

Plan départemental de protection du milieu aquatique et de gestion des ressources piscicoles du Cantal



2003 - 2007

La Fédération de pêche du Cantal a voulu mettre en place un **Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles** (PDPG).

Ce plan, élaboré selon une méthode précise établie par le Conseil Supérieur de la Pêche, doit permettre une gestion globale des cours d'eau, visant l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et donc celle des populations piscicoles.

Le PDPG se veut donc un document objectif basé sur une approche technique de l'état fonctionnel des rivières. Pour cela il prend en compte :

- les études déjà réalisées,
- les actions déjà proposées,
- les connaissances des hommes de terrain.

Il **décrit la gestion piscicole** à mettre en œuvre sur l'ensemble du département. Il **propose des actions** à réaliser pour améliorer l'état des milieux. Il **dénonce les atteintes aux cours d'eau** face auxquelles les pêcheurs n'ont pas ou peu de moyens d'action directs.

C'est à la fois, un **outil de gestion** au niveau :

- des connaissances des populations piscicoles et du milieu,
- des actions de restauration du milieu et de la qualité de l'eau,
- des aménagements piscicoles,
- des repeuplements piscicoles,

et un **outil de communication** en direction :

- des administrations,
- des collectivités piscicoles,
- des collectivités locales,
- des établissements publics,
- des associations de défense de l'environnement,
- des organisations professionnelles,...

1. Le PDPG

Le PDPG se compose de deux documents complémentaires :

- ♦ le Plan des Actions Nécessaires (PAN) : présentation des objectifs, des mesures retenues et définition de la politique de la Fédération,
- ♦ le document technique : présentation du diagnostic, des propositions d'actions, de l'évaluation de la pertinence des actions proposées et des coûts.

Le PDPG est établi pour cinq ans, de 2003 à 2007. Il a été approuvé par le Conseil d'administration de la Fédération le 21 mars 2003.

Objectifs du PDPG :

- dresser un programme d'actions structurées et cohérentes permettant une meilleure gestion et un développement des peuplements piscicoles en améliorant l'état des cours d'eau et en intégrant les projets et actions des différents partenaires,
- coordonner les actions des gestionnaires de la pêche, cantaliens et des départements limitrophes,
- porter à la connaissance de tous les intervenants concernés par le milieu aquatique la gestion piscicole prévue et mise en œuvre sur le département.

Plan de gestion piscicole :

Suite au PDPG, chaque détenteur direct d'un droit de pêche devra établir un plan de gestion piscicole (PGP). Ce plan est une obligation inscrite dans le Code rural (article L 233-3). La Fédération de pêche s'engage à soutenir cette démarche. Le PDPG sert de support et de coordination pour ces plans de gestion.

Elaboration du PDPG :

L'ensemble du département est découpé en contextes (*unité spatiale de base dans laquelle toute action réalisée a une influence sur l'ensemble des populations de poissons qui y vivent*).

Le diagnostic de l'état fonctionnel du contexte est ensuite réalisé. Il permet de déterminer les facteurs limitant les populations piscicoles. L'état fonctionnel d'un contexte peut être de trois types : conforme, perturbé ou dégradé (ces trois types seront découpés en cinq classes par le CSP).

2. Les mesures du PDPG

Gestion piscicole et repeuplements :

Une gestion patrimoniale sera préconisée sur les contextes déjà conformes ou qui le deviendront dans les cinq ans, suite à la mise en œuvre des actions préconisées. C'est-à-dire que plus aucun déversement de poissons, quels que soient leur stade et leur origine, ne sera fait, une fois la conformité atteinte.

Sur les contextes perturbés ou dégradés, la gestion préconisée sera patrimoniale différée (ou halieutique ou encore d'usage). Les déversements adaptés seront possibles pour répondre à la demande de pêche en palliant les atteintes au milieu.

Le repeuplement en truite fario devra donc être réservé aux cours d'eau des contextes perturbés et aux plans d'eau. Dans ces premiers il devra se faire de préférence avec des individus de souche sauvage.

Appuis des administrations :

De façon générale, certaines propositions peuvent être faites pour améliorer ou ne pas dégrader l'état des cours d'eau. Ainsi l'appui des administrations pourraient intervenir dans les domaines de :

- ⇒ l' **entretien des rives** : information sur les pratiques,
- ⇒ l'**agriculture** : limitation des autorisations de drainage, respect des périodes d'épandage des lisiers, mise en place de bandes enherbées le long des cours d'eau,
- ⇒ l'**hydraulique** : respect des débits réservés, amélioration des procédures de vidanges hivernales ou décennales, augmentation des débits réservés, limitation des implantations de micro centrales, évolution de la réglementation,
- ⇒ l'**assainissement** : amélioration de l'épuration,
- ⇒ les **loisirs et plans d'eau** : gestion des marnages et éclusées, limitation de la création de plans d'eau,
- ⇒ la gestion des **espèces piscicoles migratrices** : respect de la réglementation, classement des cours d'eau.

Actions :

Des actions sont proposées pour rétablir ou améliorer les populations de poissons en améliorant la qualité de l'eau, la gestion des débits, les pratiques agricoles,... Sur les contextes perturbés ou dégradés elles doivent être réalisées de façon conjointe et sont regroupées en Modules d'Actions Cohérentes (MAC).

Dans les contextes conformes, le milieu et les populations de poissons doivent quand même être protégés. C'est pourquoi sont proposées des Recommandations d'Actions Complémentaires (RAC). Elles peuvent aussi être préconisées sur les contextes non conformes.

Types d'actions nécessaires suivant les cours d'eau :

- augmentation du débit réservé,
- franchissement des obstacles,
- amélioration du traitement des rejets,
- sensibilisation à l'ensablement des cours d'eau dû au drainage, aux pratiques agricoles ou au déboisement,
- aménagements piscicoles.

Sur le département du Cantal 38 contextes ont été délimités : 10 sont perturbés (26 %) et 28 conformes (74 %) ce qui donne en linéaire 1 729 km perturbés (36 %) et 3 014 km conformes (64 %). **3 552 km de cours d'eau sont proposés en gestion piscicole patrimoniale (75 %)** et 1 189 km en gestion halieutique (25 %).

3. Les coûts et financements possibles

Travaux :

Le coût total des travaux (hors augmentation des débits réservés, amélioration de l'assainissement et aménagement de certains obstacles) est estimé à 1 325 000 euros H.T.

Les partenaires financiers possibles sont les Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, le Conseil général du Cantal, le Conseil régional d'Auvergne, la DIREN d'Auvergne, l'Union européenne, les collectivités locales et les collectivités piscicoles.

Selon les cas et les bassins, les partenaires techniques possibles sont : le CSP, les Agences de l'eau, EPIDOR (contrats de rivière Cère et Haute-Dordogne), l'Association pour l'Aménagement de la Vallée du Lot (contrat de rivière Célé), la communauté de communes du Pays de Massiac (contrat de rivière Alagnon),...

Selon les actions les maîtres d'ouvrages pressentis sont : les communes ou groupements de communes, EDF, l'ONF, les propriétaires privés, les collectivités piscicoles, la DDAF, les Autoroutes du Sud de la France.

Suivi et évaluation des travaux :

Les coûts dépendront du type d'actions engagé, des accords passés entre la Fédération de pêche, les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique et le CSP, du choix d'un suivi en régie ou non ainsi que du niveau de participation des bénévoles.

Certaines actions, notamment en ce qui concerne la qualité de l'eau, font déjà l'objet d'un suivi. Dans le cadre des différents contrats de rivière des réseaux de suivi de la qualité de l'eau ont été mis en place sur l'ensemble des bassins concernés.

De plus les opérations de suivi déjà réalisées par le CSP (ou qui peuvent le devenir) peuvent être utilisées.

4. La mise en œuvre des mesures du PDPG

Les actions inscrites dans le PDPG du département du Cantal répondent aux exigences des Schémas D'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour-Garonne et Loire-Bretagne, notamment en ce qui concerne la valorisation du potentiel piscicole et la restauration des "rivières vivantes".

Elles prennent en compte les autres programmes présents dans le département (contrats de rivière, charte environnementale du Cantal, Objectif retour aux sources de la Dordogne,...).

La préservation des cours d'eau à gestion patrimoniale devra être la priorité de ce plan de gestion.

La Fédération de pêche s'engage à inciter à la réalisation des actions ou à la mise en place des réglementations préconisées dans le plan départemental de gestion.

La Fédération de pêche se réserve le droit de modifier le PDPG en fonction de l'évolution des connaissances et du milieu.

Une programmation pluriannuelle des actions à engager par les collectivités piscicoles est proposée. Les actions sont prévues en partenariat entre la Fédération et les AAPPMA concernées, plus un soutien possible du CSP.

Le document complet du PDPG a été transmis :

à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (siège et délégation de Brive),
au Conseil général du Cantal,
à la DDAF (MISEN) du Cantal,
au Conseil régional d'Auvergne,
à la Direction Régionale de l'ENvironnement d'Auvergne,
au CSP (délégation Auvergne – Limousin et brigade départementale),
aux AAPPMA,

et est **consultable auprès de ces organismes, ainsi qu'auprès de la Fédération de pêche du Cantal.**



Fédération de Pêche du Cantal

**PLAN POUR LA
PROTECTION DU MILIEU
AQUATIQUE ET LA
GESTION DES RESSOURCES
PISCICOLES DU CANTAL
2003—2007**

**Plan des Actions Nécessaires
(PAN)**

Mars 2003

Fédération de Pêche du Cantal pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
14, Allée du Vialenc—15000 AURILLAC—Tél. : 04 71 48 19 25—Fax : 04 71 48 90 76

Document co-financé par :

Agence de l'Eau
Adour Garonne



Conseil Supérieur de la Pêche



*Fédération de Pêche du Cantal pour la Pêche et
la Protection du Milieu Aquatique*

Réalisation

Agnès TRONCHE

chargée de mission à la Fédération de pêche du Cantal

Collaboration technique

**gardes-pêche : brigade fédérale du Cantal, brigades CSP du Cantal, du Lot
et de la Lozère**

AAPPMA du Cantal

Délégation Auvergne Limousin du CSP

**Fédérations de pêche du Puy-de-Dôme, de la Corrèze, de l'Aveyron, de la
Haute-Loire, de la Loire et des Hautes-Pyrénées**

SOMMAIRE

1. DÉMARCHE	4
1.1. ETABLISSEMENT DU PDPG	4
1.2. OBJECTIFS	4
1.3. PLAN DE GESTION PISCICOLE	5
2. MESURES GÉNÉRALES	6
2.1. REPEULEMENTS	6
2.2. TAILLE DE CAPTURE RÉGLEMENTAIRE DE LA TRUITE FARIO	6
2.3. APPUIS DES ADMINISTRATIONS	6
2.4. INDICATEURS DE SUIVI DU PDPG	6
3. PLAN DES ACTIONS NÉCESSAIRES	8
3.1. RÉSUMÉ TECHNIQUE	8
3.2. MODES DE GESTION PRÉCONISÉS	8
3.3. PROPOSITIONS PAR CONTEXTES	9
3.3.1. Répartition départementale	9
3.3.2. Récapitulatif par contexte	14
3.3.3. Coûts et financements possibles	35
3.4. ACTIONS NÉCESSAIRES ET COMPLÉMENTAIRES PAR COURS D'EAU	36
4. MISE EN ŒUVRE DES MESURES GÉNÉRALES ET DU PLAN DES ACTIONS NÉCESSAIRES	45
5. FICHES DE SYNTHÈSE PAR CONTEXTE.....	49

MODIFICATIONS

<i>Date</i>	<i>Eléments modifiés</i>	<i>Modifications</i>
octobre 2002 – initial	-	-
décembre 2002 -	fiches de synthèse et tableaux récapitulatifs hiérarchisation des actions programmation pluriannuelle	regroupement des MAC pour atteindre le SET tableau plus complet création
mars 2003	fiches des contextes	tableau récapitulatif des contextes modifications des RAC

La Fédération de pêche du Cantal a voulu mettre en place un Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG).

Ce plan, élaboré selon une méthode précise établie par le CSP doit permettre une gestion globale des cours d'eau, visant à restaurer les milieux, ce qui profitera aux populations piscicoles.

Le PDPG se veut donc un document objectif basé sur une approche technique de l'état fonctionnel des rivières. Pour cela il prend en compte :

- les études déjà réalisées,
- les actions déjà proposées,
- les connaissances des hommes de terrain.

Il décrit la gestion piscicole à mettre en œuvre sur l'ensemble du département. Il propose des actions à réaliser pour améliorer l'état des milieux. Il dénonce les atteintes aux cours d'eau face auxquelles les pêcheurs n'ont pas ou peu de moyens d'action directs.

C'est à la fois, un outil de gestion au niveau des :

- connaissance des populations piscicoles et du milieu,
- actions de restaurations du milieu,
- aménagements piscicoles,
- repeuplements piscicoles,

et un outil de communication en direction :

- des administrations,
- des collectivités piscicoles,
- des collectivités locales,
- des établissements publics,
- des associations de défense de l'environnement,
- des organisations professionnelles,...

Ce document définit le plan des actions nécessaires (PAN) qui résume les principes et les concepts prévalant à l'établissement du PDPG, le diagnostic de l'état du milieu, et les actions à mettre en œuvre par unités de gestion. Autant d'éléments détaillés dans le rapport technique.

1. Démarche

1.1. Etablissement du PDPG

Le Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicole (PDPG) est établi par la Fédération de pêche. Ensuite chaque gestionnaire direct pourra s'y référer.

Il a pour but d'établir les orientations de la politique de gestion piscicole mais aussi de protection du milieu. Il doit permettre la coordination des actions de l'ensemble des gestionnaires de la pêche et de préciser les volontés au niveau fédéral.

Les AAPPMA et autres gestionnaires directs sont étroitement associés, à la fois à son élaboration et à sa réalisation.

Le PDPG est élaboré :

⇒ en cinq phases techniques :

- découpage du département en contextes (unités de gestion),
- diagnostic de l'état des contextes,
- propositions d'actions,
- évaluation de la pertinence des actions proposées,
- évaluation des coûts,

⇒ et une phase politique : choix des actions et définition de la politique de la Fédération.

Les cinq premières phases donnent lieu à l'élaboration du document technique. La dernière phase se traduit par l'établissement du plan des actions nécessaires (PAN).

Le PDPG est établi pour cinq ans. Il est approuvé par le Conseil d'administration de la Fédération.

1.2. Objectifs

Le PDPG a pour objectifs :

- de dresser un programme d'actions structurées et cohérentes permettant une meilleure gestion et un développement des peuplements piscicoles, intégrant les projets et actions des différents partenaires,
- de coordonner les actions des gestionnaires de la pêche, cantaliens et des départements limitrophes,
- de porter à connaissance de tous les intervenants sur le milieu aquatique concernés la gestion piscicole prévue et mise en œuvre sur le département.

Le PDPG propose de gérer de façon patrimoniale les cours d'eau dont les populations piscicoles sont satisfaisantes par rapport à ce que peut contenir le milieu. Il permet de confronter les demandes des pêcheurs à la réalité écologique du milieu.

1.3. Plan de gestion piscicole

Suite au PDPG, chaque détenteur direct d'un droit de pêche devra établir un plan de gestion piscicole (PGP). Ce plan est une obligation inscrite dans le Code rural. La Fédération de pêche s'engage à soutenir cette démarche. Le PDPG sert de support et de coordination pour ces plans de gestion.

Article L 233-3 du Code Rural :

"L'exercice d'un droit de pêche emporte obligation de gestion des ressources piscicoles. Celle-ci comporte l'établissement d'un plan de gestion. En cas de non respect de cette obligation, les mesures nécessaires peuvent être prises d'office par l'Administration aux frais de la personne physique ou morale qui exerce le droit de pêche."

2. Mesures générales

2.1. Repeuplements

Le repeuplement en truite fario devra être réservé :

- aux plans d'eau,
- aux cours d'eau des contextes perturbés. Il devra se faire de préférence avec des individus de souche sauvage.

Le repeuplement devra être adapté, c'est-à-dire que le stade de déversement devra dépendre des facteurs limitant le milieu.

Par exemple : si le substrat est colmaté, le repeuplement ne devra pas se faire en œufs, s'il y a manque d'eau le repeuplement devra plutôt se faire en géniteurs.

2.2. Taille de capture réglementaire de la truite fario

Une étude scalimétrique devra être réalisée au cours de ce PDPG pour adapter au mieux la taille de capture réglementaire de la truite fario. Cette adaptation devra notamment permettre une variation logique de la taille de capture : progression d'amont en aval, harmonisation avec les départements limitrophes.

2.3. Appuis des administrations

De façon générale, certaines propositions peuvent être faites pour améliorer ou ne pas dégrader l'état des cours d'eau. Ainsi l'appui des administrations pourraient intervenir dans les domaines de :

- ⇒ l' **entretien des rives** : information sur les pratiques,
- ⇒ l'**agriculture** : limitation des autorisation de drainage, respect des période d'épandage des lisiers, mise en place de bandes enherbées le long des cours d'eau,
- ⇒ l'**hydraulique** : respect des débits réservés, amélioration des procédures de vidanges hivernales ou décennales, augmentation des débits réservés, limitation des implantations de micro centrales, évolution de la réglementation,
- ⇒ l'**assainissement** : amélioration de l'épuration,
- ⇒ les **loisirs et plans d'eau** : gestion des marnages et éclusées, limitation de la création de plans d'eau,
- ⇒ la gestion des **espèces piscicoles migratrices** : respect de la réglementation, classement des cours d'eau.

2.4. Indicateurs de suivi du PDPG

Un ou des indicateurs de suivi devront être mis en place pour vérifier l'impact de la gestion et des actions proposées dans le plan de gestion.

Deux points sont à prendre en compte, l'évolution de la satisfaction des pêcheurs et l'évolution des populations piscicoles, notamment de truites fario, les deux n'étant pas forcément corrélées.

Plusieurs indicateurs pourraient permettre de suivre les résultats du PDPG :

⇒ indicateurs globaux :

- évolution du nombre de pêcheurs internes et externes,
- mise en place d'un carnet de capture à moyenne échelle, une AAPPMA par exemple,
- suivi régulier des populations piscicoles : points RHP ou autres points à créer,

⇒ indicateurs locaux :

- carnet de capture sur un cours d'eau ou une zone limitée : l'indicateur devrait être un couplage entre une enquête de fréquentation et la mise en place d'un carnet.

Estimation du coût de cet indicateur de suivi pour une zone :

D'après les recommandations du CSP, il faut compter 8 visites sur le terrain par mois d'ouverture, donc entre 40 et 50 visites sur une année, soit 20 à 25 jours en comptant une demi journée par visite, ou 40 à 50 jours s'il faut une journée par visite, suivant la zone à prospector. L'enquête de fréquentation doit de préférence être couplée à une distribution ciblée de carnets de capture. Ceci semble être la meilleure option pour travailler à l'échelon d'un contexte.

Il serait intéressant de réaliser une enquête sur un contexte conforme et une sur un contexte perturbé, donc au minimum 80 visites et au maximum 100.

Il faut aussi prendre en compte l'élaboration de l'enquête et du carnet de capture, ainsi que le dépouillement et l'analyse des résultats.

coût (version haute) :

- élaboration : 10 jours x 125 € = 1 250 €
 - enquête terrain : 100 jours x 125 € = 12 500 €
 - analyse : 10 jours x 125 € = 1 250 €
 - frais de déplacement : 100 jours x 50 km x 0,3 € = 1 500 €
- total : 16 500 €

De plus une telle enquête serait peut-être à réaliser en début et en fin de plan.

- suivi de la densité de populations dans quelques zones où le repeuplement a été arrêté,
- suivi de la densité de populations dans des zones aménagées.

3. Plan des actions nécessaires

3.1. Résumé technique

L'ensemble du département est découpé en contextes. Ce découpage prend en compte la zone piscicole (salmonicole, intermédiaire ou cyprinicole). A chaque zone est associée une espèce repère.

Contexte : *c'est une unité spatiale de base dans laquelle une population de poissons fonctionne de façon autonome en réalisant les différentes phases de son cycle vital.*

Espèce repère : *elle est caractéristique d'un peuplement et présente une bonne éco-sensibilité, dans les cours d'eau salmonicoles c'est la truite, dans les cours d'eau de type intermédiaire ce sont les cyprinidés d'eau vive (goujon, vairon...) ou l'ombre et dans les cours d'eau cyprinicoles c'est le brochet.*

Le diagnostic de l'état fonctionnel du contexte est ensuite réalisé. Il repose sur l'accomplissement ou non des étapes du cycle vital de l'espèce repère. Il permet de déterminer les facteurs limitant les populations piscicoles. L'état fonctionnel d'un contexte peut être de trois types, résultant de l'intensité de l'impact des facteurs limitant :

- contexte conforme : les populations piscicoles vivent normalement dans les cours d'eau (moins de 20 % de déficit),
- contexte perturbé : une fonction vitale est compromise (de 20 à 80 % de déficit),
- contexte dégradé : une fonction vitale est impossible (plus de 80 % de déficit).

Facteur limitant : *c'est une perturbation limitant significativement les populations de poissons (il peut toucher la reproduction, l'éclosion ou la croissance). Ils sont classés en trois familles : naturels, liés à des activités humaines autorisées, liés à des activités humaines non autorisées.*

3.2. Modes de gestion retenus

La gestion sera patrimoniale sur les contextes déjà conformes ou qui le deviendront dans les cinq ans, suite à la mise en œuvre des actions retenues. C'est-à-dire que plus aucun déversement de poisson, quelque soit leur stade et leur origine, ne sera fait, une fois la conformité atteinte.

Sur les contextes perturbés ou dégradés, la gestion sera patrimoniale différée (ou halieutique ou encore d'usage). Des déversements adaptés seront possibles pour palier les atteintes du milieu et répondre à la demande de pêche.

Des actions sont proposées pour rétablir ou améliorer les populations de l'espèce repère. Sur les contextes perturbés ou dégradés elles doivent être réalisées de façon conjointe et sont regroupées en Modules d'Actions Cohérentes (MAC). Dans les contextes conformes, le milieu et les populations de poissons doivent être protégés. C'est pourquoi sont proposées des

Recommandations d'Actions Complémentaires (RAC). Elles peuvent aussi être retenues sur les contextes non conformes.

3.3. Propositions par contextes

Dans le PAN sont répertoriés, par contexte

- les caractéristiques physiques du talweg,
- le peuplement piscicole et des éléments d'halieutisme,
- l'état fonctionnel des cours d'eau,
- les facteurs limitant les populations piscicoles, et le diagnostic final,
- la gestion retenue,
- les recommandations d'actions complémentaires et les actions nécessaires retenues si besoin,
- le coût estimé des actions des MAC,
- et des informations sur les enjeux patrimoniaux et les classements des cours d'eau du contexte.

Dans le PAN ont été retenus des MAC dont le gain estimé en truites fario est inférieur à 20 % car ils permettent d'atteindre un niveau de fonctionnalité du contexte proche de 100 %.

Les données complémentaires de chaque contexte se trouvent dans le document technique.

3.3.1. Répartition départementale

Sur le département du Cantal 39 contextes ont été délimités (voir carte des contextes du Cantal), leur état fonctionnel se reparti comme suit :

Bassin versant	Contextes perturbés		Contextes conformes		Linéaire perturbé (km)		Linéaire conforme (km)	
Rhue	1	33%	2	67%	213	32%	453	68%
Sumène	1	25%	3	75%	37	16%	199	84%
Auze – Labiou	1	33%	2	67%	110	53%	96	47%
Maronne	1	50%	1	50%	174	32%	368	68%
Cère	1	14%	6	86%	186	29%	447	71%
Truyère	2	18%	9	82%	458	35%	834	65%
Célé - Lot	2	40%	3	60%	176	33%	364	67%
Alagnon	1	33%	2	67%	375	60%	253	40%
Total	11	26%	28	74%	1729	36%	3014	64%

La gestion piscicole retenue par contexte est la suivante (voir carte de la gestion piscicole des contextes du Cantal) :

Contexte	N°	Gestion patrimoniale		Contexte	N°	Gestion patrimoniale	
		effective	différée			effective	différée
		linéaire (km)				linéaire (km)	
Rhue amont	01	300		Truyère	20	93	241
Rhue aval	02		213	Ander amont	21	131	
Petite Rhue	03	153		Ander aval	22		124

Sumène amont	04	86		Jurol	23	41	
Sumène aval	05		37	Bès	24	149	
Marilhoux	06	67		Epie	25	63	
Mars	07	46		Lebot	26	46	
Labiou	08	42		Vézou	27	19	
Auze amont	09	54		Brezons	28	73	
Auze aval	10		110	Bromme	29	81	
Maronne amont	11	368		Goul	30	231	
Maronne aval	12	57	115	Lot	31	120	
Cère amont	13	60		Auze amont	32		32
Cère intermédiaire	14	80	106	Célé	33		144
Cère aval	15	114		Rance	34	151	
Jordanne amont	16	70		Veyre	35	93	
Roannes	17	55		Alagnon amont	36	87	
Authre	18	92		Alagnon intermédiaire	37	308	67
Escaumels	19	56		Alagnon aval	38	166	
Total gestion patrimoniale effective :				3552 km	soit 75%		
Total gestion patrimoniale différée :				1189 km	soit 25%		

Tableau récapitulatif de l'ensemble des contextes :

Contexte		Cours d'eau	Etat func. ¹	Actions retenues ²
Nom	N°			
Rhue amont	01	Rhue de la source au barrage des Essarts et ensemble des affluents	SC	RAC : épuration, franchissement
Rhue aval	02	Rhue du barrage des Essarts à la confluence avec la Dordogne et ensemble des affluents sauf la Petite Rhue en amont du barrage de Journiac	SP	MAC 1 : augmentation du débit réservé, franchissement, diversification du milieu, RAC : épuration, diminution des apports agricoles, franchissement
Petite Rhue	03	Petite Rhue des sources au barrage de Journiac et ensemble des affluents	SC	RAC : épuration, franchissement
Sumène amont	04	Sumène des sources à la prise d'eau de Fleurac et ensemble des affluents	SC	RAC : épuration, franchissement
Sumène aval	05	Sumène de la prise d'eau de Fleurac à la confluence avec la Dordogne et ensemble des affluents sauf Marilhou et Mars	SP	MAC 2 : augmentation du débit réservé, franchissement, épuration, RAC : épuration, franchissement
Marilhou	06	Marilhou des sources à la confluence avec la Sumène et ensemble des affluents	SC	RAC : augmentation du débit réservé, épuration, franchissement
Mars	07	Mars des sources à la confluence avec la Sumène et ensemble des affluents	SC	RAC : augmentation du débit réservé, épuration, franchissement
Labiou	08	Labiou des sources à la confluence avec la Dordogne et ensemble des affluents + affluents rive gauche de la Dordogne de sa confluence avec la Sumène au barrage de l'Aigle	SC	RAC : épuration, franchissement
Auze amont	09	Auze des sources au seuil de la microcentrale de la Trizagues et ensemble des affluents	SC	RAC : augmentation du débit réservé, franchissement
Auze aval	10	Auze du seuil de la microcentrale de la Trizagues à la confluence avec la Dordogne + Rilhac des sources à la confluence avec la Dordogne et ensemble des affluents	SP	MAC 3 : franchissement, épuration, augmentation du débit réservé, RAC : franchissement
Maronne amont	11	Maronne des sources au barrage d'Enchanet et ensemble des affluents	SC	RAC : épuration, franchissement, augmentation du débit réservé

¹ état fonctionnel : SC = salmonicole conforme, SP = salmonicole perturbé

² MAC = module d'actions cohérentes, RAC = recommandation d'actions complémentaires

Maronne aval	12	Maronne du barrage d'Enchanet à la confluence avec la Bedaine et ensemble des affluents	SP	MAC 4 : franchissement, épuration, augmentation du débit réservé, abreuvement pour bovins, diminution des pompages, diversification du milieu, RAC : franchissement
Cère amont	13	Cère des sources à la cascade du Trémoulet (Pas de Cère) et ensemble des affluents	SC	RAC : épuration, franchissement
Cère intermédiaire	14	Cère de la cascade du Trémoulet au barrage de St-Etienne-Cantales et ensemble des affluents sauf la Jordanne en amont de sa confluence avec le ruisseau de Fontrouge, le Roannes et l'Authre	SP	MAC 5 : épuration, abreuvement pour bovins, franchissement, diversification du milieu, diminution des pompages, limitation des drainages, RAC : épuration, franchissement
Cère aval	15	Cère du barrage de St-Etienne-Cantales à sa confluence avec le ruisseau du Fouillet et ensemble des affluents	SC	RAC : augmentation du débit réservé, épuration, franchissement
Jordanne amont	16	Jordanne des sources à sa confluence avec le ruisseau de Fonrouge et ensemble des affluents	SC	RAC : franchissement, épuration
Roannes	17	Roannes des sources à sa confluence avec la Cère et ensemble des affluents	SC	RAC : augmentation du "débit réservé", franchissement, épuration,
Authre	18	Authre des sources à sa confluence avec la Cère et ensemble des affluents	SC	RAC : franchissement, épuration
Escaumels	19	Escaumels des sources à la cascade des Anglais (Lot) et ensemble des affluents	SC	RAC : épuration, franchissement, augmentation du débit réservé
Truyère	20	Truyère du seuil de la Muse (Lozère) à sa confluence avec le ruisseau de Paulhenc et affluents sauf l'Ander, le Jurol, le Bès, l'Epie, le Lebot et le Vézou	SP	RAC : épuration, gestion des décanteurs de l'autoroute A75, franchissement, diversification du milieu
Ander amont	21	Ander des sources à sa confluence avec le Védernat et ensemble des affluents	SC	RAC : épuration, franchissement
Ander aval	22	Ander de sa confluence avec le Védernat à sa confluence avec la Truyère et ensemble des affluents	SP	MAC 7 : diversification du milieu, épuration, RAC : gestion des décanteurs de l'autoroute A75, franchissement
Jurol	23	Jurol des sources à sa confluence avec la Truyère et ensemble des affluents	SC	RAC : épuration, franchissement, respect du débit réservé, protection des zones humides
Bès	24	Bès de sa confluence avec l'Hère à sa confluence avec la Truyère et ensemble des affluents	SC	RAC : augmentation du débit réservé, franchissement, accord repeuplement avec Lozère
Epie	25	Epie des sources à sa confluence avec la Truyère et ensemble des affluents	SC	RAC : plans d'épandage, épuration, franchissement

Lebot	26	Lebot des sources à sa confluence avec la Truyère et ensemble des affluents	SC	RAC : prise en compte de l'ensablement, franchissement
Vèzou	27	Vèzou des sources à sa confluence avec la Truyère et ensemble des affluents	SC	RAC : épuration, franchissement
Brezons	28	Brezons des sources à sa confluence avec la Truyère et ensemble des affluents	SC	RAC : entretien des berges, épuration, franchissement
Bromme	29	Bromme des sources à sa confluence avec le Siniq (Aveyron) et ensemble des affluents	SC	RAC : attention aux drainages, franchissement
Goul	30	Goul des sources à sa confluence avec la Truyère (Aveyron) et ensemble des affluents	SC	RAC : attention aux drainages, franchissement
Lot	31	Lot de sa confluence avec le ruisseau des Garrigues à sa confluence avec le ruisseau de Monjou et affluents rive droite sauf l'Auze en amont du seuil de la microcentrale de Coustous	SC	RAC : attention à l'érosion des sols, limitation des déboisements, franchissement
Auze amont	32	Auze des sources au seuil de la microcentrale de Coustous et ensemble des affluents	SP	MAC 8 : franchissement, diversification du milieu, limitation des drainages, RAC : attention à l'érosion des sols, limitation des déboisements, franchissement
Célé	33	Célé des sources à la confluence avec l'Aujou et affluents sauf la Rance en amont du seuil du Moulin du Fau	SP	RAC : diversification du milieu, limitation des drainages et des déboisements, sensibilisation à l'ensablement et attention à l'érosion des sols, franchissement, épuration, pompages pour irrigation, entretien des berges
Rance	34	Rance des sources au seuil du Moulin du Fau et ensemble des affluents	SP	RAC : attention à l'érosion des sols, limitation des drainages et des déboisements, épuration, franchissement, entretien des berges
Veyre	35	Veyre des sources à la confluence avec le Célé (Lot)	SC	RAC : limitation des drainages, franchissement
Alagnon amont	36	Alagnon des sources au seuil de la pisciculture de Gaspard (La Chapelle d'Alagnon)	SC	RAC : franchissement, épuration, augmentation du débit réservé
Alagnon intermédiaire	37	Alagnon du seuil de la pisciculture de Gaspard (La Chapelle d'Alagnon) au seuil de Nôtre-Dame (Massiac) et ensemble des affluents	SP	MAC 10 : franchissement, épuration, limitation des drainages, RAC : franchissement, épuration, rejets de carrières, augmentation du débit réservé
Alagnon aval	38	Alagnon du seuil de Nôtre-Dame (Massiac) au seuil du captage AEP de Blesle (Haute-loire) et ensemble des affluents	SC	RAC : franchissement, épuration, augmentation du débit réservé

3.3.2. Récapitulatif par contexte

Tous les contextes du département du Cantal sont en zone salmonicole avec pour espèce repère la truite fario.

Renseignements fournis dans les tableaux suivants :



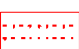
⇒ Actions retenues :

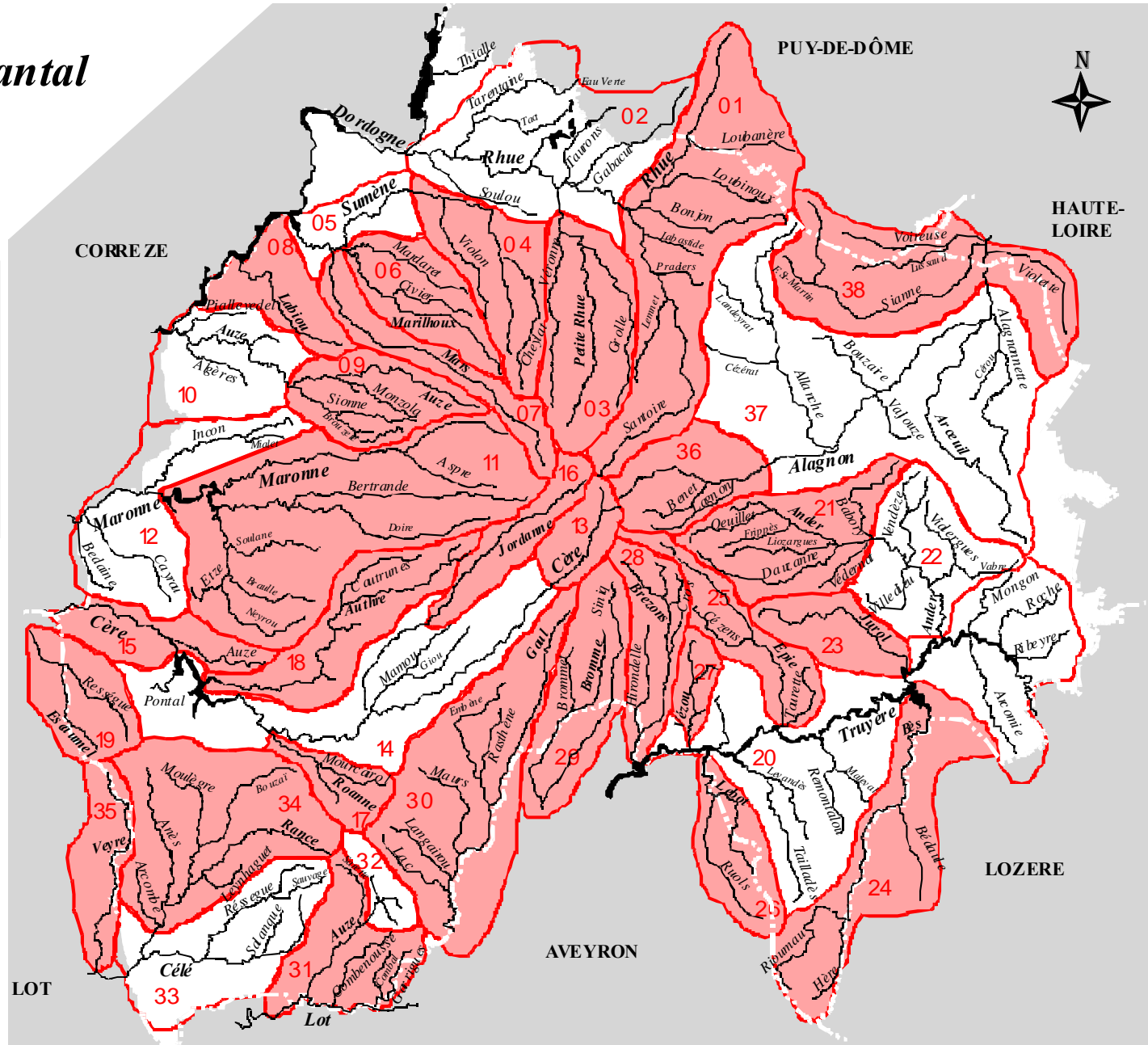
- MAC : module d'actions cohérentes. Les premières priorités sont indispensables à une amélioration sensible de la qualité du milieu, les deuxièmes priorités doivent accompagner les premières si on veut atteindre le niveau voulu de restauration du milieu,
- RAC : recommandation d'actions complémentaires. Ces actions ne vont pas modifier l'état fonctionnel du contexte, mais elles vont éviter une dégradation de la qualité du milieu.

⇒ Estimation des coûts : les coûts indiqués ne sont que des estimations qui pourront varier suivant la solution technique la plus adaptée localement.

⇒ Pourcentage de fonctionnalité restaurée : SET: seuil d'efficacité technique (augmentation de la population de truite fario de 20%).

Contextes du Cantal

CONTEXTE	salmonicole
conforme	
perturbé	
dégradé	
n° de contexte	01

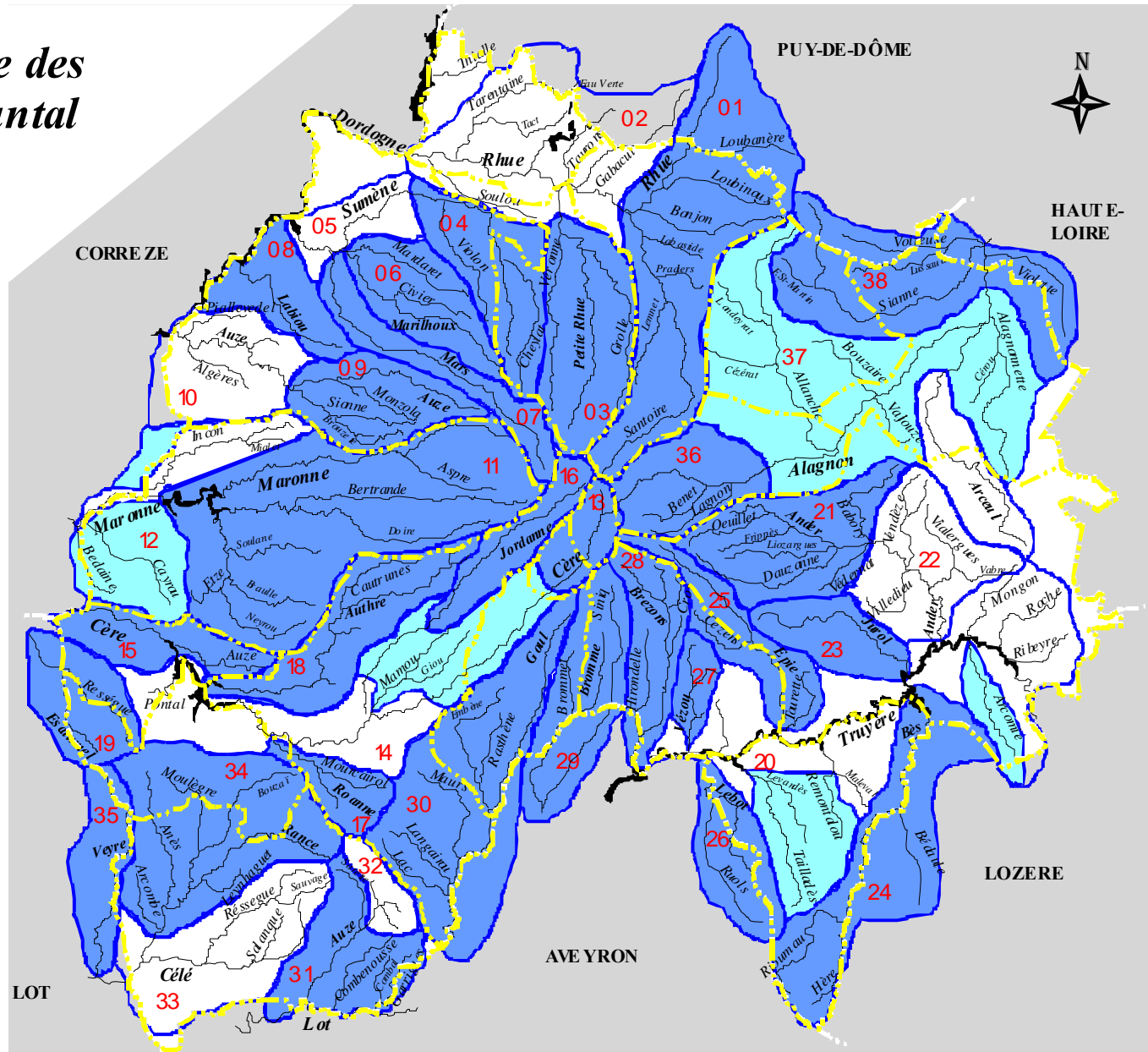


échelle : ~ 1/ 600 000

Gestion piscicole des contextes du Cantal

GESTION PISCICOLE

- gestion patrimoniale en milieu conforme
- gestion patrimoniale en milieu perturbé
- gestion patrimoniale différée
- limite d'AAPPMA

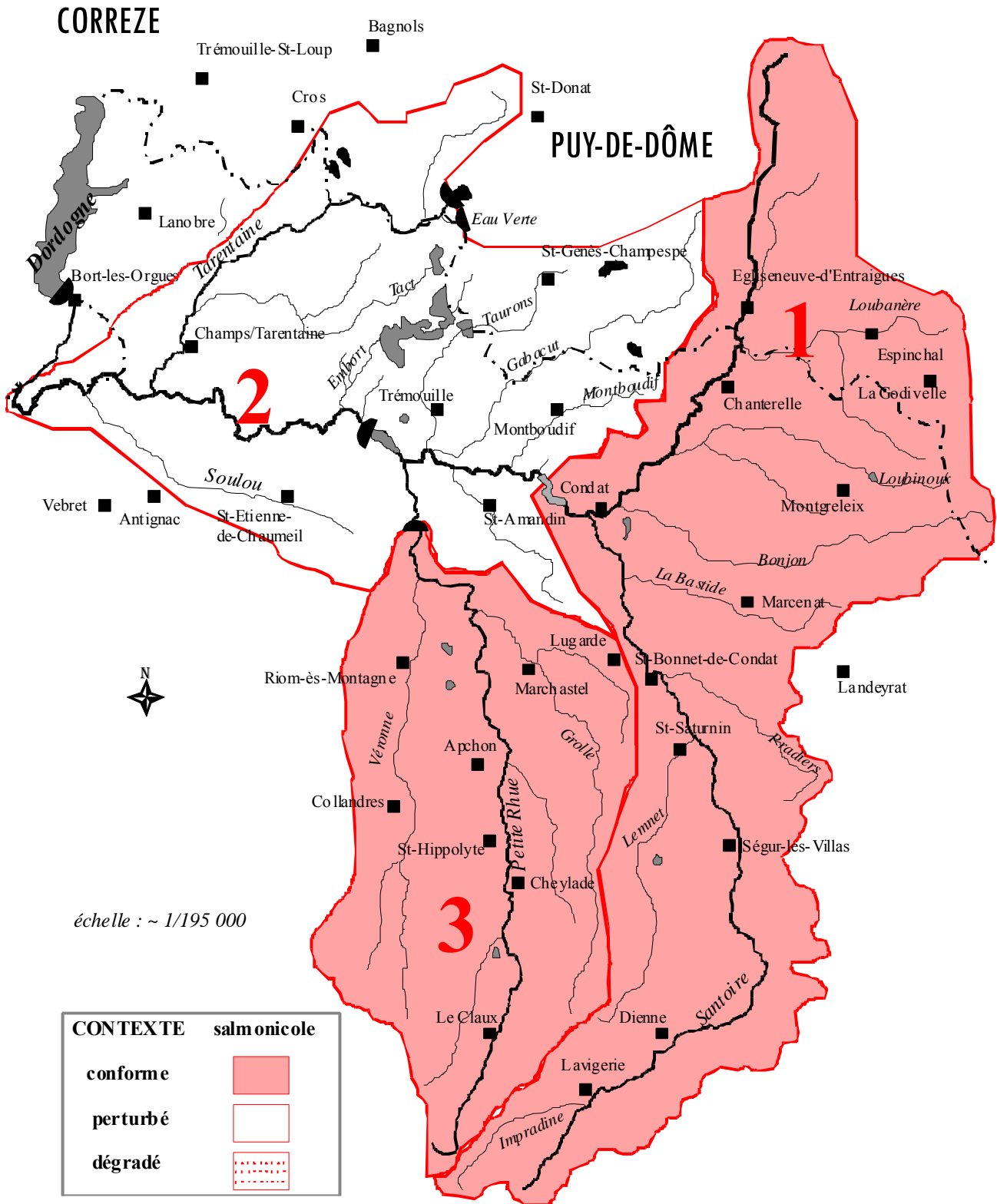


échelle : ~ 1/ 600 000

Contextes du bassin versant de la Rhue

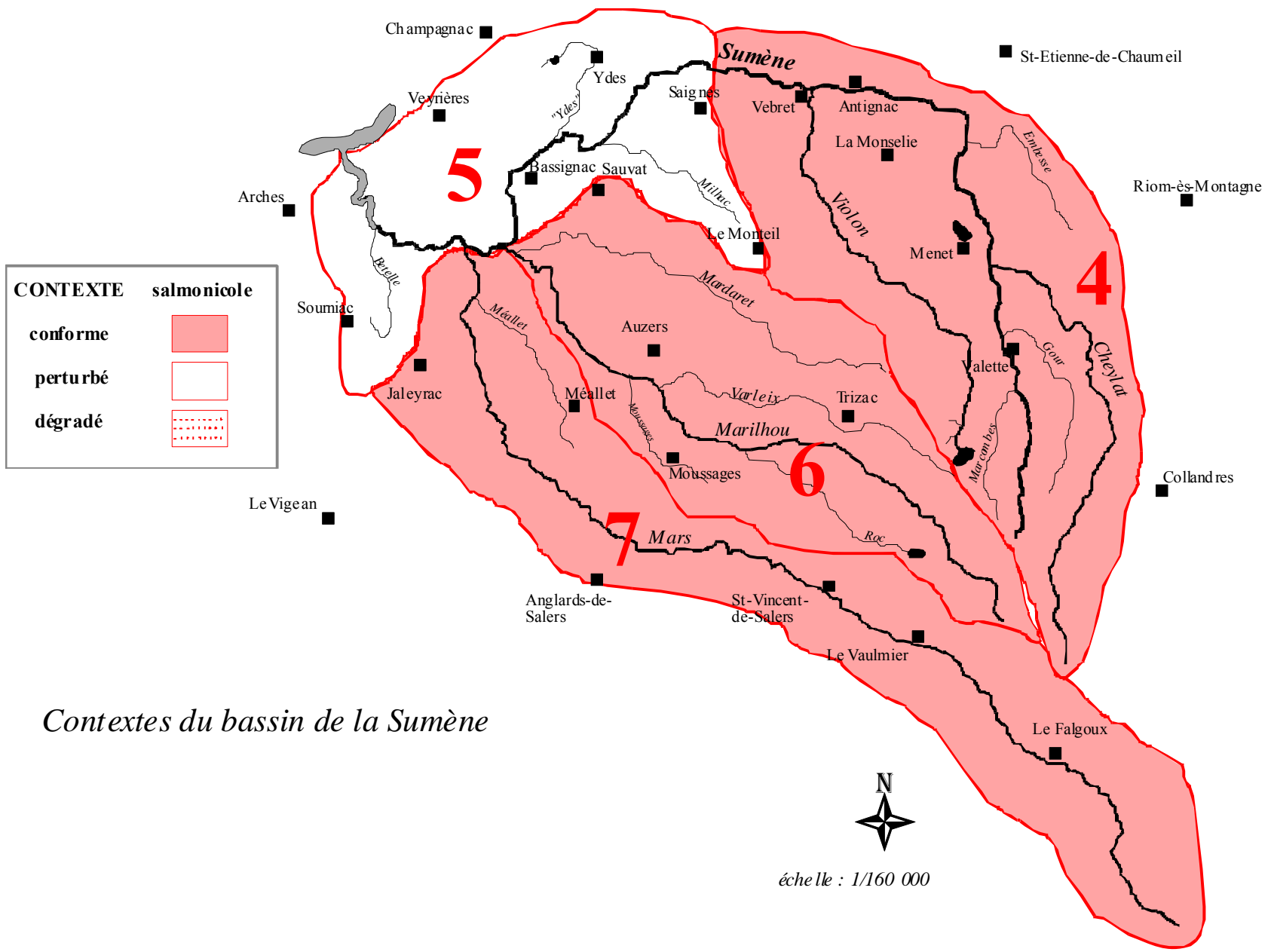
Contexte	Limites	Etat fonctionnel	Gestion retenue	Facteurs limitants	Actions retenues MAC ou RAC (priorités 1, 2 ,3 4, 5 ou 6)	Estimation des coûts (€ HT)	% fonctionnalité restaurée	% fonctionnalité atteint par rapport au potentiel théorique
01 Rhue amont	des sources de la Rhue au barrage de Voussaire	conforme	patrimoniales	barrage des Essarts, rejets domestiques, obstacles infranchissables	<u>priorités 3</u> : améliorer l'épuration, <u>priorités 4</u> : rendre franchissable la prise d'eau de la microcentrale de Condat	-	-	-
02 Rhue aval	du barrage de Voussaire à la confluence de la Rhue avec la Dordogne (19)	perturbé	patrimoniales différées	barrages, débits réservés, obstacles infranchissables, rejets domestiques et agricoles	<u>priorités 1 ou 2</u> : rendre franchissables certains obstacles, <u>priorités 3</u> : rendre franchissables certains obstacles, aménagements piscicoles, améliorer l'épuration, <u>priorités 4</u> : diminuer les apports agricoles de la Haute-Tarentaine, <u>priorités 5</u> : augmenter les débits réservés	MAC 1 : 185 240 + augmenter les débits réservés + franchissabilité + matériaux	14	86
03 Petite Rhue	des sources de la Petite Rhue au barrage de Journiac	conforme	patrimoniales	cascades infranchissables, rejets domestiques et industriels, busage	<u>priorités 3</u> : améliorer l'épuration	-	-	-

Contextes du bassin de la Rhue



Contextes du bassin versant de la Sumène

Contexte	Limites	Etat fonctionnel	Gestion retenue	Facteurs limitants	Actions retenues MAC ou RAC (priorités 1, 2 ,3 4, 5 ou 6)	Estimation des coûts (€ HT)	% fonctionnalité restaurée	% fonctionnalité atteint par rapport au potentiel théorique
04 Sumène amont	des sources de la Sumène à la prise d'eau de Saignes	conforme	patrimoniaire	cascades infranchissables, rejets domestiques	<u>priorités 3</u> : améliorer l'épuration	-	-	-
05 Sumène aval	de la prise d'eau de Saignes à la confluence de la Sumène avec la Dordogne	perturbé	patrimoniaire différée	débit réservé, obstacle infranchissable, rejets domestiques et industriels, barrage de l'Aigle	<u>priorités 1</u> : franchissement de la prise d'eau du Pont de Florac, arrêt des rejets de la laiterie de Bourriane, <u>priorités 3</u> : améliorer l'épuration, <u>priorités 5</u> : augmenter le débit réservé	MAC 2 : 76 250 + augmentation du débit réservé + arrêt des rejets	8	64
06 Marilhou	des sources du Marilhou à la confluence avec la Sumène	conforme	patrimoniaire	débites réservés, obstacles infranchissables, rejets domestiques et industriels	<u>priorités 3</u> : améliorer l'épuration, <u>priorités 4</u> : franchissement des prises d'eau, <u>priorités 6</u> : augmenter les débits réservés	-	-	-
07 Mars	des sources du Mars à la confluence avec la Sumène	conforme	patrimoniaire	cascades infranchissables, débit réservé, rejets domestiques	<u>priorités 3</u> : améliorer l'épuration, <u>priorités 6</u> : augmenter les débits réservés	-	-	-

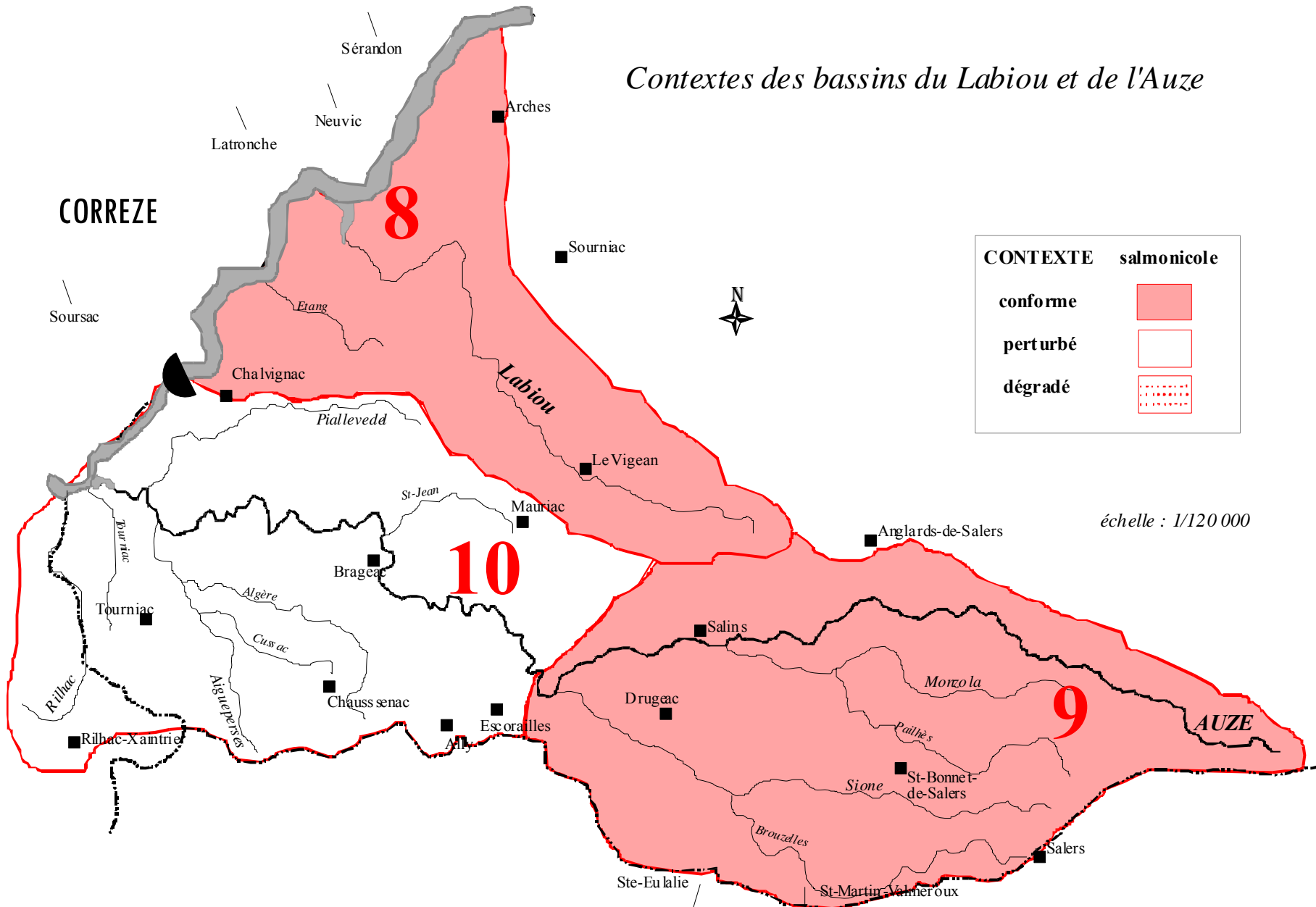


Contextes du bassin de la Sumène

Contextes des bassins versants de l'Auze et du Labiou

Contexte	Limites	Etat fonctionnel	Gestion retenue	Facteurs limitants	Actions retenues MAC ou RAC (priorités 1, 2 ,3 4, 5 ou 6)	Estimation des coûts (€ HT)	% fonctionnalité restaurée	% fonctionnalité atteint par rapport au potentiel théorique
08 Labiou	des sources du Labiou à la confluence avec la Dordogne	conforme	patrimoniaire	barrage de l'Aigle, cascades infranchissables, rejets domestiques	<u>priorités 3</u> : améliorer l'épuration	-	-	-
09 Auze amont	des sources de l'Auze au barrage de la Trizagues	conforme	patrimoniaire	débit réservé, obstacles infranchissables	<u>priorités 3</u> : franchissements <u>priorités 4</u> : franchissements <u>priorités 6</u> : augmenter le débit réservé	-	-	-
10 Auze aval	du barrage de la Trizagues à la confluence de l'Auze avec la Dordogne	perturbé	non patrimoniale	rejets domestiques, débits réservés, obstacles infranchissables, barrage de l'Aigle	<u>priorités 1</u> : améliorer l'épuration, <u>priorités 2</u> : rendre franchissable le barrage des Esprats, <u>priorités 4</u> : franchissement, <u>priorités 5</u> : augmenter les débits réservés	MAC 3: améliorer l'épuration + franchissement + augmenter le débit réservé	15	85

Contextes des bassins du Labiou et de l'Auze



Contextes du bassin versant de la Maronne

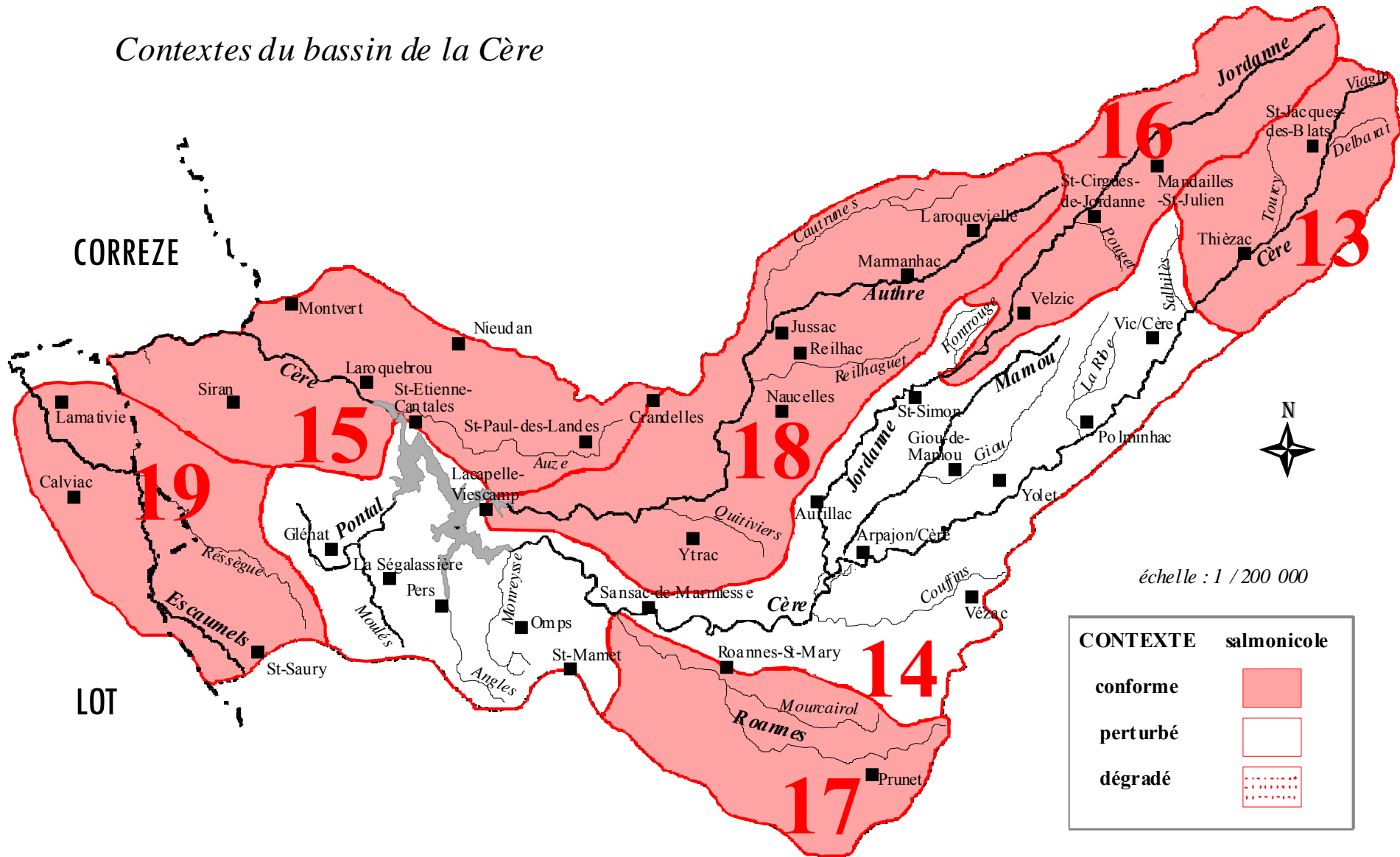
Contexte	Limites	Etat fonctionnel	Gestion retenue	Facteurs limitants	Actions retenues MAC ou RAC (priorités 1, 2 ,3 4, 5 ou 6)	Estimation des coûts (€ HT)	% fonctionnalité restaurée	% fonctionnalité atteint par rapport au potentiel théorique
11 Maronne amont	des sources de la Maronne au barrage d'Enchanet	conforme	patrimoniaire	barrage d'Enchanet, rejets domestiques, obstacles infranchissables, drainages, débits réservés	<u>priorités 3</u> : améliorer l'épuration, <u>priorités 4</u> : franchissement, <u>priorités 6</u> : augmenter les débits réservés	-	-	-
12 Maronne aval	du barrage d'Enchanet à la confluence de la Maronne avec la Bedaine	perturbé	patrimoniaire différée	barrages d'Enchanet et du gour Noir, obstacles infranchissables, rejets domestiques, débits réservés, déboisement, tarissement, piétinement des bovins	<u>priorités 1</u> : franchissement, , améliorer l'épuration, aménagements piscicoles, <u>priorités 3</u> : aménagements piscicoles, limiter l'accès des bovins aux cours d'eau <u>priorités 4</u> : franchissement, diminuer le tarissement, <u>priorités 5</u> : augmenter le débit réservé	MAC 4 : 296 660 + franchissement + améliorer l'épuration + augmenter le débit réservé + matériaux	15	89

Contextes du bassin versant de la Cère

Contexte	Limites	Etat fonctionnel	Gestion retenue	Facteurs limitants	Actions retenues MAC ou RAC (priorités 1, 2, 3, 4, 5 ou 6)	Estimation des coûts (€ HT)	% fonctionnalité restaurée	% fonctionnalité atteint par rapport au potentiel théorique
13 Cère amont	des sources de la Cère à la cascade du Trémoulet (Pas de Cère)	conforme	patrimoniale	cascades infranchissables, rejets domestiques	<u>priorités 3</u> : améliorer l'épuration	-	-	-
14 Cère intermédiaire	de la cascade du Trémoulet (Pas de Cère) au barrage de St-Etienne-Cantales	perturbé	patrimoniale différée	station d'épuration d'Aurillac et Arpajon-sur-Cère, drainage, chaussées franchissables, chaussées infranchissables, barrage de St-Etienne-Cantales, rejets, piétinement des bovins, artificialisation du lit, recalibrage, assec estival	<u>priorités 1</u> : diminution des sources de pollution, limitation des drainages, aménagements de zones d'accès pour bovins, aménagements piscicoles, <u>priorités 2</u> : franchissabilité du seuil C23, <u>priorités 3</u> : aménagements piscicoles, améliorer l'épuration, <u>priorités 4</u> : franchissabilité des seuils J43, d'Olmet, des Prades (C14 et C16) et d'une manière générale les seuils infranchissables, diminuer les pompages estivaux sur le ruisseau de Villières	MAC 5 : 139 055 + diminution des sources de pollution + diminution des pompages estivaux + matériaux	12	85
15 Cère aval	du barrage de St-Etienne-Cantalès à la confluence de la Cère avec le rau du Fouillet	conforme	patrimoniale	débits réservés, chaussées franchissables, rejets domestiques et industriels, barrage de Nèpes, drainage et recalibrage, cascades infranchissables	<u>priorités 3</u> : améliorer l'épuration, <u>priorités 4</u> : gestion des lixiviats du dépôt d'ordures de Laroquebrou, <u>priorités 6</u> : augmenter les débits réservés	-	-	-
16 Jordanne amont	des sources de la Jordanne à sa confluence avec le rau de Fontrouge	conforme	patrimoniale	obstacles infranchissables, rejets domestiques	<u>priorités 3</u> : améliorer l'épuration, <u>priorités 4</u> : franchissement	-	-	-
17 Roannes	des sources du Roannes à sa confluence avec la Cère	conforme	patrimoniale	creusement du lit, chaussées infranchissables, recalibrage, rejets domestiques	<u>priorités 3</u> : gestion du débit de la dérivation partant du seuil en amont du Pont des Fangasses en respectant les besoins de la vis piscicole, améliorer l'épuration,	-	-	-

					<u>priorités 4</u> : franchissements			
18 Authre	des sources de l'Authre à sa confluence avec la Cère	conforme	patrimoniales	pollution diffuse, seuils infranchissables, rejets domestiques, drainage, busage	<u>priorités 3</u> : améliorer l'épuration, <u>priorités 4</u> : franchissement	-	-	-
19 Escaumels	des sources de l'Escaumels à la cascade des Anglais (46)	conforme	patrimoniales	débit réservé, barrage, enrésinement, drainage, présence d'un plan d'eau, rejets domestiques	<u>priorités 3</u> : améliorer l'épuration, <u>priorités 4</u> : franchissement, <u>priorités 6</u> : augmenter le débit réservé	-	-	-

Contextes du bassin de la Cère






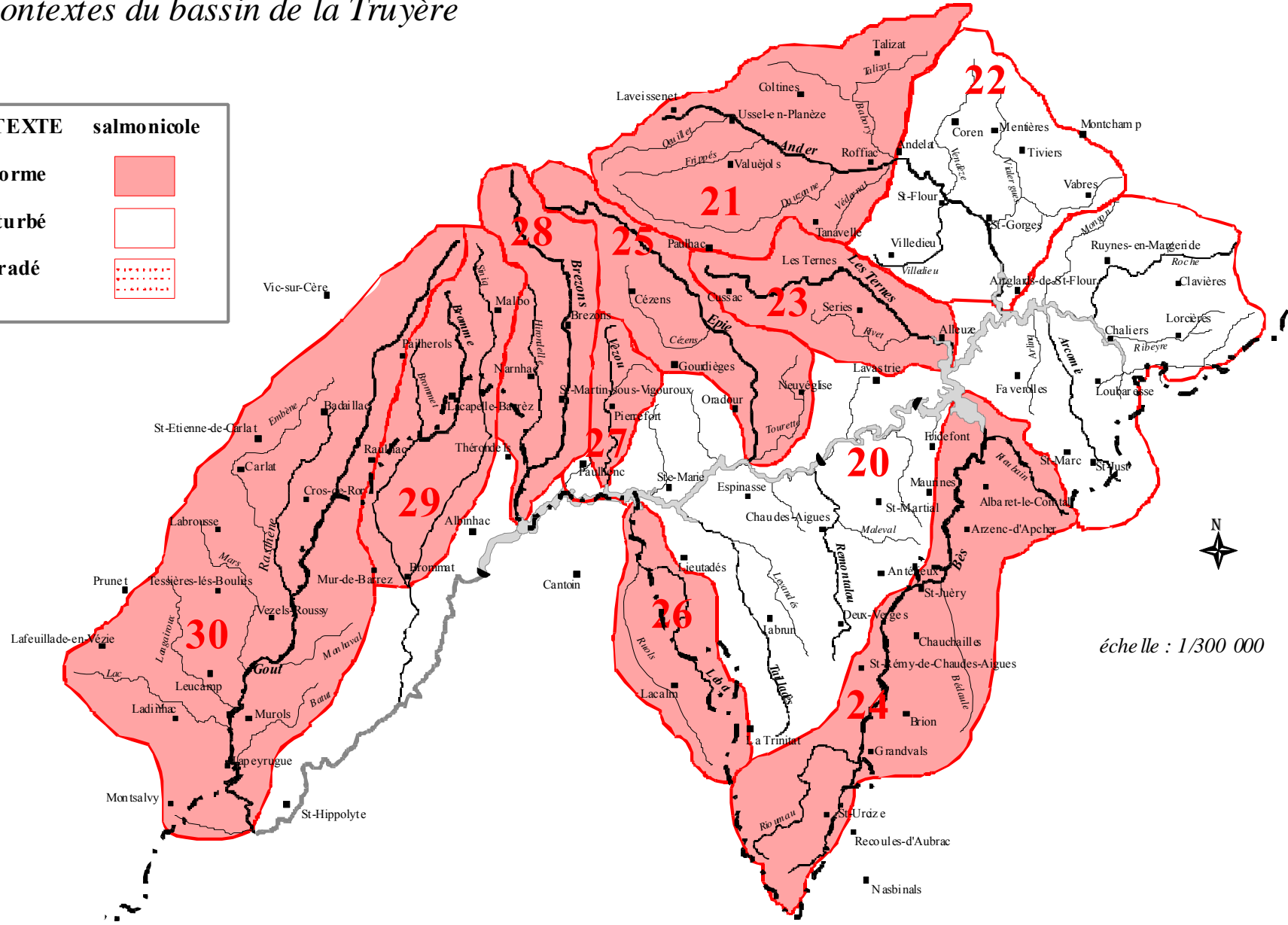
Contextes du bassin versant de la Truyère

Contexte	Limites	Etat fonctionnel	Gestion retenue	Facteurs limitants	Actions retenues MAC ou RAC (priorités 1, 2, 3, 4, 5 ou 6)	Estimation des coûts (€ HT)	% fonctionnalité restaurée	% fonctionnalité atteint par rapport au potentiel théorique
20 Truyère	de la chaussée de la Muse (48) à la confluence de la Truyère avec le ruisseau de Paulhenc	perturbé	patrimoniale différée	barrages de Grandval, Lanau et Sarrans, déboisement, autoroute A75, obstacles infranchissables, drainage, rejets domestiques	<u>priorités 3</u> : prendre en compte l'ensablement dû au déboisement, aménagements piscicoles, améliorer l'épuration, franchissement, <u>priorités 4</u> : améliorer la qualité de l'eau de la Truyère et la gestion des décanteurs de l'A75	MAC 6 : 38 860 + matériaux NON RETENU	1	58
21 Ander amont	des sources de l'Ander à la confluence avec le Babory	conforme	patrimoniale	rejets domestiques et industriels, obstacles infranchissables	<u>priorités 3</u> : améliorer la qualité de l'eau et l'épuration, <u>priorités 4</u> : franchissement	-	-	-
22 Ander aval	de la confluence de l'Ander avec le Babory à la confluence avec la Truyère	perturbé	patrimoniale différée	rejets domestiques et industriels, barrage de Granval, autoroute A75	<u>priorités 1</u> : améliorer la qualité de l'eau de l'Ander et du Vendèze, <u>priorités 2</u> : aménagements piscicoles, <u>priorités 4</u> : améliorer la gestion des décanteurs de l'A75	MAC 7 : 2 100 + matériaux + amélioration de la qualité de l'eau	12	75
23 Jurol	des sources du Jurol à sa confluence avec la Truyère	conforme	patrimoniale	dérivation d'eau, obstacles infranchissables, barrage de Granval	<u>priorités 3</u> : améliorer l'épuration, préserver les zones humides <u>priorités 4</u> : franchissement	-	-	-
24 Bès	de sa confluence avec l'Hère à sa confluence avec la Truyère	conforme	patrimoniale	débit réservé, obstacles infranchissables, barrage de Grandval	<u>priorités 4</u> : franchissement, <u>priorités 6</u> : augmenter le débit réservé	-	-	-
25 Epie	des sources de l'Epie à sa confluence avec la Truyère	conforme	patrimoniale	rejets domestiques, agricoles et industriels, obstacles franchissables, barrage de Sarrans	<u>priorités 3</u> : plans d'épandage, améliorer l'épuration, <u>priorités 4</u> : franchissement	-	-	-
26 Lebot	des sources du Lebot à sa confluence avec la Truyère	conforme	patrimoniale	déboisement, barrage de Sarrans, cascades infranchissables	<u>priorités 3</u> : prendre en compte l'ensablement lors du déboisement	-	-	-
27 Vézou	des sources du	conforme	patrimoniale	rejets domestiques et	<u>priorités 3</u> : améliorer l'épuration	-	-	-

	Vézou à sa confluence avec la Truyère			industriels, barrage de Sarrans				
28 Brezons	des sources du Brezons à sa confluence avec la Truyère	conforme	patrimoniale	barrage de Sarrans, cascades infranchissables	<u>priorités 3</u> : nettoyage des berges de l'Hirondelle	-	-	-
29 Bromme	des sources de la Bromme à sa confluence avec le Siniq (12)	conforme	patrimoniale	drainage, recalibrage, obstacles infranchissables	<u>priorités 3</u> : attention particulière aux drainages	-	-	-
30 Goul	des sources du Goul à sa confluence avec la Truyère (12)	conforme	patrimoniale	obstacles infranchissables, barrage de la Molède	<u>priorités 4</u> : franchissement, contrôle des drainages et recalibrages en tête de bassins	-	-	-

Contextes du bassin de la Truyère

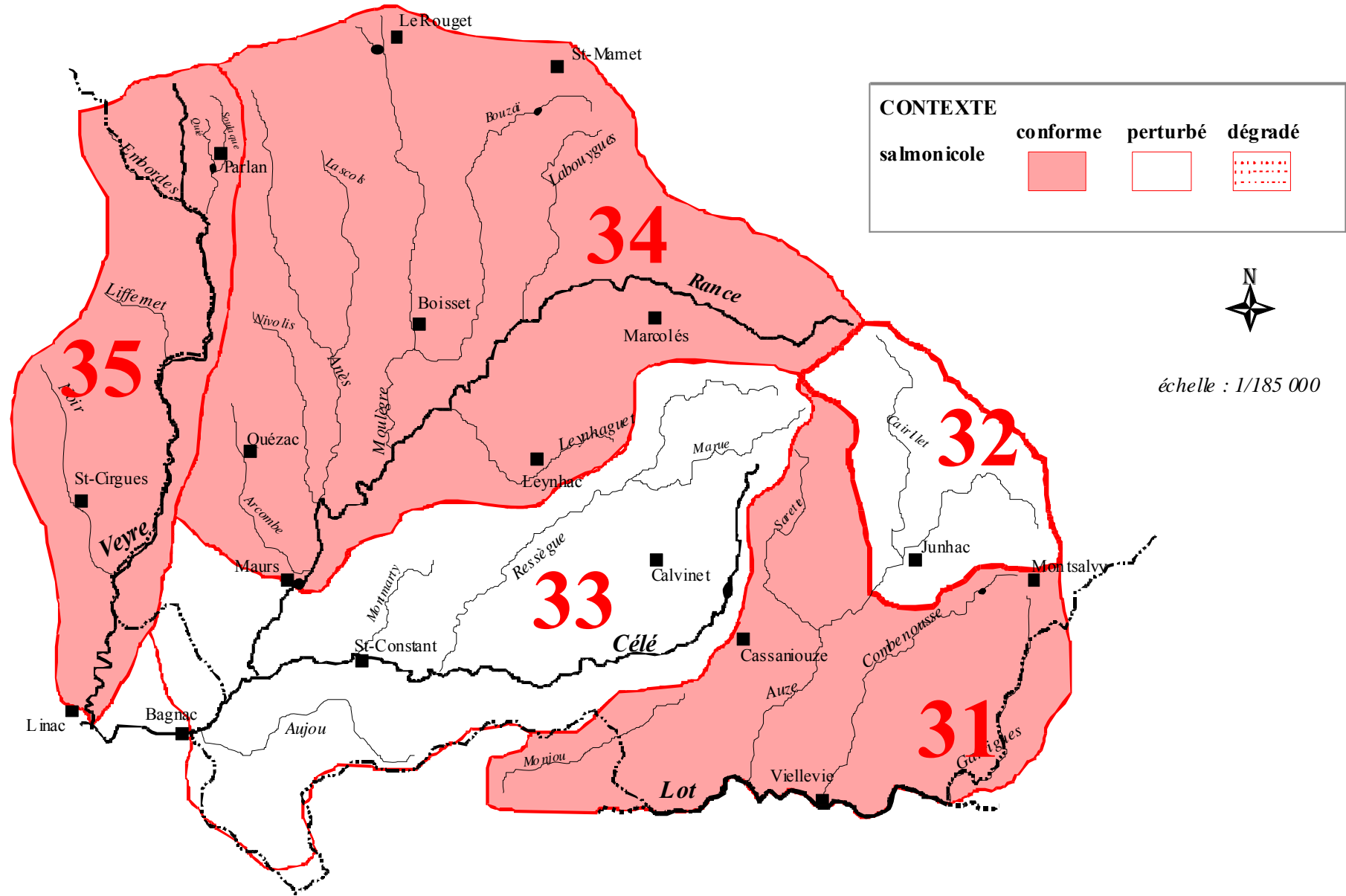
CONTEXTE	salmonicole
conforme	
perturbé	
dégradé	



Contextes des bassins versants du Célé et du Lot

Contexte	Limites	Etat fonctionnel	Gestion retenue	Facteurs limitants	Actions retenues MAC ou RAC (priorités 1, 2, 3, 4, 5 ou 6)	Estimation des coûts (€ HT)	% fonctionnalité restaurée	% fonctionnalité atteint par rapport au potentiel théorique
31 Lot	du la confluence du Lot avec le ruisseau des Garrigues à la confluence avec le ruisseau de Monjou (12)	conforme	patrimoniale	déboisement, obstacles infranchissables	<u>priorités 3</u> : prendre en compte l'ensablement dans l'agriculture et le déboisement, franchissement, <u>priorités 4</u> : limiter le drainage et le déboisement	-	-	-
32 Auze amont	des sources de l'Auze à la prise d'eau de la microcentrale de Coustous	perturbé	patrimoniale différée	déboisement, cultures céréalières, drainage, obstacles infranchissables	<u>priorités 1</u> : limiter les drainages, sensibiliser sur les problèmes liés à l'ensablement, franchissement, <u>priorités 3</u> : aménagements piscicoles, prendre en compte l'ensablement dans l'agriculture et le déboisement	MAC 8 : 103 820 + matériaux	12	73
33 Célé	des sources du Célé à sa confluence avec l'Aujou	perturbé	patrimoniale différée	déboisement, cultures céréalières, drainage, obstacles infranchissables, pompages agricoles	<u>priorités 3</u> : prendre en compte l'ensablement dans l'agriculture et le déboisement, limiter les drainages, franchissements, aménagements piscicoles, améliorer l'épuration et la qualité de l'eau du plan d'eau de Cassaniouze, surveiller les pompages en rivière pour l'irrigation, aménagements piscicoles, <u>priorités 4</u> : franchissement, entretien et restauration des berges	MAC 9 : 405 400 + franchissement + matériaux NON RETENU	12	91
34 Rance	des sources de la Rance à la chaussée du Moulin du Fau	conforme	patrimoniale	déboisement, cultures céréalières, rejets domestiques, obstacles infranchissables	<u>priorités 3</u> : améliorer l'épuration, prendre en compte l'ensablement dans l'agriculture et le déboisement, <u>priorités 4</u> : franchissement, restauration et entretien des berges, limiter les drainages	-	-	-
35 Veyre	des sources à sa confluence avec le Célé (46)	conforme	patrimoniale	débites réservés, drainage, obstacles infranchissables	<u>priorités 4</u> : limiter les autorisations de drainage, franchissement	-	-	-



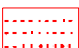
Contextes des bassins du Célé et du Lot



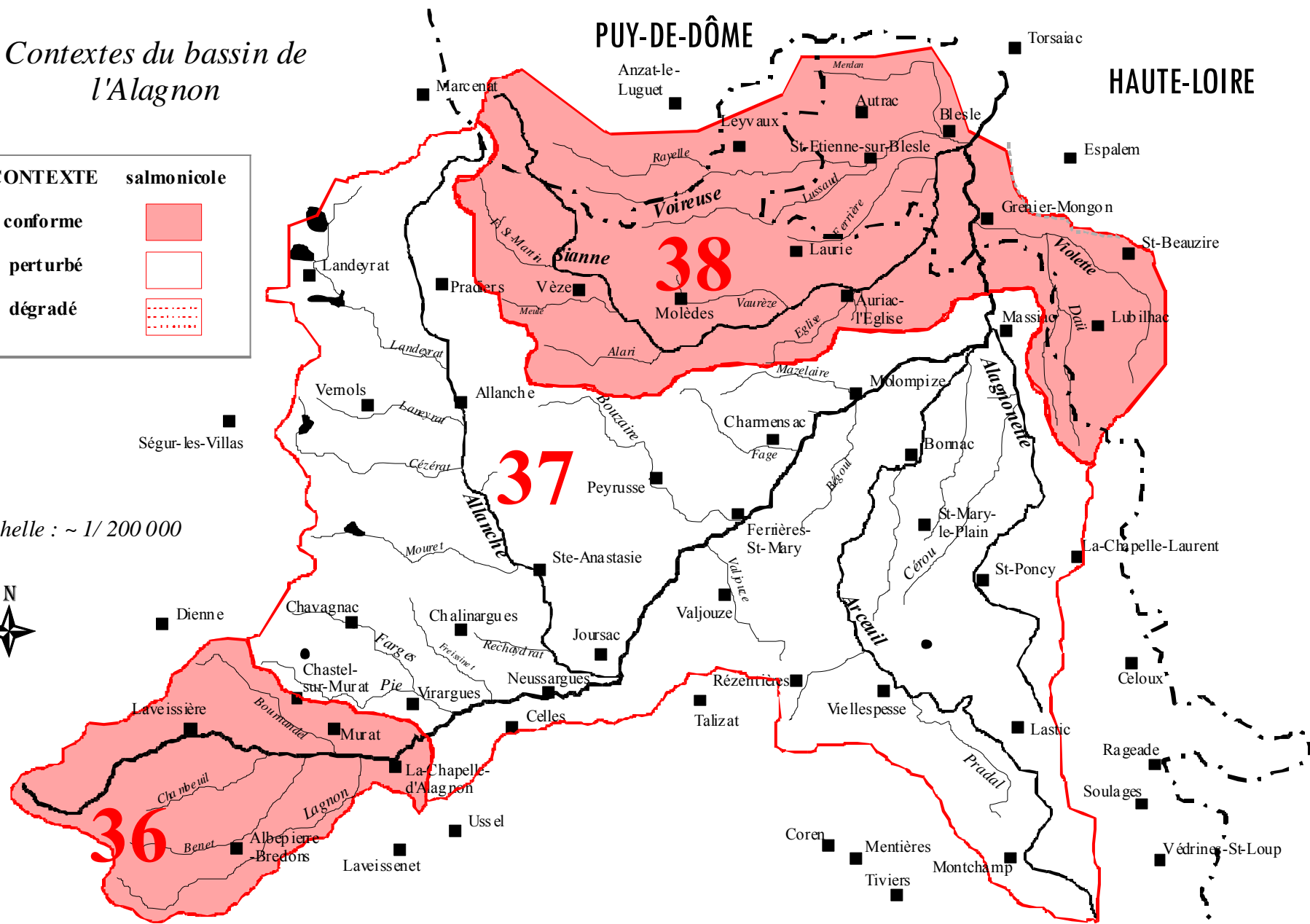
Contextes du bassin versant de l'Alagnon

Contexte	Limites	Etat fonctionnel	Gestion retenue	Facteurs limitants	Actions retenues MAC ou RAC (priorités 1, 2, 3, 4, 5 ou 6)	Estimation des coûts (€ HT)	% fonctionnalité restaurée	% fonctionnalité atteint par rapport au potentiel théorique
36 Alagnon amont	des sources de l'Alagnon à la prise d'eau de Gaspard	conforme	patrimoniaire	obstacles infranchissables, rejets domestiques, débits réservés, extraction	<u>priorités 3</u> : franchissement des seuils de l'Alagnon, améliorer l'épuration et le traitement des rejets industriels, <u>priorités 4</u> : améliorer le traitement des rejets des carrières de silice, <u>priorités 6</u> : augmenter les débits réservés	-	-	-
37 Alagnon inter-médiaire	l'Alagnon de la prise de Gaspard à la prise d'eau de Notre-Dame (aval Massiac)	perturbé	patrimoniaire et patrimoniale différée	obstacles infranchissables, rejets domestiques et industriels, débits réservés, extraction, drainage, déboisement	<u>priorités 1</u> : franchissement des seuils de l'Alagnon, améliorer l'épuration, limiter les drainages, <u>priorités 3</u> : améliorer l'épuration et le traitement des rejets industriels, <u>priorités 4</u> : franchissements, améliorer le traitement des rejets des carrières de silice, <u>priorités 6</u> : augmenter les débits réservés	MAC 10 : 77 790	15	91
38 Alagnon aval	l'Alagnon de la prise d'eau Notre-Dame à la prise d'eau de Blesle (43)	conforme	patrimoniaire	obstacles infranchissables, rejets domestiques, débits réservés	<u>priorités 3</u> : franchissement des seuils de l'Alagnon, améliorer l'épuration, <u>priorités 4</u> : franchissement, <u>priorités 6</u> : augmenter les débits réservés	-	-	-

Contextes du bassin de l'Alagnon

CONTEXTE	salmonicole
conforme	
perturbé	
dégradé	

échelle : ~ 1/200 000



3.3.3. Coûts et financements possibles

Coûts des travaux :

Bassin	Contexte	Coûts estimés (€ HT)	Partenaires financiers possibles	Partenaires techniques possibles	Maîtres d'ouvrages pressentis
Rhue	02	185 240 +ADR +F	Agence de l'eau, Conseil général, Conseil régional, DIREN, Europe, collectivités locales, collectivités piscicoles	CSP, Agence de l'eau, EPIDOR	EDF, collectivités piscicoles, propriétaire privé de la microcentrale de Champs-sur-Tarentaine
Sumène	05	76 250 +ADR +TR		CSP, Agence de l'eau	EDF, laiterie de Bourriane
Auze	10	F +ADR +AE		CSP, Agence de l'eau	EDF, commune de Mauriac
Maronne	12	296 660 +F +AE +ADR		CSP, Agence de l'eau	EDF, commune de Pléaux, collectivités piscicoles, propriétaire privé de la microcentrale de la Pachevie
Cère	14	139 055 +AE +TR		CSP, Agence de l'eau, EPIDOR	communauté d'Agglomération d'Aurillac, communes, propriétaires privés, collectivités piscicoles, DDAF
Truyère	22	2 100 +AE +TR		CSP, Agence de l'eau	communes et groupements de communes, collectivités piscicoles, ASF
Lot	32	103 820		CSP, Agence de l'eau	propriétaires privés, collectivités piscicoles, DDAF
Alagnon	37	77 790		CSP, Agence de l'eau, communauté de communes de Massiac	propriétaires privés, communes, collectivités piscicoles, ASF
Total		880 915			

coûts estimés : les coûts indiqués sont des estimations qui pourront varier suivant la solution technique retenue la plus adaptée ; ADR : augmentation du débit réservé, F : franchissement d'un obstacle, AE : amélioration de l'épuration, TR : traitement des rejets

Coûts du suivi et de l'évaluation des travaux :

Ces coûts dépendront du type d'actions engagé, des accords passés entre la Fédération de pêche, les AAPPMA et le CSP, du choix d'un suivi en régie ou non ainsi que du niveau de participation des bénévoles.

Certaines actions, notamment en ce qui concerne la qualité de l'eau, font déjà l'objet d'un suivi. Dans le cadre des différents contrats de rivière des réseaux de suivi de la qualité de l'eau ont été mis en place sur l'ensemble des bassins concernés.

De plus les opérations de suivi déjà réalisées par le CSP (RHP, comptage de frayères) ou qui peuvent le devenir (ROM, REH) peuvent ou pourront être utilisées.

3.4. Actions nécessaires et complémentaires par cours d'eau

Les actions prévues dans les modules d'actions cohérentes et les recommandations d'actions complémentaires sont hiérarchisées pour permettre une meilleure programmation, tout en sachant que pour qu'un MAC soit efficace il faut que toutes ses actions sont réalisées (qu'elle que soit leur priorité).

Les actions proposées dans le plan de gestion sont classées en 6 priorités, selon la facilité de réalisation (assez facile : +, assez difficile : - ou à plus long terme) et l'impact sur les populations de truites (significatif : +, moins significatif : -) :

Facilité de réalisation	Impact	Priorité
+	+	1
-	+	2
+	-	3
-	-	4
long terme	+	5
long terme	-	6

Les actions à réaliser en priorité dans les cinq ans du plan de gestion sont celles de priorité 1, 2 et 5, types d'actions concernées :

- franchissement,
- amélioration de la dépollution,
- aménagements piscicoles,
- limitation du drainage, sensibilisation des agriculteurs à l'ensablement lors des drainages et des cultures,
- sensibilisation de l'ONF et des propriétaires forestiers à l'ensablement lors des déboisements.
- augmentation du débit réservé des ouvrages hydroélectriques d'EDF et privés.

Bassin	Cours d'eau	N°	Facteur limitant		Actions à entreprendre	Organismes ou personnes concernés	Priorité
			Cause	Effet			
Rhue	Eau Verte	02	barrage	cloisonnement des populations	franchissement	EDF, contrat de rivière Haute-Dordogne	1
Rhue	Gabacut	02					1
Sumène	Bettelle	05	rejets laiterie	destruction du milieu	traiter les rejets	laiterie	1
Sumène	Sumène	05	digue	cloisonnement des populations	franchissement	SHEM	1
Auze	Auze	10	barrage	cloisonnement des populations	franchissement	EDF	1
Auze	Auze	10	rejets domestiques	diminution des sources de nourritures, colmatage	améliorer la dépollution	communes, regroupements de communes	1
Auze	St-Jean	10					1
Maronne	Cayre	12	déboisement	ensablement du cours d'eau	aménagements piscicoles	collectivités piscicoles	1
Maronne	Cayrou	12					1
Maronne	Incon	12	digue	cloisonnement des populations	franchissement	EDF	1
Maronne	Incon	12	piétinement des bovins	diminution des sources de nourritures, colmatage	création de points d'abreuvement	propriétaires privés, collectivités piscicoles ?	1
Maronne	Incon	12	pompages, irrigation	amincissement de la lame d'eau	surveillance et diminution des pompages	Agence de l'eau, communes, regroupements de communes	1
Maronne	Incon	12	rejets domestiques	diminution des sources de nourritures, colmatage	améliorer la dépollution	communes, regroupements de communes	1
Cère	Cère	14	piétinement des bovins		création de points d'abreuvement	propriétaires privés, collectivités piscicoles, contrat de rivière Cère	1
Cère	Cère	14	pompages ?	amincissement de la lame d'eau	aménagements piscicoles	collectivités piscicoles, contrat de rivière Cère	1
Cère	Cère	14	rejets domestiques	diminution des sources de nourritures, colmatage	améliorer la dépollution	communes, regroupements communes, contrat de rivière Cère	1
Cère	Jordanne	14					1
Cère	Mamou	14	artificialisation du lit	perte de milieux	aménagements piscicoles	collectivités piscicoles, contrat de rivière Cère	1
Cère	Monreysse	14					1
Cère	Monreysse	14	drainage	ensablement du cours d'eau	limiter les drainages	DDAF, collectivités piscicoles, contrat de rivière Cère	1
Cère	Monreysse	14	rejets usine agroalimentaire	colmatage	traiter les rejets	commune, usine, contrat de rivière Cère	1
Cère	Pontal	14	drainage	ensablement du cours d'eau	limiter les drainages	DDAF, collectivités piscicoles, contrat de rivière Cère	1
Cère	Pontal et affluents	14			aménagements piscicoles	collectivités piscicoles, contrat de rivière Cère	1
Truyère	Ander	22	rejets domestiques et industriels	colmatage	améliorer la dépollution	communes, regroupements de communes, coopératives laitières	1
Truyère	Vendèze	22	rejets domestiques	diminution des sources de nourritures, colmatage	améliorer la dépollution	communes, regroupements de communes	1
Lot	Auze	32	agriculture, déboisement	ensablement du cours d'eau	bandes enherbées, sensibilisation	agriculteurs, propriétaires forestiers, DDAF, collectivités piscicoles	1

Bassin	Cours d'eau	N°	Facteur limitant		Actions à entreprendre	Organismes ou personnes concernés	Priorité
			Cause	Effet			
Lot	Auze	32	digue	cloisonnement des populations	franchissement	propriétaire, collectivités piscicoles ?	1
Lot	Auze	32	drainage	ensablement du cours d'eau	limiter les drainages	DDAF, collectivités piscicoles	1
Lot	Carillet	32	agriculture, déboisement		bandes enherbées, sensibilisation	agriculteurs, propriétaires forestiers, DDAF, collectivités piscicoles	1
Lot	Labesserrette	32	drainage		limiter les drainages	DDAF, collectivités piscicoles	1
Alagnon	Alagnon	37	seuils	cloisonnement des populations	franchissement	propriétaires, contrat de rivière Alagnon, collectivités piscicoles ?	1
Alagnon	Alagnonnette	37	rejets domestiques	diminution des sources de nourritures, colmatage	améliorer la dépollution	communes, regroupements de communes, contrat de rivière Alagnon	1
Alagnon	Arceuil	37	drainage	ensablement du cours d'eau	limiter les drainages	DDAF, contrat de rivière Célé, collectivités piscicoles	1
Rhue	Taurons	02	digue	cloisonnement des populations	franchissement	EDF, contrat de rivière Haute-Dordogne	2
Cère	Cère	14	seuils			propriétaire privé, contrat de rivière Cère, collectivités piscicoles ?	2
Truyère	Remontalou	20	déboisement	ensablement du cours d'eau	aménagements piscicoles	collectivités piscicoles	2
Truyère	St-Marc	20	drainage				2
Truyère	Chadelat	22	autoroute				2
Truyère	Vabres	22					2
Truyère	Vendèze	22					2
Truyère	Viadeyres	22					2
Rhue	Bonjon	01	rejets domestiques	diminution des sources de nourritures, colmatage	améliorer la dépollution	communes, regroupements de communes	3
Rhue	La Bastide	01					3
Rhue	Lemnet	01					3
Rhue	Loubanère	01					3
Rhue	Rhue	01					3
Rhue	Santoire	01					3
Rhue	Chausse	02	débit réservé	amincissement de la lame d'eau du Tact	aménagements piscicoles	collectivités piscicoles	3
Rhue	Embort	02		amincissement de la lame d'eau			3
Rhue	Embort	02	rejets domestiques	diminution des sources de nourritures, colmatage	améliorer la dépollution	communes, regroupements de communes	3
Rhue	Scie et Cheylade	02	débit réservé	amincissement de la lame d'eau de la Rhue	aménagements piscicoles	collectivités piscicoles	3
Rhue	Soulou	02	rejets domestiques	diminution des sources de nourritures, colmatage	améliorer la dépollution	communes, regroupements de communes	3
Rhue	St-Amandin	02				communes, regroupements de communes, contrat de rivière Haute-Dordogne	3
Rhue	Tarentaine	02	seuil	cloisonnement des populations	franchissement	propriétaires, contrat de rivière Haute-Dordogne, collectivités piscicoles ?	3
Rhue	Taurons	02	rejets domestiques	diminution des sources de nourritures, colmatage	améliorer la dépollution	communes, regroupements de communes	3
Rhue	Grolle	03					3

Bassin	Cours d'eau	N°	Facteur limitant		Actions à entreprendre	Organismes ou personnes concernés	Priorité
			Cause	Effet			
Rhue	Petite Rhue	03				communes, regroupements de communes, contrat de rivière Haute-Dordogne	3
Rhue	Véronne	03	rejets domestiques et industriels			communes, regroupements de communes, contrat de rivière Haute-Dordogne, coopératives laitières	3
Sumène	Sumène	04	rejets domestiques			communes, regroupements de communes	3
Sumène	Sumène	05		3			
Sumène	Varleix	06	rejets domestiques et industriels			communes, regroupements de communes, coopératives laitières	3
Sumène	Mars	07	rejets domestiques			communes, regroupements de communes	3
Auze	Labiou	08		3			
Auze	Auze	09	seuil	cloisonnement des populations	franchissement	commune, collectivités piscicoles ?	3
Maronne	Arnac	11	rejets domestiques	diminution des sources de nourritures, colmatage	améliorer la dépollution	communes, regroupements de communes	3
Maronne	Aspre	11					3
Maronne	Ayrens	11					3
Maronne	Bertrande	11					3
Maronne	Doire	11					3
Maronne	Frayssi	11					3
Maronne	Maronne	11					3
Maronne	Mémoire	11					3
Maronne	Neyrou	11					3
Maronne	Bedaine	12	déboisement	ensablement du cours d'eau	aménagement piscicoles	collectivités piscicoles	3
Maronne	Caulus	12					3
Cère	Cère	13	rejets domestiques	diminution des sources de nourritures, colmatage	améliorer la dépollution	communes, regroupements de communes	3
Cère	Cère	14					3
Cère	Cère	14		diminution de la qualité de l'eau			3
Cère	Pontal	14	drainage	ensablement du cours d'eau	aménagement piscicoles	collectivités piscicoles, contrat de rivière Cère	3
Cère	Cère	15	rejets domestiques	diminution des sources de nourritures, colmatage	améliorer la dépollution	communes, regroupements de communes	3
Cère	Jordanne	16					3
Cère	Roannes	17	débit dérivé	amincissement de la lame d'eau	améliorer la gestion	propriétaire privé	3
Cère	Roannes	17	rejets domestiques	diminution des sources de nourritures, colmatage	améliorer la dépollution	communes, regroupements de communes	3
Cère	Authre	18					3
Cère	Reylhaguet	18					3
Cère	Veyrières	18					3
Cère	Escaumels	19					3
Truyère	Angles	20					déboisement
Truyère	Levandés	20	3				
Truyère	Remontalou	20	3				
Truyère	Ribeyre	20	autoroute	aménagement piscicoles	collectivités piscicoles	3	

Bassin	Cours d'eau	N°	Facteur limitant		Actions à entreprendre	Organismes ou personnes concernés	Priorité
			Cause	Effet			
Truyère	Tailladés	20	déboisement		sensibilisation ONF	ONF, propriétaires forestiers, collectivités piscicoles	3
Truyère	Chauliaguet	20	rejets industriels			coopérative laitière	3
Truyère	Prade	20	rejets domestiques			communes, regroupements de communes	3
Truyère	Remontalou	20		3			
Truyère	Remontalou	20	seuil	cloisonnement des populations	franchissement	propriétaires privés, collectivités piscicoles ?	3
Truyère	Roche	20	rejets domestiques	diminution des sources de nourritures, colmatage	améliorer la dépollution	communes, regroupements de communes	3
Truyère	Ander	21					3
Truyère	Babory	21	rejets domestiques et industriels			communes, regroupements de communes, coopératives laitières	3
Truyère	Jurol	23					3
Truyère	Epie	25					3
Truyère	Lebot	26	déboisement	ensablement du cours d'eau	sensibilisation	ONF, propriétaires forestiers, collectivités piscicoles	3
Truyère	Vèzou	27	rejets domestiques et industriels	diminution des sources de nourritures, colmatage	améliorer la dépollution	communes, regroupements de communes	3
Truyère	Hirondelle	28	non entretien des berges	embâcles	nettoyage des berges	communes, regroupements de communes, propriétaires privés, collectivités piscicoles	3
Truyère	Siniq	29	drainage		limiter les drainages	DDAF, collectivités piscicoles	3
Lot	Auze	31	agriculture, déboisement	ensablement du cours d'eau	bandes enherbées, sensibilisation	agriculteurs, propriétaires forestiers, DDAF, collectivités piscicoles	3
Lot	Auze	31	seuil	cloisonnement des populations	franchissement	propriétaire privé, collectivités piscicoles	3
Lot	affluents Labesserrette	32	déboisement, agriculture	ensablement du cours d'eau		collectivités piscicoles	3
Lot	Auze	32					3
Lot	Carillet	32					3
Célé	Célé	33	seuils	cloisonnement des populations	franchissement	propriétaires, contrat de rivière Célé, collectivités piscicoles ?	3
Célé	Célé et petits affluents	33	agriculture, déboisement	ensablement du cours d'eau	bandes enherbées, sensibilisation	agriculteurs, propriétaires forestiers, contrat de rivière Célé, DDAF, collectivités piscicoles	3
Célé	Célé et petits affluents	33	drainage		limiter les drainages	DDAF, contrat de rivière Célé, collectivités piscicoles	3
Célé	Réssegue	33	seuil	cloisonnement des populations	franchissement	propriétaire, contrat de rivière Célé, collectivités piscicoles ?	3
Célé	Célé	33	pompages irrigation	amincissement de la lame d'eau	surveillance des pompages	contrat de rivière Célé, Agence de l'eau	3
Célé	Célé	33	rejets domestiques	diminution des sources de nourritures, colmatage	améliorer la dépollution	communes, regroupements de communes	3
Célé	Célé	33		diminution de la qualité de l'eau			3
Célé	Rance	33		diminution des sources de nourritures, colmatage			3
Célé	Réssegue	33	déboisement,	ensablement du cours d'eau	aménagements piscicoles	collectivités piscicoles	3

Bassin	Cours d'eau	N°	Facteur limitant		Actions à entreprendre	Organismes ou personnes concernés	Priorité
			Cause	Effet			
Célé	Moulègre	34	agriculture		bandes enherbées, sensibilisation	agriculteurs, propriétaires forestiers, contrat de rivière Célé, DDAF, collectivités piscicoles	3
Célé	Moulègre	34	rejets domestiques	diminution des sources de nourritures, colmatage	améliorer la dépollution	communes, regroupements de communes	3
Célé	Rance	34	agriculture, déboisement	ensablement du cours d'eau	bandes enherbées, sensibilisation	agriculteurs, propriétaires forestiers, contrat de rivière Célé, DDAF, collectivités piscicoles	3
Célé	Rance	34				communes, regroupements de communes	3
Alagnon	Alagnon	36	rejets domestiques	diminution des sources de nourritures, colmatage	améliorer la dépollution	communes, regroupements de communes, contrat de rivière Alagnon	3
Alagnon	Alagnon	36	seuils	cloisonnement des populations	franchissement	propriétaires, contrat de rivière Alagnon, collectivités piscicoles ?	3
Alagnon	Benet	36	rejets domestiques et industriels			communes, regroupements de communes, contrat de rivière Alagnon, coopérative laitière	3
Alagnon	Bournandel	36	rejets domestiques			communes, regroupements de communes	3
Alagnon	Alagnon	37	rejets domestiques et industriels			communes, regroupements de communes, contrat de rivière Alagnon	3
Alagnon	Allanche et affluents	37	rejets domestiques et industriels			communes, regroupements de communes, contrat de rivière Alagnon, coopérative laitière	3
Alagnon	Arceuil	37				communes, regroupements de communes, contrat de rivière Alagnon	3
Alagnon	Chandèze	37				communes, regroupements de communes	3
Alagnon	Fage	37	rejets domestiques	diminution des sources de nourritures, colmatage	améliorer la dépollution	communes, regroupements de communes	3
Alagnon	Farges	37				communes, regroupements de communes, contrat de rivière Alagnon	3
Alagnon	Valjouze	37	rejets domestiques et industriels			communes, regroupements de communes	3
Alagnon	Alagnon	38				communes, regroupements de communes, contrat de rivière Alagnon	3
Alagnon	Daü	38				communes, regroupements de communes	3
Alagnon	Eglise	38	rejets domestiques			communes, regroupements de communes, contrat de rivière Alagnon	3
Alagnon	Violette	38				communes, regroupements de communes	3
Alagnon	Foulières	39				communes, regroupements de communes	3
Alagnon	Pradal	39				communes, regroupements de communes	3
Rhue	Rhue	01	seuil	cloisonnement des populations	franchissement	propriétaire, collectivités piscicoles ?	4
Rhue	Tarentaine	02	rejets agricoles	diminution des sources de nourritures, colmatage	améliorer la dépollution	communes, regroupements de communes	4
Sumène	Mardaret	06	seuil	cloisonnement des populations	franchissement	propriétaires privés, collectivités piscicoles ?	4
Sumène	Marilhoux	06					4

Bassin	Cours d'eau	N°	Facteur limitant		Actions à entreprendre	Organismes ou personnes concernés	Priorité
			Cause	Effet			
Auze	Auze	09					4
Auze	Auze	10					4
Auze	Piallevedel	10	digue			EDF	4
Maronne	Maronne et affluents	11	seuils			propriétaires, collectivités piscicoles ?	4
Maronne	Espinet	12					4
Maronne	Riou Tort	12	seuil			propriétaire privé, collectivités piscicoles ?	4
Cère	Cère	14					4
Cère	Couffins	14					4
Cère	Jordanne	14	seuils			propriétaire privé, contrat de rivière Cère, collectivités piscicoles ?	4
Cère	Mamou	14					4
Cère	Villières	14	assec estival	amincissement de la lame d'eau	diminuer les pompages estivaux	communes, regroupements de communes, propriétaires privés	4
Cère	Cère	15	décharge	diminution des sources de nourritures, colmatage	améliorer la dépollution	communes, regroupements de communes	4
Cère	Jordanne	16				propriétaire privé, contrat de rivière Cère, collectivités piscicoles ?	4
Cère	Roannes	17	seuils	cloisonnement des populations	franchissement	propriétaire privé, collectivités piscicoles ?	4
Cère	Authre	18				propriétaire privé, contrat de rivière Cère, collectivités piscicoles ?	4
Cère	Escaumels	19				propriétaire privé, collectivités piscicoles ?, EDF	4
Truyère	Arcomie	20	autoroute	ensablement du cours d'eau	décanteurs efficaces	ASF	4
Truyère	Ribeyre	20					4
Truyère	Truyère	20	rejets domestiques et industriels	diminution de la qualité de l'eau	améliorer la dépollution	communes, regroupements de communes	4
Truyère	Frippés	21	seuil	cloisonnement des populations	franchissement	propriétaire, collectivités piscicoles ?	4
Truyère	Chadelat	22					4
Truyère	Vabres	22	autoroute	ensablement du cours d'eau	décanteurs efficaces	ASF	4
Truyère	Vendèze	22					4
Truyère	Jurol	23	débit réservé	amincissement de la lame d'eau	respecter le débit réservé	propriétaires privés	4
Truyère	Jurol	23					4
Truyère	Bès	24	seuil				4
Truyère	Epie	25		cloisonnement des populations	franchissement	propriétaires privés, collectivités piscicoles ?	4
Truyère	Goul et affluents	30	seuils				4
Truyère	Langairoux	30	drainage	ensablement du cours d'eau	limiter les drainages	DDAF, collectivités piscicoles	4
Lot	Auze	31					4
Célé	Célé	33		cloisonnement des populations	franchissement	propriétaire, contrat de rivière Célé, collectivités piscicoles ?	4
Célé	Rance	33	seuil				4

Bassin	Cours d'eau	N°	Facteur limitant		Actions à entreprendre	Organismes ou personnes concernés	Priorité	
			Cause	Effet				
Célé	Anès	34	seuils			propriétaires, collectivités piscicoles ?	4	
Célé	Bouzaï	34	seuil			propriétaire, collectivités piscicoles ?	4	
Célé	Moulègre	34	drainage	ensablement du cours d'eau	limiter les drainages	DDAF, contrat de rivière Célé, collectivités piscicoles	4	
Célé	Rance	34					4	
Célé	Rance	34	seuil	cloisonnement des populations	franchissement	propriétaire, contrat de rivière Célé, collectivités piscicoles ?	4	
Célé	Quié	35					4	
Célé	Ruisseau Noir	35					4	
Célé	Veyre	35	drainage	ensablement du cours d'eau	limiter les drainages	DDAF, contrat de rivière Célé, collectivités piscicoles	4	
Célé	Veyre	35	seuils	cloisonnement des populations	franchissement	propriétaires, collectivités piscicoles ?	4	
Alagnon	Foufouilloux	36	rejets de carrière	diminution des sources de nourritures, colmatage	améliorer la dépollution	exploitant, contrat de rivière Alagnon	4	
Alagnon	Arceuil	37	seuil	cloisonnement des populations	franchissement	propriétaires, collectivités piscicoles ?	4	
Alagnon	Farges	37					4	
Alagnon	Mouret	37					4	
Alagnon	Pie	37	rejets industriels	diminution des sources de nourritures, colmatage	améliorer la dépollution	contrat de rivière Alagnon, exploitant	4	
Alagnon	Alagnon	38	seuils	cloisonnement des populations	franchissement	propriétaires, contrat de rivière Alagnon, collectivités piscicoles ?	4	
Alagnon	Sianne	38	barrage			propriétaires privés	4	
Rhue	Embort	02	débit réservé	amincissement de la lame d'eau	augmenter le débit réservé	EDF, contrat de rivière Haute-Dordogne	5	
Rhue	Gabacut	02					5	
Rhue	Petite Rhue	02					SHEM, contrat de rivière Haute-Dordogne	5
Rhue	Rhue	02					EDF, SHEM, contrat de rivière Haute-Dordogne	5
Rhue	Tact	02					5	
Rhue	Tarentaine	02					EDF, contrat de rivière Haute-Dordogne	5
Rhue	Taurons	02					5	
Sumène	Sumène	05					SHEM	5
Auze	Auze	10					EDF	5
Auze	Piallevedel	10					EDF	5
Maronne	Bedaine	12					propriétaire	5
Maronne	Incon	12					EDF	5
Sumène	Mardaret	06					débit réservé	amincissement de la lame d'eau
Sumène	Marilhoux	06				propriétaires privés	6	
Sumène	Mars	07					6	
Auze	Monzola	09				EDF	6	
Maronne	Doire	11				propriétaire privé	6	

Bassin	Cours d'eau	N°	Facteur limitant		Actions à entreprendre	Organismes ou personnes concernés	Priorité
			Cause	Effet			
Maronne	Maronne	11				EDF	6
Cère	Cère	15					6
Cère	Escaumels	19					6
Truyère	Bès	24			respecter le débit réservé	propriétaires privés	6
Alagnon	Chambeuil	36					6
Alagnon	Alagnon	37					6
Alagnon	Allanche	37					6
Alagnon	Bouzaire	37					6
Alagnon	Farges	37					6
Alagnon	Sianne	38					6
			augmenter le débit réservé				

4. Mise en œuvre des mesures générales et du Plan des Actions Nécessaires

Les actions inscrites dans le PAN du département du Cantal répondent aux exigences des SDAGE Adour-Garonne et Loire-Bretagne, notamment en ce qui concerne la valorisation du potentiel piscicole et la restauration des "rivières vivantes".

Elles prennent en compte les autres programmes présents dans le département (contrats de rivière, charte environnementale du Cantal, Objectif retour aux sources de la Dordogne,...).

La préservation des cours d'eau à gestion patrimoniale devra être la priorité de ce plan de gestion.

La Fédération de pêche s'engage à inciter à la réalisation des actions ou à la mise en place des réglementations préconisées dans le plan départemental de gestion.

La Fédération de pêche se réserve le droit de modifier le PDPG en fonction de l'évolution des connaissances et du milieu.

Une programmation pluriannuelle des actions à engager par les collectivités piscicoles peut être proposée.

Les actions sont prévues en partenariat entre la Fédération et les AAPPMA concernées, plus un soutien possible du CSP. Les coûts donnés dans le tableau suivant sont estimés en euros hors taxes.

Programmation pluriannuelle possible des aménagements concernant spécifiquement les collectivités piscicoles (dépendante des engagements des AAPPMA et de l'élaboration des plans de gestion piscicoles locaux) :

Contexte	Cours d'eau	2003			2004			2005			2006		
		Action	Coût	MO	Action	Coût	MO	Action	Coût	MO	Action	Coût	MO
14	Cère	points d'abreuvement	-	Aurillac	points d'abreuvement	-	Aurillac						
14	Cère	aménagements piscicoles	13 850	Aurillac	aménagements piscicoles	13 850	Aurillac						
14	Mamou	aménagements piscicoles		Aurillac	aménagements piscicoles		Aurillac						
14	Pontal et affluents	aménagements piscicoles	3 930	St-Mamet	aménagements piscicoles	3 930	St-Mamet						
14	Pontal	aménagements piscicoles	285	St-Mamet									
22	Chadelat				aménagements piscicoles	525	St-Flour						
22	Vabres				aménagements piscicoles	525	St-Flour						
28	Hirondelle				nettoyage des berges	-	Pierrefort						
32	affluents Labesserette				aménagements piscicoles	70	Mauris						
32	Auze				aménagements piscicoles	29 000	Mauris						
32	Carillet				aménagements piscicoles	2 900	Mauris						
12	Incon							points d'abreuvement	-	Pléaux			
12	Cayre							aménagements piscicoles	237 000	Pléaux			
12	Cayrou							aménagements piscicoles	1 820	Pléaux			
22	Viaderyes							aménagements piscicoles	525	St-Flour			
02	Chausse										aménagements piscicoles	840	Champs
02	Embort										aménagements piscicoles	560	Champs
02	Scie										aménagements piscicoles	420	Champs
02	Cheylade										aménagements piscicoles	420	Champs

12	Bedaine										aménagements piscicoles	57 000	Pléaux
12	Caulus										aménagements piscicoles	840	Pléaux
14	Monreysse	après traitement efficace des rejets de l'usine de St-Mamet, aménagements piscicoles par AAPPMA de St-Mamet, coût estimé : 500 € HT											
22	Vendèze	après traitement efficace des différents rejets , aménagements piscicoles par AAPPMA de St-Flour, coût estimé : 525 € HT											
Coût total			18 065			59 120				239 345		60 080	

Validé par le Conseil supérieur de la pêche le 11 mars 2003.

Approuvé par le Conseil d'administration de la Fédération de pêche du Cantal le 21 mars 2003.

5. Fiches de synthèse par contexte

Contexte n°01 : Rhue amont	P0-01-SC	51
Contexte n°02 : Rhue aval	P0-02-SP.....	52
Contexte n°03 : Petite Rhue	P05-03-SC	55
Contexte n°04 : Sumène amont	P08-04-SC.....	56
Contexte n°05 : Sumène aval	P08-05-SP	57
Contexte n°06 : Marilhou	P08-06-SC	59
Contexte n°07 : Mars	P08-07-SC.....	60
Contexte n°08 : Labiou	P09-08-SC.....	61
Contexte n°09 : Auze amont	P10-09-SC	62
Contexte n°10 : Auze aval	P10-10-SP	63
Contexte n°11 : Maronne amont	P1-11-SC.....	65
Contexte n°12 : Maronne aval	P1-12-SC.....	66
Contexte n°13 : Cère amont	P1-13-SC.....	68
Contexte n°14 : Cère intermédiaire	P1-14-SP.....	69
Contexte n°15 : Cère aval	P1-15-SC.....	71
Contexte n°16 : Jordanne amont	P17-16-SC	72
Contexte n°17 : Roannes	P17-17-SC.....	73
Contexte n°18 : Authre	P18-18-SC	74
Contexte n°19 : Escaumels	P19-19-SC	75
Contexte n°20 : Truyère	O7-20-SP	76
Contexte n°21 : Ander amont	O74-21-SC	78
Contexte n°22 : Ander aval	O74-22-SP.....	79
Contexte n°23 : Jurol	O74-23-SC	81
Contexte n°24 : Bés	O75-24-SC	82
Contexte n°25 : Epie	O76-25-SC	83
Contexte n°26 : Lebot	O76-26-SC	84
Contexte n°27 : Vézou	O76-27-SC	85
Contexte n° 28 : Brezons	O76-28-SC.....	86
Contexte n° 29 : Bromme	O77-29-SC.....	87
Contexte n° 30 : Goul	O77-30-SC	88
Contexte n°31 : Lot	O--31-SC.....	89
Contexte n°32 : Auze amont	O78-32-SP.....	90
Contexte n°33 : Célé	O8-33-SP	92
Contexte n°34 : Rance	O82-34-SC	94

Contexte n°35 : Veyre	O82•35•SC.....	95
Contexte n°36 :Alagnon amont	K25•36•SC.....	96
Contexte n°37 :Alagnon intermédiaire	K25•37•SP.....	98
Contexte n°38 :Alagnon aval	K25•38•SC.....	100

Estimation des coûts :

Parmi les actions proposées dans les différents MAC il y a un type d'actions dénommé "Diversification du milieu ou de l'écoulement des eaux". Ce type d'actions, suivant les cas, a pour but de palier les effets des facteurs limitant suivants :

- ensablement,
- perte de zones favorables (abris, frayères),
- faiblesse de la lame d'eau.

Il peut se traduire par les actions suivantes :

- en cas d'ensablement : construction de déflecteurs ou de petits seuils, replantation de berges, construction de décanteurs, ...Le coût de l'action est généralement calculé en prenant pour exemple la construction de déflecteur.
- en cas de perte de zones favorables : aménagement de caches en sous-berges, implantation de blocs, replantation de la ripisylve, entretien des berges, construction de petits seuils pour augmenter l'épaisseur de la lame d'eau, apport de granulats, construction de frayères artificielles, ...Le coût de l'action est généralement calculé en prenant pour exemple la mise en place de blocs, l'aménagement de caches en sous-berges ou la construction de frayères artificielles.
- en cas de faiblesse de la lame d'eau : construction de déflecteurs ou de petits seuils, ... Le coût de l'action est généralement calculé en prenant pour exemple la construction d'un petit seuil.

De même le type d'action dénommé "Franchissement d'un obstacle" peut se traduire par différentes actions : construction d'une passe à poissons, de bassins en aval de l'obstacle, d'une dérivation, aménagement d'un bief existant,... Le coût de l'action est généralement calculé en prenant pour exemple la construction d'une passe à poissons.

Les coûts ne sont donc que des estimations qui pourront varier suivant la solution technique la plus adaptée localement.

BASSIN DE LA RHUE

Contexte n°01 : Rhue amont

P0-01-SC

Limites du cours principal	amont : sources de la Rhue	
	aval : barrage des Essarts	
Longueur du cours principal (km)	23	
Longueur des cours d'eau par classe de largeur (km)	< 4 m : 167	de 4 à 9 m : 74
	de 9 à 17 m : 36	> 17 m : 0
Superficie du bassin versant (km²)	400	
Surface en eau (ha)	84	

Peuplement et halieutisme :

Peuplement en place	TRF, CHA, VAI, LOF, GOU
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catg.
Domaine piscicole	salmonicole
Espèce repère	truite fario
Etat fonctionnel	conforme
AAPPMA	Condat
Repeuplement TRF	adultes, alevins et oeufs

Principaux facteurs limitant :

1. rejets domestiques (stations d'épuration de Condat, d'Espinchal et de Montgreleix) : colmatage des frayères, dégradation de la qualité de l'eau,
2. prise d'eau infranchissable de la micro centrale de Condat : accès limité aux zones de croissance ou de reproduction,
3. cascades infranchissables : cloisonnement des populations.

Diagnostic :

Population espèce repère estimée	
Potentielle :	28 500
Réelle :	28 000
Déficit :	2 %

Gestion retenue : PATRIMONIALE sur l'ensemble du contexte.

Recommandation d'actions complémentaires :

Les actions grisées sont inscrites au contrat de rivière Haute-Dordogne.

1. Améliorer le niveau d'épuration des stations de Montgreleix, Espinchal, Condat, Dienne, Ségur-les-Villas, St-Saturnin, St-Bonnet-de-Condat et Marcenat, priorités 3,
2. Permettre le franchissement de la micro centrale de Condat, priorité 4 et des autres obstacles anthropiques infranchissables,
3. Porter une attention particulière aux autorisations de drainage ou d'exploitation des zones humides (tourbières et marais notamment).

Commentaires : l'amont de la Rhue et quelques affluents sont situés dans le département du Puy-de-Dôme mais sont gérés par l'AAPPMA de Condat.

Enjeux patrimoniaux et classement :

Des espèces patrimoniales sont présentes sur le bassin : chabot.

Limites du cours principal	amont : barrage des Essarts aval : confluence avec la Dordogne	
Longueur du cours principal (km)	26	
Longueur des cours d'eau par classe de largeur (km)	< 4 m : 98	de 4 à 9 m : 72
	de 9 à 17 m : 16	> 17 m : 0
Superficie du bassin versant (km²)	150	
Surface en eau (ha)	89	

Peuplement et halieutisme :

Peuplement en place	TRF, VAI, LOF, GOU, CHA, CHE
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catg., y compris les retenues hydroélectriques sauf celle de Lastiouille (2 ^{ème})
Domaine piscicole	salmonicole
Espèce repère	truite fario
Etat fonctionnel	perturbé
AAPPMA	Condat, Champs-sur-Tarentaine, Riom-ès-Montagnes
Repeuplement TRF	sur la Petite Rhue et le Soulou aucun, ailleurs adultes, alevins et oeufs

Principaux facteurs limitant :

1. débits réservés : diminution des surfaces disponibles,
2. barrages et digues : cloisonnement des populations,
3. rejets (stations d'épuration de Trémouille, de St-Amandin, de St-Etienne-de-Chaumeil, bourgs non épurés) : colmatage des frayères, dégradation de la qualité de l'eau,
4. prise d'eau de la micro centrale de Champs-sur-Tarentaine : accès limité aux zones de croissance ou de reproduction,
5. pollution agricole diffuse : eutrophisation,
6. cascades infranchissables : cloisonnement des populations.

Diagnostic :

Population espèce repère estimée	
Potentielle :	22 500
Réelle :	16 300
Déficit :	28 %

Certaines zones du contexte sont particulièrement perturbées, voire dégradées, il s'agit de :

- la Rhue,
- le Gabacut en aval du barrage,
- le Taurons en aval du barrage,
- la Petite Rhue,
- le ruisseau d'Embort,
- la Tarentaine,
- l'Eau Verte.

Mais certains cours d'eau intéressants ne sont pas perturbés et mériteraient une gestion patrimoniale :

- le Soulou,
- le Montboudif,
- le Gabacut en amont de la retenue,
- le St-Amandin.

Gestion retenue : PATRIMONIALE sur les zones conformes,
PATRIMONIALE DIFFÉRÉE sur les zones perturbées.

Actions nécessaires et cohérentes:

Les actions griséées sont inscrites au contrat de rivière Haute-Dordogne.

⇒ Atteindre le SET en réalisant le MAC suivant (MAC 1):

Actions	Priorité	% de fonctionnalité restaurée	% de fonctionnalité atteint par rapport au potentiel théorique
Franchissabilité du barrage du Gabacut	1	14	86
Franchissabilité de la digue du Taurons	2		

Franchissabilité du barrage de l'Eau Verte	1		
Augmentation du débit réservé à l'aval du barrage des Essarts	5		
Augmentation du débit réservé à l'aval du barrage de Voussaire	5		
Augmentation du débit réservé à l'aval du barrage du Gabacut	5		
Augmentation du débit réservé à l'aval de la digue du Taurons	5		
Augmentation du débit réservé à l'aval du barrage de Journiac	5		
Augmentation du débit réservé à l'aval de la digue de Lastiouille	5		
Augmentation du débit réservé à l'aval du barrage de Brumessange	5		
Augmentation du débit réservé à l'aval de la digue du Tact	5		
Franchissabilité de la prise d'eau de la micro centrale de Champs-sur-Tarentaine	3		
Diversification du milieu ou de l'écoulement des eaux sur les ruisseaux de la Scie, de Cheylade, de Chausse et d'Embort	3		

Recommandations d'actions complémentaires :

Les actions grisées sont inscrites au contrat de rivière Haute-Dordogne.

1. Améliorer le niveau d'épuration des stations de Trémouille, St-Amandin et St-Etienne-de-Chaumeil, priorités 3,
2. Améliorer le traitement des rejets du village de Coindre, priorité 3,
3. Améliorer le traitement des rejets domestiques de la Haute-Tarentaine (Puy-de-Dôme), priorité 4,
4. Diminuer les apports agricoles de la Haute-Tarentaine (Puy-de-Dôme), priorité 4,
5. Aménagement des obstacles anthropiques infranchissables pour permettre le décroisement des populations.

Coûts et avantage :

Actions		Gain estimé en TRF	Coût estimé (€ HT)	Coût par TRF estimé (€/TRF adulte)	Coût du repeuplement (*) / an
MAC 1	augmentation du débit réservé à l'aval du barrage des Essarts	150	-	-	303,3
	franchissabilité du barrage du Gabacut	440	76 250	173,3	889,7
	franchissabilité de la digue du Taurons	280	?	-	566,1
	franchissabilité du barrage de l'Eau Verte	400	76 250	190,6	808,8
	augmentation du débit réservé à l'aval du barrage des Essarts	250	-	-	505,5
	augmentation du débit réservé à l'aval du barrage de Voussaire	560	-	-	1 132,3
	augmentation du débit réservé à l'aval du barrage du Gabacut	280	-	-	566,1
	augmentation du débit réservé à l'aval de la digue du Taurons	120	-	-	242,6
	augmentation du débit réservé à l'aval du barrage de Journiac	100	-	-	202,2
	augmentation du débit réservé à l'aval de la digue de Lastiouille	300	-	-	606,6

	augmentation du débit réservé à l'aval du barrage de Brumessange	260	-	-	525,6
	augmentation du débit réservé à l'aval de la digue du Tact	100	-	-	202,2
	franchissabilité de la prise d'eau de la micro centrale de Champs-sur-Tarentaine	60	30 500	522,3	121,3
	diversification du milieu ou de l'écoulement des eaux sur les ruisseaux de la Scie et de Cheylade		840		
	diversification du milieu ou de l'écoulement des eaux sur le ruisseau de Chausse	60	840	14	121,3
	diversification du milieu ou de l'écoulement des eaux sur l'Embort	40	560	14	80,9
Total		3250	185 240 + ?	57 + ?	6 571,5

(*) tarif officiel de cession des produits de repeuplement en 2001 : 10,11 € / kg de truite adulte

Commentaires : le principal facteur limitant du contexte est la présence de nombreux barrages et dérivations d'eau d'un bassin à l'autre et vers le barrage de Bort-les-Orgues sur la Dordogne.

Enjeux patrimoniaux et classement :

Des espèces patrimoniales sont présentes sur le bassin : chabot.

Limites du cours principal	amont : sources de la Petite Rhue aval : barrage de Journiac	
Longueur du cours principal (km)	30	
Longueur des cours d'eau par classe de largeur (km)	< 4 m : 66 de 9 à 17 m : 0	de 4 à 9 m : 57 > 17 m : 0
Superficie du bassin versant (km²)	200	
Surface en eau (ha)	52	

Peuplement et halieutisme :

Peuplement en place	TRF, VAI, GOU, LOF, CHA
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catg.
Domaine piscicole	salmonicole
Espèce repère	truite fario
Etat fonctionnel	conforme
AAPPMA	Riom-ès-Montagnes
Repeuplement TRF	alevins et truitelles

Principaux facteurs limitant :

1. cascades infranchissables : cloisonnement des populations,
2. rejets domestiques et industriels : colmatage des frayères, dégradation de la qualité de l'eau,
3. busage du ruisseau de Riom-ès-Montagnes : disparition du milieu.

Diagnostic :

Population espèce repère estimée	
Potentielle	16 000
Réelle :	15 600
Déficit :	2 %

Gestion retenue : PATRIMONIALE sur l'ensemble du contexte.

Recommandations d'actions complémentaires :

Les actions grisées sont inscrites au contrat de rivière Haute-Dordogne.

1. Améliorer le niveau d'épuration de la station de Riom-ès-Montagnes, du Claux et de Cheylade, priorités 3,
2. Améliorer le traitement des rejets domestiques et/ou industriels de Riom-ès-Montagnes, de Collandres, de St-Hippolyte, d'Apchon et de Marchastel, priorités 3,
3. Aménagement des obstacles anthropiques infranchissables pour permettre le décroisement des populations.

Enjeux patrimoniaux et classement :

Des espèces patrimoniales sont présentes sur le bassin : chabot.

BASSIN DE LA SUMENE

Contexte n°04 : Sumène amont

P08-04-SC

Limites du cours principal	amont : sources de la Sumène	
	aval : prise d'eau de Saignes (pont de Fleurac)	
Longueur du cours principal (km)	25	
Longueur des cours d'eau par classe de largeur (km)	< 4 m : 16	de 4 à 9 m : 45
	de 9 à 17 m : 0	> 17 m : 0
Superficie du bassin versant (km²)	140	
Surface en eau (ha)	31	

Peuplement et halieutisme :

Peuplement en place	TRF, VAI, LOF, GOU
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catg.
Domaine piscicole	salmonicole
Espèce repère	truite fario
Etat fonctionnel	conforme
AAPPMA	Riom-ès-Montagnes, Mauriac
Repeuplement TRF	alevins : affluents de la Sumène en aval d'Antignac

Principaux facteurs limitant :

1. cascades infranchissables : cloisonnement des populations,
2. rejets domestiques (station d'épuration de Valette, bourg de Menet) : colmatage des frayères, dégradation de la qualité de l'eau.

Diagnostic :

Population espèce repère estimée	
Potentielle :	9 130
Réelle :	9 080
Déficit :	1 %

Gestion retenue : PATRIMONIALE sur l'ensemble du contexte.

Recommandations d'actions complémentaires :

1. Améliorer le niveau d'épuration de la station de Valette et du bourg de Menet, priorités 3,
2. Aménagement des obstacles anthropiques infranchissables pour le décroisement des populations.

Enjeux patrimoniaux et classement :

L'ensemble de la Sumène et de ses affluents est classé en rivière réservée (décrets 86-404 du 12 mars 1986 et du 29 octobre 1996).

Limites du cours principal	amont : prise d'eau de Saignes (pont de Fleurac) aval : confluence avec la Dordogne	
Longueur du cours principal (km)	21	
Longueur des cours d'eau par classe de largeur (km)	< 4 m : 16	de 4 à 9 m : 0
	de 9 à 17 m : 0	> 17 m : 0
Superficie du bassin versant (km²)	70	
Surface en eau (ha)	44	

Peuplement et halieutisme :

Peuplement en place	TRF, VAI, LOF, GOU, CHA
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catg. sauf sur le barrage de l'Aigle
Domaine piscicole	salmonicole
Espèce repère	truite fario
Etat fonctionnel	perturbé
AAPPMA	Mauriac
Repeuplement TRF	adultes : lâcher à l'ouverture sur la Sumène

Principaux facteurs limitant :

1. débits réservés : diminution des surfaces disponibles,
2. prise d'eau de la Saignes : accès limité aux zones de croissance ou de reproduction,
3. rejets (stations d'épuration d'Ydes-Saignes et de Lagnac, bourg de Bassignac non épuré) : colmatage des frayères, dégradation de la qualité de l'eau,
4. pollution industrielle (laiterie): colmatage du milieu.

Diagnostic :

Population espèce repère estimée	
Potentielle :	6 150
Réelle :	3 470
Déficit :	44 %

Gestion retenue : PATRIMONIALE DIFFÉRÉE sur l'ensemble du contexte.

Actions nécessaires et cohérentes:

⇒ Atteindre le SET en réalisant le MAC suivant (MAC 2):

Actions	Priorité	% de fonctionnalité restaurée	% de fonctionnalité atteint par rapport au potentiel théorique
Augmentation du débit réservé à l'aval de la prise d'eau de Saignes	5	8	64
Franchissabilité de la prise d'eau de Saignes	1		
Traitement des rejets de la laiterie de Bourrienne	1		

Recommandations d'actions complémentaires :

1. Améliorer le niveau d'épuration des stations d'Ydes-Saignes et de Lagnac, priorité 3,
2. Améliorer le traitement des rejets de Bassignac, priorité 3,
3. Aménagement des autres obstacles anthropiques infranchissables pour permettre le décloisonnement des populations.

Coûts et avantage :

Actions		Gain estimé en TRF	Coût estimé (€ HT)	Coût par TRF estimé (€ / TRF adulte)	Coût du repeuplement (*) / an
MAC 2	augmentation du débit réservé à l'aval de la prise d'eau de Saignes	335	-	-	677,4
	franchissabilité de la prise d'eau de Saignes	5	15 250	3 050	10,1
	traitement des rejets de la laiterie de Bourriane	140	?	-	283,1
Total		480	15 250 + ?	31,8 + ?	960,4

(*) tarif officiel de cession des produits de repeuplement en 2001 : 10,11 € / kg de truite adulte

Commentaires : le contexte est essentiellement perturbé par la prise d'eau de Saignes qui dérive le débit sur le lac de Madic se jetant dans la Dordogne et coupe la Sumène en deux.

Enjeux patrimoniaux et classement :

Des espèces patrimoniales sont présentes sur le bassin : chabot.

L'ensemble de la Sumène et de ses affluents est classé en rivière réservée (décrets 86-404 du 12 mars 1986 et du 29 octobre 1996).

Limites du cours principal	amont : sources du Marilhou aval : confluence avec la Sumène	
Longueur du cours principal (km)	24	
Longueur des cours d'eau par classe de largeur (km)	< 4 m : 24 de 9 à 17 m : 0	de 4 à 9 m : 19 > 17 m : 0
Superficie du bassin versant (km²)	130	
Surface en eau (ha)	25	

Peuplement et halieutisme :

Peuplement en place	TRF, VAI, GOU, LOF, CHA, APP
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catg.
Domaine piscicole	salmonicole
Espèce repère	truite fario
Etat fonctionnel	conforme
AAPPMA	Mauriac
Repeuplement TRF	alevins : autour de Trizac en 2000 et 2001

Principaux facteurs limitant :

1. débits réservés : diminution des surfaces disponibles,
2. obstacles infranchissables : cloisonnement des populations,
3. rejets (bourg et laiterie de Trizac non épurés) : colmatage des frayères, dégradation de la qualité de l'eau.

Diagnostic :

Population espèce repère estimée	
Potentielle	7 640
Réelle :	7 030
Déficit :	8 %

Gestion retenue : PATRIMONIALE sur l'ensemble du contexte.

Recommandations d'actions complémentaires :

1. Augmenter le débit réservé des microcentrales du Pont de Flore et de Bassignac, priorités 6,
2. Améliorer le traitement des rejets domestiques et industriels de Trizac, priorités 3,
3. Permettre le franchissement de la prise d'eau de la micro centrale de Broussolles et du seuil de la micro centrale de Bassignac, priorités 4, et des autres obstacles anthropiques infranchissables.

Commentaires : ce contexte ne contient pas moins de trois microcentrales.

Enjeux patrimoniaux et classement :

Des espèces patrimoniales sont présentes sur le bassin : chabot, écrevisse à pattes blanches.
L'ensemble du Marilhou et de ses affluents est classé en rivière réservée (décret du 29 octobre 1996).

Limites du cours principal	amont : sources du Mars aval : confluence avec la Sumène	
Longueur du cours principal (km)	38	
Longueur des cours d'eau par classe de largeur (km)	< 4 m : 8	de 4 à 9 m : 0
	de 9 à 17 m : 0	> 17 m : 0
Superficie du bassin versant (km²)	120	
Surface en eau (ha)	36	

Peuplement et halieutisme :

Peuplement en place	TRF, VAI, GOU, LOF
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catg.
Domaine piscicole	salmonicole
Espèce repère	truite fario
Etat fonctionnel	conforme
AAPPMA	Mauriac
Repeuplement TRF	adultes : lâcher à l'ouverture en aval de St-Vincent-de-Salers sur le Mars

Principaux facteurs limitant :

1. cascades infranchissables : cloisonnement des populations,
2. débit réservé : diminution des surfaces disponibles,
3. rejets (bourg de Falgoux non épuré, village de vacances de Vendes) : colmatage des frayères, dégradation de la qualité de l'eau.

Diagnostic :

Population espèce repère estimée	
Potentielle	7 520
Réelle :	7 250
Déficit :	3 %

Gestion retenue : PATRIMONIALE sur l'ensemble du contexte.

Recommandations d'actions complémentaires :

1. Augmenter le débit réservé de la micro centrale du Vaulmier, priorité 6,
2. Améliorer le système d'épuration du bourg de Falgoux et de Vendes, priorités 3,
3. Aménager les obstacles anthropiques infranchissables pour permettre le décroisement des populations.

Enjeux patrimoniaux et classement :

L'ensemble du Mars et de ses affluents est classé en rivière réservée (décrets 86-404 du 12 mars 1986 et du 29 octobre 1996).

BASSINS DE L'AUZE ET DU LABIOU

Contexte n°08 : Labiou

P09-08-SC

Limites du cours principal	amont : sources du Labiou	
	aval : confluence avec la Dordogne	
Longueur du cours principal (km)	19	
Longueur des cours d'eau par classe de largeur (km)	< 4 m : 23	de 4 à 9 m : 0
	de 9 à 17 m : 0	> 17 m : 0
Superficie du bassin versant (km²)	90	
Surface en eau (ha)	8	

Peuplement et halieutisme :

Peuplement en place	pas de pêche électrique
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catg., 2 ^{ème} sur le lac du barrage de l'Aigle
Domaine piscicole	salmonicole
Espèce repère	truite fario
Etat fonctionnel	conforme
AAPPMA	Mauriac
Repeuplement TRF	Alevins au Vigean sur l'Auze

Principaux facteurs limitant :

1. cascades infranchissables : cloisonnement des populations,
2. lac du barrage de l'Aigle sur la Dordogne : modification complète du milieu,
3. rejets station d'épuration de Mauriac – Le Vigean : colmatage des frayères, dégradation de la qualité de l'eau.

Diagnostic :

Population espèce repère estimée	
Potentielle :	2 600
Réelle :	2 2700
Déficit :	13 %

Gestion retenue : PATRIMONIALE sur l'ensemble du contexte.

Recommandations d'actions complémentaires :

1. Améliorer le fonctionnement de la station d'épuration de Mauriac – Le Vigean, priorité 3,
2. Aménager les obstacles anthropiques infranchissables pour permettre le décloisonnement des populations.

Limites du cours principal	amont : source de l'Auze	
	aval : prise d'eau de l'ancienne micro-centrale de la Trizagues	
Longueur du cours principal (km)	22	
Longueur des cours d'eau par classe de largeur (km)	< 4 m : 46	de 4 à 9 m : 14
	de 9 à 17 m : 0	> 17 m : 0
Superficie du bassin versant (km²)	140	
Surface en eau (ha)	18	

Peuplement et halieutisme :

Peuplement en place	TRF, VAI, LOF, GOU
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catg.
Domaine piscicole	salmonicole
Espèce repère	truite fario
Etat fonctionnel	conforme
AAPPMA	Mauriac
Repeuplement TRF	Adultes : 2 zones de lâchers à l'ouverture sur l'Auze

Principaux facteurs limitant :

1. débits réservés : diminution des surfaces disponibles,
2. prises d'eau : cloisonnement des populations,
3. cascades infranchissables : cloisonnement des populations.

Diagnostic :

Population espèce repère estimée	
Potentielle :	6 600
Réelle :	6 400
Déficit :	3 %

Gestion retenue : PATRIMONIALE sur l'ensemble du contexte.

Recommandations d'actions complémentaires :

1. Augmenter le débit réservé de la prise d'eau EDF sur le Monzola, priorité 6,
2. Permettre le franchissement du captage d'eau de la commune d'Ally en étiage, priorité 3, et de la prise d'eau de la micro-centrale de la Trizagues sur l'Auze, priorité 4 et des autres obstacles anthropiques infranchissables.

Enjeux patrimoniaux et classement :

L'amont de l'Auze et du ruisseau de Pailhès sont classés en rivière réservée (décret 86-404 du 12 mars 1986).

Limites du cours principal	amont : prise d'eau de l'ancienne micro-centrale de la Trizagues aval : confluence Dordogne	
Longueur du cours principal (km)	21	
Longueur des cours d'eau par classe de largeur (km)	< 4 m : 75	de 4 à 9 m : 14
	de 9 à 17 m : 0	> 17 m : 0
Superficie du bassin versant (km²)	140	
Surface en eau (ha)	39	

Peuplement et halieutisme :

Peuplement en place	TRF, VAI, GOU, LOF, ANG
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catg., sauf lac du barrage du Chastang
Domaine piscicole	salmonicole
Espèce repère	truite fario
Etat fonctionnel	perturbé
AAPPMA	Mauriac
Repeuplement TRF	Adultes : 2 zones de lâchers à l'ouverture sur l'Auze

Principaux facteurs limitant :

1. débit réservé : diminution des surfaces favorables,
2. rejets de Mauriac : colmatage des frayères, dégradation de la qualité de l'eau,
3. lac du barrage de Chastang : modification complète du milieu,
4. obstacles infranchissables : cloisonnement des populations.

Diagnostic :

Population espèce repère estimée	
Potentielle	6 700
Réelle :	4 700
Déficit :	30 %

Mais certains cours d'eau intéressants ne sont pas perturbés et mériteraient une gestion patrimoniale, il s'agit principalement :

- du ruisseau de Tarrieu,
- de l'Aiguepersse et ses affluents,
- du Rilhac et ses affluents.

Gestion retenue : PATRIMONIALE sur les zones conformes,
PATRIMONIALE DIFFÉRÉE sur les zones perturbées.

Actions nécessaires et cohérentes:

⇒ Atteindre le SET en réalisant le MAC suivant (MAC 3):

Actions	Priorité	% de fonctionnalité restaurée	% de fonctionnalité atteint par rapport au potentiel théorique
Franchissement du barrage des Esprats	2	15	85
Epuraton des rejets de Mauriac	1		
Augmentation du débit réservé à l'aval du barrage des Esprats	5		
Augmentation du débit réservé à l'aval de la prise d'eau sur le Piallevedel	5		

Recommandations d'actions complémentaires :

1. Permettre le franchissement de la prise d'eau du Piallevedel, de la prise d'eau de l'ancienne micro-centrale de la Trizagues, priorités 4, et des obstacles anthropiques infranchissables.

Coûts et avantage :

Actions		Gain estimé en TRF	Coût estimé (€ HT)	Coût par TRF estimé (€ / TRF adulte)	Coût du repeuplement (*) / an
MAC 3	franchissement du barrage des Esprats	110	-	-	222,4
	épuration des rejets de Mauriac	480	-	-	970,6
	augmentation du débit réservé à l'aval du barrage des Esprats	340	-	-	687,5
	augmentation du débit réservé à l'aval de la prise d'eau sur le Piallevedel	90	-	-	182
Total		1020	-	-	2 062,4

(*) tarif officiel de cession des produits de repeuplement en 2001 : 10,11 € / kg de truite adulte

Commentaires : le contexte est essentiellement perturbé par les rejets non traités du bourg de Mauriac.

Enjeux patrimoniaux et classement :

Des espèces patrimoniales sont présentes sur le bassin : anguilles pêchées en aval du barrage des Esprats en 1986.

L'amont de la Sione est classé en rivière réservée (décret 86-404 du 12 mars 1986).

BASSIN DE LA MARONNE

Contexte n°11 : Maronne amont

P1-11-SC

Limites du cours principal	amont : sources de la Maronne aval : barrage d'Enchanet	
Longueur du cours principal (km)	51	
Longueur des cours d'eau par classe de largeur (km)	< 4 m : 148 de 9 à 17 m : 82	de 4 à 9 m : 87 > 17 m : 0
Superficie du bassin versant (km²)	500	
Surface en eau (ha)	197	

Peuplement et halieutisme :

Peuplement en place	TRF, VAI, LOF, GOU, LPP, CHA
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catg., sauf lac du barrage d'Enchanet
Domaine piscicole	salmonicole, avec cyprinidés rhéophiles sur l'aval de l'Etze
Espèce repère	truite fario
Etat fonctionnel	conforme
AAPPMA	Pléaux
Repeuplement TRF	adultes, alevins et œufs, report vers l'aval des points de lâchers des adultes

Principaux facteurs limitant :

1. barrage d'Enchanet : modification du milieu,
2. rejets domestiques : colmatage des frayères, dégradation de la qualité de l'eau,
3. seuils infranchissables : cloisonnement des populations,
4. cascades infranchissables : cloisonnement des populations,
5. drainage : diminution des surfaces disponibles,
6. débits réservés : diminution des surfaces disponibles.

Diagnostic :

Population espèce repère estimée	
Potentielle :	45 000
Réelle :	40 500
Déficit :	10 %

Gestion retenue : PATRIMONIALE sur l'ensemble du contexte.

Recommandations d'actions complémentaires :

1. Améliorer ou créer un système d'épuration pour les bourgs de : Fontanges, Salers, St-Martin-Valmeroux, Ste-Eulalie, Arnac, St-Projet-de-Salers, St-Chamant, Tournemire, St-Cernin, St-Santin-Cantales, Ayrens, Freix-Anglards, Tessières-de-Cornet et Crandelles, priorités 3,
2. Permettre le franchissement des seuils infranchissables aux différents ponts, priorités 4 et des autres obstacles anthropiques infranchissables,
3. Augmenter le débit réservé des microcentrales du Roc des Bancs et du Cambon, priorités 6.

Enjeux patrimoniaux et classement :

Des espèces patrimoniales sont présentes sur le bassin : chabot, lamproie de Planer.

La Maronne en amont du barrage d'Enchanet, l'Aspre, la Bertrande, la Doire et leurs affluents ainsi que l'amont du Neyrou sont classés en rivière réservée (décrets 86-404 du 12 mars 1986 et du 29 octobre 1996).

Limites du cours principal	amont : barrage d'Enchanet aval : confluence avec la Bedaine	
Longueur du cours principal (km)	12	
Longueur des cours d'eau par classe de largeur (km)	< 4 m : 96	de 4 à 9 m : 41
	de 9 à 17 m : 23	> 17 m : 0
Superficie du bassin versant (km²)	150	
Surface en eau (ha)	56	

Peuplement et halieutisme :

Peuplement en place	TRF, GOU, VAI, LOF, LPP, APP
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catg., 2 ^{ème} sur la Maronne
Domaine piscicole	salmonicole
Espèce repère	truite fario
Etat fonctionnel	perturbé
AAPPMA	Pléaux
Repeuplement TRF	adultes, alevins et œufs

Principaux facteurs limitant :

1. barrages d'Enchanet et du Gour Noir : cloisonnement des populations, modification du milieu,
2. tarissement en étiage : diminution des surfaces disponibles,
3. rejets (station d'épuration de Pléaux) : colmatage des frayères, dégradation de la qualité de l'eau,
4. déboisement : ensablement ,
5. passage et piétinement des bovins : colmatage du milieu,
6. débits réservés : diminution des surfaces disponibles,
7. drainage : diminution des surfaces disponibles, ensablement,
8. obstacles infranchissables : cloisonnement des populations.

Diagnostic :

Population espèce repère estimée	
Potentielle :	17 200
Réelle :	12 800
Déficit :	26 %

Gestion retenue : PATRIMONIALE DIFFÉRÉE sur l'ensemble du contexte, sauf si pratiques inverses actuelles (pas de repeuplement actuellement sur les bassins du St-Rouffy, du Cayrou et de la Bedaine, voir carte page 15).

Actions nécessaires et cohérentes:

⇒ Atteindre le SET en réalisant le MAC suivant (MAC 4):

Actions	Priorité	% de fonctionnalité restaurée	% de fonctionnalité atteint par rapport au potentiel théorique
Franchissabilité de la prise d'eau EDF sur l'Incon	1	15	89
Traitement des rejets de Pléaux	1		
Augmentation du débit réservé à l'aval de la prise d'eau EDF sur l'Incon	5		
Augmentation du débit réservé à l'aval de la prise d'eau de la micro centrale de la Pachevie	5		

Création de points d'abreuvement pour bovins sur l'Incon et ses affluents	1		
Diminution des pompages sur l'Incon et ses affluents	1		
Diversification du milieu ou de l'écoulement des eaux	1 et 3		

Recommandations d'actions complémentaires :

1. Permettre le franchissement du seuil du pont de la D7 sur le ruisseau d'Espinet et de la prise d'eau de la micro centrale du Riou Tort, priorités 4 et des autres obstacles anthropiques infranchissables.

Coûts et avantage :

Actions		Gain estimé en TRF	Coût estimé (€ HT)	Coût par TRF estimé (€ / TRF adulte)	Coût du repeuplement (*) / an
MAC 4	franchissabilité de la prise d'eau EDF sur l'Incon	620	-	-	1 253,6
	traitement des rejets de Pléaux	285	-	-	576,3
	augmentation du débit réservé à l'aval de la prise d'eau EDF	240	-	-	485,3
	augmentation du débit réservé à l'aval de la prise d'eau de la micro centrale de la Pachevie	80	-	-	161,8
	diminution des pompages sur l'Incon et ses affluents	890	-	-	1 799,6
	diversification du milieu ou de l'écoulement des eaux				
	diversification du milieu ou de l'écoulement des eaux	130	1 820	14	262,9
		60	840	14	121,3
50		57 000	1 140	101,1	
200		237 000	1 185	404,4	
Total		2 555	296 660 + ?	116,1 + ?	5 166,2

(*) tarif officiel de cession des produits de repeuplement en 2001 : 10,11 € / kg de truite adulte

Commentaires : la principale source de perturbation est la présence de deux grands barrages EDF distants de 6 km.

Enjeux patrimoniaux et classement :

Des espèces patrimoniales sont présentes sur le bassin : lamproie de Planer et écrevisse à pattes blanches.

BASSIN DE LA CÈRE

Contexte n°13 : Cère amont

P1-13-SC

Limites du cours principal	amont : sources de la Cère aval : cascade du Trémoulet (Pas de Cère)	
Longueur du cours principal (km)	13	
Longueur des cours d'eau par classe de largeur (km)	< 4 m : 47 de 9 à 17 m : 0	de 4 à 9 m : 0 > 17 m : 0
Superficie du bassin versant (km²)	90	
Surface en eau (ha)	11	

Peuplement et halieutisme :

Peuplement en place	TRF, CHA, VAI, LOF, LPP, OBR (1), GOU
Catégorie piscicole	1 ^{ère}
Domaine piscicole	salmonicole
Espèce repère	truite fario
Etat fonctionnel	conforme
AAPPMA	Vic-sur-Cère, Thièzac
Repeuplement TRF	adultes, alevins et oeufs

Principaux facteurs limitant :

1. rejets domestiques(bourgs de St-Jacques-des-Blats et de Thièzac) : colmatage des frayères, dégradation de la qualité de l'eau,
2. cascades infranchissables : accès limité aux zones de croissance ou de reproduction.

Diagnostic :

Population espèce repère estimée	
Potentielle :	4 700
Réelle :	4 600
Déficit :	2 %

Gestion retenue : PATRIMONIALE sur l'ensemble du contexte.

Recommandations d'actions complémentaires :

1. Améliorer le niveau d'épuration des bourgs de St-Jacques-des-Blats et de Thièzac, priorités 3,
2. Aménager les obstacles anthropiques infranchissables pour permettre le décloisonnement des populations, priorités 4.

Enjeux patrimoniaux et classement :

Des espèces patrimoniales sont présentes sur le bassin : chabot, lamproie de Planer.

Une étude sur les potentialités en grands migrateurs (saumon atlantique, truite de mer, lamproie marine et anguille) a été réalisée en novembre 2000.

L'ensemble de la Cère et de ses affluents est classé en rivière réservée (décrets 86-404 du 12 mars 1986 et du 29 octobre 1996).

Limites du cours principal	amont : cascade du Trémoulet (Pas de Cère) aval : barrage du lac de St-Etienne-Cantalés	
Longueur du cours principal (km)	58	
Longueur des cours d'eau par classe de largeur (km)	< 4 m : 79	de 4 à 9 m : 35
	de 9 à 17 m : 14	> 17 m : 0
Superficie du bassin versant (km²)	250	
Surface en eau (ha)	139	

Peuplement et halieutisme :

Peuplement en place	TRF, VAI, LOF, GOU, LPP, OBR, CHA CHE, VAN, BAF, GAR
Catégorie piscicole	1 ^{ère} , 2 ^{ème} sur le lac de St-Etienne-Cantales
Domaine piscicole	salmonicole
Espèce repère	truite fario, avec cyprinidés rhéophiles sur la Cère de la confluence avec le Rau de La Ribe à la confluence avec le Roannes, sur la Jordanne à partir de la confluence avec le Rau de Mazic
Etat fonctionnel	perturbé
AAPPMA	Vic-sur-Cère, Aurillac, St-Mamet, Laroquebrou
Repeuplement TRF	adultes, alevins et oeufs

Principaux facteurs limitant :

1. rejets de la station d'épuration d'Aurillac : dégradation de la qualité de l'eau,
2. autres rejets (autres stations d'épuration, bourgs non épurés, maisons individuelles, pollution agricole diffuse, laiterie) : colmatage des frayères, dégradation de la qualité de l'eau,
3. seuils infranchissables : accès limité aux zones de croissance ou de reproduction,
4. retenues des chaussées franchissables : concentration de la pollution et des matières en suspension,
5. drainage et recalibrage : diminution de la diversité de l'habitat, ensablement du fond,
6. lac du barrage de St-Etienne-Cantales : modification totale du milieu,
7. piétinement des bovins : production de matières en suspension, dégradation des berges,
8. artificialisation du lit : modification totale du milieu,
9. assec estival : perte de la capacité d'accueil.

Diagnostic :

Population espèce repère estimée	
Potentielle :	25 750
Réelle :	18 750
Déficit :	27 %

Mais, par la présence d'obstacles infranchissables, certaines zones se trouvent perturbées :

Population espèce repère estimée			
	Cère 02 ⁽¹⁾	Jordanne 08 ⁽²⁾	Jordanne 09 ⁽³⁾
Potentielle :	14 000	680	90
Réelle :	8 250	340	30
Déficit :	41 %	50 %	68 %

- (1) du seuil C23 (usine désaffectée de Déjou vers Carbonnat) au barrage du lac de St-Etienne-Cantales
- (2) du seuil J50 (départementale) au seuil J44 (Arche),
- (3) du seuil J44 au seuil J43 (Pont Rouge).

Gestion retenue : **PATRIMONIALE** sur les zones conformes (Mamou, Giou, Cère en amont du seuil de Déjou – C23 – et Jordanne en amont du seuil du Pont-Rouge – J43 -, voir carte page 15),
PATRIMONIALE DIFFÉRÉE sur les zones perturbées.

Actions nécessaires et cohérentes:

Les actions grisées sont inscrites au contrat de rivière Cère.

⇒ Atteindre le SET en réalisant le MAC suivant (MAC 5):

Actions	Priorité	% de fonctionnalité restaurée	% de fonctionnalité atteint par rapport au potentiel théorique
Diminution des sources de pollution sur l'ensemble du bassin	1	12	85
Limitation des autorisations de drainage	2		
Franchissabilité du seuil C23	2		
Diversification du milieu ou de l'écoulement des eaux sur la Cère et ses affluents	1		
Diversification du milieu ou de l'écoulement des eaux sur le Pontal et ses affluents	1 et 3		
Diminution des pompages estivaux sur le ruisseau de Villières	4		
Franchissabilité du seuil J43	4		

Recommandations d'actions complémentaires :

Les actions grisées sont inscrites au contrat de rivière Cère.

1. Améliorer le niveau d'épuration de la station de Vic-sur-Cère, priorité 3
2. Réfection des seuils d'Olmet et des Prades (C14 et C16), priorités 4,
3. Aménagement des autres obstacles anthropiques infranchissables pour permettre le décroisement des populations, priorités 4.

Coûts et avantage :

Actions	Gain estimé en TRF	Coût estimé (€ HT)	Coût par TRF estimé (€ / TRF adulte)	Coût du repeuplement (*) / an	
MAC 4	diminution des sources de pollution	1 790	-	-	3 619
	franchissabilité du seuil C23	zones de reproduction et accessibilité des zones aménagées	22 875	-	-
	diversification du milieu ou de l'écoulement des eaux	1 180	45 030	38,2	2 386
	diminution des pompages estivaux sur le ruisseau de Villières	120	-	-	243
	franchissabilité du seuil J43	45	76 250	1 694,4	91
Total	3 020	128 965 + ?	42,7 + ?	6 106	

(*) tarif officiel de cession des produits de repeuplement en 2001 : 10,11 € / kg de truite adulte

Commentaires : ce contexte se trouve dans la zone la plus peuplée du département.

La réalisation des actions sera décalée dans le temps car en certains points une amélioration de la qualité de l'eau est indispensable avant tout aménagement compensatoire.

Enjeux patrimoniaux et classement :

Des espèces patrimoniales sont présentes sur le bassin : chabot, lamproie de Planer, ombre.

Une étude sur les potentialités en grands migrateurs (saumon atlantique, truite de mer, lamproie marine et anguille) a été réalisée en novembre 2000.

L'ensemble de la Cère et de ses affluents en amont de sa confluence avec le Roannes est classé en rivière réservée (décret du 29 octobre 1996). Le ruisseau de Moulés est aussi classé (décret 86-404 du 12 mars 1986).

Limites du cours principal	amont : barrage de St-Etienne-Cantalés aval : confluence avec le Ruisseau du Fouillet (sortie du département)
Longueur du cours principal (km)	18
Longueur des cours d'eau par classe de largeur (km)	< 4 m : 64 de 4 à 9 m : 31 de 9 à 17 m : 0 > 17 m : 0
Superficie du bassin versant (km²)	110
Surface en eau (ha)	52

Peuplement et halieutisme :

Peuplement en place	TRF, VAI, GOU, APP, GAR
Catégorie piscicole	1 ^{ère}
Domaine piscicole	salmonicole
Espèce repère	truite fario
Etat fonctionnel	conforme
AAPPMA	Laroquebrou
Repeuplement TRF	adultes sur la Cère, alevins et œufs sur les affluents

Principaux facteurs limitant :

1. débit réservé en aval des barrages de Nèpes et de Montvert : diminution des surfaces favorables,
2. barrage de Nèpes : déconnexion de zones du bassin, transformation totale du milieu, mise à sec de frayères par éclusées,
3. drainage et recalibrage : dégradation physique du milieu, perte de zone de croissance et de reproduction,
4. rejets (station d'épuration et abattoir de Laroquebrou, individuels,...) : colmatage des frayères, dégradation de la qualité de l'eau,
5. retenues des chaussées franchissables : concentration de la pollution et des matières en suspension,
6. cascades infranchissables : cloisonnement des populations.

Diagnostic :

Population espèce repère estimée	
Potentielle	12 300
Réelle :	10 500
Déficit :	15 %

Gestion retenue : PATRIMONIALE sur l'ensemble du contexte.

Recommandations d'actions complémentaires :

1. Augmenter le débit réservé des barrages de Nèpes et de Monvert, priorités 6,
2. Améliorer le niveau d'épuration et de l'abattoir de Laroquebrou ,priorités 3,
3. Gérer les lixiviats du dépôt d'ordure de Laroquebrou, priorité 4,
4. Aménager les obstacles anthropiques infranchissables pour permettre le décloisonnement des populations.

Commentaires : le débit réservé en aval des barrages EDF ne perturbe pas significativement le contexte.

Enjeux patrimoniaux et classement :

Des espèces patrimoniales sont présentes sur le bassin : écrevisse à pattes blanches, anguille.

Une étude sur les potentialités en grands migrateurs (saumon atlantique, truite de mer, lamproie marine et anguille) a été réalisée en novembre 2000.

Limites du cours principal	amont : sources de la Jordanne aval : confluence avec le Ruisseau de Fonrouge	
Longueur du cours principal (km)	26	
Longueur des cours d'eau par classe de largeur (km)	< 4 m : 44	de 4 à 9 m : 0
	de 9 à 17 m : 0	> 17 m : 0
Superficie du bassin versant (km²)	90	
Surface en eau (ha)	34	

Peuplement et halieutisme :

Peuplement en place	TRF, CHA, VAI, LOF, LPP, GOU, OBR
Catégorie piscicole	1 ^{ère}
Domaine piscicole	salmonicole
Espèce repère	truite fario
Etat fonctionnel	conforme
AAPPMA	Aurillac
Repeuplement TRF	alevins et oeufs

Principaux facteurs limitant :

1. cascades infranchissables : cloisonnement des populations,
2. rejets domestiques : colmatage des frayères, dégradation de la qualité de l'eau.

Diagnostic :

Population espèce repère estimée	
Potentielle	7 700
Réelle :	7 600
Déficit :	1 %

Gestion retenue : PATRIMONIALE sur l'ensemble du contexte.

Recommandation d'actions complémentaires :

1. Aménagement des obstacles anthropiques infranchissables pour permettre le décroisement des populations, priorités 4,
2. Amélioration du système d'épuration des bourgs de Mandailles-St-Julien, St-Cirgues-de-Jordanne, Lascelles et Velzic, priorités 3.

Enjeux patrimoniaux et classement :

Des espèces patrimoniales sont présentes sur le bassin : chabot, écrevisse à pattes blanches, lamproie de Planer, ombre.

Une étude sur les potentialités en grands migrateurs (saumon atlantique, truite de mer, lamproie marine et anguille) a été réalisée en novembre 2000.

L'ensemble de la Jordanne et de ses affluents est classé en rivière réservée (décrets 86-404 du 12 mars 1986 et du 29 octobre 1996).

Limites du cours principal	amont : sources du Roannes aval : confluence avec la Cère	
Longueur du cours principal (km)	18	
Longueur des cours d'eau par classe de largeur (km)	< 4 m : 37	de 4 à 9 m : 0
	de 9 à 17 m : 0	> 17 m : 0
Superficie du bassin versant (km²)	90	
Surface en eau (ha)	13	

Peuplement et halieutisme :

Peuplement en place	TRF, VAI, LOF, LPP, GOU
Catégorie piscicole	1 ^{ère}
Domaine piscicole	salmonicole
Espèce repère	truite fario
Etat fonctionnel	conforme
AAPPMA	Aurillac, St-Mamet
Repeuplement TRF	adultes, alevins et oeufs

Principaux facteurs limitant :

1. seuils infranchissables : accès limité aux zones de croissance ou de reproduction,
2. recalibrage : diminution de la diversité de l'habitat,
3. creusement du lit : manque de caches,
4. rejets domestiques : colmatage des frayères, dégradation de la qualité de l'eau.

Diagnostic :

Population espèce repère estimée	
Potentielle :	4 990
Réelle :	4 480
Déficit :	10 %

Gestion retenue : PATRIMONIALE sur l'ensemble du contexte.

Recommandations d'actions complémentaires :

1. Améliorer la gestion du débit de la dérivation partant en amont du Pont des Fangasses en respectant les besoins de la vie piscicole, priorité 3,
2. Aménagement des obstacles anthropiques infranchissables pour permettre le décloisonnement des populations, priorités 4,
3. Amélioration du système d'épuration des bourgs de Prunet et de Roannes-St-Mary, priorités 3.

Enjeux patrimoniaux et classement :

Des espèces patrimoniales sont présentes sur le bassin : moule perlière (*Margaritifera margaritifera*), lamproie de Planer.

Une étude sur les potentialités en grands migrateurs (saumon atlantique, truite de mer, lamproie marine et anguille) a été réalisée en novembre 2000.

Limites du cours principal	amont : sources de l'Authre aval : confluence avec la Cère	
Longueur du cours principal (km)	37	
Longueur des cours d'eau par classe de largeur (km)	< 4 m : 36	de 4 à 9 m : 19
	de 9 à 17 m : 0	> 17 m : 0
Superficie du bassin versant (km²)	150	
Surface en eau (ha)	46	

Peuplement et halieutisme :

Peuplement en place	TRF, VAI, LOF, GOU, LPP
Catégorie piscicole	1 ^{ère}
Domaine piscicole	salmonicole
Espèce repère	truite fario, avec cyprinidés rhéophiles à partir du Pont du Vert sur l'Authre
Etat fonctionnel	conforme
AAPPMA	Aurillac
Repeuplement TRF	adultes, alevins et oeufs

Principaux facteurs limitant :

1. pollution diffuse (bourgs non épurés, maisons individuelles, pollution agricole) : colmatage des frayères, dégradation de la qualité de l'eau,
2. retenues des chaussées franchissables : concentration de la pollution et des matières en suspension,
3. seuils infranchissables : accès limité aux zones de croissance ou de reproduction,
4. rejets des stations d'épuration des Quatre-chemins et de Reilhac : colmatage, dégradation de la qualité de l'eau,
5. drainage : diminution de la diversité de l'habitat,

Diagnostic :

Population espèce repère estimée	
Potentielle :	11 600
Réelle :	11 380
Déficit :	2 %

Gestion retenue : PATRIMONIALE sur l'ensemble du contexte.

Recommandations d'actions complémentaires :

1. Aménagement des seuils infranchissables pour permettre le décloisonnement des populations, priorités 4 et de l'ensemble des obstacles anthropiques.
2. Améliorer les systèmes d'épuration des bourgs et principalement des Quatre-chemins et de Reilhac, priorités 3.

Commentaires : lors de l'étude de potentialités piscicoles en grands migrateurs du bassin de la Cère (2000) c'est le bassin de l'Authre qui s'est révélé le plus favorable.

Enjeux patrimoniaux et classement :

Des espèces patrimoniales sont présentes sur le bassin : lamproie de Planer.

Une étude sur les potentialités en grands migrateurs (saumon atlantique, truite de mer, lamproie marine et anguille) a été réalisée en novembre 2000.

L'ensemble de l'Authre et de ses affluents est classé en rivière réservée (décrets 86-404 du 12 mars 1986 et du 29 octobre 1996).

Limites du cours principal	amont : sources de l'Escaumels aval : cascade des Anglais (Lot)	
Longueur du cours principal (km)	22	
Longueur des cours d'eau par classe de largeur (km)	< 4 m : 34	de 4 à 9 m : 0
	de 9 à 17 m : 0	> 17 m : 0
Superficie du bassin versant (km²)	90	
Surface en eau (ha)	12	

Peuplement et halieutisme :

Peuplement en place	TRF, VAI, LOF, GOU, APP
Catégorie piscicole	1 ^{ère}
Domaine piscicole	salmonicole
Espèce repère	truite fario
Etat fonctionnel	conforme
AAPPMA	St-Mamet, Laroquebrou
Repeuplement TRF	alevins

Principaux facteurs limitant :

1. débit réservé en aval du barrage de Lamativie II : diminution des surfaces favorables,
2. drainage : diminution de la diversité de l'habitat,
3. obstacles infranchissables : accès limité aux zones de croissance ou de reproduction,
4. plan d'eau de la Fon-Belle : transformation totale du milieu,
5. enrésinement : acidification de l'eau et colmatage.

Diagnostic :

Population espèce repère estimée	
Potentielle :	7 780
Réelle :	7 300
Déficit :	6 %

Gestion retenue : PATRIMONIALE sur l'ensemble du contexte.

Recommandations d'actions complémentaires :

1. Améliorer l'assainissement des bourgs de St-Saury et de Calviac (46), priorités 3,
2. Aménagement des seuils infranchissables pour permettre le décloisonnement des populations, priorités 4 et de l'ensemble des obstacles anthropiques.
3. Augmentation du débit réservé en aval du barrage de Lamativie II, priorité 6.

Enjeux patrimoniaux et classement :

Des espèces patrimoniales sont présentes sur le bassin : écrevisse à pattes blanches.

Une étude sur les potentialités en grands migrateurs (saumon atlantique, truite de mer, lamproie marine et anguille) a été réalisée en novembre 2000.

BASSIN DE LA TRUYERE

Contexte n°20 : Truyère

O7--20-SP

Limites du cours principal	amont : entrée dans le Cantal (chaussée de La Muse)	
	aval : confluence avec le Ruisseau de Paulhenc	
Longueur du cours principal (km)	61	
Longueur des cours d'eau par classe de largeur (km)	< 4 m : 177	de 4 à 9 m : 77
	de 9 à 17 m : 19	> 17 m : 0
Superficie du bassin versant (km²)	500	
Surface en eau (ha)	163	

Peuplement et halieutisme :

Peuplement en place	TRF, CHA, VAI, LOF, GOU, APP, CHE, LPP
Catégorie piscicole	1 ^{ère} sur les affluents et l'amont de la Truyère, 2 ^{ème} sur les barrage de Grandval, Lanau et Sarrans
Domaine piscicole	salmonicole
Espèce repère	truite fario
Etat fonctionnel	perturbé
AAPPMA	St-Flour, Chaudes-Aigues, Pierrefort, Vic-sur-Cère et Aurillac
Repeuplement TRF	adultes, alevins, oeufs

Principaux facteurs limitant :

1. barrages EDF : modification totale du milieu, cloisonnement des populations,
2. ensablement du au déboisement : colmatage des frayères, diminution des zones d'abris,
3. ensablement du à l'autoroute A75 : colmatage des frayères, diminution des zones d'abris,
4. obstacles infranchissables : cloisonnement des population,
5. drainage : diminution des surfaces favorables.

Diagnostic :

Population espèce repère estimée	
Potentielle :	36 200
Réelle :	20 700
Déficit :	43 %

Gestion retenue : **PATRIMONIALE DIFFÉRÉE** sur une partie du contexte, **PATRIMONIALE** sur l'autre (Arcomie et affluents, Tailladés et affluents, Remontalou en amont du Maleval, voir carte page 15).

Actions nécessaires et cohérentes: le SET ne pouvant être atteint, les mesures du MAC n°6 sont inscrites comme RAC.

Recommandations d'actions complémentaires :

1. Prendre en compte l'ensablement lors des déboisements, priorité 3,
2. Créer une diversification du milieu ou de l'écoulement des eaux sur le Ribeyre, le St-Marc et le Remontalou, priorités 3,
3. Améliorer la qualité de l'eau de la Truyère, priorité 4,
4. Améliorer la gestion des décanteurs de l'autoroute A75, priorité 4,
5. Améliorer le fonctionnement des stations d'épuration de Ruynes-en-Margeride, de Chaudes-Aigues et de la laiterie de Pralong, priorité 3,

6. Créer une unité de traitement des rejets d'Oradour, priorité 3,
7. Permettre le franchissement de la prise d'eau des termes de Chaudes-Aigues, priorité 3 et des obstacles anthropiques infranchissables.

Commentaires : la Truyère n'est quasiment plus dans le Cantal qu'une succession de lac de barrages EDF. A ces perturbations s'ajoute le déboisement du massif de la Pinatelle.

Enjeux patrimoniaux et classement :

Des espèces patrimoniales sont présentes sur le bassin : chabot, écrevisses à pattes blanches, lamproie de Planer. Les trois-quart amont du Ruisseau de Ribeyre, le Ruisseau de Roche, le Ruisseau de Crozette, l'ensemble du Ruisseau de Mongon, l'amont du Remontalou ainsi que le Tailladés et ses affluents sont classés en rivière réservée (décret 86-404 du 12 mars 1986 et du 26 octobre 1996).

Limites du cours principal	amont : sources	
	aval : confluence avec le Védernat	
Longueur du cours principal (km)	18	
Longueur des cours d'eau par classe de largeur (km)	< 4 m : 49	de 4 à 9 m : 64
	de 9 à 17 m : 0	> 17 m : 0
Superficie du bassin versant (km²)	180	
Surface en eau (ha)	32	

Peuplement et halieutisme :

Peuplement en place	TRF, VAI, LOF, GOU, CHA, APP
Catégorie piscicole	1 ^{ère}
Domaine piscicole	salmonicole
Espèce repère	truite fario
Etat fonctionnel	conforme
AAPPMA	St-Flour
Repeuplement TRF	adultes, alevins et œufs

Principaux facteurs limitant :

1. rejets domestiques et de stations d'épuration : diminution de la nourriture disponible, colmatage des frayères,
2. rejets agroalimentaires : diminution de la nourriture disponible, colmatage des frayères,
3. obstacles infranchissables : cloisonnement des populations.

Diagnostic :

Population espèce repère estimée	
Potentielle :	12 500
Réelle :	12 000
Déficit :	4 %

Cependant certains tronçons de l'Ander, du Babory et du Chevade sont perturbés.

Gestion retenue : PATRIMONIALE sur l'ensemble du contexte.

Recommandations d'actions complémentaires :

1. Mettre en conformité les rejets des stations d'épuration d'Ussel-en-Planèze, Talizat et Valuèjols, priorités 3,
2. Mettre en conformité les rejets de la laiterie de Talizat, priorité 3,
3. Permettre le franchissement du seuil sur le Frippés, priorité 4 et des autres obstacles anthropiques infranchissables,
4. Améliorer d'une façon générale la qualité de l'eau de l'Ander en aval de la station d'épuration d'Ussel-en-Planèze, priorité 3,
5. Porter une attention particulière aux autorisations de drainage ou d'exploitation des zones humides (tourbières et marais notamment).

Enjeux patrimoniaux et classement :

Des espèces patrimoniales sont présentes sur le bassin : chabot, écrevisses à pattes blanches.

L'ensemble de l'Ander et de ses affluents est classé en rivière réservée (décrets 86-404 du 12 mars 1986 et du 29 octobre 1996).

Limites du cours principal	amont : confluence avec le Védernat aval : confluence avec la Truyère
Longueur du cours principal (km)	19
Longueur des cours d'eau par classe de largeur (km)	< 4 m : 79 de 4 à 9 m : 26 de 9 à 17 m : 0 > 17 m : 0
Superficie du bassin versant (km²)	180
Surface en eau (ha)	35

Peuplement et halieutisme :

Peuplement en place	TRF, VAI, LPP, LOF, GOU, APP, CHE
Catégorie piscicole	1 ^{ère}
Domaine piscicole	salmonicole
Espèce repère	truite fario
Etat fonctionnel	perturbé
AAPPMA	St-Flour
Repeuplement TRF	adultes, alevins, œufs

Principaux facteurs limitant :

1. rejets domestiques et de stations d'épuration : diminution de la nourriture disponible, colmatage des frayères,
2. rejets agroalimentaires : diminution de la nourriture disponible, colmatage des frayères,
3. autoroute A75 : ensablement des frayères et diminution des zones d'abris.

Diagnostic :

Population espèce repère estimée	
Potentielle :	11 100
Réelle :	6 900
Déficit :	38 %

Gestion retenue : PATRIMONIALE DIFFÉRÉE sur l'ensemble du contexte.

Actions nécessaires et cohérentes:

⇒ Atteindre le SET en réalisant le MAC suivant (MAC 7):

Actions	Priorité	% de fonctionnalité restaurée	% de fonctionnalité atteint par rapport au potentiel théorique
Diversification du milieu ou de l'écoulement des eaux sur le Viadèzes, le Vendèze, le Chadelat ou le Vabres	2	12	75
Amélioration de la qualité de l'eau	1		

Recommandations d'actions complémentaires :

1. Améliorer la gestion des décanteurs de l'autoroute, priorité 4,
2. Aménager les obstacles anthropiques infranchissables pour permettre le décloisonnement des populations,
3. Porter une attention particulière aux autorisations de drainage ou d'exploitation des zones humides (tourbières et marais notamment).

Coûts et avantage :

Actions		Gain estimé en TRF	Coût estimé (€ HT)	Coût par TRF estimé (€ / TRF adulte)	Coût du repeuplement ^(*) / an
MAC 7	diversification du milieu ou de l'écoulement des eaux sur le Viadeyres, le Vendèze, le Chadelat ou le Vabres	150	2 100	14	303,3
	amélioration de la qualité de l'eau	1 230	-	-	-
Total		1 380	2 100 + ?	+ ?	2 790,4

^(*) tarif officiel de cession des produits de repeuplement en 2001 : 10,11 € / kg de truite adulte

Commentaires : le principal facteur limitant est la pollution récurrente de l'Ander depuis 30 ans, qui a fait l'objet d'une opération rivière propre.

Enjeux patrimoniaux et classement :

Des espèces patrimoniales sont présentes sur le bassin : écrevisses à pattes blanches, lamproie de Planer. L'ensemble de l'Ander et de ses affluents est classé en rivière réservée (décret du 29 octobre 1996).

Limites du cours principal	amont : sources aval : confluence avec la Truyère
Longueur du cours principal (km)	22
Longueur des cours d'eau par classe de largeur (km)	< 4 m : 19 de 4 à 9 m : 0 de 9 à 17 m : 0,00 > 17 m : 0
Superficie du bassin versant (km²)	90
Surface en eau (ha)	14

Peuplement et halieutisme :

Peuplement en place	TRF, CHA, VAI, LOF, GOU, APP
Catégorie piscicole	1 ^{ère} , 2 ^{ème} sur le barrage de Grandval
Domaine piscicole	salmonicole
Espèce repère	truite fario
Etat fonctionnel	conforme
AAPPMA	St-Flour
Repeuplement TRF	alevins, œufs, adultes au niveau du bourg des Ternes

Principaux facteurs limitant :

1. barrage de Grandval : modification du milieu,
2. dérivation du Moulin de Pauc : accentuation de l'étiage,
3. obstacles infranchissables : cloisonnement des populations.

Diagnostic :

Population espèce repère estimée	
Potentielle :	4 300
Réelle :	3 500
Déficit :	18 %

Gestion retenue : PATRIMONIALE sur l'ensemble du contexte.

Recommandations d'actions complémentaires :

1. Améliorer le fonctionnement des stations d'épuration de la laiterie d'Alleuzet et de Sériers, priorités 3,
2. Rendre franchissable le seuil du Moulin de Pauc, priorité 4 et l'ensemble des obstacles anthropiques,
3. Faire respecter le débit réservé du Moulin de Pauc, priorité 3,
4. Préserver les zones humides de l'amont du Jurol, priorité 3.

Enjeux patrimoniaux et classement :

Des espèces patrimoniales sont présentes sur le bassin : chabot, écrevisse à pattes blanches.

L'ensemble du Jurol et de ses affluents est classé en rivière réservée (décret du 29 octobre 1996).

Limites du cours principal	amont : confluence avec l'Hère aval : confluence avec la Truyère
Longueur du cours principal (km)	35
Longueur des cours d'eau par classe de largeur (km)	< 4 m : 47 de 4 à 9 m : 48 de 9 à 17 m : 19 > 17 m : 0
Superficie du bassin versant (km²)	300
Surface en eau (ha)	100

Peuplement et halieutisme :

Peuplement en place	TRF, VAI, GOU, CHE, BRO, APP
Catégorie piscicole	1 ^{ère} , 2 ^{ème} en aval de l'usine hydroélectrique du Vergne (barrage de Grandval)
Domaine piscicole	salmonicole
Espèce repère	truite fario
Etat fonctionnel	conforme
AAPPMA	Chaudes-Aigues
Repeuplement TRF	aucun dans le Cantal

Principaux facteurs limitant :

1. débit réservé de la micro-centrale du Vergne : perte d'habitat, cascades rendues infranchissables,
2. obstacles infranchissables : cloisonnement des populations,
3. barrage de Grandval : modification du milieu.

Diagnostic :

Population espèce repère estimée	
Potentielle :	18 200
Réelle :	15 60
Déficit :	14 %

Mais, par la présence d'obstacles infranchissables, une zone se trouve perturbée :

Population espèce repère estimée du Bès 05 ⁽¹⁾	
Potentielle :	4 300
Réelle :	2 100
Déficit :	51 %

(1) d'Arzenc-d'Apcher à la confluence avec la Truyère

Gestion retenue : PATRIMONIALE sur l'ensemble du contexte.

Recommandations d'actions complémentaires :

1. Augmenter le débit réservé de la micro-centrale du Vergne, priorité 6,
2. Rendre franchissable la prise d'eau de la micro-centrale, priorité 4 et l'ensemble des obstacles anthropiques,
3. Trouver des accords avec les AAPPMA de la Lozère (St-Chély-d'Apcher et Nasbinals) pour arrêter les repeuplements, priorité 3,
4. Porter une attention particulière aux autorisations de drainage ou d'exploitation des zones humides (tourbières et marais notamment).

Commentaires : le Bès est limitrophe du Cantal et de la Lozère.

Le débit réservé de la micro-centrale du Vergne devrait passer au 1/10^e du module lors du renouvellement de la concession. Cela permettrait d'atténuer la perturbation d'une partie du contexte, en augmentant la surface disponible, et peut-être en permettant le franchissement de certaines cascades. En revanche le projet de passe à poissons sur la prise d'eau a été abandonné.

Enjeux patrimoniaux et classement :

Des espèces patrimoniales sont présentes sur le bassin : écrevisse à pattes blanches.

L'Hère et le Bès en amont de sa confluence avec le Rioumau sont classés en rivière réservée (décret 86-404 du 12 mars 1986).

Limites du cours principal	amont : sources aval : confluence avec la Truyère
Longueur du cours principal (km)	26
Longueur des cours d'eau par classe de largeur (km)	< 4 m : 18 de 4 à 9 m : 19 de 9 à 17 m : 0 > 17 m : 0
Superficie du bassin versant (km²)	110
Surface en eau (ha)	17

Peuplement et halieutisme :

Peuplement en place	TRF, VAI, LOF, CHA, APP
Catégorie piscicole	1 ^{ère}
Domaine piscicole	salmonicole
Espèce repère	truite fario
Etat fonctionnel	conforme
AAPPMA	Pierrefort, St-Flour
Repeuplement TRF	adultes, alevins et œufs sur les affluents

Principaux facteurs limitant :

1. rejets de la laiterie et du bourg de Cézens : colmatage des frayères et diminution de la quantité de nourriture,
2. rejets et épandages de la porcherie du pont du Gaz : colmatage des frayères et diminution de la quantité de nourriture,
3. obstacles infranchissables : cloisonnement des populations,
4. barrage de Sarrans : modification du milieu.

Diagnostic :

Population espèce repère estimée	
Potentielle :	7 200
Réelle :	6 200
Déficit :	14 %

Mais, par la présence d'obstacles infranchissables, une zone se trouve perturbée :

Population espèce repère estimée de l'Epie 02 ⁽¹⁾	
Potentielle :	800
Réelle :	600
Déficit :	24 %

(1) de la prise d'eau du Moulin de Rochebrune à la cascade de Maleval

Gestion retenue : PATRIMONIALE sur l'ensemble du contexte.

Recommandations d'actions complémentaires :

1. Mettre en place des plans d'épandage (porcherie et autres), à respecter, priorité 3,
2. Mettre en conformité les rejets du bourg et de la laiterie de Cézens, priorités 3,
3. Rendre franchissable le seuil du Moulin de Rochebrune, priorité 4 et l'ensemble des obstacles anthropiques.

Commentaires : une partie de la pollution due aux rejets de la porcherie du pont du Gaz a été solutionné ou est en cours, mais cela ne doit pas empêcher que l'épandage du lisier soit fortement contrôlé.

Enjeux patrimoniaux et classement :

Des espèces patrimoniales sont présentes sur le bassin : chabot, écrevisse à pattes blanches. L'Epie et le Cézens sont classés en rivière réservée (décrets 86-404 du 12 mars 1986 et du 29 octobre 1996).

Limites du cours principal	amont :sources aval : confluence avec la Truyère
Longueur du cours principal (km)	22
Longueur des cours d'eau par classe de largeur (km)	< 4 m : 8 de 4 à 9 m : 0 de 9 à 17 m : 16 > 17 m : 0
Superficie du bassin versant (km²)	90
Surface en eau (ha)	29

Peuplement et halieutisme :

Peuplement en place	TRF
Catégorie piscicole	1 ^{ère} sur les affluents , 2 ^{ème} sur le barrage de Sarrans
Domaine piscicole	salmonicole
Espèce repère	truite fario
Etat fonctionnel	conforme
AAPPMA	Chaudes-Aigues
Repeuplement TRF	adultes, alevins et oeufs

Principaux facteurs limitant :

1. déboisement : ensablement des frayères et des zones d'abris,
2. barrage de Sarrans : modification totale du milieu,
3. obstacles infranchissables : cloisonnement des populations.

Diagnostic :

Population espèce repère estimée	
Potentielle :	6 500
Réelle :	5 500
Déficit :	16 %

Gestion retenue : PATRIMONIALE sur l'ensemble du contexte.

Recommandations d'actions complémentaires :

1. Prendre en compte l'ensablement des cours d'eau lors des déboisement et de l'ouverture de pistes forestières, sensibilisation de l'ONF et des propriétaires privées, priorité 3,
2. Aménager les obstacles anthropiques infranchissables pour permettre le décroisement des populations.

Commentaires : une partie importante du contexte est située dans le département de l'Aveyron.

Enjeux patrimoniaux et classement :

Le Lebot jusqu'à sa confluence avec le Ruols est classé en rivière réservée (décret 86-404 du 12 mars 1986).

Limites du cours principal	amont : sources aval : confluence avec la Truyère
Longueur du cours principal (km)	14
Longueur des cours d'eau par classe de largeur (km)	< 4 m : 5
	de 4 à 9 m : 0
Superficie du bassin versant (km²)	de 9 à 17 m : 0
	> 17 m : 0
Surface en eau (ha)	7

Peuplement et halieutisme :

Peuplement en place	TRF, CHA, LOF, GOU, APP
Catégorie piscicole	1 ^{ère} sur les affluents, 2 ^{ème} sur le barrage de Sarrans
Domaine piscicole	salmonicole
Espèce repère	truite fario
Etat fonctionnel	conforme
AAPPMA	Pierrefort
Repeuplement TRF	adultes, alevins et oeufs

Principaux facteurs limitant :

1. rejets de la station d'épuration et de l'abattoir de Pierrefort,
2. barrage de Sarrans : modification totale du milieu.

Diagnostic :

Population espèce repère estimée	
Potentielle :	2 200
Réelle :	2 000
Déficit :	8 %

Gestion retenue : PATRIMONIALE sur l'ensemble du contexte.

Recommandations d'actions complémentaires :

1. Mettre en conformité les rejets de la station d'épuration de Pierrefort, priorité 3,
2. Aménager les obstacles anthropiques infranchissables pour permettre le décloisonnement des populations.

Enjeux patrimoniaux et classement :

Des espèces patrimoniales sont présentes sur le bassin : chabot, écrevisse à pattes blanches.
L'ensemble du Vézou et de ses affluents est classé en rivière réservée (décret du 29 octobre 1996).

Limites du cours principal	amont : sources aval : confluence avec la Truyère	
Longueur du cours principal (km)	27	
Longueur des cours d'eau par classe de largeur (km)	< 4 m : 35	de 4 à 9 m : 11
	de 9 à 17 m : 0	> 17 m : 0
Superficie du bassin versant (km²)	100	
Surface en eau (ha)	24	

Peuplement et halieutisme :

Peuplement en place	TRF, VAI, LOF, GOU, LPP, CHA, APP, GAR
Catégorie piscicole	1 ^{ère}
Domaine piscicole	salmonicole
Espèce repère	truite fario
Etat fonctionnel	conforme
AAPPMA	Pierrefort
Repeuplement TRF	adultes, alevins et oeufs

Principaux facteurs limitant :

1. obstacles infranchissables : cloisonnement des populations,
2. barrage de Sarrans : modification du milieu.

Diagnostic :

Population espèce repère estimée	
Potentielle :	6 700
Réelle :	6 000
Déficit :	10 %

Gestion retenue : PATRIMONIALE sur l'ensemble du contexte.

Recommandations d'actions complémentaires :

1. Nettoyer les berges de l'Hirondelle, priorité 3,
2. De façon générale préserver la qualité du milieu, priorité 3,
3. Aménager les obstacles anthropiques infranchissables pour permettre le décloisonnement des populations.

Enjeux patrimoniaux et classement :

Des espèces patrimoniales sont présentes sur le bassin : chabot, écrevisse à pattes blanches, lamproie de Planer. L'ensemble du Brezons et de ses affluents sont classés en rivière réservée (décrets 86-404 du 12 mars 1986 et du 29 octobre 1996).

Limites du cours principal	amont : sources aval : confluence avec le Siniq (Aveyron)
Longueur du cours principal (km)	23
Longueur des cours d'eau par classe de largeur (km)	< 4 m : 29
	de 4 à 9 m : 0 de 9 à 17 m : 29 > 17 m : 0
Superficie du bassin versant (km²)	150
Surface en eau (ha)	34

Peuplement et halieutisme :

Peuplement en place	TRF, LOF, GOU, LPP
Catégorie piscicole	1 ^{ère}
Domaine piscicole	salmonicole
Espèce repère	truite fario
Etat fonctionnel	conforme
AAPPMA	Pierrefort, Vic-sur-Cère
Repeuplement TRF	adultes, alevins et oeufs

Principaux facteurs limitant :

1. obstacles infranchissables : cloisonnement des populations,
2. recalibrage : perte d'habitats,
3. drainage des zones humides : diminution de la lame d'eau.

Diagnostic :

Population espèce repère estimée	
Potentielle :	10 100
Réelle :	10 000
Déficit :	1 %

Gestion retenue : PATRIMONIALE sur l'ensemble du contexte.

Recommandations d'actions complémentaires :

1. Apporter une attention particulière aux nombreux drainages prévus dans la vallée du Siniq (partie cantalienne), priorité 3,
2. Aménager les obstacles anthropiques infranchissables pour permettre le décroisement des populations.

Commentaires : l'aval du contexte est situé dans l'Aveyron.

Enjeux patrimoniaux et classement :

Des espèces patrimoniales sont présentes sur le bassin : lamproie de Planer.
L'amont du Siniq et de la Bromme sont classés en rivière réservée (décret 86-404 du 12 mars 1986).

Limites du cours principal	amont : sources	
	aval : confluence avec la Truyère (Aveyron)	
Longueur du cours principal (km)	54,00	
Longueur des cours d'eau par classe de largeur (km)	< 4 m : 94	de 4 à 9 m : 83
	de 9 à 17 m : 0	> 17 m : 0
Superficie du bassin versant (km²)	350	
Surface en eau (ha)	69	

Peuplement et halieutisme :

Peuplement en place	TRF, VAI, GOU, LOF, LPP, CHA, APP
Catégorie piscicole	1 ^{ère}
Domaine piscicole	salmonicole
Espèce repère	truite fario
Etat fonctionnel	conforme
AAPPMA	Vic-sur-Cère, Aurillac
Repeuplement TRF	alevins et oeufs

Principaux facteurs limitant :

1. obstacles infranchissables : cloisonnement des populations,
2. recalibrage : perte d'habitats, ensablement des zones d'abris et colmatage des frayères
3. barrage de Molède : modification du milieu et cloisonnement des populations.

Diagnostic :

Population espèce repère estimée	
Potentielle :	25 300
Réelle :	25 000
Déficit :	1 %

Gestion retenue : PATRIMONIALE sur l'ensemble du contexte.

Recommandations d'actions complémentaires :

1. Apporter une attention particulière aux recalibrages et drainages qui pourraient avoir lieu en tête de bassin, priorité 4,
2. Aménager les obstacles anthropiques infranchissables pour permettre le décroisement des populations, priorités 4.

Commentaires : l'aval du Goul (aval du barrage de la Molède) est considéré comme perturbé par le PDPG de l'Aveyron.

Enjeux patrimoniaux et classement :

Des espèces patrimoniales sont présentes sur le bassin : chabot, écrevisse à pattes blanches, lamproie de Planer. L'ensemble du Goul et de ses affluents est classés en rivière réservée (décrets 86-404 du 12 mars 1986 et du 29 octobre 1996).

BASSINS DU CELE ET DU LOT

Contexte n°31 : Lot

O--31-SC

Limites du cours principal	amont : confluence du Lot avec le Ruisseau des Garrigues	
	aval : confluence du Lot avec le Ruisseau de Monjou	
Longueur du cours principal (km)	9	
Longueur des cours d'eau par classe de largeur (km)	< 4 m : 65	de 4 à 9 m : 46
	de 9 à 17 m : 0	> 17 m : 0
Superficie du bassin versant (km²)	140	
Surface en eau (ha)	58	

Peuplement et halieutisme :

Peuplement en place	TRF, CHA, VAI, LOF, GOU, LPP, GAR
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catg. sur les affluents, 2 ^{ème} sur le Lot
Domaine piscicole	salmonicole pour les affluents
Espèce repère	truite fario
Etat fonctionnel	conforme
AAPPMA	Maurs
Repeuplement TRF	aucun

Principaux facteurs limitant :

1. déboisement et cultures céréalières: ensablement du milieu,
2. obstacles infranchissables : cloisonnement des populations.

Diagnostic :

Population espèce repère estimée	
Potentielle :	13 000
Réelle :	12 500
Déficit :	4 %

Gestion retenue : PATRIMONIALE sur l'ensemble du contexte.

Recommandations d'actions complémentaires :

1. Prendre en compte l'érosion des sols dans les pratiques culturales, les déboisements et les ouvertures de pistes forestières, les travaux sur les routes et les chemins, priorités 3,
2. Limiter les autorisations de drainage et de déboisement, priorité 4,
3. Permettre le franchissement de la chaussée de St-Projet, priorité 3, et des autres obstacles anthropiques.

Commentaires : ce contexte est à considérer par rapport à l'ensemble du Lot, les affluents étant importants pour la reproduction des populations de truites fario. Dans le PDPG de l'Aveyron cette portion du Lot et ses affluents, hormis l'Auze, est partagée entre deux contextes : en amont de la confluence avec l'Auze contexte intermédiaire perturbé et en aval contexte cyprinicole perturbé.

Enjeux patrimoniaux et classement :

Des espèces patrimoniales sont présentes sur le bassin : chabot et lamproie de Planer.

Limites du cours principal	amont : sources de l'Auze	
	aval : prise d'eau de la microcentrale de Coustous	
Longueur du cours principal (km)	7	
Longueur des cours d'eau par classe de largeur (km)	< 4 m : 17	de 4 à 9 m : 8
	de 9 à 17 m : 0	> 17 m : 0
Superficie du bassin versant (km²)	70	
Surface en eau (ha)	5	

Peuplement et halieutisme :

Peuplement en place	
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catg.
Domaine piscicole	salmonicole
Espèce repère	truite fario
Etat fonctionnel	perturbé
AAPPMA	Mauris
Repeuplement TRF	adultes, alevins et oeufs

Principaux facteurs limitant :

1. déboisement et cultures céréalières: ensablement du milieu,
2. cascades infranchissables : cloisonnement des populations,
3. prise d'eau infranchissable de la microcentrale de Coustous : cloisonnement des populations.

Diagnostic :

Population espèce repère estimée	
Potentielle :	2 600
Réelle :	1 550
Déficit :	40 %

Gestion retenue : PATRIMONIALE DIFFÉRÉE sur l'ensemble du contexte.

Actions nécessaires et cohérentes:

⇒ Atteindre le SET en réalisant le MAC suivant (MAC 8):

Actions	Priorité	% de fonctionnalité restaurée	% de fonctionnalité atteint par rapport au potentiel théorique
Franchissabilité de la prise d'eau de la microcentrale de Coustous	1	12	73
Diversification du milieu ou de l'écoulement des eaux sur l'Auze, le Carillet et le ruisseau de Labesserette	3		
Limitation des autorisations de drainage sur l'ensemble du bassin	1		

Recommandations d'actions complémentaires :

1. Prendre en compte l'érosion des sols dans les pratiques culturales, les déboisements et les ouvertures de pistes forestières, les travaux sur les routes et les chemins, priorités 3,
2. Limiter les autorisations de déboisement, priorité 3,
3. Aménager les autres obstacles anthropiques infranchissables pour permettre le déclouonnement des populations.

Coûts et avantage :

Actions		Gain estimé en TRF	Coût estimé (€ HT)	Coût par TRF estimé (€ / TRF adulte)	Coût du repeuplement^(*) / an
MAC 8	franchissabilité de la prise d'eau de la micro centrale de Coustous	265	45 750	172,6	535,8
	diversification du milieu ou de l'écoulement des eaux sur l'Auze, le Carillet et le ruisseau de Labesserette	50	58 000	1 160	101,1
		5	70	14	10,1
	limitation des autorisations de drainage sur l'ensemble du bassin	-	-	-	-
Total		320	103 820	324,4	647

^(*) tarif officiel de cession des produits de repeuplement en 2001 : 10,11 € / kg de truite adulte

Enjeux patrimoniaux et classement :

L'amont de l'Auze est classé en rivière réservée (décret 86-404 du 12 mars 1986).

Limites du cours principal	amont : sources du Célé aval : confluence avec l'Aujou	
Longueur du cours principal (km)	30	
Longueur des cours d'eau par classe de largeur (km)	< 4 m : 88	de 4 à 9 m : 0
	de 9 à 17 m : 21	> 17 m : 5
Superficie du bassin versant (km²)	180	
Surface en eau (ha)	56	

Peuplement et halieutisme :

Peuplement en place	TRF, VAI, LOF, GOU, CHE
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catg.
Domaine piscicole	salmonicole
Espèce repère	truite fario
Etat fonctionnel	perturbé
AAPPMA	Maurs
Repeuplement TRF	adultes, alevins et oeufs

Principaux facteurs limitant :

1. déboisement et cultures céréalières: ensablement du milieu,
2. obstacles infranchissables : cloisonnement des populations,
3. drainage : modification et destruction du milieu,
4. pompages agricoles en rivières : diminution du débit en période estivale,
5. plans d'eau : modification du milieu.

Diagnostic :

Population espèce repère estimée	
Potentielle :	13 200
Réelle :	10 400
Déficit :	21%

Mais certaines portions du Célé sont particulièrement perturbées et isolées par des obstacles infranchissables :

- des sources à la chaussée du Moulin du Clout,
- de la chaussée de Vixège à la chaussée de Maynard.

Gestion retenue : PATRIMONIALE DIFFÉRÉE sur l'ensemble du contexte.

Actions nécessaires et cohérentes: le SET ne pouvant être atteint, les mesures du MAC n°9 sont inscrites comme RAC.

Recommandations d'actions complémentaires :

Les actions grisées sont inscrites au contrat de rivière Célé.

1. Prendre en compte l'érosion des sols dans les pratiques culturales (création de bandes enherbées), les déboisements et les ouvertures de pistes forestières, les travaux sur les routes et les chemins (sensibilisation à l'ensablement), priorités 3,
2. Limiter les autorisations de drainage, priorité 3,
3. Limiter les autorisations de déboisement, priorité 4,
4. Améliorer le niveau d'épuration des stations de Maurs et de St-Constant, priorités 3,
5. Améliorer la qualité de l'eau du plan d'eau de Cassaniouze, priorité 3,
6. Surveiller les pompages en rivière effectués pour l'irrigation, priorité 3,
7. Permettre le franchissement des chaussées du Moulin du Clout, de Labouissonnasse, de Vixège, de Maynard sur le Célé et de la prise d'eau de St-Constant sur la Réssegue, priorités 3,

8. Permettre le franchissement des chaussées du Moulin du Fau sur la Rance et du Moulin de Larive sur le Célé, priorités 4, et des autres obstacles anthropiques,
9. Créer une diversification du milieu ou de l'écoulement des eaux sur le Célé et ses affluents, priorité 3,
10. Restauration et entretien des berges, priorité 4.

Commentaires : certaines actions du contrat de rivière Célé ont été modifiées en 2002 en recentrant les efforts de franchissement sur la Rance plutôt que le Célé sur lequel sont construits beaucoup de seuils infranchissables.

Enjeux patrimoniaux et classement :

L'ensemble du Célé et de ses affluents est classé en rivière réservée (décrets 86-404 du 12 mars 1986 et du 29 octobre 1996).

Limites du cours principal	amont : sources de la Rance aval : chaussée du Moulin du Fau	
Longueur du cours principal (km)	28	
Longueur des cours d'eau par classe de largeur (km)	< 4 m : 71	de 4 à 9 m : 52
	de 9 à 17 m : 0	> 17 m : 0
Superficie du bassin versant (km²)	350	
Surface en eau (ha)	48	

Peuplement et halieutisme :

Peuplement en place	TRF, VAI, GOU, LOF, LPP, APP
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catg.
Domaine piscicole	salmonicole
Espèce repère	truite fario
Etat fonctionnel	conforme
AAPPMA	Maur, St-Mamet
Repeuplement TRF	adultes, alevins et œufs

Principaux facteurs limitant :

1. déboisement et cultures céréalières: ensablement du milieu,
2. obstacles infranchissables : cloisonnement des populations,
3. plans d'eau : modification du milieu,
4. rejets domestiques : colmatage des frayères, dégradation de la qualité de l'eau.

Diagnostic :

Population espèce repère estimée	
Potentielle	16 400
Réelle :	13 500
Déficit :	18 %

Ce diagnostic est à compléter ultérieurement sur les têtes de bassin.

Gestion retenue : PATRIMONIALE sur l'ensemble du contexte. Mais le diagnostic étant à compléter, la gestion peut être mise en suspend.

Recommandations d'actions complémentaires :

Les actions grisées sont inscrites au contrat de rivière Célé.

1. Prendre en compte l'érosion des sols dans les pratiques culturales, les déboisements et les ouvertures de pistes forestières, les travaux sur les routes et les chemins, priorités 3,
2. Limiter les autorisations de drainage et de déboisement, sensibiliser à l'ensablement des cours d'eau et à la création de bandes enherbées, priorités 4,
3. Améliorer le niveau d'épuration des stations du Rouget et de Maur, priorités 3,
4. Permettre le franchissement de la **chaussée du Moulin du Fau** sur la Rance, la digue du plan d'eau de Vic sur le Bouzaï et les différents seuils sur l'Anès, priorités 4, et des autres obstacles anthropiques,
5. **Restauration et entretien des berges**, priorité 4.

Commentaires : des actions peuvent être proposées pour améliorer l'état fonctionnel de zones isolées par des obstacles. D'autres zones (Leynhaguet, ruisseau de Labouygues, une partie de la Rance, une partie de l'Anès) sont perturbées à cause de l'ensablement du milieu.

Enjeux patrimoniaux et classement :

Des espèces patrimoniales sont présentes sur le bassin : lamproie de Planer et écrevisse à pattes blanches. L'ensemble de la Rance et de ses affluents est classé en rivière réservée (décrets 86-404 du 12 mars 1986 et du 29 octobre 1996).

Limites du cours principal	amont : sources du Veyre aval : confluence avec le Célé	
Longueur du cours principal (km)	33	
Longueur des cours d'eau par classe de largeur (km)	< 4 m : 29	de 4 à 9 m : 31
	de 9 à 17 m : 0	> 17 m : 0
Superficie du bassin versant (km²)	120	
Surface en eau (ha)	44	

Peuplement et halieutisme :

Peuplement en place	TRF, VAI, GOU
Catégorie piscicole	1 ^{ère}
Domaine piscicole	salmonicole
Espèce repère	truite fario
Etat fonctionnel	conforme
AAPPMA	Mauris, St-Mamet
Repeuplement TRF	alevins et œufs en amont

Principaux facteurs limitant :

1. drainage : ensablement du milieu,
2. obstacles infranchissables : cloisonnement des populations,
3. débit réservé : diminution de la lame d'eau et des surfaces disponibles,
4. plan d'eau : modification du milieu.

Diagnostic :

Population espèce repère estimée	
Potentielle	11 000
Réelle :	10 800
Déficit :	2 %

Gestion retenue : PATRIMONIALE sur l'ensemble du contexte.

Recommandations d'actions complémentaires :

1. Limiter les autorisations de drainage, priorité 4,
2. Permettre le franchissement des prises d'eau de la microcentrale de Roquetanière et de la chaussée du Moulin de Lacapelle sur le Veyre et le ruisseau Noir, du plan d'eau de Parlan sur le Quié, priorités 4, et des autres obstacles anthropiques.

Commentaires : le Veyre est limitrophe des départements du Lot et du Cantal.

Enjeux patrimoniaux et classement :

L'ensemble du Veyre et de ses affluents est classé en rivière réservée (décret 86-404 du 12 mars 1986).

BASSIN DE L'ALAGNON

Contexte n°36 : Alagnon amont

K25-36-SC

Limites du cours principal	amont : sources de l'Alagnon aval : prise d'eau de Gaspard	
Longueur du cours principal (km)	18	
Longueur des cours d'eau par classe de largeur (km)	< 4 m : 48	de 4 à 9 m : 21
	de 9 à 17 m : 0	> 17 m : 0
Superficie du bassin versant (km²)	100	
Surface en eau (ha)	19	

Peuplement et halieutisme :

Peuplement en place	TRF, VAI, LOF, GOU, CHA, OBR
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catg.
Domaine piscicole	salmonicole
Espèce repère	truite fario
Etat fonctionnel	conforme
AAPPMA	Murat
Repeuplement TRF	Lagnon et Alagnon en amont de Chambeuil : aucun

Principaux facteurs limitant :

1. obstacles infranchissables : cloisonnement des populations,
2. rejets domestiques : reproduction ou survie aléatoires (colmatage des frayères, dégradation de la qualité de l'eau),
3. débits réservés : diminution des surfaces disponibles,
4. extraction de silice : colmatage du fond, matières en suspension.

Diagnostic :

Population espèce repère estimée	
Potentielle :	7 400
Réelle :	6 600
Déficit :	11 %

Gestion retenue : PATRIMONIALE sur l'ensemble du contexte.

Recommandations d'actions complémentaires :

Les actions grisées sont inscrites au contrat de rivière Alagnon.

1. Permettre le franchissement des obstacles : prises d'eau du **Chambon**, de **Stalapos**, de **Gaspard**, sur l'Alagnon, priorités 3, et des autres obstacles anthropiques,
2. Améliorer le niveau d'épuration des unités de traitement de : **Albepierre-Bredons**, **Murat**, Chastel-sur-Murat, priorités 3,
3. Améliorer le traitement des rejets industriels : **coopérative laitière d'Albepierre-Bredons**, priorité 3, carrière de silice de la Gaselle, priorité 4,
4. Augmenter le débit réservé de la microcentrale du Martinet, priorité 6.

Commentaires : une partie du contexte est déjà en gestion patrimoniale.

Enjeux patrimoniaux et classement :

Des espèces patrimoniales sont présentes sur le bassin : chabot et ombre.

L'ensemble de l'Alagnon, du Lagnon et de ses affluents, est classé en rivière réservée (décrets 86-404 du 12 mars 1986 et du 29 octobre 1996).

L'Alagnon est classé en rivière à migrateurs avec liste d'espèces (arrêté du 2 janvier 1986).

Limites du cours principal	amont : prise d'eau de Gaspard aval : prise d'eau de Nôtre-Dame (aval de Massiac)	
Longueur du cours principal (km)	30	
Longueur des cours d'eau par classe de largeur (km)	< 4 m : 208 de 9 à 17 m : 28	de 4 à 9 m : 78 > 17 m : 0
Superficie du bassin versant (km²)	490	
Surface en eau (ha)	97	

Peuplement et halieutisme :

Peuplement en place	TRF, VAI, LOF, GOU, CHA, OBR, CHE, BAF, LPP, APP, SAT
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catg.
Domaine piscicole	salmonicole
Espèce repère	truite fario
Etat fonctionnel	perturbé
AAPPMA	Murat, Massiac, Allanche, St-Flour
Repeuplement TRF	œufs, alevins et adultes

Principaux facteurs limitant :

1. obstacles infranchissables : cloisonnement des populations,
2. rejets domestiques et industriels : reproduction ou survie aléatoires (colmatage des frayères, dégradation de la qualité de l'eau),
3. débits réservés : diminution des surfaces disponibles,
4. extraction de silice : colmatage du fond, matières en suspension,
5. drainage : diminution des surfaces favorables, ensablement.

Diagnostic :

Population espèce repère estimée	
Potentielle :	31 100
Réelle :	23 600
Déficit :	24 %

Gestion retenue : PATRIMONIALE sur l'ensemble du contexte, **sauf sur l'Arceuil en amont de Bonnac PATRIMONIALE DIFFÉRÉE** (voir carte page 15) car si la réglementation était appliquée, les différents seuils de l'Alagnon devraient être équipés pour leur franchissement.

Actions nécessaires et cohérentes:

Les actions grisées sont inscrites au contrat de rivière Alagnon.

⇒ Atteindre le SET en réalisant le MAC suivant (MAC 10) :

Actions	Priorité	% de fonctionnalité restaurée	% de fonctionnalité atteint par rapport au potentiel théorique
Franchissabilité de la prise d'eau d'Oléon	1	15	91
Franchissabilité de la prise d'eau de la Roche	1		
Franchissabilité de la prise d'eau de la micro centrale du Moulin-Grand	1		
Franchissabilité de la prise d'eau de Nôtre-Dame	1		
Traitement des rejets du bourg de St-Poncy	1		
Limiter les drainages	1		

Recommandations d'actions complémentaires :

Les actions grisées sont inscrites au contrat de rivière Alagnon.

1. Permettre le franchissement des obstacles : prise d'eau de la microcentrale de Virargues sur le Farges, seuils de Bonnac sur l'Arceuil, digue du lac du Pêcher sur le Mouret, priorités 4, et des autres obstacles anthropiques,
2. Améliorer le niveau d'épuration des unités de traitement de : Molompize, Allanche, Massiac, Férrières-St-Mary, Neussargues-Moissac, Freissinet, Vernols, Laneyrat, Nuis, Mouret, St-Mary-le-Plain, Viellespesse, Lusclade, Montchamp, Lastic et hameaux de Viellespesse (Le Vialard, Le Pradal et Loubinet), priorités 3,
3. Créer un système d'épuration : au Lac, à Chalinargues, à Chavagnac, à Farges, au Pont de Leyris, à Bonnac, à Pradiers, à Cézérat, à Charmensac et à Rézentières, priorités 3,
4. Améliorer le traitement des rejets industriels : du Lac, laiteries d'Allanche, de Lusclade, UCALA, pisciculture de Gaspard, priorités 3,
5. Améliorer le traitement des eaux rejetées par la carrière de silice de la Gaselle, priorité 4,
6. Augmenter le débit réservé des microcentrales de : Virargues, mais aussi Peyrusse, Gratte-Paille, Courcelles, Moulin d'Aurouze et Moulin-Grand, priorités 6,
7. Porter une attention particulière aux autorisations de drainage ou d'exploitation des zones humides (tourbières et marais notamment).

Coûts et avantage :

Actions		Gain estimé en TRF	Coût estimé (€ HT)	Coût par TRF estimé (€ / TRF adulte)	Coût du repeuplement (*) / an
MAC 10	franchissabilité de la prise d'eau d'Oléon	2 720	15 250	25,8	5 500
	franchissabilité de la prise d'eau de la Roche		22 870		
	franchissabilité de la prise d'eau de la micro centrale du Moulin-Grand		9 150		
	franchissabilité de la prise d'eau de Notre-Dame		22 870		
	limiter les drainages	-	-	-	-
	traitement des rejets du bourg de St-Poncy	880	7 650	6,7	1 779,4
Total		4 760	77 790	16,3	9 624,7

(*) tarif officiel de cession des produits de repeuplement en 2001 : 10,11 € / kg de truite adulte

Commentaires : le décloisonnement de l'Alagnon rendrait le contexte conforme. Par contre, sur l'Arceuil la principale source de perturbation est l'ensablement dû aux drainages et aux déboisements.

Enjeux patrimoniaux et classement :

Des espèces patrimoniales sont présentes sur le bassin : chabot, lamproie de Planer, écrevisse à pattes blanches, ombre et saumon atlantique.

L'ensemble de l'Alagnon, de l'Allanche et de ses affluents, de l'Arceuil et de ses affluents est classé en rivière réservée (décrets 86-404 du 12 mars 1986 et du 29 octobre 1996).

L'Alagnon est classé en rivière à migrateurs avec liste d'espèces (arrêté du 2 janvier 1986).

Limites du cours principal	amont : prise d'eau de Nôtre-Dame (aval de Massiac) aval : prise d'eau de Blesle (aval confluence avec la Voireuse)	
Longueur du cours principal (km)	5	
Longueur des cours d'eau par classe de largeur (km)	< 4 m : 98	de 4 à 9 m : 30
	de 9 à 17 m : 33	> 17 m : 0
Superficie du bassin versant (km²)	310	
Surface en eau (ha)	53	

Peuplement et halieutisme :

Peuplement en place	TRF, VAI, GOU, OBR, CHE, BAF, SAT
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catg.
Domaine piscicole	salmonicole
Espèce repère	truite fario
Etat fonctionnel	conforme
AAPPMA	Massiac, Allanche
Repeuplement TRF	œufs, alevins et adultes

Principaux facteurs limitant :

1. obstacles infranchissables : cloisonnement des populations,
2. rejets domestiques : reproduction ou survie aléatoires (colmatage des frayères, dégradation de la qualité de l'eau),
3. débits réservés : diminution des surfaces disponibles.

Diagnostic :

Population espèce repère estimée	
Potentielle :	16 200
Réelle :	15 500
Déficit :	5 %

Gestion retenue : PATRIMONIALE sur l'ensemble du contexte.

Recommandations d'actions complémentaires :

Les actions grisées sont inscrites au contrat de rivière Alagnon.

1. Permettre le franchissement des obstacles : prise d'eau de Nôtre-Dame sur l'Alagnon, priorité 3, barrage de la microcentrale de Pont-du-Château sur la Sianne, prise d'eau de Blesle (43) sur l'Alagnon priorités 4, et autres obstacles anthropiques,
2. Améliorer le niveau d'épuration des unités de traitement de : Massiac et St-Beauzire, priorités 3,
3. Créer un système d'épuration : à Auriac-l'Eglise et à Lubilhac, priorités 3,
4. Augmenter le débit réservé de la microcentrale de Pont-du-Château, priorité 6,
5. Porter une attention particulière aux autorisations de drainage ou d'exploitation des zones humides (tourbières et marais notamment).

Enjeux patrimoniaux et classement :

Des espèces patrimoniales sont présentes sur le bassin : ombre et saumon atlantique.

L'ensemble de l'Alagnon, de la Sianne et de ses affluents est classé en rivière réservée (décrets 86-404 du 12 mars 1986 et du 29 octobre 1996).

L'Alagnon est classé en rivière à migrateurs avec liste d'espèces (arrêté du 2 janvier 1986).



Fédération de Pêche du Cantal

**PLAN POUR LA
PROTECTION DU MILIEU
AQUATIQUE ET LA
GESTION DES RESSOURCES
PISCICOLES DU CANTAL
2003—2007**

Document technique

Mars 2003

Fédération de Pêche du Cantal pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
14, Allée du Vialenc—15000 AURILLAC—Tél. : 04 71 48 19 25—Fax : 04 71 48 90 76

Document co-financé par :

Agence de l'Eau
Adour Garonne



Conseil Supérieur de la Pêche



*Fédération de Pêche du Cantal pour la Pêche et
la Protection du Milieu Aquatique*

Réalisation

Agnès TRONCHE

chargée de mission à la Fédération de pêche du Cantal

Collaboration technique

gardes-pêche : brigade fédérale du Cantal, brigades CSP du Cantal, du Lot et de la Lozère

AAPPMA du Cantal

Délégation Auvergne Limousin du CSP

Fédérations de pêche du Puy-de-Dôme, de la Corrèze, de l'Aveyron, de la Haute-Loire, de la Loire et des Hautes-Pyrénées

SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS.....	3
GLOSSAIRE.....	4
1. PRINCIPES ET OBJECTIFS.....	7
2. MÉTHODE UTILISÉE.....	8
3. PRÉSENTATION DES FICHES ANALYTIQUES.....	13
3.1. INFORMATIONS SUR LE CONTEXTE.....	13
3.2. FACTEURS LIMITANT, DIAGNOSTIC ET SET.....	13
3.3. MAC, ESTIMATION DES COÛTS ET RAC.....	14
3.4. GESTION PRÉCONISÉE.....	14
4. MESURES GÉNÉRALES.....	16
4.1. REPEUPEMENTS.....	16
4.2. TAILLE DE CAPTURE RÉGLEMENTAIRE DE LA TRUITE FARIO.....	16
4.3. APPUIS DES ADMINISTRATIONS.....	16
4.4. INDICATEURS DE SUIVI DU PDPG.....	16
5. CARTES DES CONTEXTES ET DE LA GESTION PISCICOLE DU CANTAL. ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.	
6. CARTES DES CONTEXTES PAR BASSIN VERSANT... ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.	
7. FICHES ANALYTIQUES DES CONTEXTES.....	28

MODIFICATIONS

<i>Date</i>	<i>Éléments modifiés</i>	<i>Modifications</i>
Octobre 2002 - initial		
Décembre 2002	MAC	regroupement pour atteindre le SET
	hiérarchisation des actions	création
Mars 2003	RAC	certaines MAC non retenus

LISTE DES ABREVIATIONS

AAPPMA: Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique.
CA: Capacité d'Accueil.
CR: Capacité de Recrutement.
CSP: Conseil Supérieur de la Pêche.
FDPPMA: Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques.
MAC: Module d'Actions Cohérentes.
PAN: Plan des Actions Nécessaires.
PDPG: Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles.
RHP: Réseau Hydrobiologique et Piscicole.
SAGE: Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.
SDVP: Schéma Départemental de Vocation Piscicole.
SET: Seuil d'Efficacité Technique.
SFR: Surface Favorable à la Reproduction.

Espèces piscicoles:

ABL: ablette
ANG : anguille
APP : écrevisse à pattes blanches
BAF: barbeau fluviatile
BRE: brème
BRO: brochet
CCO: carpe commune
CHA; chabot
CHE: chevaine
GAR: gardon
GOU: goujon
GRE: grémille
HOT: hotu
LOF: loche franche
LPP : lamproie de Planer
OBL: omble de fontaine
OBR: ombre commun
PER: perche
PES: perche soleil
ROT: rotengle
SAN: sandre
SAT : saumon atlantique
SPI: spiralin
TAN: tanche
TOX: toxostome
TRF: truite de rivière (farío)
VAI: vairon
VAN: vandoise

GLOSSAIRE

Capacité d'accueil : c'est le nombre total de poissons adultes de l'espèce repère que peut accueillir le contexte. Elle est liée à la surface totale en eau du contexte.

= densité potentielle de référence fois la surface en eau.

Capacité de recrutement : c'est le nombre total de poissons adultes de l'espèce repère que peut produire le contexte. Elle est liée à la surface favorable à la reproduction dans le contexte.

= surface des zones favorables à la reproduction fois la production potentielle "normale" du cours d'eau.

Contexte : unité de gestion correspondant à une partie du réseau hydrographique dans laquelle une population de poissons fonctionne de façon autonome, en y réalisant les différentes phases de son cycle vital. Il est établi pour une population repère, caractéristique d'un peuplement et présentant une bonne éco-sensibilité, truite fario en domaine salmonicole, ombre ou cyprinidés d'eau vive en domaine intermédiaire et brochet en domaine cyprinicole.

Chaque contexte est identifié par le sous-secteur hydrologique, le n° d'ordre, le code situation (comprenant la zone piscicole : S pour salmonicole, C pour cyprinicole, I pour intermédiaire et l'état fonctionnel : C pour conforme, P pour perturbé, D pour dégradé).

Cycle vital de l'espèce repère : trois fonctions :

- croissance : de l'alevin à l'adulte mature,
- éclosion : de la ponte à l'alevin libre nageant,
- reproduction : de l'adulte à la ponte des œufs.

Cyprinidés rhéophiles : espèces de cyprinidés vivant en eau courante. Dans le Cantal ces espèces sont : le goujon, le vairon, le chevesne, la vandoise et le barbeau fluviatile.

Espèce repère : espèce caractéristique d'un peuplement. Elle exprime les potentialités piscicoles du milieu. Sur chacun des contextes, le choix d'une espèce repère est effectué: la truite en zone salmonicole, les cyprinidés rhéophiles en zone intermédiaire, le brochet en zone cyprinicole.

Etat fonctionnel du contexte : c'est la capacité du milieu à permettre la réalisation de chaque fonction du cycle vital de l'espèce repère. Il dépend de l'intensité de l'impact des facteurs limitant.

Dans un contexte salmonicole, l'état fonctionnel est conforme si la somme des perturbations provoque un déficit de moins de 20% de poissons adultes. Il est diagnostiqué perturbé lorsqu'il apparaît un déficit compris entre 20 et 80%, dégradé lorsque le déficit est supérieur à 80%.

Facteur limitant : c'est une perturbation limitant de façon significative la production en poissons. Les différents facteurs limitants susceptibles d'intervenir sur le bon déroulement du cycle de l'espèce sont classés en trois familles:

- famille M : perturbations liées à la nature du milieu,
- famille A : facteurs liés à des activités humaines autorisées,
- famille P : perturbations liées à des activités humaines non autorisées ou non conformes aux autorisations.

Les impacts des facteurs limitant sont chiffrés pour chacune des trois fonctions vitales : reproduction, éclosion et croissance.

Gestion patrimoniale : plus aucun déversement de poissons, quelque soit leur stade et leur origine.

Gestion patrimoniale différée (ou halieutique ou d'usage) : déversements de poissons adaptés possibles pour palier les atteintes du milieu et répondre à la demande de pêche.

Module d'actions cohérentes (MAC) : actions à mener conjointement pour rétablir ou améliorer de façon homogène toutes les étapes du cycle vital de l'espèce repère.

Peuplement : ensemble d'espèces se rencontrant sur un même espace.

Plan des actions nécessaires (PAN) : document de synthèse avec l'orientation de gestion choisie pour chaque contexte, le MAC retenu, son coût, et une proposition de financement.

Population : ensemble d'individus d'une même espèce.

Population actuelle : population de l'espèce repère qui vit actuellement sur une portion de cours d'eau.

Population potentielle : population de l'espèce repère qui vivrait sur une portion de cours d'eau si il n'y avait pas de perturbation du milieu.

Seuil d'efficacité technique (SET) : c'est le seuil minimum de réalisation de chaque ensemble d'actions sur un contexte pour obtenir une amélioration sensible de la ressource piscicole. Il correspond à une augmentation d'au moins 20% du nombre réel d'adultes de l'espèce repère du contexte de manière à ce qu'elle soit perceptible. Le calcul du SET et des gains en nombre de poissons adultes apportés par les différents MAC permet d'évaluer la pertinence des aménagements proposés.

Surface favorable à la reproduction (SFR) : c'est la surface de frayère d'un cours d'eau. Sa valeur dépend de la pente du cours d'eau, le pourcentage de SFR augmentant avec la pente.

Zone cyprinicole (à barbeau et à brème, B8-B9 typologie de Verneau) : aval des cours. Espèces dont l'abondance est optimale : PER, BRO, GAR, CCO, GRE, ABL, SAN, PES, TAN, BRE, ROT.

Zone intermédiaire (à ombre, B5-B7 typologie de Verneau) : entre la zone cyprinicole et la zone salmonicole. Espèces dont l'abondance est optimale : LOF, OBR, TOX, HOT, GOU, CHE, VAN, SPI, BAF.

Zone salmonicole (à truite, B1-B4 typologie de Verneau) : amont des cours. Espèces dont l'abondance est optimale : OBL, CHA, TRF, VAI.

PRINCIPES ET
METHODOLOGIE DU
PLAN DE GESTION

La Fédération de pêche du Cantal a voulu mettre en place un Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG). Ce plan, élaboré selon une méthode précise établie par le CSP, doit permettre une gestion globale des bassins versants, visant à restaurer les milieux, ce qui profitera aux des populations piscicoles.

Ce document est un rapport technique détaillant les principes et les concepts prévalant à l'établissement du PDPG, le diagnostic de l'état du milieu et les actions à mettre en œuvre par unités de gestion.

1. PRINCIPES ET OBJECTIFS

Le Plan de gestion est basé sur une gestion patrimoniale des cours d'eau.

La gestion piscicole a pour objet d'organiser les relations entre les pêcheurs et les poissons dans leur milieu.

En résumé : gérer c'est adopter un projet, c'est-à-dire :

1. choisir des orientations qui concernent le mode de gestion, l'esprit dans lequel on va gérer,
2. définir des objectifs et des moyens en élaborant un programme d'interventions dans lequel les actions seront clairement identifiées : situation de l'action, méthode, objectif de gain,
3. puis évaluer les résultats,
4. réorienter les actions si nécessaire.

Le plan de gestion est un programme d'engagement sur une durée limitée (5 ans).

La mission confiée aux gestionnaires de la pêche concerne une gestion patrimoniale des milieux aquatiques et des peuplements piscicoles qu'ils contiennent.

Gérer de manière patrimoniale, c'est faire en sorte que les peuplements de poissons soient conformes à ce que l'on peut attendre du milieu naturel en bon état.

La structure et la pérennité des peuplements naturels doivent être préservées.

Dans ce mode de gestion, la demande de pêche est gérée en fonction de la ressource: le prélèvement par pêche doit être inférieur aux capacités de production, afin de préserver le renouvellement naturel de la population.

Les contraintes de développement de la pêche de loisir ne doivent pas être une cause de perturbation (les repeuplements par exemple).

Dans sa mission d'intérêt général de protection du milieu aquatique et de mise en valeur des ressources piscicoles, la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique doit coordonner la gestion piscicole au niveau départemental.

L'élaboration du Plan pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles par la Fédération a pour objectif de confronter les demandes des pêcheurs à la réalité écologique du milieu.

Une démarche nouvelle a été élaborée afin de respecter quelques grands principes :

- l'unité géographique de gestion est définie par le fonctionnement d'une population de poisson,
- la gestion doit tenir compte de l'état du milieu,
- les actions menées doivent être cohérentes et viser des objectifs clairement définis,
- les actions doivent être efficaces,
- le coût des actions doit être évalué et comparé aux bénéfices attendus,
- la gestion consiste à faire des choix politiques basés sur des contraintes techniques.

L'établissement du plan de gestion comprend 2 phases :

- une phase technique de diagnostic de l'état du milieu, conclue par des propositions de mode de gestion et de programme d'action,
- une phase politique, lors de laquelle les élus (FDPPMA + AAPPMA) arrêtent leurs choix, après concertation avec les administrations et les partenaires financiers.

Le plan doit être :

- une aide destinée aux détenteurs directs du droit de pêche (AAPPMA ou propriétaires privés) pour la réalisation de leur plan de gestion prescrit par le Code Rural, dans un cadre d'actions cohérent,
- un argumentaire technique pour le monde de la pêche dans ses relations avec les autres usagers des milieux aquatiques, par exemple, à l'occasion de l'établissement des SAGE ou des contrats de rivière.

2. MÉTHODE UTILISÉE

Sur le plan pratique, la mise en place du plan de gestion comporte 5 étapes techniques suivies d'une étape politique.

1. Première étape : découpage du département en "contextes"

Contexte : unité de gestion correspondant à une partie du réseau hydrographique dans laquelle une population de poissons fonctionne de façon autonome, en y réalisant les différentes phases de son cycle vital. Il est établi pour une population repère, caractéristique d'un peuplement et présentant une bonne éco-sensibilité. Chaque contexte est identifié par le sous-secteur hydrologique, le n° d'ordre, le code situation: S pour salmonicole, C pour cyprinicole, I pour intermédiaire, C pour conforme, P pour perturbé, D pour dégradé.

L'**espèce repère** exprime les potentialités piscicoles du milieu. Sur chacun des contextes, le choix d'une espèce repère est effectué : la truite en zone salmonicole, les cyprinidés d'eau vive ou l'ombre en zone intermédiaire, le brochet en zone cyprinicole. Pour chaque contexte, un nombre potentiel de poissons adultes de l'espèce repère est calculé.

⇒ Cartographie du département en contextes.

2. Deuxième étape : diagnostic de l'état fonctionnel du contexte

Le diagnostic est réalisé en référence à l'espèce repère exprimant les potentialités piscicoles du milieu. Pour ce faire on compare les populations potentielle et réelle de l'espèce repère.

Calcul de la population d'un contexte

Le nombre de poissons adultes d'un contexte est calculé à partir de 2 valeurs caractéristiques :

- la capacité d'accueil, qui est liée à la surface totale en eau du contexte,
- la capacité de recrutement, qui est liée à la surface favorable à la reproduction dans le contexte.

Le nombre potentiel de poissons adultes du contexte est égal à la valeur la plus faible entre la capacité de recrutement et la capacité d'accueil.

La situation potentielle du contexte intègre ainsi les facteurs limitants d'origine naturelle.

► **Contextes salmonicoles - espèce repère truite**

✓ Calcul de la population potentielle du contexte

◆ Capacité d'accueil

On estime un nombre potentiel de référence de truites (TRF) adultes pour 100 m² de cours d'eau en fonction de sa largeur, fondé sur la synthèse des données existantes.

On multiplie ces densités par les surfaces en eau, ce qui donne le nombre de truites adultes que peut accueillir le contexte. C'est la capacité d'accueil du contexte en truites adultes.

CA = nombre potentiel de TRF pour 100 m² fois la surface en eau du contexte

Le SDVP et l'avis d'expert avaient mis en évidence dans un premier temps des zones salmonicoles et des zones intermédiaires. Mais l'ensemble du département a été classé en zone salmonicole, pour des raisons techniques et parce que les pêches électriques effectuées dans les zones classées a priori comme intermédiaires indiquent toujours la présence de truites adultes, en plus ou moins grande densité. Pour rétablir une concordance avec la typologie, un réajustement de la densité de truites adultes théorique est appliqué sur les zones dites intermédiaires, dénommées zones salmonicoles avec cyprinidés rhéophiles. C'est-à-dire que pour une rivière de même largeur la densité sera inférieure dans une zone intermédiaire par rapport à une zone salmonicole.

Les densités de TRF adultes ont été estimées en fonction de la largeur et de la morphologie du cours d'eau (analyses des données de pêches électriques de 1989 à 1999 sur le département du Cantal) :

Largeur cours d'eau (m)	Densité TRF / 100 m ²									
	zones salmonicoles strictes					zones salmonicoles avec cyprinidés rhéophiles				
	moyenne	écart-type	mini	maxi	nbre	moyenne	écart-type	mini	maxi	nbre
< 4	5,69	6,82	0,00	46,67	79	4,94	3,44	2,00	9,09	4
4 à 9	2,22	2,31	1,24	7,20	10	-	-	-	-	-
9 à 17	1,49	0,73	0,97	2,00	2	-	-	-	-	-
> 17	1,05	-	-	-	1	0,75	0,36	0,50	1,00	2

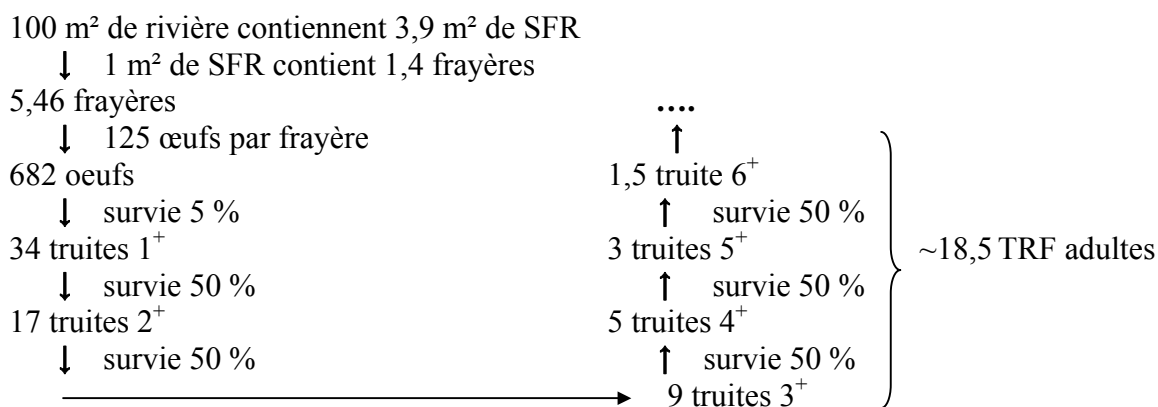
◆ Capacité de recrutement

Sur chaque tronçon, on détermine la surface totale de zones favorables à la reproduction du contexte (radiers présentant un substrat ni trop fin, ni trop grossier).

Si les fonctions du cycle vital sont conformes :

100 m² de cours d'eau produisent 18,5 TRF adultes

La population de truites adultes est composée des nouveaux adultes de 3 ans produits chaque année et des survivants des années précédentes (les données sont issues d'une étude de 6 rivières de montagne dans les Pyrénées centrales) :



En pratique, la surface favorable à la reproduction sur un cours d'eau a été reliée à sa pente (répartition selon abaque du Morbihan) :

Pente du cours d'eau (%)	Zones favorables à la reproduction
< 0,3 %	0,1 %
0,3 à 0,6 %	0,5 %
0,6 à 1 %	1 %
1 à 1,5 %	2 %
1,5 à 2 %	3 %
> 2 %	4 %

CR = proportion de SFR x 18,5 / 3,9 x la surface en eau du contexte

✓ Calcul de la population réelle du contexte

La situation réelle tient compte des facteurs limitant d'origine anthropique qui diminuent la population de TRF adultes du contexte.

On refait donc les mêmes calculs que pour la situation potentielle mais en intégrant toutes les diminutions de la capacité de recrutement ou de la capacité d'accueil provoquées par les perturbations.

Les perturbations les plus courantes et leurs impacts sont (sauf précision contraire, les impacts et leur niveau ont été évalués par le CSP) :

- les travaux hydrauliques sur le cours d'eau (recalibrage, rectification, curage important) : la CA¹ et la SFR² sont affectées, le calcul de l'impact se fait de la façon suivante :
 hypothèse : l'impact d'un recalibrage sur le nombre de truites adultes augmente avec la pente,
 pente < 5 ‰ : CA et SFR divisées par 4, pente entre 5 et 10 ‰ : CA et SFR divisées par 6, pente > 10 ‰ : CA et SFR divisées par 8.

- les obstacles à la migration :
 • dévalaison et montaison très difficiles : le déficit estimé de truites est la différence entre la CR³ et la CA dans la partie isolée,

¹ CA : capacité d'accueil

² SFR : surface favorable à la reproduction

³ CR : capacité de recrutement

• montaison très difficile : si la CA est normale au regard des SFR, il n'y a pas de déficit à l'échelle du contexte, par contre si la CA en amont de l'obstacle est très faible au regard des SFR, le déficit représente la production non réalisée en truites adultes.

- le colmatage, matières en suspension, sédimentation : l'éclosion est affectée, calcul de la SFR potentielle affectée par le colmatage.

- les étiages très sévères, les assecs estivaux : diminution de la CA à une période donnée.

- l'uniformisation du lit, le désouchage, l'entretien très fort des berges : perte d'habitats donc diminution de la CA.

- les rejets ponctuels (pisciculture, STEP,...) : estimation de la surface en eau affectée par ces rejets :

• le colmatage par les MES perturbe l'éclosion, on considère que sur la surface affectée la mortalité des œufs est totale,

• les mortalités sont supérieures à la normale donc les densités en place sont plus faibles. La perte de CA est quantifiée en abaissant les valeurs potentielles proportionnellement à l'importance des rejets.

- l'enrésinement : l'implantation de résineux en bordure immédiate de cours d'eau diminue de 60 à 80 % le nombre de truites adultes.

- les étangs : le peuplement est considéré comme perturbé sur un linéaire de 1 km en aval de chaque étang en communication avec le cours d'eau.

- le busage : on prend en compte la surface de cours d'eau affectée par le busage.

- la pollution diffuse : un pourcentage d'abattement forfaitaire en fonction du niveau d'intensification est appliqué à la surface en eau en cas d'utilisation intensive agricole du bassin versant.

- les lâchers d'eau, les variations brusques de débit : la CR par unité de SFR et le taux de survie avant l'émergence sont diminués à cause de la mise à sec ou du remaniement du substrat des frayères.

- les débits réservés : la surface en eau est diminuée, certains paramètres physico-chimiques (température, concentration en oxygène dissous) peuvent être dégradés ce qui entraîne une diminution de la CA, en fonction de la dimension du cours d'eau et de sa granulométrie (Fédération de pêche du Cantal).

- l'encombrement très fort du lit : la SFR diminue et l'éclosion est perturbée par le dépôt des sédiments.

► **Contextes intermédiaires - espèce repère cyprinidés rhéophiles**

Aucun contexte du département n'est considéré comme strictement intermédiaire.

► **Contextes cyprinicoles - espèce repère brochet**

Aucun contexte du département du Cantal n'est cyprinicole.

Les retenues artificielles sont considérées comme des milieux salmonicoles fortement modifiés.

Les différents **facteurs limitant** susceptibles d'intervenir sur le bon déroulement du cycle de l'espèce sont listés et classés par famille :

- famille M : perturbations liées à la nature du milieu,
- famille A : facteurs liés à des activités humaines autorisées,
- famille P : perturbations liées à des activités humaines non autorisées ou non conformes aux autorisations.

Les impacts des facteurs limitant sont chiffrés pour chacune des trois fonctions : reproduction, éclosion et croissance. Dans un contexte salmonicole l'état fonctionnel est conforme si la somme des perturbations provoque un déficit de moins de 20 % de poissons adultes. Il est diagnostiqué perturbé lorsqu'il apparaît un déficit compris entre 20 et 80 %. Enfin, il est diagnostiqué dégradé lorsque le déficit est supérieur à 80 %.

⇒ Tableau des facteurs limitant et diagnostic.

3. Troisième étape : identification de Modules d'Actions Cohérentes (MAC)

Objectif : permettre à chaque espèce repère de réaliser ses fonctions vitales. Pour y parvenir il faut identifier les actions à mener conjointement pour rétablir ou améliorer de façon homogène toutes les étapes du cycle. Ces actions sont regroupées en Modules d'Actions Cohérentes (MAC). Un choix entre plusieurs MAC est parfois possible pour atteindre cet objectif. Les MAC constituent les propositions techniques du plan de gestion.

⇒ Ensembles d'actions cohérentes regroupées en MAC.

4. Quatrième étape : définition du Seuil d'Efficacité Technique (SET)

Objectif : trouver le minimum de réalisation de chaque ensemble d'actions pour obtenir une amélioration sensible de la ressource piscicole. On recherche une augmentation d'au moins 20 % du nombre réel d'adultes de l'espèce repère du contexte de manière à ce qu'elle soit perceptible.

Exemple de SET : surface de frayère devant être décolmatée pour augmenter la capacité de recrutement de 20 %.
linéaire de berges à restaurer pour augmenter la capacité d'accueil de 20 %.

⇒ Calcul du SET et des gains en nombre de poissons adultes apportés par les différents MAC pour évaluer la pertinence des aménagements proposés.

5. Cinquième étape : évaluation des coûts

Objectif : déterminer le coût de chaque groupe d'actions permettant d'atteindre le SET qui correspond à l'investissement minimum nécessaire à une augmentation du stock de poissons adultes afin qu'elle soit perceptible.

⇒ Calcul du coût de la réalisation de chaque MAC.

6. Sixième étape : définition de la politique de la Fédération, établissement du Plan d'Actions Nécessaires (PAN)

Objectif : établir la politique de gestion piscicole et les moyens de sa mise en œuvre; s'efforcer de mobiliser les acteurs départementaux, régionaux, nationaux et européens (Fédérations, CSP, Agences de l'Eau, Département...) pour mettre en place des plans de financement.

⇒ Document de synthèse avec l'orientation de gestion choisie pour chaque contexte (patrimoniale ou non), le MAC retenu, son coût et une proposition de financement.

3. PRÉSENTATION DES FICHES ANALYTIQUES

A chaque contexte délimité par la phase de diagnostic du milieu est associé une fiche analytique regroupant des informations sur le contexte, les MAC qui lui sont associés, ainsi que le calcul des coûts.

3.1. INFORMATIONS SUR LE CONTEXTE

- ◆ Informations sur les espèces :
 - espèce repère et données propre à son exploitation: taille légale, ...
 - espèces piscicoles présentes.
- ◆ Informations géographiques :
 - surface du contexte (km²),
 - linéaire cumulé de rivière par classe de largeur (km),
 - surface en eau (ha).
- ◆ Informations halieutiques :
 - ordre de grandeur des déversements de poissons : espèces, stades, quantité annuelle moyenne.

3.2. FACTEURS LIMITANT, DIAGNOSTIC ET SET

- ◆ Tableau des facteurs limitant :

Facteurs	Etats fonctionnels	R	E	C
		TRF	TRF	TRF
Famille	Effets			
COURS D'EAU				
COURS D'EAU				

- ◆ Tableau du détail des facteurs limitant :
CA : capacité d'accueil, CR : capacité de recrutement

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	Etat salmonicole
Affluents												
Principal												

3.3. MAC, ESTIMATION DES COÛTS ET RAC

Les actions prévues dans les modules d'actions cohérentes et les recommandations d'actions complémentaires sont hiérarchisées pour permettre une meilleure programmation, tout en sachant que pour qu'un MAC soit efficace il faut que toutes ses actions sont réalisées (qu'elle que soit leur priorité).

Les actions proposées dans le plan de gestion sont classées en 6 priorités, selon la facilité de réalisation (assez facile : +, assez difficile : - ou à plus long terme) et l'impact sur les populations de truites (significatif : +, moins significatif : -) :

Facilité de réalisation	Impact	Priorité
+	+	1
-	+	2
+	-	3
-	-	4
long terme	+	5
long terme	-	6

◆ Modules d'Actions Cohérentes, tableaux d'évaluation du coût :

◆ MAC 1 ◆

Actions			Gain estimé en TRF	Coût par unité	Coût total
Type	Lieu / priorité	Unité			
TOTAL					

◆ Recommandation d'Actions Complémentaires :

Des facteurs limitant, localisés, pourraient faire l'objet d'actions:

- ◆ franchissement, priorité,
- ◆ augmentation du débit réservé, priorité,
- ◆

3.4. GESTION PRÉCONISÉE

Gestion patrimoniale si le contexte est conforme, gestion patrimoniale différée si le contexte est perturbé ou dégradé.

CONTEXTES :
gestion et actions

4. MESURES GÉNÉRALES

4.1. REPEUPEMENTS

Le repeuplement en truite fario devra être réservé :

- aux plans d'eau,
- aux cours d'eau des contextes perturbés.

Le repeuplement devra être adapté, c'est-à-dire que le stade de déversement devra dépendre des facteurs limitant le milieu. Par exemple si le substrat est colmaté, le repeuplement ne devra pas se faire en œufs.

4.2. TAILLE DE CAPTURE RÉGLEMENTAIRE DE LA TRUITE FARIO

Une étude scalimétrique devra être réalisée au cours de ce PDPG pour adapter au mieux la taille de capture réglementaire de la truite fario. Cette adaptation devra notamment permettre une variation logique de la taille de capture.

4.3. APPUIS DES ADMINISTRATIONS

De façon générale, certaines propositions peuvent être faites pour améliorer ou ne pas dégrader l'état des cours d'eau. Ainsi l'appui des administrations pourraient intervenir dans les domaines de :

- ⇒ l' **entretien des rives** : information sur les pratiques,
- ⇒ l'**agriculture** : limitation des autorisation de drainage, respect des période d'épandage des lisiers, mise en place de bandes enherbées le long des cours d'eau,
- ⇒ l'**hydraulique** : respect des débits réservés, amélioration des procédures de vidanges hivernales ou décennales, augmentation des débits réservés, limitation des implantations de micro centrales,
- ⇒ l'**assainissement** : amélioration de l'épuration,
- ⇒ les **loisirs et plans d'eau** : gestion des marnages et éclusées, limitation de la création de plans d'eau,
- ⇒ la gestion des **espèces piscicoles migratrices** : respect de la réglementation, classement des cours d'eau.

4.4. INDICATEURS DE SUIVI DU PDPG

Un ou des indicateurs de suivi devront être mis en place pour vérifier l'impact de la gestion et des actions proposées dans le plan de gestion.

Deux points sont à prendre en compte, l'évolution de la satisfaction des pêcheurs et l'évolution des populations piscicoles, notamment de truites fario, les deux n'étant pas forcément corrélées.

Plusieurs indicateurs pourraient permettre de suivre les résultats du PDPG :

- ⇒ Indicateurs globaux :
 - évolution du nombre de pêcheurs internes et externes,
 - mise en place d'un carnet de capture à moyenne échelle, une AAPPMA par exemple,
 - suivi régulier des populations piscicoles : points RHP ou autres points à créer.

⇒ Indicateurs locaux :

- carnet de capture sur un cours d'eau ou une zone limitée :

L'indicateur devrait être un couplage entre une enquête de fréquentation et la mise en place d'un carnet de capture.

Estimation du coût de cet indicateur de suivi pour une zone :

D'après les recommandations du CSP, il faut compter 8 visites sur le terrain par mois d'ouverture, donc entre 40 et 50 visites sur une année, soit 20 à 25 jours en comptant une demi journée par visite, ou 40 à 50 jours s'il faut une journée par visite, suivant la zone à prospecter.

L'enquête de fréquentation doit de préférence être couplée à une distribution ciblée de carnets de capture. Ceci semble être la meilleure option pour travailler à l'échelon d'un contexte.

Il serait intéressant de réaliser une enquête sur un contexte conforme et une sur un contexte perturbé, donc au minimum 80 visites et au maximum 100.

Il faut aussi prendre en compte l'élaboration de l'enquête et du carnet de capture, ainsi que le dépouillement et l'analyse des résultats.

coût (version haute) :



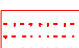
- élaboration : 10 jours x 125 € = 1 250 €
- enquête terrain : 100 jours x 125 € = 12 500 €
- analyse : 10 jours x 125 € = 1 250 €
- frais de déplacement : 100 jours x 50 km x 0,3 € = 1 500 €

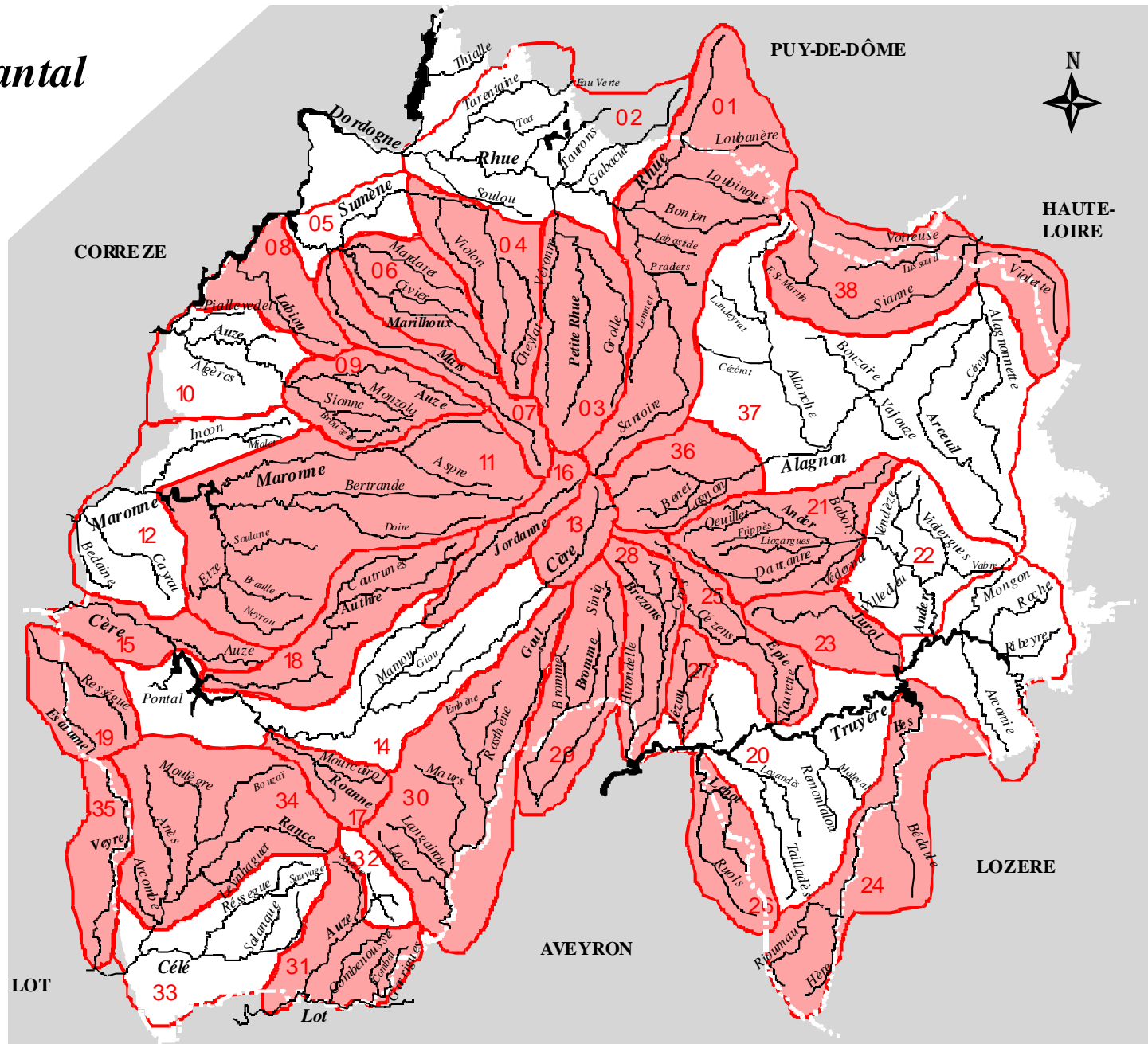
total : 16 500 €

De plus une telle enquête serait peut-être à réaliser en début et en fin de plan.

- suivi de la densité de populations dans quelques zones où le repeuplement a été arrêté,
- suivi de la densité de populations dans des zones aménagées.

Contextes du Cantal

CONTEXTE	salmonicole
conforme	
perturbé	
dégradé	
n° de contexte	01

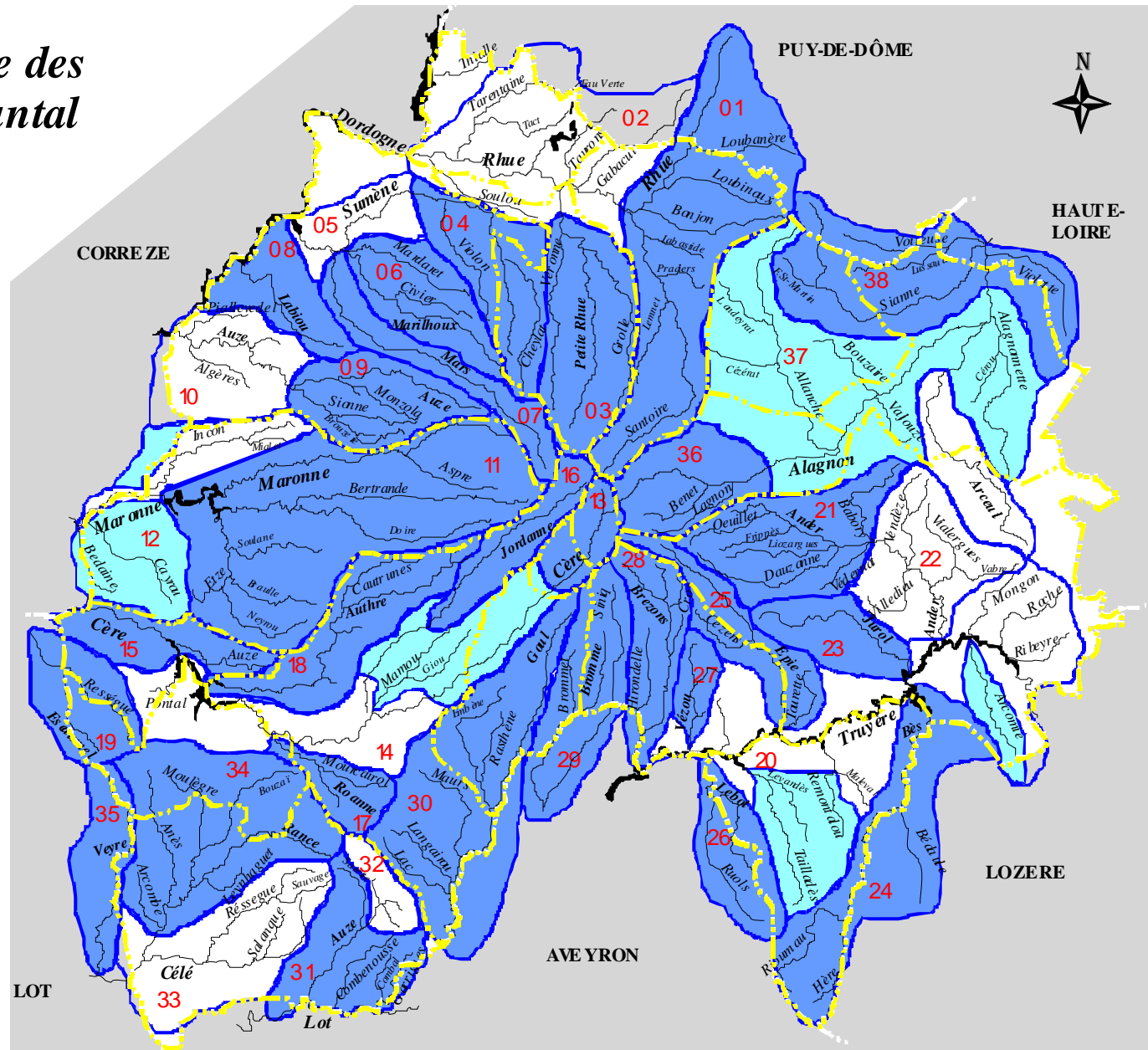


échelle : ~ 1/ 600 000

Gestion piscicole des contextes du Cantal

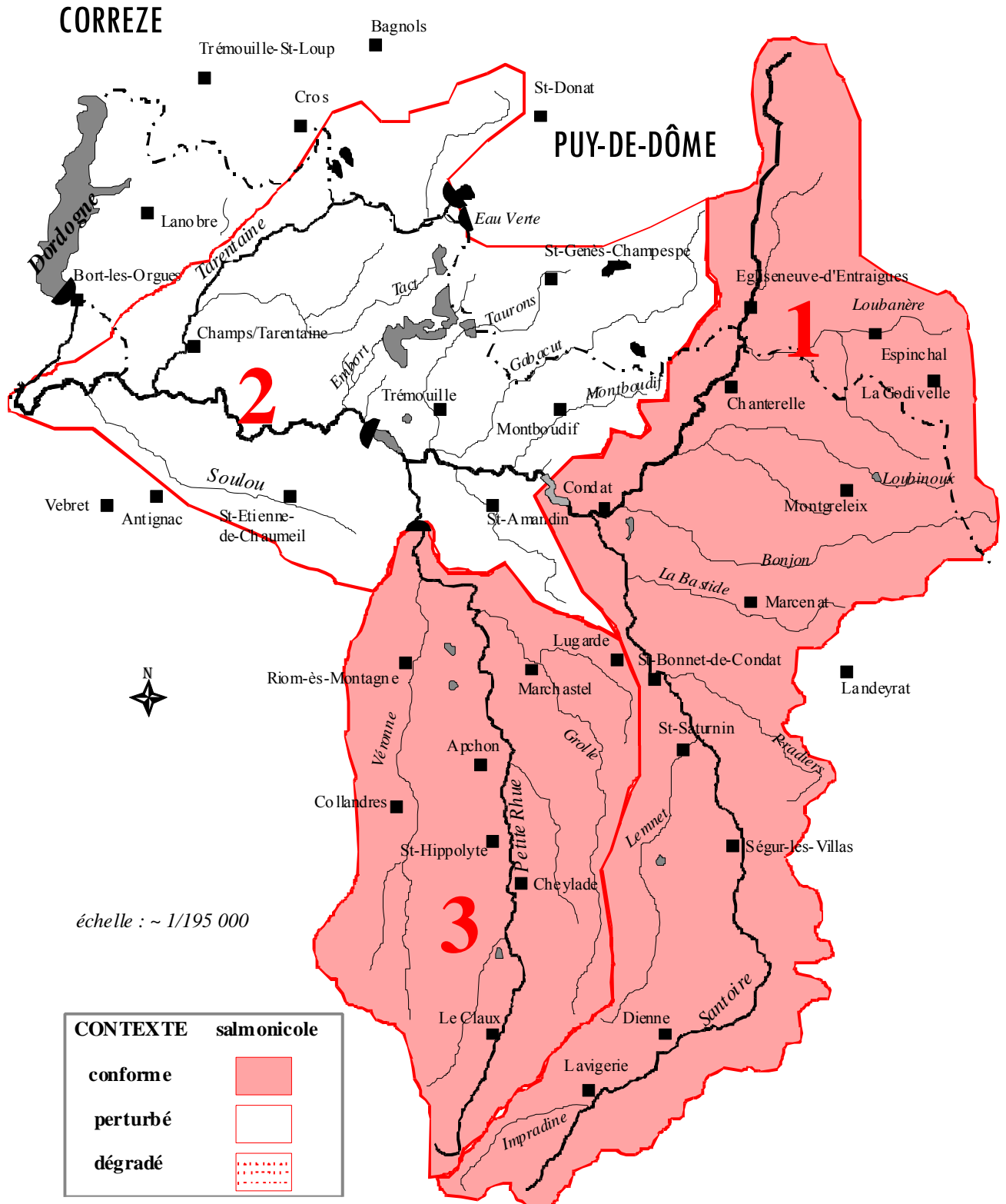
GESTION PISCICOLE

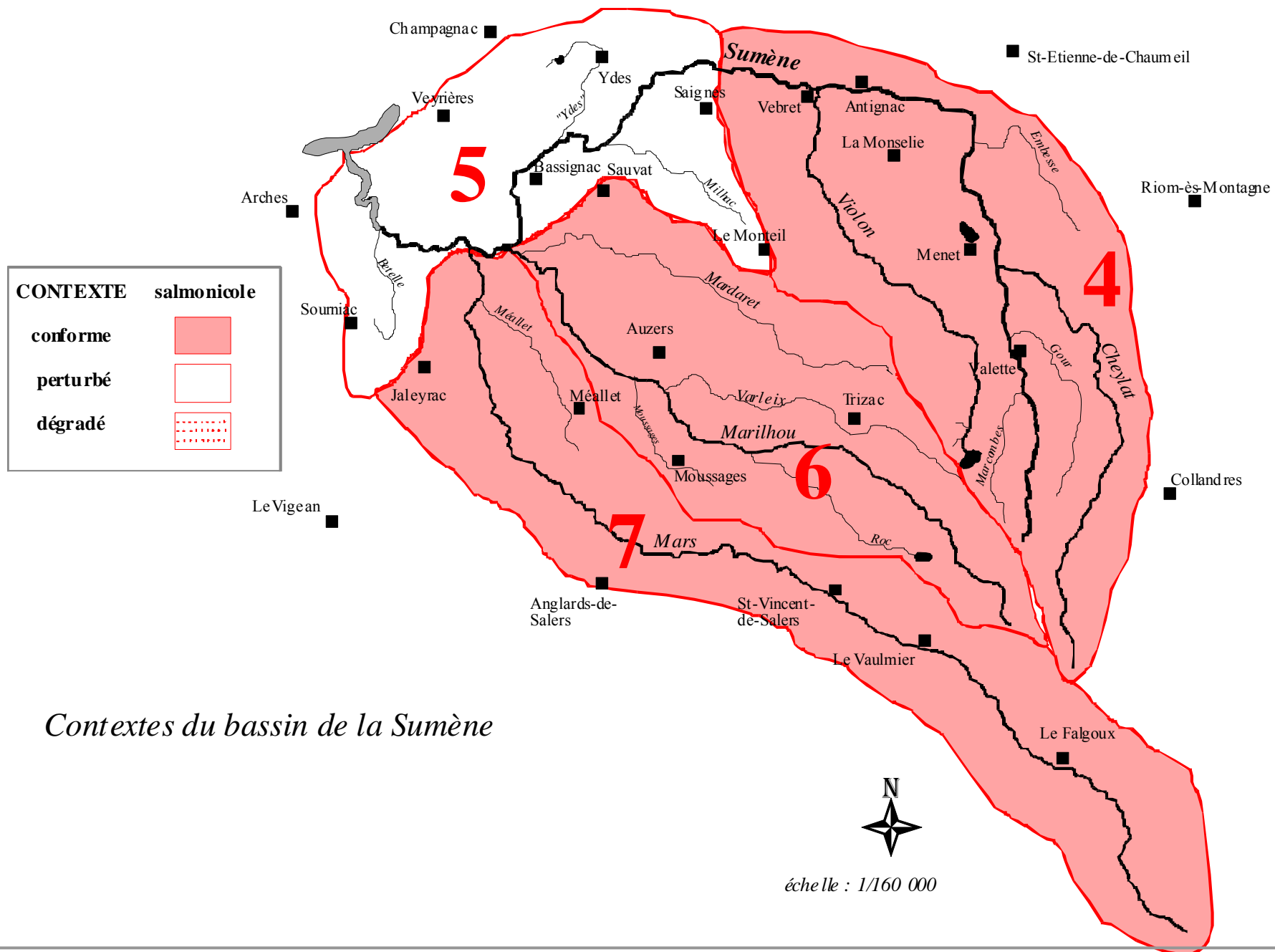
- gestion patrimoniale en milieu conforme
- gestion patrimoniale en milieu perturbé
- gestion patrimoniale différé
- limite d'AAPPMA



échelle : ~ 1/ 600 000

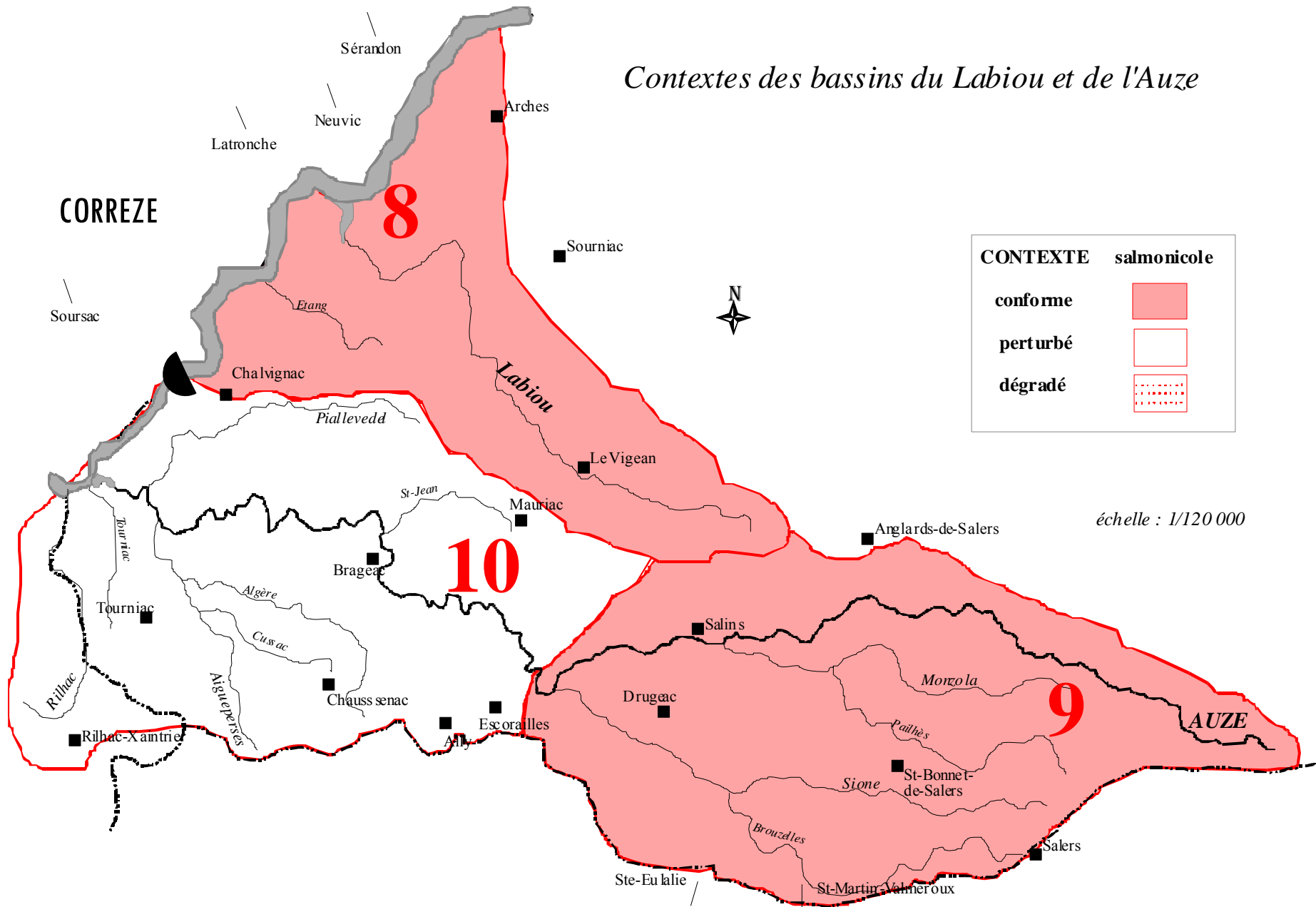
Contextes du bassin de la Rhue



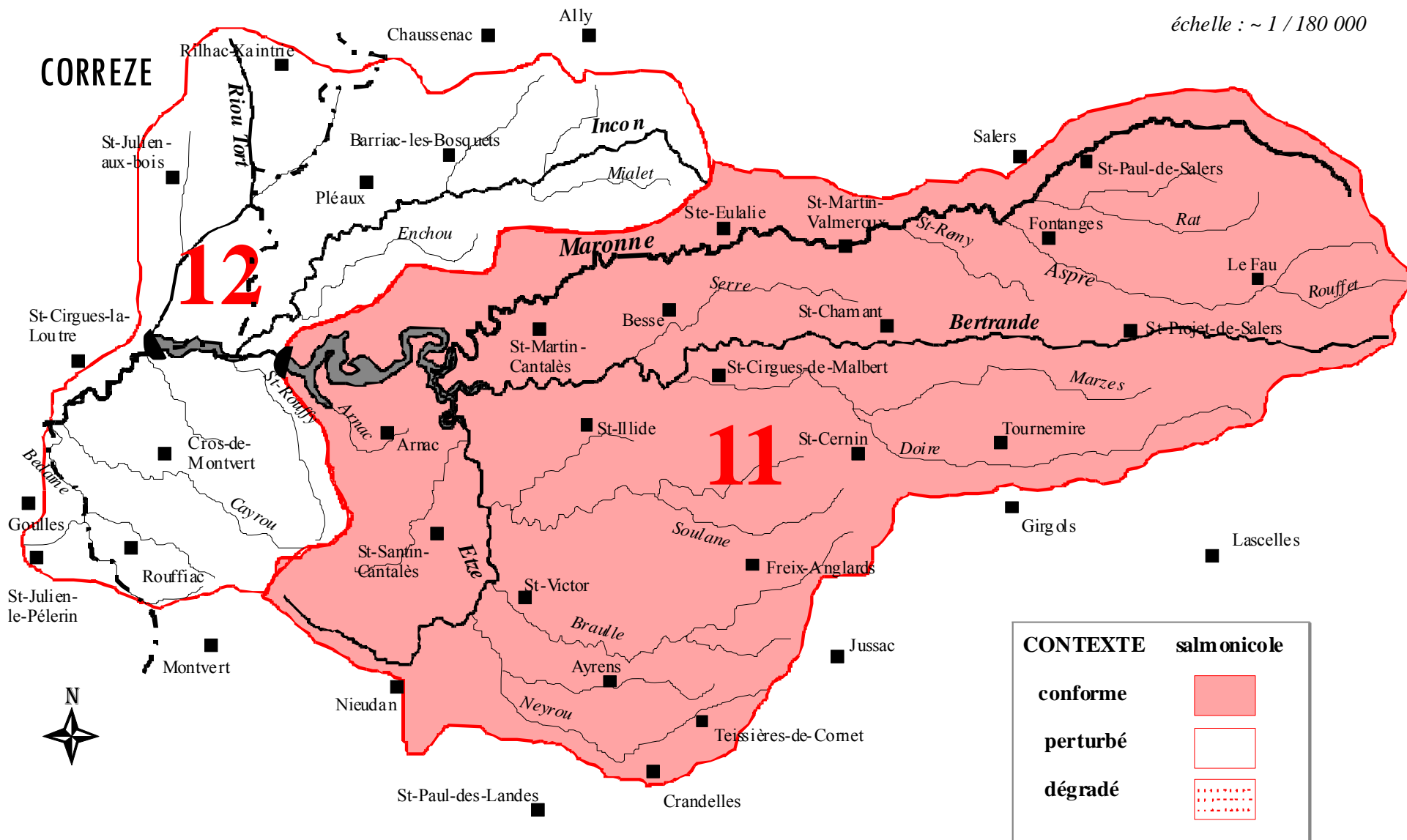


Contextes du bassin de la Sumène

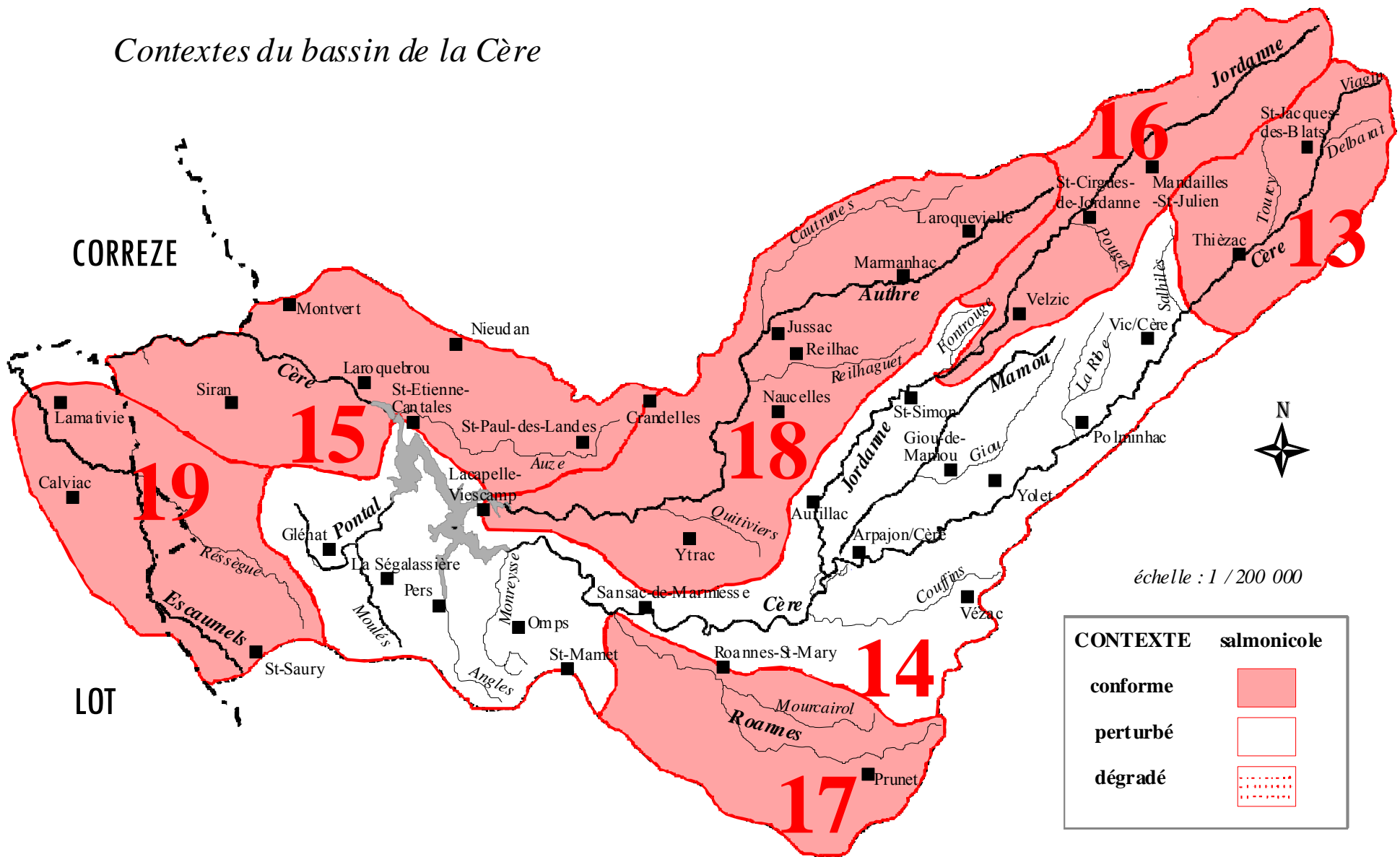
Contextes des bassins du Labiou et de l'Auze






Contextes du bassin de la Maronne

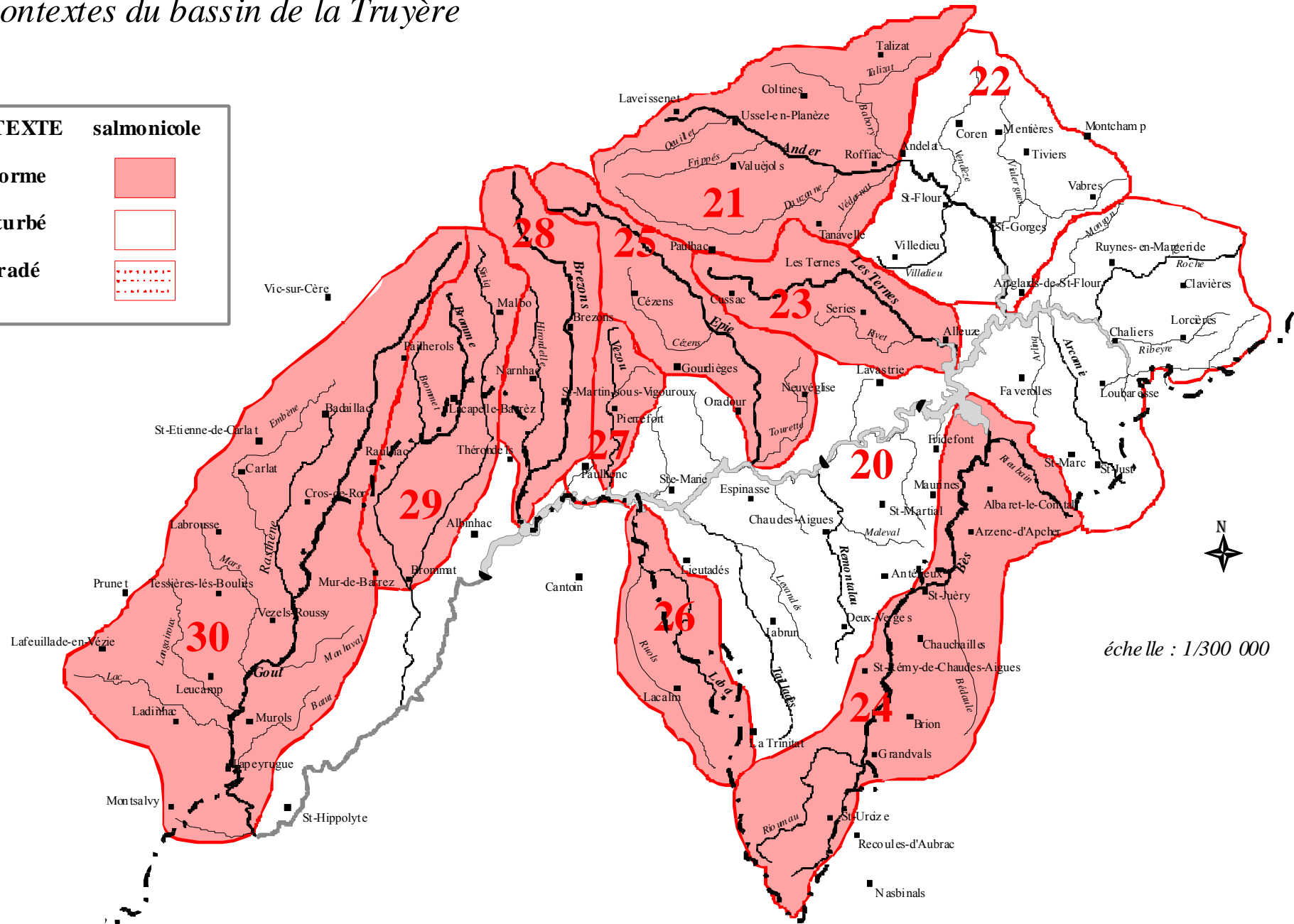


Contextes du bassin de la Cère

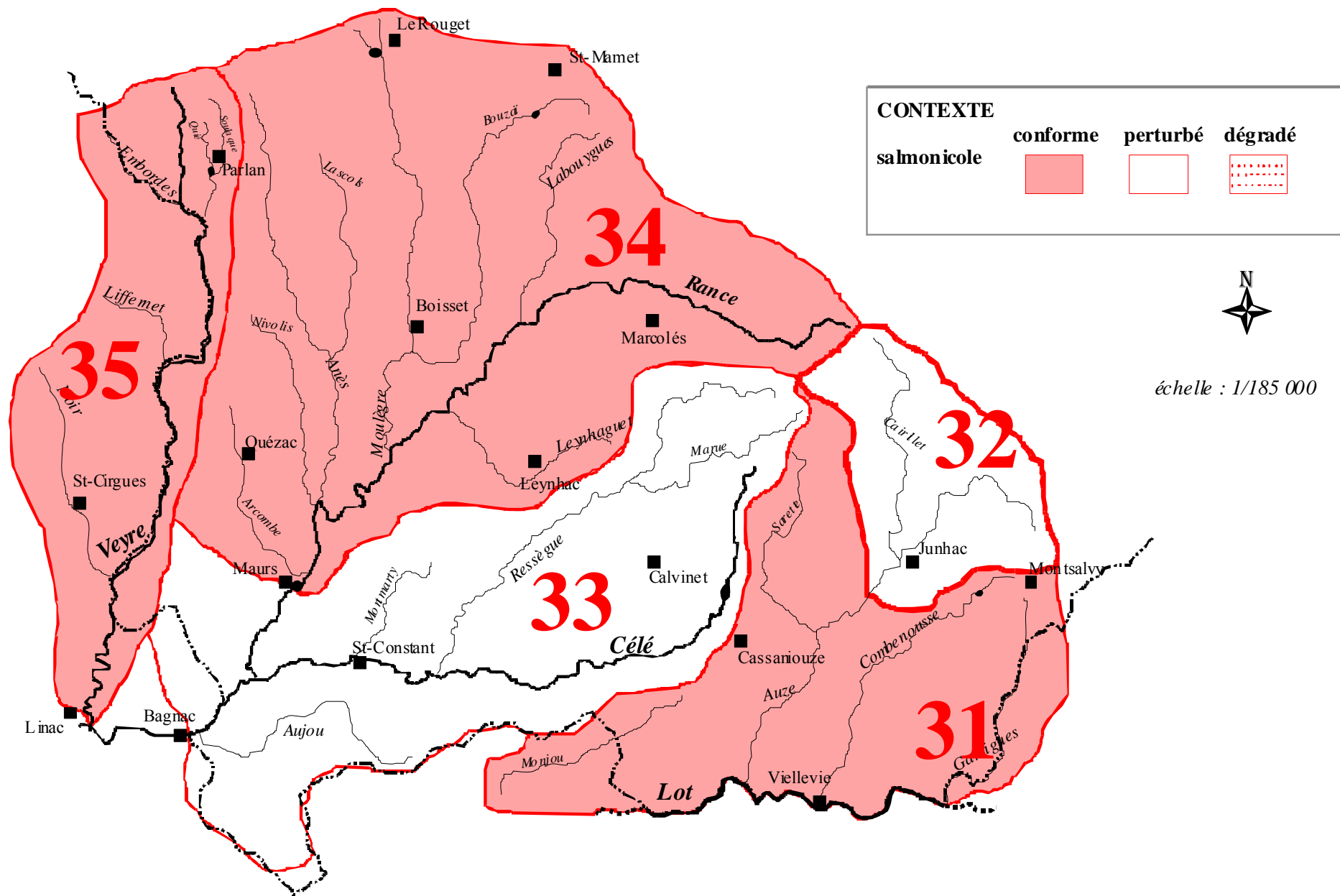


Contextes du bassin de la Truyère




CONTEXTE	salmonicole
conforme	
perturbé	
dégradé	



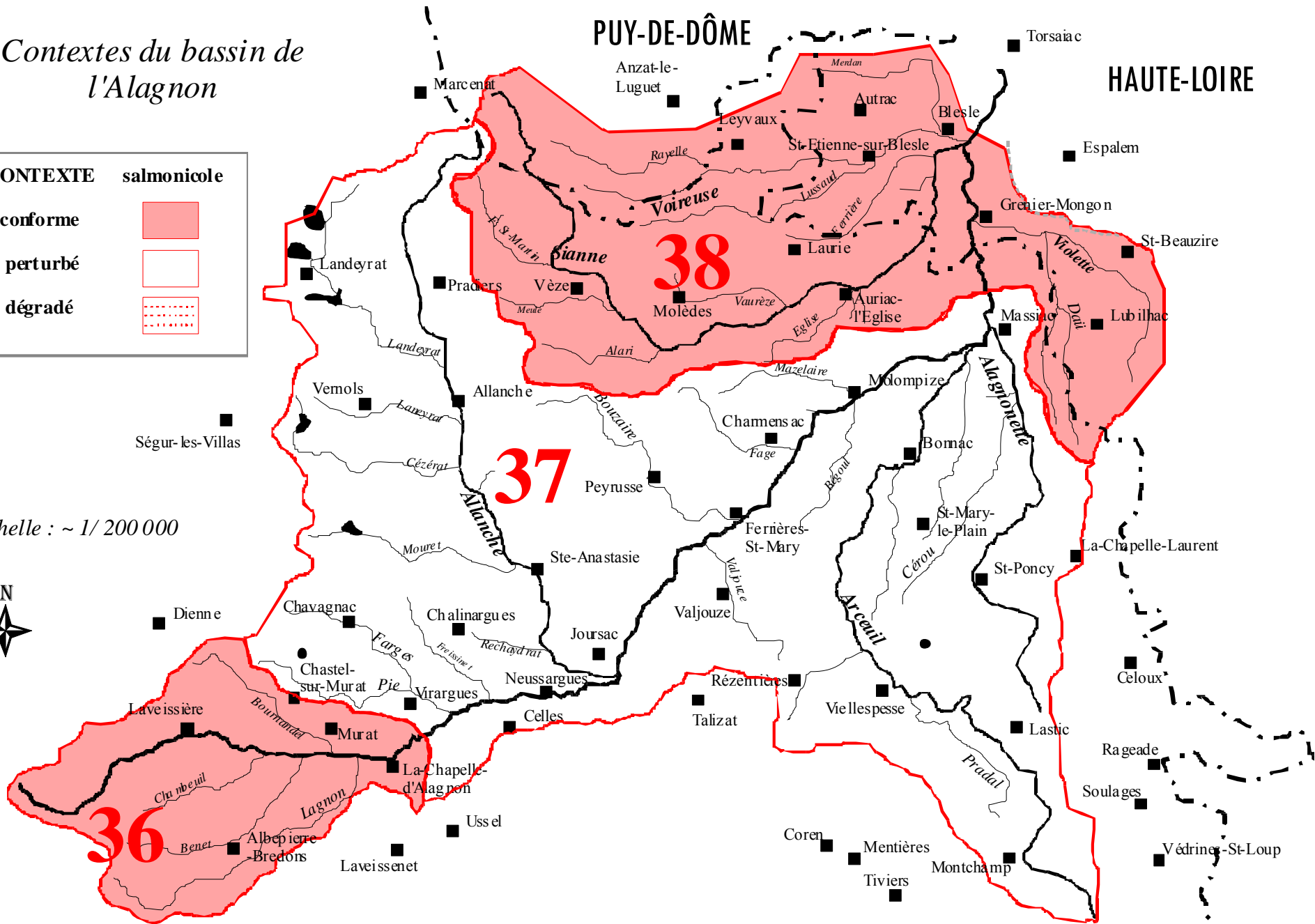
Contextes des bassins du Célé et du Lot



Contextes du bassin de l'Alagnon

CONTEXTE	salmonicole
conforme	
perturbé	
dégradé	

échelle : ~ 1/ 200 000



7. FICHES ANALYTIQUES DES CONTEXTES

Estimation des coûts :

Parmi les actions proposées dans les différents MAC il y a un type d'actions dénommé "Diversification du milieu ou de l'écoulement des eaux". Ce type d'actions, suivant les cas, a pour but de palier les effets des facteurs limitant suivants :

- ensablement,
- perte de zones favorables (abris, frayères),
- faiblesse de la lame d'eau.

Il peut se traduire par les actions suivantes :

- en cas d'ensablement : construction de déflecteurs ou de seuils, replantation de berges, construction de décanteurs, ...Le coût de l'action est généralement calculé en prenant pour exemple la construction de déflecteur.
- en cas de perte de zones favorables : aménagement de caches en sous-berges, implantation de blocs, replantation de la ripisylve, entretien des berges, construction de seuils pour augmenter l'épaisseur de la lame d'eau, apport de granulats, construction de frayères artificielles, ...Le coût de l'action est généralement calculé en prenant pour exemple la mise en place de blocs, l'aménagement de caches en sous-berges ou la construction de frayères artificielles.
- en cas de faiblesse de la lame d'eau : construction de déflecteurs ou de petits seuils, ...Le coût de l'action est généralement calculé en prenant pour exemple la construction d'un petit seuil.

De même le type d'action dénommé "Franchissement d'un obstacle" peut se traduire par différentes actions : construction d'une passe à poissons, de bassins en aval de l'obstacle, d'une dérivation, aménagement d'un bief existant,... Le coût de l'action est généralement calculé en prenant pour exemple la construction d'une passe à poissons.










Les coûts ne sont donc que des estimations qui pourront varier suivant la solution technique la plus adaptée localement.

<u>Fiches des contextes:</u>	page
Contexte n° 01-SC Rhue amont	01/1
Contexte n° 02-SP Rhue aval	02/1
Contexte n° 03-SC Petite Rhue	03/1
Contexte n° 04-SC Sumène amont	04/1
Contexte n° 05-SP Sumène aval	05/1
Contexte n° 06-SC Marilhou	06/1
Contexte n° 07-SC Mars	07/1
Contexte n° 08-SC Labiou	08/1
Contexte n° 09-SC Auze amont	09/1
Contexte n° 10-SP Auze aval	10/1
Contexte n° 11-SC Maronne amont	11/1
Contexte n° 12-SP Maronne aval	12/1
Contexte n° 13-SC Cère amont	13/1
Contexte n° 14-SP Cère intermédiaire	14/1
Contexte n° 15-SC Cère aval	15/1
Contexte n° 16-SC Jordanne amont	16/1
Contexte n° 17-SC Roannes	17/1

Contexte n° 18-SC Authre	18/1
Contexte n° 19-SC Escaumels	19/1
Contexte n° 20-SP Truyère	20/1
Contexte n° 21-SC Ander amont	21/1
Contexte n° 22-SP Ander aval	22/1
Contexte n° 23-SC Juroi	23/1
Contexte n° 24-SC Bès	24/1
Contexte n° 25-SC Epie	25/1
Contexte n° 26-SC Lebot	26/1
Contexte n° 27-SC Vèzou	27/1
Contexte n° 28-SC Brezons	28/1
Contexte n° 29-SC Bromme	29/1
Contexte n° 30-SC Goul	30/1
Contexte n° 31-SC Lot	31/1
Contexte n° 32-SP Auze amont	32/1
Contexte n° 33-SP Célé	33/1
Contexte n° 34-SC Rance	34/1
Contexte n° 35-SC Veyre	35/1
Contexte n° 36-SC Alagnon amont	36/1
Contexte n° 37-SP Alagnon intermédiaire	37/1
Contexte n° 38-SC Alagnon aval	38/1

REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE D'ELEMENTS DE GESTION PISCICOLE

⇒ LÉGENDE DES SCHÉMAS DES BASSINS VERSANTS DE CHAQUE CONTEXTE

	limite du contexte	
	commune	
	cours d'eau temporaire	
	limite de département	
	limite d'AAPPMA	AURILLAC nom d'AAPPMA
g	n° d'élément	
	cascade infranchissable	
	seuil infranchissable	
	point RHP	
	limite 1ère / 2ème catégorie piscicole	

⇒ NUMÉROS DES ÉLÉMENTS DES SCHÉMAS DES BASSINS VERSANTS DE CHAQUE CONTEXTE

n°	élément	cours d'eau	contexte	bassin
a	cascade d'Entraigues	Rhue	01	
b	prise d'eau de la microcentrale de Condat	Rhue		
c	barrage des Essarts	Rhue		
d	cascade	Rau de Saillant		
e	cascade du Saillant	Bonjon		
f	cascade du Fayet	Bonjon		
g	cascade	Impradine		
h	barrage de Voussaire	Rhue	02	
i	cascade du Saut de la Beralde	Rhue		
j	barrage du Gabacut	Gabacut		
k	cascades de Cornillou	Gabacut		
l	barrage de Journiac	Petite Rhue		
m	digue de la retenue du Taurons	Taurons		
n	limite 1ère / 2ème catégorie lac de la Grégut	Embort		
o	limite 1ère / 2ème catégorie lac de Lastiouille	Embort		
p	digue de la retenue de Lastiouille	Embort		
q	barrage de Brumessange	Tarentaine		
r	cascade du Pont du Diable	Tarentaine		
s	prise d'eau de la microcentrale de Champs-sur-Tarentaine	Tarentaine		
t	barrage de l'Eau Verte	Eau Verte		
u	barrage du Pallut	"Rau de Pallut"		
v	digue de la retenue du Tact	Tact		
w	cascade du Sartre	Petite Rhue	03	
x	cascade de Chabanis	Rau de Ricou Peyre		
y	cascade de la Roche	Petite Rhue d'Eybe		
z	cascade de la Griffoul	Grolle		
aa	cascade de Ferrif	Rau de Ribeyrolle		
ab	cascade de Ribeyrolle	Rau de Ribeyrolle		
ac	cascade du Pont d'Aptiel	Véronne		
a	cascade de La Fage	Sumène	04	Sumène
b	cascade de Pranlac	Sumène		

n°	élément	cours d'eau	contexte	bassin
c	prise d'eau de Saignes (pont de Fleurac) infranchissable	Sumène		
d	cascade du Gour	Gour		
e	cascade de La Cavoune	Cheylat		
f	cascade de Lou Pireyre	Cheylat		
g	cascade de La Ribeyrotte	Cheylat		
h	limite 1ère / 2ème catégorie retenue du barrage de l'Aigle	Sumène	05	
i	cascade de Cotteughe	Marilhou		
j	cascade de Lagat	Marilhou		
k	prise d'eau de la microcentrale du Pont de Flore franchissable	Marilhou		
l	microcentrale du Pont de Flore	Marilhou		
m	prise d'eau de la microcentrale de Bassignac franchissable	Marilhou		
n	microcentrale de Bassignac	Marilhou	06	
o	seuil de la microcentrale de Bassignac infranchissable	Marilhou		
p	digue de l'étang de Trizac infranchissable	Varleix		
q	prise d'eau de la microcentrale du Pont de Flore	Varleix		
r	prise d'eau de la microcentrale de Broussolles infranchissable	Mardaret		
s	microcentrale de Broussolles	Mardaret		
t	cascade de Rocheniche	Mars		
u	cascade des Saguisses	Mars		
v	cascade du Cher Soutro	Mars		
w	prise d'eau de la microcentrale du Vaulmier	Mars	07	
x	point RHP - Le Vaulmier, code 05150011	Mars		
y	microcentrale du Vaulmier	Mars		
z	cascade du Chambon	Mars		
a	cascade de Vézac	Labiou		
b	limite 1ère / 2ème catégorie : aval confluence avec le ruisseau du Puy des Vignes	Labiou	08	Labiou
c	barrage de l'Aigle	Dordogne		
d	cascade des Salins	Auze		
e	prise d'eau du captage AEP d'Ally infranchissable en étiage	Auze		
f	barrage de l'ancienne microcentrale de la Trizagues infranchissable	Auze	09	
g	prise d'eau de la microcentrale du Monzola	Auze		
h	cascade des Salins	Monzola		
i	micro centrale du Monzola (débit réservé = 120 l/s)	Monzola		Auze
j	barrage des Esprats	Auze		
k	limite 1ère / 2ème catégorie : lac du barrage de Chastang	Auze		
l	digue du plan d'eau de Val St-Jean	St-Jean	10	
m	prise d'eau EDF	Piallevedel		
n	cascade	Piallevedel		
o	lac du barrage de Chastang	Dordogne		
a	buses du pont en amont Récusset infranchissables	Maronne	11	Maronne
b	prise d'eau de la micro centrale du Roc des Bancs franchissable	Maronne		
c	cascade du Roc des Bancs	Maronne		
d	micro centrale du Roc des Bancs	Maronne		
e	point RHP - Le Pont d'Ambial, code 05150007	Maronne		
f	limite 1ère / 2ème catégorie confluence ruisseau de Marty	Maronne		
g	barrage d'Enchanet	Maronne		
h	cascade du Chaumeil	Rat		
i	seuil du pont vers Longuevialle infranchissable	Roucheyre		
j	cascade du Meynial	Aspre		
k	seuil du pont entre Le Claux et Aleix infranchissable	Pranlac		
l	seuil du pont vers Mansergues et Aleix infranchissable	Mémoire		
m	limite 1ère / 2ème catégorie retenue du barrage d'Enchanet	Etze		
n	prise d'eau de la micro centrale du Cambon	Doire		
o	micro centrale du Cambon	Doire		
p	seuil du pont de la D60 infranchissable	Marzes		

n°	élément	cours d'eau	contexte	bassin
q	limite 1ère / 2ème catégorie retenue du barrage d'Enchanet	Bertrande		
r	barrage du Gour Noir	Maronne		
s	prise d'eau EDF	Incon		
t	limite 1ère / 2ème catégorie retenue du barrage du Gour Noir	Incon		
u	limite 1ère / 2ème catégorie retenue du barrage du Gour Noir	St-Rouffy		
v	prise d'eau micro centrale du Riou Tort	Riou Tort		
w	micro centrale du Riou Tort	Riou Tort		
x	limite 1ère / 2ème catégorie retenue du barrage du Gour Noir	Riou Tort	12	
y	limite 1ère / 2ème confluence avec la Maronne	Caulus		
z	limite 1ère / 2ème confluence avec la Maronne	Cayrou		
aa	seuil du pont de la D7 infranchissable	Espinet		
ab	prise d'eau micro centrale de la Pachevie	Bedaine		
ac	micro centrale de la Pachevie	Bedaine		
ad	limite 1ère / 2ème confluence avec la Maronne	Bedaine		
a	cascade en aval de Tourcy	Rau de Tourcy		Cère
b	cascade en amont de Malbec	Rau de Malbec		
c	cascade en aval de la Molède	"Rau de la Molède"	13	
d	cascade en amont de Confolens	"Rau de Thièzac"		
e	cascade de la Roucolle	Rau de Lasmolinie		
f	cascade en amont de la confluence avec le Rau de la Bastide	Cère		
g	cascade du Trémoulet	Cère		
h	cascade en amont de Muret	Rau de Salilhès		14
i	cascade à Muret	Rau de Salilhès		
j	cascade de la Conche	Iraliot Rau		
k	seuil C23 infranchissable	Cère		
l	seuil M03 infranchissable	Mamou		
m	seuil M05 infranchissable	Mamou		
n	seuil J43 infranchissable	Jordanne		
o	seuil J44 infranchissable	Jordanne		
p	seuil J49 infranchissable	Jordanne		
q	seuil J50 infranchissable	Jordanne		
r	seuil F02 infranchissable	Rau de Couffins		
s	seuil F03 infranchissable	Rau de Couffins		
t	seuil F05 infranchissable	Rau de Couffins		
u	seuil F06 infranchissable	Rau de Couffins		
v	seuil F07 infranchissable	Rau de Couffins		
w	seuil F08 infranchissable	Rau de Couffins		
x	point RHP – Moulin de Bargues, code 05150012	Cère		
y	limite 1ère / 2ème catégorie	Cère		
z	limite 1ère / 2ème catégorie	Rau de Monreysse		
aa	seuil pont D19 infranchissable	Rau de Prentegarde		15
ab	barrage de St-Etienne-Cantales	Cère		
ac	barrage de Nèpes	Cère		
ad	limite 1ère / 2ème catégorie	Auze		
ae	limite 1ère / 2ème catégorie	Rau d'Imbert		
af	limite 1ère / 2ème catégorie	Cère		
ag	cascade amont confluence Cère	Rau de la Griffouillère		
ah	cascade amont confluence Cère	Rau de Lasbordes		
ai	cascade amont confluence Cère	Rau de Joubert		
aj	cascade amont confluence Cère	Rau du Jonjon		
ak	cascade amont confluence Cère	"Rau de Pratmel"		
al	cascade amont confluence Cère	"Rau de Cabanes"		
am	cascade amont confluence Cère	Rau de Bordes		
an	cascade amont confluence Cère	Rau des Fouillets		
ao	cascade amont confluence Cère	Rau du Foullet		
ap	cascade amont confluence Rau du Suclong	Jordanne	16	

n°	élément	cours d'eau	contexte	bassin
aq	cascade à Rudez	Jordanne		
ar	cascade de Liadouze	Jordanne		
as	cascade amont confluence Jordanne	Rau des Curedis		
at	cascade de Liadouze	Rau du Glijon		
au	cascade aux Roches Folles	"Rau de la Boudie"		
av	seuil J11 infranchissable	Jordanne		
aw	limite 1ère / 2ème catégorie	Rau des Angles	14	
ax	cascade aval le Passadou	"Rau du Passadou"	18	
ay	seuil A5 infranchissable	Authre		
az	seuil A8' infranchissable	Authre		
ba	seuil A15 infranchissable	Authre		
bb	seuil A22 infranchissable	Authre		
bc	seuil A27 infranchissable	Authre		
bd	seuil A28 infranchissable	Authre		
be	seuil A31 infranchissable	Authre		
bf	seuil A39 infranchissable	Authre		
bg	limite 1ère / 2ème catégorie	Authre		
bh	limite 1ère / 2ème catégorie	Pontal	14	
bi	cascade des Anglais	Escaumels	19	
a	chaussée de la Muse	Truyère	20	Truyère
b	limite 1ère / 2ème catégorie pont de Longuevialle	Truyère		
c	barrage de Grandval	Truyère		
d	barrage de Lanau	Truyère		
e	barrage de Sarrans	Truyère		
f	cascade de La Laurie	Chamuzelle		
g	point RHP - Guerly, code 05150010	Roche		
h	cascade	Cordesse		
i	cascade	Remontalou		
j	prise d'eau des termes de Chaudes-Aigues	Remontalou		
k	cascade du Saut de la Beralde	Recoules		
l	seuil du pont de Chambeyrac	Frippés	21	
m	cascade de Babory	Babory		
n	limite 1ère / 2ème catégorie aval de l'ancien Moulin de St-Michel	Ander	22	
o	seuil du Moulin du Pauc	Jurol	23	
p	cascade du Moulin de Mercier	Jurol		
q	cascade de la Cuve	Jurol		
r	limite 1ère / 2ème catégorie 650 m en amont du pont d'Alleuze	Jurol		
s	prise d'eau de la microcentrale du Vergne	Bès	24	
t	cascade	Bès		
u	limite 1ère / 2ème catégorie aval usine du Vergne	Bès		
v	cascade	Hère	25	
w	cascade	Ourtals		
x	point RHP - Moulin de la Valette, code 05150009	Epie	26	
y	prise d'eau du Moulin de Rochebrune	Epie		
z	cascade de Maleval	Epie		
aa	cascade du Saut du Loup	Ruols	28	
ab	cascade de Chaniez	Ruols		
ac	cascade du Saut de la Truite	Brezons		
ad	cascade	Livernade		
ae	cascade	Encloux		
af	cascade	Barlat		
ag	cascade	Barlat		
ah	cascade	Cros		
ai	cascade	Montréal		
aj	cascade	Bao		
ak	cascade	Hirondelle		
al	cascade du Captat	Siniq		29
am	barrage de Pont-la-Vieille	Siniq		

n°	élément	cours d'eau	contexte	bassin
an	cascade de Malbo	Malbonnet		
ao	seuil de La Pesturie	Goul	30	
ap	barrage de Molède	Goul		
aq	seuil de Plancarade	Rasthène		
ar	seuil du Moulin d'Espeils	Embène		
as	seuil du Moulin du Rieu	Mauris		
r	prise d'eau micro centrale de Coustous	Auze	32	Lot
s	chaussée de St-Projet	Auze	31	
t	digue plan d'eau du Moulinier	Combenousse		
u	chaussée de Viellevie	Combenousse		
v	limite 1ère / 2ème catégorie	Rau des Garrigues		
w	limite 1ère / 2ème catégorie	Rau de Graulines		
x	limite 1ère / 2ème catégorie	Rau d'Aynès		
y	limite 1ère / 2ème catégorie	Rau de Bruc		
z	limite 1ère / 2ème catégorie	Combenousse		
aa	limite 1ère / 2ème catégorie	Rau du Puech		
ab	limite 1ère / 2ème catégorie	Rau d'Espau		
ac	limite 1ère / 2ème catégorie	Rau de Prat		
ad	limite 1ère / 2ème catégorie	Auze		
ae	limite 1ère / 2ème catégorie	Riou sec		
af	limite 1ère / 2ème catégorie	Rau de Vinzelles		
a	digue plan d'eau de Cassaniouze	Célé		33
b	chaussée du Moulin du Clout	Célé		
c	chaussée de Vixège	Célé		
d	chaussée de Labouissonasse	Célé		
e	chaussée de Larive	Célé		
f	chaussée de Maynard	Célé		
g	prise d'eau AEP de St-Constant	Ressègue		
h	chaussée de Chaules	Ressègue		
i	chaussée du Moulin du Fau	Rance		
j	point RHP - Pont noir à Marcolès, code 05150008	Rance	34	
k	digue plan d'eau de Vic	Bouzaï		
l	digue plan d'eau du Rouget	Moulègre		
m	chaussée du Moulin du Haut	Anès	35	
n	digue plan d'eau de Parlan	Quiè		
o	prise d'eau micro centrale de Roquetanière	Veyre		
p	prise d'eau micro centrale de Roquetanière	Rau Noir	36	Alagnon
q	chaussée du Moulin de Lacapelle	Veyre		
a	prise d'eau du Chambon infranchissable	Alagnon		
b	prise d'eau de Stalapos infranchissable	Alagnon		
c	prise d'eau de Gaspard infranchissable	Alagnon		
d	cascade du pont SNCF	Gouyère		
e	cascade du Cheylat	Pierre Taillade		
f	cascade	Pierre Taillade		
g	cascade de Chambeuil	Chambeuil		
h	prise d'eau de la micro centrale du Martinet franchissable	Benet		
i	cascade de Cresponnet	Benet		
j	micro centrale du Martinet	Benet		
k	cascade	Lagnon		
l	cascade	Lagnon		
m	cascade	Lagnon		
n	cascade	Lagnon		
o	cascade du Pont	Lagnon	37	
p	prise d'eau de Clavières infranchissable	Alagnon		
q	point RHP - Le Pont du Vernet, code 04150001	Alagnon		
r	prise d'eau d'Oléon infranchissable	Alagnon		
s	prise d'eau de la micro centrale du Moulin d'Aurouze franchissable	Alagnon		
t	micro centrale du Moulin d'Aurouze	Alagnon		

n°	élément	cours d'eau	contexte	bassin
u	prise d'eau de la Roche infranchissable	Alagnon		
v	prise d'eau de la micro centrale de Courcelles franchissable	Alagnon		
w	micro centrale de Courcelles	Alagnon		
x	prise d'eau de la microcentrale du Moulin-Grand infranchissable	Alagnon		
y	micro centrale du Moulin-Grand	Alagnon		
z	prise d'eau de Nôtre-Dame infranchissable	Alagnon		
aa	prise d'eau de la micro centrale de Virargues infranchissable	Farges		
ab	micro centrale de Virargues	Pie		
ac	point RHP - Courbières, code 04150002	Allanche		
ad	cascade de Courbières	Allanche		
ae	prise d'eau de la micro centrale de Gratte-Paille franchissable	Allanche		
af	micro centrale de Gratte-Paille	Allanche		
ag	cascade de Bel-Air	Monval		
ah	cascade des Veyrines	Landeyrat		
ai	digue du lac du Pêcher infranchissable	Mouret		
aj	prise d'eau de la micro centrale de Peyrusse franchissable	Bouzaire		
ak	micro centrale de Peyrusse	Bouzaire		
al	seuils infranchissables à Bonnac	Arceuil		
am	cascade d'Arches	Malavar		
an	prise d'eau de Blesle infranchissable	Alagnon		
ao	barrage de la micro centrale de Pont-du-Château	Sianne		
ap	cascade de la Terrisse	Sianne		
aq	micro centrale de Pont-du-Château	Fontaine St-Martin	38	
ar	cascade	Fontaine St-Martin		
as	cascade du Saut	Eglise		
at	cascade de la Vazèze	Voireuse		

RHUE - Rhue amont

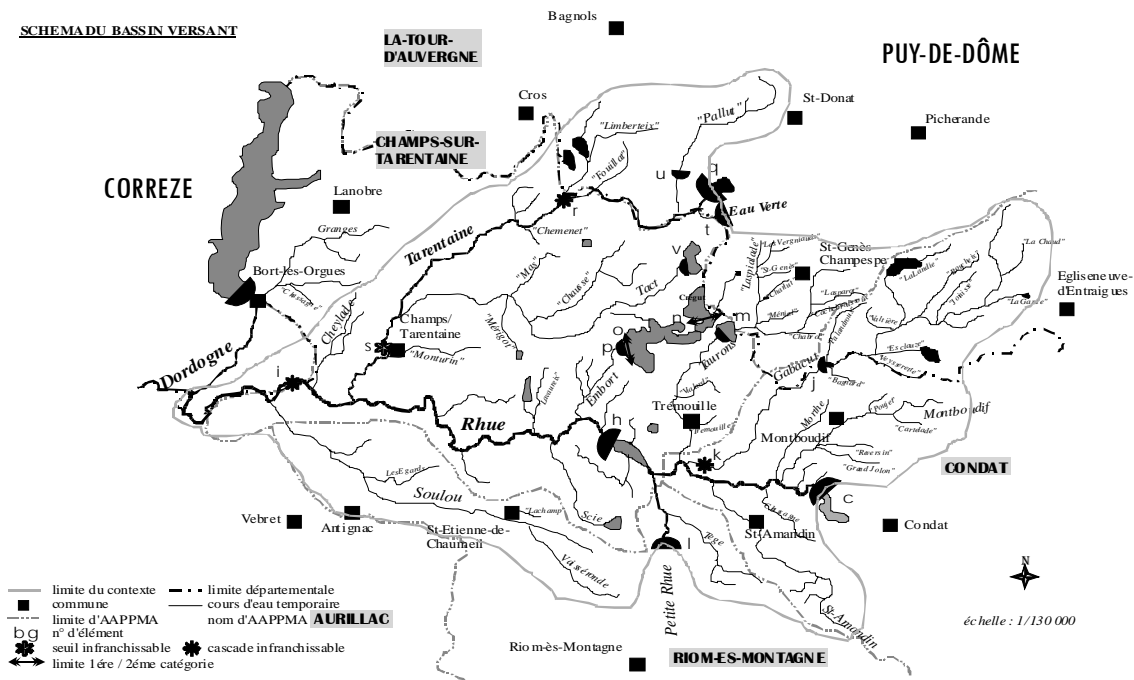
CONTEXTE N° 01 SALMONICOLE CONFORME

P0- ■ 01 ■ SC

1. Talweg et bassin versant : caractéristiques, peuplement, gestion et halieutisme

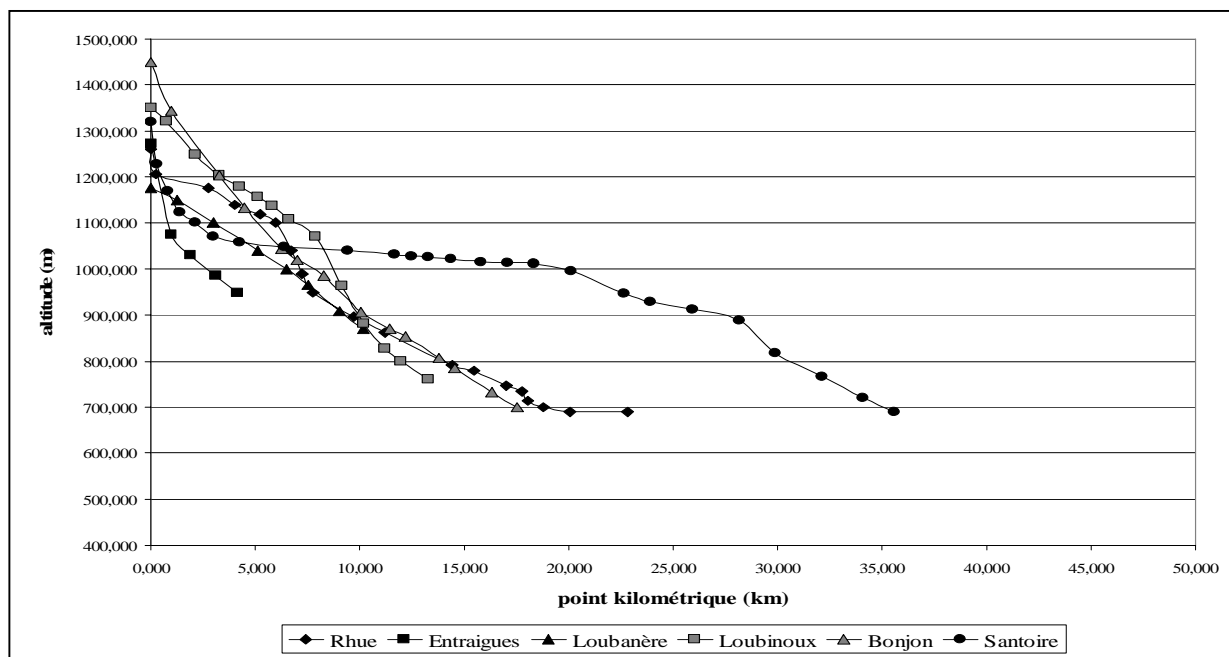
Limites :

Le cours d'eau principal du contexte est la Rhue, avec :
 pour **limite amont** ses sources,
 pour **limite aval** le barrage des Essarts.



027

Profil en long théorique de la Rhue et de ses principaux affluents sur ce contexte :



RHUE - Rhue amont

Affluents et communes concernées :

Affluents :		Communes :	
<i>Rive droite</i>	<i>Rive gauche</i>	<i>Rhue</i>	<i>Affluents</i>
"Rau des Chauds"	"Rau d'Escarot"	Besse-en-Chandesse	Compains
"Rau de Dressondeix"	Rau d'Entraigues	Picherande	Espinchal
"Rau de la Bohémy"	"Rau de Fresse"	Egliseneuve d'Entraigues	La Godivelle
"Rau de la Pruneyre"	Rau de Loubanère	Chanterelle	Montgreleix
"Rau de la Palle"	"Rau de Chanterelle"	Condat	Marcenat
"Rau de chez de Vergne"	Rau de Loubinoux	St-Amandin	Anzat-le-Luguet
"Rau de Lebessade"	Bonjon		Lavigerie
"Rau de chez de Carry"	Rau de Ferriers		Dienne
"Rau des Plattes"	Santoire		Séгур-les-Villas
Rau du Granget			St-Saturnin
			St-Bonnet-de-Condat
			Lugarde

Les communes et cours d'eau indiqués en italique sont du Puy-de-Dôme.

Caractéristiques physiques et qualitatives des cours d'eau et du bassin versant			
Longueur cours principal (km) :	23,00	Surface en eau cours principal (ha) :	12,300
	< 4 m 167,00	Surface en eau affluents (ha) :	71,800
Longueur affluents (km) :	4 à 9 m 74,00	Surface du bassin versant (km²) :	400
	9 à 17 m 36,00	Pente moyenne du cours principal :	4,38%
	> 17m 0,00	Qualité de l'eau en 1997 :	1A à 2
Relief :	de 1500 à 690 m		
Climat :	précipitations :	de + 2200 à 1200 mm	isotherme : 5 °C << 10 °C
Substrat géologique :	roches volcaniques, métamorphiques et granitiques		
Débit quinquennal d'étiage :	Rhue : 0,690 m ³ /s à Condat; Santoire : 0,370 m ³ /s à Condat et 0,210 m ³ /s à Ségur-les-Villas		
Éclusées et marnage :	amont du barrage des Essarts		
Prélèvements d'eau :			
sources captées :	sur l'Entraigues au lac de la Fage, sur le Loubanère au Bourly, aux Lembrons et à la Godivelle, sur la Gazoune aux Herbages, sur la Jambe à Donnadiou, sur le Chanterelle au Bac, sur le Loubinoux au Bois des Champs, sur le Bonjon au pont du Bonjon et aux Inclavades, sur le Marvaud à l'Inclavade, sur la Santoire au Bezou, à la Visade, à Villas, aux Crouzets, à Rochegude et à Condat, sur le Combes au château de Combes, sur le Pradiers à Clavières, sur l'Artiges à la Ribeyre, sur le Lemnet près de Roche, sur le Marmier au buron de la Boutairoune, sur le Roche, sur le Pradel à l'Imbaysse et à Serre, sur un affluent de la Bastide au buron de Marquizat,		
stations de pompage :	sur la Santoire à Pejouzou et à Soulages, sur le Fortuniès à Fortuniès		

Peuplement piscicole	
Domaine :	salmonicole
État fonctionnel :	conforme
Taille de capture :	0,20 m, sauf sur la Santoire en aval de la confluence avec l'Impradine 0,23 m
Espèce repère :	TRF
Peuplement en place :	TRF, CHA, VAI, LOF, GOU

Gestion et halieutisme	
Catégorie piscicole :	1ère catg.
Tronçons SDVP :	Rhue A, Loubinou A et B, Bonjon, Santoire A et B, Lemnet, Pradiers, Labastide
Axes migrateurs :	non
Classement réservé (franchissement) :	non
Police de l'eau et de la pêche :	D.D.A.F., D.D.E. pour l'eau à partir de la micro centrale de Condat
Gestionnaire :	Déversement :
AAPPMA Condat	Rhue et affluents - TRF : adultes : 188 kg en 1997, alevins : 26 300 individus/an en moyenne de 1997 à 2001
	Santoire et affluents - TRF : adultes : 100 kg en 1997, alevins : 29 400 individus/an en moyenne de 1997 à 2001, œufs : 80 000 en 2001

RHUE - Rhue amont

2. Facteurs limitants, diagnostic et SET

Sur ce contexte il existe des obstacles infranchissables (cascades, seuils) qui délimitent des sous-ensembles dont la capacité de recrutement est modifiée par la présence de ces obstacles, qui sont donc des facteurs limitants. Le diagnostic a été réalisé sur l'ensemble du contexte et sur chaque sous-ensemble délimité par un obstacle. Chaque sous-ensemble est représenté sur le croquis page 01/6.

Tableau des facteurs limitants :

Facteurs		États fonctionnels	R	E	C
			TRF	TRF	TRF
Famille	Effets				
RHUE					
A	barrage des Essarts	cloisonnement des populations	C	C	C
		transformation totale du milieu	P	P	P
	STEP et rejets de Condat	colmatage	C	P	C
		micro centrale de Condat	cloisonnement des populations	C	C
M	cascade d'Entraigues	cloisonnement des populations	C	C	C
Loubanère					
A	STEP Espinchal	colmatage	C	C	C
Bonjon					
A	STEP Montgreleix	colmatage	C	C	C
M	cascades infranchissables	cloisonnement des populations	C	C	C
Ruisseau du Saillant					
M	cascade infranchissable	cloisonnement des populations	C	C	C
Ruisseau de Granget					
A	rejets de Condat	colmatage	C	C	C
Santoire					
A	STEP Dienne	colmatage	C	C	C
	STEP Ségur-les-Villas	colmatage	C	C	C
Impradine					
M	cascade infranchissable	cloisonnement des populations	C	C	C

Facteurs : M : naturel, A : anthropique autorisé, P : anthropique non autorisé.

Stades du cycle de l'espèce repère : R : reproduction, E : éclosion, C : croissance.

État fonctionnel : C : conforme, P : perturbé, D : dégradé.

Diagnostic de l'état des cours d'eau

Diagnostic par cours d'eau sans tenir compte des obstacles infranchissables à la montaison

Cours d'eau	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle	Population potentielle	Population réelle
Affluents	1630	5431		
Entraigues	1350	4502		
Loubanère	2397	9904		
Loubinoux	2438	12043		
Bonjon	3093	17542		
Santoire	14538	61948		
Rhue	3076	15661		
Total	28522	127031		

Déficit	% Déficit	SET	État
480	1,68%	5608	conforme

RHUE - Rhue amont

Diagnostic par sous-ensemble en tenant compte des obstacles infranchissables à la montaison

Sous-ensemble	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle sans obstacles	Capacité de recrutement potentielle avec obstacles	Population potentielle
01 (Rhue)	1589	5047	2479	1589
02 (Rhue)	8323	39946	12984	8323
03 (Rhue)	17180	77271	26801	17180
04 (Bonjon)	583	1945	909	583
05 (Bonjon)	356	1188	555	356
06 (Saillant)	54	181	84	54
07 (Impradine)	435	1449	679	435
Total	28520	127027	44491	28520

Sous-ensemble	Capacité d'accueil réelle	Capacité de recrutement réelle sans obstacles	Capacité de recrutement réelle avec obstacles	Population réelle
01 (Rhue)	1589	5047	2479	1589
02 (Rhue)	8274	39784	12907	8274
03 (Rhue)	16749	76685	26128	16749
04 (Bonjon)	583	1945	909	583
05 (Bonjon)	356	1188	555	356
06 (Saillant)	54	181	84	54
07 (Impradine)	435	1449	679	435
Total	28040	126279	43742	28040

Sous-ensemble	Déficit	% Déficit	SET	État
01 (Rhue)	0	0,00%	0	conforme
02 (Rhue)	49	0,59%	1655	conforme
03 (Rhue)	431	2,51%	3350	conforme
04 (Bonjon)	0	0,00%	0	conforme
05 (Bonjon)	0	0,00%	0	conforme
06 (Saillant)	0	0,00%	0	conforme
07 (Impradine)	0	0,00%	0	conforme
Total	480	1,68%	5608	conforme

SET : seuil d'efficacité technique.

Voir détails des perturbations pages 01/7 à 9.

Notes :

3. Gestion

L'état fonctionnel du contexte est conforme, la gestion préconisée est une **gestion patrimoniale**.

Recommandations d'actions complémentaires :

Des facteurs limitants, localisés, pourraient faire l'objet d'actions, il s'agit :

- ♦ d'améliorer le fonctionnement des stations d'épuration de Montgreleix, Espinchal, Condat, Dienne, Ségur-les-Villas, St-Saturnin, St-Bonnet-de-Condac et Marcenat, priorités 3,
- ♦ d'améliorer le traitement des rejets domestiques de Condat, priorité 3,
- ♦ de permettre le franchissement de la prise d'eau de la micro centrale de Condat (mais investissement très onéreux), priorité 4.

Une attention particulière est à apporter aux autorisations de drainage ou d'exploitation des zones humides (tourbières et marais notamment).

De plus la taille limite de capture de la truite fario à 23 cm sur la Santoire semble inadaptée. Il serait plus cohérent de la mettre à 20 cm, mais une étude scalimétrique serait justifiée.




Le contrat de rivière Haute-Dordogne prévoit :

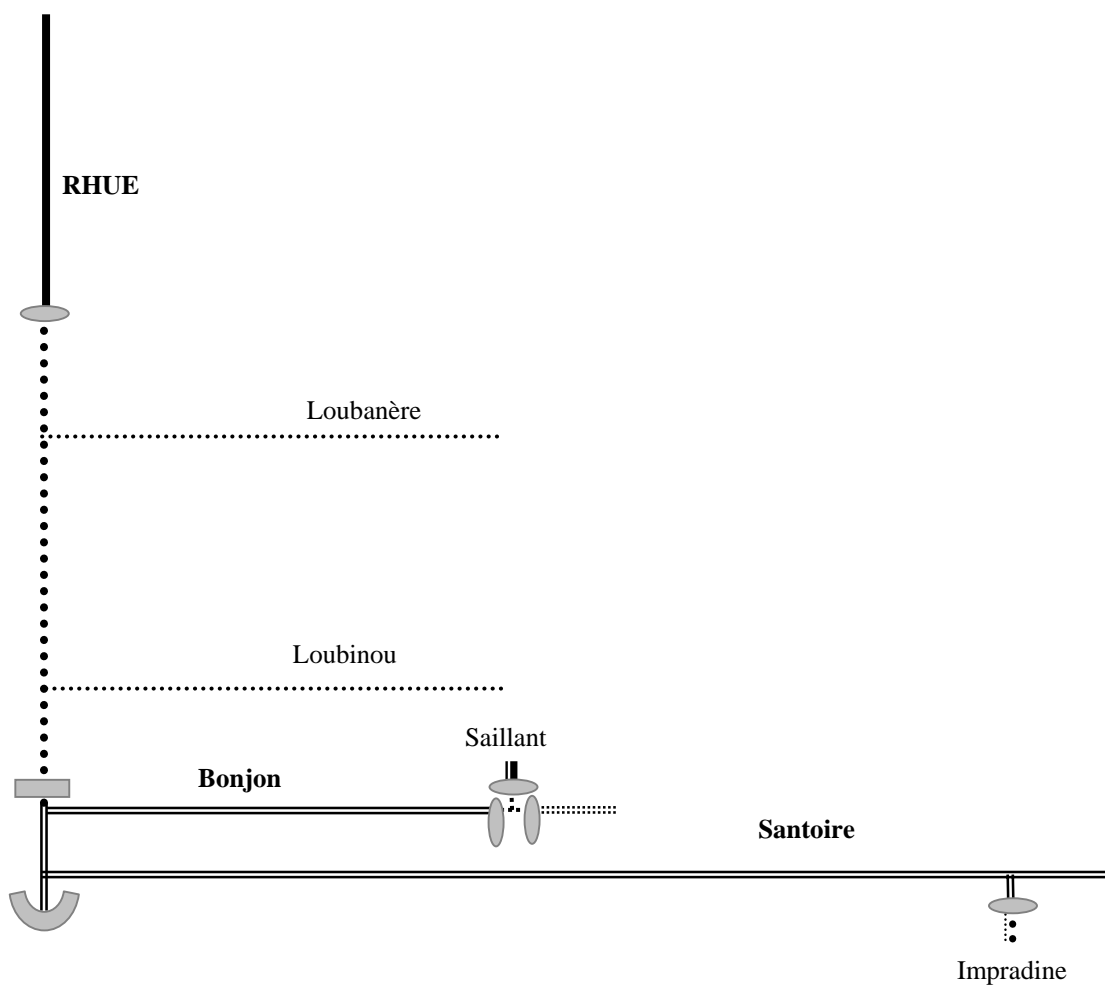
- ▶ l'amélioration du réseau de collecte et du fonctionnement de la station d'épuration de Condat,
- ▶ la création d'un système d'épuration à St-Bonnet-de-Condac,
- ▶ l'amélioration du fonctionnement de la station d'épuration d'Eglineuve-d'Entraigues,
- ▶ la réalisation de l'assainissement des laiteries de Condat et de Dienne.

RHUE – Rhue amont

Représentation des sous-ensembles du contexte :

- 01 : Rhue en amont de la cascade d'Entraigues : **——**
- 02 : Rhue entre la cascade d'Entraigues et prise d'eau de la microcentrale de Condat : **.....**
- 03 : Rhue entre la prise d'eau de la microcentrale de Condat et le barrage des Essarts : **====**
- 04 : Bonjon en amont de la cascade du Saillant : **.....**
- 05 : Bonjon entre la cascade du Saillant et la cascade du Fayet : **.....**
- 06 : Saillant en amont de la cascade : **——**
- 07 : Impradine en amont de la cascade : **.....**

cascade infranchissable à la montaison  seuil infranchissable à la montaison  barrage 



RHUE - Rhue amont

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	Etat salmonicole
Affluents	"Rau d'Escarot"	331	331	0	0,00%		1104	1104	0	0,00%		conforme
	"Rau de la Fage"	30	30	0	0,00%		99	99	0	0,00%		conforme
	"Rau d'Espinat"	9	9	0	0,00%		29	29	0	0,00%		conforme
	"Rau de la Clide"	8	8	0	0,00%		26	26	0	0,00%		conforme
	"Rau de Fresse"	91	91	0	0,00%		304	304	0	0,00%		conforme
	Rau de la Gazoune	299	299	0	0,00%		996	996	0	0,00%		conforme
	Rau de la Jambe	680	680	0	0,00%		2268	2268	0	0,00%		conforme
	"Rau de Toutedix"	166	166	0	0,00%		552	552	0	0,00%		conforme
	"Rau de Chanterelle"	96	96	0	0,00%		321	321	0	0,00%		conforme
	Rau de Trémizeaux	464	464	0	0,00%		1548	1548	0	0,00%		conforme
	"Rau du Chamaroux"	23	23	0	0,00%		78	78	0	0,00%		conforme
	Rau des Coins	118	118	0	0,00%		392	392	0	0,00%		conforme
	"Rau des Rioux"	20	20	0	0,00%		66	66	0	0,00%		conforme
	Rau des Renards	188	188	0	0,00%		627	627	0	0,00%		conforme
	Rau de la Gazelle	0	0	0			0	0	0			
	Rau d'Aubijoux	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Ferriers	45	45	0	0,00%		150	150	0	0,00%		conforme
	1G	19	19	0	0,00%		63	63	0	0,00%		conforme
	2G	47	47	0	0,00%		158	158	0	0,00%		conforme
	3G	24	24	0	0,00%		79	79	0	0,00%		conforme
	4G	9	9	0	0,00%		29	29	0	0,00%		conforme
	5G	13	13	0	0,00%		42	42	0	0,00%		conforme
	Impradine	911	911	0	0,00%		3036	3036	0	0,00%		conforme
	Rau de Drils	660	660	0	0,00%		2202	2202	0	0,00%		conforme
	Rau de la Gône	23	23	0	0,00%		10	10	0	0,00%		conforme
	"Rau de la	51	51	0	0,00%		170	170	0	0,00%		conforme
	Rau de Crouze	94	94	0	0,00%		314	314	0	0,00%		conforme
	Rau de Renouzières	192	192	0	0,00%		641	641	0	0,00%		conforme
	Rau de Landel	141	141	0	0,00%		469	469	0	0,00%		conforme
	Rau de la Bacon	505	505	0	0,00%		1685	1685	0	0,00%		conforme
	Rau des Contents	0	0	0			0	0	0			
	1G	43	43	0	0,00%		145	145	0	0,00%		conforme
	"Rau du Buron de Boutaire Hte"	30	30	0	0,00%		99	99	0	0,00%		conforme
	"Rau du Buron de la Gde Boutaire"	19	19	0	0,00%		63	63	0	0,00%		conforme
	Rau de Marmier	387	387	0	0,00%		1290	1290	0	0,00%		conforme
	"Rau de Roche"	20	20	0	0,00%		66	66	0	0,00%		conforme
	"Rau de Peyralade"	30	30	0	0,00%		99	99	0	0,00%		conforme
	"Rau des Chauds"	16	16	0	0,00%		52	52	0	0,00%		conforme
	"Rau de Dressondeix"	18	18	0	0,00%		59	59	0	0,00%		conforme
	"Rau de Bohémy"	318	318	0	0,00%		1061	1061	0	0,00%		conforme
	"Rau de Picard"	36	36	0	0,00%		121	121	0	0,00%		conforme
	Rau du Grosleix	892	892	0	0,00%		2974	2974	0	0,00%		conforme
	"Rau de la Pruneyre"	277	277	0	0,00%		923	923	0	0,00%		conforme
	"Rau de la Palle"	18	18	0	0,00%		59	59	0	0,00%		conforme
	R de la Coualle Basse	0	0	0			0	0	0			
	R des Fourneaux	0	0	0			0	0	0			
	"R de Redondel"	77	77	0	0,00%		256	256	0	0,00%		conforme
	"Rau de chez de Vergne"	66	66	0	0,00%		220	220	0	0,00%		conforme
	"Rau des	51	51	0	0,00%		170	170	0	0,00%		conforme
	"Rau de Lebessade"	59	59	0	0,00%		196	196	0	0,00%		conforme
	"Rau de chez de Carry"	51	51	0	0,00%		170	170	0	0,00%		conforme
	"Rau des Plattes"	27	27	0	0,00%		90	90	0	0,00%		conforme
	"Rau de Chante-Milan"	96	96	0	0,00%		321	321	0	0,00%		conforme
	"Rau de la Bastide"	92	92	0	0,00%		307	307	0	0,00%		conforme
	"Rau de Lascombe"	168	168	0	0,00%		561	561	0	0,00%		conforme
	"Rau du Bac"	30	30	0	0,00%		99	99	0	0,00%		conforme
	Rau du Saillant	77	77	0	0,00%		256	256	0	0,00%		conforme
"Rau des Naufonts"	23	23	0	0,00%		78	78	0	0,00%		conforme	
Rau de Condeval	59	59	0	0,00%		197	197	0	0,00%		conforme	
Rau des Issiminoux	62	62	0	0,00%		208	208	0	0,00%		conforme	
Rau de Marvaud	201	201	0	0,00%		669	669	0	0,00%		conforme	
"Rau de la Barthe"	18	18	0	0,00%		59	59	0	0,00%		conforme	
Rau du Granget	166	141	25	15,06%	pollution	552	471	81	14,67%	pollution	conforme	
1D	70	70	0	0,00%		233	233	0	0,00%		conforme	
2D	18	18	0	0,00%		59	59	0	0,00%		conforme	
3D	10	10	0	0,00%		32	32	0	0,00%		conforme	
4D	13	13	0	0,00%		42	42	0	0,00%		conforme	
5D	18	18	0	0,00%		59	59	0	0,00%		conforme	
6D	10	10	0	0,00%		32	32	0	0,00%		conforme	
"Rau d'Espinasse"	23	23	0	0,00%		78	78	0	0,00%		conforme	
"Rau de Travelle"	19	19	0	0,00%		63	63	0	0,00%		conforme	
Rau du Malriou	30	30	0	0,00%		99	99	0	0,00%		conforme	

RHUE - Rhue amont

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	Etat salmonicole
	"Rau de la Gravière"	6	6	0	0,00%		20	20	0	0,00%		conforme
	Rv de Varayre	197	197	0	0,00%		656	656	0	0,00%		conforme
	"Rau des Prés"	121	121	0	0,00%		404	404	0	0,00%		conforme
	Rau d'Outre	437	437	0	0,00%		1456	1456	0	0,00%		conforme
	Rau de Cheyrelle	118	118	0	0,00%		392	392	0	0,00%		conforme
	Rau de Chaumeil	46	46	0	0,00%		155	155	0	0,00%		conforme
	"Rau de Collanges"	59	59	0	0,00%		197	197	0	0,00%		conforme
	Rau de Carmantron	77	77	0	0,00%		256	256	0	0,00%		conforme
	Rau de Fortuniers	62	62	0	0,00%		206	206	0	0,00%		conforme
	Rau de la Gazelle	282	282	0	0,00%		235	235	0	0,00%		conforme
	"Rau de Blatvessière"	192	192	0	0,00%		641	641	0	0,00%		conforme
	ID	43	43	0	0,00%		145	145	0	0,00%		conforme
	"Rau du Fayet"	67	67	0	0,00%		223	223	0	0,00%		conforme
	"Rau de Combes"	23	23	0	0,00%		78	78	0	0,00%		conforme
	Rau d'Artiges	433	433	0	0,00%		1444	1444	0	0,00%		conforme
	Rau de Pradel	198	198	0	0,00%		659	659	0	0,00%		conforme
	"Rau de Serre"	19	19	0	0,00%		63	63	0	0,00%		conforme
Entraigues	sources (lac de la Fage)	0	0	0			0	0	0			
	conf. "La Fage"	43	43	0	0,00%		145	145	0	0,00%		conforme
	conf. "Espinat"	64	64	0	0,00%		213	213	0	0,00%		conforme
	conf. Grosleix	131	131	0	0,00%		437	437	0	0,00%		conforme
	conf. Rhue	137	137	0	0,00%		458	458	0	0,00%		conforme
Loubanère	sources (lacs de la Godivelle)	0	0	0			0	0	0			
	les Lembrons	59	59	0	0,00%		197	197	0	0,00%		conforme
	aval pont D32	164	164	0	0,00%		546	546	0	0,00%		conforme
	conf. Gazoune	316	316	0	0,00%		1055	1055	0	0,00%		conforme
	conf. "Redondel"	269	220	49	18,22%	pollution	897	735	162	18,06%	pollution	conforme
	Esclos	92	92	0	0,00%		790	790	0	0,00%		conforme
	conf. "Touteix"	150	150	0	0,00%		1278	1278	0	0,00%		conforme
	conf. Rhue	125	125	0	0,00%		1069	1069	0	0,00%		conforme
Loubinoux	sources	0	0	0			0	0	0			
	Chaussigué Bas	30	30	0	0,00%		99	99	0	0,00%		conforme
	0	100	100	0	0,00%		334	334	0	0,00%		conforme
	le lac (pont)	124	124	0	0,00%		415	415	0	0,00%		conforme
	conf "Chante-Milan"	141	141	0	0,00%		470	470	0	0,00%		conforme
	les Mourouses	146	146	0	0,00%		486	486	0	0,00%		conforme
	0	131	131	0	0,00%		437	437	0	0,00%		conforme
	0	165	165	0	0,00%		550	550	0	0,00%		conforme
	conf. "Bastide"	113	113	0	0,00%		963	963	0	0,00%		conforme
	conf. "Lascombe"	130	130	0	0,00%		1107	1107	0	0,00%		conforme
	conf. "Bac"	117	117	0	0,00%		1002	1002	0	0,00%		conforme
	Espramau	123	123	0	0,00%		1054	1054	0	0,00%		conforme
	conf. Trémizeaux	96	96	0	0,00%		817	817	0	0,00%		conforme
	conf. Rhue	172	172	0	0,00%		1473	1473	0	0,00%		conforme
Bonjon	sources	0	0	0			0	0	0			
	buron de Tioulouse bas	43	43	0	0,00%		145	145	0	0,00%		conforme
	conf. Coins	210	210	0	0,00%		699	699	0	0,00%		conforme
	conf. Saillant	180	180	0	0,00%		601	601	0	0,00%		conforme
	conf. Renards	322	322	0	0,00%		1075	1075	0	0,00%		conforme
	conf. Condal	162	162	0	0,00%		540	540	0	0,00%		conforme
	pont du Bonjon	122	122	0	0,00%		1043	1043	0	0,00%		conforme
	Botifoil D104	188	162	26	13,83%	pollution	1606	1388	218	13,57%	pollution	conforme
	aval pont du Dreil	166	166	0	0,00%		1416	1416	0	0,00%		conforme
	conf. Aubijoux	97	97	0	0,00%		827	827	0	0,00%		conforme
	la Borie	224	224	0	0,00%		1917	1917	0	0,00%		conforme
	conf. Marvaud	110	110	0	0,00%		941	941	0	0,00%		conforme
	amont conf. "Barthe"	272	272	0	0,00%		2328	2328	0	0,00%		conforme
	conf. Rhue	208	208	0	0,00%		1774	1774	0	0,00%		conforme
Santoire	sources	0	0	0			0	0	0			
	conf I RG	10	10	0	0,00%		32	32	0	0,00%		conforme
	le Col de Cabre	24	24	0	0,00%		80	80	0	0,00%		conforme
	Espinasse	34	34	0	0,00%		115	115	0	0,00%		conforme
	conf. Malriou	62	62	0	0,00%		207	207	0	0,00%		conforme
	conf. Impradine	94	94	0	0,00%		312	312	0	0,00%		conforme
	la Buge	175	175	0	0,00%		146	146	0	0,00%		conforme
	conf. Gône	389	389	0	0,00%		162	162	0	0,00%		conforme
	conf. Chaumeil	287	264	23	8,01%	pollution	61	56	5	8,20%	pollution	conforme
	las Cartaires	267	267	0	0,00%		285	285	0	0,00%		conforme
	conf. Fortuniers	105	105	0	0,00%		112	112	0	0,00%		conforme
	amont le Monteil	117	117	0	0,00%		125	125	0	0,00%		conforme
	aval le Monteil	155	155	0	0,00%		33	33	0	0,00%		conforme
	Aymas	222	222	0	0,00%		238	238	0	0,00%		conforme
	amont Pont de la Gazelle	203	203	0	0,00%		43	43	0	0,00%		conforme
	la Grange	214	214	0	0,00%		46	46	0	0,00%		conforme

RHUE - Rhue amont

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	Etat salmonicole
	le Moulin de Mercier	326	280	46	14,11%	pollution	697	598	99	14,20%	pollution	conforme
	la Besseyre	331	331	0	0,00%		3160	3160	0	0,00%		conforme
	St-Saturnin	174	174	0	0,00%		1108	1108	0	0,00%		conforme
	les Crouzettes	293	293	0	0,00%		932	932	0	0,00%		conforme
	aval conf. Pradiers	351	351	0	0,00%		2232	2232	0	0,00%		conforme
	Roche gude	289	289	0	0,00%		3678	3678	0	0,00%		conforme
	amont conf. La Bastide	394	394	0	0,00%		5011	5011	0	0,00%		conforme
	la Travelle	362	362	0	0,00%		4615	4615	0	0,00%		conforme
	conf. Rhue	293	293	0	0,00%		3734	3734	0	0,00%		conforme
Lemnet	sources	0	0	0			0	0	0			
	0	43	43	0	0,00%		145	145	0	0,00%		conforme
	conf. 1 RG	55	55	0	0,00%		185	185	0	0,00%		conforme
	En Chagrabou	98	98	0	0,00%		328	328	0	0,00%		conforme
	Buron de Ratouneyre	93	93	0	0,00%		310	310	0	0,00%		conforme
	Buron de Boutaire Haute	113	113	0	0,00%		376	376	0	0,00%		conforme
	0	216	216	0	0,00%		720	720	0	0,00%		conforme
	amont conf. "Buron de la Gde Boutaire"	202	202	0	0,00%		673	673	0	0,00%		conforme
	aval conf. Marmier	124	124	0	0,00%		1058	1058	0	0,00%		conforme
	pont de Roche (D3)	141	141	0	0,00%		903	903	0	0,00%		conforme
	la Paillée	84	84	0	0,00%		716	716	0	0,00%		conforme
	le Curat	88	88	0	0,00%		756	756	0	0,00%		conforme
	conf. "Peyrelade"	93	93	0	0,00%		795	795	0	0,00%		conforme
	St-Saturnin (D436)	97	97	0	0,00%		833	833	0	0,00%		conforme
	conf. Santoire	119	119	0	0,00%		1018	1018	0	0,00%		conforme
Pradiers	sources	0	0	0			0	0	0			
	Buron de Roulier Bas	43	43	0	0,00%		145	145	0	0,00%		conforme
	la Roux	137	137	0	0,00%		228	228	0	0,00%		conforme
	aval la Pradiers	195	195	0	0,00%		651	651	0	0,00%		conforme
	l'Inquairade	121	121	0	0,00%		404	404	0	0,00%		conforme
	la Ribeyre	136	136	0	0,00%		453	453	0	0,00%		conforme
	conf. Artiges	258	258	0	0,00%		646	646	0	0,00%		conforme
	conf. Santoire	91	91	0	0,00%		781	781	0	0,00%		conforme
La Bastide	sources	0	0	0			0	0	0			
	0	36	36	0	0,00%		91	91	0	0,00%		conforme
	Marcenat	249	249	0	0,00%		830	830	0	0,00%		conforme
	la Ribeyre	116	116	0	0,00%		387	387	0	0,00%		conforme
	la Mounasse	169	169	0	0,00%		565	565	0	0,00%		conforme
	0	302	302	0	0,00%		1008	1008	0	0,00%		conforme
	0	46	46	0	0,00%		397	397	0	0,00%		conforme
	conf. Santoire	93	93	0	0,00%		795	795	0	0,00%		conforme
Rhue	sources	0	0	0			0	0	0			
	les Ribages (pont)	8	8	0	0,00%		26	26	0	0,00%		conforme
	conf. "Escarot"	185	185	0	0,00%		308	308	0	0,00%		conforme
	Chauvet	163	163	0	0,00%		543	543	0	0,00%		conforme
	Bois Noir	206	206	0	0,00%		515	515	0	0,00%		conforme
	pont de Cisternes	143	143	0	0,00%		478	478	0	0,00%		conforme
	pont de Dressondeix	157	157	0	0,00%		525	525	0	0,00%		conforme
	cascade	44	44	0	0,00%		376	376	0	0,00%		conforme
	conf. Entraigues	46	46	0	0,00%		395	395	0	0,00%		conforme
	la Tabastie	202	202	0	0,00%		1723	1723	0	0,00%		conforme
	conf. "Palle"	177	177	0	0,00%		1514	1514	0	0,00%		conforme
	Espramau	444	444	0	0,00%		3792	3792	0	0,00%		conforme
	conf. "Lebessade"	156	156	0	0,00%		668	668	0	0,00%		conforme
	le Chastelet	250	250	0	0,00%		2138	2138	0	0,00%		conforme
	barrage micro Condat	127	127	0	0,00%		814	814	0	0,00%		conforme
	le Danty	43	43	0	0,00%		369	369	0	0,00%		conforme
	conf. Bonjon	136	136	0	0,00%		874	874	0	0,00%		conforme
	conf. Santoire	228	183	45	19,74%	pollution	488	390	98	20,08%	pollution	perturbé
	barrage des Essarts	361	95	266	73,68%	barrage des Essarts	115	30	85	73,91%	barrage des Essarts	perturbé
	TOTAL	28522	28042	480			127031	126283	748			
		(1)	(2)	(3)			(4)	(5)	(6)			

POPULATION POTENTIELLE valeur la plus faible entre (1) et (4)	POPULATION RÉELLE (7) - (9)	DÉFICIT i (7) = (1) : (3) i (7) = (4) : (6)	% DEFICIT	ÉTAT SALMONICOLE
28522	28042	480	1,68%	conforme
(7)	(8)	(9)		

CA : capacité d'accueil

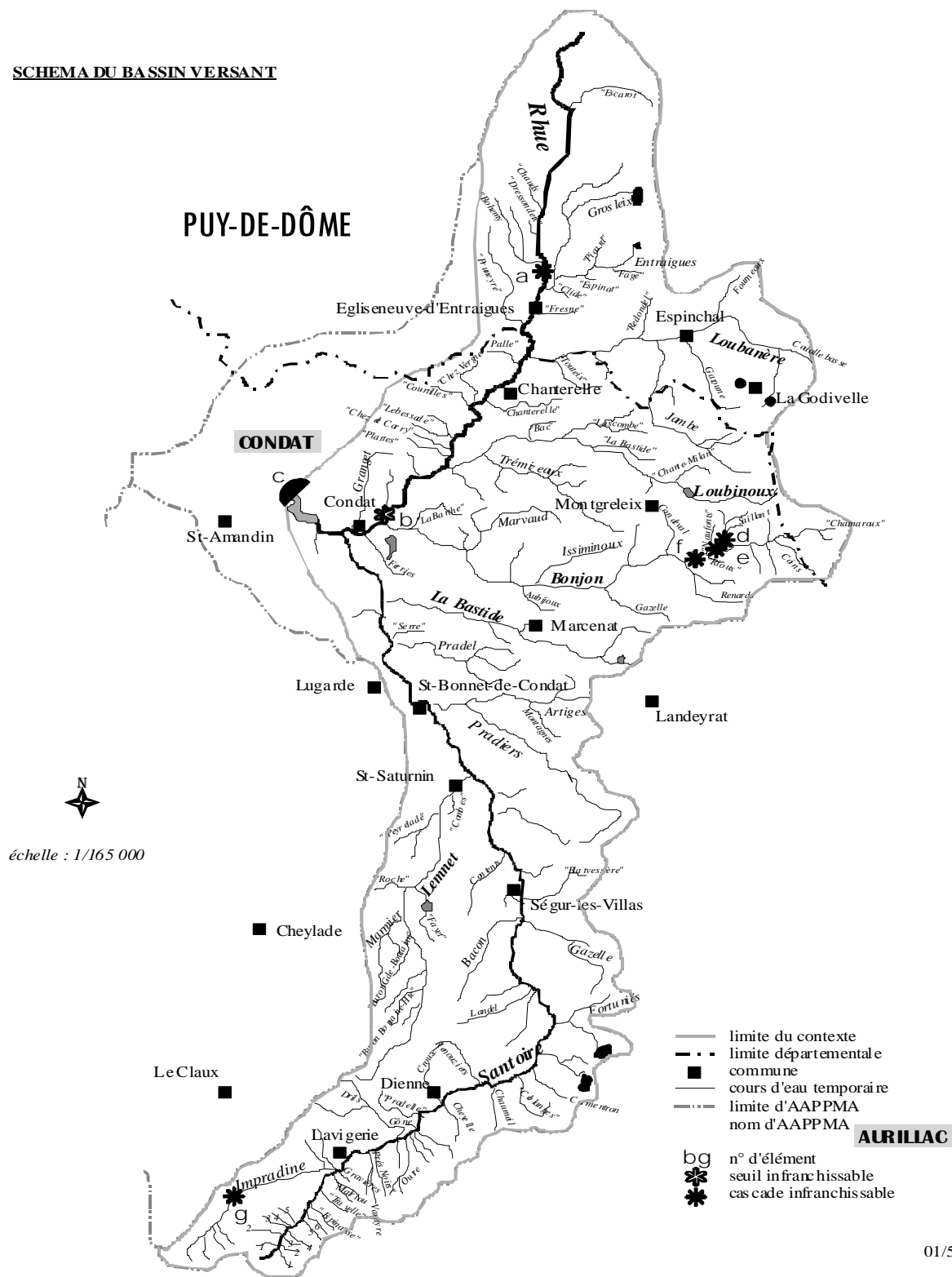
CR : capacité de recrutement

1. Talweg et bassin versant : caractéristiques, peuplement, gestion et halieutisme

Limites :

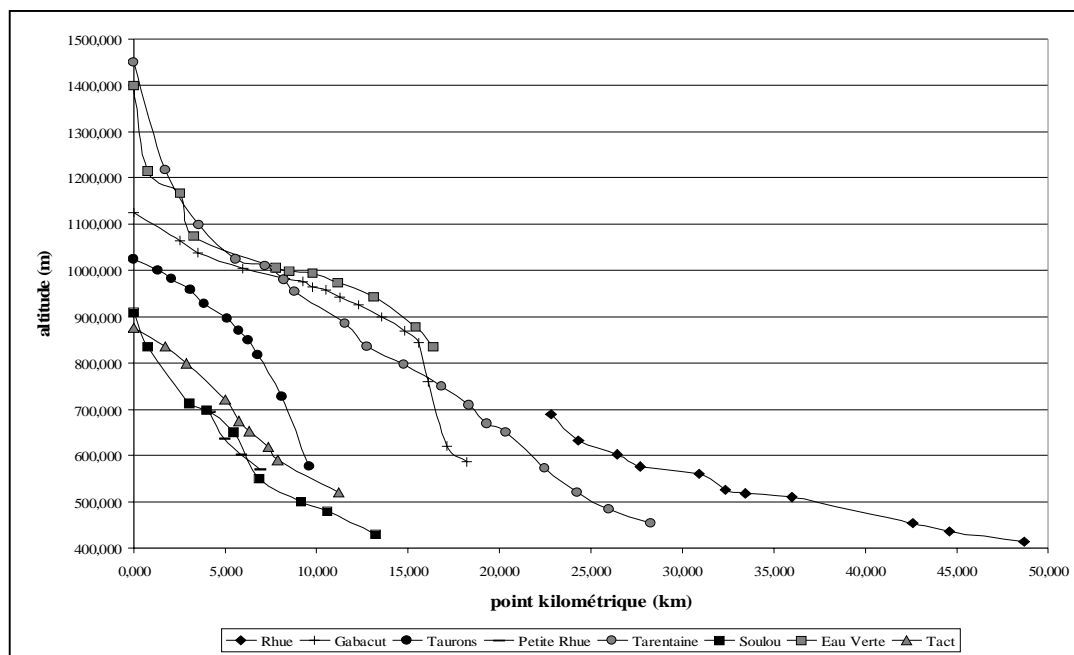
Le cours d'eau principal du contexte est la Rhue, avec :
 pour **limite amont** le barrage des Essarts,
 pour **limite aval** sa confluence avec la Dordogne.

SCHEMA DU BASSIN VERSANT



RHUE - Rhue aval

Profil en long théorique de la Rhue et de ses principaux affluents sur ce contexte :



Affluents et communes concernées :

Affluents :		Communes :	
<i>Rive droite</i>	<i>Rive gauche</i>	<i>Rhue</i>	<i>Affluents</i>
Rau de Montboudif	Rau de la Chassagne	Condat	<i>Egliseneuve-d'Entraigues</i>
Rau de la Morthé	Rau de St-Amandin	St-Amandin	<i>St-Genès-Champespe</i>
Gabacut	Petite Rhue	Montboudif	Riom-ès-Montagnes
Taurons	Rau de la Scie	St-Etienne-de-Chaumeil	Lanobre
"Rau d'Embort"	Soulou	Trémouille	<i>Cros</i>
"Rau de Lavaureix"		Champs-sur-Tarentaine	<i>St-Donat</i>
Tarentaine		Antignac	<i>Picherande</i>
Rau de Cheylade		Vebret	<i>Bagnols</i>
		<u>Bort-les-Orgues</u>	

Les communes indiquées en italique sont du Puy-de-Dôme, celles soulignées sont corréziennes.

Caractéristiques physiques et qualitatives des cours d'eau et du bassin versant			
Longueur cours principal (km) :	26,00	Surface en eau cours principal (ha) :	36,100
	< 4 m 98,00	Surface en eau affluents (ha) :	52,700
Longueur affluents (km) :	4 à 9 m 72,00	Surface du bassin versant (km²) :	150
	9 à 17 m 17,00	Pente moyenne du cours principal :	1,36%
	> 17m 0,00	Qualité de l'eau en 1997 :	1A à 2
Relief :	de 1800 à 400 m	Débit quinquennal d'étiage :	0,690 m ³ /s à Condat
Climat :	précipitations : de 2000 à 800 mm	isotherme :	5 °C << 11 °C
Substrat géologique :	roches métamorphiques, volcaniques et granitiques		

Éclusées et marnage :	barrages des Essarts, de Voussaire, de Journiac, du Gabacut, du Aturons, de Lastiouille, de l'Eau Verte, de Brumessange et du Pallut
Prélèvements d'eau :	sources captées : sur le Tege à Chapsal, stations de pompage : sur le Montirin à Montirin, sur le Mériquot à Vernines

Peuplement piscicole	
Domaine :	salmonicole
État fonctionnel :	perturbé
Taille de capture :	0,20 m, sauf sur la Rhue en aval du barrage de Voussaire 0,23
Espèce repère :	TRF
Peuplement en place :	TRF, VAI, LOF, GOU, CHE, CHA

RHUE - Rhue aval

Gestion et halieutisme	
Catégorie piscicole :	1ère catg., y compris les retenues hydroélectriques sauf celle de Lastiouilles (2ème catg.)
Tronçons SDVP :	Rhue B, Gabacut, Taurons, Petite Rhue B en partie, Tarentaine, Eau Verte, Tact, Soulou
Axes migrateurs :	non
Classement réservé (franchissement) :	non
Police de l'eau et de la pêche :	D.D.A.F., D.D.E. pour l'eau sur la Rhue
Gestionnaire :	Déversement :
AAPPMA Condat	Rhue et affluents - TRF : alevins : 40 000 en 1997
AAPPMA Champs	Rhue et affluents - TRF - moyenne de 1997 à 2001 : adultes : 266 kg /an, alevins : 59 850 /an, œufs : 46 200 /an
AAPPMA Riom-ès-Montagnes	Petite Rhue et affluents - TRF : aucun ; Soulou - TRF : aucun
AAPPMA La-Tour-d'Auvergne	Tarentaine et affluents - TRF : à voir

2. Facteurs limitants, diagnostic et SET

Sur ce contexte il existe des obstacles infranchissables (cascades, seuils, digues et barrages) qui délimitent des sous-ensembles dont la capacité de recrutement est modifiée par la présence de ces obstacles, qui sont donc des facteurs limitants. Le diagnostic a été réalisé sur l'ensemble du contexte et sur chaque sous-ensemble délimité par un obstacle. Chaque sous-ensemble est représenté sur le croquis page 02/08.

Tableau des facteurs limitants :

Facteurs		États fonctionnels	R	E	C
			TRF	TRF	TRF
Famille		Effets			
RHUE					
A	barrage des Essarts	cloisonnement des populations	P	C	P
	débit réservé aval	diminution des surfaces disponibles	P	P	P
	barrage des Essarts	cloisonnement des populations	P	C	P
	débit réservé aval	diminution des surfaces disponibles	P	P	P
M	barrage de Voussaire	cloisonnement des populations	P	C	P
	débit réservé aval	diminution des surfaces disponibles	P	P	P
M	cascade du saut de la Saule infranchissable	cloisonnement des populations	P	C	P
Gabacut					
M	cascades infranchissables	cloisonnement des populations	P	C	P
A	barrage du Gabacut	cloisonnement des populations	P	C	P
	débit réservé aval	diminution des surfaces disponibles	P	C	P
Taurons					
A	barrage du Taurons	cloisonnement des populations	D	C	D
		transformation totale du milieu	D	D	D
	débit réservé aval	diminution des surfaces disponibles	D	C	D
	barrage du Taurons	colmatage	C	C	C
Embort					
A	barrage de Lastiouilles	cloisonnement des populations	C	C	C
		transformation totale du milieu	P	P	P
	débit réservé aval	diminution des surfaces disponibles	P	C	P
St-Amandin					
A	STEP St-Amandin	colmatage	C	C	C
Petite Rhue					
A	barrage de Journiac	cloisonnement des populations	P	C	P
	débit réservé aval	diminution des surfaces disponibles	P	P	P
	barrage de Journiac	colmatage	C	C	C
	pollution du village de Coindre	colmatage	C	C	C

RHUE - Rhue aval

Tarentaine					
A	barrage de Brumessange	cloisonnement des populations	P	P	P
	débit réservé aval barrage de Brumessange	diminution des surfaces disponibles	P	C	P
	micro centrale de Champs-sur-Tarentaine	diminution des surfaces disponibles	P	C	P
	pollution domestique ou agricole ?	eutrophisation	C	C	C
Eau Verte					
A	barrage de l'Eau Verte	cloisonnement des populations	P	P	P
	débit réservé aval barrage de l'Eau Verte	diminution des surfaces disponibles	P	C	P
Tact					
A	débit réservé aval barrage du Tact	diminution des surfaces disponibles	P	C	P
Ruisseau de Pallut					
A	barrage	cloisonnement des populations	P	C	P
	débit réservé aval barrage	diminution des surfaces disponibles	P	C	P
Soulou					
A	STEP St-Etienne-de-Chaumeil	colmatage	C	C	C

Facteurs : M : naturel, A : anthropique autorisé, P : anthropique non autorisé.

Stades du cycle de l'espèce repère : R : reproduction, E : éclosion, C : croissance.

État fonctionnel : C : conforme, P : perturbé, D : dégradé.

Diagnostic de l'état des cours d'eau

Diagnostic par cours d'eau sans tenir compte des obstacles infranchissables à la montaison

Cours d'eau	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle	Population potentielle	Population réelle
Affluents	3585	17056		
Gabacut	3805	17238		
Taurons	2203	8720		
Petite Rhue	691	2302		
Tarentaine	5452	36244		
Soulou	1918	8367		
Rhue	4880	20924		
Total	22534	110851		

Déficit	% Déficit	SET	État
6296	27,94%	3248	perturbé

RHUE - Rhue aval

Diagnostic par sous-ensemble en tenant compte des obstacles infranchissables à la montaison

Sous-ensemble	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle sans obstacles	Capacité de recrutement potentielle avec obstacles	Pop potentielle
01 (Rhue)	4847	24793	7561	4847
02 (Rhue)	4761	20253	7427	4761
03 (Rhue)	2580	9861	4025	2580
04 (Tarentaine)	1902	11933	2967	1902
05 (Tarentaine)	2861	20727	4463	2861
06 (Pallut)	153	510	239	153
07 (Embort)	197	1685	307	197
08 (Taurons)	1716	5668	2677	1716
09 (Gabacut)	2892	9424	4512	2892
10 (Gabacut)	721	6170	1125	721
Total	22630	111024	35303	22630

Sous-ensemble	Capacité d'accueil réelle	Capacité de recrutement réelle sans obstacles	Capacité de recrutement réelle avec obstacles	Pop réelle
01 (Rhue)	3468	16229	5410	3468
02 (Rhue)	2890	9784	4508	2890
03 (Rhue)	2210	8986	3448	2210
04 (Tarentaine)	1119	5996	1746	1119
05 (Tarentaine)	1920	11686	2995	1920
06 (Pallut)	153	510	239	153
07 (Embort)	34	289	53	34
08 (Taurons)	1611	5317	2513	1611
09 (Gabacut)	2892	9424	4512	2892
10 (Gabacut)	145	1235	226	145
Total	16442	69456	25650	16442

Sous-ensemble	Déficit	% Déficit	SET	État
01 (Rhue)	1379	28,45%	694	perturbé
02 (Rhue)	1871	39,30%	578	perturbé
03 (Rhue)	370	14,34%	442	conforme
04 (Tarentaine)	783	41,17%	224	perturbé
05 (Tarentaine)	941	32,89%	384	perturbé
06 (Pallut)	0	0,00%	31	conforme
07 (Embort)	163	82,74%	7	dégradé
08 (Taurons)	105	6,12%	322	conforme
09 (Gabacut)	0	0,00%	578	conforme
10 (Gabacut)	576	79,89%	29	perturbé
Total	6188	27,34%	3288	perturbé

SET : seuil d'efficacité technique.

Pop : population

Voir détails des perturbations pages 02/09 et 10.

Note : la présence d'obstacles infranchissables augmente localement la perturbation, de 28,45 à 82,74 %.

3. Modules d'Actions Cohérentes et estimation des coûts

Les gains en truites fario calculés ici ne sont que de larges estimations. Seule une étude pour chaque cours d'eau permettrait d'établir le débit nécessaire. Le gain en truite fario est estimé pour une augmentation du débit réservé du 1/40ème du module au 1/10ème (augmentation de la capacité d'accueil estimée de 20 à 30 %).

⇒ **Atteindre le SET : gain de 3 250 TRF adultes**

RHUE - Rhue aval

◆ MAC 1 ◆

Actions			Gain estimé	Coût par unité	Coût total
Type	Lieu / priorité	Unité			
Franchissement du barrage du Gabacut	Gabacut / 1	5 m de dénivelé	440	15 250 €/par m de dénivelé	76 250 €+ TVA
Franchissement de la digue du Taurons	Taurons / 2	contournement	280	?	€+ TVA
Franchissement du barrage de l'Eau Verte	Eau Verte / 1	5 m de dénivelé	400	15 250 €/par m de dénivelé	76 250 €+ TVA
Augmentation du débit réservé aval Les Essarts	Rhue / 5	-	250	-	-
Augmentation du débit réservé aval Voussaire	Rhue / 5	-	560	-	-
Augmentation du débit réservé aval Gabacut	Gabacut / 5	-	280	-	-
Augmentation du débit réservé aval Taurons	Taurons / 5	-	120	-	-
Augmentation du débit réservé aval Journiac	Petite Rhue / 5	-	100	-	-
Augmentation du débit réservé aval Lastiouille	Embort / 5	-	300	-	-
Augmentation du débit réservé aval Brumessange	Tarentaine / 5	-	260	-	-
Augmentation du débit réservé aval Tact	Tact / 5	-	100	-	-
Améliorer le franchissement de la micro centrale de Champs	Tarentaine / 3	2 m de dénivelé	60	15 250 €/par m de dénivelé	30 500 €+ TVA
Diversification du milieu et de l'écoulement des eaux	Scie et Cheylade / 3	1 060 m ² de caches			
	Chausse / 3	1 060 m ² de caches	840 €+ TVA + matériaux		
	Embort / 3	710 m ² de caches	40	560 €+ TVA + matériaux	
TOTAL			3250	185 240 €+ TVA + augmentation des débits réservés	

Le franchissement de la digue du Taurons ne pourrait sûrement se faire que par la construction d'une dérivation permettant le contournement de l'obstacle. Le coût financier de ces travaux serait important.

Le contrat de rivière Haute-Dordogne prévoit le franchissement de la prise d'eau de la micro centrale de Champs-sur-Tarentaine et une étude pour évaluer le débit nécessaire à la vie piscicole en aval de la prise d'eau sur l'Eau Verte.

4. Gestion

L'état fonctionnel du contexte est perturbé, la gestion préconisée est une **gestion patrimoniale différée**.

Certaines zones sont particulièrement perturbées, voir dégradées :

- ⇒ la Rhue (perturbée à 50 %),
- ⇒ le Gabacut en aval du barrage (perturbé à 80 %),
- ⇒ le Taurons en aval du barrage (dégradé à 80 %),
- ⇒ la Petite Rhue (perturbée à 50 %),
- ⇒ le ruisseau d'Embort (perturbé à 70 %),
- ⇒ la Tarentaine (perturbée à 50 %),
- ⇒ l'Eau Verte (perturbée à 80 %),

Le **principal facteur limitant** en cause est le **débit réservé** qui diminue très fortement la lame d'eau et donc les possibilités de caches, surtout dans ces cours d'eau dont la granulométrie est dominée par les blocs et la roche mère (diamètre supérieur à 20 cm).

RHUE - Rhue aval

Recommandations d'actions complémentaires :

D'autres facteurs limitants, plus localisés, pourraient faire l'objet d'actions, il s'agit :

- ◆ d'améliorer le fonctionnement des stations d'épuration de Trémouille, St-Amandin et St-Etienne-de-Chaumeil, priorités 3,
- ◆ de traiter les rejets de Coindre, priorité 3,
- ◆ d'améliorer le traitement des rejets domestiques de la Haute-Tarentaine (Puy-de-Dôme), priorité 4
- ◆ de diminuer les apports agricoles de la Haute-Tarentaine (Puy-de-Dôme), priorité 4.

De plus la taille limite de capture de la truite fario à 20 cm en aval du barrage des Essarts semble inadaptée. Il serait plus cohérent et plus justifié de la mettre à 23 cm comme en aval du barrage de Voussaire.

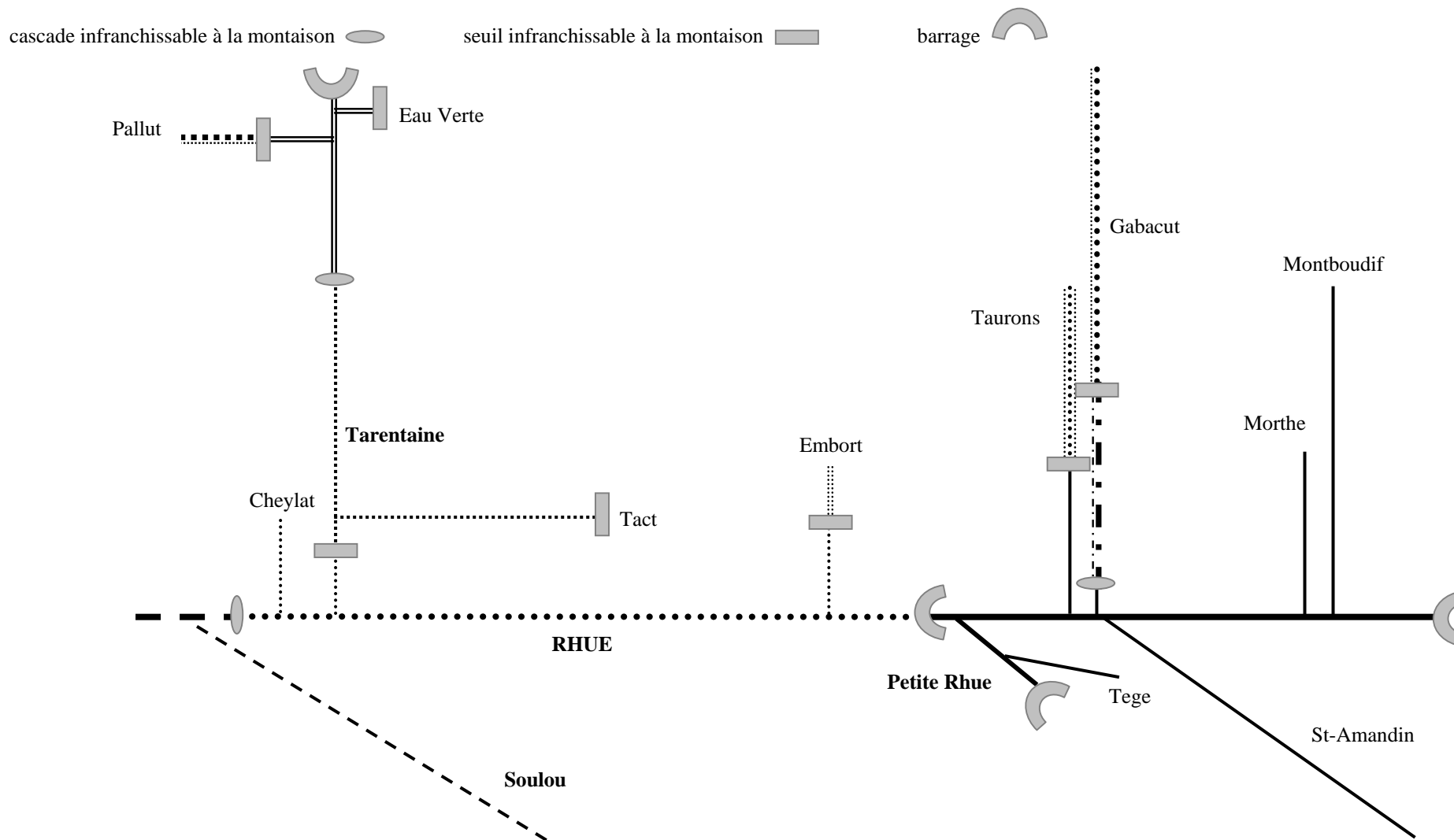
Le contrat de rivière Haute-Dordogne prévoit :

- ▶ l'amélioration du fonctionnement des stations d'épuration de St-Amandin et Champs-sur-Tarentaine,
- ▶ la mise en place d'un dispositif de franchissement de la prise d'eau de la micro centrale de Champs-sur-Tarentaine,
- ▶ une étude de faisabilité du franchissement du barrage de Brumessanges sur la Tarentaine,
- ▶ une étude de l'impact de l'augmentation du débit réservé sur l'Eau Verte,
- ▶ l'entretien de berges de tronçons sur la Tarentaine, la Rhue, le Tact, le Taurons et le Gabacut.

RHUE – Rhue aval

Représentation des sous-ensembles du contexte :

- | | |
|---|---|
| 01 : Rhue en amont du barrage de Voussaire : | 02 : Rhue entre le barrage de Voussaire et la cascade du Saut de la Saule : |
| 03 : Rhue en aval de la cascade du saut de la Saule : | 04 : Tarentaine entre le barrage de Brumessange et la cascade du pont du Diable : |
| 05 : Tarentaine entre la cascade du pont du Diable et la prise d'eau de la microcentrale de Champs-sur-Tarentaine : | |
| 06 : Ruisseau de Pallut en amont du barrage : | 07 : Ruisseau d'Embort en amont de la digue du plan d'eau : |
| 08 : Taurons en amont de la digue du plan d'eau : | 09 : Gabacut en amont du barrage : |
| 10 : Gabacut entre le barrage et les cascades de Cornillou : | |



RHUE - Rhue aval

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	Etat salmonicole
Affluents	Rau de la	0	0	0			0	0	0			
	Rau de St-Amandin	456	433	23	5,04%	pollution	3898	3701	197	5,05%	pollution	conforme
	"Rau de la Chaud"	18	18	0	0,00%		59	59	0	0,00%		conforme
	"Rau de la Garde"	59	59	0	0,00%		148	148	0	0,00%		conforme
	"Rau d'Esclauze"	146	146	0	0,00%		485	485	0	0,00%		conforme
	"Rau de Veysserette"	137	137	0	0,00%		458	458	0	0,00%		conforme
	"Rau de Bagnard"	43	43	0	0,00%		145	145	0	0,00%		conforme
	"Rau de Lasparot"	77	77	0	0,00%		256	256	0	0,00%		conforme
	"Rau de Cachebroussoux"	51	51	0	0,00%		170	170	0	0,00%		conforme
	"Rau de Chabrol"	30	30	0	0,00%		99	99	0	0,00%		conforme
	"Rau du Vialard"	96	96	0	0,00%		321	321	0	0,00%		conforme
	Rau de la Scie	433	433	0	0,00%		1442	1442	0	0,00%		conforme
	"Rau de Chemenet"	27	27	0	0,00%		90	90	0	0,00%		conforme
	"Rau de Mérigot"	209	209	0	0,00%		697	697	0	0,00%		conforme
	"Rau de Montirin"	153	153	0	0,00%		382	382	0	0,00%		conforme
	Rau de Vaissèredonde	153	153	0	0,00%		510	510	0	0,00%		conforme
	Rau de Montboudif	1490	1490	0	0,00%		4968	4968	0	0,00%		conforme
	Rau de la Morthe	269	269	0	0,00%		898	898	0	0,00%		conforme
	"Rau de la Joinisse"	118	118	0	0,00%		392	392	0	0,00%		conforme
	"Rau du Boucheix"	221	221	0	0,00%		735	735	0	0,00%		conforme
	"Rau de la Landie"	526	526	0	0,00%		1755	1755	0	0,00%		conforme
	"Rau de la	107	107	0	0,00%		178	178	0	0,00%		conforme
	"Rau de Palandroux"	141	141	0	0,00%		469	469	0	0,00%		conforme
	"Rau de	801	801	0	0,00%		2671	2671	0	0,00%		conforme
	Rau de Tege	179	179	0	0,00%		596	596	0	0,00%		conforme
	"Rau d'Embort"	523	161	362	69,22%	débit réservé et lac	4468	1379	3089	69,14%	débit réservé et lac	perturbé
	"Rau de Lavaureix"	188	188	0	0,00%		627	627	0	0,00%		conforme
	"Rau de Pallut"	425	285	140	32,94%	débit réservé	1416	950	466	32,91%	débit réservé	perturbé
	"Rau de Fouillat"	81	81	0	0,00%		268	268	0	0,00%		conforme
	"Rau de Limberteix"	350	350	0	0,00%		1168	1168	0	0,00%		conforme
"Rau de la Pignole"	215	215	0	0,00%		716	716	0	0,00%		conforme	
"Rau du Mas"	18	18	0	0,00%		59	59	0	0,00%		conforme	
Rau de Cheylade	226	226	0	0,00%		755	755	0	0,00%		conforme	
"Rau de la Champ"	59	59	0	0,00%		197	197	0	0,00%		conforme	
"Rau des Egards"	98	98	0	0,00%		164	164	0	0,00%		conforme	
Gabacut	sources	0	0	0			0	0	0			
	aval conf. "la Chaud"	166	166	0	0,00%		552	552	0	0,00%		conforme
	conf. "la Garde"	120	120	0	0,00%		399	399	0	0,00%		conforme
	conf. "Joinisse"	418	418	0	0,00%		697	697	0	0,00%		conforme
	conf. "la Landie"	200	200	0	0,00%		427	427	0	0,00%		conforme
	Gabeuf	104	104	0	0,00%		222	222	0	0,00%		conforme
	conf. "Esclauze"	55	55	0	0,00%		471	471	0	0,00%		conforme
	conf. "Veysserette"	87	87	0	0,00%		185	185	0	0,00%		conforme
	la Bourboulairé	91	91	0	0,00%		780	780	0	0,00%		conforme
	Moulin de Chabrol (retenue de Gabacut)	135	135	0	0,00%		867	867	0	0,00%		conforme
	Laydier	172	34	138	80,23%		1470	294	1176	80,00%		perturbé
	le Coudert	183	37	146	79,78%		1568	314	1254	79,97%		perturbé
	aval la Coste	123	25	98	79,67%		1054	211	843	79,98%		perturbé
	route forestière des Dresseyres	79	16	63	79,75%	débit réservé	678	136	542	79,94%	débit réservé	perturbé
	cascades de Cornillou	164	33	131	79,88%		1400	280	1120	80,00%		perturbé
conf. Rhue	192	38	154	80,21%		1644	329	1315	79,99%		perturbé	
Taurons	sources	0	0	0			0	0	0			
	St-Genès-Champespe	62	62	0	0,00%		156	156	0	0,00%		conforme
	conf. "Lasparot"	60	60	0	0,00%		201	201	0	0,00%		conforme
	conf. "Cachebroussoux"	113	113	0	0,00%		375	375	0	0,00%		conforme
	conf. "Chabrol"	100	100	0	0,00%		333	333	0	0,00%		conforme
	conf. "Laspialade"	201	201	0	0,00%		669	669	0	0,00%		conforme
	lac du Taurons	116	116	0	0,00%		387	387	0	0,00%		conforme
	barrage du lac du Taurons	105	0	105	100,00%	lac	351	0	351	100,00%	lac	dégradé
	connexion lac de Lastiouilles	117	23	94	80,34%		392	78	314	80,10%		dégradé
	amont conf. "Le Vialard"	117	23	94	80,34%	débit réservé	1001	200	801	80,02%	débit réservé	dégradé
	conf. Rhue	157	31	126	80,25%		1338	268	1070	79,97%		perturbé

RHUE - Rhue aval

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	Etat salmonicole	
Petite Rhue	barrage de Journiac	0	0	0			0	0	0				
	conf. Tege	167	95	72	43,11%	débit réservé	434	252	182	41,94%	débit réservé	perturbé	
	conf. Rhue	215	47	168	78,14%		556	316	240	43,17%		perturbé	
Tarentaine	brge Brumessanges	0	0	0			0	0	0				
	conf. Eau Verte	165	82	83	50,30%	débit réservé	1407	703	704	50,04%	débit réservé	perturbé	
	Moulin de Covy	288	144	144	50,00%		1844	922	922	50,00%		perturbé	
	conf. "Fouillat"	324	162	162	50,00%		2773	1386	1387	50,02%		perturbé	
	cascade du pont du Diable	256	128	128	50,00%		2184	1092	1092	50,00%		perturbé	
	le Bois désert	179	89	90	50,28%		1527	764	763	49,97%		perturbé	
	pont du Moulin des Anes	185	93	92	49,73%		1187	594	593	49,96%		perturbé	
	Serres	278	139	139	50,00%		3546	1773	1773	50,00%		perturbé	
	conf. Tact	251	126	125	49,80%		3198	1599	1599	50,00%		perturbé	
	conf. "Montirin"	258	129	129	50,00%		3282	1641	1641	50,00%		perturbé	
	conf. Rhue	352	176	176	50,00%		2239	1119	1120	50,02%		perturbé	
Eau Verte	barrage	0	0	0				0	0	0			
	conf. Tarentaine	159	32	127	79,87%	débit réservé	1357	271	1086	80,03%	débit réservé	perturbé	
Tact	source (digue lac du Tact)	0	0	0			0	0	0				
	la Bastide	96	67	29	30,21%	débit réservé	321	225	96	29,91%	débit réservé	perturbé	
	Laveissière (amont D622)	115	80	35	30,43%		383	268	115	30,03%		perturbé	
	Lasfayre	311	217	94	30,23%		1036	725	311	30,02%		perturbé	
	Champiaume	134	94	40	29,85%		447	313	134	29,98%		perturbé	
	conf. "Pignole"	116	81	35	30,17%		386	270	116	30,05%		perturbé	
	conf. "Mas"	88	62	26	29,55%		756	529	227	30,03%		perturbé	
	conf. "Mérigot"	47	33	14	29,79%		399	280	119	29,82%		perturbé	
conf. Tarentaine	372	260	112	30,11%	3176		2223	953	30,01%	perturbé			
Soulou	sources	0	0	0			0	0	0				
	conf. Vaissérédonde	31	31	0	0,00%		103	103	0	0,00%		conforme	
	conf. "La Champ"	194	194	0	0,00%		648	648	0	0,00%		conforme	
	aval Moulin de Compié	127	127	0	0,00%		212	212	0	0,00%		conforme	
	amont Moulin de Sauronnet	251	212	39	15,54%	pollution	836	708	128	15,31%	pollution	conforme	
	Grange de Couzans	281	281	0	0,00%		937	937	0	0,00%		conforme	
	la Besseyre	220	220	0	0,00%		1881	1881	0	0,00%		conforme	
	conf. Rhue	164	164	0	0,00%		701	701	0	0,00%		conforme	
Rhue	barrage des Essarts	340	340	0	0,00%		2178	2178	0	0,00%		conforme	
	conf. Montboudif	0	0	0			0	0	0				
	conf. St-Amandin	211	105	106	50,24%	débit réservé	2682	1341	1341	50,00%	débit réservé	perturbé	
	conf. Taurons	315	158	157	49,84%		2007	1004	1003	49,98%		perturbé	
	barrage de Voussaire	195	97	98	50,26%		2481	1241	1240	49,98%		perturbé	
	conf. "Embort"	541	271	270	49,91%		861	431	430	49,94%		perturbé	
	conf. La Scie	254	127	127	50,00%		3229	1075	2154	66,71%		chasses hivernales et débit réservé	perturbé
	pont du Verdier	208	104	104	50,00%		661	220	441	66,72%			perturbé
	conf. Tarentaine	487	244	243	49,90%		775	258	517	66,71%		perturbé	
	conf. Cheylade	1493	746	747	50,03%		4752	1582	3170	66,71%		perturbé	
	conf. Dordogne	362	181	181	50,00%		1637	818	819	50,03%		débit réservé	perturbé
					débit réservé et carrière		1839	679	1160	63,08%		débit réservé et carrière	perturbé
TOTAL	22534	16201	6333				110851	70421	40430				

(1) (2) (3) (4) (5) (6)

POPULATION POTENTIELLE valeur la plus faible entre (1) et (4)	POPULATION RÉELLE (7) - (9)	DÉFICIT i (7) = (1) : (3) i (7) = (4) : (6)	% DEFICIT	ÉTAT SALMONICOLE
22534	16201	6333	28,10%	perturbé

(7) (8) (9)

CA : capacité d'accueil CR : capacité de recrutement

RHUE - Petite Rhue

CONTEXTE N° 03 SALMONICOLE CONFORME

P05 ■ 03 ■ SC

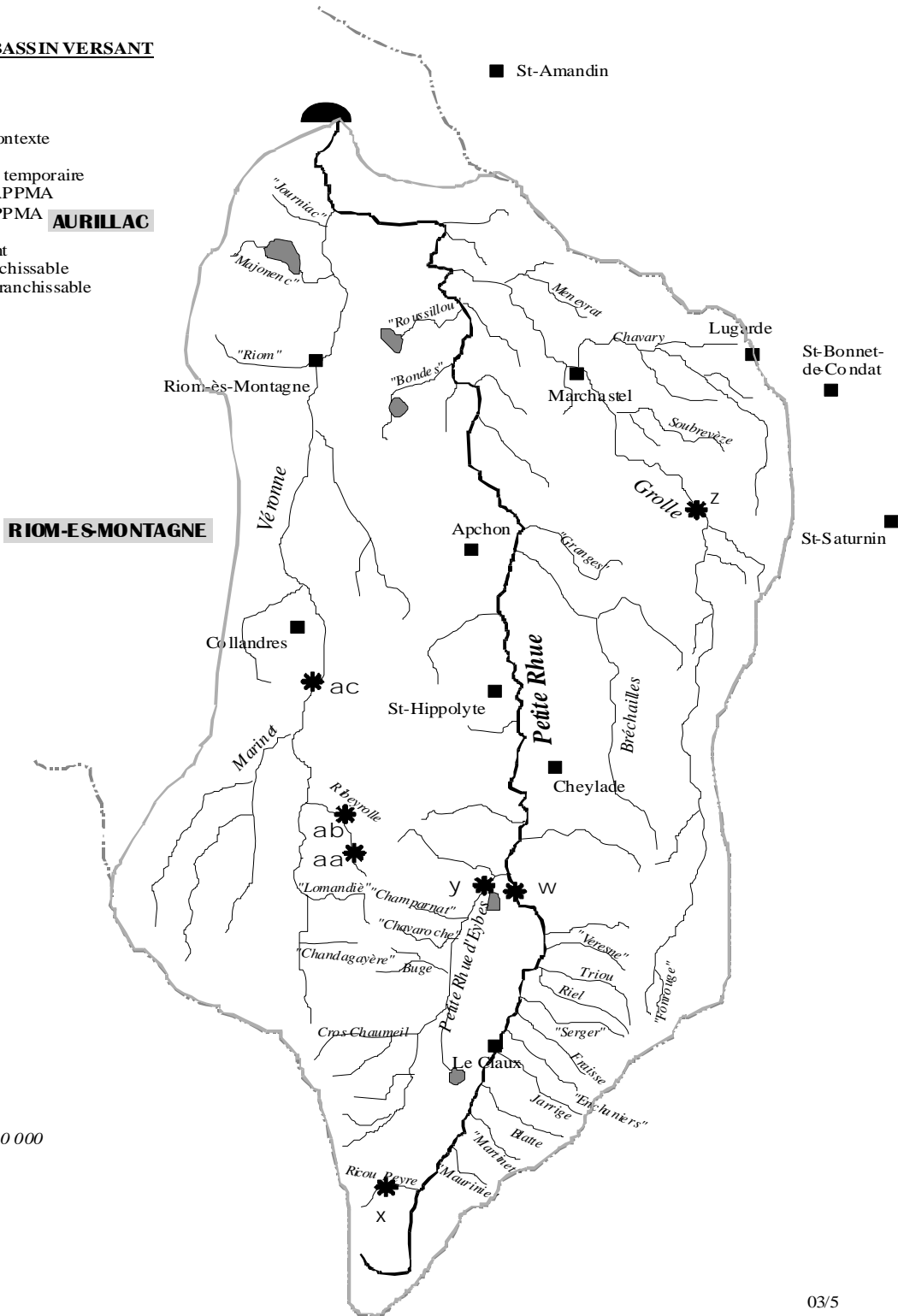
1. Talweg et bassin versant : caractéristiques, peuplement, gestion et halieutisme

Limites :

Le cours d'eau principal du contexte est la Petite Rhue, avec :
pour **limite amont** ses sources,
pour **limite aval** le barrage deourniac.

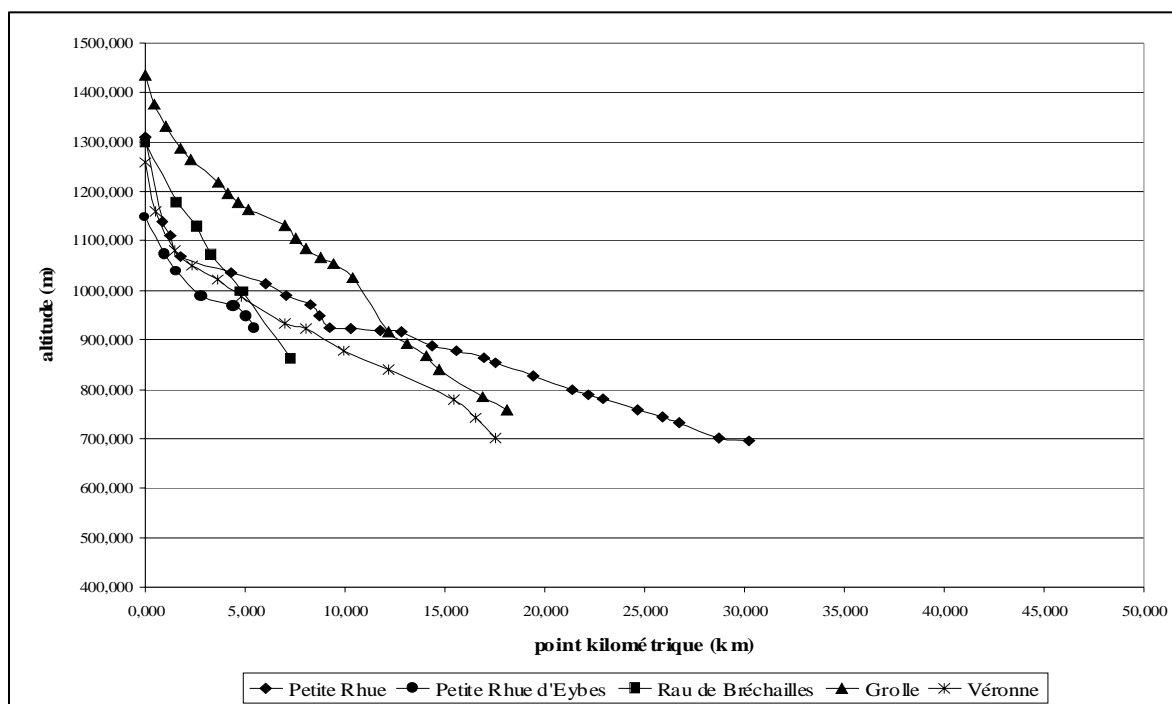
SCHEMA DU BASSIN VERSANT

- limite du contexte
- limite commune
- cours d'eau temporaire
- - - limite d'AAPPMA
- nom d'AAPPMA
- bg n° d'élément
- * seuil infranchissable
- * cascade infranchissable



RHUE - Petite Rhue

Profil en long théorique de la Petite Rhue et de ses principaux affluents sur ce contexte :



Affluents :		Communes :	
Rive droite	Rive gauche	Rhue	Affluents
"Rau de la Maurinie"	Rau de Ricou Peyre	Le Claux	St-Saturnin
"Rau du Martinet"	Petite Rhue d'Eybes	Cheylade	Lugarde
Rau de la Blatte	"Rau des Bondes"	St-Hippolyte	St-Bonnet-de-Condât
Rau de la Jarrige	"Rau du Roussillou"	Apchon	Collandres
"Rau des Enchaniers"	Véronne	Riom-ès-Montagnes	
Rau du Fraïsse		Marchastel	
"Rau du Serger"		St-Amandin	
Rau du Triou			
"Rau de Véresme"			
Rau de Bréchaillies			
"Rau des Granges"			
Grolle			

Caractéristiques physiques et qualitatives des cours d'eau et du bassin versant			
Longueur cours principal (km) :	30,00	Surface en eau cours principal (ha) :	20,000
	< 4 m 66,00	Surface en eau affluents (ha) :	31,800
Longueur affluents (km) :	4 à 9 m 57,00	Surface du bassin versant (km²) :	200
	9 à 17 m 0,00	Pente moyenne du cours principal :	2,73%
	> 17m 0,00	Marnage :	barrage de Journiac
Relief :	de 1 500 à 650 m	Débit quinquennal d'étiage :	non connu
Climat :	précipitations : de 2200 à 1400 mm	isotherme :	5 << 10 °C
Substrat géologique :	roches volcaniques et métamorphiques		
Qualité de l'eau en 1997 :	3 et IBGN = 9 sur la Véronne en 1999 au point RCD, 1A à 2 en 1997		
Prélèvements d'eau :			
sources captées :	sur la Petite Rhue à Curières, à Cheylade, à la Bastide, à St-Hippolyte et à Esclairargues, sur la Grolle à Pierrebesse, à Viale, au Miallet, sur la Ronzaine à Ronzaine, sur la Véronne à la Soubeyrou et à Freytet-Bas, sur le Ribeyrolle à Béchadoire,		
stations de pompage :	sur la Petite Rhue d'Eybes à la Roche Merle, sur le Chavary à la Grange Neuve.		

Peuplement piscicole			
Domaine :	salmonicole	Espèce repère :	TRF
		Taille de capture :	0,20 m
État fonctionnel :	conforme	Peuplement en place :	TRF, CHA, VAI, LOF, GOU

RHUE - Petite Rhue

Gestion et halieutisme			
Catégorie piscicole :	1ère catg.	Police de l'eau et de la pêche :	D.D.A.F.
Tronçons SDVP :	Petite Rhue A, B en partie, Grolle A et B, Véronne A et B		
Axes migrateurs :	non	Classement réservé (franchissement) :	non
Gestionnaire :	Déversement :		
AAPPMA Mauriac	Petite Rhue - TRF (jusqu'en 1997) : 165 000 alevins en 1997		
AAPPMA Riom	Petite Rhue - TRF (depuis 1998) : 18 000 alevins en 2000, truitelles en 2001		

2. Facteurs limitants, diagnostic et SET

Sur ce contexte il existe des obstacles infranchissables (cascades et barrage) qui délimitent des sous-ensembles dont la capacité de recrutement est modifiée par la présence de ces obstacles, qui sont donc des facteurs limitants. Le diagnostic a été réalisé sur l'ensemble du contexte et sur chaque sous-ensemble délimité par un obstacle. Chaque sous-ensemble est représenté sur le croquis page 03/6.

Tableau des facteurs limitants :

Facteurs		États fonctionnels	R	E	C
			TRF	TRF	TRF
Famille		Effets			
PETITE RHUE					
M	cascade du Sartre	cloisonnement des populations	C	C	C
A	rejets domestiques	colmatage	C	P	P
Ruisseau de Ricou Peyre					
M	cascade de Chabanis	cloisonnement des populations	C	C	C
Petite Rhue d'Eybes					
M	cascade de Roche	cloisonnement des populations	C	C	C
Grolle					
M	cascade de Griffoul	cloisonnement des populations	C	C	C
A	rejets domestiques	colmatage	C	P	P
Véronne					
A	rejets domestiques	colmatage	C	P	P
M	cascade du Pont d'Aptiel	cloisonnement des populations	C	C	C
Ruisseau de Ribeyrolle					
M	cascades infranchissables	cloisonnement des populations	C	C	C
Ruisseau de Riom					
A	busage	modification du milieu	D	D	D

Facteurs : M : naturel, A : anthropique autorisé, P : anthropique non autorisé.

Stades du cycle de l'espèce repère : R : reproduction, E : éclosion, C : croissance.

État fonctionnel : C : conforme, P : perturbé, D : dégradé.

RHUE - Petite Rhue

Diagnostic de l'état des cours d'eau

Diagnostic par cours d'eau sans tenir compte des obstacles infranchissables à la montaison

Cours d'eau	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle	Population potentielle	Population réelle
Affluents	1027	3426		
Petite Rhue d'Eybes	821	2366		
Bréchaïlles	682	3308		
Grolle	4115	20973		
Véronne	4983	20114		
Petite Rhue	4349	18558		
Total	15977	68745	15977	15600

Déficit	% Déficit	SET	État
377	2,36%	3120	conforme

Diagnostic par sous-ensemble en tenant compte des obstacles infranchissables à la montaison

Sous-ensemble	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle sans obstacles	Capacité de recrutement potentielle avec obstacles	Population potentielle
01 (Petite Rhue)	1816	5634	2833	1816
02 (Petite Rhue)	9725	47101	15171	9725
03 (Ricou Peyre)	36	121	56	36
04 (Petite Rhue d'Eybes)	753	2139	1175	753
05 (Grolle)	1415	6306	2207	1415
06 (Ribeyrolle)	77	256	120	77
07 (Ribeyrolle)	135	450	211	135
08 (Véronne)	2024	6750	3157	2024
Total	15981	68757	24930	15981

Sous-ensemble	Capacité d'accueil réelle	Capacité de recrutement réelle sans obstacles	Capacité de recrutement réelle avec obstacles	Population réelle
01 (Petite Rhue)	1770	5557	2761	1770
02 (Petite Rhue)	9394	45667	14655	9394
03 (Ricou Peyre)	36	121	56	36
04 (Petite Rhue d'Eybes)	753	2139	1175	753
05 (Grolle)	1415	6306	2207	1415
06 (Ribeyrolle)	77	256	120	77
07 (Ribeyrolle)	135	450	211	135
08 (Véronne)	2024	6750	3157	2024
Total	15604	67246	24342	15604

RHUE - Petite Rhue

Sous-ensemble	Déficit	% Déficit	SET	État
01 (Petite Rhue)	46	2,53%	354	conforme
02 (Petite Rhue)	331	3,40%	1879	conforme
03 (Ricou Peyre)	0	0,00%	0	conforme
04 (Petite Rhue d'Eybes)	0	0,00%	0	conforme
05 (Grolle)	0	0,00%	0	conforme
06 (Ribeyrolle)	0	0,00%	0	conforme
07 (Ribeyrolle)	0	0,00%	0	conforme
08 (Véronne)	0	0,00%	0	conforme
Total	377	2,36%	3121	conforme

SET : seuil d'efficacité technique.

Voir détails des perturbations pages 03/ 7 à 9.

3. Gestion

L'état fonctionnel du contexte est conforme, la gestion préconisée est une **gestion patrimoniale**.

Recommandations d'actions complémentaires :

Des facteurs limitants, localisés, pourraient faire l'objet d'actions, il s'agit :

- ◆ d'améliorer le fonctionnement de la station d'épuration de Riom-ès-Montagnes, du Claux et de Cheylade, priorités 3,
- ◆ d'améliorer le traitement des rejets domestiques et/ou industriels de Riom-ès-Montagnes, de Collandres, de St-Hippolyte, d'Apchon et de Marchastel, priorités 3.



Le contrat de rivière Haute-Dordogne prévoit :

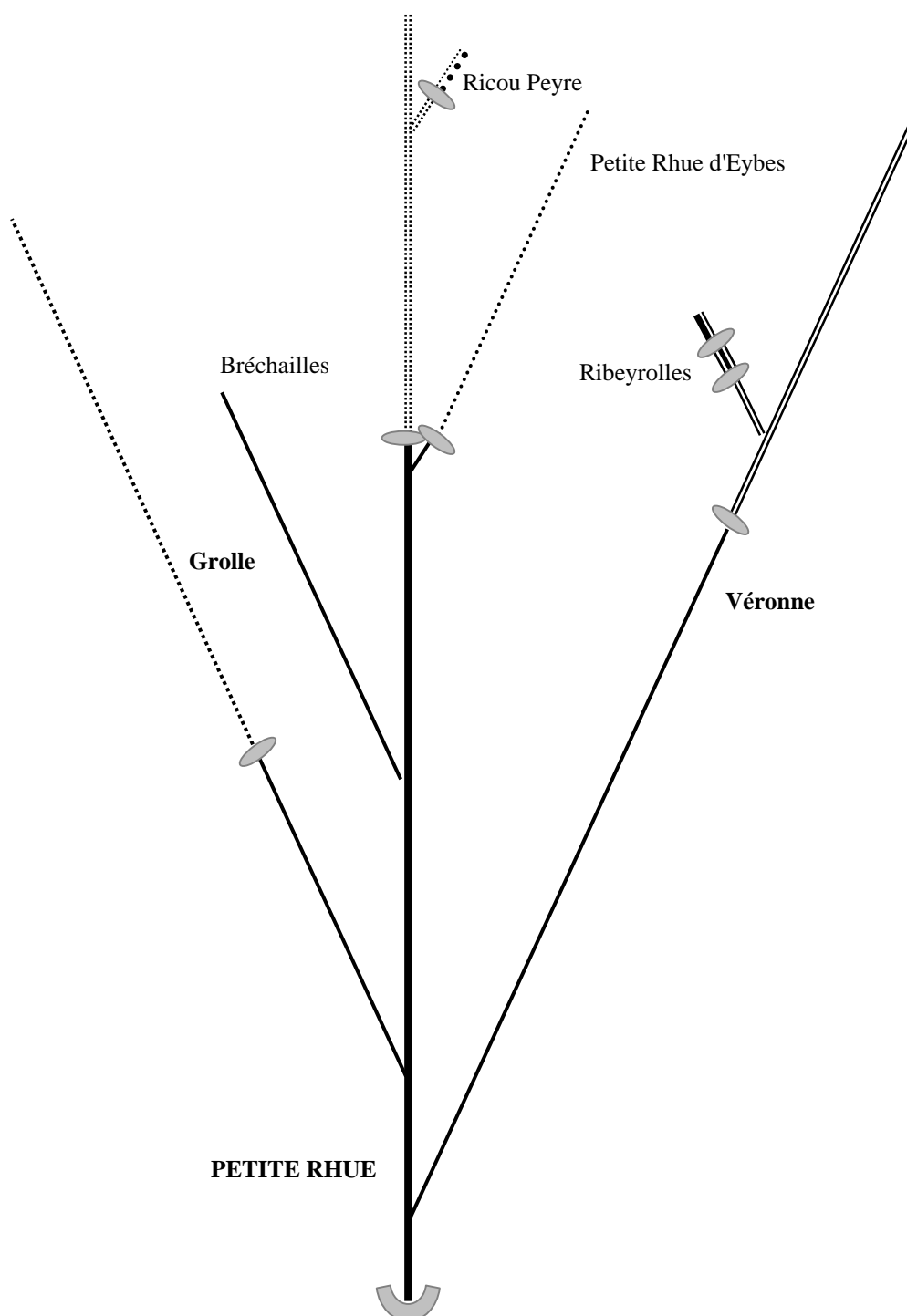
- ▶ l'amélioration du fonctionnement des stations d'épuration de Riom-ès-montagnes et du Claux,
- ▶ l'entretien de berges de tronçons sur la Véronne et la Petite Rhue.

RHUE – Petite Rhue

Représentation des sous-ensembles du contexte :

- 01 : Petite Rhue en amont de la cascade du Sartre ::
- 02 : Petite Rhue entre la cascade du Sartre et le barrage de Journiac : ———
- 03 : Ricou Peyre en amont de la cascade de Chabanis ::
- 04 : Petite Rhue d'Eybes en amont de la cascade de Roche ::
- 05 : Grolle en amont de la cascade de la Griffoul ::
- 06 : Ribeyrolle en amont de la cascade de Ferrif : ———
- 07 : Ribeyrolle entre les cascades de Ferrif et de Ribeyrolle : ———
- 08 : Véronne en amont de la cascade du Pont d'Aptiel : ———

cascade infranchissable à la montaison  barrage 



RHUE - Petite Rhue

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	Etat salmonicole	
Affluents	Rau de Ricou Peyre	59	59	0	0,00%		197	197	0	0,00%		conforme	
	Rau du Cros Chaumeil	132	132	0	0,00%		442	442	0	0,00%		conforme	
	Rau de Buge	17	17	0	0,00%		55	55	0	0,00%		conforme	
	"Rau de Chavaroche"	19	19	0	0,00%		63	63	0	0,00%		conforme	
	"Rau de Champarnat"	18	18	0	0,00%		59	59	0	0,00%		conforme	
	"Rau des Bondes"	113	113	0	0,00%		377	377	0	0,00%		conforme	
	"Rau du Roussillou"	86	86	0	0,00%		288	288	0	0,00%		conforme	
	"Rau du Val"	96	96	0	0,00%		321	321	0	0,00%		conforme	
	Rau de Mariné	1024	1024	0	0,00%		3413	3413	0	0,00%		conforme	
	"Rau de Riom"	96	15	81	84,38%	busage	80	12	68	85,00%	busage	dégradé	
	"Rau de Majonec"	1061	1061	0	0,00%		2268	2268	0	0,00%		conforme	
	"Rau de Journiac"	59	59	0	0,00%		197	197	0	0,00%		conforme	
	"Rau de la Maurinie"	40	40	0	0,00%		135	135	0	0,00%		conforme	
	"Rau du Martinet"	40	40	0	0,00%		135	135	0	0,00%		conforme	
	Rau de la Blatte	77	77	0	0,00%		256	256	0	0,00%		conforme	
	Rau de la Jarrige	80	80	0	0,00%		268	268	0	0,00%		conforme	
	"Rau des Enchaniers"	18	18	0	0,00%		59	59	0	0,00%		conforme	
	Rau du Fraisse	45	45	0	0,00%		150	150	0	0,00%		conforme	
	"Rau du Serger"	59	59	0	0,00%		197	197	0	0,00%		conforme	
	Rau du Triou	257	257	0	0,00%		856	856	0	0,00%		conforme	
	"Rau de Véresme"	85	85	0	0,00%		282	282	0	0,00%		conforme	
	"Rau du Poux"	36	36	0	0,00%		121	121	0	0,00%		conforme	
	"Rau des Granges"	68	68	0	0,00%		226	226	0	0,00%		conforme	
	"Rau de Fonrouge"	96	96	0	0,00%		321	321	0	0,00%		conforme	
	Rau de Soubrevèze	0	0	0			0	0	0				
	Rau de Chavary	1519	1519	0	0,00%		5067	5067	0	0,00%		conforme	
	Rau de Meneyrat	0	0	0			0	0	0				
	"Rau de Chandagayère"	43	43	0	0,00%		145	145	0	0,00%		conforme	
	"Rau de Lomandié"	141	141	0	0,00%		469	469	0	0,00%		conforme	
	Rau de Ribeyrolle	253	253	0	0,00%		844	844	0	0,00%		conforme	
	Petite Rhue d'Eybes	sources	0	0	0			0	0	0			
		les Cougnis	43	43	0	0,00%		145	145	0	0,00%		conforme
conf. Cros Chaumeil		36	36	0	0,00%		118	118	0	0,00%		conforme	
conf. Buge		124	124	0	0,00%		413	413	0	0,00%		conforme	
Champarnat		223	223	0	0,00%		372	372	0	0,00%		conforme	
cascade de la Roche		105	105	0	0,00%		351	351	0	0,00%		conforme	
conf. Petite Rhue	68	68	0	0,00%		227	227	0	0,00%		conforme		
Bréchaillès	sources	0	0	0			0	0	0				
	burons de Gorse Soutronne	86	86	0	0,00%		288	288	0	0,00%		conforme	
	burons de Ventaillac	81	81	0	0,00%		269	269	0	0,00%		conforme	
	la Bastide	87	87	0	0,00%		290	290	0	0,00%		conforme	

RHUE - Petite Rhue

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	Etat salmonicole
	Taussac	230	230	0	0,00%		766	766	0	0,00%		conforme
	conf. Petite Rhue	198	198	0	0,00%		1695	1695	0	0,00%		conforme
Grolle	sources	0	0	0			0	0	0			
	conf. "Fonrouge"	17	17	0	0,00%		55	55	0	0,00%		conforme
	Escourrolles	28	28	0	0,00%		94	94	0	0,00%		conforme
	buron des Cavounes	54	54	0	0,00%		180	180	0	0,00%		conforme
	les Fagettes	46	46	0	0,00%		152	152	0	0,00%		conforme
	buron de Gale Pinson	163	163	0	0,00%		543	543	0	0,00%		conforme
	Maison de Grolle	73	73	0	0,00%		242	242	0	0,00%		conforme
	0	79	79	0	0,00%		265	265	0	0,00%		conforme
	buron des Mazèdes	86	86	0	0,00%		287	287	0	0,00%		conforme
	la Devezone	379	379	0	0,00%		949	949	0	0,00%		conforme
	Carlucet	45	45	0	0,00%		387	387	0	0,00%		conforme
	les Granges	48	48	0	0,00%		406	406	0	0,00%		conforme
	Rejateix	75	75	0	0,00%		645	645	0	0,00%		conforme
	amont Bressoles	67	67	0	0,00%		427	427	0	0,00%		conforme
	la Griffoul	114	114	0	0,00%		971	971	0	0,00%		conforme
	la Baraque	225	225	0	0,00%		1922	1922	0	0,00%		conforme
	conf. Soubrevèze	118	118	0	0,00%		1013	1013	0	0,00%		conforme
	Marchastel	142	142	0	0,00%		1217	1217	0	0,00%		conforme
	aval Marchastel	93	56	37	39,78%	pollution	792	476	316	39,90%	pollution	perturbé
	conf. Méneyrat	348	348	0	0,00%		2975	2975	0	0,00%		conforme
conf. Petite Rhue	204	204	0	0,00%		1742	1742	0	0,00%		conforme	
Véronne	sources	0	0	0			0	0	0			
	la Chenal	18	18	0	0,00%		59	59	0	0,00%		conforme
	conf. "Chandagayère"	59	59	0	0,00%		198	198	0	0,00%		conforme
	amont Lextrait	75	75	0	0,00%		249	249	0	0,00%		conforme
	conf. "Lomandie"	148	148	0	0,00%		495	495	0	0,00%		conforme
	Alberoches	192	192	0	0,00%		641	641	0	0,00%		conforme
	conf.	431	431	0	0,00%		1439	1439	0	0,00%		conforme
	grange du Drillier	95	71	24	25,26%	pollution	203	152	51	25,12%	pollution	perturbé
	la Grangeoune	198	198	0	0,00%		1694	1694	0	0,00%		conforme
	la Sagne (amont Riom)	276	276	0	0,00%		1772	1772	0	0,00%		conforme
	la Chaussade	471	395	76	16,14%	pollution Riom	3021	2533	488	16,15%	pollution Riom	conforme
	Chabrouillou	180	180	0	0,00%		1536	1536	0	0,00%		conforme
	conf. Petite Rhue	163	163	0	0,00%		1391	1391	0	0,00%		conforme
Petite Rhue	sources	0	0	0			0	0	0			
	0	36	36	0	0,00%		121	121	0	0,00%		conforme
	0	23	23	0	0,00%		77	77	0	0,00%		conforme
	conf. Ricou Peyre	42	42	0	0,00%		139	139	0	0,00%		conforme
	conf. Blatte	300	300	0	0,00%		501	501	0	0,00%		conforme
	conf. Fraisse	313	267	46	14,70%	pollution	522	445	77	14,75%	pollution	conforme
	conf. Triou	214	214	0	0,00%		714	714	0	0,00%		conforme
	Lencadou	118	118	0	0,00%		754	754	0	0,00%		conforme
	cascade du Sartre	46	46	0	0,00%		391	391	0	0,00%		conforme
	conf. Rhue d'Eybes	56	56	0	0,00%		476	476	0	0,00%		conforme
	Tissonnières	113	113	0	0,00%		120	120	0	0,00%		conforme
	le Chambon	187	187	0	0,00%		40	40	0	0,00%		conforme

RHUE - Petite Rhue

Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	Etat salmonicole
le Moulin de la Roche	133	99	34	25,56%	pollution	28	21	7	25,00%	pollution	perturbé
les Peyrades	221	184	37	16,74%		1415	1180	235	16,61%		conforme
le Chasteau	191	191	0	0,00%		407	407	0	0,00%		conforme
conf. Brechailles	222	222	0	0,00%		950	950	0	0,00%		conforme
conf. "Granges"	88	46	42	47,73%	pollution	566	297	269	47,53%	pollution	perturbé
la Font Salée	344	344	0	0,00%		1469	1469	0	0,00%		conforme
la Rodde	369	369	0	0,00%		1575	1575	0	0,00%		conforme
aval la Rodde	103	103	0	0,00%		655	655	0	0,00%		conforme
Terrou	102	102	0	0,00%		650	650	0	0,00%		conforme
conf. Grolle	248	248	0	0,00%		1577	1577	0	0,00%		conforme
la Fayde	185	185	0	0,00%		1178	1178	0	0,00%		conforme
le Moulin de Chapsal	118	118	0	0,00%		753	753	0	0,00%		conforme
conf. Véronne	322	322	0	0,00%		3074	3074	0	0,00%		conforme
barrage de Journiac	255	255	0	0,00%		406	406	0	0,00%		conforme
TOTAL	15977	15600	377			68745	67234	1511			
	(1)	(2)	(3)			(4)	(5)	(6)			

POPULATION POTENTIELLE valeur la plus faible entre (1) et (4)	POPULATION RÉELLE (7) - (9)	DÉFICIT i (7) = (1) : (3) i (7) = (4) : (6)	% DEFICIT	ÉTAT SALMONICOLE
15977	15600	377	2,36%	conforme
(7)	(8)	(9)		

CA : capacité d'accueil

CR : capacité de recrutement

1. Talweg et bassin versant : caractéristiques, peuplement, gestion et halieutisme

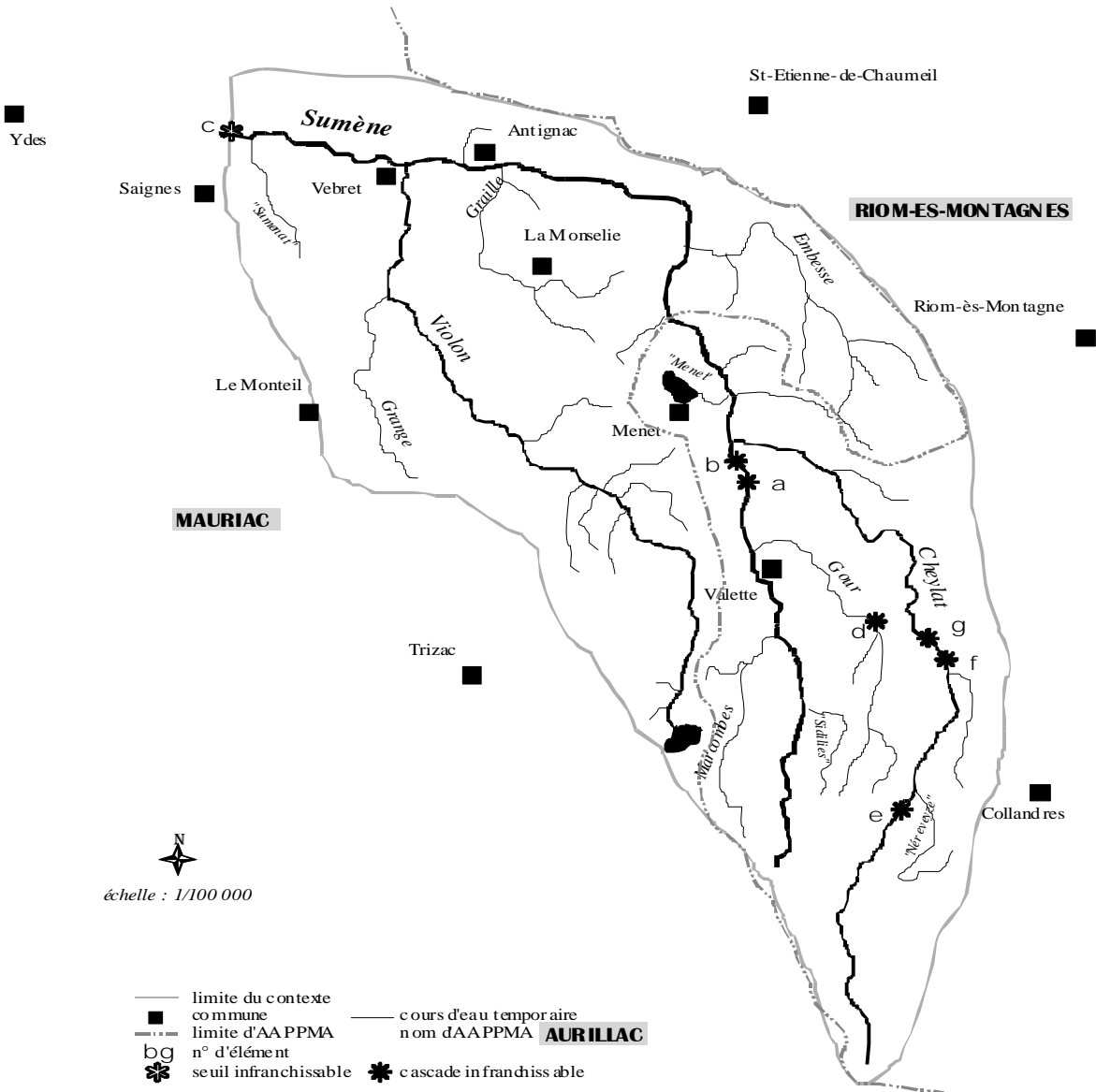
Limites :

Le cours d'eau principal du contexte est la Sumène, avec :

pour **limite amont** ses sources,

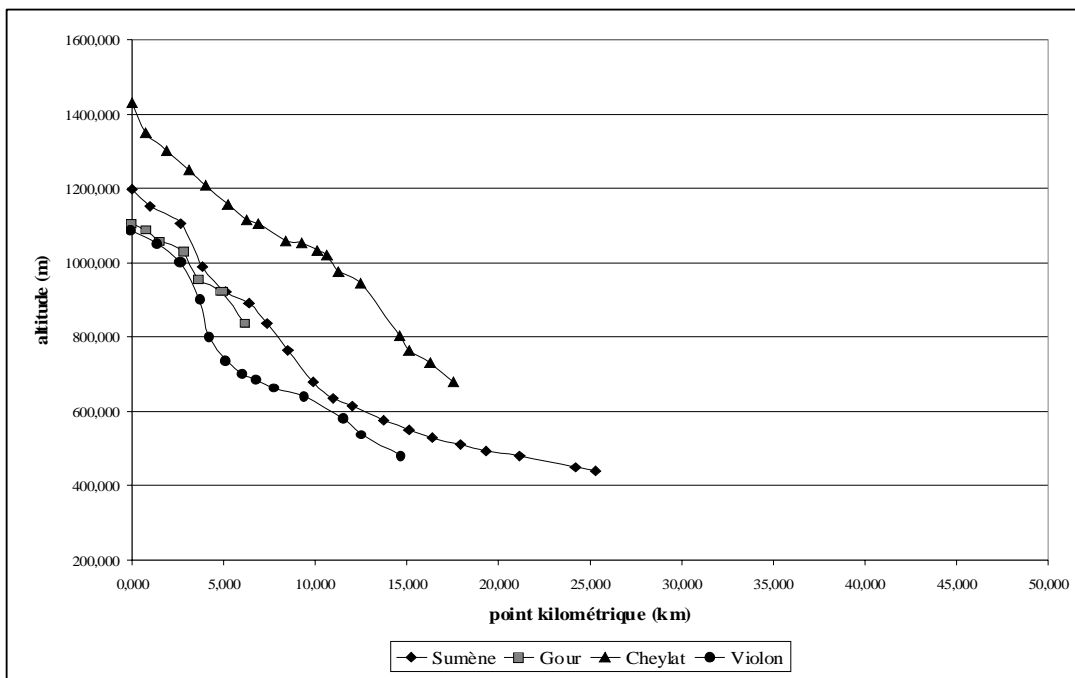
pour **limite aval** la prise d'eau de Saignes (pont de Fleurac),

SCHEMA DU BASSIN VERSANT :



SUMENE - Sumène amont

Profils en long théorique de la Sumène et de ses principaux affluents sur ce contexte :



Affluents :		Communes :	
<i>Rive droite</i>	<i>Rive gauche</i>	<i>Sumène</i>	<i>Affluents</i>
"Rau de Sidilies"	Rau de Marcombes	Collandres	Trizac
Gour	"Rau de Menet"	Valette	Riom-ès-Montagnes
Cheylat	Violon	Menet	Le Monteil
Rau d'Embesse	"Rau de Sumenat"	St-Etienne-de-Chaumeil	
		La Monselie	
		Antignac	
		Vebré	
		Saignes	

Caractéristiques physiques et qualitatives des cours d'eau et du bassin versant			
Longueur cours principal (km) :	25.00	Surface en eau cours principal (ha) :	12.400
Longueur affluents (km) :	< 4 m 16.00	Surface en eau affluents (ha) :	18.500
	4 à 9 m 45.00	Surface du bassin versant (km²) :	140
	9 à 17 m 0.00	Pente moyenne du cours principal :	3.31%
	> 17m 0.00	Qualité de l'eau en 1998 :	1A à 1B
Relief :	de 1500 à 400 m	Éclusées et marnage :	non
Débit quinquennal d'étiage :	Sumène à Antignac : 0,250 m³/s		
Climat :	précipitations : de 1800 à 1000 mm	isotherme :	-
Substrat géologique :	roches volcaniques, métamorphiques et sables		
Prélèvements d'eau :	sources captées : sur le Rau de Neyrevèze, sur le Cheylat, sur le Violon à la Boscho et aux Chaffols, sur la Sumène à la Chatonnière et à Valette stations de pompage : sur le Cheylat à Espinasse-Soubro, sur la Sumène à la Chatonnière et aux Champagnadoux		

Peuplement piscicole		
Domaine :	salmonicole	Espèce repère : TRF
Etat fonctionnel :	conforme	Taille de capture : 0,20 m
		Peuplement en place : TRF, GOU, VAI, LOF

SUMENE - Sumène amont

Gestion et halieutisme	
Catégorie piscicole :	1ère catg. Tronçons SDVP : Sumène A, B et C en partie, Cheylat, Violon
Axes migrateurs :	non Police de l'eau et de la pêche : D.D.A.F.
Classement réservé (franchissement) ensemble du bassin	
Gestionnaire :	Déversement :
AAPPMA Mauriac	Sumène et affluents - TRF - en moyenne de 1997 à 2001 : 54 800 alevins / an, 3000 œufs / an, aucun adulte
AAPPMA Riom	Sumène et affluents - TRF : aucun repeuplement

2. Facteurs limitants, diagnostic et SET

Sur ce contexte il existe des obstacles infranchissables (cascades) qui délimitent des sous-ensembles dont la capacité de recrutement est modifiée par la présence de ces obstacles, qui sont donc des facteurs limitants. Le diagnostic a été réalisé sur l'ensemble du contexte et sur chaque sous-ensemble délimité par un obstacle. Chaque sous-ensemble est représenté sur le croquis page 04/5.

Tableau des facteurs limitants :

Facteurs		États fonctionnels	R	E	C
			TRF	TRF	TRF
Famille		Effets			
SUMENE					
M	cascades infranchissables	cloisonnement des populations	C	C	C
A	STEP de Valette	colmatage	C	P	P
	bourg de Menet		C	P	P
Gour					
M	cascade infranchissable	cloisonnement des populations	C	C	C
Cheylat					
M	cascades infranchissables	cloisonnement des populations	C	C	C

Facteurs : M : naturel, A : anthropique autorisé, P : anthropique non autorisé.

Stades du cycle de l'espèce repère : R : reproduction, E : éclosion, C : croissance.

État fonctionnel : C : conforme, P : perturbé, D : dégradé.

Diagnostic de l'état des cours d'eau

Diagnostic par cours d'eau sans tenir compte des obstacles infranchissables à la montaison

Cours d'eau	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle	Population potentielle	Population réelle
Affluents	1110	5439		
Gour	655	2742		
Cheylat	2155	13669		
Violon	2096	11744		
Sumène	3113	15631		
Total	9129	49225	9129	9074

Déficit	% Déficit	SET	État
55	0.60%	1815	conforme

Voir détails des perturbations page 04/6 .

Notes :

La présence de cascades n'a pas d'impact sur la population de truite du contexte.

3. Gestion

L'état fonctionnel du contexte est conforme, la gestion préconisée est une **gestion patrimoniale**.

Recommandations d'actions complémentaires



Des facteurs limitants, localisés, pourraient faire l'objet d'actions, il s'agit :

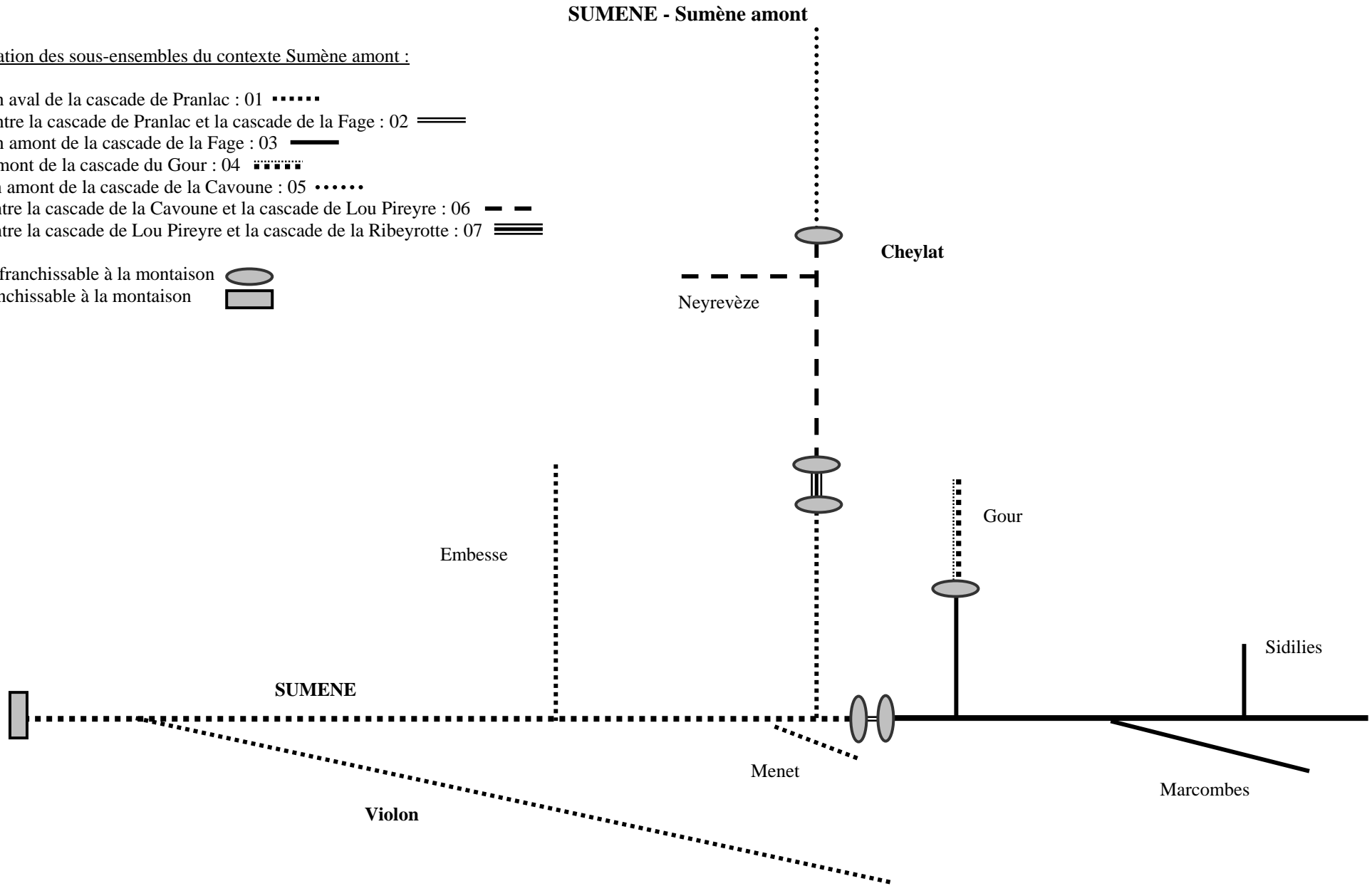
- ♦ d'améliorer le fonctionnement du système d'épuration de Valette et de Menet, priorités 3

SUMENE - Sumène amont

Représentation des sous-ensembles du contexte Sumène amont :

- Sumène en aval de la cascade de Pranlac : 01 (dotted line)
- Sumène entre la cascade de Pranlac et la cascade de la Fage : 02 == (double line)
- Sumène en amont de la cascade de la Fage : 03 — (solid line)
- Gour en amont de la cascade du Gour : 04 ■■■■■ (dashed line)
- Cheylat en amont de la cascade de la Cavoune : 05 (dotted line)
- Cheylat entre la cascade de la Cavoune et la cascade de Lou Pireyre : 06 - - (dashed line)
- Cheylat entre la cascade de Lou Pireyre et la cascade de la Ribeyrotte : 07 === (triple line)

- cascade infranchissable à la montaison 
- seuil infranchissable à la montaison 



SUMENE - Sumène amont

Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	Etat salmonicole
Rau de Marcombes	421	421	0	0,00%		1404	1404	0	0,00%		conforme
"Rau de Menet"	44	44	0	0,00%		146	146	0	0,00%		conforme
Rau de la Grange	427	427	0	0,00%		1424	1424	0	0,00%		conforme
"Rau de Sumenat"	249	249	0	0,00%		830	830	0	0,00%		conforme
"Rau de Sidilies"	62	62	0	0,00%		208	208	0	0,00%		conforme
"Rau de Neyrevèze"	121	121	0	0,00%		403	403	0	0,00%		conforme
Rau d'Embesse	334	334	0	0,00%		2851	2851	0	0,00%		conforme
sources	0	0	0			0	0	0			
le Clau de Boutel	15	15	0	0,00%		51	51	0	0,00%		conforme
le Clau de Bour	44	44	0	0,00%		148	148	0	0,00%		conforme
amont cascade du Gour	131	131	0	0,00%		436	436	0	0,00%		conforme
aval le Gour	129	129	0	0,00%		431	431	0	0,00%		conforme
le Agats	229	229	0	0,00%		764	764	0	0,00%		conforme
conf. Sumène	107	107	0	0,00%		912	912	0	0,00%		conforme
sources	0	0	0			0	0	0			
Buron	15	15	0	0,00%		51	51	0	0,00%		conforme
0	76	76	0	0,00%		254	254	0	0,00%		conforme
amont Escourol burons	150	150	0	0,00%		501	501	0	0,00%		conforme
aval Escourol burons	141	141	0	0,00%		470	470	0	0,00%		conforme
Espinasse-haut burons	244	244	0	0,00%		812	812	0	0,00%		conforme
conf. "Neyrevèze"	88	88	0	0,00%		752	752	0	0,00%		conforme
0	60	60	0	0,00%		381	381	0	0,00%		conforme
la Silliol buron	154	154	0	0,00%		1317	1317	0	0,00%		conforme
Volpillère buron	96	96	0	0,00%		103	103	0	0,00%		conforme
Lou Pireyre	100	100	0	0,00%		851	851	0	0,00%		conforme
cascade de la Ribevrotte	58	58	0	0,00%		498	498	0	0,00%		conforme
amont Rignac	74	74	0	0,00%		632	632	0	0,00%		conforme
aval Rignac	151	151	0	0,00%		1288	1288	0	0,00%		conforme
aval Pont de Tautal	263	263	0	0,00%		2244	2244	0	0,00%		conforme
Lasprade	63	63	0	0,00%		536	536	0	0,00%		conforme
arrivée étang de Tautal	142	142	0	0,00%		1213	1213	0	0,00%		conforme
conf. Sumène	159	159	0	0,00%		1363	1363	0	0,00%		conforme
sources	0	0	0			0	0	0			
buron de Peyrac	49	49	0	0,00%		164	164	0	0,00%		conforme
pont D678	124	124	0	0,00%		413	413	0	0,00%		conforme
Plantades	153	153	0	0,00%		511	511	0	0,00%		conforme
Crayssac	87	87	0	0,00%		290	290	0	0,00%		conforme
Roudalhac	197	197	0	0,00%		656	656	0	0,00%		conforme
Bois Plano	76	76	0	0,00%		648	648	0	0,00%		conforme
0	71	71	0	0,00%		603	603	0	0,00%		conforme
Brocq	103	103	0	0,00%		883	883	0	0,00%		conforme
Abbaye de Brocq	177	177	0	0,00%		755	755	0	0,00%		conforme
conf. Grange	248	248	0	0,00%		2116	2116	0	0,00%		conforme
Chastel-Marlhac	121	121	0	0,00%		1035	1035	0	0,00%		conforme
conf. Sumène	263	263	0	0,00%		2246	2246	0	0,00%		conforme
sources	0	0	0			0	0	0			
le Coutiel	27	27	0	0,00%		89	89	0	0,00%		conforme
la Chatonnières	146	146	0	0,00%		487	487	0	0,00%		conforme
aval conf. "Sidilies"	187	187	0	0,00%		623	623	0	0,00%		conforme
amont conf. Marcombes	239	239	0	0,00%		797	797	0	0,00%		conforme
Valette	110	110	0	0,00%		938	938	0	0,00%		conforme
conf. Gour	98	73	25	25,51%	pollution	834	621	213	25,54%	pollution	perturbé
la Fage (cascade)	118	118	0	0,00%		1008	1008	0	0,00%		conforme
conf. Chevlat	153	153	0	0,00%		1310	1310	0	0,00%		conforme
conf. "Menet"	131	131	0	0,00%		1121	1121	0	0,00%		conforme
Soleilhadowx	120	90	30	25,00%	pollution	1023	769	254	24,83%	pollution	perturbé
le Roucoule	214	214	0	0,00%		1832	1832	0	0,00%		conforme
conf. Embesse	172	172	0	0,00%		1100	1100	0	0,00%		conforme
le Beix	158	158	0	0,00%		1012	1012	0	0,00%		conforme
le Châtelet	198	198	0	0,00%		847	847	0	0,00%		conforme
Antignac	179	179	0	0,00%		765	765	0	0,00%		conforme
conf. Violon	251	251	0	0,00%		537	537	0	0,00%		conforme
la Ribeyre	435	435	0	0,00%		929	929	0	0,00%		conforme
digue de Saignes	177	177	0	0,00%		379	379	0	0,00%		conforme
TOTAL	9129	9074	55			49225	48758	467			

(1)

(2)

(3)

(4)

(5)

(6)

POPULATION POTENTIELLE	POPULATION RÉELLE	DÉFICIT	%	ÉTAT
valeur la plus faible entre (1) et (4)	(7) - (9)	si (7) = (1) : (3) si (7) = (4) : (6)	DEFICIT	SALMONICOLE
9129	9074	55	0,60%	conforme

(7)

(8)

(9)

CA : capacité d'accueil

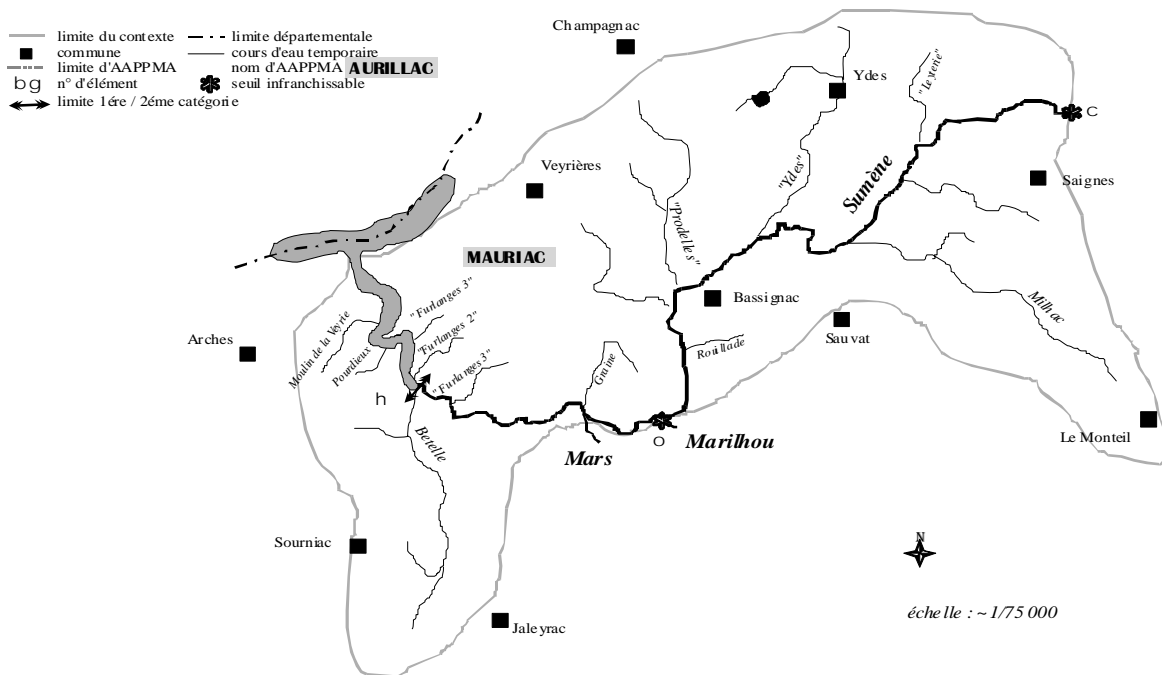
CR : capacité de recrutement

1. Talweg et bassin versant : caractéristiques, peuplement, gestion et halieutisme

Limites :

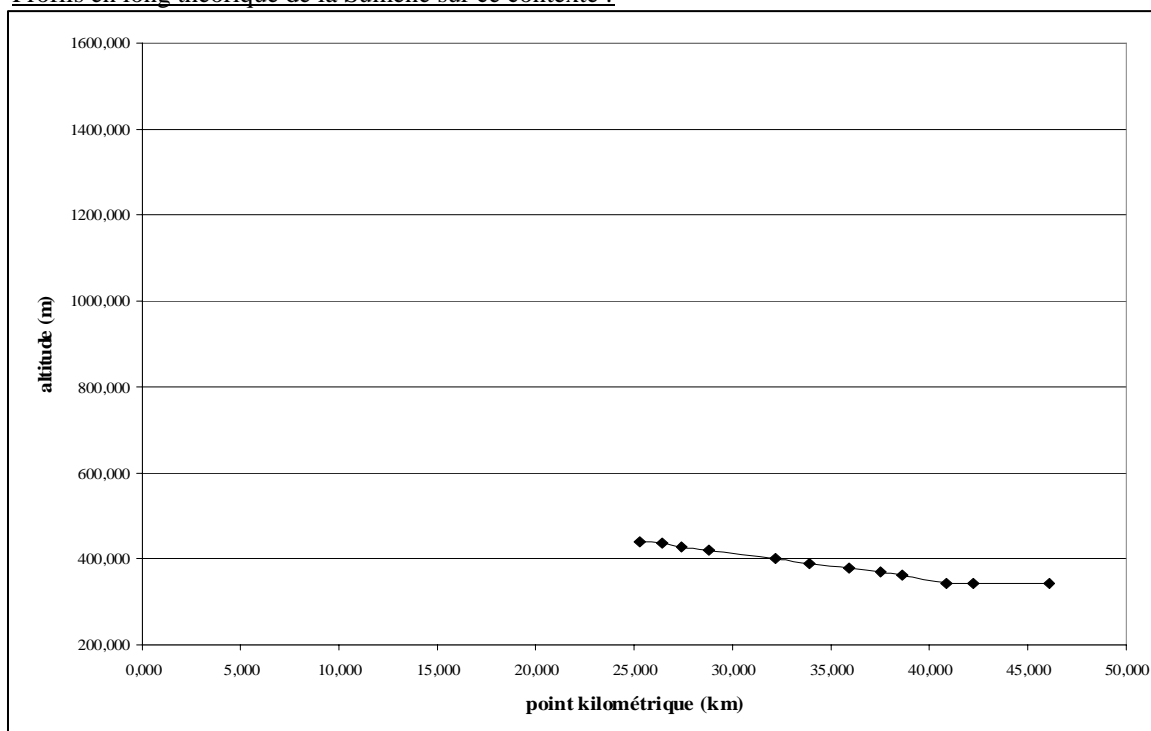
Le cours d'eau principal du contexte est la Sumène, avec :
 pour **limite amont** la prise d'eau de Saignes (pont de Fleurac),
 pour **limite aval** sa confluence avec la Dordogne.

SCHEMA DU BASSIN VERSANT



05/4

Profils en long théorique de la Sumène sur ce contexte :



SUMENE - Sumène aval

Affluents et communes concernées :

Affluents :		Communes :	
<i>Rive droite</i>	<i>Rive gauche</i>	<i>Sumène</i>	<i>Affluents</i>
"Rau de la Leyterie"	Rau de Milhac	Saignes	Sourniac
"Rau d'Ydes"	Rau de Rouillade	Ydes	Champagnac
"Rau de Prodelles"	Rau de Betelle	Sauvat	
Rau de la Graine	Rau de Pourdieux	Bassignac	
"Rau de Furlanges 1"	Rau du Moulin de la Veyrie	Méallet	
"Rau de Furlanges 2"		Veyrières	
"Rau de Furlanges 3"		Jaleyrac	
		Arches	

Caractéristiques physiques et qualitatives des cours d'eau et du bassin versant			
Longueur cours principal (km) :	21,00	Surface en eau cours principal (ha) :	41,700
	< 4 m 16,00	Surface en eau affluents (ha) :	2,200
Longueur affluents (km) :	4 à 9 m 0,00	Surface du bassin versant (km²) :	70
	9 à 17 m 0,00	Pente moyenne du cours principal :	0,51%
	> 17m 0,00	Climat : précipitations : de 1400 à 1000 mm	
Relief :	de 800 à 400 m	isotherme :	-
Débit quinquennal d'étiage :	Sumène à Bassignac : 0,680 m ³ /s		
Substrat géologique :	roches métamorphiques, granitiques, sables et calcaires		
Qualité de l'eau en 1998 :	1B à 2	Éclusées et marnage :	barrage de l'Aigle
Prélèvements d'eau :	station de pompage sur le Betelle à Embrassac		

Peuplement piscicole	
Domaine : salmonicole	Espèce repère : TRF
Taille de capture : 0,20 m, sauf sur la Sumène en aval de la confluence avec le Mars : 0,23 m	
État fonctionnel : perturbé	Peuplement en place : TRF, GOU, VAI, LOF, CHA

Gestion et halieutisme	
Catégorie piscicole :	1ère catg., 2nde sur le barrage de l'Aigle
Tronçons SDVP :	Sumène C en partie et D
Axes migrateurs : non	Police de l'eau et de la pêche : D.D.A.F.
Classement réservé (franchissement) :	ensemble du bassin
Gestionnaire :	Déversement :
AAPPMA Mauriac	Sumène et affluents - TRF - moyenne de 1997 à 2001 : 140 kg adultes / an, 11 150 alevins / an, aucun œufs.

2. Facteurs limitants, diagnostic et SET

Tableau des facteurs limitants :

Facteurs		États fonctionnels		R	E	C
				TRF	TRF	TRF
Famille		Effets				
SUMENE						
A	prise d'eau de Saignes	cloisonnement des populations		P	C	C
	débit réservé	diminution des habitats		C	P	P
	rejets domestiques (STEP)	colmatage		C	C	C
	barrage de l'Aigle sur la Dordogne	modification des habitats		D	D	D
Betelle						
A	rejets domestiques (STEP) et laiterie	colmatage		D	D	D

Facteurs : M : naturel, A : anthropique autorisé, P : anthropique non autorisé.

Stades du cycle de l'espèce repère : R : reproduction, E : éclosion, C : croissance.

État fonctionnel : C : conforme, P : perturbé, D : dégradé.

SUMENE - Sumène aval

Diagnostic de l'état des cours d'eau

Cours d'eau	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle	Population potentielle	Population réelle
Affluents	1259	3720		
Sumène	4895	9853		
Total	6154	13573	6154	3473

Déficit	% Déficit	SET	État
2681	43,57%	695	perturbé

Voir détails des perturbations page 05/5 .

Notes :

3. Modules d'Actions Cohérentes et estimation des coûts

L'état fonctionnel du contexte ne pourra être amélioré seulement si la prise d'eau de Saignes devient franchissable ou s'il n'y a plus le barrage de l'Aigle.

Les gains en truites fario calculés ici ne sont que de larges estimations. Seule une étude pour chaque cours d'eau permettrait d'établir le débit nécessaire. Le gain en truite fario est estimé pour une augmentation du débit réservé du 1/40^{ème} du module au 1/10^{ème} (augmentation de la capacité d'accueil estimée à 10 %).

⇒ Atteindre le SET : gain de 695 TRF adultes

✦ MAC 2 ✦

Actions			Gain estimé	Coût par unité	Coût total
Type	Lieu / priorité	Unité			
Franchissement de la prise d'eau de Saignes	Sumène / 1	5 ml	340	15 250 €+ TVA	76 250 €+TVA
Augmentation du débit réservé aval prise d'eau de Saignes	Sumène / 5	+ 10 %	335	-	-
Arrêts des rejets de la laiteire de Bourriane	Betelle / 1	100 %	140	-	-
TOTAL			815	76 250 €+ TVA +augmentation du débit réservé + arrêt pollution	

4. Gestion

L'état fonctionnel du contexte est perturbé, la gestion préconisée est une **gestion patrimoniale différée**.

Recommandations d'actions complémentaires :

Des facteurs limitants, localisés, pourraient faire l'objet d'actions, il s'agit :

- ♦ d'améliorer le fonctionnement des stations d'épuration d'Ydes-Saignes et de Larnac, priorités 3,
- ♦ de créer un système d'épuration à Bassignac, priorité 3.

SUMENE - Sumène aval

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	Etat salmonicole
Affluents	Rau de Milhac	532	532	0	0,00%		1773	1773	0	0,00%		conforme
	Rau de Rouillade	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Betelle	140	0	140	100,00%	laiterie de Bourianne	468	0	468	100,00%	laiterie de Bourianne	dégradé
	Rau de Pourdieux	38	38	0	0,00%		3	3	0	0,00%		conforme
	Rau du Moulin de la Veyrie	0	0	0			0	0	0			
	"Rau de la"	62	62	0	0,00%		104	104	0	0,00%		conforme
	"Rau d'Ydes"	300	300	0	0,00%		750	750	0	0,00%		conforme
	"Rau de Prodèles"	84	84	0	0,00%		279	279	0	0,00%		conforme
	Rau de la Graine	44	44	0	0,00%		146	146	0	0,00%		conforme
	"Rau de Furlanges 1"	13	13	0	0,00%		44	44	0	0,00%		conforme
	"Rau de Furlanges 2"	18	18	0	0,00%		59	59	0	0,00%		conforme
"Rau de Furlanges 3"	28	28	0	0,00%		94	94	0	0,00%		conforme	
Sumène	digue de Saignes	0	0	0			0	0	0			
	Pont de Vic	189	132	57	30,16%	débit réservé	202	202	0	0,00%		perturbé
	conf. "Leyterie"	180	126	54	30,00%		384	384	0	0,00%		perturbé
	la Gorce	181	127	54	29,83%		288	288	0	0,00%		perturbé
	conf. "Ydes"	544	381	163	29,96%		1732	1732	0	0,00%		perturbé
	Bassignac	350	245	105	30,00%		1116	1116	0	0,00%		perturbé
	conf. Rouillade	336	235	101	30,06%		760	760	0	0,00%		perturbé
	conf. Marilhoux	324	227	97	29,94%		731	731	0	0,00%		perturbé
	conf. Mars	237	166	71	29,96%		1070	1070	0	0,00%		perturbé
	Embrassac	594	416	178	29,97%		2684	2684	0	0,00%		perturbé
	conf. Betelle	427	299	128	29,98%		193	193	0	0,00%		perturbé
conf. Dordogne	1533	0	1533	100,00%	barrage Aigle	693	0	693	100,00%	barrage Aigle	dégradé	
TOTAL	6154	3473	2681			13573	12412	1161				
	(1)	(2)	(3)			(4)	(5)	(6)				

POPULATION POTENTIELLE valeur la plus faible entre (1) et (4)	POPULATION RÉELLE (7) - (9)	DÉFICIT si (7) = (1) : (3) si (7) = (4) : (6)	% DEFICIT	ÉTAT SALMONICOLE
6154	3473	2681	43,57%	perturbé
(7)	(8)	(9)		

CA : capacité d'accueil

CR : capacité de recrutement

**CONTEXTE N° 06 SALMONICOLE CONFORME
P08 ■ 06 ■ SC**

1. Talweg et bassin versant : caractéristiques, peuplement, gestion et halieutisme

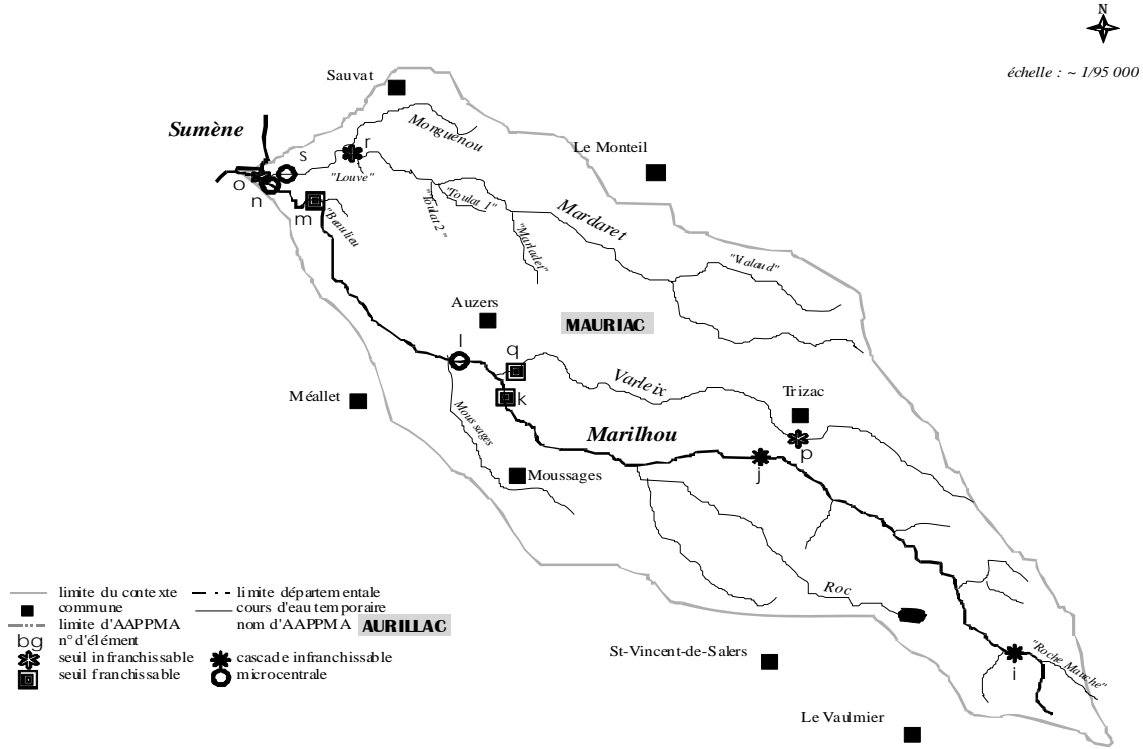
Limites :

Le cours d'eau principal du contexte est le Marilhou, avec :

pour **limite amont** ses sources,

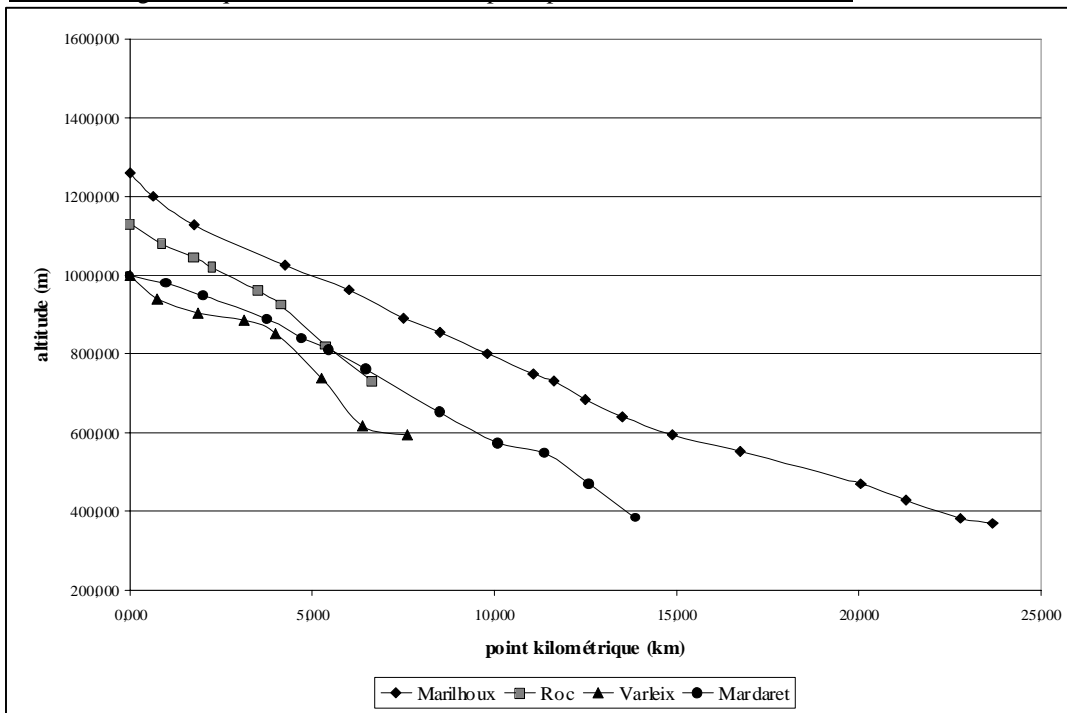
pour **limite aval** sa confluence avec la Sumène (seuil de la micro-centrale de Bassignac)

SCHEMA DU BASSIN VERSANT :



06/4

Profil en long théorique du Marilhou et de ses principaux affluents sur ce contexte



SUMENE - Marilhou

Affluents et communes concernées

Affluents :		Communes :	
Rive droite	Rive gauche	Marilhou	Affluents
"Rau de Roche Mauche"	Roc	Le Vaulmier	Le Monteil
Varleix	Rau de Moussages	Trizac	
"Rau de Beaulieu"		St-Vincent-de-Salers	
Mardaret		Moussages	
		Auzers	
		Méallet	
		Sauvat	

Caractéristiques physiques et qualitatives des cours d'eau et du bassin versant			
Longueur cours principal (km) :	24,00	Surface en eau cours principal (ha) :	11,100
	< 4 m 24,00	Surface en eau affluents (ha) :	14,400
Longueur affluents (km) :	4 à 9 m 19,00	Surface du bassin versant (km ²) :	130
	9 à 17 m 0,00	Pente moyenne du cours principal :	4,08%
	> 17m 0,00	Qualité de l'eau en 1998 :	1A à 2
Relief :	de 1580 à 400 m	Eclusées et marnage :	non
Substrat géologique :	roches volcaniques, métamorphiques et sables		
Climat :	précipitations : de 2000 à 1000 mm	isotherme :	-
Débit quinquennal d'étiage :	non connu		
Prélèvements d'eau :	sources captées : sur le Rau de la Roche Mauche, sur le Roc, sur le Varleix à Trizac, sur le Mardaret au Couders, aux Malhes, à Rouaze, sur le Marilhou au Château.		

Peuplement piscicole			
Domaine :	salmonicole	Espèce repère :	TRF
		Taille de capture :	0,20 m
Etat fonctionnel :	conforme	Peuplement en place :	TRF, CHA, VAI, GOU, LOF, APP

Gestion et halieutisme			
Catégorie piscicole :	1ère catg.	Tronçons SDVP :	Marilhoux, Civier et Mardaret
Axes migrateurs :	non	Police de l'eau et de la pêche :	D.D.A.F.
Classement réservé (franchissement) :	ensemble du bassin		
Gestionnaire :	Déversement :		
AAPPMA Mauriac	Marilhou et affluents - TRF : 36 kg d'adultes / an, 31 200 alevins / en moyenne de 1997 à 2001, 10 000 œufs en 2001		

2. Facteurs limitants, diagnostic et SET

Sur ce contexte il existe des obstacles infranchissables (seuils et cascades) qui délimitent des sous-ensembles dont la capacité de recrutement est modifiée par la présence de ces obstacles, qui sont donc des facteurs limitants. Le diagnostic a été réalisé sur l'ensemble du contexte et sur chaque sous-ensemble délimité par un obstacle. Chaque sous-ensemble est représenté sur le croquis page 06/5.

Tableau des facteurs limitants :

Facteurs	États fonctionnels	R	E	C	
		TRF	TRF	TRF	
Famille	Effets				
MARILHOU					
M	cascades infranchissables	cloisonnement des populations	C	C	C
A	débit réservé de la microcentrale du Pont de Flore	diminution des zones favorables	P	C	P
	débit réservé de la microcentrale de Bassignac		P	C	P
Varleix					
A	digue de l'étang de Trizac	cloisonnement des populations	C	C	C
	rejets du bourg et de la laiterie de Trizac	colmatage	C	C	C

SUMENE - Marilhou

Mardaret					
A	prise d'eau de la microcentrale de Broussoles	cloisonnement des populations	C	C	C
	débit réservé de la microcentrale de Broussoles	diminution des zones favorables	C	C	C

Facteurs : M : naturel, A : anthropique autorisé, P : anthropique non autorisé.

Stades du cycle de l'espèce repère : R : reproduction, E : éclosion, C : croissance.

Etat fonctionnel : C : conforme, P : perturbé, D : dégradé.

Diagnostic de l'état des cours d'eau

Diagnostic des cours d'eau sans tenir compte des obstacles infranchissables à la montaison

Cours d'eau	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle	Population potentielle	Population réelle
Affluents	397	2852		
Roc	740	4826		
Varleix	810	5066		
Mardaret	2605	13798		
Marilhou	3085	20678		
Total	7637	47220	7637	7029

Déficit	% Déficit	SET	État
608	7,96%	1406	conforme

Diagnostic par sous-ensemble en tenant compte des obstacles infranchissables à la montaison

Sous-ensemble	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle sans obstacles	Capacité de recrutement potentielle avec obstacles	Population potentielle
01 (Marilhou)	304	1010	474	304
02 (Marilhou)	763	6524	1190	763
03 (Marilhou)	4488	27528	7001	4488
04 (Varleix)	55	183	86	55
05 (Mardaret)	2066	11997	3223	2066
Total	7676	47242	11975	7676

Sous-ensemble	Capacité d'accueil réelle	Capacité de recrutement réelle sans obstacles	Capacité de recrutement réelle avec obstacles	Population réelle
01 (Marilhou)	304	1010	474	304
02 (Marilhou)	763	6524	1190	763
03 (Marilhou)	3880	23650	6053	3880
04 (Varleix)	55	183	86	55
05 (Mardaret)	2066	11997	3223	2066
Total	7068	43364	11026	7068

Sous-ensemble	Déficit	% Déficit	SET	Etat
01 (Marilhou)	0	0,00%	0	conforme
02 (Marilhou)	0	0,00%	0	conforme
03 (Marilhou)	608	13,55%	776	conforme
04 (Varleix)	0	0,00%	0	conforme
05 (Mardaret)	0	0,00%	0	conforme
Total	608	7,92%	1414	conforme

SET : seuil d'efficacité technique.

Voir détails des perturbations page 06/6 .

3. Gestion

L'état fonctionnel du contexte est conforme, la gestion préconisée est une **gestion patrimoniale**.

Recommandations d'actions complémentaires :

SUMENE - Marilhou

Des facteurs limitants, localisés, pourraient faire l'objet d'actions, il s'agit

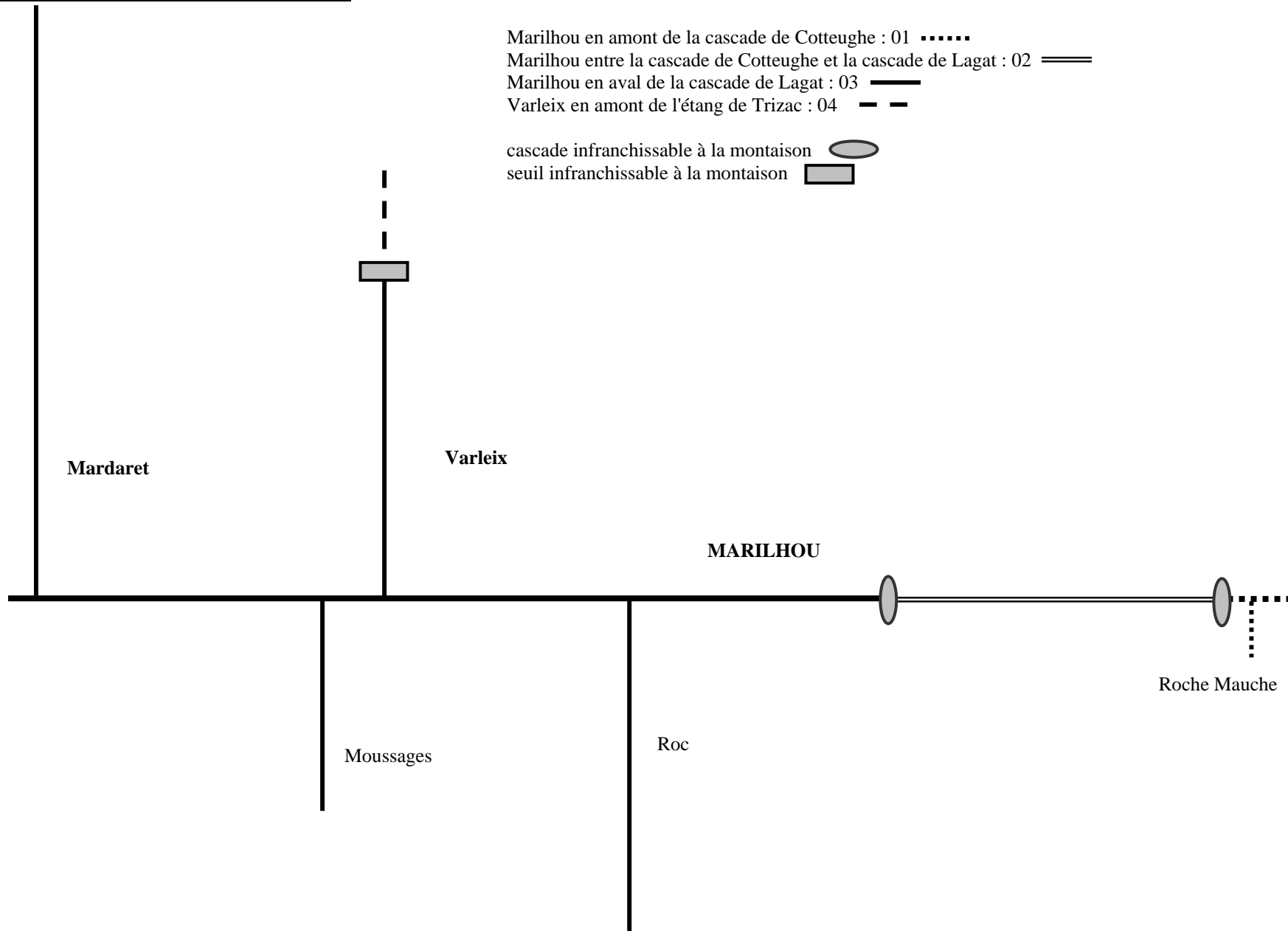
- ♦ d'épurer les rejets du bourg et de la laiterie de Trizac, priorité 3
- ♦ d'augmenter le débit réservé des microcentrales du Pont de Flore, de Bassignac et de Broussolles, priorités 6
- ♦ de permettre le franchissement de la prise d'eau de la micro centrale de Broussolles et du seuil de la micro centrale de Bassignac, priorités 4.

SUMENE - Marilhou

Représentation des sous-ensembles du contexte :

- Marilhou en amont de la cascade de Cotteughe : 01 (dotted line)
- Marilhou entre la cascade de Cotteughe et la cascade de Lagat : 02 == (double line)
- Marilhou en aval de la cascade de Lagat : 03 — (solid line)
- Varleix en amont de l'étang de Trizac : 04 - - (dashed line)

- cascade infranchissable à la montaison (grey oval)
- seuil infranchissable à la montaison (grey rectangle)

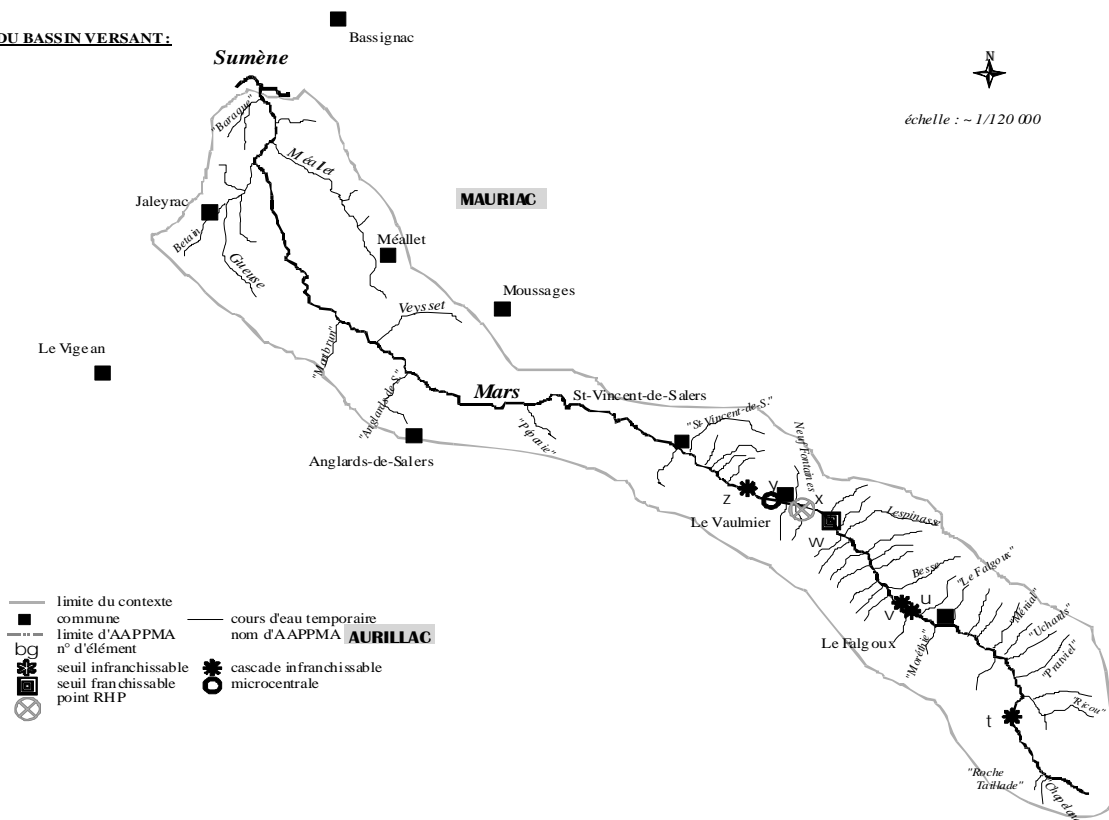


1. Talweg et bassin versant : caractéristiques, peuplement, gestion et halieutisme

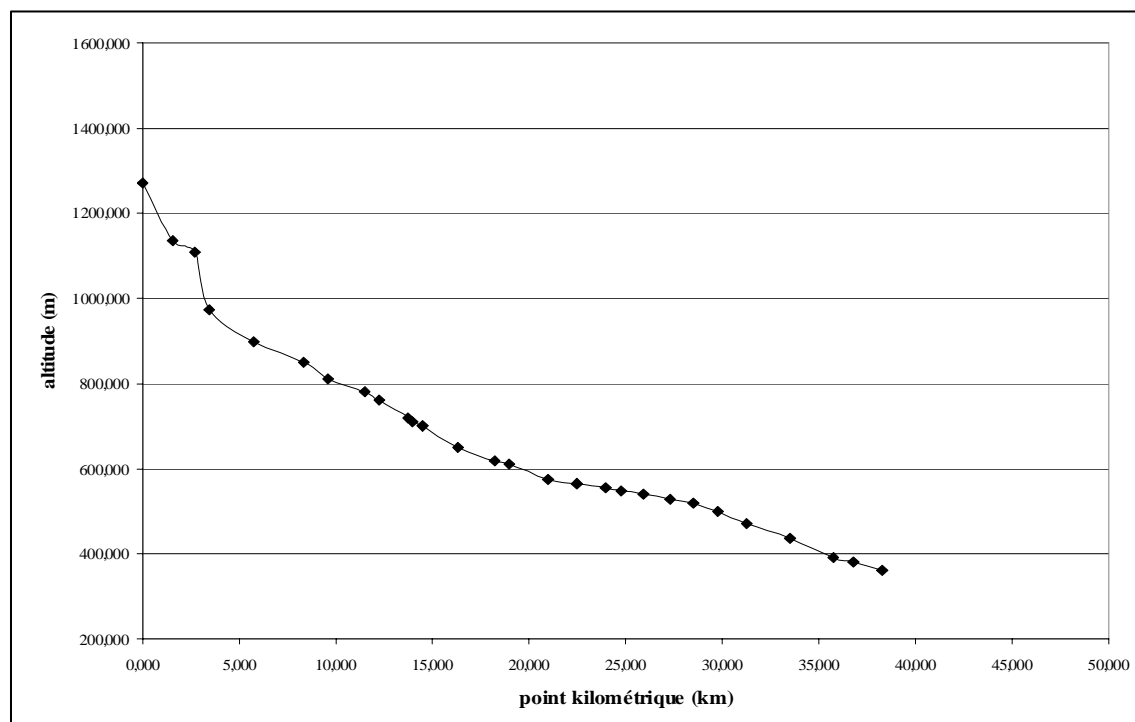
Limites :

Le cours d'eau principal du contexte est le Mars, avec :
 pour **limite amont** ses sources,
 pour **limite aval** sa confluence avec la Sumène.

SCHEMA DU BASSIN VERSANT :



Profil en long théorique du Mars sur ce contexte :



SUMENE - Mars

Affluents et communes concernées :

Affluents :		Communes :
Rive droite	Rive gauche	Mars et affluents
"Rau du Ricou"	"Rau de Chapeloune"	Le Falgoux
"Rau du Prativiel"	"Rau de Roche Taillade"	Le Vaulmier
"Rau des Uchards"	"Rau de la Maréthie"	St-Vincent-de-Salers
"Rau du Ménial"	"Rau de Pépanie"	Anglards-de-Salers
"Rau du Falgoux"	"Rau d'Anglards-de-Salers"	Moussages
"Rau de St-Vincent-de-Salers"	"Rau de Montbrun"	Méallet
Rau de Veysset	Rau de Gueuse	Le Vigean
Rau de Méallet	"Rau de la Baraque"	Jaleyrac
		Bassignac

Caractéristiques physiques et qualitatives des cours d'eau et du bassin versant

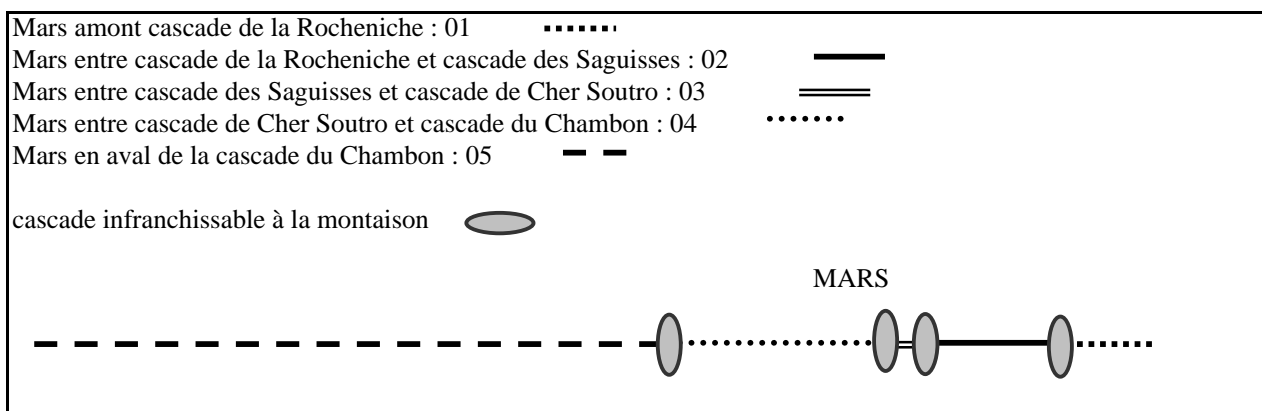
Longueur cours principal (km) :	38,00	Surface en eau cours principal (ha) :	32,000
< 4 m	8,00	Surface en eau affluents (ha) :	4,200
Longueur affluents (km) 4 à 9 m :	0,00	Surface du bassin versant (km²) :	120
9 à 17 m	0,00	Pente moyenne du cours principal :	2,60%
> 17m	0,00	Qualité de l'eau en 1998 :	1A à 1B
Relief : de 1800 à 700 m		Eclusées et marnage :	non
Substrat géologique :	roches volcaniques, métamorphiques, granitiques et sables		
Climat : précipitations :	de +2200 à 1600 mm isotherme : -		
Débit quinquennal d'étiage :	Mars à Bassignac 0,240 m ³ /s, au Falgoux 0,160 m ³ /s		
Prélèvements d'eau :	sources captées sur le Méallet à Lavergne		
Peuplement piscicole			
Domaine : salmonicole		Espèce repère :	TRF
Taille de capture :	0,20 m, sauf sur le Mars an aval du pont de Pons : 0,23 m		
État fonctionnel :	conforme	Peuplement en place :	TRF, VAI, GOU, LOF

Gestion et halieutisme

Catégorie piscicole :	1ère catg.	Tronçons SDVP :	Mars A, B et C
Axes migrateurs :	non	Police de l'eau et de la pêche :	D.D.A.F.
Classement réservé (franchissement) :	ensemble du bassin		
Gestionnaire :	Déversement :		
AAPPMA Mauriac	Mars et affluents - TRF - en moyenne de 1997 à 2001 : 170 kg d'adultes / an, 10 800 alevins / an, 2 8000 œufs / an		

2. Facteurs limitants, diagnostic et SET

Sur ce contexte il existe des obstacles infranchissables (cascades) qui délimitent des sous-ensembles dont la capacité de recrutement est modifiée par la présence de ces obstacles, qui sont donc des facteurs limitants. Le diagnostic a été réalisé sur l'ensemble du contexte et sur chaque sous-ensemble délimité par un obstacle. Chaque sous-ensemble est représenté sur le croquis suivant.



SUMENE - Mars

Tableau des facteurs limitants :

Facteurs		États fonctionnels		R	E	C
				TRF	TRF	TRF
Famille	Effets					
MARS						
M	cascades infranchissables	cloisonnement des populations		P	C	C
A	débit réservé de la microcentrale du Vaulmier	diminution des habitats		C	C	P
	rejets du bourg du Falgoux	colmatage du milieu		C	C	C
	rejets du village de vacance de Vendes			C	C	C

Facteurs : M : naturel, A : anthropique autorisé, P : anthropique non autorisé.

Stades du cycle de l'espèce repère : R : reproduction, E : éclosion, C : croissance.

État fonctionnel : C : conforme, P : perturbé, D : dégradé.

Diagnostic de l'état des cours d'eau

Diagnostic des cours d'eau sans tenir compte des obstacles infranchissables à la montaison

Cours d'eau	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle	Population potentielle	Population réelle
Affluents	1913	7982		
Mars	5601	40136		
Total	7514	48118	7514	7251

Déficit	% Déficit	SET	État
263	3,50%	1450	conforme

Diagnostic par sous-ensemble en tenant compte des obstacles infranchissables à la montaison

Sous-ensemble	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle sans obstacles	Capacité de recrutement potentielle avec obstacles	Population potentielle
01 (Mars)	260	869	406	260
02 (Mars)	880	4856	1373	880
03 (Mars)	85	728	133	85
04 (Mars)	807	6275	1259	807
05 (Mars)	5483	35391	8553	5483
Total	7515	48119	11723	7515

Sous-ensemble	Capacité d'accueil réelle	Capacité de recrutement réelle sans obstacles	Capacité de recrutement réelle avec obstacles	Population réelle
01 (Mars)	260	869	406	260
02 (Mars)	847	4649	1321	847
03 (Mars)	85	728	133	85
04 (Mars)	625	6275	975	625
05 (Mars)	5435	35087	8479	5435
Total	7252	47608	11313	7252

Sous-ensemble	Déficit	% Déficit	SET	Etat
01 (Mars)	0	0,00%	0	conforme
02 (Mars)	33	3,75%	169	conforme
03 (Mars)	0	0,00%	0	conforme
04 (Mars)	182	22,55%	125	perturbé
05 (Mars)	48	0,88%	1087	conforme
Total	263	3,50%	1450	conforme

SET : seuil d'efficacité technique.

Voir détails des perturbations page 07/5 .

SUMENE - Mars

Notes : alors que l'ensemble du contexte est conforme, le secteur soumis au débit réservé est perturbé du fait du cloisonnement de l'amont du Mars par des cascades infranchissables.

3. Gestion

Globalement, l'état fonctionnel du contexte est conforme, la gestion préconisée est une **gestion patrimoniale**.

Cependant la zone du Mars dans laquelle se trouve la micro centrale du Vaulmier est perturbée par la combinaison de deux facteurs limitant : cascade et débit réservé.

Recommandations d'actions complémentaires :

Des facteurs limitants, localisés, pourraient faire l'objet d'actions, il s'agit :

- ♦ d'augmenter le débit réservé de la micro centrale du Vaulmier, priorité 6,
- ♦ d'améliorer le système d'épuration du bourg du Falgoux et du village de vacance de Vendes, priorités 3.

SUMENE - Mars

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	Etat salmonicole
Affluents	"Rau de Chapeloune"	15	15	0	0,00%		51	51	0	0,00%		conforme
	"Rau de Roche Taillade"	6	6	0	0,00%		20	20	0	0,00%		conforme
	"Rau de la Maréthie"	6	6	0	0,00%		20	20	0	0,00%		conforme
	"Rau de Pépanie"	44	44	0	0,00%		147	147	0	0,00%		conforme
	"Rau d'Anglards-de-Salers"	153	153	0	0,00%		509	509	0	0,00%		conforme
	"Rau de Montbrun"	44	44	0	0,00%		147	147	0	0,00%		conforme
	Rau de Gueuse	774	774	0	0,00%		2581	2581	0	0,00%		conforme
	"Rau de la Ricou"	95	95	0	0,00%		316	316	0	0,00%		conforme
	"Rau du Pratviel"	182	182	0	0,00%		606	606	0	0,00%		conforme
	"Rau du Pratviel"	63	63	0	0,00%		210	210	0	0,00%		conforme
	"Rau des Uchards"	6	6	0	0,00%		20	20	0	0,00%		conforme
	"Rau du Mérial"	44	44	0	0,00%		147	147	0	0,00%		conforme
	"Rau du Falgoux"	15	15	0	0,00%		51	51	0	0,00%		conforme
	"Rau de St-Vincent-de-Salers"	36	36	0	0,00%		119	119	0	0,00%		conforme
Rau de Veysset	123	123	0	0,00%		412	412	0	0,00%		conforme	
Rau de Méallet	307	307	0	0,00%		2626	2626	0	0,00%		conforme	
Mars	sources	0	0	0			0	0	0			
	pont chemin PR	63	63	0	0,00%		211	211	0	0,00%		conforme
	pont D12	122	122	0	0,00%		407	407	0	0,00%		conforme
	conf. "Ricou"	122	122	0	0,00%		408	408	0	0,00%		conforme
	le Cher-Soubro	188	188	0	0,00%		1608	1608	0	0,00%		conforme
	cascade (les Saguisses)	307	274	33	10,75%	pollution	1966	1759	207	10,53%	pollution	conforme
	amont Espinouze	174	174	0	0,00%		1489	1489	0	0,00%		conforme
	pont à Broussouze	289	289	0	0,00%		1851	1851	0	0,00%		conforme
	barrage du Vaulmier	124	124	0	0,00%		1059	1059	0	0,00%		conforme
	pont de Fanchette	260	78	182	70,00%	débit réservé	2220	2220	0	0,00%		perturbé
	cascade du Chambon	45	45	0	0,00%		383	383	0	0,00%		conforme
	Gromot	91	91	0	0,00%		775	775	0	0,00%		conforme
	pont chemin PR amont St-Vincent-de-S.	352	352	0	0,00%		3011	3011	0	0,00%		conforme
	Coudonnier	248	248	0	0,00%		2367	2367	0	0,00%		conforme
	amont Colture	102	102	0	0,00%		649	649	0	0,00%		conforme
	Moulin de Chanterelle	278	278	0	0,00%		2660	2660	0	0,00%		conforme
	aval Pépanie	215	215	0	0,00%		684	684	0	0,00%		conforme
	Longevergne	219	219	0	0,00%		698	698	0	0,00%		conforme
	Vergnechabaud	119	119	0	0,00%		378	378	0	0,00%		conforme
	conf. "Anglard-de-S."	169	169	0	0,00%		539	539	0	0,00%		conforme
	conf. Veysset	211	211	0	0,00%		671	671	0	0,00%		conforme
	Montbrun	195	195	0	0,00%		622	622	0	0,00%		conforme
	amont Moulin de Petit	199	199	0	0,00%		1903	1903	0	0,00%		conforme
	Romananges	245	245	0	0,00%		2340	2340	0	0,00%		conforme
	Estillgis	382	382	0	0,00%		3648	3648	0	0,00%		conforme
	conf. Gueuse	403	403	0	0,00%		5134	5134	0	0,00%		conforme
	conf. Méallet	187	187	0	0,00%		596	596	0	0,00%		conforme
conf. Sumène	292	244	48	16,44%	pollution	1859	1555	304	16,35%	pollution	conforme	
TOTAL	7514	7251	263			48118	47607	511				
	(1)	(2)	(3)			(4)	(5)	(6)				

POPULATION POTENTIELLE valeur la plus faible entre (1) et (4)	POPULATION RÉELLE (7) - (9)	DÉFICIT si (7) = (1) : (3) si (7) = (4) : (6)	% DÉFICIT	ÉTAT SALMONICOLE
7514	7251	263	3,50%	conforme
(7)	(8)	(9)		

CA : capacité d'accueil

CR : capacité de recrutement

1. Talweg et bassin versant : caractéristiques, peuplement, gestion et halieutisme

Limites :

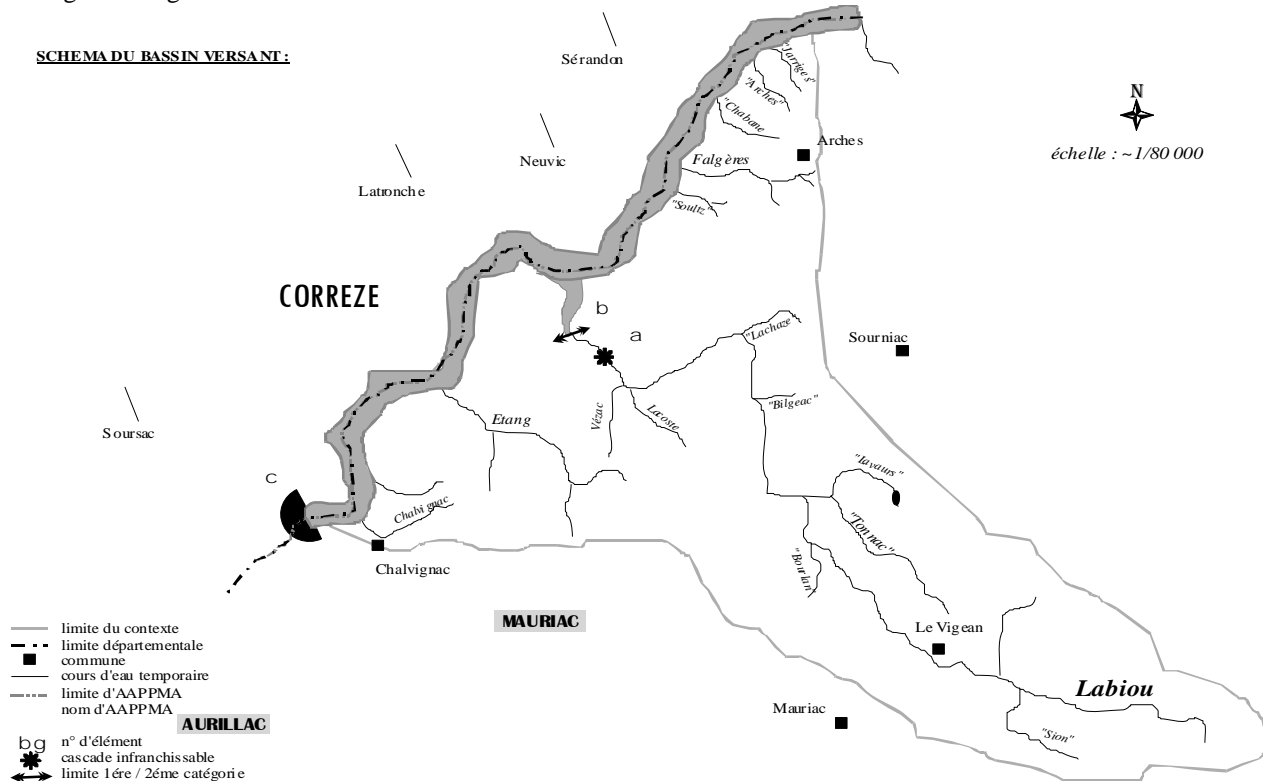
Le cours d'eau principal du contexte est le Labiou, avec :

pour **limite amont** ses sources,

pour **limite aval** sa confluence avec la Dordogne.

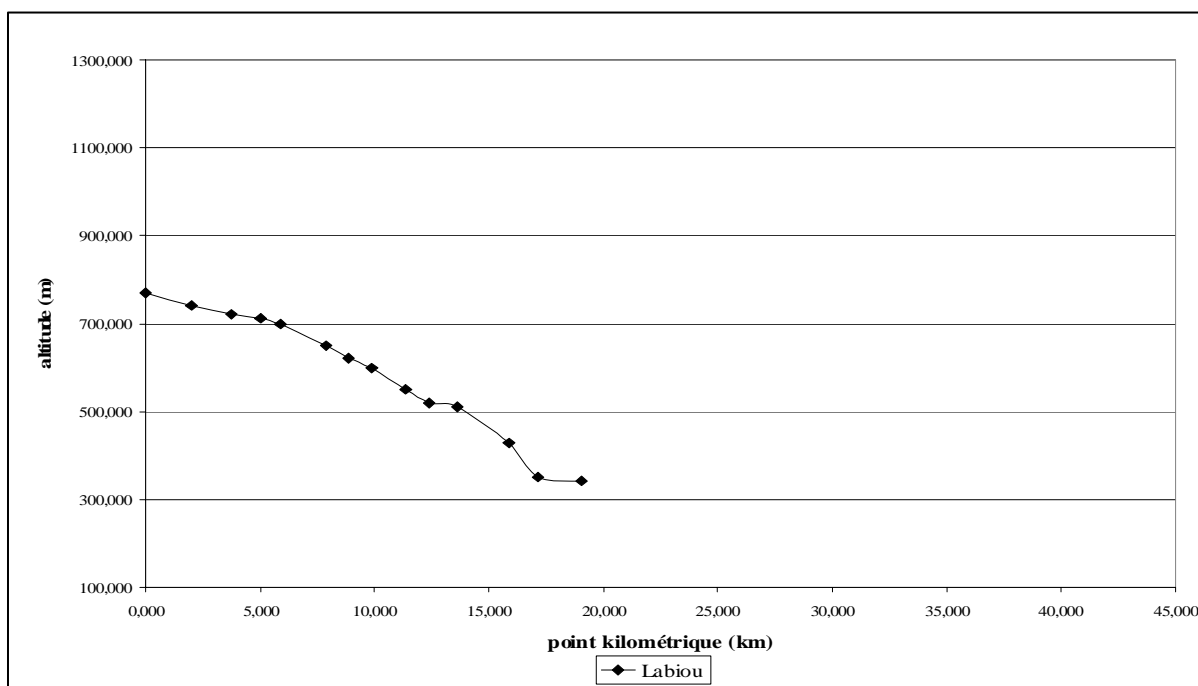
Sont aussi inclus dans ce contexte les affluents de la Dordogne en rive gauche de la confluence avec la Sumène au barrage de l'Aigle.

SCHEMA DU BASSIN VERSANT :



08/4

Profil en long théorique du Labiou sur ce contexte :



AUZE - Labiou

Affluents et communes concernées :

Affluents :		Communes :
<i>Affluents de la Dordogne</i>	<i>Affluents du Labiou</i>	<i>Labiau et autres affluents</i>
"Rau de la Jarrige"	"Rau de Tonnac"	Le Vigean
"Rau d'Arches"	"Rau de Bilgeac"	Sourniac
"Rau de la Chabane"	"Rau de Lachaze"	Chalvignac
Rau de Falgères	"Rau de Sion"	Arches
"Rau de Soultz"	"Rau de Boulan"	Mauriac
Rau de l'Étang	Rau de Lacoste	
Rau de Chalvignac	Rau de Vézac	<i>Dordogne</i>
		<i>Sérandon</i>
		<i>Neuwic</i>
		<i>Latronche</i>
		<i>Soursac</i>

Les communes indiquées en italiques sont corréziennes.

Caractéristiques physiques et qualitatives des cours d'eau et du bassin versant			
Longueur cours principal (km) :	19,00	Surface en eau cours principal (ha) :	6,900
	< 4 m 23,00	Surface en eau affluents (ha) :	0,900
Longueur affluents (km) :	4 à 9 m 0,00	Surface du bassin versant (km²) :	90
	9 à 17 m 0,00	Pente moyenne du cours principal :	2,28%
	> 17m 0,00	Qualité de l'eau en 2000 :	non connue
Relief :	de 800 à 340 m	Débit quinquennal d'étiage	non connu
Marnage :	sur l'aval du Labiou et des affluents de la Dordogne		
Substrat géologique :	roches métamorphiques et granitiques		
Climat :	précipitations : de 1400 à 1000 mm	isotherme :	-
Prélèvements d'eau :	non		

Peuplement piscicole		
Domaine : salmonicole	Espèce repère : TRF	Taille de capture : 0,20 m
État fonctionnel : conforme	Peuplement en place : aucune pêche électrique	

Gestion et halieutisme	
Catégorie piscicole :	1ère catg., sauf lac du barrage de l'Aigle
Tronçons SDVP :	Labiau
Police de l'eau et de la pêche :	D.D.A.F.
Gestionnaire :	Déversement :
AAPPMA Mauriac	Labiau et affluents - TRF : 15 kg d'adultes en 1998, 17 800 alevins / an en moyenne de 1997 à 2001, 5 000 œufs en 1999

AUZE - Labiou

2. Facteurs limitants, diagnostic et SET

Sur ce contexte il existe des obstacles infranchissables qui délimitent des sous-ensembles dont la capacité de recrutement est modifiée par la présence de ces obstacles, qui sont donc des facteurs limitants. Le diagnostic a été réalisé sur l'ensemble du contexte et sur chaque sous-ensemble délimité par un obstacle. Chaque sous-ensemble est représenté sur le croquis suivant.

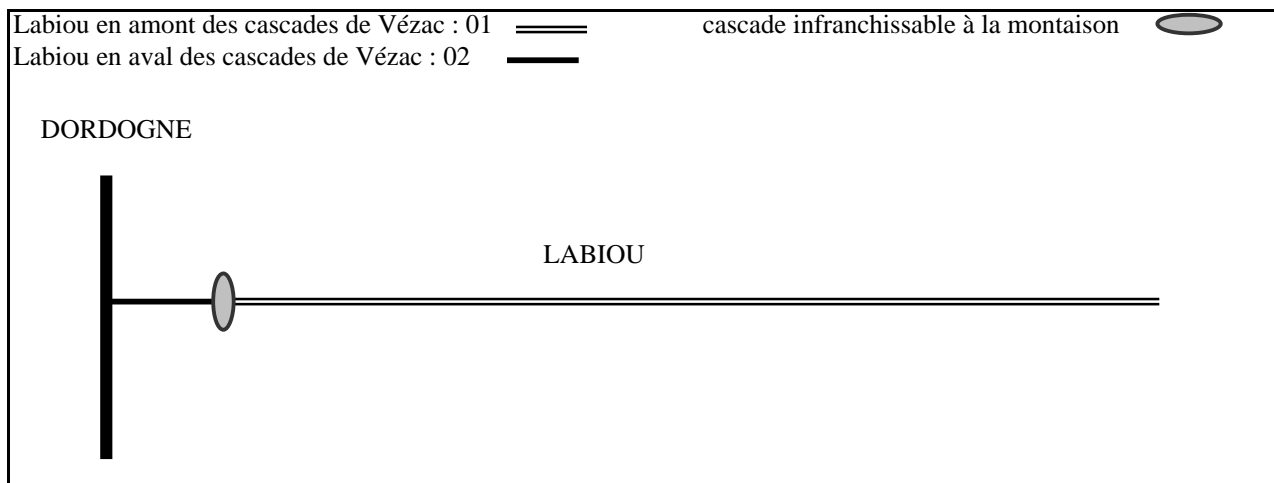


Tableau des facteurs limitants :

Facteurs		États fonctionnels	R	E	C
			TRF	TRF	TRF
Famille	Effets				
LABIOU					
M	cascades de Vézac	cloisonnement des populations	C	C	C
A	barrage de l'Aigle	modification du milieu	D	D	D
	STEP Mauriac - Le Vigean	colmatage des frayères, dégradation de la qualité de l'eau	C	C	C

Facteurs : M : naturel, A : anthropique autorisé, P : anthropique non autorisé.

Stades du cycle de l'espèce repère : R : reproduction, E : éclosion, C : croissance.

État fonctionnel : C : conforme, P : perturbé, D : dégradé.

Diagnostic de l'état des cours d'eau

Diagnostic par cours d'eau sans tenir compte des obstacles infranchissables à la montaison

Cours d'eau	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle	Population potentielle	Population réelle
Affluents Dordogne	291	972		
Affluents Labiou	198	643		
Labiou	2122	9261		
Total	2611	10876	2611	2269

Déficit	% Déficit	SET	État
342	13,10%	454	conforme

AUZE - Labiou

Diagnostic par sous-ensemble en tenant compte des obstacles infranchissables à la montaison

Sous-ensemble	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle sans obstacles	Capacité de recrutement potentielle avec obstacles	Population potentielle
01 (Labiou)	1858	8333	2898	1858
02 (Labiou)	774	2726	1207	774
Total	2632	11059	4106	2632

Sous-ensemble	Capacité d'accueil réelle	Capacité de recrutement réelle sans obstacles	Capacité de recrutement réelle avec obstacles	Population réelle
01 (Labiou)	1824	8219	2845	1824
02 (Labiou)	466	2397	727	466
Total	2290	10616	3572	2290

Sous-ensemble	Déficit	% Déficit	SET	Etat
01 (Labiou)	34	1,83%	365	conforme
02 (Labiou)	308	39,79%	93	perturbé
Total	342	12,99%	458	conforme

SET : seuil d'efficacité technique.

Voir détails des perturbations page 08/5 .

3. Gestion

L'état fonctionnel du contexte est conforme, la gestion préconisée est une **gestion patrimoniale**.

Pour rétablir la conformité du sous-ensemble 02 (Labiou en aval des cascades de Vézac) il faudrait compenser la modification du milieu consécutive à la présence du barrage de l'Aigle sur la Dordogne. Ceci équivaudrait à une nouvelle perturbation importante du cours d'eau, peu justifiée.

Recommandations d'actions complémentaires :

Des facteurs limitants, localisés, pourraient faire l'objet d'actions, il s'agit :

- ♦ d'améliorer le fonctionnement de la station d'épuration de Mauriac - Le Vigean, priorité 3.

AUZE - Labiou

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	Etat salmonicole
Affluents	"Rau de Sion"	18	18	0	0,00%		44	44	0	0,00%		conforme
	"Rau de Boulan"	5	5	0	0,00%		15	15	0	0,00%		conforme
	Rau de Lacoste	4	4	0	0,00%		14	14	0	0,00%		conforme
	Rau de Vézac	32	32	0	0,00%		106	106	0	0,00%		conforme
	"Rau de la Jarrige"	12	12	0	0,00%		41	41	0	0,00%		conforme
	"Rau d'Arches"	7	7	0	0,00%		24	24	0	0,00%		conforme
	"Rau de la Chabane"	8	8	0	0,00%		26	26	0	0,00%		conforme
	Rau de Falgères	87	87	0	0,00%		290	290	0	0,00%		conforme
	"Rau de Soultz"	7	7	0	0,00%		24	24	0	0,00%		conforme
	Rau de l'Etang	152	152	0	0,00%		508	508	0	0,00%		conforme
	Rau de Chalvignac	18	18	0	0,00%		59	59	0	0,00%		conforme
	"Rau de Tonnac"	125	125	0	0,00%		417	417	0	0,00%		conforme
	"Rau de Bilgeac"	1	1	0	0,00%		4	4	0	0,00%		conforme
"Rau de Lachaze"	13	13	0	0,00%		43	43	0	0,00%		conforme	
Labiou	sources	0	0	0			0	0	0			
	amont Grégoire	37	37	0	0,00%		91	91	0	0,00%		conforme
	conf. "Sion"	94	94	0	0,00%		156	156	0	0,00%		conforme
	amont le Vigean	104	104	0	0,00%		87	87	0	0,00%		conforme
	le Vigean	92	92	0	0,00%		154	154	0	0,00%		conforme
	Laroche	273	239	34	12,45%	STEP Mauraic	911	797	114	12,51%	STEP Mauraic	conforme
	conf. "Boulan"	170	170	0	0,00%		567	567	0	0,00%		conforme
	conf. "Tonnac"	193	193	0	0,00%		645	645	0	0,00%		conforme
	le Moulin de Jourdy	131	131	0	0,00%		1118	1118	0	0,00%		conforme
	conf. "Bilgeac"	99	99	0	0,00%		848	848	0	0,00%		conforme
	conf. "Lachaze"	138	138	0	0,00%		295	295	0	0,00%		conforme
	conf. Lacoste	289	289	0	0,00%		2474	2474	0	0,00%		conforme
	amont lac barrage Aigle	184	184	0	0,00%		1575	1575	0	0,00%		conforme
	conf. Dordogne	318	10	308	96,86%	barrage de l'Aigle	340	11	329	96,76%	barrage de l'Aigle	dégradé
TOTAL	2611	2269	342			10876	10433	443				

(1)

(2)

(3)

(4)

(5)

(6)

POPULATION POTENTIELLE	POPULATION RÉELLE	DÉFICIT	%	ÉTAT
valeur la plus faible entre (1) et (4)	(7) - (9)	i (7) = (1) : (3) i (7) = (4) : (6)	DEFICIT	SALMONICOLE
2611	2269	342	13,10%	conforme

(7)

(8)

(9)

CA : capacité d'accueil

CR : capacité de recrutement

1. Talweg et bassin versant : caractéristiques, peuplement, gestion et halieutisme

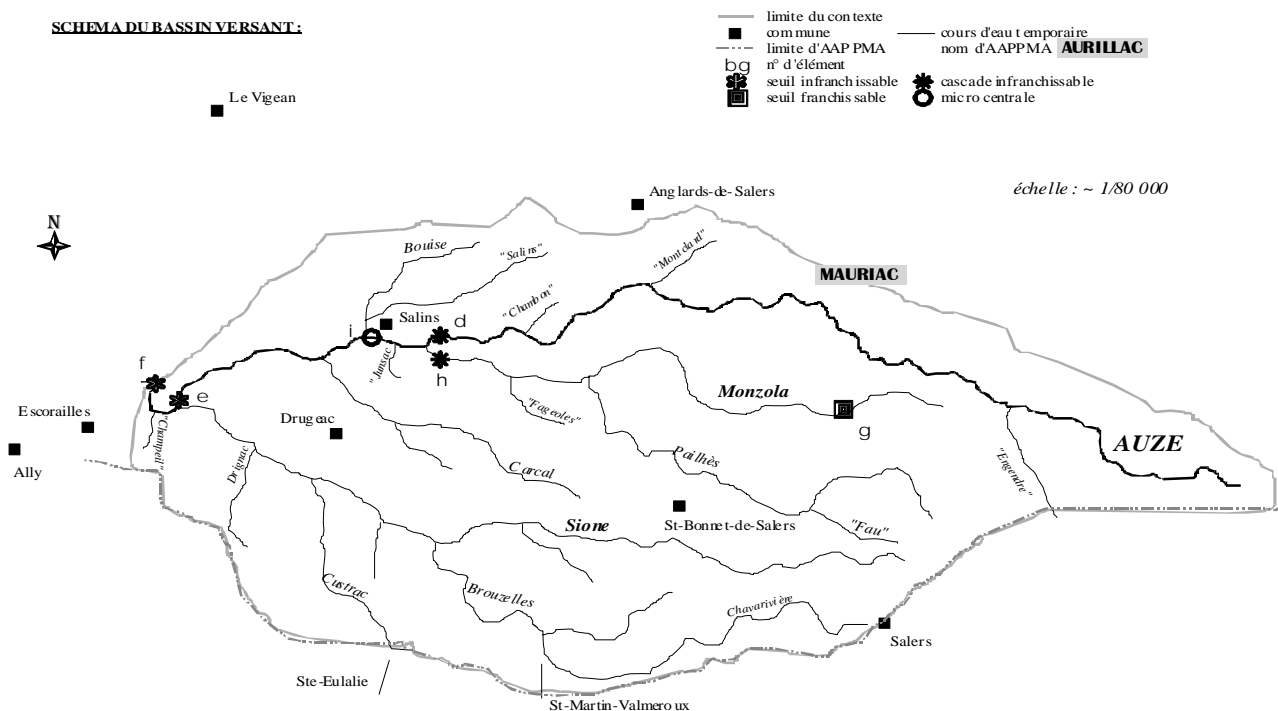
Limites :

Le cours d'eau principal du contexte est l'Auze, avec :

pour **limite amont** ses sources,

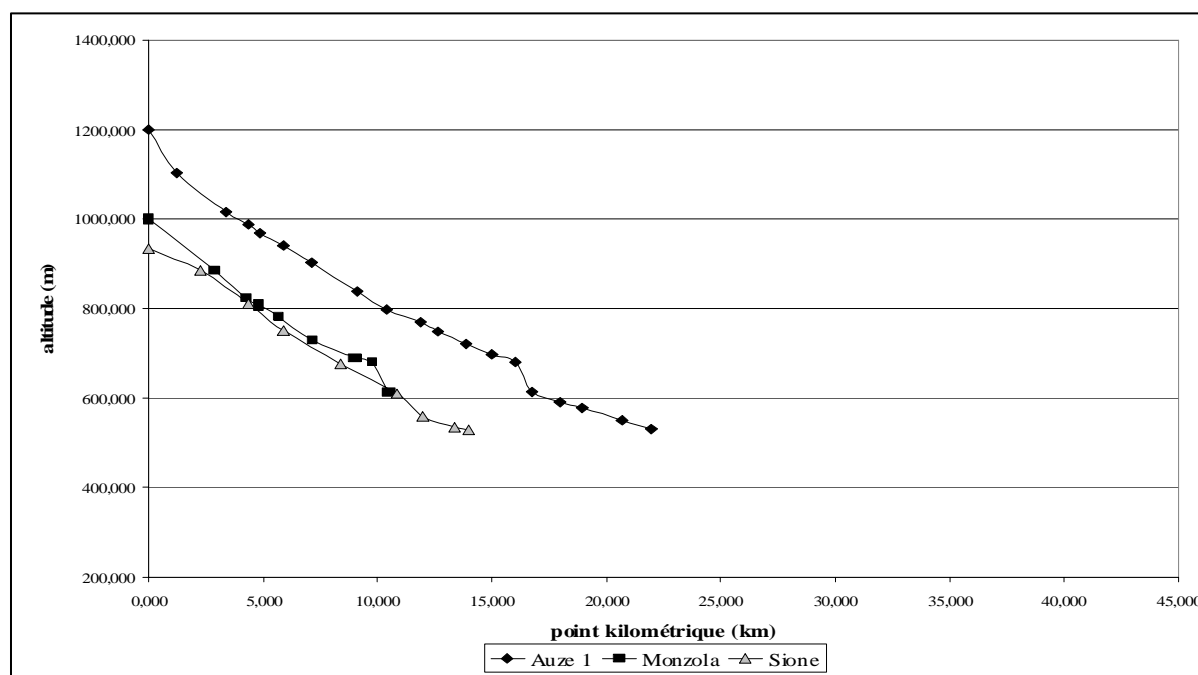
pour **limite aval** la prise de l'ancienne micro-centrale de la Trizagues.

SCHEMA DU BASSIN VERSANT :



094

Profils en long théoriques de l'Auze et de ses principaux affluents sur ce contexte :



AUZE - Auze amont

Affluents et communes concernées :

Affluents :		Communes :	
<i>Rive droite</i>	<i>Rive gauche</i>	<i>Auze</i>	<i>Affluents</i>
"Rau de Montclard"	"Rau d'Engendre"	St-Bonnet-de-Salers	Salers
"Rau de Chambon"	Monzola	Anglards-de-Salers	St-Martin-Valmeroux
Rau du Bouise	"Rau de Junsac"	Salins	Ste-Eulalie
	Rau de Carcal	Drugeac	
		Le Vigean	
		Ally	
		Escorailles	

Caractéristiques physiques et qualitatives des cours d'eau et du bassin versant			
Longueur cours principal (km) :	22,00	Surface en eau cours principal (ha) :	10,300
	< 4 m 46,00	Surface en eau affluents (ha) :	8,100
Longueur affluents (km) :	4 à 9 m 14,00	Surface du bassin versant (km²) :	135
	9 à 17 m 0,00	Pente moyenne du cours principal :	2,94%
	> 17m 0,00	Qualité de l'eau en 2000 :	non connue
Relief :	de 1300 à 500 m	Eclusées et marnage :	non
Débit quinquennal d'étiage :	non connu		
Substrat géologique :	roches volcaniques, granitiques et métamorphiques		
Climat :	précipitations : de 2000 à 1200 mm	isotherme :	-
Prélèvements d'eau :	stations de pompage sur le Rau de Champeil à Champeil; sources captées sur l'Auze à la Reiche, sur le Rau d'Engendre au Chat Soubro, sur le Rau de Carcal		

Peuplement piscicole		
Domaine : salmonicole	Espèce repère : TRF	Taille de capture : 0,20 m
Etat fonctionnel : conforme	Peuplement en place : TRF, VAI, LOF, GOU	

Gestion et halieutisme	
Catégorie piscicole : 1ère catg.	Police de l'eau et de la pêche : D.D.A.F.
Tronçons SDVP : Auze A et B, Motzola, Sione et Brouzette	Axes migrateurs : non
Classement réservé (franchissement) : amont de l'Auze, du Pailhes et de la Sione	
Gestionnaire : AAPPMA Mauriac	Déversement : Auze et affluents - TRF - en moyenne de 1997 à 2001 : 106 kg d'adultes / an, 9 750 alevins / an, 4 000 œufs / an

AUZE - Auze amont

Diagnostic de l'état des cours d'eau

Diagnostic par cours d'eau sans tenir compte des obstacles infranchissables à la montaison

Cours d'eau	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle	Population potentielle	Population réelle
Monzola	1676	5468		
Sione	1766	7828		
Affluents	378	1256		
Auze	2789	16188		
Total	6609	30740	6609	6406

Déficit	% Déficit	SET	État
203	3,07%	1281	conforme

Diagnostic par sous-ensemble en tenant compte des obstacles infranchissables à la montaison

Sous-ensemble	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle sans obstacles	Capacité de recrutement potentielle avec obstacles	Population potentielle
01 (Auze)	1830	9195	2855	1830
02 (Auze)	1291	7720	2014	1291
03 (Auze)	1893	8627	2953	1893
04 (Monzola)	1617	5273	2523	1617
Total	6631	30815	10344	6631

Sous-ensemble	Capacité d'accueil réelle	Capacité de recrutement réelle sans obstacles	Capacité de recrutement réelle avec obstacles	Population réelle
01 (Auze)	1830	9195	2855	1830
02 (Auze)	1275	7666	1989	1275
03 (Auze)	1893	8627	2953	1893
04 (Monzola)	1426	4657	2225	1426
Total	6424	30145	10021	6424

Sous-ensemble	Déficit	% Déficit	SET	Etat
01 (Auze)	0	0,00%	0	conforme
02 (Auze)	16	1,24%	255	conforme
03 (Auze)	0	0,00%	0	conforme
04 (Monzola)	191	11,81%	285	conforme
Total	207	3,12%	1285	conforme

SET : seuil d'efficacité technique.

Voir détails des perturbations page 09/5 .

3. Gestion

L'état fonctionnel du contexte est conforme, la gestion préconisée est une **gestion patrimoniale**.

Recommandations d'actions complémentaires :

Des facteurs limitants, localisés, pourraient faire l'objet d'actions, il s'agit :

- ♦ d'augmenter le débit réservé de la prise d'eau EDF sur le Monzola, priorité 6,
- ♦ rendre franchissable le captage d'eau de la commune d'Ally, priorité 3, et la prise d'eau de la micro-centrale de la Trizagues sur l'Auze, priorité 4.

AUZE - Auze amont

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	État salmonicole		
Affluents	"Rau d'Engendre"	42	42	0	0,00%		140	140	0	0,00%		conforme		
	Rau de Pailhes	592	592	0	0,00%		1975	1975	0	0,00%		conforme		
	"Rau de Fageoles"	9	9	0	0,00%		31	31	0	0,00%		conforme		
	"Rau de Junsac"	4	4	0	0,00%		13	13	0	0,00%		conforme		
	Rau de Carcal	254	254	0	0,00%		848	848	0	0,00%		conforme		
	Rau de Brouzelles	483	483	0	0,00%		1612	1612	0	0,00%		conforme		
	Rau de Custrac	25	25	0	0,00%		82	82	0	0,00%		conforme		
	Rau de Drignac	53	53	0	0,00%		176	176	0	0,00%		conforme		
	"Rau de Champeil"	4	4	0	0,00%		12	12	0	0,00%		conforme		
	"Rau de Montclard"	12	12	0	0,00%		39	39	0	0,00%		conforme		
"Rau de Chambon"	2	2	0	0,00%		5	5	0	0,00%		conforme			
Rau du Bouise	60	60	0	0,00%		199	199	0	0,00%		conforme			
Monzola	sources	0	0	0			0	0	0					
	Navaste	77	73	4	5,19%	débit réservé	256	242	14	5,47%	débit réservé	conforme		
	pont D22	92	74	18	19,57%		307	246	61	19,87%		conforme		
	Nuzerolles	43	34	9	20,93%		143	114	29	20,28%		perturbé		
	Haut-Bagnac	88	70	18	20,45%		292	234	58	19,86%		perturbé		
	conf. Pailhes	188	151	37	19,68%		628	502	126	20,06%		perturbé		
	Serre	306	245	61	19,93%		1020	816	204	20,00%		conforme		
	amont Moulin d'Henry	145	116	29	20,00%		363	290	73	20,11%		perturbé		
	conf. Auze	136	109	27	19,85%		453	362	91	20,09%		perturbé		
	Sione	sources	0	0	0				0	0		0		
aval la Campe	46	46	0	0,00%			155	155	0	0,00%				conforme
Chasternac - pon	132	132	0	0,00%		441	441	0	0,00%			conforme		
Boussac	148	148	0	0,00%		495	495	0	0,00%			conforme		
conf. Brouzelles	356	356	0	0,00%		1186	1186	0	0,00%			conforme		
conf. Custrac	195	195	0	0,00%		1665	1665	0	0,00%			conforme		
conf. Drignac	107	107	0	0,00%		913	913	0	0,00%			conforme		
Champeil	148	148	0	0,00%		946	946	0	0,00%			conforme		
conf. Auze	73	73	0	0,00%		157	157	0	0,00%			conforme		
Auze	sources	0	0	0			0	0	0					
	Béliche	14	14	0	0,00%		47	47	0	0,00%		conforme		
	Auzet	91	91	0	0,00%		303	303	0	0,00%		conforme		
	conf. 'Engendre'	73	73	0	0,00%		244	244	0	0,00%		conforme		
	burons du Vigean	44	44	0	0,00%		147	147	0	0,00%		conforme		
	Fignac	104	104	0	0,00%		347	347	0	0,00%		conforme		
	amont Espinassolles	160	160	0	0,00%		534	534	0	0,00%		conforme		
	Noux	329	329	0	0,00%		1098	1098	0	0,00%		conforme		
	Invaleau	253	253	0	0,00%		843	843	0	0,00%		conforme		
	conf. "Montclard"	138	138	0	0,00%		884	884	0	0,00%		conforme		
	Berc	77	77	0	0,00%		660	660	0	0,00%		conforme		
	Sarrette	141	141	0	0,00%		1207	1207	0	0,00%		conforme		
	conf. "Chambon"	141	141	0	0,00%		1204	1204	0	0,00%		conforme		
	amont cascade Salins	137	137	0	0,00%		875	875	0	0,00%		conforme		
	conf. Monzola	109	109	0	0,00%		936	936	0	0,00%		conforme		
	conf. Bouise	188	188	0	0,00%		1608	1608	0	0,00%		conforme		
	conf. Carcal	169	169	0	0,00%		723	723	0	0,00%		conforme		
	aval Moulin de Chablat	324	324	0	0,00%		2079	2079	0	0,00%		conforme		
	captage eau	174	174	0	0,00%		1662	1662	0	0,00%		conforme		
	conf. Sione	14	14	0	0,00%		91	91	0	0,00%		conforme		
	ped barrage la Trizague	109	109	0	0,00%		696	696	0	0,00%		conforme		
	TOTAL	6609	6406	203			30740	30084	656					
		(1)	(2)	(3)			(4)	(5)	(6)					

POPULATION POTENTIELLE	POPULATION RÉELLE	DÉFICIT	%	ÉTAT
valeur la plus faible entre (1) et (4)	(7) - (9)	(7) = (1) : (7) = (4) :	DEFICIT	SALMONICOLE
6609	6406	203	3,07%	conforme
(7)	(8)	(9)		

CA : capacité d'accueil

CR : capacité de recrutement

AUZE - Auze aval

CONTEXTE N° 10 SALMONICOLE PERTURBE P10 ■ 10 ■ SP

1. Talweg et bassin versant : caractéristiques, peuplement, gestion et halieutisme

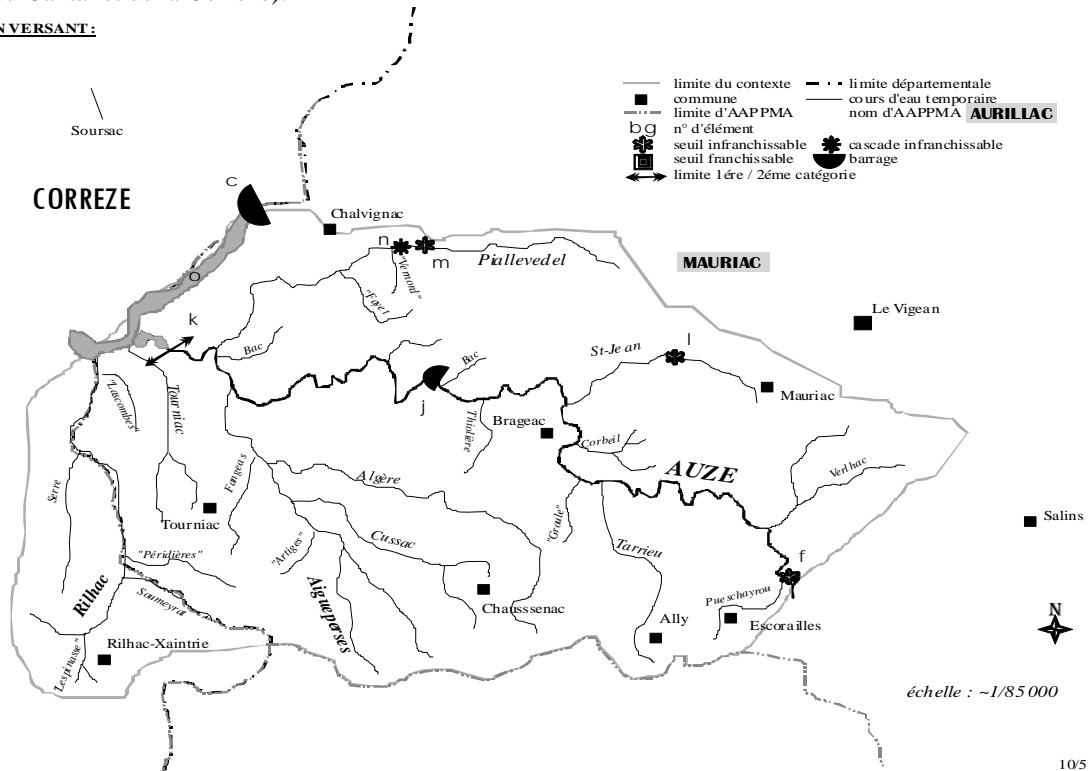
Limites :

Le cours d'eau principal du contexte est l'Auze, avec :

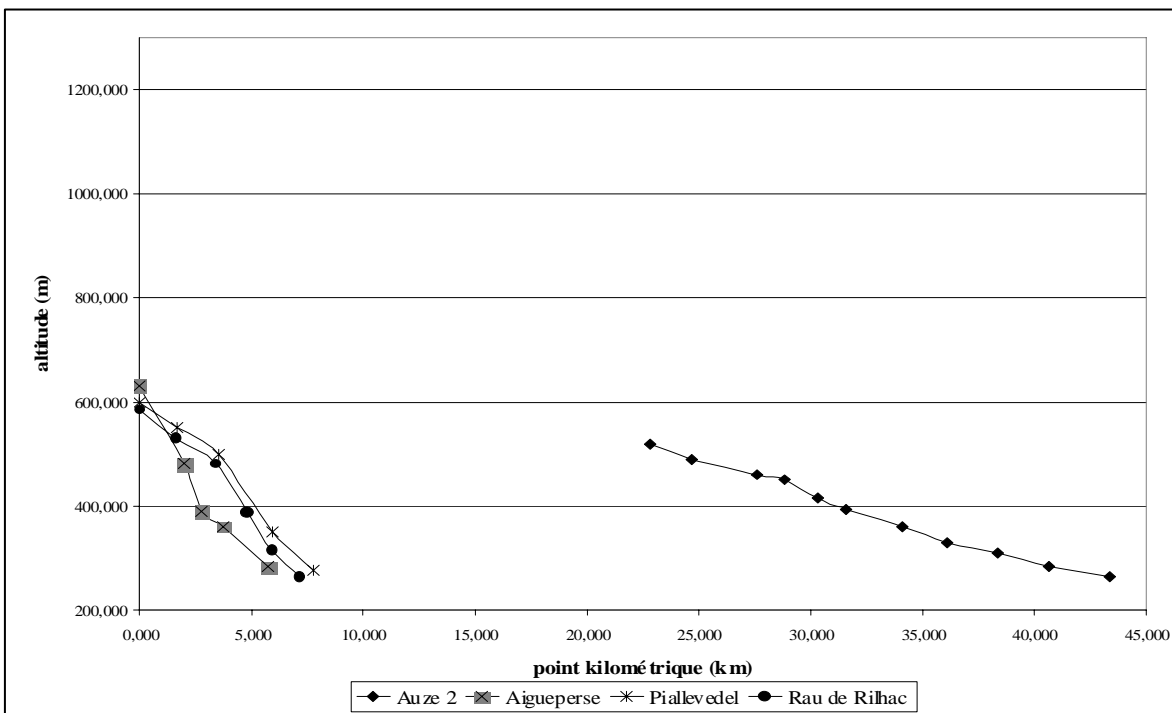
- pour **limite amont** la prise d'eau de l'ancienne microcentrale de la Trizagues,
- pour **limite aval** sa confluence avec la Dordogne.

Est aussi inclus dans le contexte le ruisseau de Rilhac et ses affluents (rive gauche de la Dordogne, en limite des départements du Cantal et de la Corrèze).

SCHEMA DU BASSIN VERSANT :



Profils en long théorique de l'Auze et de ses principaux affluents sur ce contexte :



AUZE - Auze aval

Affluents et communes concernées :

Affluents :		Communes :	
<i>Auze</i>			
Rive droite	Rive gauche	<i>Auze</i>	Affluents
Rau de Verlhac	Rau de Peschayrou	Salins	Chausсенac
Rau de Corbeil	Rau de Tarrieu	Drugeac	
Rau de St-Jean	"Rau de la Groule"	Escorailles	
Rau du Bac	Rau de la Thiolière	Le Vigean	
Rau du Bac	Aigueperse	Ally	
Piallevedel	"Rau de Tourniac"	Mauriac	
	Rilhac	Brageac	
		Chalvignac	
		Tourniac	
<i>Rilhac</i>			
Rive droite	Rive gauche	Dordogne et Rilhac	
"Rau de Lespinasse"	Rau de Serre	<i>Soursac</i>	
Rau de Soumeyrat		<i>Rilhac-Xaintrie</i>	
"Rau de Peridière"			
"Rau de Lascombes"			

Les communes indiquées en italiques sont corrèziennes.

Caractéristiques physiques et qualitatives des cours d'eau et du bassin versant			
Longueur cours principal (km) :	21,00	Surface en eau cours principal (ha) :	34,100
	< 4 m 61,00	Surface en eau affluents (ha) :	4,600
Longueur affluents (km) :	4 à 9 m 0,00	Surface du bassin versant (km²) :	135
	9 à 17 m 0,00	Pente moyenne du cours principal :	1,18%
	> 17m 0,00	Qualité de l'eau en 2000 :	non connue
Relief :	de 700 à 200 m	Eclusées et marnage :	barrage du Chastang
Climat :	précipitations : de 1400 à 1200 mm	isotherme :	-
Substrat géologique :	roches métamorphiques, granitiques et sables		
Débit quinquennal d'étiage :	non connu		
Prélèvements d'eau :	stations de pompage sur le Rau d'Algère à Algère et à Ostenac sur le Rau de Cussac à Cheyssiol		

Peuplement piscicole	
Domaine :	salmonicole
Espèce repère :	TRF
Taille de capture :	0,20 m, sauf sur l'Auze en aval du Moulin du pont 0,23
Etat fonctionnel :	perturbé
Peuplement en place :	TRF, VAI, LOF, GOU, ANG

Gestion et halieutisme	
Catégorie piscicole :	1ère catg., sauf sur le lac du barrage de Chastang
Tronçons SDVP :	Auze B en partie, C et D, Sione, Rau de Brouzette, Algères, Piévededel
Axes migrateurs :	non
Police de l'eau et de la pêche :	D.D.A.F.
Classement réservé (franchissement) :	non
Gestionnaire :	Déversement :
AAPPMA Mauriac	Auze et affluents - TRF : 280 kg d'adultes en 2000, 7 950 alevins / an en moyenne de 1997 à 2001, aucun œufs
AAPPMA	Rilhac et affluents - TRF : non connu

AUZE - Auze aval

2. Facteurs limitants, diagnostic et SET

Sur ce contexte il existe des obstacles infranchissables qui délimitent des sous-ensembles dont la capacité de recrutement est modifiée par la présence de ces obstacles, qui sont donc des facteurs limitants. Le diagnostic a été réalisé sur l'ensemble du contexte et sur chaque sous-ensemble délimité par un obstacle. Chaque sous-ensemble est représenté sur le croquis suivant.

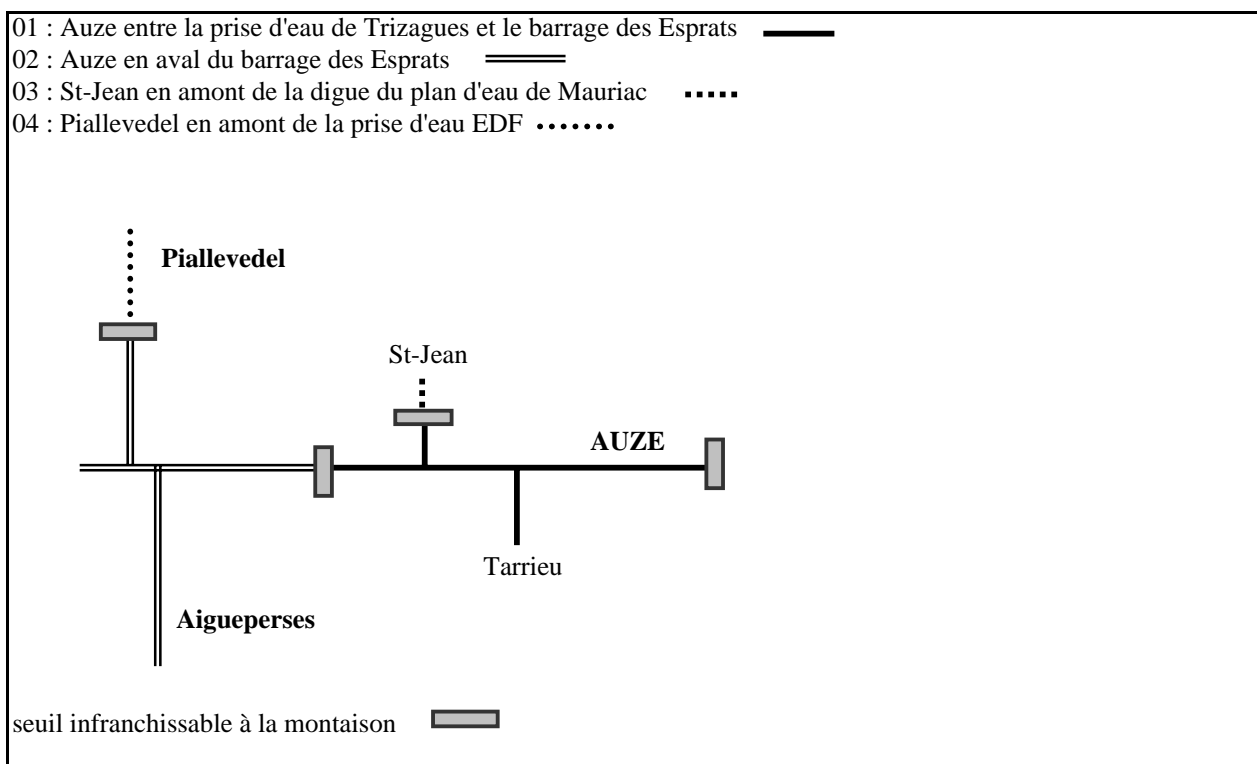


Tableau des facteurs limitants :

Facteurs		États fonctionnels	R	E	C
			TRF	TRF	TRF
Famille	Effets				
	AUZE				
A	prise d'eau de la microcentrale de la Trizagues	cloisonnement des populations	C	C	C
	barrage des Essprats	cloisonnement des populations	P	C	C
		diminution de l'habitat	C	P	P
	Rejets de Mauriac	colmatage des habitats	C	P	P
barrage du Chastang	modification du milieu	C	P	P	
Piallevedel					
A	prise d'eau EDF	cloisonnement des populations	P	C	C
		diminution de l'habitat	C	P	P
Ruisseau de St-Jean					
A	Rejets de Mauriac	colmatage des habitats	C	P	P
	plan d'eau de Mauriac	cloisonnement des populations	P	C	C

Facteurs : M : naturel, A : anthropique autorisé, P : anthropique non autorisé.

Stades du cycle de l'espèce repère : R : reproduction, E : éclosion, C : croissance.

État fonctionnel : C : conforme, P : perturbé, D : dégradé.

AUZE - Auze aval

Diagnostic de l'état des cours d'eau

Diagnostic par cours d'eau sans tenir compte des obstacles infranchissables à la montaison

Cours d'eau	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle	Population potentielle	Population réelle
Aigueperse	855	2855		
Piallevedel	601	2010		
Rilhac	579	1933		
Autres	593	1976		
Auze	4066	32028		
Total	6694	40802	6694	4681

Déficit	% Déficit	SET	État
2013	30,07%	936	perturbé

Diagnostic par sous-ensemble en tenant compte des obstacles infranchissables à la montaison

Sous-ensemble	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle sans obstacles	Capacité de recrutement potentielle avec obstacles	Population potentielle
01 (Auze)	2852	21444	4449	2852
02 (Auze)	3827	17619	5970	3827
04 (St-Jean)	66	220	103	66
05 (Piallevedel)	146	487	228	146
Total	6891	39770	10750	6891

Sous-ensemble	Capacité d'accueil réelle	Capacité de recrutement réelle sans obstacles	Capacité de recrutement réelle avec obstacles	Population réelle
01 (Auze)	2390	18469	3728	2390
02 (Auze)	2312	16633	3607	2312
04 (St-Jean)	66	220	103	66
05 (Piallevedel)	146	487	228	146
Total	4914	35809	7666	4914

Sous-ensemble	Déficit	% Déficit	SET	État
01 (Auze)	462	16,20%	478	conforme
02 (Auze)	1515	39,59%	462	perturbé
04 (St-Jean)	0	0,00%	13	conforme
05 (Piallevedel)	0	0,00%	29	conforme
Total	1977	28,69%	983	perturbé

SET : seuil d'efficacité technique.

Note : le niveau de perturbation de l'Auze et de ses affluents augmente en aval du barrage des Esprats.

Voir détails des perturbations page 10/6 .

AUZE - Auze aval

3. Modules d'Actions Cohérentes et estimation des coûts

⇒ Atteindre le SET : gain de 940 TRF adultes

✦ MAC 3 ✦

Actions			Gain estimé	Coût par unité	Coût total
Type	Lieu / priorité	Unité			
Diminution de la pollution	Auze et St-Jean / 1	- 100 %	480	-	-
Franchissement du barrage des Esprats	Auze / 2	-	110	-	-
Augmentation du débit réservé	Auze / 5	+ 20 %	340	-	-
	Piallevedel / 5	+ 20 %	90	-	-
TOTAL			1020	augmentation des débits réservés et dépollution	

4. Gestion

L'état fonctionnel global du contexte est perturbé, la gestion préconisée est une **gestion patrimoniale différée**. Cependant l'état fonctionnel des cours d'eau du bassin en amont du barrage des Esprats est conforme, la gestion pourrait y être patrimoniale, au moins sur les affluents de l'Auze.

Recommandations d'actions complémentaires :

Des facteurs limitants, localisés, pourraient faire l'objet d'actions, il s'agit :

- ♦ du franchissement de la prise d'eau EDF sur le Piallevedel, prioroté 4,
- ♦ du franchissement de la prise d'eau de l'ancienne microcentrale de la Trizagues sur l'Auze, priorité 4.

AUZE - Auze aval

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	Etat salmonicole
Affluents	Rau de Peschayrou	53	53	0	0,00%		176	176	0	0,00%		conforme
	Rau de Tarrieu	183	183	0	0,00%		611	611	0	0,00%		conforme
	"Rau de la Groule"	18	18	0	0,00%		59	59	0	0,00%		conforme
	Rau de la Thiolière	9	9	0	0,00%		31	31	0	0,00%		conforme
	"Rau d'Artiges"	2	2	0	0,00%		8	8	0	0,00%		conforme
	Rau de Fangeas	28	28	0	0,00%		95	95	0	0,00%		conforme
	"Rau de Tourniac"	80	80	0	0,00%		268	268	0	0,00%		conforme
	"Rau du Vernord"	7	7	0	0,00%		24	24	0	0,00%		conforme
	"Rau du Fayet"	7	7	0	0,00%		24	24	0	0,00%		conforme
	Rau de Serre	35	35	0	0,00%		118	118	0	0,00%		conforme
	Rau de Verlhac	12	12	0	0,00%		39	39	0	0,00%		conforme
	Rau de Corbeil	47	47	0	0,00%		157	157	0	0,00%		conforme
	Rau de St-Jean	173	32	141	81,50%	rejets Mauriac, plan d'eau	576	105	471	81,77%	rejets Mauriac, plan d'eau	dégradé
	Rau du Bac	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Cussac	159	159	0	0,00%		532	532	0	0,00%		conforme
	Rau d'Algère	353	353	0	0,00%		1177	1177	0	0,00%		conforme
	Rau du Bac	18	18	0	0,00%		59	59	0	0,00%		conforme
	"Rau de Lespinasse"	21	21	0	0,00%		71	71	0	0,00%		conforme
	Rau de Soumeyrat	18	18	0	0,00%		59	59	0	0,00%		conforme
"Rau de Peridière"	7	7	0	0,00%		24	24	0	0,00%		conforme	
"Rau de Lascombes"	4	4	0	0,00%		14	14	0	0,00%		conforme	
Aigueperse	sources	0	0	0			0	0	0			
	conf. "Artiges"	37	37	0	0,00%		122	122	0	0,00%		conforme
	conf. Cussac	33	33	0	0,00%		109	109	0	0,00%		conforme
	conf. Algère	61	61	0	0,00%		203	203	0	0,00%		conforme
Piallevedel	conf. Auze	182	182	0	0,00%		609	609	0	0,00%		conforme
	sources	0	0	0			0	0	0			
	les Pradines	25	25	0	0,00%		85	85	0	0,00%		conforme
	pont D678	91	91	0	0,00%		303	303	0	0,00%		conforme
Rilhac	Doumis	216	77	139	64,35%	débit réservé	722	722	0	0,00%		perturbé
	conf. Auze	255	77	178	69,80%		852	852	0	0,00%		perturbé
	sources	0	0	0			0	0	0			
	conf. Soumeyrat	24	24	0	0,00%		80	80	0	0,00%		conforme
Auze	le Four	84	84	0	0,00%		281	281	0	0,00%		conforme
	conf. Serre	107	107	0	0,00%		358	358	0	0,00%		conforme
	Lascombes	117	117	0	0,00%		389	389	0	0,00%		conforme
	conf. Dordogne	162	162	0	0,00%		539	539	0	0,00%		conforme
TOTAL	sources	0	0	0			0	0	0			
	conf. Verlhac	294	294	0	0,00%		2809	2809	0	0,00%		conforme
	la Brique	511	511	0	0,00%		3255	3255	0	0,00%		conforme
	conf. Tarrieu	246	246	0	0,00%		782	782	0	0,00%		conforme
	conf. Corbeil	314	314	0	0,00%		4003	4003	0	0,00%		conforme
	conf. St-Jean	279	279	0	0,00%		2660	2660	0	0,00%		conforme
	conf. Thiolière	426	213	213	50,00%	rejets Mauriac	3845	1923	1922	49,99%	rejets Mauriac	perturbé
	Ceyrac	373	167	206	55,23%	rejets Mauriac, débit réservé	5055	3178	1877	37,13%	rejets Mauriac, débit réservé	perturbé
	les Coudesous	456	137	319	69,96%	débit réservé	2058	2058	0	0,00%	débit réservé	perturbé
	conf. Aigueperse	506	152	354	69,96%		4574	4574	0	0,00%	débit réservé	perturbé
conf. Dordogne	661	198	463	70,05%	débit réservé, Chastang	2987	2145	842	28,19%	débit réservé, Chastang	perturbé	
TOTAL	6694	4681	2013			40802	35690	5112				

(1)

(2)

(3)

(4)

(5)

(6)

POPULATION POTENTIELLE	POPULATION RÉELLE	DÉFICIT	% DEFICIT	ÉTAT SALMONICOLE
valeur la plus faible entre (1) et (4)	(7) - (9)	si (7) = (1) : (3) si (7) = (4) : (6)		
6694	4681	2013	30,07%	perturbé
(7)	(8)	(9)		

CA : capacité d'accueil

CR : capacité de recrutement

MARONNE - Maronne amont

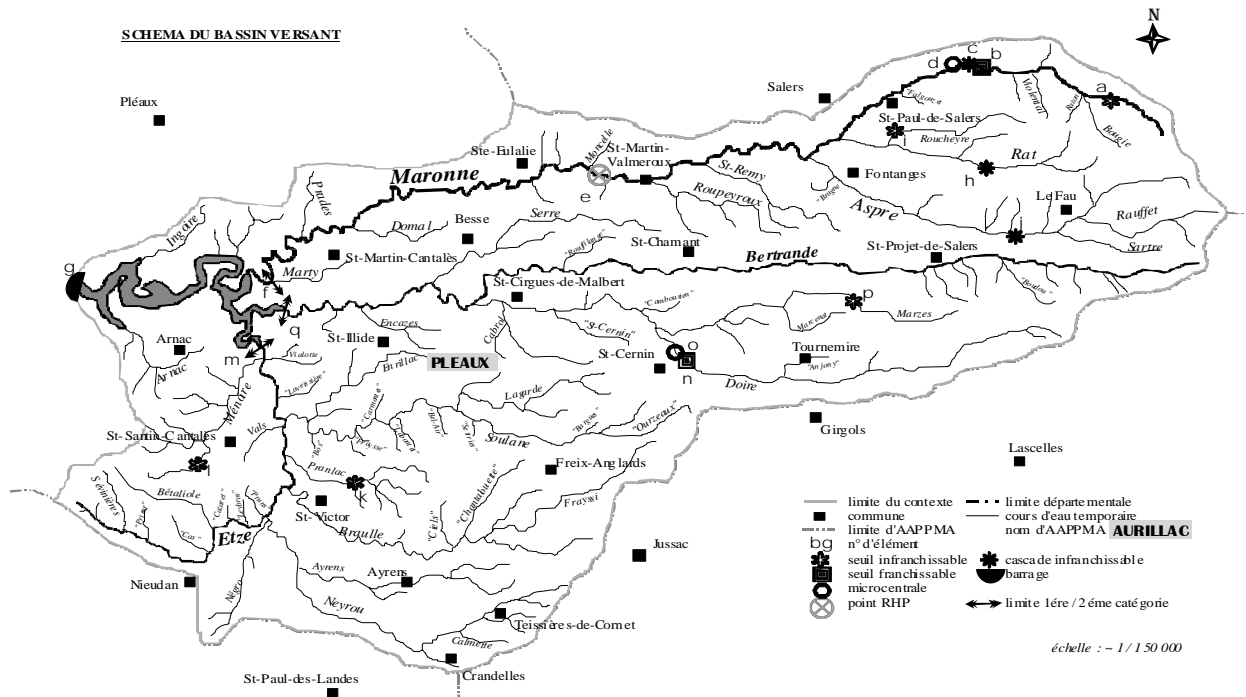
CONTEXTE N° 11 SALMONICOLE CONFORME

P1 - 11 - SC

1. Talweg et bassin versant : caractéristiques, peuplement, gestion et halieutisme

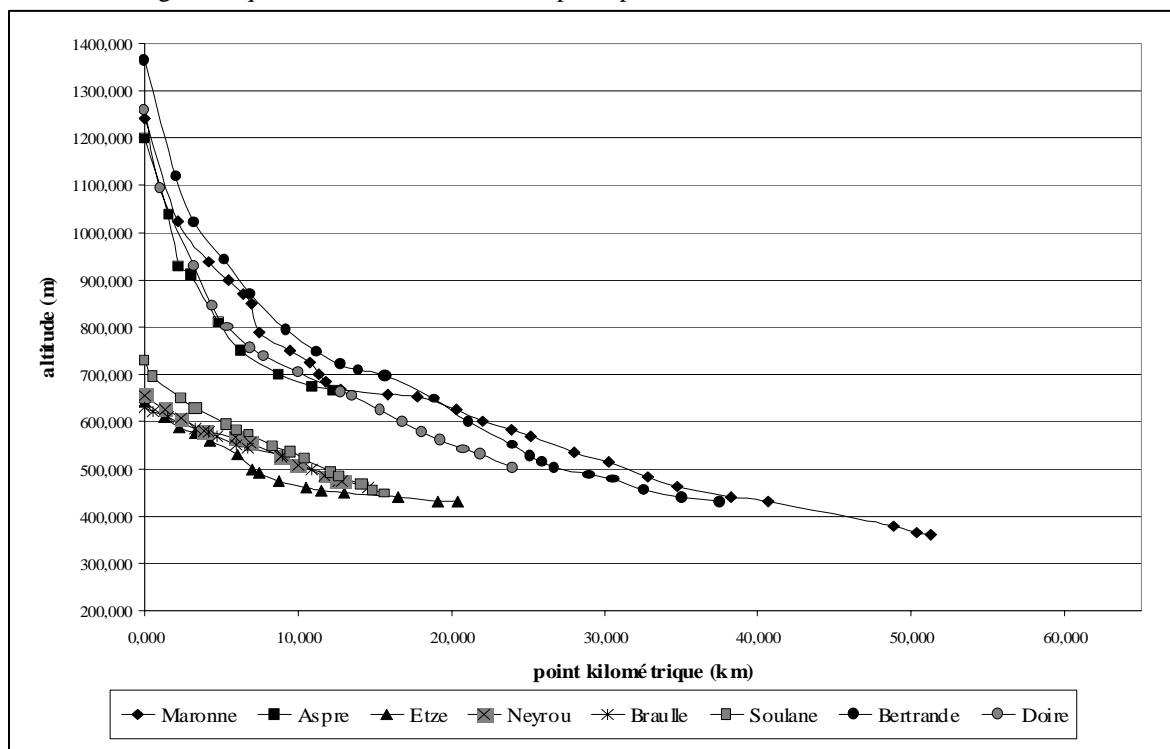
Limites :

Le cours d'eau principal du contexte est la Maronne, avec :
 pour **limite amont** ses sources,
 pour **limite aval** le barrage d'Enchanet.



11/5

Profils en long théoriques de la Maronne et de ses principaux affluents sur ce contexte :



MARONNE - Maronne amont

Affluents et communes concernées :

Affluents :		Communes :	
Rive droite	Rive gauche	Maronne	Affluents
Rau de Moncelle	Rau de la Bougie	St-Paul-de-Salers	Salers
Rau de Prades	Raton Rau	Fontanges	St-Projet-de-Salers
Rau d'Ingoire	Rau du Violental	St-Martin-Valmeroux	Le-Fau
	"Rau du Falgouzet"	Ste-Eulalie	St-Santin-Cantales
	Rau du Rat	Besse	Nieudan
	Aspre	Pléaux	St-Victor
	Rau de St-Rémy	St-Martin-Cantales	St-Illide
	Rau de Roupeyroux	Arnac	Tessières-de-Cornet
	"Rau de Soumaille"		Crandelles
	Rau de Domal		St-Paul-des-Landes
	Rau de Marty		Ayrens
	Etze		Freix-Anglards
	Rau d'Arnac		Jussac
			St-Cernin
			St-Cirgues-de-Malbert
			St-Chamant
			Lascelle
			Tournemire
			Girgols

Caractéristiques physiques et qualitatives des cours d'eau et du bassin versant			
Longueur cours principal (km) :	51,00	Surface en eau cours principal (ha) :	76,600
	< 4 m 148,00	Surface en eau affluents (ha) :	120,700
Longueur affluents (km) :	4 à 9 m 87,00	Surface du bassin versant (km²) :	500
	9 à 17 m 82,00	Pente moyenne du cours principal :	3,55%
	> 17m 0,00	Climat : précipitations : de 2200 à 1200 mm	
Relief :	de 1500 à 300 m	isotherme :	-
Débit quinquennal	la Maronne à Ste-Eulalie : 0,290 m ³ /s, à Enchanet : 0,670 m ³ /s, la Bertrande à St-		
d'étiage :	Illide : 0,270 m ³ /s		
Substrat géologique :	roches métamorphiques, volcaniques		
Marnage :	barrage Enchanet		
Qualité de l'eau en 1999 :	1B, IBGN = 12 au point RCD		
Prélèvements d'eau :			
stations de pompage :	sur l'Aspre à Fontanges, sur le Rau de Vialard à Vialard, sur la Maronne à St-Martin-Cantales, sur la Bertrande à Cors, sur l'Etze à Vals, sur le Rau de Monédière à la Gane, sur le Neyrou à Lacombe, sur la Braulle à Laborie, sur le Frayssi à Breisse, sur l'Ayrens à Jammes, sur l'Arnac à Brousse et à Ventax, sur l'Ingoire à Calau,		
sources captées :	sur l'Aspre au Puy Basset, sur le St-Remy à Chastrade et aux Tailleurs, sur la Doire au Rieu, sur le Rau de Monédière à la Gane, sur la Mémoire à Mansergues, sur le Frayssi à Breisse, sur l'Arnac à Ventax.		

Peuplement piscicole	
Domaine : salmonicole	Etat fonctionnel : conforme
Espèce repère :	TRF, avec cyprinidés rhéophiles sur l'Etze à partir de sa confluence avec le Neyrou
Taille de capture :	0,20 m sauf la Maronne en aval de sa confluence avec l'Aspre, l'Etze en aval de sa confluence avec le ruisseau de St-Victor, la Doire en aval du pont de la RD 922, puis la Bertrande : 0,23 m
Peuplement en place :	TRF, GOU, VAI, LOF, LPP, CHA

MARONNE - Maronne amont

Gestion et halieutisme	
Catégorie piscicole :	1ère catg., sauf lac du barrage d'Enchanet
Axes migrateurs :	non Police de l'eau et de la pêche : D.D.A.F.
Tronçons SDVP :	Maronne A, B et C en partie, Aspre, Etze A et B, Neyrou, Braulle, Soulane A et B, Bertrande A, B, C et D, Doire A et B
Classement réservé (franchissement) :	la Maronne et ses affluents en amont d'Enchanet, l'Aspre, la Bertrande, la Doire et leurs affluents, l'amont du Neyrou
Gestionnaire :	Déversement :
AAPPMA Pléaux	Maronne et affluents - TRF - en moyenne de 1997 à 2001 : adultes : 436 kg/an, alevins : 107 000 / an , œufs : 30 400 /an

2. Facteurs limitants, diagnostic et SET

Sur ce contexte il existe des obstacles infranchissables (cascades, seuils et barrages) qui délimitent des sous-ensembles dont la capacité de recrutement est modifiée par la présence de ces obstacles, qui sont donc des facteurs limitants. Le diagnostic a été réalisé sur l'ensemble du contexte et sur chaque sous-ensemble délimité par un obstacle. Chaque sous-ensemble est représenté sur le croquis page 11/6.

Tableau des facteurs limitants :

Facteurs		États fonctionnels	R	E	C
			TRF	TRF	TRF
Famille		Effets			
MARONNE					
A	barrage d'Enchanet	modification du milieu	D	D	D
	seuils infranchissables	cloisonnement des populations	C	C	C
	débits réservés	diminution des surfaces disponibles	C	P	P
	rejets domestiques	colmatage du substrat, MES	C	P	P
M	cascade	cloisonnement des populations	C	C	C

Aspre					
A	rejets domestiques	colmatage du substrat, MES	C	C	C
M	cascades	cloisonnement des populations	C	C	C
Etze					
A	barrage d'Enchanet	modification du milieu	D	D	D
Neyrou					
A	rejets domestiques	colmatage du substrat, MES	C	P	P
Ayrens					
A	rejets domestiques	colmatage du substrat, MES	C	C	C
Pranlac					
A	seuil infranchissable	cloisonnement des populations	C	C	C
Frayssi					
A	rejets domestiques	colmatage du substrat, MES	C	C	C
	draiange	diminution des surfaces disponibles	C	C	C
Vals					
A	rejets domestiques	colmatage du substrat, MES	C	C	C
Bertrande					
A	barrage d'Enchanet	modification du milieu	P	P	P
	rejets domestiques	colmatage du substrat, MES	C	C	C
Doire					
A	débits réservés	diminution des surfaces disponibles	C	P	P
	rejets domestiques	colmatage du substrat, MES	C	C	C
M	cascade	cloisonnement des populations	C	C	C
Marzes					
A	seuil infranchissable	cloisonnement des populations	P	P	P

MARONNE - Maronne amont

Arnac					
A	barrage d'Enchanet	modification du milieu	P	P	P
	rejets domestiques	colmatage du substrat, MES	C	P	P
Ingoire					
A	barrage d'Enchanet	modification du milieu	P	P	P

Facteurs : M : naturel, A : anthropique autorisé, P : anthropique non autorisé.

Stades du cycle de l'espèce repère : R : reproduction, E : éclosion, C : croissance.

État fonctionnel : C : conforme, P : perturbé, D : dégradé.

Diagnostic de l'état des cours d'eau

Diagnostic par cours d'eau sans tenir compte des obstacles infranchissables à la montaison

Cours d'eau	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle	Population potentielle	Population réelle
Aspre	2592	10597		
Etze	5287	14421		
Neyrou	2727	7761		
Braulle	2861	8544		
Soulane	3467	12556		
Bertrande	14260	78856		
Autres	4617	19060		
Maronne	9281	54298		
Total	45092	206093	45092	40561

Déficit	% Déficit	SET	État
4531	10,05%	8112	conforme

Diagnostic par sous-ensemble en tenant compte des obstacles infranchissables à la montaison

Sous-ensemble	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle sans obstacles	Capacité de recrutement potentielle avec obstacles	Population potentielle
01 (Maronne)	86	287	134	86
02 (Maronne)	795	5188	1240	795
03 (Maronne)	41985	190829	65497	41985
04 (Rat)	167	1430	261	167
05 (Roucheyre)	106	906	165	106
06 (Aspre)	1609	5364	2510	1609
07 (Marzes)	181	1549	282	181
08 (Pranlac)	266	888	415	266
09 (Mémoire)	30	101	47	30
Total	45225	206542	70551	45225

Sous-ensemble	Capacité d'accueil réelle	Capacité de recrutement réelle sans obstacles	Capacité de recrutement réelle avec obstacles	Population réelle
01 (Maronne)	86	287	134	86
02 (Maronne)	795	5188	1240	795
03 (Maronne)	37288	170250	58169	37288
04 (Rat)	167	1430	261	167
05 (Roucheyre)	106	906	165	106
06 (Aspre)	1609	5364	2510	1609
07 (Marzes)	181	1549	282	181
08 (Pranlac)	266	888	415	266
09 (Mémoire)	30	101	47	30
Total	40528	185963	63224	40528

MARONNE - Maronne amont

Sous-ensemble	Déficit	% Déficit	SET	État
01 (Maronne)	0	0,00%	0	conforme
02 (Maronne)	0	0,00%	0	conforme
03 (Maronne)	4697	11,19%	7458	conforme
04 (Rat)	0	0,00%	0	conforme
05 (Roucheyre)	0	0,00%	0	conforme
06 (Aspre)	0	0,00%	0	conforme
07 (Marzes)	0	0,00%	0	conforme
08 (Pranlac)	0	0,00%	0	conforme
09 (Ménoire)	0	0,00%	0	conforme
Total	4697	10,39%	8106	conforme

SET : seuil d'efficacité technique

Voir détails des perturbations pages 11/7 à 10 .

3. Gestion

L'état fonctionnel du contexte est conforme, la gestion préconisée est une **gestion patrimoniale**.

Recommandations d'actions complémentaires :

Des facteurs limitants, localisés, pourraient faire l'objet d'actions :

- ◆ amélioration ou création d'un système d'épuration pour les bourgs de : Fontanges, Salers, St-Matin-Valmeroux, Ste-Eulalie, Arnac, St-Projet-de-Salers, St-Chamant, Tournemire, St-Cernin, St-Santin-Cantales, Avrens, Freix-Anglards, Tessières-de-Cornet et Crandelles. priorités 3.
- ◆ franchissement des obstacles : seuils infranchissables aux différents ponts, priorités 4,
- ◆ augmentation du débit réservé des microcentrales du Roc des Bancs et du Cambon, priorités 6.

MARONNE – Maronne amont

Représentation des sous-ensembles du contexte :

01 : Maronne en amont des buses du pont amont Récusset :|

03 : Maronne entre la cascade du Roc des Bancs et le barrage d'Enchanet : ———

05 : Roucheyre en amont du seuil du pont de Longuevialle :|

07 : Marzes en amont du seuil du pont de la D60 :|


09 : Mémoire en amont du seuil du pont vers Mansargues :|


02 : Maronne entre le pont de Récusset et la cascade du Ronc des Bancs : — —

04 : Rat en amont de la cascade du Chaumeil : = = =

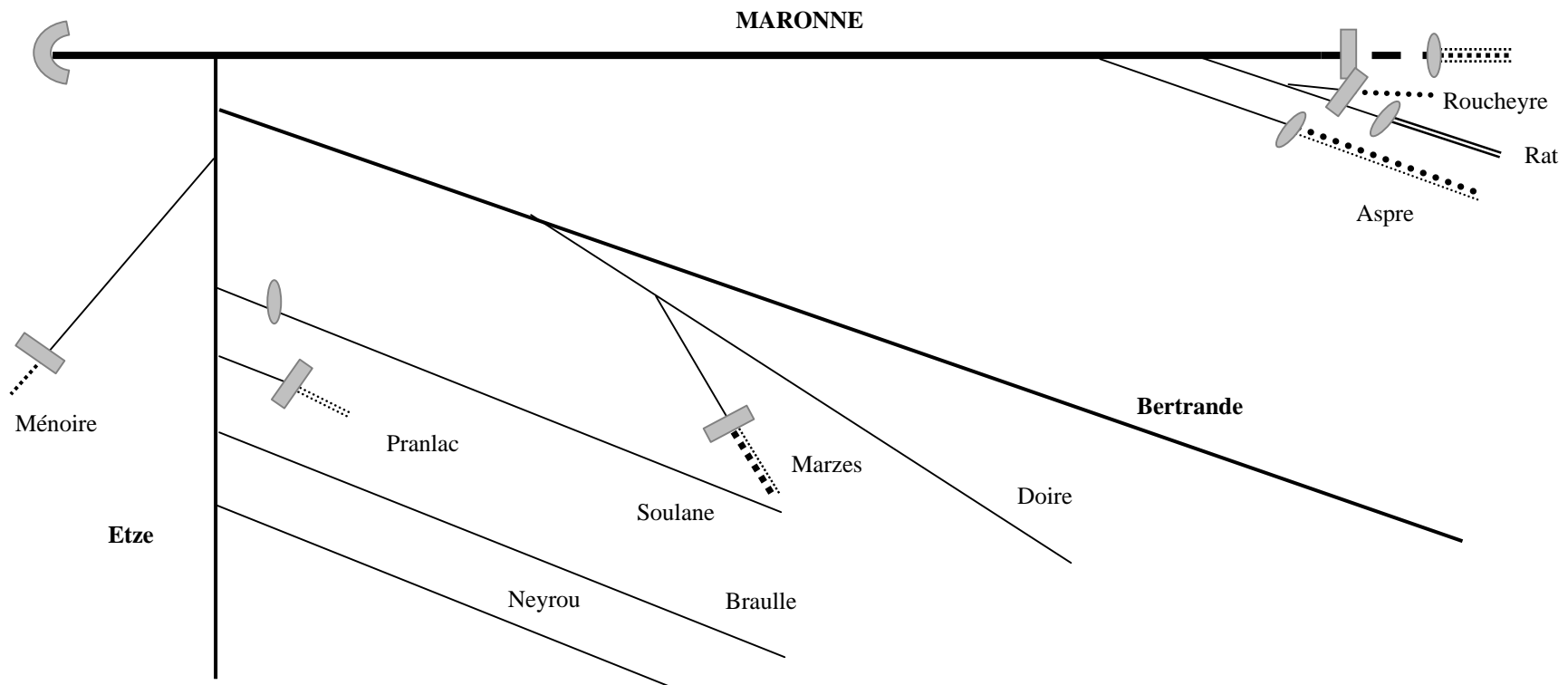
06 : Aspre en amont de la cascade du Roffet :|

08 : Pranlac en amont du seuil du pont vers Le Claux :|

cascade infranchissable à la montaison 

seuil infranchissable à la montaison 

barrage 



Représentation des sous-ensembles du contexte :

MARONNE - Maronne amont

Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	Etat salmonicole
Rau de la Bougie	155	155	0	0,00%		516	516	0	0,00%		conforme
Raton Rau	0	0	0			0	0	0			
Rau du Violental	58	58	0	0,00%		193	193	0	0,00%		conforme
"Rau du Falgouzet"	95	95	0	0,00%		317	317	0	0,00%		conforme
Rau du Rat	704	704	0	0,00%		6018	6018	0	0,00%		conforme
Rauffet Rau	770	770	0	0,00%		2567	2567	0	0,00%		conforme
Rau du Sartre	89	89	0	0,00%		296	296	0	0,00%		conforme
"Rau du Bragne"	82	82	0	0,00%		275	275	0	0,00%		conforme
Rau de St-Rémy	770	770	0	0,00%		2567	2567	0	0,00%		conforme
Rau de Roupeyroux	929	929	0	0,00%		3096	3096	0	0,00%		conforme
"Rau de Soumaille"	28	28	0	0,00%		94	94	0	0,00%		conforme
Rau de Domal	591	591	0	0,00%		1970	1970	0	0,00%		conforme
Rau de Marty	364	364	0	0,00%		1215	1215	0	0,00%		conforme
"Rau de la Bitarelle"	19	19	0	0,00%		63	63	0	0,00%		conforme
Rau de Sévinières	98	98	0	0,00%		326	326	0	0,00%		conforme
"Rau du Prieur"	30	30	0	0,00%		101	101	0	0,00%		conforme
"Rau de Cas"	74	74	0	0,00%		246	246	0	0,00%		conforme
Rau de Betaliolle	402	402	0	0,00%		1339	1339	0	0,00%		conforme
"Rau de Cazaret-Bas"	25	25	0	0,00%		83	83	0	0,00%		conforme
"Rau de Leybros"	43	43	0	0,00%		143	143	0	0,00%		conforme
"Rau de Pruns"	5	5	0	0,00%		16	16	0	0,00%		conforme
Rau de la Calmette	185	185	0	0,00%		615	615	0	0,00%		conforme
Rau Négro	420	420	0	0,00%		701	701	0	0,00%		conforme
Rau de Vals	65	57	8	12,31%	pollution	218	189	29	13,30%	pollution	conforme
"Rau des Ourzeaux"	227	227	0	0,00%		758	758	0	0,00%		conforme
"Rau de Sestries"	30	30	0	0,00%		101	101	0	0,00%		conforme
"Rau de Bel-Air"	11	11	0	0,00%		38	38	0	0,00%		conforme
"Rau de Labontat 1"	22	22	0	0,00%		73	73	0	0,00%		conforme
"Rau de Labontat 2"	13	13	0	0,00%		45	45	0	0,00%		conforme
"Rau du Bois de Fraysse"	11	11	0	0,00%		38	38	0	0,00%		conforme
"Rau du Fraysse"	11	11	0	0,00%		38	38	0	0,00%		conforme
"Rau du Bos"	15	15	0	0,00%		51	51	0	0,00%		conforme
Rau de Menoire	1230	1230	0	0,00%		4100	4100	0	0,00%		conforme
"Rau de Boudou"	429	429	0	0,00%		1430	1430	0	0,00%		conforme
"Rau de Rangouze"	58	58	0	0,00%		193	193	0	0,00%		conforme
"Rau du Suc"	92	92	0	0,00%		307	307	0	0,00%		conforme
"Rau de St-Cernin"	451	451	0	0,00%		1504	1504	0	0,00%		conforme
Rau de Cabrol	540	540	0	0,00%		1802	1802	0	0,00%		conforme
Rau d'Encazes	704	704	0	0,00%		2348	2348	0	0,00%		conforme
Rau d'Arnac	428	157	271	63,32%	barrage Enchanet et pollution	1426	524	902	63,25%	barrage Enchanet et pollution	perturbé
n°1	28	28	0	0,00%		94	94	0	0,00%		conforme
Rau des Issards	0	0	0			0	0	0			
Rau de la	0	0	0			0	0	0			
Rau de la Jarrige	0	0	0			0	0	0			
Rau de Moncelle	150	150	0	0,00%		499	499	0	0,00%		conforme
Rau de Prades	155	155	0	0,00%		516	516	0	0,00%		conforme
"Rau de Monédières"	11	11	0	0,00%		38	38	0	0,00%		conforme
Rau d'Ayrens	670	645	25	3,73%	pollution	1674	1614	60	3,58%	pollution	conforme
Rau de Frayssi	769	732	37	4,81%	pollution	2565	2441	124	4,83%	pollution	conforme
"Rau de Chantalouette"	112	112	0	0,00%		374	374	0	0,00%		conforme
"Rau de Ciels"	112	112	0	0,00%		374	374	0	0,00%		conforme
"Rau de Bonnefons"	11	11	0	0,00%		38	38	0	0,00%		conforme
Rau de Pranlac	665	665	0	0,00%		2217	2217	0	0,00%		conforme
"Rau de Bargues"	6	6	0	0,00%		20	20	0	0,00%		conforme
Rau de Lagarde	619	619	0	0,00%		2063	2063	0	0,00%		conforme

MARONNE - Maronne amont

Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	Etat salmonicole
"Rau de Carmontes"	15	15	0	0,00%		51	51	0	0,00%		conforme
Rau d'Enrillac	425	425	0	0,00%		1416	1416	0	0,00%		conforme
"Rau de Laveissière"	36	36	0	0,00%		121	121	0	0,00%		conforme
Rau de la Vialotte	54	54	0	0,00%		181	181	0	0,00%		conforme
"Rau de Rouffilange"	264	264	0	0,00%		880	880	0	0,00%		conforme
Rau de Lavergne	0	0	0			0	0	0			
"Rau d'Anjony"	280	280	0	0,00%		935	935	0	0,00%		conforme
Rau de Marzes	1106	1106	0	0,00%		9451	9451	0	0,00%		conforme
"Rau de Cambourien"	61	61	0	0,00%		203	203	0	0,00%		conforme
"Rau de Bourcenac"	70	70	0	0,00%		234	234	0	0,00%		conforme
Rau de Serre	519	519	0	0,00%		4439	4439	0	0,00%		conforme
Rau d'Ingoire	190	127	63	33,16%	barrage Enchanet	633	425	208	32,86%	barrage Enchanet	perturbé
sources	0	0	0			0	0	0			
conf. 1	190	190	0	0,00%		633	633	0	0,00%		conforme
conf. Rauffet	117	117	0	0,00%		391	391	0	0,00%		conforme
conf. Sartre	126	126	0	0,00%		420	420	0	0,00%		conforme
conf. Jarige	342	342	0	0,00%		1140	1140	0	0,00%		conforme
Cuzol	135	135	0	0,00%		1154	1154	0	0,00%		conforme
Lafont	268	268	0	0,00%		2288	2288	0	0,00%		conforme
conf. "Bragne"	269	236	33	12,27%	pollution	1151	1007	144	12,51%	pollution	conforme
conf. Maronne	176	176	0	0,00%		188	188	0	0,00%		conforme
sources	0	0	0			0	0	0			
conf. "Bitarelle"	43	43	0	0,00%		143	143	0	0,00%		conforme
conf. Sévinières	69	69	0	0,00%		231	231	0	0,00%		conforme
conf. "Priou"	100	100	0	0,00%		167	167	0	0,00%		conforme
Cas	131	131	0	0,00%		329	329	0	0,00%		conforme
conf. "Cas"	315	315	0	0,00%		787	787	0	0,00%		conforme
conf. Bétaliolle	85	85	0	0,00%		728	728	0	0,00%		conforme
conf. "Cazaret-Bas"	42	42	0	0,00%		181	181	0	0,00%		conforme
conf. Neyrou	130	130	0	0,00%		836	836	0	0,00%		conforme
conf. Brauille	214	214	0	0,00%		458	458	0	0,00%		conforme
conf. Pranalac	139	139	0	0,00%		297	297	0	0,00%		conforme
conf. Soulane	231	231	0	0,00%		247	247	0	0,00%		conforme
conf. Menoire	434	434	0	0,00%		138	138	0	0,00%		conforme
conf. Bertrande	391	0	391	100,00%	barrage Enchanet	622	0	622	100,00%	barrage Enchanet	dégradé
conf. Maronne	206	0	206	100,00%		65	0	65	100,00%		dégradé
sources	0	0	0			0	0	0			
Tessières-de-Cornet	50	50	0	0,00%		166	166	0	0,00%		conforme
conf. Calmette	73	73	0	0,00%		183	183	0	0,00%		conforme
amont pont D261	168	116	52	30,95%	pollution	420	290	130	30,95%	pollution	perturbé
Niac	333	333	0	0,00%		277	277	0	0,00%		conforme
Lavaurette	83	83	0	0,00%		355	355	0	0,00%		conforme
Boutonnet	203	203	0	0,00%		866	866	0	0,00%		conforme
conf. Ayrens	135	135	0	0,00%		867	867	0	0,00%		conforme
Cassies	241	241	0	0,00%		1029	1029	0	0,00%		conforme
conf. Negro	134	134	0	0,00%		574	574	0	0,00%		conforme
conf. Etze	32	32	0	0,00%		34	34	0	0,00%		conforme
sources	0	0	0			0	0	0			
Valdésert	11	11	0	0,00%		28	28	0	0,00%		conforme
les Revers de Sériey	46	46	0	0,00%		77	77	0	0,00%		conforme
conf. "Frayssi"	155	155	0	0,00%		259	259	0	0,00%		conforme
conf. "Chantalouette"	124	124	0	0,00%		103	103	0	0,00%		conforme
conf. "Ciels"	77	77	0	0,00%		192	192	0	0,00%		conforme
Embragues	225	225	0	0,00%		376	376	0	0,00%		conforme
Selves	164	164	0	0,00%		137	137	0	0,00%		conforme
aval conf. "Bonnefons"	227	227	0	0,00%		485	485	0	0,00%		conforme
Enconrieu	247	247	0	0,00%		1054	1054	0	0,00%		conforme
conf. Etze	581	581	0	0,00%		2482	2482	0	0,00%		conforme
sources	0	0	0			0	0	0			
conf. "Ourzeaux"	9	9	0	0,00%		30	30	0	0,00%		conforme
Rouquette	107	107	0	0,00%		358	358	0	0,00%		conforme
les Côtes	102	102	0	0,00%		340	340	0	0,00%		conforme
conf. "Sestriers"	297	297	0	0,00%		743	743	0	0,00%		conforme

MARONNE - Maronne amont

Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	Etat salmonicole
conf. Lagarde	133	133	0	0,00%		445	445	0	0,00%		conforme
conf. "Bel-Air"	160	160	0	0,00%		133	133	0	0,00%		conforme
aval Puech-Mège	158	158	0	0,00%		1015	1015	0	0,00%		conforme
conf. "Labontat"	128	128	0	0,00%		274	274	0	0,00%		conforme
conf. "Carmontes"	110	110	0	0,00%		708	708	0	0,00%		conforme
conf. "Frayse"	249	249	0	0,00%		1063	1063	0	0,00%		conforme
le Bos	78	78	0	0,00%		499	499	0	0,00%		conforme
conf. "Bos"	252	252	0	0,00%		1077	1077	0	0,00%		conforme
conf. Enrillac	136	136	0	0,00%		873	873	0	0,00%		conforme
conf. Etze	143	143	0	0,00%		306	306	0	0,00%		conforme
sources	0	0	0			0	0	0			
amont vacherie de la Blatte del Bos	264	264	0	0,00%		880	880	0	0,00%		conforme
aval vacherie de la Blatte del Bos	200	200	0	0,00%		668	668	0	0,00%		conforme
amont la Persuyre	404	404	0	0,00%		1346	1346	0	0,00%		conforme
conf. "Boudou"	161	161	0	0,00%		1373	1373	0	0,00%		conforme
pont amont St-Projet-de-S.	257	257	0	0,00%		2193	2193	0	0,00%		conforme
le Bousquet	260	227	33	12,69%	pollution	2220	1942	278	12,52%	pollution	conforme
Conches	217	217	0	0,00%		1392	1392	0	0,00%		conforme
Rivière	196	196	0	0,00%		418	418	0	0,00%		conforme
Pradines	296	296	0	0,00%		633	633	0	0,00%		conforme
aval Pont d'Autrières	399	365	34	8,52%	pollution	3806	3490	316	8,30%	pollution	conforme
Laveissieres	325	325	0	0,00%		4142	4142	0	0,00%		conforme
le Moulin de Lavarenne	453	453	0	0,00%		4329	4329	0	0,00%		conforme
le Bois d'Aubespeyre	190	190	0	0,00%		2423	2423	0	0,00%		conforme
les Aubarets	140	140	0	0,00%		889	889	0	0,00%		conforme
conf. Doire	157	157	0	0,00%		999	999	0	0,00%		conforme
conf. Enserre	424	424	0	0,00%		1349	1349	0	0,00%		conforme
Darnis	299	299	0	0,00%		950	950	0	0,00%		conforme
conf. Encazes	429	429	0	0,00%		2730	2730	0	0,00%		conforme
Vergnas	555	555	0	0,00%		1768	1768	0	0,00%		conforme
conf. Etze	591	203	388	65,65%	barrage Enchanet	941	323	618	65,67%	barrage Enchanet	perturbé
sources	0	0	0			0	0	0			
conf. "Rangouze"	121	121	0	0,00%		404	404	0	0,00%		conforme
pont D60	343	343	0	0,00%		1145	1145	0	0,00%		conforme
le Preix	232	232	0	0,00%		773	773	0	0,00%		conforme
le Rieu	85	85	0	0,00%		724	724	0	0,00%		conforme
conf. Lavergne	143	143	0	0,00%		1223	1223	0	0,00%		conforme
conf. "Suc"	92	92	0	0,00%		789	789	0	0,00%		conforme
conf. "Anjony"	267	267	0	0,00%		1713	1713	0	0,00%		conforme
Laubac	385	353	32	8,31%	pollution	1646	1507	139	8,44%	pollution	conforme
Lintilhac	116	116	0	0,00%		497	497	0	0,00%		conforme
conf. Marzes	294	251	43	14,63%	pollution	1886	1610	276	14,63%	pollution	conforme
conf. "Cambourien"	270	270	0	0,00%		1728	1728	0	0,00%		conforme
les Blattes	239	239	0	0,00%		1534	1534	0	0,00%		conforme
conf. "Bourcenac"	169	169	0	0,00%		1619	1619	0	0,00%		conforme
conf. "St-Cernin"	215	215	0	0,00%		1370	1370	0	0,00%		conforme
conf. Cabrol	170	170	0	0,00%		541	541	0	0,00%		conforme
conf. Bertrande	328	328	0	0,00%		2089	2089	0	0,00%		conforme
sources	0	0	0			0	0	0			
conf. Raton	45	45	0	0,00%		149	149	0	0,00%		conforme
conf. Violenta	159	159	0	0,00%		1355	1355	0	0,00%		conforme
les Gouttes	143	143	0	0,00%		1220	1220	0	0,00%		conforme
amont cascade du Roc des Bancs	137	137	0	0,00%		1173	1173	0	0,00%		conforme
aval cascade du Roc des Bancs	76	76	0	0,00%		651	651	0	0,00%		conforme
Laubénie	81	81	0	0,00%		692	692	0	0,00%		conforme
St-Paul-de-Salers	255	255	0	0,00%		2440	2440	0	0,00%		conforme
le Moulin Durou	185	185	0	0,00%		1762	1762	0	0,00%		conforme
le Pont	85	85	0	0,00%		1087	1087	0	0,00%		conforme
conf. Rat	81	40	41	50,62%	pollution	1026	513	513	50,00%	pollution	perturbé
conf. Aspre	160	160	0	0,00%		1533	1533	0	0,00%		conforme
la Coste	576	576	0	0,00%		917	917	0	0,00%		conforme
conf. St-Rémy	414	414	0	0,00%		132	132	0	0,00%		conforme
conf. Roupeyroux	582	582	0	0,00%		3708	3708	0	0,00%		conforme

MARONNE - Maronne amont

Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	Etat salmonicole
conf. Moncelle	431	323	108	25,06%	pollution	2745	2745	0	0,00%	pollution	perturbé
Ste-Eulalie	341	256	85	24,93%		1539	1539	0	0,00%		perturbé
Escoufoueyre	235	176	59	25,11%		2123	2123	0	0,00%		perturbé
Loupiac	550	550	0	0,00%		4970	4970	0	0,00%		conforme
amont pont de Chabus	459	459	0	0,00%		2073	2073	0	0,00%		conforme
conf. Domal	516	516	0	0,00%		4659	4659	0	0,00%		conforme
conf. Prades	408	408	0	0,00%		3683	3683	0	0,00%		conforme
conf. Marty	740	740	0	0,00%		3343	3343	0	0,00%		conforme
conf. Etze	496	0	496	100,00%	barrage Enchanet	1121	0	1121	100,00%	barrage Enchanet	dégradé
conf. Ingoire	1628	0	1628	100,00%		7354	0	7354	100,00%		dégradé
conf. Arnac	276	0	276	100,00%		2490	0	2490	100,00%		dégradé
barrage Enchanet	222	0	222	100,00%		353	0	353	100,00%		dégradé
TOTAL	45092	40561	4531			206093	190351	15742			
	(1)	(2)	(3)			(4)	(5)	(6)			

POPULATION POTENTIELLE valeur la plus faible entre (1) et (4)	POPULATION REELLE (7) - (9)	DÉFICIT i (7) = (1) : (3) i (7) = (4) : (6)	% DÉFICIT	ÉTAT SALMONICOLE
45092	40561	4531	10,05%	conforme
(7)	(8)	(9)		

CA : capacité d'accueil

CR : capacité de recrutement

MARONNE - Maronne aval

Affluents et communes concernées :

Affluents :		Communes :	
<i>Rive droite</i>	<i>Rive gauche</i>	<i>Maronne</i>	<i>Affluents</i>
Incon	St-Rouffy	Pléaux	Ste-Eulalie
Rau de Lasserre	Rau des Esclots	Arnac	Ally
Riou Tort	"Rau de Fonlouvet"	Cros-de-Monvert	Barriac-les-Bosquets
Rv des Rosettes	Rau de Caulus	St-Julien-aux-Bois	Chausсенac
"Rau du Puy Lalo"	"Rau de Bourbouze"	St-Cirgues-la-Loutre	St-Santin-Cantales
	"Rau de Grandchamp"	Rouffiac	Rilhac-Xaintrie
	Cayrou	St-Geniez-ô-Merle	St-Julien-le-Pèlerin
	Bedaine	Goullès	Montvert

Les communes et cours d'eau indiqués en italiques sont corréziens.

Caractéristiques physiques et qualitatives des cours d'eau et du bassin versant			
Longueur cours principal (km) :	12,00	Surface en eau cours principal (ha) :	16,600
	< 4 m 96,00	Surface en eau affluents (ha) :	39,700
Longueur affluents (km) :	4 à 9 m 41,00	Surface du bassin versant (km²) :	200
	9 à 17 m 23,00	Pente moyenne du cours principal :	0,79%
	> 17m 0,00	Climat : précipitations : de 1600 à 1200 mm	
Relief :	de 800 à 200 m	isotherme :	-
Substrat géologique :	roches métamorphiques		
Débit quinquennal	la Maronne à Enchanet : 0,670 m ³ /s		
Qualité de l'eau en 2001 :	non connue	Eclusées :	barrages d'Enchanet et du Gour Noir
Prélèvements d'eau :	stations de pompage sur l'Incon au Verdier et à Lherm, sur le Rau de St-Rouffy au Bouissonot, source captée sur le Rau de Mansergues au Puy Blanc, sur le Cayrou à la Bitarelle		

Peuplement piscicole	
Domaine : salmonicole	Etat fonctionnel : perturbé
Espèce repère : TRF	Taille de capture : 0,20 m
Peuplement en place :	TRF, GOU, VAI, LOF, LPP, APP

Gestion et halieutisme	
Catégorie piscicole :	1ère catg., 2ème sur la Maronne
Police de l'eau et de la pêche :	D.D.A.F. et D.D.E. sur la Maronne
Tronçons SDVP :	Maronne D en partie, Ençon A et B, Mialet
Classement réservé (franchissement) : non	Axes migrateurs : non
Gestionnaire :	Déversement :
AAPPMA Pléaux	Maronne et affluents - TRF - en moyenne de 1997 à 2001 : adultes : 150 kg/an sur l'Incon, 35 000 alevins / an , 18 000 œufs /an

MARONNE - Maronne aval

2. Facteurs limitants, diagnostic et SET

Sur ce contexte il existe des obstacles infranchissables (seuils et barrages) qui délimitent des sous-ensembles dont la capacité de recrutement est modifiée par la présence de ces obstacles, qui sont donc des facteurs limitants. Le diagnostic a été réalisé sur l'ensemble du contexte et sur chaque sous-ensemble délimité par un obstacle. Chaque sous-ensemble est représenté sur le croquis suivant :

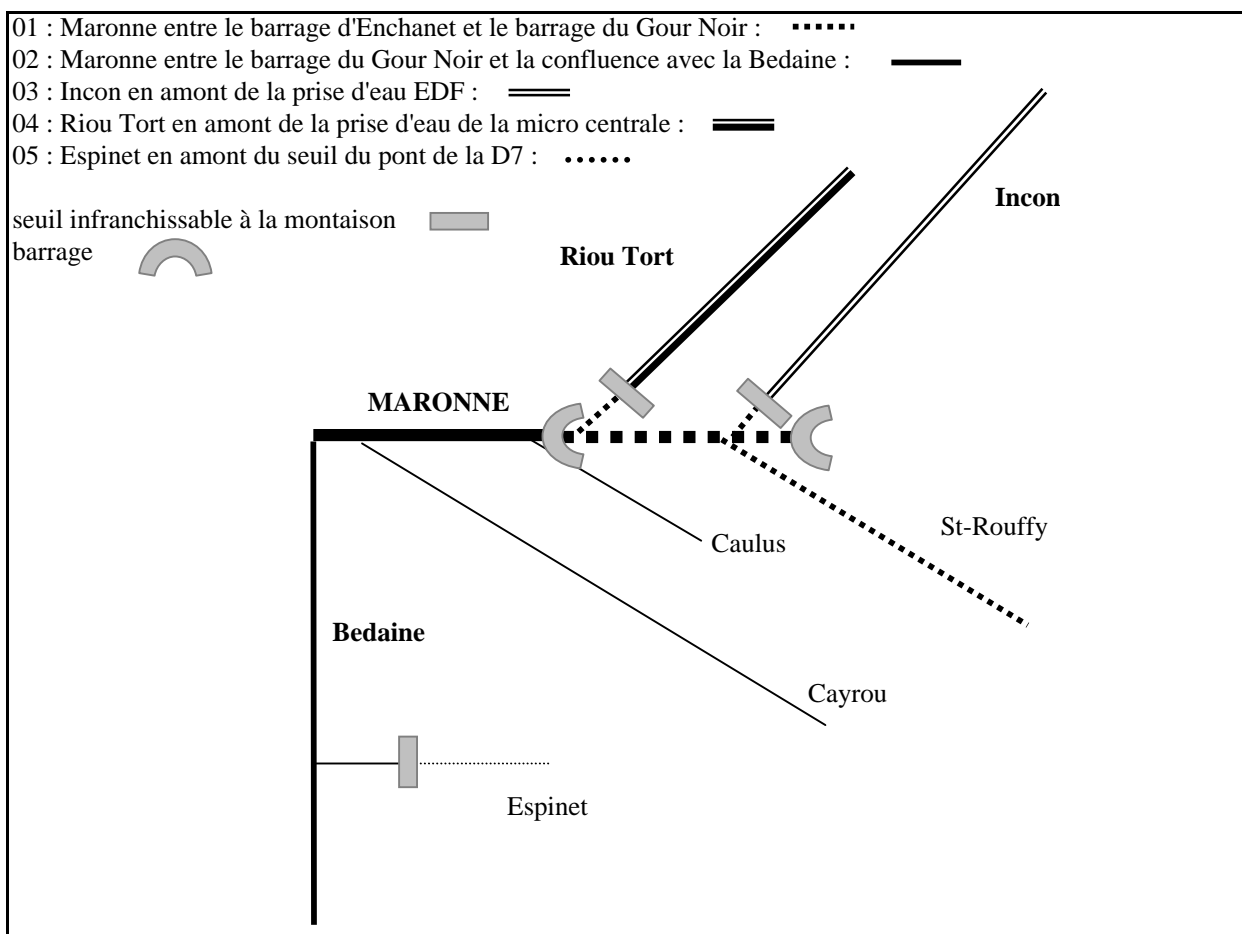


Tableau des facteurs limitants :

Facteurs		États fonctionnels	R	E	C
			TRF	TRF	TRF
Famille	Effets				
MARONNE					
A	barrage du Gour Noir	modification du milieu	D	D	D
		cloisonnement des populations	P	P	P
	barrage d'Enchanet	cloisonnement des populations	P	P	P
Incon					
A	rejets domestiques	colmatage du substrat, MES	P	P	C
	tarrissement en étiage	perte de milieux	C	C	P
	piétinement des bovins	colmatage du substrat, MES	C	C	P
	seuil infranchissable	cloisonnement des populations	C	C	C
	débit réservé	diminution des surfaces disponibles	P	C	P

MARONNE - Maronne aval

Riou Tort					
A	barrage du Gour Noir	modification du milieu	C	C	P
	seuil infranchissable	cloisonnement des populations	C	C	C
	débit réservé	diminution des surfaces disponibles	C	C	P
Rochette					
A	drainage	diminution des surfaces disponibles	C	C	C
Caulus					
A	déboisement	ensablement	C	P	P
Cayrou					
A	déboisement	ensablement	C	P	P
Bedaine					
A	déboisement	ensablement	C	P	P
	débit réservé	diminution des surfaces disponibles	P	P	P
Cayre					
A	déboisement	ensablement	C	P	P
Espinet					
A	déboisement	ensablement	C	P	P
	seuil infranchissable	cloisonnement des populations	C	C	C
Puy Lalo					
A	déboisement	ensablement	C	P	P

Facteurs : M : naturel, A : anthropique autorisé, P : anthropique non autorisé.

Stades du cycle de l'espèce repère : R : reproduction, E : éclosion, C : croissance.

État fonctionnel : C : conforme, P : perturbé, D : dégradé.

Diagnostic de l'état des cours d'eau

Diagnostic par cours d'eau sans tenir compte des obstacles infranchissables à la montaison

Cours d'eau	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle	Population potentielle	Population réelle
Incon	4789	19888		
St-Rouffy	1390	5630		
Riou Tort	3258	7192		
Cayrou	1372	5619		
Bedaine	3315	13843		
Autres	571	1907		
Maronne	2474	7608		
Total	17169	61687	17169	12771

Déficit	% Déficit	SET	État
4398	25,62%	2554	perturbé

Diagnostic par sous-ensemble en tenant compte des obstacles infranchissables à la montaison

Sous-ensemble	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle sans obstacles	Capacité de recrutement potentielle avec obstacles	Population potentielle
01 (Maronne)	3536	14769	5516	3536
02 (Maronne)	6035	25579	9415	6035
03 (Incon)	4319	14609	6738	4319
04 (Riou Tort)	3155	6321	4922	3155
05 (Espinet)	123	410	192	123
Total	17168	61688	26782	17168

MARONNE - Maronne aval

Sous-ensemble	Capacité d'accueil réelle	Capacité de recrutement réelle sans obstacles	Capacité de recrutement réelle avec obstacles	Population réelle
01 (Maronne)	1710	12330	2668	1710
02 (Maronne)	4286	19627	6686	4286
03 (Incon)	3479	13390	5427	3479
04 (Riou Tort)	3048	6053	4755	3048
05 (Espinnet)	86	287	134	86
Total	12609	51687	19670	12609

Sous-ensemble	Déficit	% Déficit	SET	État
01 (Maronne)	1826	51,64%	342	perturbé
02 (Maronne)	1749	28,98%	857	perturbé
03 (Incon)	840	19,45%	696	conforme
04 (Riou Tort)	107	3,39%	610	conforme
05 (Espinnet)	37	30,08%	17	perturbé
Total	4559	26,56%	2522	perturbé

SET : seuil d'efficacité technique

Voir détails des perturbations pages 12/7 et 8.

Note : la présence d'obstacles infranchissables augmente le pourcentage de déficit de certaines zones du contexte.

3. Modules d'Actions Cohérentes et estimation des coûts

⇒ Atteindre le SET : gain de 2 555 TRF adultes

◆ MAC 4 ◆

Actions			Gain estimé	Coût par unité	Coût total
Type	Lieu / prio	Unité			
Franchissement prise d'eau EDF	Incon / 1	-	620	15 250 €/par m de dénivelé	-
Traitement des rejets de Pléaux	Incon / 1	100 %	285	-	-
Augmentation débit réservé PE EDF	Incon / 5	+ 50 %	240	-	-
Augmentation débit réservé en aval du barrage de la microcentrale de Pachevie	Bedaine / 5	+ 20 %	80	-	-
Abreuvement pour bovins	Incon / 1	?	890	à définir	?
Diminution des pompages	Incon / 1	?			
Diversification du milieu ou de l'écoulement des eaux	Cayrou / 1	2 290 m ² de caches	130	793 €+ TVA + matériaux pour 1000 m ²	1 820 €+ TVA + matériaux
	Caulus / 3	1 060 m ² de caches	60		840 €+ TVA + matériaux
	Bedaine / 3	290 déflecteurs	50	198 €+ TVA + matériaux / unité	57 000 €+ TVA + matériaux
	Cayre / 1	1 200 déflecteurs	200		237 000 €+ TVA + matériaux
TOTAL			2555	296 660 €+ TVA + augmentation des débits réservés + dépollution + franchissement	

Remarque : les gains en truites fario dus à une augmentation du débit réservé calculés ici ne sont que de larges estimations. Seule une étude pour chaque cours d'eau permettrait d'établir le débit nécessaire. Le gain en truite fario est estimé pour une augmentation du débit réservé du 1/40^{ème} dû module au 1/10^{ème} (augmentation de la capacité d'accueil estimée à 20 %).

MARONNE - Maronne aval

4. Gestion possible

L'état fonctionnel du contexte est perturbé, la gestion préconisée est une **gestion patrimoniale différée**.

Cependant certains sous-ensembles délimités par des obstacles infranchissables sont conformes :

⇒ Incon (03) : des sources à la prise d'eau EDF,

⇒ Riou Tort (04) : des sources à la prise d'eau de la micro centrale,

C'est essentiellement la présence des deux grands barrages EDF qui perturbe le contexte : modification du milieu et cloisonnement des populations en amont et en aval du contexte.

Recommandations d'actions complémentaires :

Des facteurs limitants, localisés, pourraient faire l'objet d'actions :

◆ permettre le franchissement du seuil du pont de la D7 sur le Rau d'Espinnet, de la prise d'eau sur le Riou Tort, priorités 4.

MARONNE - Maronne aval

Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	Etat salmonicole
Rau de Mialet	346	346	0	0,00%		1153	1153	0	0,00%		conforme
Rau d'Enchou	778	778	0	0,00%		2595	2595	0	0,00%		conforme
"Rau de St-Rames"	6	6	0	0,00%		22	22	0	0,00%		conforme
Rau de Mansergues	371	371	0	0,00%		1237	1237	0	0,00%		conforme
Rau de Creveyrolle	108	108	0	0,00%		360	360	0	0,00%		conforme
"Rau de Creste"	11	11	0	0,00%		38	38	0	0,00%		conforme
Rau de Laspayres	57	57	0	0,00%		191	191	0	0,00%		conforme
Rau des Esclots	30	30	0	0,00%		101	101	0	0,00%		conforme
"Rau de Fonlouvet"	15	15	0	0,00%		51	51	0	0,00%		conforme
Rau d'Aubos	967	967	0	0,00%		1612	1612	0	0,00%		conforme
Rochette	839	732	107	12,75%	drainage	2099	1831	268	12,77%	drainage	conforme
Rau de Caulus	294	151	143	48,64%	déboisement	981	503	478	48,73%	déboisemen	perturbé
"Rau de Bourbouze"	8	8	0	0,00%		26	26	0	0,00%		conforme
"Rau de Grandchamp"	5	5	0	0,00%		18	18	0	0,00%		conforme
"Rau de la Montagne"	8	8	0	0,00%		26	26	0	0,00%		conforme
"Rau des Fraux-Hauts"	22	22	0	0,00%		73	73	0	0,00%		conforme
"Rau des Fraux-Bas"	128	128	0	0,00%		426	426	0	0,00%		conforme
"Rau de la Croix Blanche"	11	11	0	0,00%		38	38	0	0,00%		conforme
Rau du Moulin	5	5	0	0,00%		16	16	0	0,00%		conforme
"Rau du Peyroux"	13	13	0	0,00%		43	43	0	0,00%		conforme
Rau de St-	107	107	0	0,00%		355	355	0	0,00%		conforme
Rau du Cayre	1339	535	804	60,04%	déboisement	4464	1786	2678	59,99%	déboisemen	perturbé
"Rau de Courqueux"	6	6	0	0,00%		20	20	0	0,00%		conforme
Rau du Pouget	138	138	0	0,00%		462	462	0	0,00%		conforme
Rau d'Escladines	204	204	0	0,00%		682	682	0	0,00%		conforme
"Rau de Beth"	158	158	0	0,00%		528	528	0	0,00%		conforme
Combe Nègre	0	0	0			0	0	0			
Rv de Coufouos	0	0	0			0	0	0			
Rv de Singlarous	0	0	0			0	0	0			
Combe Male	0	0	0			0	0	0			
"Rau de Selves"	30	30	0	0,00%		101	101	0	0,00%		conforme
Rau de Lasserre	208	208	0	0,00%		694	694	0	0,00%		conforme
Rau de Besse	207	207	0	0,00%		689	689	0	0,00%		conforme
Combe Noire	0	0	0			0	0	0			
Rv des Rosettes	6	6	0	0,00%		20	20	0	0,00%		conforme
Lalo"	5	1	4	80,00%	déboisement	16	3	13	81,25%	ueboisemen	perturbé
"Rau du Puech de l'Ouratel"	74	74	0	0,00%		246	246	0	0,00%		conforme
"Rau de Mouix"	18	18	0	0,00%		60	60	0	0,00%		conforme
"Rau de Lacamp"	56	56	0	0,00%		188	188	0	0,00%		conforme
Champs"	8	8	0	0,00%		26	26	0	0,00%		conforme
"Rau de Lasbordes"	4	4	0	0,00%		12	12	0	0,00%		conforme
"Rau de Rouffiac"	11	11	0	0,00%		38	38	0	0,00%		conforme
Rau d'Espineta sources	442	309	133	30,09%	déboisement	1473	1031	442	30,01%	ueboisemen	perturbé
Maissac	32	19	13	40,63%		79	79	0	0,00%		perturbé
Neboullières	60	18	42	70,00%		201	201	0	0,00%		perturbé
Fages	166	50	116	69,88%	tarrissement + bovins	554	554	0	0,00%		perturbé
Langlades	163	49	114	69,94%		136	136	0	0,00%		perturbé
conf. Pouget	332	100	232	69,88%		830	830	0	0,00%		perturbé
conf. Mialet	55	17	38	69,09%		354	354	0	0,00%		perturbé
Graussoles	209	209	0	0,00%		446	446	0	0,00%		conforme
Courbiac	91	91	0	0,00%		194	194	0	0,00%		conforme
conf. Escladines	98	98	0	0,00%		104	104	0	0,00%		conforme
Lestrade	178	178	0	0,00%		38	38	0	0,00%		conforme
conf. "Beth"	197	197	0	0,00%		210	210	0	0,00%		conforme
Lherm	499	214	285	57,11%	rejets Pléaux	2134	915	1219	57,12%	rejets Pléaux	perturbé
Nozières	191	191	0	0,00%		1214	1214	0	0,00%		conforme
les Charbonnières	148	148	0	0,00%		944	944	0	0,00%		conforme

MARONNE - Maronne aval

Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	Etat salmonicole
conf. Combe Nègre	177	177	0	0,00%		1124	1124	0	0,00%		conforme
conf. Enchou	41	41	0	0,00%		259	259	0	0,00%		conforme
Male	168	41	127	75,60%	tarrissement	1067	1067	0	0,00%		perturbé
conf. Maronne	360	0	360	100,00%		4580	4580	0	0,00%		perturbé
sources	0	0	0			0	0	0			
conf. "St-Rames"	15	15	0	0,00%		51	51	0	0,00%		conforme
les Bïaus	50	50	0	0,00%		166	166	0	0,00%		conforme
le Devez	111	111	0	0,00%		371	371	0	0,00%		conforme
conf. Mansergues	57	57	0	0,00%		189	189	0	0,00%		conforme
conf. "Selves"	100	100	0	0,00%		333	333	0	0,00%		conforme
conf. Creveyrolle	117	117	0	0,00%		391	391	0	0,00%		conforme
conf. "Creste"	144	144	0	0,00%		361	361	0	0,00%		conforme
conf. Laspayres	150	150	0	0,00%		1284	1284	0	0,00%		conforme
conf. Maronne	63	63	0	0,00%		535	535	0	0,00%		conforme
sources	0	0	0			0	0	0			
les Fondrades	57	57	0	0,00%		96	96	0	0,00%		conforme
conf. Besse	185	185	0	0,00%		154	154	0	0,00%		conforme
conf. Aubos	468	468	0	0,00%		390	390	0	0,00%		conforme
conf. Combe Noire	70	70	0	0,00%		298	298	0	0,00%		conforme
conf. Rochette	151	151	0	0,00%		324	324	0	0,00%		conforme
amont prise d'eau	179	179	0	0,00%		382	382	0	0,00%		conforme
le Puy Briquet	66	66	0	0,00%		561	561	0	0,00%		conforme
conf. Maronne	69	34	35	50,72%	Gour Noir	587	290	297	50,60%	Gour Noir	perturbé
sources	0	0	0			0	0	0			
conf. "Montagne"	20	16	4	20,00%	déboisement	66	53	13	19,70%	déboisement	conforme
conf. "Ouratel"	37	30	7	18,92%		125	100	25	20,00%		conforme
la Tarède	55	44	11	20,00%		137	110	27	19,71%		conforme
conf. "Mouix"	130	104	26	20,00%		326	261	65	19,94%		conforme
conf. "Fraux-Bas"	66	53	13	19,70%		110	88	22	20,00%		conforme
Bouissou	113	90	23	20,35%		94	75	19	20,21%		perturbé
aval Perrufes	202	182	20	9,90%		506	456	50	9,88%		conforme
les Favières	129	121	8	6,20%		552	517	35	6,34%		conforme
le Cayrou	54	54	0	0,00%		463	463	0	0,00%		conforme
conf. Maronne	260	260	0	0,00%		2221	2221	0	0,00%		conforme
sources	0	0	0			0	0	0			
conf. "Champs"	22	15	7	31,82%	déboisement	73	51	22	30,14%	déboisement	perturbé
conf. "Lasbordes"	129	90	39	30,23%		431	301	130	30,16%		perturbé
conf. Moulin	219	153	66	30,14%		731	511	220	30,10%		perturbé
conf. "Peyroux"	159	111	48	30,19%		529	371	158	29,87%		perturbé
conf. St-Clement	257	180	77	29,96%		858	600	258	30,07%		perturbé
conf. Cayre	117	82	35	29,91%		753	527	226	30,01%		perturbé
les Côtes de Carrie	292	204	88	30,14%	déboisement + débit réservé	2494	1746	748	29,99%	déboisement + débit réservé	perturbé
"Courqueux"	102	72	30	29,41%	débit réservé	874	612	262	29,98%	débit réservé	perturbé
conf. Maronne	72	50	22	30,56%		615	431	184	29,92%	débit réservé	perturbé
barrage Enchanet	0	0	0			0	0	0			
conf. Incon	369	0	369	100,00%	Gour Noir	1174	0	1174	100,00%	Gour Noir	dégradé
conf. Lasserre	522	0	522	100,00%		831	0	831	100,00%		dégradé
Noir	430	0	430	100,00%		137	0	137	100,00%		dégradé
conf. Caulus	51	51	0	0,00%		327	327	0	0,00%		conforme
Massoubrot	257	257	0	0,00%		1638	1638	0	0,00%		conforme
aval D7	254	254	0	0,00%		1619	1619	0	0,00%		conforme
conf. "Puy Lalo"	173	173	0	0,00%		550	550	0	0,00%		conforme
conf. Cayrou	181	181	0	0,00%		578	578	0	0,00%		conforme
conf. Bedaine	237	237	0	0,00%		754	754	0	0,00%		conforme
TOTAL	17169	12771	4398			61687	51686	10001			

(1)

(2)

(3)

(4)

(5)

(6)

POPULATION POTENTIELLE valeur la plus faible entre (1) et (4)	POPULATION REELLE (7) - (9)	DEFICIT i (7) = (1) : (3) i (7) = (4) : (6)	% DEFICIT	ÉTAT SALMONICOLE
17169	12771	4398	25,62%	perturbé

MARONNE - Maronne aval

Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	Etat salmonicole
-------------	-------------------	--------------	---------------	-----------------	---------------------	-------------------	--------------	---------------	-----------------	---------------------	---------------------

(7)

(8)

(9)

CA : capacité d'accueil

CR : capacité de recrutement

CONTEXTE N° 13 SALMONICOLE CONFORME
P1- ■ 13 ■ SC

1. Talweg et bassin versant : caractéristiques, peuplement, gestion et halieutisme

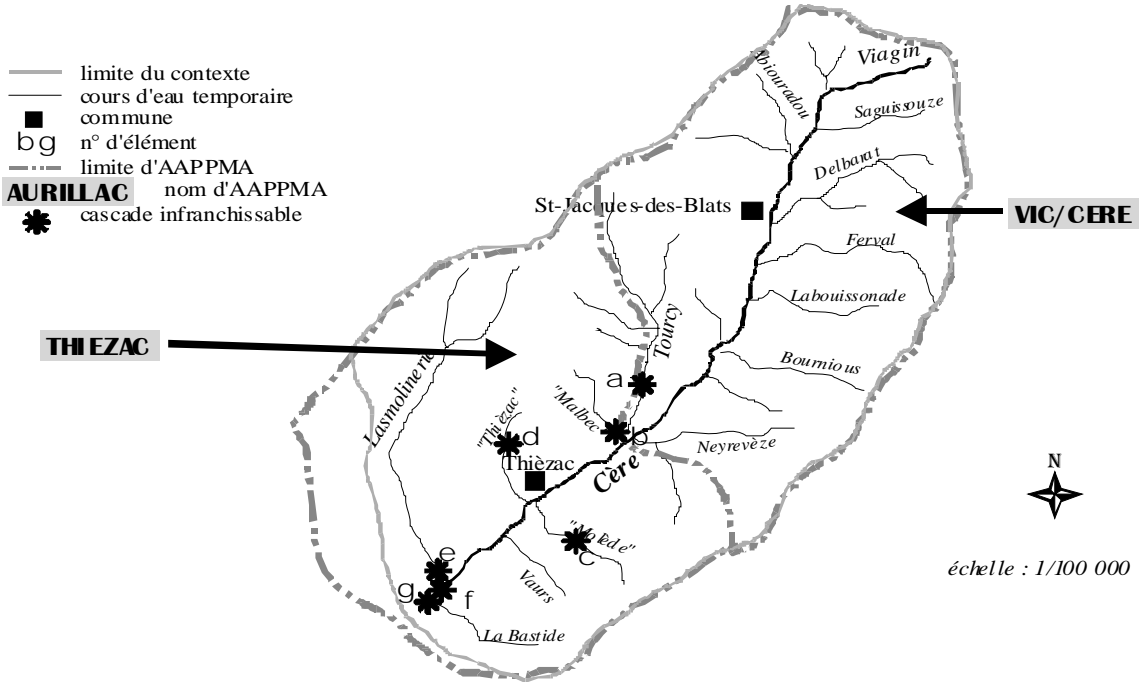
Limites :

Le cours d'eau principal du contexte est la Cère, avec :

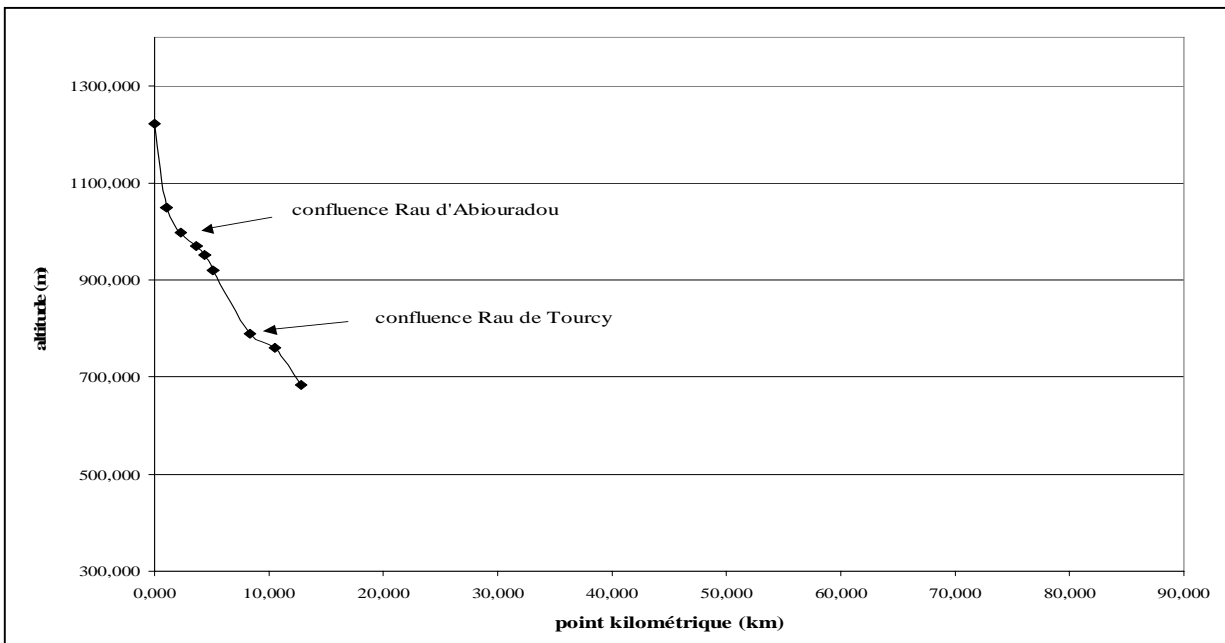
pour **limite amont** ses sources,

pour **limite aval** la cascade du Trémoulet (Pas de Cère).

Schéma du bassin versant :



Profil en long théorique de la Cère sur ce contexte :



CÈRE - CÈRE AMONT

Affluents et communes concernées :

Affluents :		Communes :	
<i>Rive droite</i>	<i>Rive gauche</i>	<i>Cère</i>	<i>Affluents</i>
Rau d'Abiouradou	Rau de Viaguin	St-Jacques des Blats	
Rau de Tourcy	Rau de Saguissouze	Thièzac	
"Rau de Malbec"	Rau de Delbarat	Vic/Cère	
"Rau de Thièzac"	Rau de Ferval		
Rau de Lasmolineries	Rau de Labouissonade		
	Rau des Bournious		
	Rau de Neyrevèze		
	"Rau de La Molène"		
	"Rau d'Antéireux"		
	"Rau de Vours"		
	Rau de la Bastide		

Caractéristiques physiques et qualitatives des cours d'eau et du bassin versant			
Longueur cours principal (km) :	13,00	Surface en eau cours principal (ha) :	5,400
	< 4 m 47,00	Surface en eau affluents (ha) :	5,600
Longueur affluents (km) :	4 à 9 m 0,00	Surface du bassin versant (km²) :	90
	9 à 17 m 0,00	Qualité de l'eau en 1999 :	1A à 2
	> 17m 0,00	Éclusés et marnage :	non
Pente moyenne du cours principal :	3,55%	Prélèvements d'eau :	aucun de connu
Relief :	de 2000 à 1000 m	Débit quinquennal d'étiage :	non connu
Substrat géologique :	brèches volcaniques et roches sédimentaires		
Climat :	précipitations : de + 2000 à 1200 mm isotherme : < 6 à < 10 °C		

Peuplement piscicole	
Domaine :	salmonicole
Espèce repère :	truite fario
Etat fonctionnel :	conforme
Taille de capture :	0,20 m
Peuplement en place :	TRF, CHA, VAI, LOF, LPP, OBR (1), GOU

Gestion et halieutisme	
Catégorie piscicole :	1ère catg.
Tronçons SDVP :	Cère A
Classement réservé (franchissement) :	ensemble du bassin
Axes migrateurs :	Étude potentialités (novembre 2000)
Police de l'eau et de la pêche :	D.D.A.F.
Gestionnaire :	Déversement :
AAPPMA Vic sur Cère	Cère et affluents - TRF - en moyenne de 1997 à 2001 : aucun adultes, 3800 alevins /an, 4000 œufs/an.
AAPPMA Thièzac	Cère et affluents - TRF - en moyenne de 1997 à 2001 : adultes : 170 kg/an, 11800 alevins /an, 18000 œufs /an.

2. Facteurs limitants, diagnostic et SET

Tableau des facteurs limitants :

Facteurs		États fonctionnels	R	E	C
			TRF	TRF	TRF
Famille	Effets				
CÈRE					
M	Cascades infranchissables	cloisonnement des populations	C	C	C
A	Rejets domestiques	colmatage	C	P	C
Affluents de la Cère avec une cascade					
M	Cascades infranchissables	cloisonnement des populations	C	C	C

Facteurs : M : naturel, A : anthropique autorisé, P : anthropique non autorisé.

Stades du cycle de l'espèce repère : R : reproduction, E : éclosion, C : croissance.

CERE - Cère amont

État fonctionnel : C : conforme, P : perturbé, D : dégradé.

Diagnostic de l'état des cours d'eau

Cours d'eau	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle	Population potentielle	Population réelle
Cère	1539	8981		
Affluents	3175	10593		
Total	4714	19574	4714	4632

Déficit	% Déficit	SET	État
82	1,74%	926	conforme

SET : seuil d'efficacité technique.

Voir détails des perturbations page 13/4.

Notes :

Les cascades infranchissables à la montaison (9 sur l'ensemble du contexte) isolent les populations des secteurs amont, la capacité d'accueil y est très inférieure à la capacité de recrutement. Mais elles n'induisent pas de perturbations.

3. Gestion

L'état fonctionnel du contexte est conforme, la gestion préconisée est une **gestion patrimoniale**.

Recommandations d'actions complémentaires :

Des facteurs limitant, localisés, pourraient faire l'objet d'actions, il s'agit :

- ♦ d'améliorer le système d'épuration de St-Jacques-des-Blats et de Thièzac, priorités 3,
- ♦ de rendre franchissables l'ensemble des obstacles anthropiques du contexte, priorités 4.

CÈRE - Cère amont

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	État salmonicole
Affluents	Rau de Viaguin	376	376	0	0,00%		1253	1253	0	0,00%		conforme
	Rau de Saguissouze	91	91	0	0,00%		305	305	0	0,00%		conforme
	Rau de Delbarat	370	370	0	0,00%		1234	1234	0	0,00%		conforme
	Rau de Ferval	192	192	0	0,00%		642	642	0	0,00%		conforme
	Rau de Labouissonade	118	118	0	0,00%		393	393	0	0,00%		conforme
	Rau des Bournious	75	75	0	0,00%		252	252	0	0,00%		conforme
	Rau de Neyrevèze	169	169	0	0,00%		565	565	0	0,00%		conforme
	"Rau de La Molène"	93	93	0	0,00%		312	312	0	0,00%		conforme
	"Rau d'Antéireux"	0	0	0			0	0	0			
	"Rau de Vours"	20	20	0	0,00%		67	67	0	0,00%		conforme
	Rau de la Bastide	98	98	0	0,00%		326	326	0	0,00%		conforme
	Rau d'Abiouradou	112	112	0	0,00%		374	374	0	0,00%		conforme
	Rau de Tourcy	706	706	0	0,00%		2353	2353	0	0,00%		conforme
	"Rau de Malbec"	68	68	0	0,00%		227	227	0	0,00%		conforme
	"Rau de Thiézac"	61	61	0	0,00%		204	204	0	0,00%		conforme
	Rau de Lasmolineries	626	626	0	0,00%		2086	2086	0	0,00%		conforme
Cère	sources	0	0	0			0	0	0			
	conf. Viaguin	31	31	0	0,00%		105	105	0	0,00%		conforme
	conf. Abiouradou	92	92	0	0,00%		306	306	0	0,00%		conforme
	conf. Delbarat	171	171	0	0,00%		569	569	0	0,00%		conforme
	conf. Ferval	120	120	0	0,00%		401	401	0	0,00%		conforme
	aval conf. Labouissonade	140	95	45	32,14%	pollution	468	315	153	32,69%	pollution	perturbé
	conf. "Malbec"	312	312	0	0,00%		2663	2663	0	0,00%		conforme
	conf. "Thiézac"	301	301	0	0,00%		1287	1287	0	0,00%		conforme
	conf. La Bastide	363	326	37	10,19%	pollution	3107	2784	323	10,40%	pollution	conforme
	cascade du Trémoulet	9	9	0	0,00%		75	75	0	0,00%		conforme
TOTAL	4714	4632	82			19574	19098	476				
	(1)	(2)	(3)			(4)	(5)	(6)				

POPULATION POTENTIELLE	POPULATION RÉELLE	DÉFICIT	% DÉFICIT	ÉTAT SALMONICOLE
valeur la plus faible entre (1) et (4)	(7) - (9)	si (7) = (1) : (3) si (7) = (4) : (6)		
4714	4632	82	1,74%	conforme
(7)	(8)	(9)		

CA : capacité d'accueil, CR : capacité de recrutement

1. Talweg et bassin versant : caractéristiques, peuplement, gestion et halieutisme

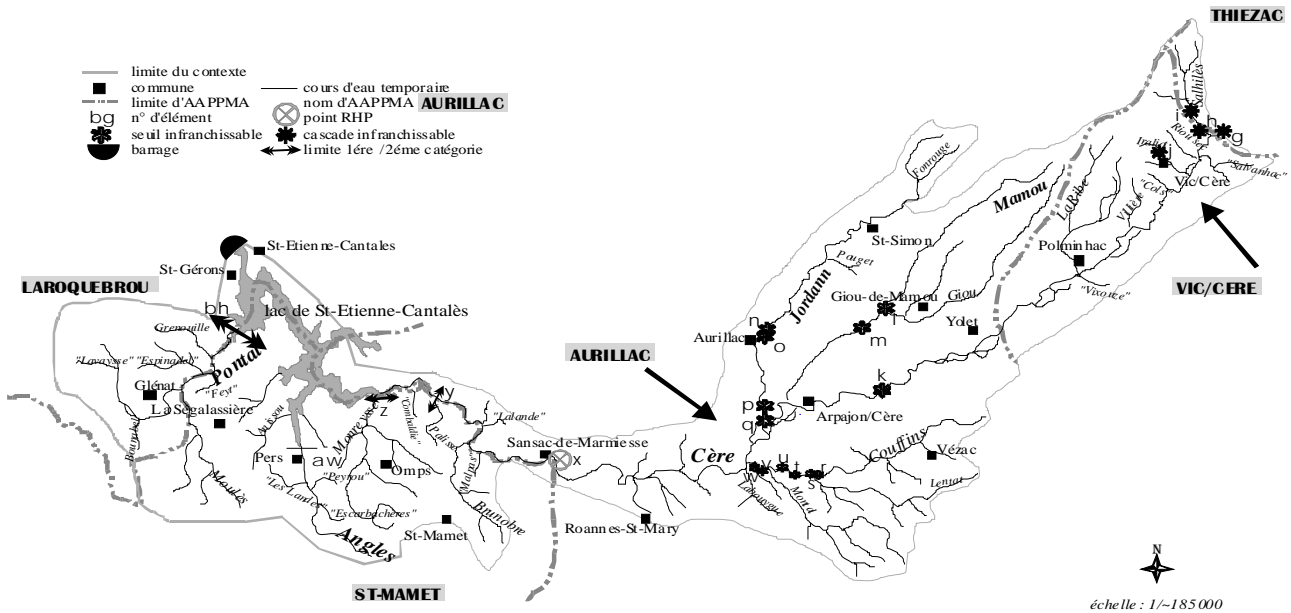
Limites :

Le cours d'eau principal du contexte est la Cère, avec :

pour **limite amont** la cascade du Trémoulet (Pas de Cère)

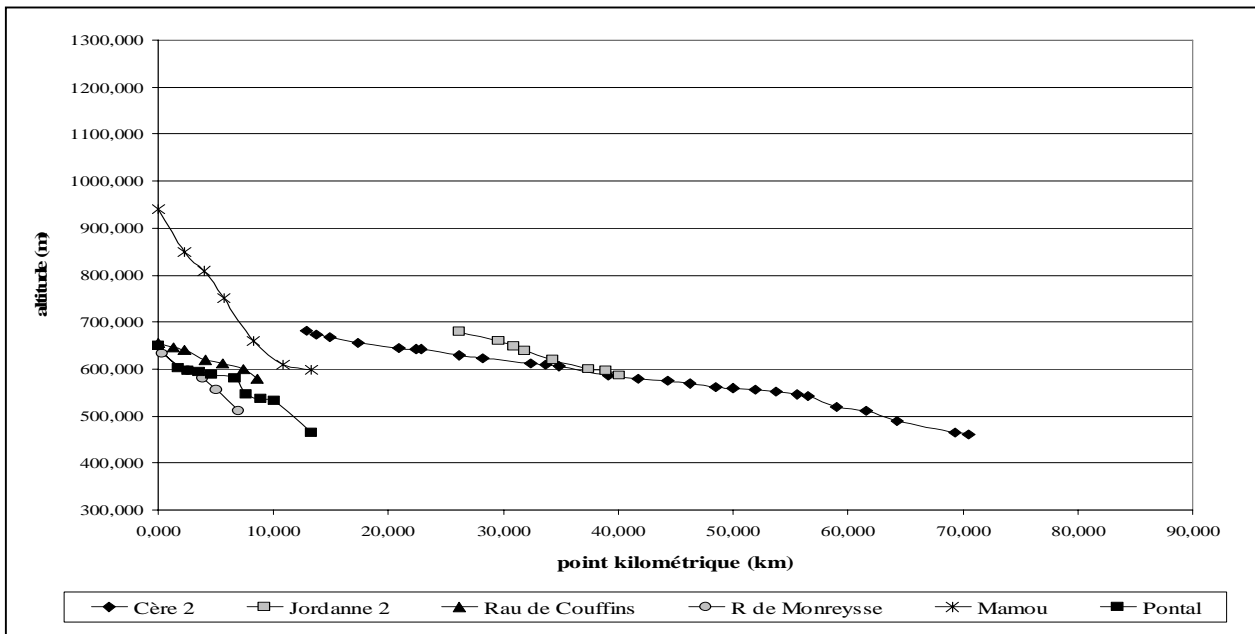
pour **limite aval** le barrage de St-Etienne-Cantales.

SCHEMA DU BASSIN VERSANT



14/7

Profils en long théoriques de la Cère et de ses principaux affluents sur ce contexte



CÈRE - Cère intermédiaire

Affluents et communes concernées

Affluents :		Communes :	
Rive droite	Rive gauche	Cère	Affluents
Rau de Salilhès	"Rau de Salvanhac"	Vic/Cère	St-Simon
Le Riou Sec	"Rau de Vixouze"	Polminhac	Giou-de-Mamou
L'Iraliot Rau	Rau de Couffins	Yolet	Aurillac
"Rau de Cols"	Rau de Labouygues	Vézac	Le Rouget
Rau de Villières	"Rau du Malpas"	Arpajon/Cère	La Ségalassière
Rau de la Ribe	Rau de Brunobre	Roannes-St-Mary	Glénat
Mamou	Rau de Palisse	Ytrac	Roumégoux
Jordanne	"Rau de la Combaldie"	Sansac-de-Marmiesse	
"Rau de Lalande"	Rau de Monreysse	St-Mamet	
Rau des Angles		Pers	
Pontal		Omps	
		St-Gérons	
		Lacapelle-Viescamp	

Caractéristiques physiques et qualitatives des cours d'eau et du bassin versant			
Longueur cours principal (km) :	58,00	Surface en eau cours principal (ha) :	98,900
Longueur affluents (km) :	< 4 m	79,00	Surface en eau affluents (ha) : 40,500
	4 à 9 m	35,00	Surface du bassin versant (km²) : 250
	9 à 17 m	14,00	Qualité de l'eau en 1999 : 1B à HC
	> 17m	0,00	Éclusés et marnage : marnage sur le lac de St-Etienne
Pente moyenne du cours principal :	0,38%	Climat : précipitations	de 1500 à 1000 mm
Relief :	de 1500 à 250 m	isotherme	8 °C << 12 °C
Substrat géologique :	roches granitiques, sédimentaires et métamorphique:		
Débit quinquennal d'étiage :	Cère : 0,380 m ³ /s à Comblat-le-Pont		
Prélèvements d'eau :	stations de pompage à Espinet, à Sansac-de-Marmiesse et à Carbonnat, pompages à Aurillac		

Peuplement piscicole	
Domaine :	salmonicole
État fonctionnel :	perturbé
Espèce repère :	TRF, avec cyprinidés rhéophiles sur la Cère de la confluence avec le Rau de La Ribe à la confluence avec le Roannes, sur la Jordanne à partir de la confluence avec le Rau de Mazic
Taille de capture :	0,20 et 0,23 m sur la Cère de Comblat au barrage de Nèpes, sur la Jordanne
Peuplement en place :	TRF, VAI, LOF, GOU, LPP, OBR, CHA et CHE, VAN, BAF, GAI

Gestion et halieutisme	
Catégorie piscicole :	1ère catg., 2ème catg. sur le lac de St-Etienne-Cantale:
Tronçons SDVP :	Cère B, C, D, E et F, Jordanne B en partie et C, Mamou A et B, Giou, Pontal A et B
Classement réservé (franchissement) :	Jordanne, Mamou et leurs affluents, Moulés, Cère en amont de sa confluence avec l
Axes migrateurs :	Étude potentialités (novembre 2000)
Police de l'eau et de la pêche :	D.D.A.F., D.D.E sur le lac de St-Etienne-Cantales
Gestionnaire :	Déversement :
AAPPMA Vic sur Cère	Cère et affluents - TRF - en moyenne de 1997 à 2001 : 130 kg d'adultes /an, 2800 alevins /an, 5000 œufs /an; Cère - GOU : 50 kg en 1997 et 1996
AAPPMA Aurillac	Cère - TRF : adultes : 405 kg/an, alevins : 21000 individus/an, œufs : 30 000 en 2000; Jordanne - TRF : adultes : 288 kg/an, 10 000 alevins en 2001; Mamou - TRF : alevins : 12 000 individus/an, œufs : 7 400/an; moyennes de 1997 à 2001
AAPPMA St-Mamet	Cère - TRF - en moyenne de 1997 à 2001: adultes : aucun depuis 1997, 1600 alevins /an, 7200 œufs /an.
AAPPMA Laroquebrou	Pontal - TRF - en moyenne de 1997 à 2001 : adultes aucun, 19 000 alevins /an, 28 000 œufs /an.

CÈRE - Cère intermédiaire

2. Facteurs limitants, diagnostic et SET

Sur ce contexte il existe des obstacles infranchissables (seuils ou cascades) qui délimitent des sous-ensembles dont la capacité de recrutement est modifiée par la présence de ces obstacles, qui sont donc des facteurs limitants. Le diagnostic a été réalisé sur l'ensemble du contexte et sur chaque sous-ensemble délimité par un obstacle. Chaque sous-ensemble est représenté sur le croquis page 14/8.

Tableau des facteurs limitants

Facteurs		États fonctionnels	R	E	C
Famille			TRF	TRF	TRF
		Effets			
CERE					
A	barrage de St-Etienne-Cantales	modification totale du milieu	D	D	D
	STEP d'Aurillac	dégradation de la qualité de l'eau	C	P	P
	Chaussées franchissables	colmatage des retenues	P	P	C
	Rejets	colmatage en dehors des retenues	C	P	C
	Bovins	MES	C	P	C
	Chaussées infranchissables	accès limité aux zones de croissance ou de reproduction	P	C	C
A ou M ?	Creusement du lit	manque de caches	P	C	C
JORDANNE					
A	STEP d'Aurillac	dégradation de la qualité de l'eau	C	P	P
	Chaussées franchissables	colmatage des retenues	P	P	C
	Rejets	colmatage en dehors des retenues	C	P	C
	Chaussées infranchissables	accès limité aux zones de croissance ou de reproduction	P	C	C
Mamou					
A	Artificialisation du lit	modification totale du milieu	C	P	P
	Chaussées infranchissables	accès limité aux zones de croissance ou de reproduction	P	C	C
	Bovins	MES	C	P	C
Ruisseau de Couffins					
A	Chaussées infranchissables	accès limité aux zones de croissance ou de reproduction	C	C	C
Ruisseau de Monreysse					
A	barrage de St-Etienne-Cantales	modification totale du milieu	C	C	C
P	rejets de l'usine de St-Mamet	dégradation de la qualité de l'eau, colmatage du milieu	P	P	P
Affluents du Ruisseau de Monreysse					
A	recalibrage	diminution de la diversité de l'habitat	C	P	P
Ruisseau de Villière					
P?	Assec estival	perte de la capacité d'accueil	P	C	C
Iraliot Rau					
A	Rejets?	envasement	C	P	C
Rau des Angles					
A	enrésinement	colmatage et acidification du milieu	C	P	P
A	barrage de St-Etienne-Cantales	modification totale du milieu	P	P	P
Rau d'Anissou					
A	recalibrage	diminution de la diversité de l'habitat	C	P	P
PONTAL					
A	barrage de St-Etienne-Cantales	modification totale du milieu	D	D	D
	drainage	diminution de la diversité du milieu et colmatage du fond par ensablement	P	P	P
Rau de Lavaysse					
A	drainage	diminution de la diversité du milieu	P	C	P

CÈRE - Cère intermédiaire

Rau de Bournabel					
A	drainage	diminution de la diversité du milieu	P	C	P
Rau des Moulès					
A	drainage	diminution de la diversité du milieu	P	C	P

Facteurs : M : naturel, A : anthropique autorisé, P : anthropique non autorisé.

Stades du cycle de l'espèce repère : R : reproduction, E : éclosion, C : croissance.

État fonctionnel : C : conforme, P : perturbé, D : dégradé.

Diagnostic de l'état des cours d'eau

Diagnostic par cours d'eau sans tenir compte des obstacles infranchissables à la montaison

Cours d'eau	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle	Population potentielle	Population réelle
Affluents	2059	6867		
Mamou	1775	8240		
Jordanne	3165	8624		
Couffins	1985	7806		
Monreysse	1044	4236		
Angles	975	3526		
Pontal	3262	10110		
Cère	11477	18203		
Total	25742	67612	67612	18737

Déficit	% Déficit	SET	État
48875	72,29%	3747	perturbé

Diagnostic par sous-ensemble en tenant compte des obstacles infranchissables à la montaison

Sous-ensemble	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle sans obstacles	Capacité de recrutement potentielle avec obstacles	Population potentielle
01 (Cère)	4898	6742	7641	4898
02 (Cère)	14004	36399	21846	14004
03 (Salilhès)	227	756	354	227
04 (Salilhès)	190	633	296	190
05 (Iraliot)	31	105	48	31
06 (Mamou)	615	4083	959	615
07 (Mamou)	841	2806	1312	841
08 (Jordanne)	677	1504	1056	677
09 (Jordanne)	91	290	142	91
10 (Jordanne)	2267	6670	3537	2267
11 (Couffins)	62	367	97	62
12 (Couffins)	521	4049	813	521
13 (Couffins)	67	144	105	67
14 (Couffins)	102	85	159	85
15 (Couffins)	685	2138	1069	685
16 (Couffins)	589	663	919	589
Total	25867	67434	40353	25867

CÈRE - Cère intermédiaire

Sous-ensemble	Capacité d'accueil réelle	Capacité de recrutement réelle sans obstacles	Capacité de recrutement réelle avec obstacles	Population réelle
01 (Cère)	4107	5715	6407	4107
02 (Cère)	8261	19264	12887	8261
03 (Salilhès)	227	756	354	227
04 (Salilhès)	190	633	296	190
05 (Iraliot)	31	105	48	31
06 (Mamou)	615	4083	959	615
07 (Mamou)	841	2806	1312	841
08 (Jordanne)	338	1417	527	338
09 (Jordanne)	46	29	72	29
10 (Jordanne)	2209	6351	3446	2209
11 (Couffins)	62	367	97	62
12 (Couffins)	521	4049	813	521
13 (Couffins)	67	144	105	67
14 (Couffins)	102	85	159	85
15 (Couffins)	685	2138	1069	685
16 (Couffins)	589	663	919	589
Total	18891	48605	29470	18891

Sous-ensemble	Déficit	% Déficit	SET	Etat
01 (Cère)	791	16,15%	821	conforme
02 (Cère)	5743	41,01%	1652	perturbé
03 (Salilhès)	0	0,00%	0	conforme
04 (Salilhès)	0	0,00%	0	conforme
05 (Iraliot)	0	0,00%	0	conforme
06 (Mamou)	0	0,00%	0	conforme
07 (Mamou)	0	0,00%	0	conforme
08 (Jordanne)	339	50,07%	68	perturbé
09 (Jordanne)	62	68,13%	6	perturbé
10 (Jordanne)	58	2,56%	442	conforme
11 (Couffins)	0	0,00%	0	conforme
12 (Couffins)	0	0,00%	0	conforme
13 (Couffins)	0	0,00%	0	conforme
14 (Couffins)	0	0,00%	0	conforme
15 (Couffins)	0	0,00%	0	conforme
16 (Couffins)	0	0,00%	0	conforme
Total	6993	26,97%	3778	perturbé

SET : seuil d'efficacité technique.

Voir détails des perturbations pages 14/09 et 10.

CÈRE - Cère intermédiaire

3. Modules d'Actions Cohérentes et estimation des coûts

⇒ Atteindre le SET, gain de 3 750 TRF

✦ MAC 5 ✦

Pour espérer atteindre le SET il faut reconnecter les sous-ensembles 01 et 02 pour permettre aux truites gagnées de se reproduire dans l'amont de la Cère

Actions			Gain estimé en TRF	Coût par unité	Coût total
Type	Lieu / priorité	Unité			
Diminution des sources de pollution	Jordanne / 1	5 800 ml restaurés à 100 %	510	-	-
	Monreysse / 1	6 600 ml restaurés à 100 %	320	-	-
Aménagements pour bovins	Cère / 1	17 000 ml restaurés à 100 %	960	-	-
				198 €+TVA + matériaux pour un abreuvoir	-
Diversification du milieu ou de l'écoulement des eaux	Cère et affluents / 1	35 500 m ² de caches	610	793 €+TVA + matériaux pour 1000 m ²	28 200 €+ TVA + matériaux
		50 ml de caches	10	396 €+ TVA + matériaux pour 6 ml	3 300 €+ TVA + matériaux
	Pontal et affluents / 1	9 920 m ² de caches	560	793 €+TVA + matériaux pour 1000 m ²	7 860 €+ TVA + matériaux
	Pontal / 3	9 m ² de frayère	(166)	15 à 38 €/ 2 m ² + suivi	170 €+ TVA
	Pontal / 3	2 déflecteurs	(166)	198 €+TVA + matériaux	400 €+ TVA + matériaux
Diminution des pompages estivaux	Villières / 4	+ 50 % du débit	120	-	-
Franchissabilité du seuil C23	Cère / 2	1,5 m de dénivelé	-	15 250 €par m de dénivelé	22 875 €+ TVA
Franchissabilité du seuil J43	Jordanne / 4	4,72 m de dénivelé	45		76 250 €+ TVA
Limitation des autorisations de drainage	bassins du Pontal et du Monreysse / 2	-	-	-	-
TOTAL gain CA hors sources de pollution			1225	139 055 €+ TVA + matériaux	
Franchissabilité du seuil C23	Cère / 2	déjà réalisé	1610	-	-
TOTAL gain CR			1610	-	
TOTAL avec diminution des sources de pollution			3020	139 055 €+ TVA + matériaux	

Même avec une amélioration de la qualité de l'eau très significative le SET n'est pas atteint, il faudrait pour cela compenser les modifications du milieu dues au lac du barrage de St-Etienne-Cantales. Cependant la population sera augmentée de 16 %, ce qui n'est pas négligeable, donc le MAC est retenu

Il n'est pas prévu dans le contrat de rivière Cère de passer à poissons pour les seuils C23 (Déjou) et J43 (Pont-Rouge).

Remarque : un financement est prévu dans le contrat de rivière Cère pour des mises en place de frayères et d'abris artificiels.

CÈRE - Cère intermédiaire

4. Gestion

L'état fonctionnel du contexte est **perturbé sur certaines zones**. Sur ces zones la gestion préconisée ne peut pas être à ce jour patrimoniale. Par contre elle peut le devenir sur certaines dans les cinq ans, si le MAC est réalisé.

Ces zones sont :

- | | |
|--|------------------------------|
| ⇒ la Cère et ses petits affluents en aval de C23 | ⇒ le Mamou en aval de M05. |
| ⇒ la Jordanne en aval de J43, | ⇒ le Couffins en aval de F08 |
| ⇒ le Monreysse et ses affluents | ⇒ le Pontal et ses affluents |

Sur les **zones conformes** la gestion préconisée est une **gestion patrimoniale**.

Recommandations d'actions complémentaires :

Des facteurs limitants, localisés, pourraient faire l'objet d'actions, il s'agit :

- ♦ de l'amélioration du niveau d'épuration de la station de Vic-sur-Cère (essentiellement en période estivale), priorité 3,
- ♦ de la réfection des seuils d'Olmet et des Prades (C14 et C16), priorités 4,
- ♦ du franchissement des différents seuils infranchissables du bassin (sur le Couffins, le Mamou, la Jordanne), priorité 4.

CERE – Cère intermédiaire

01 : Cère en amont du seuil C23 02 : Cère en aval du seuil C23 : ———

04 : Salilhés en amont de la cascade de Salilhés 05 : Iraliot en amont de la cascade ———

07 : Mamou en amont du seuil M03 08 : Jordanne entre les seuils J50 et J44 09 : Jordanne entre les seuils J44 et J43 ———

10 : Jordanne en amont du seuil J43 — — — 11 : Couffins entre les seuils F08 et F07 ———


13 : Couffins entre les seuils F06 et F05 ——— 14 : Couffins entre les seuils F05 et F03 — — —


16 : Couffins en amont du seuil F02 — — —

03 : Salilhés entre les cascades du Muret et de Salilhés ———

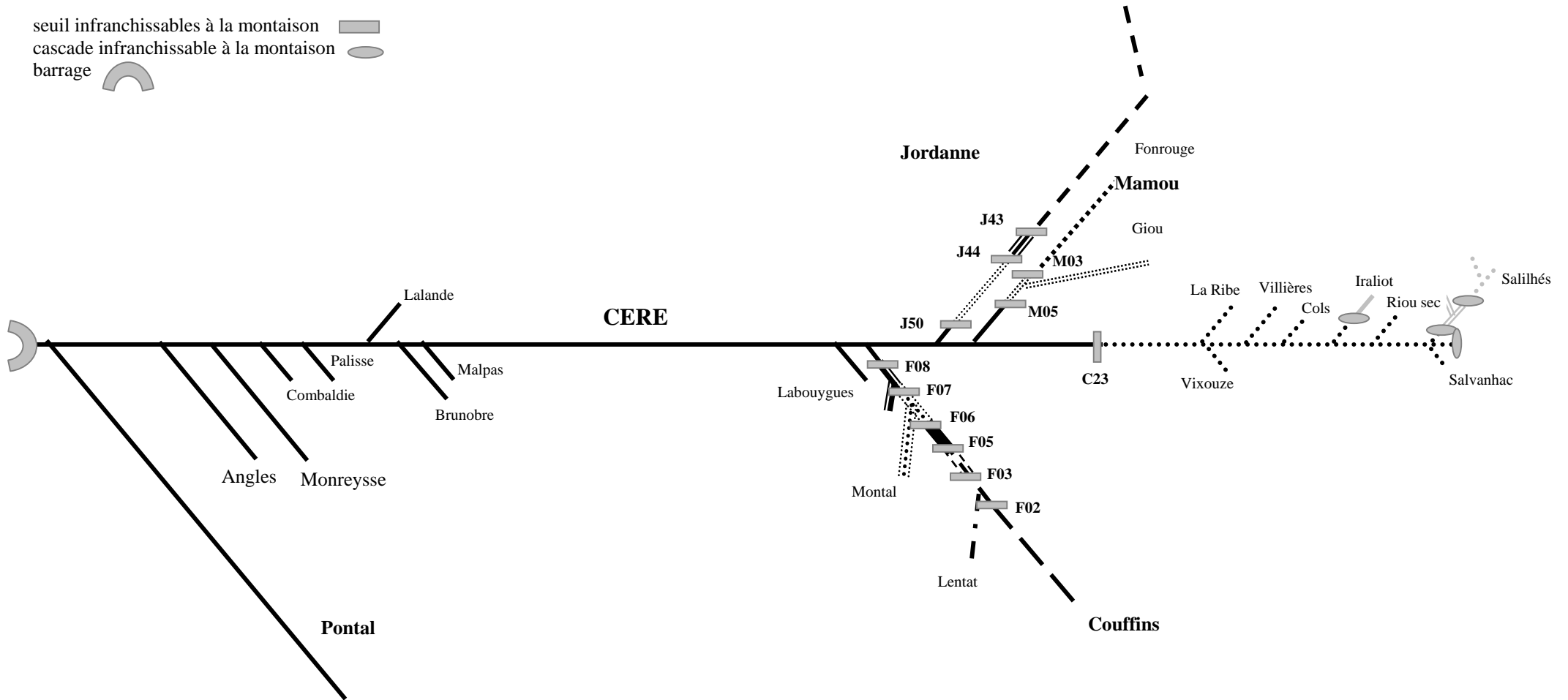
06 : Mamou entre les seuils M05 et M03 09 : Jordanne entre les seuils J44 et J43 ———

12 : Couffins entre les seuils F07 et F06 15 : Couffins entre les seuils F03 et F02 — . . .

seuil infranchissables à la montaison 

cascade infranchissable à la montaison 

barrage 



Représentation des sous-ensembles du contexte :

CERE - Cère intermédiaire

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	Etat salmonicole
Affluents	"Rau de Salvanhac"	7	7	0	0,00%		25	25	0	0,00%		conforme
	"Rau de Vixouze"	53	53	0	0,00%		176	176	0	0,00%		conforme
	Giou	418	418	0	0,00%		3575	3575	0	0,00%		conforme
	"Rau de Mazic"	0	0	0			0	0	0			
	Rau des Granges	11	11	0	0,00%		37	37	0	0,00%		conforme
	Rau de Lentat	626	626	0	0,00%		2088	2088	0	0,00%		conforme
	Rau du Montal	436	436	0	0,00%		3728	3728	0	0,00%		conforme
	Rau de Labouygues	34	34	0	0,00%		113	113	0	0,00%		conforme
	"Rau du Malpas"	20	20	0	0,00%		67	67	0	0,00%		conforme
	Rau de Brunobre	258	258	0	0,00%		861	861	0	0,00%		conforme
	Rau de Palisse	145	145	0	0,00%		484	484	0	0,00%		conforme
	"Rau de la Combaldie"	21	21	0	0,00%		70	70	0	0,00%		conforme
	"Rau de la Bourdarie"	33	33	0	0,00%		109	109	0	0,00%		conforme
	"Rau de Les Landes"	41	41	0	0,00%		136	136	0	0,00%		conforme
	Rau d'Anissou	61	57	4	6,56%	recalibrage	204	191	13	6,37%	recalibrage	conforme
	"Rau du Bois Noir"	19	2	17	89,47%		48	6	42	87,50%		dégradé
	"Rau d'Espinadel"	100	100	0	0,00%		250	250	0	0,00%		conforme
	Rau de la Grenouille	348	348	0	0,00%		1161	1161	0	0,00%		conforme
	Rau de Salilhes	491	491	0	0,00%		1636	1636	0	0,00%		conforme
	Le Riou Sec	79	79	0	0,00%		264	264	0	0,00%		conforme
	L'Iraliot Rau	100	100	0	0,00%		333	203	130	39,04%	envasement	perturbé
	"Rau de Cols"	61	61	0	0,00%		204	204	0	0,00%		conforme
	Rau de Villières	236	0	236	100,00%	assèchement	788	788	0	0,00%		perturbé
	Rau de la Ribe	554	554	0	0,00%		1846	1846	0	0,00%		conforme
	Rau de Fonrouge	387	387	0	0,00%		1290	1290	0	0,00%		conforme
	"Rau de Lalande"	0	0	0			0	0	0			
	"Rau des Vernières"	47	34	13	27,66%	recalibrage	155	113	42	27,10%	recalibrage	perturbé
	"Rau de Lalaurie"	7	1	6	85,71%		25	3	22	88,00%		dégradé
	Rau d'Omps	79	62	17	21,52%		264	206	58	21,97%		perturbé
	Rau de Gavanel	224	224	0	0,00%		749	749	0	0,00%		conforme
"Rau des Escarbachères"	44	44	0	0,00%		145	145	0	0,00%		conforme	
"Rau du Peyrou"	29	29	0	0,00%		96	96	0	0,00%		conforme	
"Rau de Lavaysse"	79	79	0	0,00%		198	198	0	0,00%		conforme	
Rau de Bournabel	145	18	127	87,59%	recalibrage	362	45	317	87,57%	recalibrage	dégradé	
Rau des Moulés	969	815	154	15,89%		1615	1359	256	15,85%		conforme	
"Rau du Feyt"	33	33	0	0,00%		14	14	0	0,00%		conforme	
Mamou	sources	0	0	0			0	0	0			
	Boussac	148	148	0	0,00%		495	495	0	0,00%		conforme
	Sazergues	190	190	0	0,00%		633	633	0	0,00%		conforme
	Mamou-Haut	172	172	0	0,00%		575	575	0	0,00%		conforme
	conf. Giou	350	350	0	0,00%		1168	1168	0	0,00%		conforme
	Veyrac	237	237	0	0,00%		1516	1516	0	0,00%		conforme
	conf. Cère	260	239	21	8,08%	artificialisation du lit	278	209	69	24,82%	artificialisation du lit et colmatage	perturbé
Jordanne	conf. Fonrouge	0	0	0			0	0	0			
	aval St-Simon	792	792	0	0,00%		1260	1161	99	7,86%	colmatage	conforme
	La Résinie (Rau de Mazic)	267	267	0	0,00%		848	848	0	0,00%		conforme
	Le Morou	206	206	0	0,00%		1313	1232	81	6,17%	colmatage	conforme
	Aurillac - Le Buis	498	498	0	0,00%		1586	1447	139	8,76%		conforme
	Aurillac - Sistrière	547	273	274	50,09%	qualité eau	1740	677	1063	61,09%		perturbé
	Marmier	227	113	114	50,22%		72	49	23	31,94%		perturbé
conf. Cère	241	120	121	50,21%		515	388	127	24,66%		perturbé	
Couffins	sources	0	0	0			0	0	0			
	Brouzac	45	45	0	0,00%		38	38	0	0,00%		conforme
	pont de Couffins	78	78	0	0,00%		33	33	0	0,00%		conforme
	Le Croizet	244	244	0	0,00%		407	407	0	0,00%		conforme
	conf. Lentat	235	235	0	0,00%		196	196	0	0,00%		conforme
	conf. Montal	166	166	0	0,00%		354	354	0	0,00%		conforme
	conf. Cère	144	144	0	0,00%		925	925	0	0,00%		conforme
Monreysse	sources	0	0	0			0	0	0			
	conf. Vernières	6	6	0	0,00%	rejets usine St-Mamet	20	20	0	0,00%	rejets usine St-Mamet	conforme
	conf. Lalaurie	150	75	75	50,00%		375	187	188	50,13%		perturbé
	conf. Omps	111	56	55	49,55%		372	186	186	50,00%		perturbé
	conf. "La Bourdarie"	219	110	109	49,77%		731	366	365	49,93%		perturbé
conf. Cère	168	59	109	64,88%	rejets usine St-Mamet et barrage St-Etienne	1436	503	933	64,97%	rejets usine St-Mamet et barrage St-Etienne	perturbé	

CERE - Cère intermédiaire

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	Etat salmonicole
Angles	sources	0	0	0			0	0	0			
	Côte-Rouge	70	70	0	0,00%		233	233	0	0,00%		conforme
	conf. "Escarbachères"	115	42	73	63,48%	enrésinement	382	141	241	63,09%	enrésinement	perturbé
	conf. "Les Landes"	167	167	0	0,00%		417	417	0	0,00%		conforme
	conf. Cère	448	151	297	66,29%	barrage St-Etienne-Cantales	1913	645	1268	66,28%	barrage St-Etienne-Cantales	perturbé
Pontal	sources	0	0	0			0	0	0			
	conf. "Bois Noir"	79	79	0	0,00%		264	264	0	0,00%		conforme
	conf. "Lavaysse"	82	82	0	0,00%		69	69	0	0,00%		conforme
	La Vialle Vert	114	28	86	75,44%	recalibrage	9	2	7	77,78%	recalibrage	perturbé
	conf. Bourmadel	183	31	152	83,06%		76	13	63	82,89%		dégradé
	Savoie	167	139	28	16,77%		178	149	29	16,29%		conforme
	conf. Moulés	102	102	0	0,00%		869	869	0	0,00%		conforme
	conf. "Espinadel"	148	104	44	29,73%	ensablement	317	222	95	29,97%	ensablement	perturbé
	conf. Grenouille	168	118	50	29,76%		180	126	54	30,00%		perturbé
	conf. Cère	526	69	457	86,88%	ensablement et barrage St-Etienne	4500	590	3910	86,89%	ensablement et barrage St-Etienne	dégradé
Cère	cascade du Trémoulet	0	0	0			0	0	0			
	conf. Salilhès	167	167	0	0,00%		358	258	100	27,93%	colmatage	perturbé
	conf. Riou Sec	217	65	152	70,05%	creusement du lit	232	232	0	0,00%		perturbé
	conf. "Cols"	357	357	0	0,00%		569	471	98	17,22%	colmatage	conforme
	conf. Villière	575	172	403	70,09%	creusement du lit	183	154	29	15,85%		perturbé
	conf. La Ribe	272	272	0	0,00%		86	81	5	5,81%		conforme
	Les Prades	85	85	0	0,00%		27	18	9	33,33%		perturbé
	Le Couderc	650	650	0	0,00%		1035	575	460	44,44%		perturbé
	Yolet	456	456	0	0,00%		145	30	115	79,31%		perturbé
	Carnejac	958	958	0	0,00%		305	102	203	66,56%		perturbé
	Carbonnat	318	318	0	0,00%		101	30	71	70,30%		perturbé
	amont Arpajon	281	281	0	0,00%		447	66	381	85,23%		perturbé
	conf. Jordanne	575	534	41	7,13%	STEP Souléry	1818	629	1189	65,40%		perturbé
	conf. Couffins	356	178	178	50,00%	qualité eau	225	197	28	12,44%	perturbé	
	Crespiat	356	178	178	50,00%		225	225	0	0,00%	perturbé	
	amont Le Bex	291	145	146	50,17%		920	629	291	31,63%	colmatage	perturbé
	Bargues	333	167	166	49,85%		211	211	0	0,00%	perturbé	
	Le Cros	225	113	112	49,78%		142	142	0	0,00%	perturbé	
	Sansac	285	142	143	50,18%		180	157	23	12,78%	colmatage	perturbé
	conf. Roannes	287	287	0	0,00%		182	182	0	0,00%	conforme	
	conf. Brunobre	379	379	0	0,00%		855	855	0	0,00%	conforme	
	conf. "Lalande"	301	301	0	0,00%		479	263	216	45,09%	colmatage	perturbé
	conf. Palisse	790	790	0	0,00%		2514	2514	0	0,00%	conforme	
	conf. Monreysse	777	116	661	85,07%	barrage St-Etienne-Cantales	1237	185	1052	85,04%	barrage St-Etienne-Cantales	dégradé
	conf. Angles	855	0	855	100,00%		2722	0	2722	100,00%		dégradé
	conf. Pontal	1088	0	1088	100,00%		2457	0	2457	100,00%		dégradé
	barrage St-Etienne-Cantalés	243	0	243	100,00%		548	0	548	100,00%		dégradé
TOTAL	25742	18737	7005	27,21%		67612	47795	19817	29,31%		perturbé	
	(1)	(2)	(3)			(4)	(5)	(6)				

POPULATION POTENTIELLE	POPULATION RELLE	DEFICIT	% DEFICIT	ETAT SALMONICOLE
valeur la plus faible entre (1) et (4)	(7) - (9)	si (7) = (1) : (3) si (7) = (4) : (6)		
25742	18737	7005	27,21%	perturbé
(7)	(8)	(9)		

CA : capacité d'accueil, CR : capacité de recrutement

1. Talweg et bassin versant : caractéristiques, peuplement, gestion et halieutisme

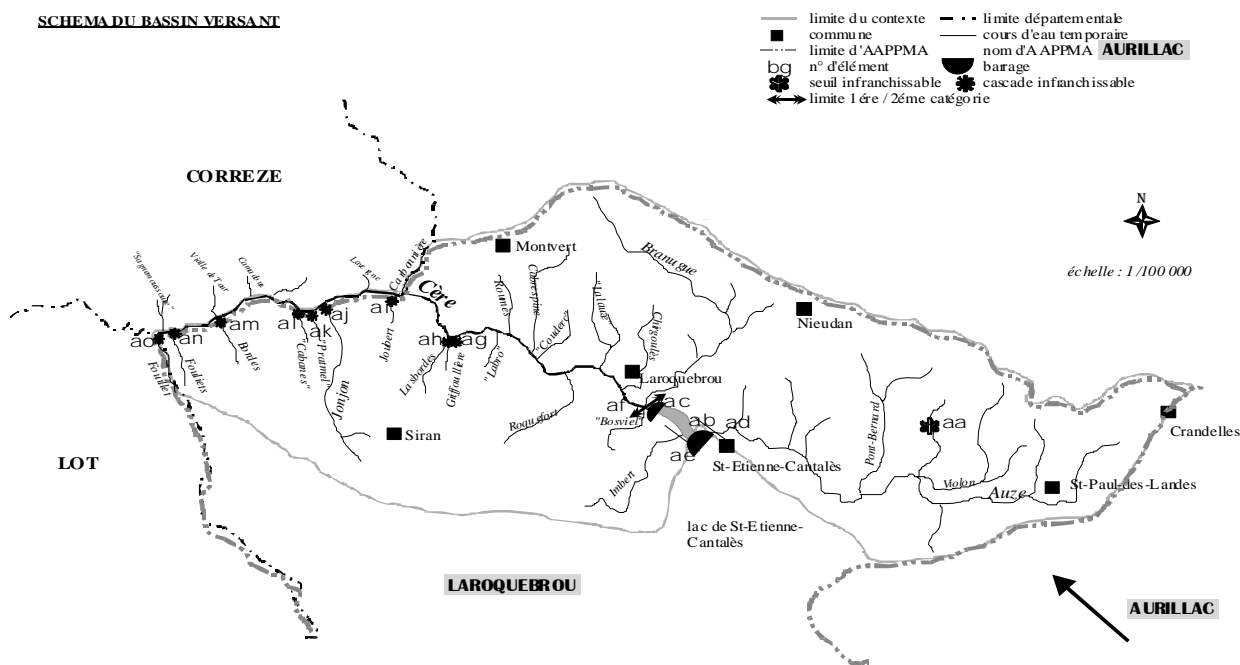
Limites :

Le cours d'eau principal du contexte est la Cère, avec :

pour **limite amont** le barrage de St-Etienne-Cantalès,

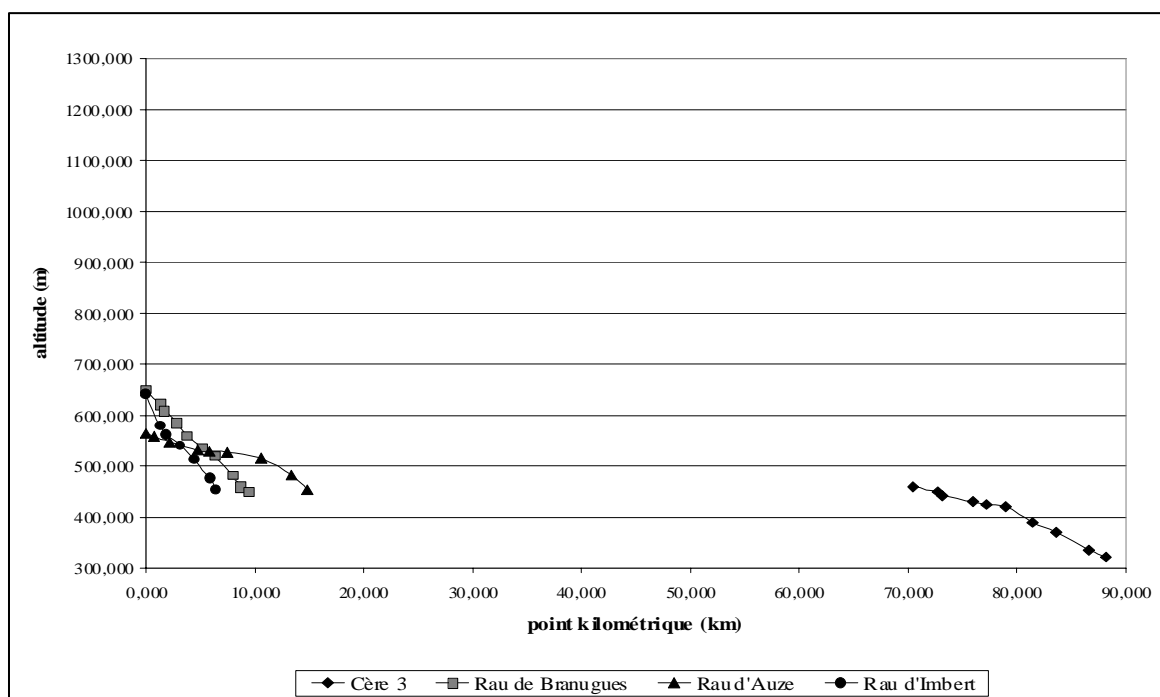
pour **limite aval** sa confluence avec le Ruisseau du Fouillet (sortie du département).

SCHEMA DU BASSIN VERSANT



15/5

Profils en long théoriques de la Cère et de ses principaux affluents sur ce contexte :



CÈRE - CÈRE aval

Affluents et communes concernées :

Affluents :		Communes :	
<i>Rive droite</i>	<i>Rive gauche</i>	<i>Cère</i>	<i>Affluents</i>
Rau d'Auze	Rau d'Imbert	St-Gérons	Crandelles
Rau de Branugue	"Rau de Bosviel"	Laroquebrou	Nieudan
Rau de Chirgoulès	Rau de Roquefort	Montvert	St-Paul-des-Landes
"Rau de Lalauze"	"Rau de Labro"	Siran	Lacapelle-Viescamp
"Rau de Couderc"	Rau de Griffoillière	<i>Gouilles</i>	St-Etienne-Cantales
Rau de Cabrespine	Rau de Lasbordes	<i>St-Julien-le-Pèlerin</i>	
Rau de Roumes	Rau de Joubert		
<i>Rav. de Carbonnière</i>	Rau du Jonjon		
<i>Rav. de Lavergne</i>	"Rau de Prاتمel"		
<i>Rav. du Camadoux</i>	"Rau de Cabanes"		
<i>Rau de la Vialle de Tour</i>	Rau de Bordes		
<i>"R de Sagnemoussouse"</i>	Rau des Fouliets		
	Rau du Fouillet		

Les cours d'eau et les communes indiqués en italique sont corréziens. La Cère est la limite entre le Cantal et la Corrèze à partir de sa confluence avec le ravin de Carbonnière.

Caractéristiques physiques et qualitatives des cours d'eau et du bassin versant			
Longueur cours principal (km) : 18,00		Surface en eau cours principal (ha) : 33,800	
< 4 m	64,00	Surface en eau affluents (ha) : 19,200	
Longueur affluents (km) :	4 à 9 m 31,00	Surface du bassin versant (km²) : 110	
9 à 17 m	0,00	Qualité de l'eau en 1999 : 1A à 3	
> 17m	0,00	Éclusés et marnage : éclusées	
Pente moyenne du cours principal :	0,85%	Prélèvements d'eau : -	
Relief : de 1000 à 250 m		Climat : précipitations : de 900 à 1200 mm	
		isotherme : 8 °C << 12 °C	
Substrat géologique : roches granitiques, métamorphiques et sédimentaires			
Débit quinquennal d'étiage : 0,380 m ³ /s à Comblat-le-Pont			

Peuplement piscicole	
Domaine : salmonicole	Etat fonctionnel : conforme
Espèce repère : TRF avec cyprinidés rhéophiles sur l'amont de l'Auze	
Taille de capture : 0,20 m; sur la Cère 0,23 m en amont du barrage de Nèpes, 0,25 m en aval	
Peuplement en place : TRF, VAI, GOU, APP, GAR	

Gestion et halieutisme	
Catégorie piscicole : 1ère catg.	Tronçons SDVP : Cère F en partie et G, Lacamp
Classement réservé (franchissement) : non	
Axes migrants : Étude potentialités (novembre 2000)	
Police de l'eau et de la pêche : D.D.A.F. et D.D.E. à partir du barrage de Nèpes sur la Cère	
Gestionnaire :	Déversement :
AAPPMA	Cère - TRF : adultes : 130 kg/an en moyenne de 1997 à 2001, alevins : aucun, œufs : aucun.
Laroquebrou	Affluents (Branugues, Auze, Roquefort) - TRF -en moyenne de 1997 à 2001 : adultes : aucun depuis 1997, 58 000 alevins /an, 40 000 œufs /an.

CERE - Cère aval

2. Facteurs limitants, diagnostic et SET

Sur ce contexte il existe des obstacles infranchissables (seuils ou cascades) qui délimitent des sous-ensembles dont la capacité de recrutement est modifiée par la présence de ces obstacles, qui sont donc des facteurs limitants. Le diagnostic a été réalisé sur l'ensemble du contexte et sur chaque sous-ensemble délimité par un obstacle. Chaque sous-ensemble est représenté sur le croquis page 15/6.

Tableau des facteurs limitants :

Facteurs		États fonctionnels	R	E	C
Familles			TRF	TRF	TRF
		Effets			
CERE					
A	Débit réservé	diminution des surfaces favorables	P	P	P
	Chaussées franchissables	colmatage des retenues	C	P	C
	Rejets de la STEP de Laroquebrou	altération de la qualité de l'eau	C	P	P
	Barrage de Nèpes	transformation totale du milieu	D	D	D
mise à sec des frayères par éclusées		C	P	C	
	obstacle infranchissable	P	C	C	
AUZE					
A	Drainage et recalibrage	diminution des surfaces favorables	P	P	C
	Rejets	colmatage	C	P	C
	Barrage de Nèpes	déconnexion avec le bassin	P	C	C
Affluents de la Cère au niveau des gorges					
M	Cascades infranchissables	cloisonnement des populations	C	C	C

Facteurs : M : naturel, A : anthropique autorisé, P : anthropique non autorisé.

Stades du cycle de l'espèce repère : R : reproduction, E : éclosion, C : croissance.

État fonctionnel : C : conforme, P : perturbé, D : dégradé.

Diagnostic de l'état des cours d'eau

Diagnostic par cours d'eau sans tenir compte des obstacles anthropiques infranchissables à la montaison

Cours d'eau	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle	Population potentielle	Population réelle
Affluents	3392	8691		
Auze et Imbert	3336	8786		
Branugues	1024	4971		
Cère	4550	17346		
Total	12302	39794	12302	10496

Déficit	% Déficit	SET	État
1806	14,68%	2099	conforme

CERE - Cère aval

Diagnostic par sous-ensemble en tenant compte des obstacles anthropiques infranchissables à la montaison

Sous-ensemble	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle sans obstacles	Capacité de recrutement potentielle avec obstacles	Population potentielle
01 (Cère)	7007	27615	10931	7007
02 (Fouillets)	79	264	123	79
03 (Bordes)	123	409	192	123
04 (Cabannes)	45	150	70	45
05 (Pratmel)	45	150	70	45
06 (Jonjon)	728	2429	1136	728
07 (Joubert)	104	348	162	104
08 (Lasbordes)	257	858	401	257
09 (Griffoullières)	20	67	31	20
10 (Lalo)	77	258	120	77
11 (Cère)	3800	9840	5928	3800
12 (Prentegarde)	17	33	27	17
Total	12302	42421	19191	12302

Sous-ensemble	Capacité d'accueil réelle	Capacité de recrutement réelle sans obstacles	Capacité de recrutement réelle avec obstacles	Population réelle
01 (Cère)	5749	21802	8968	5749
02 (Fouillets)	79	264	123	79
03 (Bordes)	123	409	192	123
04 (Cabannes)	45	150	70	45
05 (Pratmel)	45	150	70	45
06 (Jonjon)	728	2429	1136	728
07 (Joubert)	104	348	162	104
08 (Lasbordes)	257	858	401	257
09 (Griffoullières)	20	67	31	20
10 (Lalo)	77	258	120	77
11 (Cère)	3252	8589	5073	3252
12 (Prentegarde)	17	33	27	17
Total	10496	35357	16374	10496

Sous-ensemble	Déficit	% Déficit	SET	Etat
01 (Cère)	1258	17,95%	1150	conforme
02 (Fouillets)	0	0,00%	0	conforme
03 (Bordes)	0	0,00%	0	conforme
04 (Cabannes)	0	0,00%	0	conforme
05 (Pratmel)	0	0,00%	0	conforme
06 (Jonjon)	0	0,00%	0	conforme
07 (Joubert)	0	0,00%	0	conforme
08 (Lasbordes)	0	0,00%	0	conforme
09 (Griffoullières)	0	0,00%	0	conforme
10 (Lalo)	0	0,00%	0	conforme
11 (Cère)	548	14,42%	650	conforme
12 (Prentegarde)	0	0,00%	0	conforme
Total	1806	14,68%	2099	conforme

SET : seuil d'efficacité technique.

Voir détails des perturbations pages 15/7 et 8 .

3. Gestion

L'état fonctionnel du contexte est conforme, la gestion préconisée est une **gestion patrimoniale**.

Recommandations d'actions complémentaires :

Des facteurs limitant, localisés, pourraient faire l'objet d'actions, il s'agit :

- ♦ d'augmenter le débit réservé en aval des barrages de Nèpes et de Montvert, priorités 6,
- ♦ d'améliorer le niveau d'épuration de la station de Laroquebrou, priorité 3,
- ♦ de gérer les lixiviats du dépôt d'ordures de Laroquebrou, priorité 4.

CERE – Cère aval

01 : Cère en aval du barrage de Népes **————**

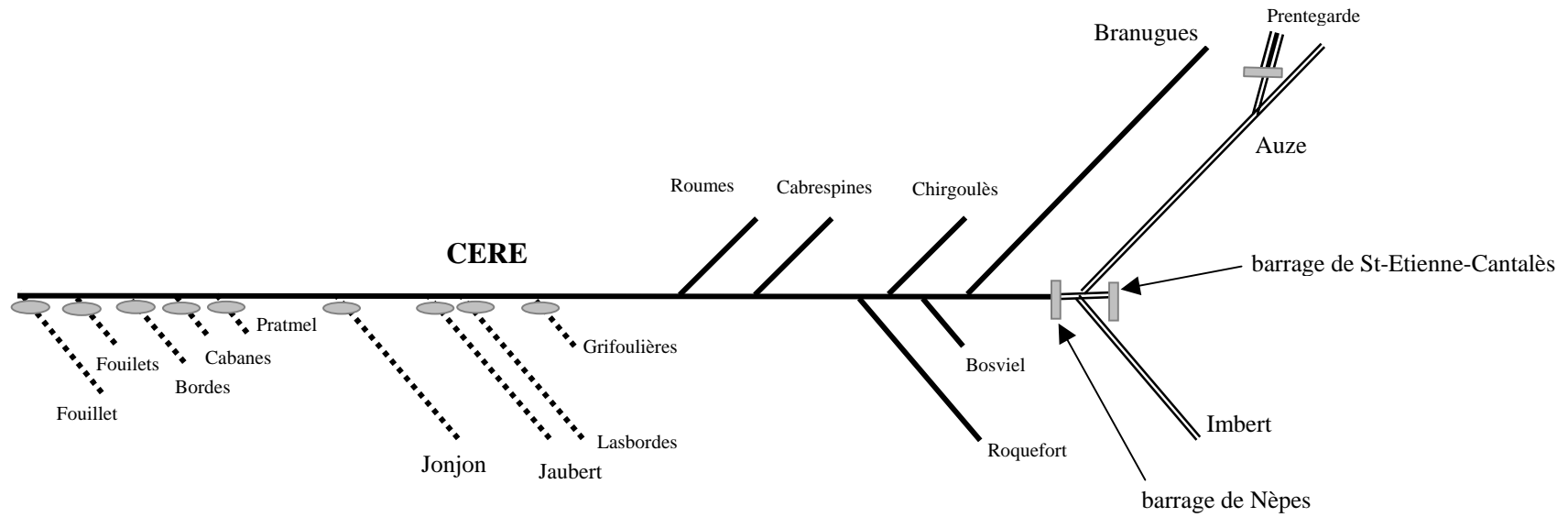
02 : Rau des Fouillets, 03 : Rau de Bordes, 04 : Rau de Cabanes, 05 : Rau de Pratmel, 06 : Rau du Jonjon, 07 : Rau de Joubert, 08 : Rau de Lasbordes, 09 : Rau de Griffouillères, 10 : Rau de Labro **.....**

11 : Cère entre les barrages de Népes et St-Etienne-Cantales **=====**

12 : Rau de Prentegarde **=====**

seuil infranchissables à la montaison **▬**

cascade infranchissable à la montaison **○**



Représentation des sous-ensembles du contexte :

Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles du Cantal

1. Talweg et bassin versant : caractéristiques, peuplement, gestion et halieutisme

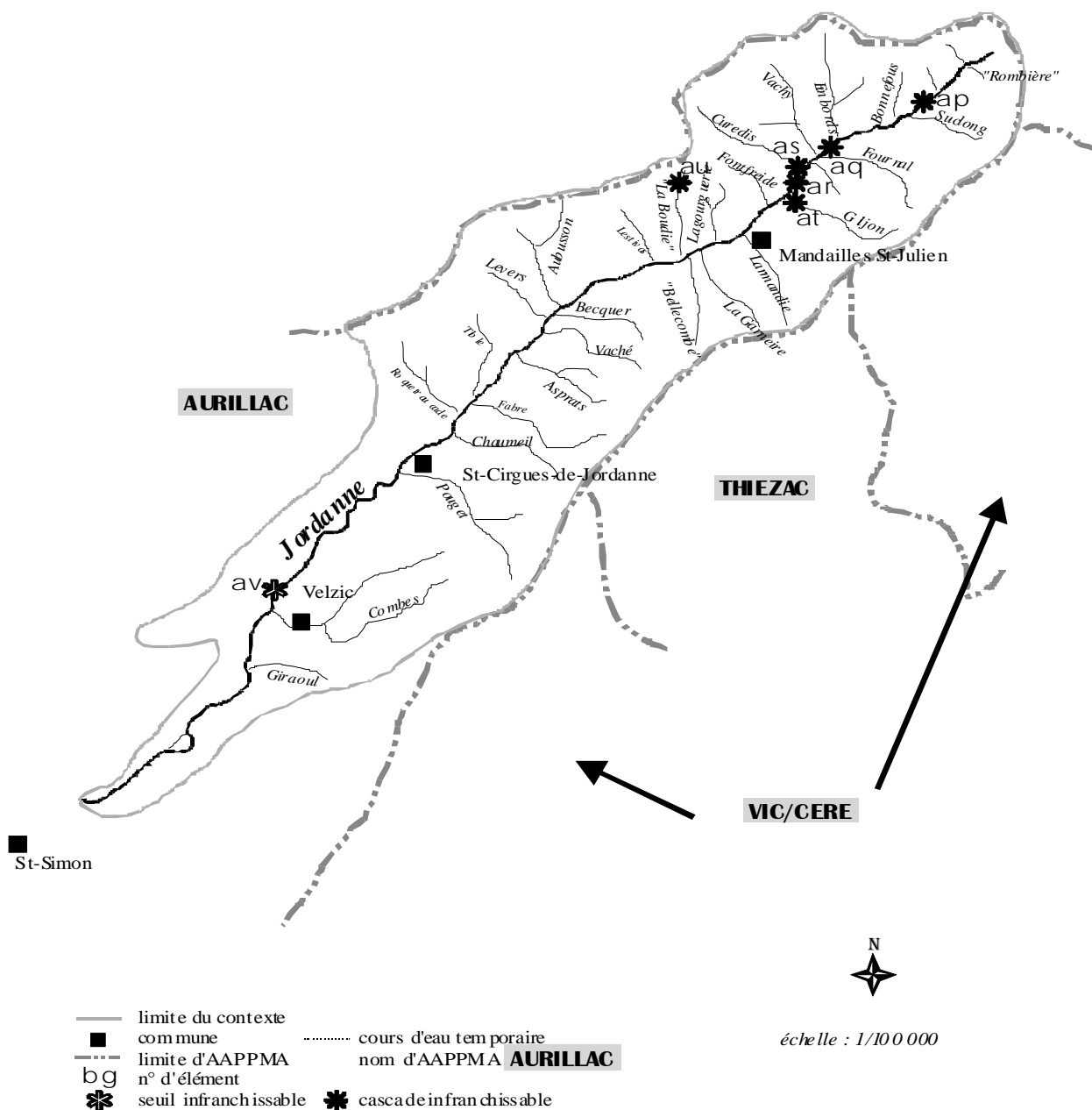
Limites :

Le cours d'eau principal du contexte est la Jordanne, avec :

pour **limite amont** ses sources,

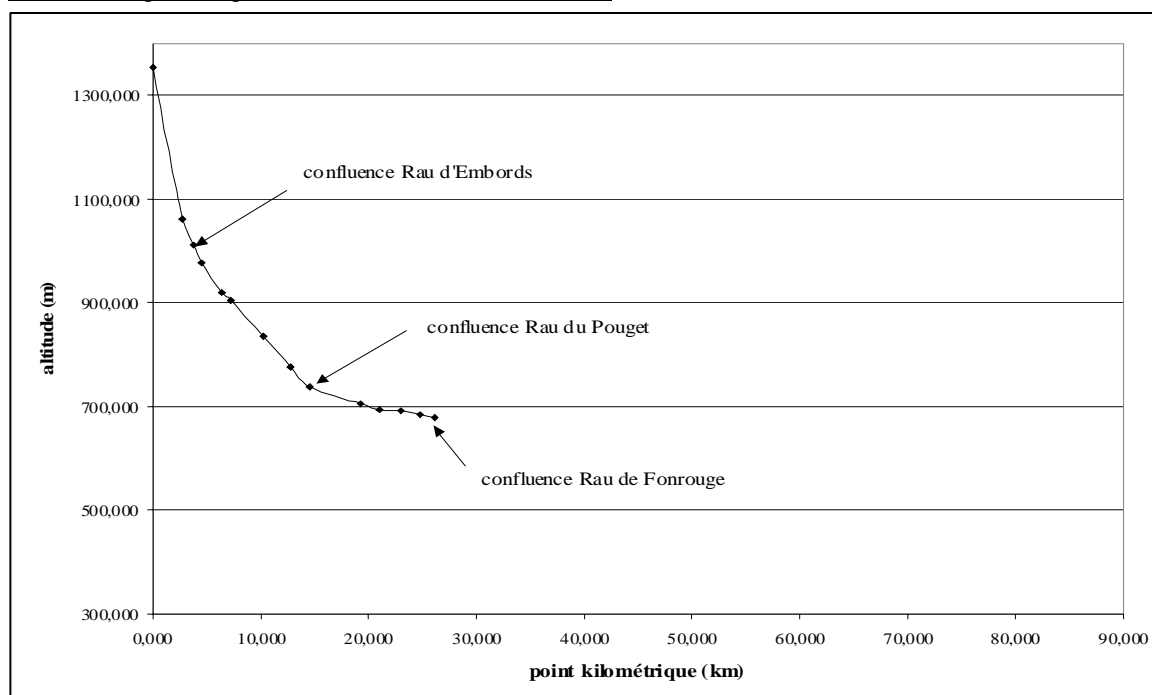
pour **limite aval** sa confluence avec le Ruisseau de Fonrouge.

SCHEMA DU BASSIN VERSANT



CERE - Jordanne amont

Profil en long théorique de la Jordanne sur ce contexte :



Affluents et communes concernées :

Affluents :		Communes :	
Rive droite	Rive gauche	Jordanne	Affluents
Rau de Bonnefous	"Rau de Rombière"	Mandailles-St-Julien	
Rau des Embords	Rau de Suclong	St-Cirgues-de-Jordanne	
Rau de Vachy	Rau de Fournal	Lascelle	
Rau des Curedis	Rau de Glijon	Velzic	
Rau de Fontfreide	Rau de Larmandie	St-Simon	
Rau de Lagourgerie	Rau de Garnerie		
"Rau de La Boudie"	"Rau du Col Bellecombe"		
Rau de Lestivas	Rau de Becquer		
Rau d'Aubusson	Rau de Vaché		
Rau de Levers	Rau d'Asprats		
Rau du Tible	Rau de Fabre		
Rau de Roquetaucade	Rau du Chaumeil		
	Rau du Pouget		
	Rau des Combes		
	Rau de Giraoul		

Caractéristiques physiques et qualitatives des cours d'eau et du bassin versant			
Longueur cours principal (km) :	26,00	Surface en eau cours principal (ha)	28,300
Longueur affluents (km) :	< 4 m	44,00	Surface en eau affluents (ha) :
	4 à 9 m	0,00	5,400
	9 à 17 m	0,00	Surface du bassin versant (km ²) :
	> 17m	0,00	90
Pente moyenne du cours principal :		2,63%	Qualité de l'eau en 1999 :
Relief : de 2000 à 500 m			1A à 1B
Substrat géologique :		brèches volcaniques et roches sédimentaires	
Prélèvements d'eau :		station de pompage à Mousset, captage à Clavières	
Eclusés et marnage :		non	
Débit quinquennal d'étiage :		non connu	
Climat :		précipitations : de + 2200 à 1100 mm	
		isotherme : < 6 à < 10 °C	

Peuplement piscicole			
Domaine :	salmonicole	Espèce repère :	TRF
Taille de capture :	0,20 m sauf 0,23 m sur la Jordanne en aval du pont de la Vernière (Velzic)	Etat fonctionnel :	conforme
Peuplement en place :	TRF, CHA, VAI, LOF, LPP, GOU, OBR		

CERE - Jordanne amont

Gestion et halieutisme	
Catégorie piscicole : 1ère catg.	Tronçons SDVP : Jordanne A et B en partie
Classement réservé (franchissement) : ensemble du bassin	Axes migrateurs : Étude potentialités (novembre 2000)
Gestionnaire :	Police de l'eau et de la pêche : D.D.A.F.
Déversement :	
AAPPMA Aurillac	Jordanne - TRF : aucun adultes depuis 1997, 21000 alevins /an en moyenne de 1997 à 2001, 30 000 œufs en 2000

2. Facteurs limitants, diagnostic et SET

Tableau des facteurs limitants :

Facteurs		États fonctionnels	R	E	C
			TRF	TRF	TRF
Famille	Effets				
JORDANNE					
M	Cascades infranchissables	cloisonnement des populations	C	C	C
A	Seuil infranchissable	cloisonnement des populations	C	C	
	Rejets domestiques	colmatage	C	C	C
Ruisseaux des Curedis et du Glijon					
M	Cascades infranchissables	cloisonnement des populations	C	C	C

Facteurs : M : naturel, A : anthropique autorisé, P : anthropique non autorisé.

Stades du cycle de l'espèce repère : R : reproduction, E : éclosion, C : croissance.

État fonctionnel : C : conforme, P : perturbé, D : dégradé.

Diagnostic de l'état des cours d'eau

Cours d'eau	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle	Population potentielle	Population réelle
Jordanne	4610	25595		
Affluents	3070	10232		
Total	7680	35827		

Déficit	% Déficit	SET	État
99	1,29%	1516	conforme

SET : seuil d'efficacité technique.

Voir détails des perturbations page 16/5.

Notes :

Les cascades infranchissables à la montaison (3 sur l'ensemble du contexte) isolent les populations des secteurs amont, la capacité d'accueil y est très inférieure à la capacité de recrutement. Mais les cascades n'induisent pas de perturbations.

3. Gestion

L'état fonctionnel du contexte est conforme, la gestion préconisée est une **gestion patrimoniale**.

Recommandations d'actions complémentaires :

Des facteurs limitant, localisés, pourraient faire l'objet d'actions, il s'agit :

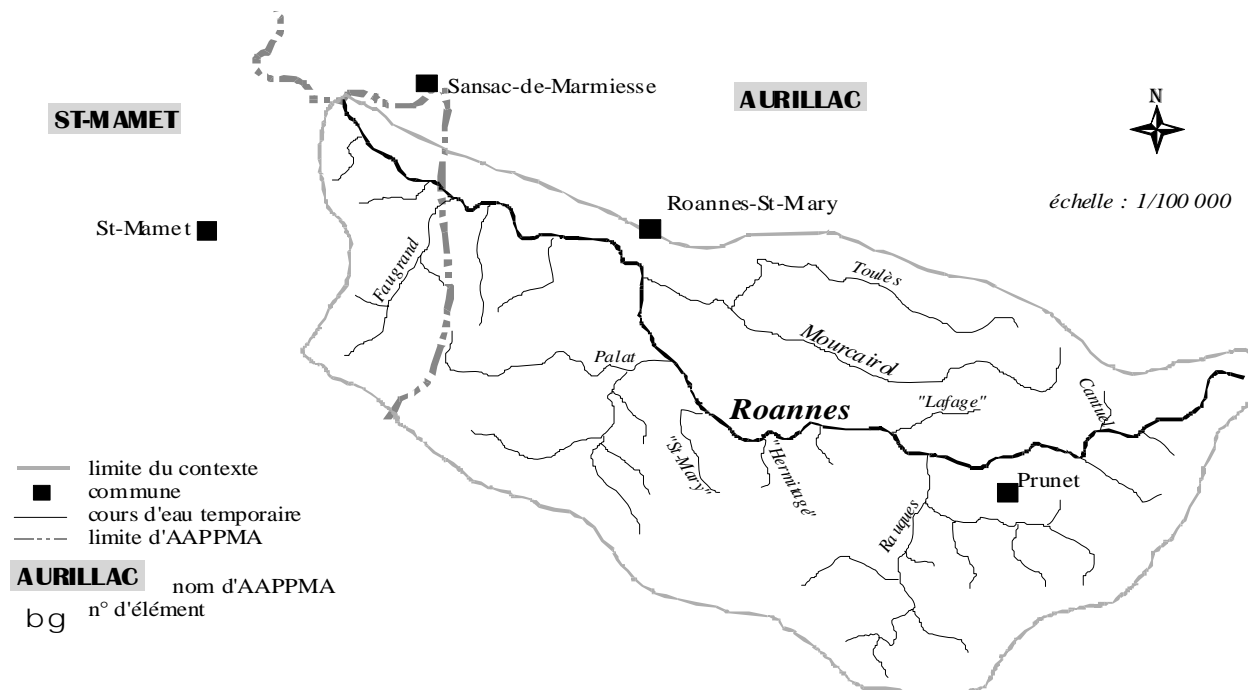
- ♦ de permettre le franchissement du seuil J11 (à Velzic) et de l'ensemble des obstacles anthropiques du contexte, priorités 4,
- ♦ d'améliorer le système d'épuration de Mandailles-St-Julien, St-Cirgues-de-Jordanne, de Lascelles et de Velzic, priorités 3.

1. Talweg et bassin versant : caractéristiques, peuplement, gestion et halieutisme

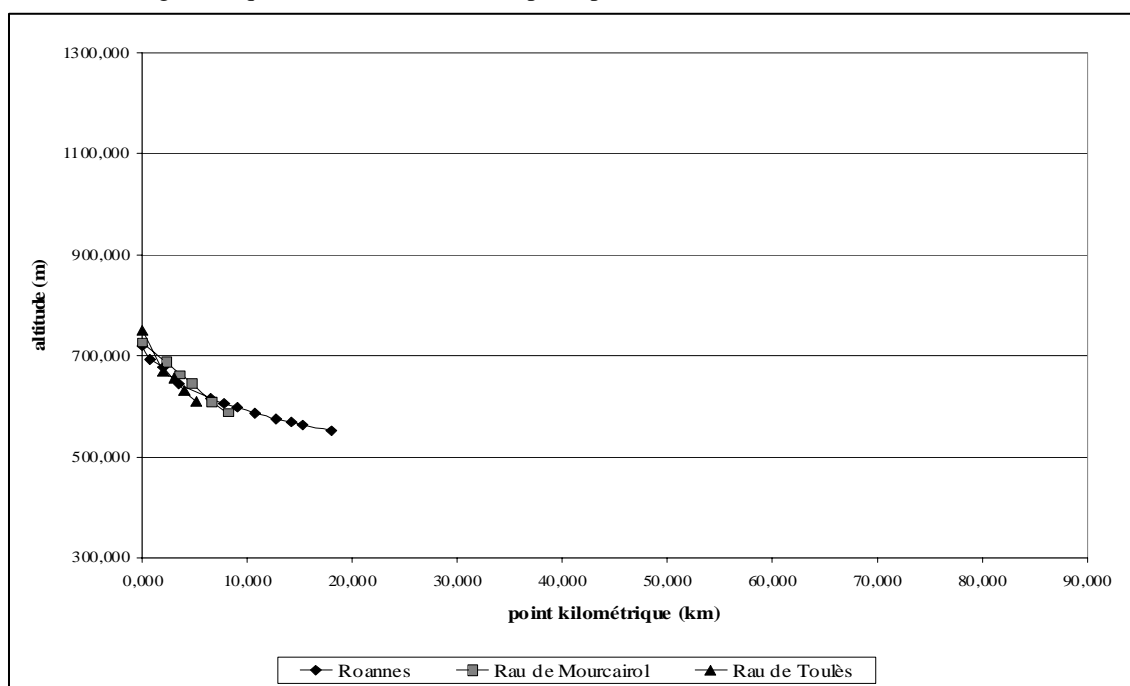
Limites :

Le cours d'eau principal du contexte est le Ruisseau de Roannes, avec :
 pour **limite amont** ses sources,
 pour **limite aval** sa confluence avec la Cère.

Schéma du bassin versant :



Profils en long théoriques du Roannes et de ses principaux affluents sur ce contexte :



CERE - Roannes

Affluents et communes concernées :

Affluents :		Communes :	
<i>Rive droite</i>	<i>Rive gauche</i>	<i>Roannes</i>	<i>Affluents</i>
Rau de Cantuel	Rau de Rauques	Prunet	Arpajon/Cère
"Rau de Lafage"	"X"	Roannes-St-Mary	Lafeuillade-en-Vézic
Rau de Mourcaïrol	"Rau de L'Hermitage"	St-Mamet	Marcolès
	"Rau de St-Mary"	Sansac-de-Marmiesse	
	Rau de Palat		
	Rau de Faugrand		

Caractéristiques physiques et qualitatives des cours d'eau et du bassin versant			
Longueur cours principal (km) :	18,00	Surface en eau cours principal (ha) :	8,700
Longueur affluents (km) :	< 4 m	37,00	Surface en eau affluents (ha) : 4,800
	4 à 9 m	0,00	Surface du bassin versant (km²) : 90
	9 à 17 m	0,00	Qualité de l'eau en 1999 : 1A à 1B
	> 17m	0,00	Éclusés et marnage : non
Pente moyenne du cours principal :	1,08%	Débit quinquennal d'étiage :	non connu
Relief : de 1000 à 500 m		Climat :	précipitations : de 1500 à 1100 mm isotherme : > 10 à < 12 °C
Substrat géologique :	roches métamorphiques		
Prélèvements d'eau :	station de pompage de la commune de St-Mamet sur le Rau de Faugrand		

Peuplement piscicole			
Domaine :	salmonicole	Espèce repère :	TRF
Etat fonctionnel :	conforme	Taille de capture :	0,20 m
		Peuplement en place :	TRF, VAI, LOF, LPP, GOU

Gestion et halieutisme	
Catégorie piscicole :	1ère catg.
Classement réservé (franchissement) :	non
Gestionnaire :	Déversement :
AAPPMA Aurillac	Roannes - TRF : adultes : 100 kg en 1997, 5000 alevins en 2001 et 60000 en 1997, 30000 œufs en 1997.
AAPPMA St-Mamet	Roannes - TRF : adultes : aucun depuis 1998, alevins : 15000 individus en 1997, œufs : 4000 en 1999.
	Tronçons SDVP : Roannes A, B et C
	Axes migrateurs : Étude potentialités (novembre 2000)
	Police de l'eau et de la pêche : D.D.A.F.

2. Facteurs limitants, diagnostic et SET

Tableau des facteurs limitants :

Facteurs		États fonctionnels	R	E	C
			TRF	TRF	TRF
Famille	Effets				
Ruisseau de Roannes					
A ?	Creusement du lit	manque de caches	P	C	C
A	Chaussées infranchissables	non accès aux zones de fraie ou de croissance	P	C	C
	Rejets domestiques	colmatage	C	C	C
Ruisseau de Toulés					
A	recalibrage	diminution de la diversité de l'habitat	C	P	P

Facteurs : M : naturel, A : anthropique autorisé, P : anthropique non autorisé.

Stades du cycle de l'espèce repère : R : reproduction, E : éclosion, C : croissance.

État fonctionnel : C : conforme, P : perturbé, D : dégradé.

CERE - Roannes

Diagnostic de l'état des cours d'eau

Cours d'eau	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle	Population potentielle	Population réelle
Roannes	2228	3478		
Affluents	2757	6552		
Total	4985	10030	4985	4472

Déficit	% Déficit	SET	État
513	10,29%	894	conforme

SET : seuil d'efficacité technique.

Voir détails des perturbations page 17/4.

3. Gestion

L'état fonctionnel du contexte est conforme, la gestion préconisée est une **gestion patrimoniale**.

Recommandations d'actions complémentaires :

Des facteurs limitant, localisés, pourraient faire l'objet d'actions, il s'agit :

- ♦ d'améliorer la gestion du débit de la dérivation du seuil en amont du Pont des Fangasses, en respectant les besoins de la vie piscicole, priorité 3,
- ♦ d'améliorer le système d'épuration de Prunet et de Roannes-St-Mary, priorités 3,
- ♦ de permettre le franchissement de seuils difficilement franchissables, priorités 4.

CERE - Roannes

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	Etat salmonicole
Affluents	Rau de Rauques	778	778	0	0,00%		1298	1298	0	0,00%		conforme
	"X"	0	0	0			0	0	0			
	"Rau de L'Hermitage"	68	68	0	0,00%		171	171	0	0,00%		conforme
	"Rau de St-Mary"	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Palat	285	285	0	0,00%		949	949	0	0,00%		conforme
	Rau de Faugrand	150	150	0	0,00%		499	499	0	0,00%		conforme
	Rau de Cantuel	73	73	0	0,00%		245	245	0	0,00%		conforme
"Rau de Lafage"	0	0	0			0	0	0				
Mourcairol	sources	0	0	0			0	0	0			
	Brouzac	129	129	0	0,00%		322	322	0	0,00%		conforme
	0	124	124	0	0,00%		309	309	0	0,00%		conforme
	0	110	110	0	0,00%		276	276	0	0,00%		conforme
	conf. Toules	259	259	0	0,00%		648	648	0	0,00%		conforme
conf. Roannes	275	275	0	0,00%		687	687	0	0,00%		conforme	
Toules	sources	0	0	0			0	0	0			
	Toules	114	55	59	51,75%	drainage	381	185	196	51,44%	drainage	perturbé
	0	75	75	0	0,00%		125	125	0	0,00%		conforme
	pont sous Gladines	182	182	0	0,00%		304	304	0	0,00%		conforme
conf. Mourcairol	135	135	0	0,00%		338	338	0	0,00%		conforme	
Roannes	sources	0	0	0			0	0	0			
	conf. Cantuel	39	39	0	0,00%		130	130	0	0,00%		conforme
	Prunet	76	76	0	0,00%		126	126	0	0,00%		conforme
	conf. Roques	119	102	17	14,29%	pollution	398	338	60	15,08%	pollution	conforme
	conf. "Hermitage"	370	370	0	0,00%		617	617	0	0,00%		conforme
	conf. "St-Mary"	219	219	0	0,00%		183	183	0	0,00%		conforme
	conf. Palat	104	104	0	0,00%		223	223	0	0,00%		conforme
	conf. Mourcairol	179	179	0	0,00%		382	382	0	0,00%		conforme
	La Course du Mouton	269	155	114	42,38%	manque de caches et pollution	287	252	35	12,20%	pollution	perturbé
	Madunhac-haut	245	172	73	29,80%	manque de caches	262	262	0	0,00%		perturbé
conf. Faugrand	187	131	56	29,95%	200		200	0	0,00%		perturbé	
conf. Cère	421	227	194	46,08%	670		670	0	0,00%		perturbé	
TOTAL	4985	4472	513			10030	9739	291				

(1)

(2)

(3)

(4)

(5)

(6)

POPULATION POTENTIELLE	POPULATION RELLE	DEFICIT	% DEFICIT	ETAT SALMONICOLE
valeur la plus faible entre (1) et (4)	(7) - (9)	si (7) = (1) : (3) si (7) = (4) : (6)		
4985	4472	513	10,29%	conforme

(7)

(8)

(9)

CA : capacité d'accueil, CR : capacité de recrutement

**CONTEXTE N° 18 SALMONICOLE CONFORME
P18 ■ 18 ■ SC**

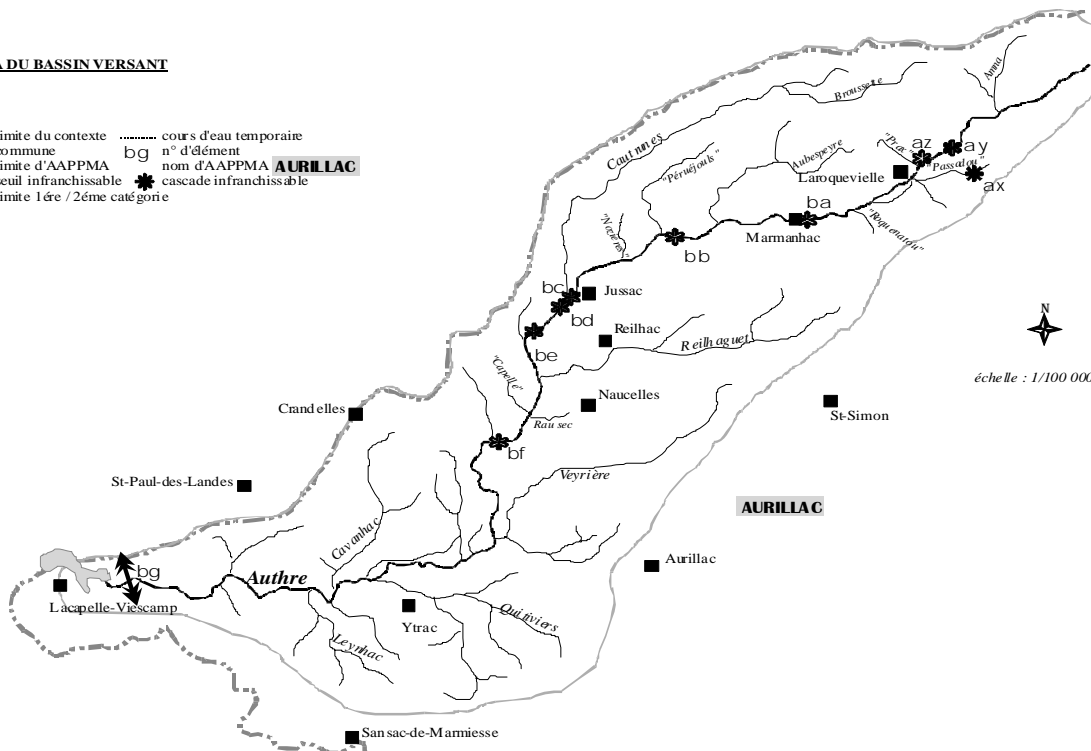
1. Talweg et bassin versant : caractéristiques, peuplement, gestion et halieutisme

Limites :

Le cours d'eau principal du contexte est l'Authre, avec :
pour **limite amont** ses sources,
pour **limite aval** sa confluence avec la Cère.

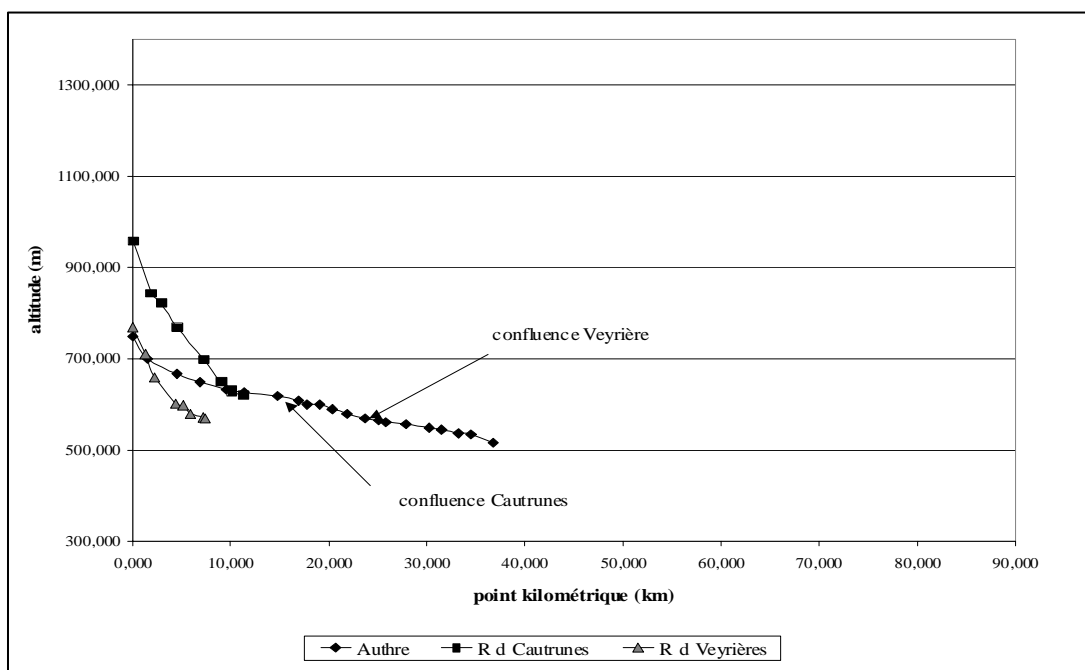
SCHEMA DU BASSIN VERSANT

- limite du contexte cours d'eau temporaire
- commune bg n° d'élément
- - - - - limite d'AAPPMA nom d'AAPPMA **AURILLAC**
- ✱ seuil infranchissable ✱ cascade infranchissable
- ↔ limite 1^{ère} / 2^{ème} catégorie



18/4

Profil en long théorique de l'Authre et de ses principaux affluents sur ce contexte :



CERE - Authre

Affluents et communes concernées :

Affluents :		Communes :	
<i>Rive droite</i>	<i>Rive gauche</i>	<i>Authre</i>	<i>Affluents</i>
Rau d'Amna	"Rau de Passadou"	Lascelle	St-Simon
"Rau de Prax"	"Rau de Roquenatou"	Laroquevielle	Aurillac
Rau d'Aubespeyre	Rau de Reilhaguet	Marmanhac	Crandelles
"Rau de Péruéjous"	Ruisseau sec	Jussac	Sansac-de-Marmiesse
"Rau de Nozières"	Rau de Veyrière	Reilhac	
Rau de Cautrunes	Rau de Quitiviers	Naucelles	
"Rau de Capelle"	Rau de Leynhac	Ytrac	
Rau de Cavanhac		St-Paul-des-Landes	
		Lacapelle-Viescamp	

Caractéristiques physiques et qualitatives des cours d'eau et du bassin versant			
Longueur cours principal (km) : 37,00		Surface en eau cours principal (ha) : 33,600	
< 4 m 36,00		Surface en eau affluents (ha) : 12,300	
Longueur affluents (km) : 4 à 9 m 19,00		Surface du bassin versant (km²) : 150	
9 à 17 m 0,00		Qualité de l'eau en 1999 : 1B à 2	
> 17m 0,00		Éclusés et marnage : marnage sur le lac de St-Etienne	
Pente moyenne du cours principal : 0,65%		Climat : précipitations : de 1100 à 2000 mm	
Relief : de 1000 à 250 m		isotherme : 8 °C << 12 °C	
		Débit quinquennal d'étiage : non connu	
Substrat géologique : brèches volcaniques, roches métamorphiques, roches sédimentaires et basaltes			
Prélèvements d'eau : pompages à Marmanhac et Jussac, stations à Lagarde, Cambian, Ytrac et Jallès			

Peuplement piscicole	
Domaine : salmonicole	Etat fonctionnel : conforme
Espèce repère : TRF, avec cyprinidés rhéophiles à partir du pont du Vert sur l'Authre	
Taille de capture : 0,20 m, sauf sur l'Authre en aval de Jussac 0,23 m	
Peuplement en place : TRF, VAI, LOF, LPP, GOU	

Gestion et halieutisme	
Catégorie piscicole : 1ère catg.	Tronçons SDVP : Authre A, B et C
Classement réservé (franchissement) : ensemble du bassin	Axes migrateurs : Étude potentialités (novembre 2000)
Gestionnaire : AAPPMA Aurillac	Police de l'eau et de la pêche : D.D.A.F.
Déversement : Authre - TRF - en moyenne de 1997 à 2001 : adultes : 260 kg/an, 26000 alevins/an, 13000 œufs en 2001	

2. Facteurs limitants, diagnostic et SET

Sur ce contexte il existe des obstacles infranchissables (seuils ou cascades) qui délimitent des sous-ensembles dont la capacité de recrutement est modifiée par la présence de ces obstacles, qui sont donc des facteurs limitants. Le diagnostic a été réalisé sur l'ensemble du contexte et sur chaque sous-ensemble délimité par un obstacle. Chaque sous-ensemble est représenté sur le croquis page 18/5.

Tableau des facteurs limitants :

Facteurs		États fonctionnels	R	E	C
			TRF	TRF	TRF
Famille	Effets				
AUTHRE					
A	pollution diffuse	colmatage des retenues des seuils	C	P	P
	seuils infranchissables	frayères inaccessibles	P	C	C
Rau de Veyrières					
A	STEP Quatres-Chemins	colmatage et pollution	C	P	P
Rau de Reilhaguet					
A	STEP Reilhac	colmatage et pollution	C	P	P

CERE - Authre

Rau de Cavanhac					
A	drainage	diminution de la diversité du milieu	C	P	P
	passage sous la RN120	colmatage du fond	C	P	C

Facteurs : M : naturel, A : anthropique autorisé, P : anthropique non autorisé.

Stades du cycle de l'espèce repère : R : reproduction, E : éclosion, C : croissance.

État fonctionnel : C : conforme, P : perturbé, D : dégradé.

Diagnostic de l'état des cours d'eau

Diagnostic par cours d'eau sans tenir compte des obstacles infranchissables à la montaison

Cours d'eau	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle	Population potentielle	Population réelle
Affluents	3176	7833		
Cautrunes	1366	7026		
Veyrières	979	3036		
Authre	6075	9570		
Total	11596	27465	11596	10657

Déficit	% Déficit	SET	État
939	8,10%	2131	conforme

Diagnostic par sous-ensemble en tenant compte des obstacles infranchissables à la montaison

Sous-ensemble	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle sans obstacles	Capacité de recrutement potentielle avec obstacles	Population potentielle
01 (Authre)	226	647	353	226
02 (Authre)	79	131	123	79
03 (Authre)	848	2003	1323	848
04 (Authre)	1002	2715	1563	1002
05 (Authre)	1123	1733	1752	1123
06 (Authre)	1676	7812	2615	1676
07 (Authre)	80	85	125	80
08 (Authre)	1193	2759	1861	1193
09 (Authre)	5369	9579	8376	5369
Total	11596	27464	18090	11596

Sous-ensemble	Capacité d'accueil réelle	Capacité de recrutement réelle sans obstacles	Capacité de recrutement réelle avec obstacles	Population réelle
01 (Authre)	226	647	353	226
02 (Authre)	79	131	123	79
03 (Authre)	848	1977	1323	848
04 (Authre)	1002	2569	1563	1002
05 (Authre)	1123	1712	1752	1123
06 (Authre)	1676	7716	2615	1676
07 (Authre)	80	57	125	57
08 (Authre)	1066	2372	1663	1066
09 (Authre)	4815	8425	7511	4815
Total	10915	25606	17027	10915

CERE - Authre

Sous-ensemble	Déficit	% Déficit	SET	Etat
01 (Authre)	0	0,00%	0	conforme
02 (Authre)	0	0,00%	0	conforme
03 (Authre)	0	0,00%	0	conforme
04 (Authre)	0	0,00%	0	conforme
05 (Authre)	0	0,00%	0	conforme
06 (Authre)	0	0,00%	0	conforme
07 (Authre)	23	28,75%	11	perturbé
08 (Authre)	127	10,65%	213	conforme
09 (Authre)	554	10,32%	963	conforme
Total	704	5,87%	2183	conforme

SET : seuil d'efficacité technique.

Voir détails des perturbations page 18/6 et 7.

3. Gestion

L'état fonctionnel du contexte est conforme, la gestion préconisée est une **gestion patrimoniale**.

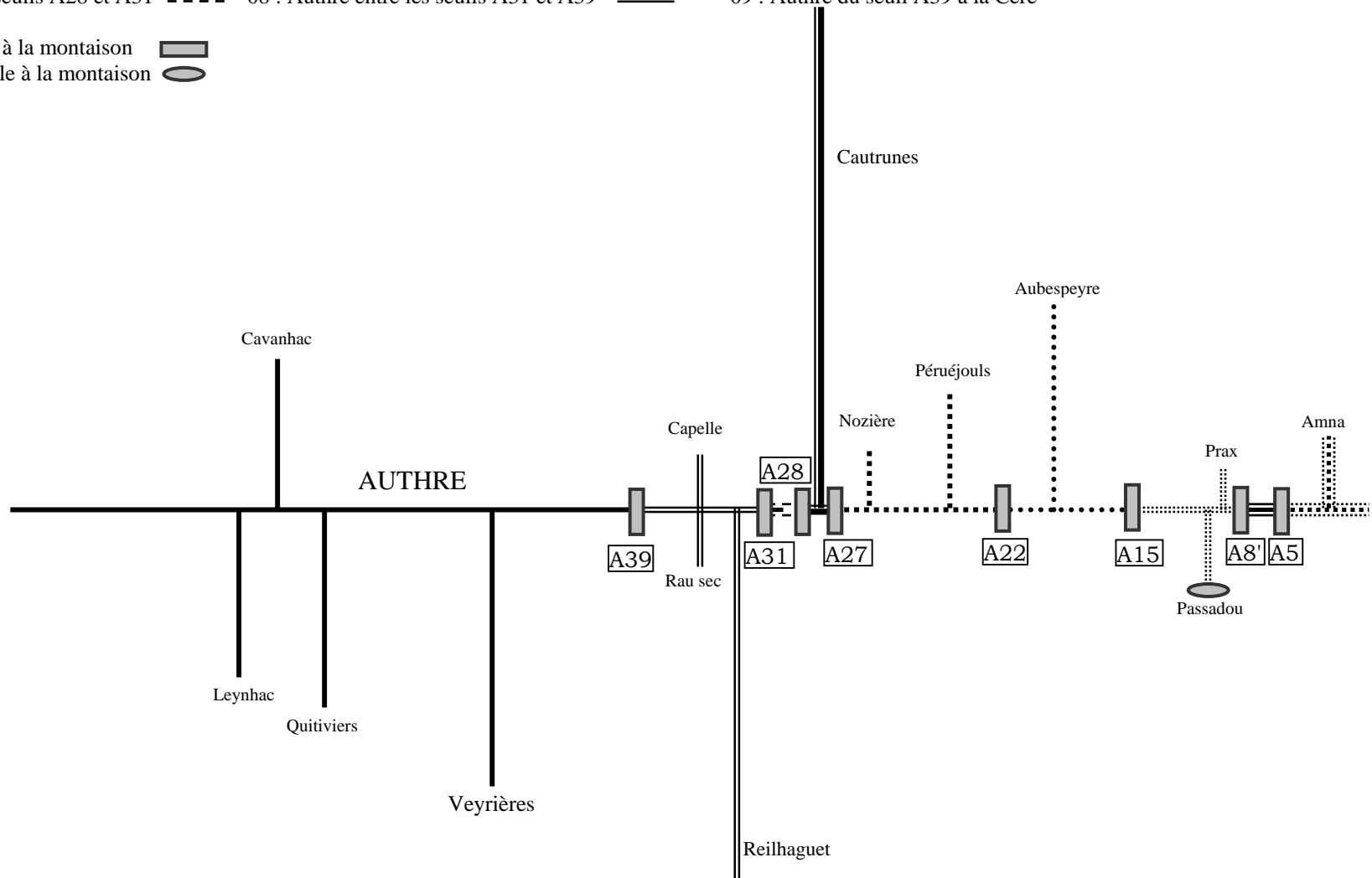
Recommandations d'actions complémentaires :

Des facteurs limitant, localisés, pourraient faire l'objet d'actions, il s'agit :

- ♦ de la mise en conformité des rejets des stations d'épuration des Quatre-chemins et de Reilhac, et d'une manière générale d'améliorer la qualité des eaux et de diminuer le colmatage du milieu,
- ♦ du franchissement de l'ensemble des seuils infranchissables.

CERE - Authre

- | | | |
|---|---|---|
| 01 : Authre des sources au seuil A5 | 02 : Authre entre les seuils A5 et A8' | 03 : Authre entre les seuils A8' et A15 |
| 04 : Authre entre les seuils A15 et A22 | 05 : Authre entre les seuils A22 et A27 | 06 : Authre entre les seuils A27 et A28 |
| 07 : Authre entre les seuils A28 et A31 | 08 : Authre entre les seuils A31 et A39 | 09 : Authre du seuil A39 à la Cère |
-
- | | |
|--|---|
| seuil infranchissables à la montaison | ▬ |
| cascade infranchissable à la montaison | ○ |



CERE - Authre

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	Etat salmonicole
Affluents	"Rau de Passadou"	229	229	0	0,00%		765	765	0	0,00%		conforme
	"Rau de Roquenatou"	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Broussette	207	207	0	0,00%		690	690	0	0,00%		conforme
	Rau de Reilhaguet	429	330	99	23,08%	STEP Reilhac	1431	1101	330	23,06%	STEP Reilhac	perturbé
	Ruisseau sec	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Veyrière	0	0	0			0	0	0			
	"Rau des 4 Chemins"	54	54	0	0,00%		135	135	0	0,00%		conforme
	"Rau de L'Hopital"	82	82	0	0,00%		69	69	0	0,00%		conforme
	Rau de Quitiviers	555	555	0	0,00%		463	463	0	0,00%		conforme
	Rau de Leynhac	49	49	0	0,00%		81	81	0	0,00%		conforme
	Rau d'Amna	0	0	0			0	0	0			
	"Rau de Prax"	61	61	0	0,00%		204	204	0	0,00%		conforme
	Rau d'Aubespeyre	592	592	0	0,00%		1975	1975	0	0,00%		conforme
	"Rau de Péruéjouis"	323	323	0	0,00%		1076	1076	0	0,00%		conforme
	"Rau de Nozières"	175	175	0	0,00%		437	437	0	0,00%		conforme
Rau de Cautrunes	0	0	0			0	0	0				
"Rau de Capelle"	63	63	0	0,00%		210	210	0	0,00%		conforme	
Rau de Cavanhac	357	227	130	36,41%	drainage et pollution	297	189	108	36,36%	drainage et pollution	perturbé	
Cautrunes	sources	0	0	0			0	0	0			
	conf. Broussette	210	210	0	0,00%		700	700	0	0,00%		conforme
	Alterines	146	146	0	0,00%		486	486	0	0,00%		conforme
	amont Apcher	277	277	0	0,00%		923	923	0	0,00%		conforme
	amont Cautrunes	243	243	0	0,00%		2076	2076	0	0,00%		conforme
	La Trémolières	190	190	0	0,00%		1628	1628	0	0,00%		conforme
	Moulin de Limagne	134	134	0	0,00%		859	859	0	0,00%		conforme
conf. Authre	166	166	0	0,00%		354	354	0	0,00%		conforme	
Veyrière	sources	0	0	0			0	0	0			
	Le Puech	131	131	0	0,00%		436	436	0	0,00%		conforme
	Veyrières	135	135	0	0,00%		449	449	0	0,00%		conforme
	Monthély	348	348	0	0,00%		1159	1159	0	0,00%		conforme
	aval conf. "4 Chemins"	156	84	72	46,15%	STEP Quatres-Chemins	65	35	30	46,15%	STEP Quatres-Chemins	perturbé
	Sedeyrac	66	33	33	50,00%		566	283	283	50,00%		perturbé
	conf. "L'Hopital"	118	101	17	14,41%		253	217	36	14,23%		conforme
conf. Authre	25	25	0	0,00%		108	108	0	0,00%		conforme	
Authre	sources	0	0	0			0	0	0			
	amont Vercuères	161	161	0	0,00%		538	538	0	0,00%		conforme
	aval conf. "Prax"	481	481	0	0,00%		802	802	0	0,00%		conforme
	amont Marmanhac	202	202	0	0,00%		431	431	0	0,00%		conforme
	conf. Aubespeyre	302	242	60	19,87%	colmatage retenues	646	517	129	19,97%	colmatage retenues	conforme
	conf. "Péruéjouis"	228	197	31	13,60%		244	210	34	13,93%		conforme
	conf. Cautrunes	541	442	99	18,30%		116	94	22	18,97%		conforme
	Lagarde	383	315	68	17,75%		409	336	73	17,85%		conforme
	conf. Reilhaguet	160	154	6	3,75%		341	329	12	3,52%		conforme
	Varet-bas	170	169	1	0,59%		54	54	0	0,00%		conforme
	Brousse	191	170	21	10,99%		manque de caches	608	608	0		0,00%
	Colinette	233	233	0	0,00%		371	371	0	0,00%		conforme
	conf. Veyrières	289	158	131	45,33%	colmatage retenues	922	503	419	45,44%	colmatage retenues	perturbé
	Cambian	237	222	15	6,33%		76	71	5	6,58%		conforme
	aval Cambian	144	62	82	56,94%		228	99	129	56,58%		perturbé
	conf. Quitiviers	376	376	0	0,00%		120	120	0	0,00%		conforme
	conf. Leynhac	478	421	57	11,92%	colmatage retenues	761	671	90	11,83%	colmatage retenues	conforme
	Le Vert	266	266	0	0,00%		423	423	0	0,00%		conforme
	Le Bac	388	388	0	0,00%		618	618	0	0,00%		conforme
Laborie	289	289	0	0,00%		92	92	0	0,00%		conforme	
conf. Cère	556	539	17	3,06%	colmatage retenues	1770	1716	54	3,05%	colmatage retenues	conforme	
TOTAL	11596	10657	939	8,10%		27465	25711	1754	6,39%		conforme	

(1) (2) (3) (4) (5) (6)

POPULATION POTENTIELLE	POPULATION RELLE	DEFICIT	% DEFICIT	ETAT SALMONICOLE
valeur la plus faible entre (1) et (4)	(7) - (9)	si (7) = (1) : (3) si (7) = (4) : (6)		
11596	10657	939	8,10%	conforme

(7) (8) (9)

CA : capacité d'accueil, CR : capacité de recrutement

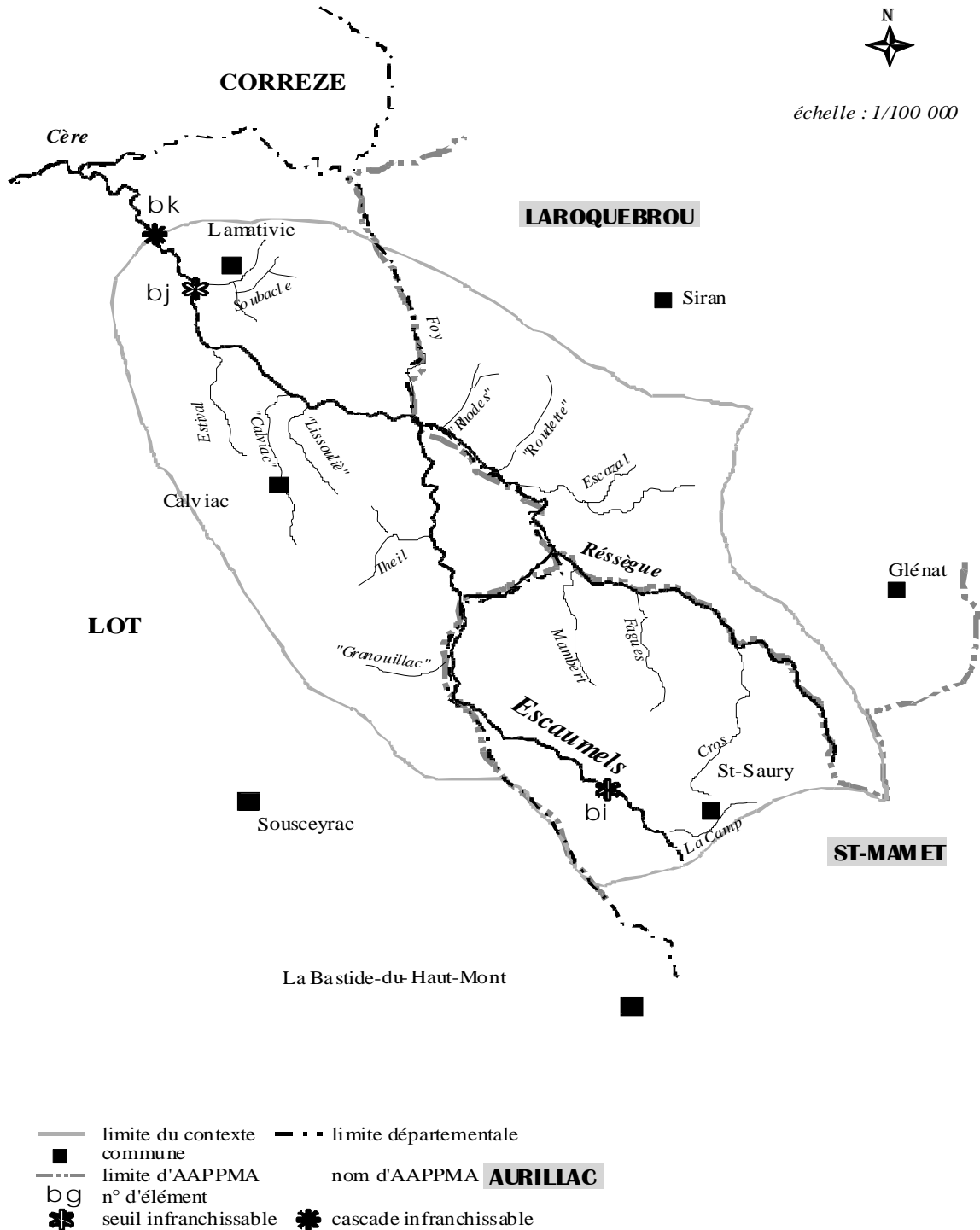
**CONTEXTE N° 19 SALMONICOLE CONFORME
P19 ■ 19 ■ SC**

1. Talweg et bassin versant : caractéristiques, peuplement, gestion et halieutisme

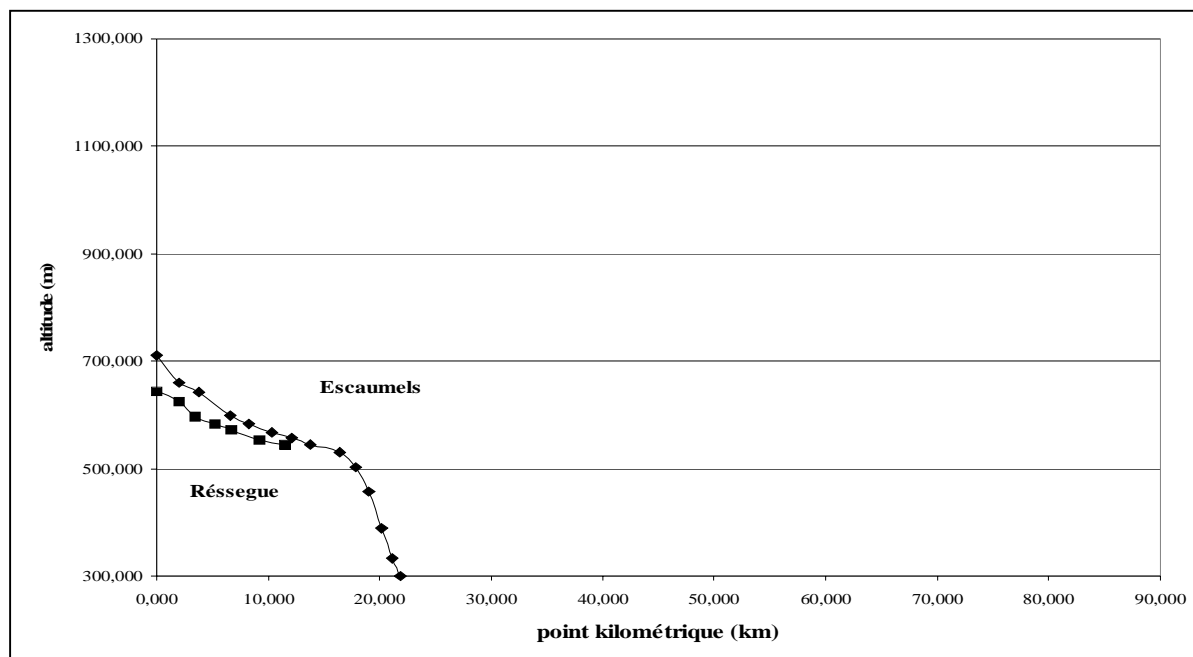
Limites :

Le cours d'eau principal du contexte est l'Escaumels, avec :
 pour **limite amont** ses sources,
 pour **limite aval** la cascade des Anglais (Lot).

SCHEMA DU BASSIN VERSANT



Profil en long théorique de l'Escaumels sur ce contexte :



Affluents et communes concernées :

Affluents :		Communes :	
<i>Rive droite</i>	<i>Rive gauche</i>	<i>Escaumels</i>	<i>Affluents</i>
Rau de la Camp	"Rau de Granouillac"	St-Saury	Glénat
Réssegue	Rau du Theil	<i>Calviac</i>	Siran
Rau du Foy	"Rau de Lissoulié"	<i>Lamativie</i>	
<i>Rau du Soubacle</i>	"Rau de Calviac"	<i>Comiac</i>	
	<i>Rau d'Estival</i>		

Les cours d'eau et communes indiqués en italique sont lotois.

Caractéristiques physiques et qualitatives des cours d'eau et du bassin versant			
Longueur cours principal (kn) 22,00		Surface en eau cours principal (ha) : 4,100	
Longueur affluents (km) :	< 4 m 34,00	Surface en eau affluents (ha) : 7,500	
	4 à 9 m 0,00	Surface du bassin versant (km ²) : 90	
	9 à 17 m 0,00	Qualité de l'eau en 1999 : non connue	
	> 17m 0,00	Éclusées et marnage : marnage	
Pente moyenne du cours principal : 2,38%		Prélèvements d'eau : non connu	
Relief : de 1000 à 500 m		Climat : précipitations de 1500 à 1100 mm	
		isotherme < 10 °C	
Substrat géologique : roches métamorphiques et granit			
Débit quinquennal d'étiage : non connu			

Peuplement piscicole		
Domaine : salmonicole	Espèce repère : TRF	Taille de capture : 0,20 m
État fonctionnel : conforme	Peuplement en place : TRF, VAI, LOF, GOU, APP	

Gestion et halieutisme	
Catégorie piscicole : 1ère catg.	Tronçons SDVP : Escaumels, Réssegue
Classement réservé (franchissement) : non	Axes migrateurs : Étude potentialités (novembre 2000)
Police de l'eau et de la pêche : D.D.A.F.	
Gestionnaire : AAPPMA St-Mamet	Déversement : Escaumels - TRF - en moyenne de 1997 à 2001 : adultes : aucun depuis 1999, 4600 alevins /an, 7200 œufs /an.
AAPPMA Laroquebrou	Résssegue - TRF : adultes et oeufs: aucun depuis 1997, 8000 alevins /an en moyenne entre 1997 et 2001.

CÈRE - Escaumels

2. Facteurs limitants, diagnostic et SET

Sur ce contexte il existe des obstacles infranchissables (cascades et barrages) qui délimitent des sous-ensembles dont la capacité de recrutement est modifiée par la présence de ces obstacles, qui sont donc des facteurs limitants. Le diagnostic a été réalisé sur l'ensemble du contexte et sur chaque sous-ensemble délimité par un obstacle. Chaque sous-ensemble est représenté sur le croquis suivant.

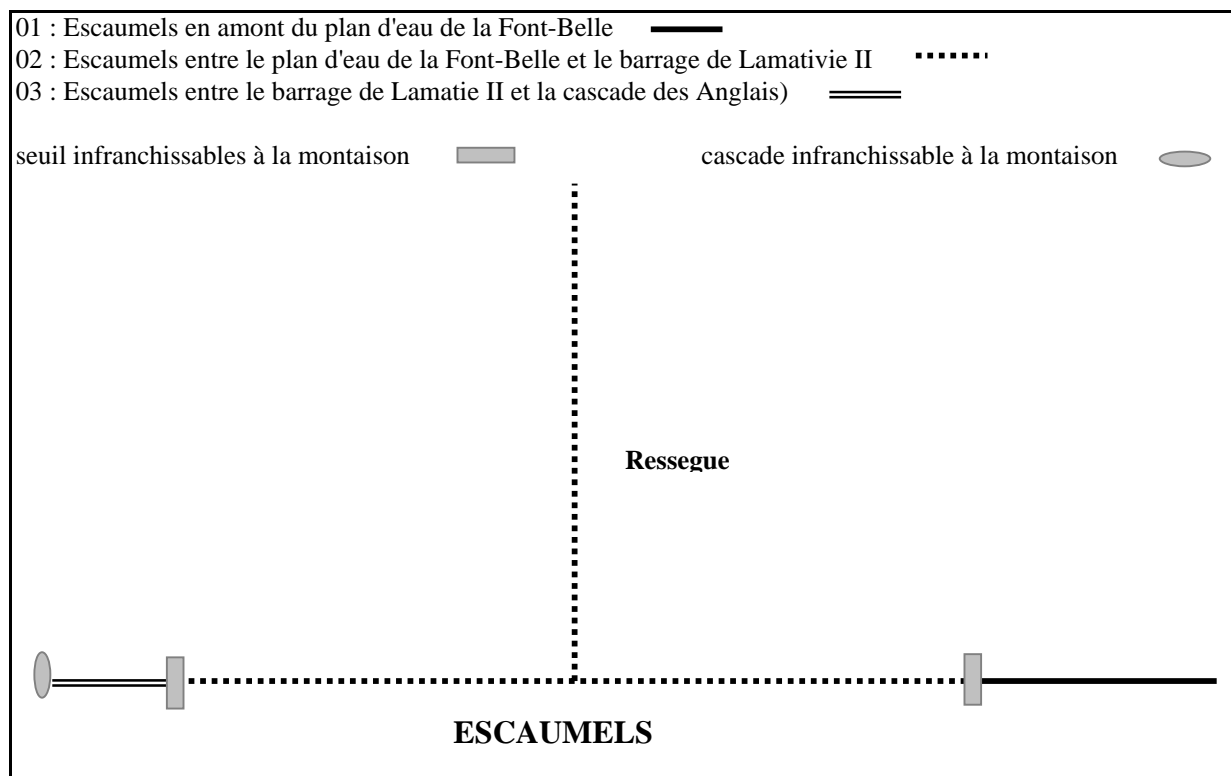


Tableau des facteurs limitants :

Facteurs		États fonctionnels	R	E	C
			TRF	TRF	TRF
Famille		Effets			
ESCAUMELS					
A	plan d'eau	modification totale du milieu	P	P	P
		frayères inaccessibles	C	C	C
	rejets domestiques	colmatage	C	P	P
	débit réservé	diminution de la diversité du milieu	P	P	P
	barrage de Lamativie II	cloisonnement des populations	P	P	P
Réssegue					
A	enrésinement	acidification, colmatage,...	C	P	P
Ruisseau de Calviac					
A	drainage	diminution de la diversité du milieu	C	P	P

Facteurs : M : naturel, A : anthropique autorisé, P : anthropique non autorisé.

Stades du cycle de l'espèce repère : R : reproduction, E : éclosion, C : croissance.

État fonctionnel : C : conforme, P : perturbé, D : dégradé.

CÈRE - Escaumels

Diagnostic de l'état des cours d'eau

Diagnostic par cours d'eau sans tenir compte des obstacles infranchissables à la montaison

Cours d'eau	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle	Population potentielle	Population réelle
Affluents	1299	3754		
Réssegue	2967	5697		
Escaumels	3507	15712		
Total	7773	25163	7773	7307

Déficit	% Déficit	SET	État
466	6,00%	1461	conforme

Diagnostic par sous-ensemble en tenant compte des obstacles infranchissables à la montaison

Sous-ensemble	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle sans obstacles	Capacité de recrutement potentielle avec obstacles	Population potentielle
01 (Escaumels)	936	1460	2123	936
02 (Escaumels)	6163	9614	14746	6163
03 (Escaumels)	676	1055	8295	676
Total	7775	12129	25164	7775

Sous-ensemble	Capacité d'accueil réelle	Capacité de recrutement réelle sans obstacles	Capacité de recrutement réelle avec obstacles	Population réelle
01 (Escaumels)	908	1416	2100	908
02 (Escaumels)	5944	9273	14222	5944
03 (Escaumels)	483	753	5839	483
Total	7335	11443	22161	7335

Sous-ensemble	Déficit	% Déficit	SET	État
01 (Escaumels)	28	2,99%	182	conforme
02 (Escaumels)	219	3,55%	1189	conforme
03 (Escaumels)	193	28,55%	97	perturbé
Total	440	5,66%	1467	conforme

SET : seuil d'efficacité technique.

Voir détails des perturbations page 19/5.

3. Gestion

L'état fonctionnel du contexte est conforme, la gestion préconisée est une **gestion patrimoniale**.

Cependant l'aval de l'Escaumels est perturbé par la présence du barrage EDF de Lamativie II, à la fois par l'obstacle infranchissable qu'il est et par le débit réservé qu'il induit.

Recommandations d'actions complémentaires :

Des facteurs limitants, localisés, pourraient faire l'objet d'actions, il s'agit :

- ♦ d'améliorer l'assainissement des bourgs de St-Saury et de Calviac, priorités 3,
- ♦ d'augmenter le débit réservé en aval du barrage de Lamativie II, priorité 6,
- ♦ de permettre le franchissement des obstacles infranchissables, priorités 4.

CERE - Escaumels

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	Etat salmonicole
Affluents	"Rau de Granouillac"	36	36	0	0,00%		120	120	0	0,00%		conforme
	Rau du Theil	34	34	0	0,00%		86	86	0	0,00%		conforme
	Rau du Cros	293	293	0	0,00%		977	977	0	0,00%		conforme
	Rau de Fagues	204	204	0	0,00%		682	682	0	0,00%		conforme
	Rau de Mambert	181	181	0	0,00%		603	603	0	0,00%		conforme
	"Rau de Lissoulié"	66	66	0	0,00%		220	220	0	0,00%		conforme
	"Rau de Calviac"	235	103	132	56,17%	drainage + pollution	785	343	442	56,31%	drainage + pollution	perturbé
	Rau d'Estival	178	178	0	0,00%		592	592	0	0,00%		conforme
	Rau de la Camp	660	660	0	0,00%		1651	1651	0	0,00%		conforme
	Réssegue	0	0	0			0	0	0			
	Rau du Cayrou	21	21	0	0,00%		71	71	0	0,00%		conforme
	Rau d'Escazals	351	351	0	0,00%		1169	1169	0	0,00%		conforme
	"Rau de Roudette"	107	107	0	0,00%		358	358	0	0,00%		conforme
	Ressègue	"Rau de Rhodes"	64	64	0	0,00%		214	214	0	0,00%	
Rau du Foy		57	57	0	0,00%		190	190	0	0,00%		conforme
Rau du Soubacle		33	33	0	0,00%		110	110	0	0,00%		conforme
sources		0	0	0			0	0	0			
pont du Cros		93	93	0	0,00%		155	155	0	0,00%		conforme
Conne		174	174	0	0,00%		434	434	0	0,00%		conforme
conf. Fagues		267	267	0	0,00%		223	190	33	14,80%	ensablement	conforme
Escaumels	conf. Mambert	262	262	0	0,00%		218	218	0	0,00%		conforme
	conf. Escazals	471	442	29	6,16%	enrésinement	393	368	25	6,36%	enrésinement	conforme
	conf. Escaumels	479	421	58	12,11%	enrésinement	200	176	24	12,00%	enrésinement	conforme
	sources	0	0	0			0	0	0			
	conf. Camp	97	97	0	0,00%		323	323	0	0,00%		conforme
Escaumels	pont La Font-Belle	213	159	54	25,35%	plan d'eau + pollution	178	133	45	25,28%	plan d'eau + pollution	perturbé
	aval Escalmels	447	447	0	0,00%		1118	1118	0	0,00%		conforme
	conf. "Granouillac"	326	326	0	0,00%		272	272	0	0,00%		conforme
	amont Le Castagné	402	402	0	0,00%		335	335	0	0,00%		conforme
	Lacaze	156	156	0	0,00%		166	166	0	0,00%		conforme
	conf. Ressègue	474	474	0	0,00%		395	395	0	0,00%		conforme
	conf. "Calviac"	358	358	0	0,00%		383	383	0	0,00%		conforme
	conf. Estival	195	195	0	0,00%		1860	1860	0	0,00%		conforme
	barrage de Lamativie II	196	196	0	0,00%		2497	2497	0	0,00%		conforme
	en face de Maury	225	157	68	30,22%	débit réservé	2863	2004	859	30,00%	débit réservé	perturbé
	en face de Vieyres	214	150	64	29,91%		2720	1904	816	30,00%		perturbé
	cascade des Anglais	204	143	61	29,90%		2602	1821	781	30,02%		perturbé
TOTAL	7773	7307	466	6,00%		25163	22138	3025	12,02%		conforme	

(1) (2) (3) (4) (5) (6)

POPULATION POTENTIELLE	POPULATION RELLE	DEFICIT	% DEFICIT	ETAT SALMONICOLE
valeur la plus faible entre (1) et (4)	(7) - (9)	si (7) = (1) : (3) si (7) = (4) : (6)		
7773	7307	466	6,00%	conforme
(7)	(8)	(9)		

CA : capacité d'accueil, CR : capacité de recrutement

TRUYÈRE - Truyère

CONTEXTE N° 20 SALMONICOLE PERTURBE

07- ■ 20 ■ SP

1. Talweg et bassin versant : caractéristiques, peuplement, gestion et halieutisme

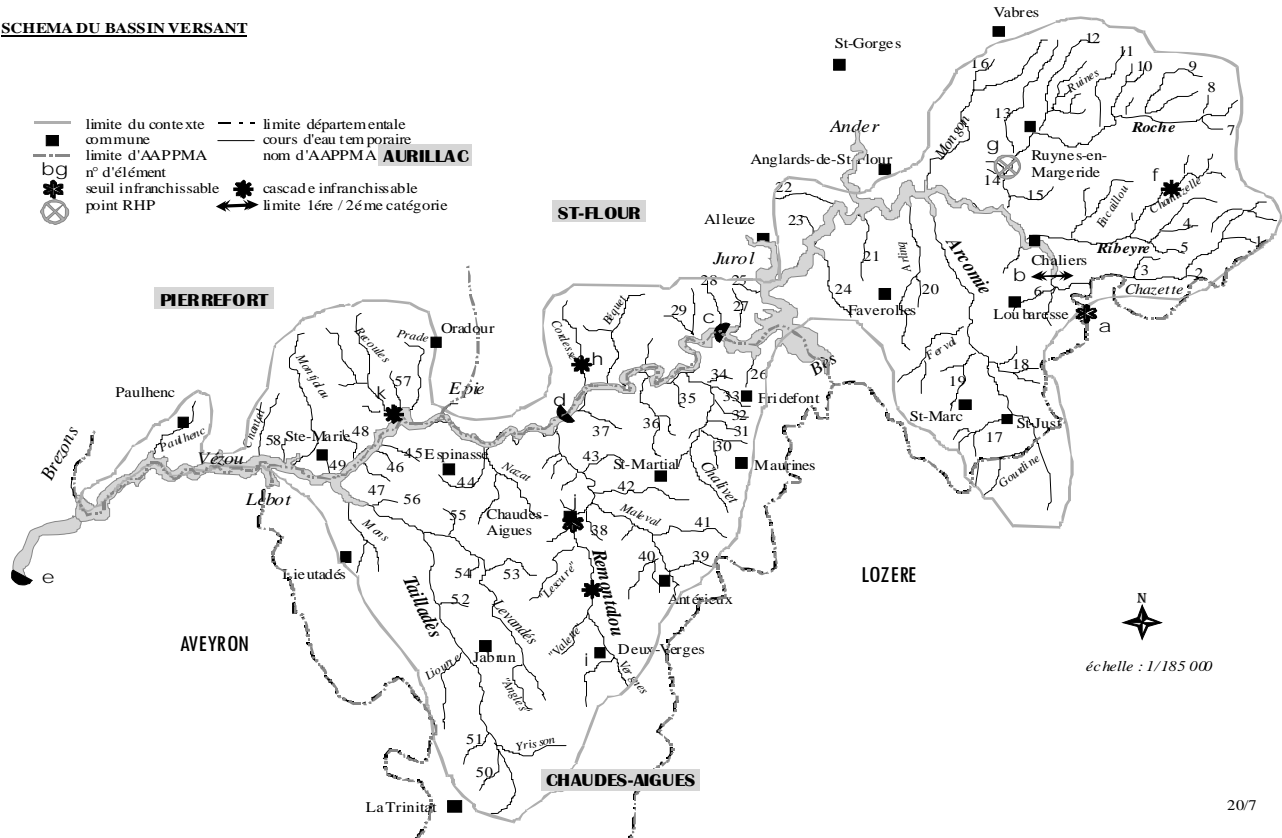
Limites :

Le cours d'eau principal du contexte est la Truyère, avec :

pour **limite amont** la chaussée de la Muse (Lozère),

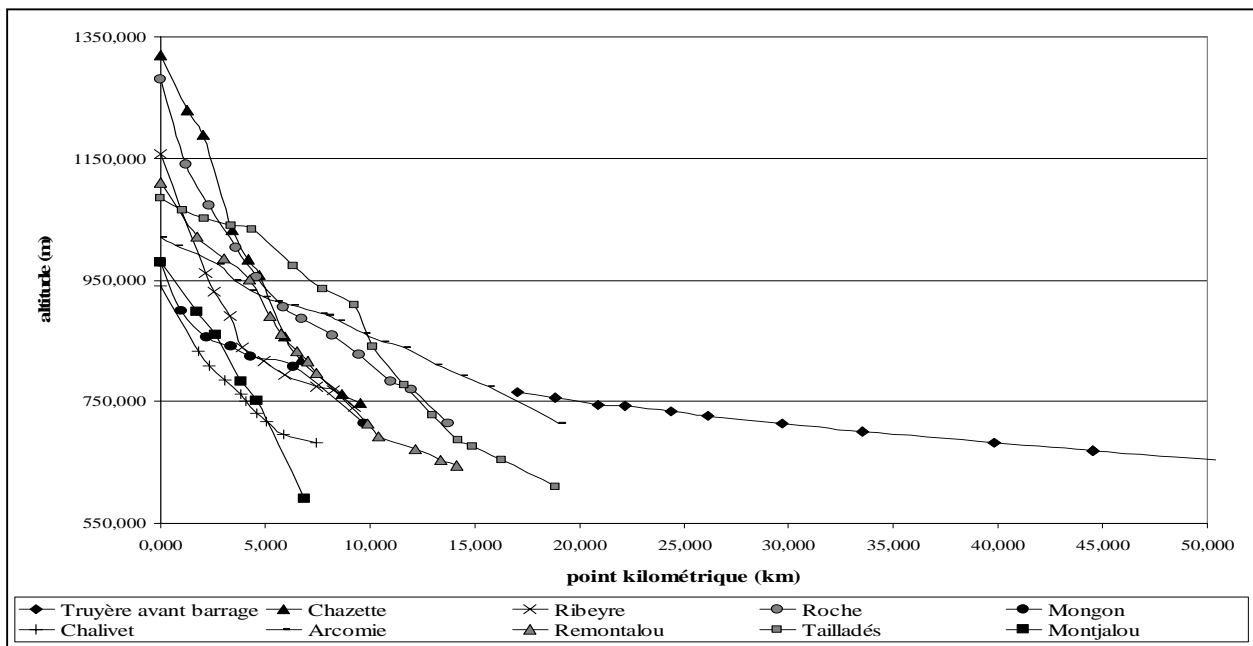
pour **limite aval** sa confluence avec le ruisseau de Paulhenc.

SCHEMA DU BASSIN VERSANT



207

Profil en long théorique de la Truyère et de ses principaux affluents sur ce contexte :



TRUYÈRE - Truyère

Affluents et communes concernées :

Affluents :		Communes :	
<i>Rive droite</i>	<i>Rive gauche</i>	<i>Truyère</i>	<i>Affluents</i>
Rau de Rieumonet	"Rau de Loubaresse"	Loubaresse	Lorcières
Chazette	Arcomie	<i>Chaulhac</i>	Clavières
Ribeyre	Arlinç	Chaliers	St-Marc
Roche	Rau de Rieumar	Ruynes-en-Margeride	St-Just
Mongon	Rau de Lodières	Anglards-de-St-Flour	<i>Monts-Verts</i>
Rau de Levart	"Rau de Fridefont"	Faverolles	St-Georges
Rau de Mouguenoux	Rau de Chalivet	Alleuze	Vabres
Rau de Larchet	Rau des Everses	Fridefont	Maurines
Rau de Chabriol	Rau de Besse	Lavastrie	Deux-Verges
Rau de Grandval	Rau d'Irlandés	St-Martial	Antérieux
Rau de las Costes	Remontalou	Neuvéglise	Jabrun
Rau de las Fouliagues	Rau de Nazat	Chaudes-Aigues	La Trinitat
Rau de Vigan	Rau de Montignac	Espinasse	
Rau de Béquet	"Rau de Soul"	Oradour	
Rau de Cordesse	Rau de Mournac	Ste-Marie	
Rau de la Prade	Rau de Croupelle	Lieutadés	
Rau de Gonrex	Tailladès	Paulhenc	
Rau de Recoules			
Rau des Egrazats			
Rau des Croizettes			
Rau de Montjalou			
Rau de Roques Tournier			
Rau de Chantal			
Rau de Paulhenc			

Les communes indiquées en italiques sont lozériennes.

Caractéristiques physiques et qualitatives des cours d'eau et du bassin versant

Longueur cours principal (km) :	61,00	Surface en eau cours principal (ha) :	101,700
	< 4 m 177,00	Surface en eau affluents (ha) :	61,200
Longueur affluents (km) :	4 à 9 m 77,00	Surface du bassin versant (km²) :	500
	9 à 17 m 19,00	Climat : précipitations de 1400 à 600 mm	
	> 17m 0,00		isotherme -
Pente moyenne du cours principal :	0,36%	Relief :	de 1400 à 600 m
Débit quinquennal d'étiage	Remontalou : 0,063 m ³ /s à Chaudes-Aigues (depuis 1993)		
Substrat géologique :	roches granitiques, métamorphiques, volcaniques et sédimentaires		
Qualité de l'eau en 1996 :	IBGN = 8 au pied du barrage de Lanau, classe de qualité = 2		
Éclusés et marnage :	sur la Truyère et l'aval des affluents (lacs de Grandval, Lanau et Sarrans)		
Prélèvements d'eau :			
sources captées	sur le Ribeyre, à Clavières-d'Outre sur un affluent du Rau de Loubaresse, à Pussac sur le Rau de Pussac, à Lescure, au village de vacances et à Rioussalat-Bas sur le Rau de Lescure, à Combejouve sur l'Arcomie, à Sansard sur le Remontalou, au Soul sur le Rau de Soul, au Vialard sur le Rau de Fraissiner, vers Le Mamoul sur le Rau des Abriols, à Requistat sur l'Yrisson, vers St-Marie sur le Rau de Montjalou		
stations de pompage	au Salès sur le Rau de Chabriol, sur le Rau de Lavalette		
prises d'eau	sur l'amont du Rau de Roussillon, en amont de St-Just sur le Rau de St-Just		

Peuplement piscicole

Domaine :	salmonicole	Espèce repère :	TRF
État fonctionnel :	perturbé	Taille de capture :	0,20 m, sauf sur la Truyère : 0,23
Peuplement en place :	TRF, CHA, VAI, LOF, GOU, APP, CHE (Remontalou), LPP (Arcomie)		

TRUYÈRE - Truyère

Gestion et halieutisme	
Catégorie piscicole :	1ère catg. Sur les affluents et l'amont de la Truyère, 2ème sur les barrages
Tronçons SDVP :	Truyère A, B, C et D, Ribeyre A et B, Roche A, B et C, Mongon A et B, Arcomie A et B, Remontalou A et B, Tailladès A, B et C, Levandès
Classement réservé (franchissement) :	3/4 du Ribeyre, 3/4 du Roche, Mongon, amont du Remontalou, 1/2 amont du Tailladès
Axes migrateurs :	non
Police de l'eau et de la pêche :	D.D.A.F.
Gestionnaire :	Déversement :
AAPPMA St-Flour	Truyère - TRF : 180 kg d'adultes / an en moyenne de 1997 à 2001 Arcomie et affluents - TRF : adultes : 19 kg /an, alevins : 4 000 individus /an en moyenne de 1997 à 2001, œufs : 800 en 2000 Roche et affluents - TRF : adultes : 20 kg /an, alevins : 11 600 individus /an, œufs : 4 300 /an en moyenne de 1997 à 2001 Petits affluents de la Truyère - TRF : adultes : 7 kg /an en moyenne de 1997 à 2001, alevins et œufs : aucun depuis 1999
AAPPMA Chaudes-Aigues	Remontalou et affluents - TRF : adultes : 58 kg /an, alevins : 12 000 individus /an, 3 420 œufs /an, en moyenne de 1997 à 2001 Tailladès et affluents - TRF : adultes : 82 kg /an, alevins : 17 720 individus /an, 3 580 œufs /an, en moyenne de 1997 à 2001
AAPPMA Pierrefort	Rau de la Prade -TRF : aucun adultes depuis 1997, 4 000 alevins, 1 800 œufs /an en moyenne de 1997 à 2001

2. Facteurs limitants, diagnostic et SET

Sur ce contexte il existe des obstacles infranchissables (cascades, barrages et seuils) qui délimitent des sous-ensembles dont la capacité de recrutement est modifiée par la présence de ces obstacles, qui sont donc des facteurs limitants. Le diagnostic a été réalisé sur l'ensemble du contexte et sur chaque sous-ensemble délimité par un obstacle. Chaque sous-ensemble est représenté sur le croquis page 20/9.

Tableau des facteurs limitants :

Facteurs		États fonctionnels	R	E	C
			TRF	TRF	TRF
Famille		Effets			
TRUYERE					
A	barrage de Grandval	transformation totale du milieu	D	D	D
		cloisonnement des populations	D	D	D
	barrage de Lanau	transformation totale du milieu	D	D	D
		cloisonnement des populations	D	D	D
	barrage de Sarrans	transformation totale du milieu	D	D	D
		cloisonnement des populations	D	D	D
Ribeyre					
A	ensablement (autoroute)	colmatage des frayères, diminution des zones d'abris	C	P	P
Chamuzelle					
M	cascade de La Laurie	cloisonnement des populations	C	C	C
Roche					
A	barrage de Grandval	transformation totale du milieu	P	P	P
Mongon					
A	barrage de Grandval	transformation totale du milieu	P	P	P
Arcomie					
A	ensablement (autoroute)	colmatage des frayères, diminution des zones d'abris	P	P	P
	barrage de Grandval	transformation totale du milieu	P	P	P

TRUYÈRE - Truyère

Ruisseau de St-Marc					
A	drainage	pete d'habitats	C	C	C
Arlinç					
A	barrage de Grandval	transformation totale du milieu	C	C	C
Ruisseau de Rieumar					
A	barrage de Grandval	transformation totale du milieu	P	P	P
Ruisseau de Lodières					
A	barrage de Grandval	transformation totale du milieu	P	P	P
Ruisseau de Levart					
A	barrage de Grandval	transformation totale du milieu	P	P	P
Ruisseau de Besse					
A	barrage de Lanau	transformation totale du milieu	C	C	C
Ruisseau d'Irlandès					
A	barrage de Lanau	transformation totale du milieu	P	P	P
Ruisseau de Béquet					
A	barrage de Lanau	transformation totale du milieu	P	P	P
Ruisseau de Cordesse					
A	barrage de Lanau	transformation totale du milieu	C	C	C
M	cascade infranchissable	cloisonnement des populations	C	C	C
Ruisseau de Chalivet					
A	barrage de Lanau	transformation totale du milieu	P	P	P
Remontalou					
A	déboisement	ensablement des frayères et des zones d'abris	C	P	P
	prise d'eau des termes de Chaudes-Aigues	cloisonnement des populations	P	C	C
M	cascade du Monteil	cloisonnement des populations	P	C	C
Ruisseau de Nazat					
A	barrage de Sarrans	transformation totale du milieu	C	C	C
Ruisseau de Montignac					
A	barrage de Sarrans	transformation totale du milieu	C	C	C
Ruisseau de la Prade					
A	barrage de Sarrans	transformation totale du milieu	P	P	P
	rejets d'Oradour	colmatage des frayères	C	C	C
Ruisseau de Recoulès					
A	barrage de Sarrans	transformation totale du milieu	C	C	C
M	cascade du Saut de la Beralde	cloisonnement des populations	C	C	C
Tailladès					
A	barrage de Sarrans	transformation totale du milieu	P	P	P
	déboisement	ensablement des frayères et des zones d'abris	P	P	P
Ruisseau de Montjalou					
A	barrage de Sarrans	transformation totale du milieu	P	P	P
Ruisseau de la Paulhenc					
A	barrage de Sarrans	transformation totale du milieu	P	P	P

Facteurs : M : naturel, A : anthropique autorisé, P : anthropique non autorisé.

Stades du cycle de l'espèce repère : R : reproduction, E : éclosion, C : croissance.

État fonctionnel : C : conforme, P : perturbé, D : dégradé.

TRUYÈRE - Truyère

Diagnostic de l'état des cours d'eau

Diagnostic par sous-ensemble sans tenir compte des obstacles infranchissables à la montaison

Cours d'eau	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement	Population potentielle	Population réelle
Chazette	1242	3996		
Ribeyre	1736	5036		
Roche	3149	12061		
Mongon	1104	2854		
Arcomie	3072	11009		
Remontalou	3168	15334		
Tailladès	4997	30246		
Autres affluents	5758	20905		
Truyère	11927	8164		
Total	36153	109605	36153	20660

Déficit	% Déficit	SET	État
15493	42,85%	4132	perturbé

Diagnostic par sous-ensemble en tenant compte des obstacles infranchissables à la montaison

Sous-ensemble	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle sans obstacles	Capacité de recrutement potentielle avec obstacles	Population potentielle
01 (Truyère)	15927	41881	24846	15927
02 (Truyère)	4406	9010	6873	4406
03 (Truyère)	13750	49491	21450	13750
04 (Chamuzelle)	116	386	181	116
05 (Cordesse)	79	262	123	79
06 (Remontalou)	751	2738	1172	751
07 (Remontalou)	415	3462	647	415
08 (Recoules)	653	2177	1019	653
Total	36097	109407	56311	36097

Sous-ensemble	Capacité d'accueil réelle	Capacité de recrutement réelle sans obstacles	Capacité de recrutement réelle avec obstacles	Population réelle
01 (Truyère)	9509	28239	14834	9509
02 (Truyère)	2009	7420	3134	2009
03 (Truyère)	7435	38199	11599	7435
04 (Chamuzelle)	116	386	181	116
05 (Cordesse)	79	262	123	79
06 (Remontalou)	498	1802	777	498
07 (Remontalou)	303	2493	473	303
08 (Recoules)	653	2177	1019	653
Total	20602	80978	32139	20602

Sous-ensemble	Déficit	% Déficit	SET	Etat
01 (Truyère)	6418	40,30%	1902	perturbé
02 (Truyère)	2397	54,40%	402	perturbé
03 (Truyère)	6315	45,93%	1487	perturbé
04 (Chamuzelle)	0	0,00%	23	conforme
05 (Cordesse)	0	0,00%	16	conforme
06 (Remontalou)	253	33,69%	100	perturbé
07 (Remontalou)	112	26,99%	61	perturbé
08 (Recoules)	0	0,00%	131	conforme
Total	15495	42,93%	4120	perturbé

SET : seuil d'efficacité technique.

Voir détails des perturbations pages 20/10 à 13.

TRUYÈRE - Truyère

Notes :

L'impact de l'ensablement a été estimé à une perte des surfaces favorables au fraie (CR) et des zones d'abris et de nourrissage (CA) selon les sous-bassins (voir schéma du bassin) à :

Ribeyre : 40% Arcomie : 40% Rementalou : 40% Tailladés : 70 à 40 %

De plus les pêches du point RHP sur le Ruisseau de Roche donnent des densité de truites adultes assez faibles, Le facteur limitant a incriminer serait le mauvais fonctionnement de la station d'épuration de Ruynes-en-Margeride. Mais une pêche électrique a

3. Modules d'Actions cohérentes et estimation des coûts

⇒ Atteindre le SET : 4 130 TRF adultes

◆ MAC 6 ◆

Actions			Gain estimé	Coût par unité	Coût total
Type	Lieu / priorité	Unité			
Diversification du milieu ou de l'écoulement des eaux	Ribeyre / 1	4 600 m ² de caches	260	793 €+ TVA + matériaux pour 1000 m ²	3 650 €+ TVA + matériaux
	St-Marc / 1	260 m ² de caches	15		210 €+ TVA + matériaux
	Rementalou / 2	180 déflecteurs	30	198 €+ TVA + matériaux / unité	34 800 €+ TVA + matériaux
Prise en compte de l'ensablement lors des déboisements / 1			-	-	-
TOTAL			305	38 660 €+ TVA + matériaux	

Le SET ne peut être atteint, à moins de perturber grandement le contexte pour compenser la création des barrages sur la Truyère.

4. Gestion

L'état fonctionnel du contexte est perturbé, la gestion préconisée est une **gestion patrimoniale différée**. Le SET ne pouvant être atteint les actions préconisées dans le MAC sont à inscrire en tant que RAC.

Si l'ensemble des facteurs limitant, en dehors des grands barrages de la Truyère, est supprimé, l'état fonctionnel du contexte reste quand même perturbé (35, 74 %).

Sur certaines zones du contexte une gestion patrimoniale peut être envisagée, que l'état fonctionnel soit conforme ou perturbé, pour diverses raisons :

Zone	Etat	Gestion	Raison
Truyère en première catégorie	P	pat.	seule zone de la Truyère hors barrage
Arcomie	P	pat.	cours d'eau très peu fréquenté, actions pour diminuer l'ensablement dû à l'autoroute A75 seraient difficiles à mettre en place
Rementalou aval Chaudes-Aigues	P	pat. dif.	zone la plus peuplée et la plus fréquentée de la rive gauche de la Truyère
Rementalou amont Chaudes-Aigues	C	pat.	zone conforme, partie peu accessible
Tailladés	P	pat.	solutions au problème d'ensablement peu réalisables, zone peu fréquentée
Affluents rive droite en aval de la confluence avec l'Epie	P	pat.	petits cours d'eau peu fréquentés

P : perturbé, C : conforme, pat. : patrimoniale, pat. dif. : patrimoniale différée.

De plus, des actions de sensibilisation vis à vis de l'impact du déboisement sur les affluents de la rive gauche de la Truyère devront être entreprises, un partenariat avec l'ONF peut être envisagé.

TRUYÈRE - Truyère

Recommandations d'actions complémentaires :

D'autres facteurs limitants, plus localisés, pourraient faire l'objet d'actions, il s'agit :

- ♦ d'améliorer la qualité de l'eau de la Truyère, priorité 4,
- ♦ d'améliorer la gestion des décanteurs de l'autoroute A75, ou d'en créer de nouveaux, priorité 4,
- ♦ d'améliorer le fonctionnement de la station d'épuration de Ruynes-en-Margeride, priorité 3,
- ♦ d'améliorer le fonctionnement de la station d'épuration de la laiterie de Pratlong (sur le ruisseau de

Chauliaguet), priorité 3,

- ♦ de mettre en conformité les rejets de la station d'épuration de Chaudes-Aigues, priorité 3,
- ♦ de permettre le franchissement de la prise d'eau des termes de Chaudes-Aigues (bien qu'une cascade infranchissable se trouve 3,5 km en amont et qu'une partie de la traversée de Chaudes-Aigues soit busée en aval),

priorité 3,

- ♦ de créer une unité de traitement des rejets d'Oradour, priorité 3.

TRUYERE - Truyère




Liste des petits cours d'eau du contexte 20

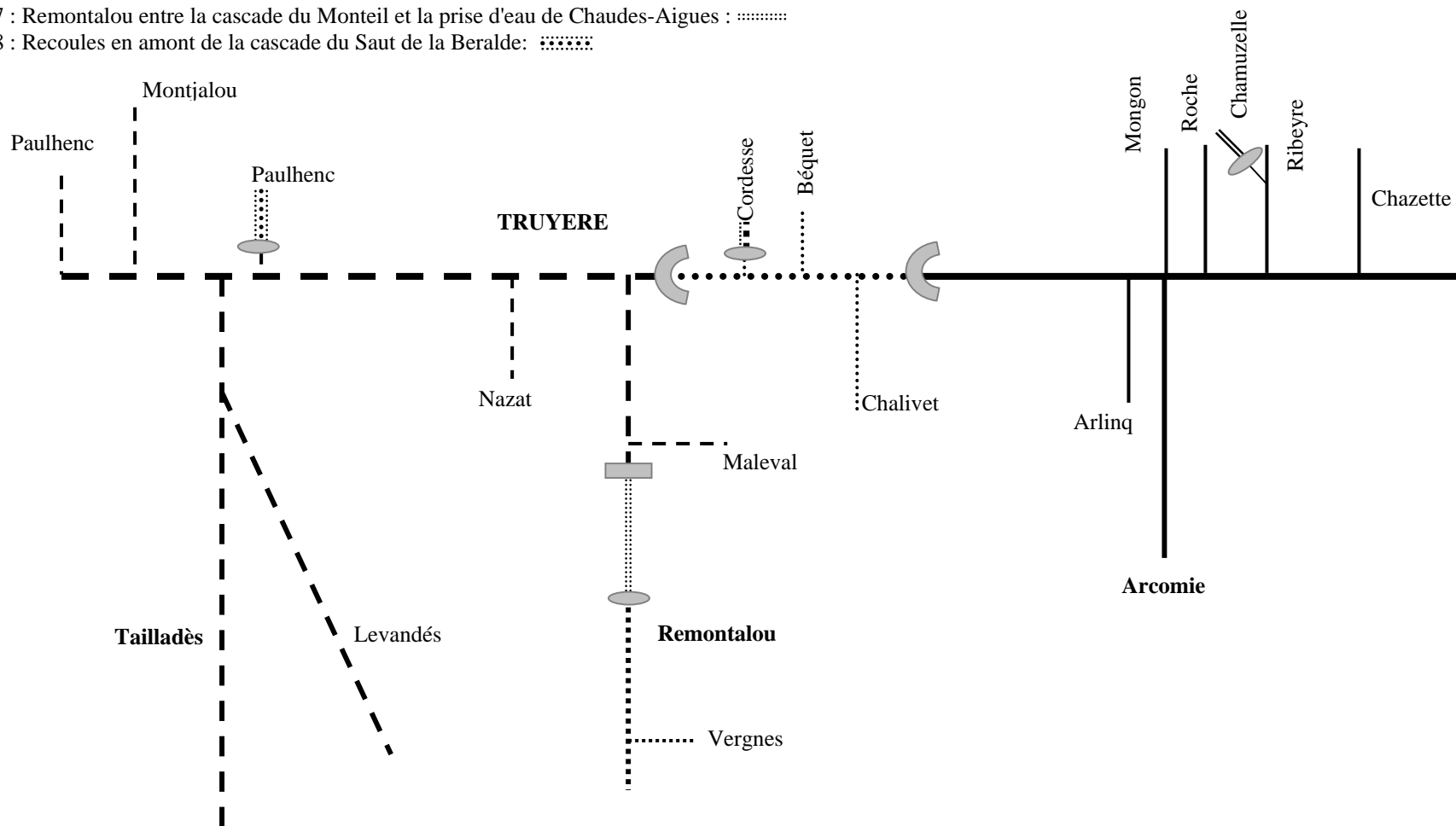
- | | |
|----------------------------------|--|
| (1) ruisseau de la Fage | (2) ravin des Vergnes |
| (3) ravin des Aubarets | (4) "ruisseau de Bastide" |
| (5) ruisseau de Renvers | (6) "ruisseau de Loubarette" |
| (7) ravin de Marchand | (8) "ruisseau de Rouchas" |
| (9) ruisseau du Gas | (10) "ruisseau de Masset" |
| (11) ruisseau de Rézonnet | (12) ruisseau de Roussillon |
| (13) ruisseau de Cassoneyre | (14) ravin de la Sargne |
| (15) ruisseau de Chauliaguet | (16) "ruisseau de Vaureille" |
| (17) ruisseau de St-Just | (18) "ruisseau de Lascout" |
| (19) "ruisseau de St-Marc" | (20) "ruisseau de Chauvel" |
| (21) ruisseau de Rieumar | (22) ruisseau de Levart |
| (23) ruisseau de Mouguenoux | (24) ruisseau de Lodières |
| (25) ruisseau de Larchet | (26) "ruisseau de Fridefont" |
| (27) ruisseau de Chabriol | (28) ruisseau de Grandval |
| (29) ruisseau de las Costes | (30) "ruisseau de Brugerotte" |
| (31) "ruisseau de Barberange" | (32) "ruisseau de Boumajou" |
| (33) "ruisseau de Brugeire" | (34) "ruisseau du Vialard" |
| (35) ruisseau des Everses | (36) ruisseau de Besse |
| (37) ruisseau d'Irlandès | (38) "ruisseau de la Borie de Chanson" |
| (39) "ruisseau de Verniols" | (40) "ruisseau de Pradels" |
| (41) ruisseau de Recoulès | (42) ruisseau de Bressoulet |
| (43) ruisseau de Pussac | (44) ruisseau de Montignac |
| (45) "ruisseau de Soul" | (46) ruisseau de Mournac |
| (47) ruisseau de Croupelle | (48) ruisseau des Egrezats |
| (49) ruisseau des Croizettes | (50) "ruisseau de Manouel" |
| (51) "ruisseau d'Abriols" | (52) "ruisseau de la Gravière" |
| (53) ruisseau de Morentès | (54) "ruisseau de Bessette" |
| (55) "ruisseau d'Auzolles" | (56) "ruisseau de Fraissinoux" |
| (57) ruisseau de Roques Tournier | (58) ruisseau de Gonrex |

TRUYERE - Truyère

Représentation des sous-ensembles du contexte :

- 01 : Truyère en amont du barrage de Grandval : ———
- 02 : Truyère entre les barrages de Lanau et de Grandval : ·····
- 03 : Truyère en aval du barrage de Lanau : - - -
- 04 : Chamuzelle en amont de la cascade de La Laubie: = = =
- 05 : Cordesse en amont de la cascade : ■■■■■
- 06 : Remontalou en amont de la cascade du Monteil : ·····
- 07 : Remontalou entre la cascade du Monteil et la prise d'eau de Chaudes-Aigues : ······
- 08 : Recoules en amont de la cascade du Saut de la Beralde: ······

- cascade infranchissable à la montaison 
- seuil infranchissable à la montaison 
- barrage 



TRUYERE - Truyère

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	État salmonicole
Affluents	Rau de la Fage	50	50	0	0,00%		168	168	0	0,00%		conforme
	Rv des Vergnes	45	45	0	0,00%		150	150	0	0,00%		conforme
	"Rau de Roussilles"	15	15	0	0,00%		51	51	0	0,00%		conforme
	Rau de Louraza	0	0	0			0	0	0			
	"Rau de Loubasses"	23	23	0	0,00%		78	78	0	0,00%		conforme
	"Rau de Bastide"	13	13	0	0,00%		42	42	0	0,00%		conforme
	Rau de Renvers	50	50	0	0,00%		165	165	0	0,00%		conforme
	Rau de Bousquet	56	56	0	0,00%		186	186	0	0,00%		conforme
	Rau de Chamuzelle	376	376	0	0,00%		1254	1254	0	0,00%		conforme
	Rv de Marchanc	7	7	0	0,00%		22	22	0	0,00%		conforme
	Rau de Frideyre	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Chauviague	69	69	0	0,00%		229	229	0	0,00%		conforme
	"Rau de Lestompe"	14	14	0	0,00%		35	35	0	0,00%		conforme
	Rau de St-Just	90	90	0	0,00%		300	300	0	0,00%		conforme
	"Rau de St-Marc"	76	63	13	17,11%	drainage	252	210	42	16,67%	drainage	conforme
	Rau de Rieumar	21	7	14	66,67%	Grandval	71	24	47	66,20%	Grandval	perturbé
	Rau de Lodières	98	42	56	57,14%	Grandval	326	141	185	56,75%	Grandval	perturbé
	"Rau de Fridefont"	0	0	0			0	0	0			
	Rau des Everses	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Besse	306	277	29	9,48%	Lanau	1021	922	99	9,70%	Lanau	conforme
	Rau d'Irlandés	34	29	5	14,71%	Lanau	112	96	16	14,29%	Lanau	conforme
	"Rau de Valette"	18	18	0	0,00%		60	60	0	0,00%		conforme
	"Rau de Lescure"	16	16	0	0,00%		52	52	0	0,00%		conforme
	Rau de Nazat	407	371	36	8,85%	Sarrans	1358	1237	121	8,91%	Sarrans	conforme
	Rau de Montignac	161	133	28	17,39%	Sarrans	536	444	92	17,16%	Sarrans	conforme
	"Rau de Souf"	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Mournac	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Croupelle	0	0	0			0	0	0			
	"Rau de Manouel"	75	75	0	0,00%		251	251	0	0,00%		conforme
	"Rau d'Abriols"	0	0	0			0	0	0			
	"Rau d'Angles"	267	160	107	40,07%	Ensablement	891	535	356	39,96%	Ensablement	perturbé
	"Rau de Bessette"	27	27	0	0,00%		90	90	0	0,00%		conforme
	Rau de Liourte	306	306	0	0,00%		1021	1021	0	0,00%		conforme
	Rau du Roc des Mons	314	314	0	0,00%		1048	1048	0	0,00%		conforme
	Rau de Rieumonet	62	62	0	0,00%		207	207	0	0,00%		conforme
	Rv des Aubarets	56	56	0	0,00%		186	186	0	0,00%		conforme
	Rau d'Encaillou	225	225	0	0,00%		750	750	0	0,00%		conforme
	"Rau de Rouchas"	17	17	0	0,00%		56	56	0	0,00%		conforme
	Rau de Barnage	91	91	0	0,00%		303	303	0	0,00%		conforme
	Rau du Gas	112	112	0	0,00%		374	374	0	0,00%		conforme
	"Rau de Masset"	7	7	0	0,00%		22	22	0	0,00%		conforme
	Rau de Rézonnet	421	421	0	0,00%		1405	1405	0	0,00%		conforme
	Rv de la Sargne	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Fage	116	116	0	0,00%		386	386	0	0,00%		conforme
	Rau de Roussillor	251	251	0	0,00%		838	838	0	0,00%		conforme
	Rau de Cassoneyre	447	447	0	0,00%		1490	1490	0	0,00%		conforme
	"Rau de Vaureille"	0	0	0			0	0	0			
	"Rau du Bacon Vieux"	45	45	0	0,00%		149	149	0	0,00%		conforme
	"Rau de Lacout"	70	70	0	0,00%		234	234	0	0,00%		conforme
	"Rau de Chauvel"	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Levar	85	71	14	16,47%	Grandval	282	238	44	15,60%	Grandval	conforme
	Rau de Mouguenoux	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Larche	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Chabrio	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Grandva	0	0	0			0	0	0			
	Rau de las Costes	0	0	0			0	0	0			
	Rau de las Fouliagues	0	0	0			0	0	0			
	"Rau de Brugerotte"	84	84	0	0,00%		281	281	0	0,00%		conforme
	"Rau de Barberange"	34	34	0	0,00%		112	112	0	0,00%		conforme
	"Rau de Boumajou"	75	75	0	0,00%		251	251	0	0,00%		conforme
	"Rau de Brugeire"	49	49	0	0,00%		162	162	0	0,00%		conforme
	"Rau du Vialard"	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Vigar	42	42	0	0,00%		140	140	0	0,00%		conforme
	Rau de Béquet	433	343	90	20,79%	Lanau	1445	1145	300	20,76%	Lanau	perturbé
	Rau de Cordesse	324	290	34	10,49%	Lanau	1081	967	114	10,55%	Lanau	conforme
	Rau des Vergnes	101	101	0	0,00%		337	337	0	0,00%		conforme
	"Rau de la Borie de Chanson"	21	21	0	0,00%		70	70	0	0,00%		conforme
	Rau de Recoulés	161	161	0	0,00%		536	536	0	0,00%		conforme
	Rau de Bressoulet	339	339	0	0,00%		1129	1129	0	0,00%		conforme
	Rau de Pussac	0	0	0			0	0	0			
	Rau de la Prade	318	188	130	40,88%	Sarrans	1062	628	434	40,87%	rejets Oradour + Sarrans	perturbé
	Rau de Gonrex	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Recoules	750	684	66	8,80%	Sarrans	2502	2280	222	8,87%	Sarrans	conforme
	Rau des Egrezats	0	0	0			0	0	0			
	Rau des Croizettes	0	0	0			0	0	0			
	Rau d'Yrissor	267	267	0	0,00%		891	891	0	0,00%		conforme
	"Rau de la Gravière"	0	0	0			0	0	0			
	Rau du Morentès	0	0	0			0	0	0			
	"Rau de Fraissinoux"	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Roques Tournier	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Chanta	145	111	34	23,45%	Sarrans	483	371	112	23,19%	Sarrans	perturbé
	Rau de Pailhenc	212	166	46	21,70%	Sarrans	706	553	153	21,67%	Sarrans	perturbé

TRUYERE - Truyère

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	État salmonicole		
Chazette	sources	0	0	0			0	0	0					
	Les Balats	35	35	0	0,00%		118	118	0	0,00%		conforme		
	0	36	36	0	0,00%		121	121	0	0,00%		conforme		
	conf. Fage	97	97	0	0,00%		322	322	0	0,00%		conforme		
	0	69	69	0	0,00%		230	230	0	0,00%		conforme		
	0	55	55	0	0,00%		184	184	0	0,00%		conforme		
	aval conf. Vergne	154	154	0	0,00%		515	515	0	0,00%		conforme		
	amont Chalelles	108	108	0	0,00%		361	361	0	0,00%		conforme		
Ribeyre	0	340	340	0	0,00%		1135	1135	0	0,00%		conforme		
	conf. Truyère	182	182	0	0,00%		455	455	0	0,00%		conforme		
	source	0	0	0			0	0	0					
	conf. "Bastide"	76	76	0	0,00%		253	253	0	0,00%		conforme		
	0	28	28	0	0,00%		93	93	0	0,00%		conforme		
	conf. Renvers	54	54	0	0,00%		180	180	0	0,00%		conforme		
	conf. Bousquet	55	55	0	0,00%		184	184	0	0,00%		conforme		
	conf. Chamuzelle	105	105	0	0,00%		350	350	0	0,00%		conforme		
Roche	0	126	75	51	40,48%	Ensemblement	419	251	168	40,10%	Ensemblement	perturbé		
	conf. Encaillou	236	141	95	40,25%		393	236	157	39,95%		perturbé		
	Moulin de Plumet	141	85	56	39,72%		118	71	47	39,83%		perturbé		
	conf. Truyère	195	136	59	30,26%		649	390	259	39,91%		perturbé		
	sources	0	0	0				0	0	0				
	conf. Marchanc	31	31	0	0,00%			105	105	0		0,00%		conforme
	amont Machoi	56	56	0	0,00%			188	188	0		0,00%		conforme
	conf. Barnage	95	95	0	0,00%			318	318	0		0,00%		conforme
Ruines	conf. "Masset"	96	96	0	0,00%		319	319	0	0,00%		conforme		
	conf. Rézonnet	155	155	0	0,00%		516	516	0	0,00%		conforme		
	Troussolier	126	126	0	0,00%		419	419	0	0,00%		conforme		
	0	252	252	0	0,00%		630	630	0	0,00%		conforme		
	conf. Ruines	245	245	0	0,00%		818	818	0	0,00%		conforme		
	conf. Cassoneyre	131	0	131	100,00%	Crue	1124	0	1124	100,00%	Crue	dégradé		
	le Guerly	98	0	98	100,00%		418	0	418	100,00%		dégradé		
	conf. Truyère	190	0	190	100,00%	Crue + Grandval	1627	0	1627	100,00%	Crue + Grandval	dégradé		
Mongon	sources	0	0	0			0	0	0					
	conf. Frideryr	24	24	0	0,00%		80	80	0	0,00%		conforme		
	conf. Roussillor	46	46	0	0,00%		154	154	0	0,00%		conforme		
	conf. Roche	66	66	0	0,00%		220	220	0	0,00%		conforme		
Arlinç	sources	0	0	0			0	0	0					
	0	24	24	0	0,00%		80	80	0	0,00%		conforme		
	0	58	58	0	0,00%		192	192	0	0,00%		conforme		
	conf. "Vaureille"	80	80	0	0,00%		134	134	0	0,00%		conforme		
	0	91	91	0	0,00%		227	227	0	0,00%		conforme		
	Combechalde	247	247	0	0,00%		206	206	0	0,00%		conforme		
	conf. Truyère	604	443	161	26,66%	Grandval	2015	1479	536	26,60%	Grandval	perturbé		
	sources	0	0	0			0	0	0					
Chalivet	0	58	58	0	0,00%		194	194	0	0,00%		conforme		
	conf. "Chauvel"	107	107	0	0,00%		267	267	0	0,00%		conforme		
	conf. Truyère	334	283	51	15,27%	Grandval	1114	944	170	15,26%	Grandval	conforme		
	sources	0	0	0			0	0	0					
	0	139	139	0	0,00%		462	462	0	0,00%		conforme		
	0	73	73	0	0,00%		243	243	0	0,00%		conforme		
	0	130	130	0	0,00%		434	434	0	0,00%		conforme		
	conf. "Brugerotte"	151	151	0	0,00%		505	505	0	0,00%		conforme		
conf. "Barberange"	55	55	0	0,00%		182	182	0	0,00%		conforme			
Arcomie	0	45	45	0	0,00%		382	382	0	0,00%		conforme		
	conf. "Boumajou"	47	47	0	0,00%		403	403	0	0,00%		conforme		
	conf. Vialarç	80	80	0	0,00%		682	682	0	0,00%		conforme		
	conf. Truyère	172	143	29	16,86%	Grandval	369	306	63	17,07%	Grandval	conforme		
	sources	0	0	0			0	0	0					
	0	14	8	6	42,86%	Ensemblement	35	21	14	40,00%	Ensemblement	perturbé		
	conf. "Lestompe"	92	55	37	40,22%		153	92	61	39,87%		perturbé		
	amont Arcomie	57	34	23	40,35%		189	113	76	40,21%		perturbé		
aval Arcomie	69	41	28	40,58%	229		137	92	40,17%	perturbé				
0	64	38	26	40,63%	160		96	64	40,00%	perturbé				
conf. Gourdine	72	43	29	40,28%	119		72	47	39,50%	perturbé				
Falcimagne	96	58	38	39,58%	80		48	32	40,00%	perturbé				
amont St-Just	205	123	82	40,00%	342		205	137	40,06%	perturbé				
conf. St-Just	50	30	20	40,00%	83		50	33	39,76%	perturbé				
D448 Romagnac	87	52	35	40,23%	217		130	87	40,09%	perturbé				
0	238	143	95	39,92%	596		357	239	40,10%	perturbé				
conf. "Lascout"	185	111	74	40,00%	309		185	124	40,13%	perturbé				
conf. "St-Marc"	94	57	37	39,36%	202		121	81	40,10%	perturbé				
conf. Ferval	150	90	60	40,00%	1278		767	511	39,98%	perturbé				
Pompignac	138	83	55	39,86%	589	353	236	40,07%	perturbé					
0	150	90	60	40,00%	640	384	256	40,00%	perturbé					
conf. Truyère	464	63	401	86,42%	Ensemblement et Grandval	2978	406	2572	86,37%	Ensemblement et Grandval	dégradé			
Gourdine	sources	0	0	0			0	0	0					
	Plagnes	11	11	0	0,00%		37	37	0	0,00%		conforme		
	aval Trémoulouze	92	92	0	0,00%		305	305	0	0,00%		conforme		
	conf. "Bacon-Vieux"	96	96	0	0,00%		320	320	0	0,00%		conforme		
	conf. Arcomie	127	127	0	0,00%		423	423	0	0,00%		conforme		
Ferval	sources	0	0	0			0	0	0					
	0	9	9	0	0,00%		31	31	0	0,00%		conforme		
	0	22	22	0	0,00%		74	74	0	0,00%		conforme		
	0	63	63	0	0,00%		211	211	0	0,00%		conforme		
	0	56	56	0	0,00%		187	187	0	0,00%		conforme		
	conf. Arcomie	76	76	0	0,00%		252	252	0	0,00%		conforme		

TRUYERE - Truyère

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	État salmonicole
Remontalou	source	0	0	0			0	0	0			
	Deux-Verges	130	78	52	40,00%	Ensemblement	432	259	173	40,05%	Ensemblement	perturbé
	la Borie-Basse	198	119	79	39,90%		659	395	264	40,06%		perturbé
	conf. "Valette"	258	155	103	39,92%		861	517	344	39,95%		perturbé
	aval la Chazelle	93	56	37	39,78%		797	478	319	40,03%		perturbé
	0	53	32	21	39,62%		449	269	180	40,09%		perturbé
	la Foulieuse	78	47	31	39,74%		671	402	269	40,09%		perturbé
	Sansard	54	33	21	38,89%		464	279	185	39,87%		perturbé
	conf. "Lescure"	50	30	20	40,00%		429	257	172	40,09%		perturbé
	conf. Maleval	291	291	0	0,00%		2488	2488	0	0,00%		conforme
	aval conf. Bressoule	65	65	0	0,00%		552	552	0	0,00%		conforme
	Moulin de la Pâle	245	245	0	0,00%		1047	1047	0	0,00%		conforme
	Moulin de Filhon	198	198	0	0,00%		845	845	0	0,00%		conforme
	conf. Truyère	131	131	0	0,00%		560	560	0	0,00%		conforme
Maleval	source	0	0	0				0	0	0		
	conf. "Verniols"	27	27	0	0,00%	90	90	0	0,00%			conforme
	conf. "Pradels"	60	60	0	0,00%	202	202	0	0,00%			conforme
	conf. "Recoulès"	158	158	0	0,00%	525	525	0	0,00%			conforme
	0	116	116	0	0,00%	388	388	0	0,00%			conforme
	0	180	180	0	0,00%	602	602	0	0,00%			conforme
	conf. Remontalou	127	127	0	0,00%	1089	1089	0	0,00%			conforme
Failladès	source	0	0	0			0	0	0			
	D465 Requiostat	57	57	0	0,00%	142	142	0	0,00%			conforme
	la Boriette	125	75	50	40,00%	208	125	83	39,90%	Ensemblement	perturbé	
	conf. Yrissor	217	130	87	40,09%	361	217	144	39,89%		perturbé	
	Sanivalc	84	50	34	40,48%	179	107	72	40,22%		perturbé	
	0	196	117	79	40,31%	1673	1004	669	39,99%		perturbé	
	conf. Liourte	151	91	60	39,74%	1294	776	518	40,03%		perturbé	
	la Combe	184	184	0	0,00%	1179	1179	0	0,00%		conforme	
	0	110	110	0	0,00%	943	943	0	0,00%		conforme	
	Lagarde	200	200	0	0,00%	1713	1713	0	0,00%		conforme	
	Cabrillade	205	205	0	0,00%	1749	1749	0	0,00%		conforme	
	conf. Levandès	215	215	0	0,00%	1839	1839	0	0,00%		conforme	
	0	124	124	0	0,00%	796	796	0	0,00%		conforme	
	amont D11 pont du Clout	214	214	0	0,00%	2041	2041	0	0,00%		conforme	
conf. Truyère	505	109	396	78,42%	Sarrans	4826	1045	3781	78,35%		Sarrans	perturbé
Levandès	source	0	0	0			0	0	0			
	conf. "Angles"	164	98	66	40,24%	547	328	219	40,04%	Ensemblement	perturbé	
	N121	338	101	237	70,12%	1128	338	790	70,04%		perturbé	
	0	66	20	46	69,70%	568	170	398	70,07%		perturbé	
	conf. "Bessette"	67	20	47	70,15%	430	129	301	70,00%		perturbé	
	conf. Morentès	116	116	0	0,00%	989	989	0	0,00%		conforme	
	0	90	90	0	0,00%	771	771	0	0,00%		conforme	
	0	174	174	0	0,00%	1487	1487	0	0,00%		conforme	
conf. Tailladès	139	139	0	0,00%	1191	1191	0	0,00%	conforme			
Montjalou	source	0	0	0			0	0	0			
	D148	130	130	0	0,00%	432	432	0	0,00%			conforme
	Falitoux	132	132	0	0,00%	439	439	0	0,00%			conforme
	0	231	231	0	0,00%	772	772	0	0,00%			conforme
	0	70	70	0	0,00%	602	602	0	0,00%			conforme
	conf. Truyère	141	58	83	58,87%	Sarrans	1207	496	711	58,91%	Sarrans	perturbé
Truyère	chaussée La Muse	0	0	0			0	0	0			
	Revaladier	234	234	0	0,00%	373	373	0	0,00%			conforme
	conf. Chazette	290	290	0	0,00%	461	461	0	0,00%			conforme
	conf. "Loubaresse"	188	188	0	0,00%	60	60	0	0,00%			conforme
	conf. Ribevre	361	0	361	100,00%	575	0	575	100,00%	Grandval	dégradé	
	conf. Roche	300	0	300	100,00%	477	0	477	100,00%		dégradé	
	conf. Mongor	651	0	651	100,00%	1036	0	1036	100,00%		dégradé	
	conf. Andet	784	0	784	100,00%	1249	0	1249	100,00%		dégradé	
	conf. Juroi	1403	0	1403	100,00%	447	0	447	100,00%		dégradé	
	barrage de Grandval	824	0	824	100,00%	372	0	372	100,00%		dégradé	
	0	0	0	0			0	0	0			
	barrage de Lanau	2209	0	2209	100,00%	Lanau	998	0	998	100,00%	Lanau	dégradé
	conf. Remontalou	281	0	281	100,00%		127	0	127	100,00%		dégradé
	conf. Epie	1096	0	1096	100,00%		495	0	495	100,00%		dégradé
	conf. Tailladès	1286	0	1286	100,00%		581	0	581	100,00%		dégradé
	conf. Lebot	614	0	614	100,00%		277	0	277	100,00%		dégradé
conf. Vézou	679	0	679	100,00%		307	0	307	100,00%		dégradé	
conf. Paulhenc	727	0	727	100,00%		329	0	329	100,00%		dégradé	
TOTAL	36153	20660	15493				109605	81175	28430			
	(1)	(2)	(3)				(4)	(5)	(6)			

POPULATION POTENTIELLE	POPULATION RÉELLE	DÉFICIT	% DÉFICIT	ÉTAT SALMONICOLE
valeur la plus faible entre (1) et (4)	(7) - (9)	si (7) = (1) : (3) si (7) = (4) : (6)		
36153	20660	15493	42,85%	perturbé
(7)	(8)	(9)		

CA : capacité d'accueil, CR : capacité de recrutement

TRUYÈRE - Ander Amont

CONTEXTE N° 21 SALMONICOLE CONFORME O74 ■ 21 ■ SC

1. Talweg et bassin versant : caractéristiques, peuplement, gestion et halieutisme

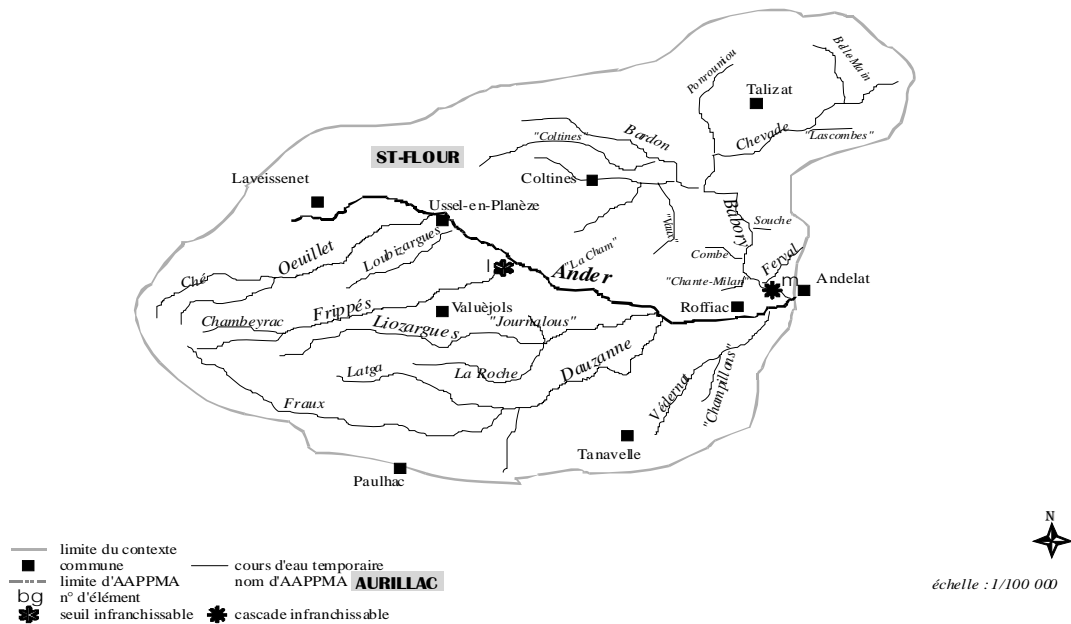
Limites :

Le cours d'eau principal du contexte est l'Ander, avec :

pour **limite amont** ses sources,

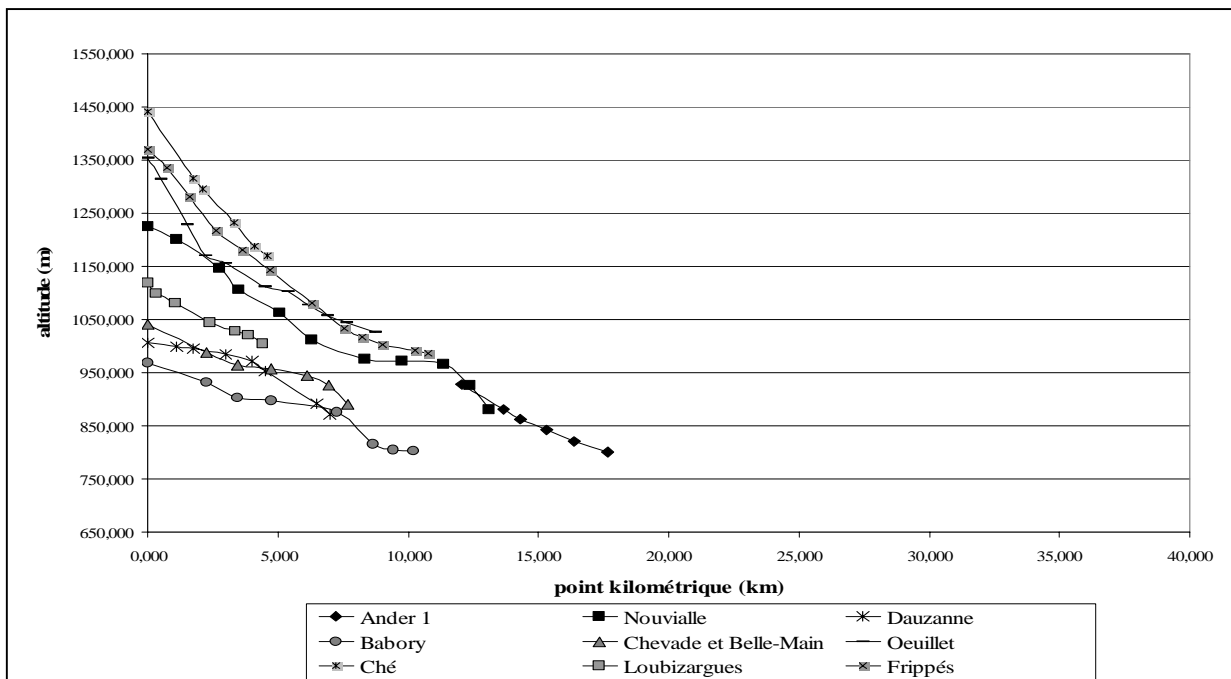
pour **limite aval** sa confluence avec le Védernat.

SCHEMA DU BASSIN VERSANT



21/5

Profil en long théorique de l'Ander et de ses principaux affluents sur ce contexte :



TRUYÈRE - Ander Amont

Affluents et communes concernées :

Affluents :		Communes :	
<i>Rive droite</i>	<i>Rive gauche</i>	<i>Ander</i>	<i>Affluents</i>
Oeuillet	Babory	Laveissenet	Valuejols
Loubizargues		Ussel-en-Planéze	Murat
Frippès		Roffiac	Paulhac
Nouvialle		Andelat	Tanavelle
Dauzanne			Celles
Védernat			Coltines
			Talizat

Caractéristiques physiques et qualitatives des cours d'eau et du bassin versant			
Longueur cours principal (km) : 18,00		Surface en eau cours principal (ha) : 7,600	
Longueur affluents (km) :	< 4 m 49,00	Surface en eau affluents (ha) : 24,000	
	4 à 9 m 64,00	Surface du bassin versant (km ²) : 180	
	9 à 17 m 0,00	Climat : précipitations de 1600 à 600 mm	
	> 17m 0,00	isotherme -	
Pente moyenne du cours principal : 1,98%		Qualité de l'eau en 1996 : 1A à 2	
Relief : de 1800 à 750 m		Débit quinquennal d'étiage : non connu	
Substrat géologique : brèches volcaniques, roches métamorphiques, sédimentaires et granitiques		Éclusés et marnage : non	
Prélèvements d'eau : pompage du SI Ussel, Celles et Coltines, sources captées : sur le Ché, sur le Fraux.			

Peuplement piscicole	
Domaine : salmonicole	État fonctionnel conforme
Espèce repère : TRF	Taille de capture : 0,20 m
Peuplement en place : TRF, VAI, LOF, GOU, CHA, APP	

Gestion et halieutisme	
Catégorie piscicole : 1ère catg.	Police de l'eau et de la pêche : D.D.A.F.
Tronçons SDVP : Ander A et B, Frrippès, Nouvialle A et B, Dauzanne A et B, Talizat A et B	
Classement réservé (franchissement) : Rau de Chevade, amont du Rau des Fraux et de l'Oeuillet (3/4)	
Axes migrants : non	
Gestionnaire : AAPPMA St-Flour	Déversement : Ander et affluents - TRF - moyenne de 1997 à 2001 : adultes : 11 kg /an, alevins : 9 600 individus /an, 1 600 œufs /an

TRUYÈRE - Ander Amont

2. Facteurs limitants, diagnostic et SET

Sur ce contexte il existe des obstacles infranchissables (cascade ou seuil) qui délimitent des sous-ensembles dont la capacité de recrutement est modifiée par la présence de ces obstacles, qui sont donc des facteurs limitants. Le diagnostic a été réalisé sur l'ensemble du contexte et sur chaque sous-ensemble délimité par un obstacle. Chaque sous-ensemble est représenté sur le croquis suivant.

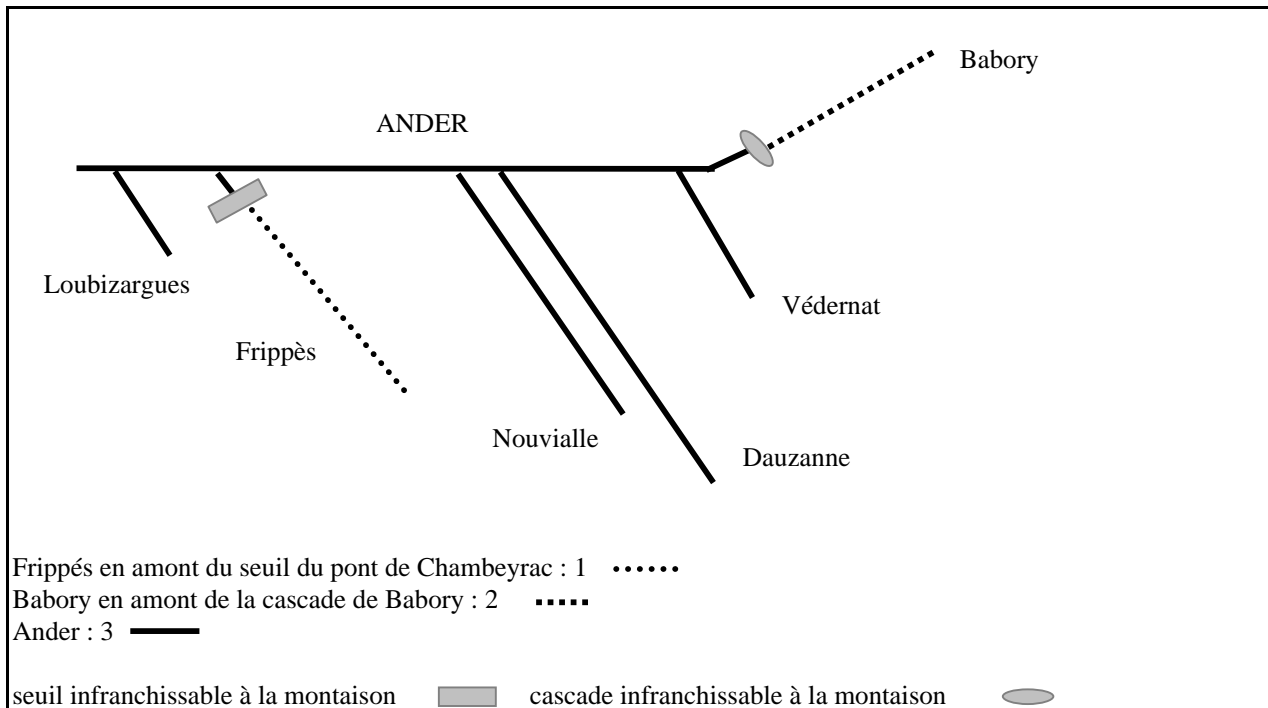


Tableau des facteurs limitants :

Facteurs		États fonctionnels		
		R	E	C
		TRF	TRF	TRF
Famille	Effets			
ANDER				
A	rejets STEP et domestiques	diminution de la nourriture disponible, colmatage des frayères		C P P
Frippés				
A	rejets STEP de Valuèjols	diminution de la nourriture disponible, colmatage des frayères		P P P
	seuil infranchissable au pont de Chambeyrac	cloisonnement des populations		C C C
Babory				
A	rejets de Talizat (STEP et laiterie)	diminution de la nourriture disponible, colmatage des frayères		C P P
M	cascade de Babory	cloisonnement des populations		C C C
Ruisseau de Chevade				
A	rejets de Talizat (STEP et laiterie)	diminution de la nourriture disponible, colmatage des frayères		C P P

Facteurs : M : naturel, A : anthropique autorisé, P : anthropique non autorisé.

Stades du cycle de l'espèce repère : R : reproduction, E : éclosion, C : croissance.

État fonctionnel : C : conforme, P : perturbé, D : dégradé.

TRUYÈRE - Ander Amont

Diagnostic de l'état des cours d'eau

Diagnostic par cours d'eau sans tenir compte des obstacles infranchissables à la montaison

Cours d'eau	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle	Population potentielle	Population réelle		
Oeuillet	1320	4582				
Loubizargues	325	955				
Frippès	1276	5403				
Nouvialle	1811	6075				
Dauzanne	2589	7727				
Védernat	631	2049				
Babory	2423	5918				
Ander	2188	10396				
Total	12563	43105			12563	12027

Déficit	% Déficit	SET	État
536	4,27%	2405	conforme

Diagnostic par sous-ensemble en tenant compte des obstacles infranchissables à la montaison

Sous-ensemble	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle sans obstacles	Capacité de recrutement potentielle avec obstacles	Population potentielle
01 (Frippès)	1218	4907	1900	1218
02 (Babory)	2188	4669	3413	2188
03 (Ander)	9311	33389	14525	9311
Total	12717	42965	19839	12717

Sous-ensemble	Capacité d'accueil réelle	Capacité de recrutement réelle sans obstacles	Capacité de recrutement réelle avec obstacles	Population réelle
01 (Frippès)	1218	4907	1900	1218
02 (Babory)	1829	3987	2853	1829
03 (Ander)	9043	31931	14107	9043
Total	12090	40825	18860	12090

Sous-ensemble	Déficit	% Déficit	SET	État
01 (Frippès)	0	0,00%	0	conforme
02 (Babory)	359	16,41%	366	conforme
03 (Ander)	268	2,88%	1809	conforme
Total	627	4,93%	2418	conforme

SET : seuil d'efficacité technique.

Voir détails des perturbations pages 21/6 et 7.

3. Gestion

L'état fonctionnel du contexte est conforme, la gestion préconisée est une **gestion patrimoniale**.

Cependant, certains tronçons sont particulièrement perturbés (30 % de déficit) :

- ♦ Ander : de la confluence avec le Liozargues à la confluence avec le Védernat,
- ♦ Babory : de la confluence avec le Bardon à la confluence avec l'Ander,
- ♦ Chevade : de Talizat à la confluence avec le Babory,

TRUYÈRE - Ander Amont

Recommandations d'actions complémentaires :

Des facteurs limitants, localisés, pourraient faire l'objet d'actions, il s'agit :

- ◆ de la mise en conformité de rejets des stations d'épuration d'Ussel-en-Planèze, Talizat et Valuèjols, priorités 3,
- ◆ de la mise en conformité de rejets de la laiterie de Talizat, priorité 3,
- ◆ de permettre le franchissement du seuil sur le Frippés, priorité 4,
- ◆ et d'une façon générale d'améliorer la qualité de l'eau de l'Ander en aval de la station d'épuration de Luc d'Ussel (perturbation de l'état fonctionnel de 30 %), priorité 3.

Une attention particulière est à apporter aux autorisations de drainage ou d'exploitation des zones humides (tourbières et marais notamment).

TRUYERE - Ander Amont

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	État salmonicole
Affluents	Chambeyrac	44	44	0	0,00%		147	147	0	0,00%		conforme
	"Rau de Jounalous"	58	58	0	0,00%		5	5	0	0,00%		conforme
	Rau de Bardon	0	0	0			0	0	0			
	"Rau de Lascombes"	0	0	0			0	0	0			
	Rau de la Souche	5	5	0	0,00%		18	18	0	0,00%		conforme
	Rau de Ferval	74	74	0	0,00%		247	247	0	0,00%		conforme
	"Rau de Champillons"	38	38	0	0,00%		126	126	0	0,00%		conforme
	"Rau de La Cham"	184	184	0	0,00%		461	461	0	0,00%		conforme
	"Rau de Vaux"	145	145	0	0,00%		482	482	0	0,00%		conforme
	Rau de Ponroumiou	0	0	0			0	0	0			
Rau de la Combe	32	32	0	0,00%		106	106	0	0,00%		conforme	
"Rau de Chante Milan"	24	24	0	0,00%		80	80	0	0,00%		conforme	
Oeuillet	sources	0	0	0			0	0	0			
	les Emillards	7	7	0	0,00%		23	23	0	0,00%		conforme
	D134	37	37	0	0,00%		125	125	0	0,00%		conforme
	conf. Ché	47	47	0	0,00%		155	155	0	0,00%		conforme
	amont Marniargues	65	65	0	0,00%		217	217	0	0,00%		conforme
	aval Marniargues	187	187	0	0,00%		623	623	0	0,00%		conforme
	D16	132	132	0	0,00%		110	110	0	0,00%		conforme
	Mounas	138	138	0	0,00%		459	459	0	0,00%		conforme
	Château d'Oeuillet	149	149	0	0,00%		496	496	0	0,00%		conforme
	aval Château d'Oeuillet	64	64	0	0,00%		409	409	0	0,00%		conforme
conf. Ander	104	104	0	0,00%		665	665	0	0,00%		conforme	
Ché	sources	0	0	0			0	0	0			
	conf. "Chairol"	58	58	0	0,00%		194	194	0	0,00%		conforme
	0	25	25	0	0,00%		83	83	0	0,00%		conforme
	D134	149	149	0	0,00%		496	496	0	0,00%		conforme
	le Ché	93	93	0	0,00%		309	309	0	0,00%		conforme
	conf. Oeuillet	65	65	0	0,00%		218	218	0	0,00%		conforme
Loubizargues	sources	0	0	0			0	0	0			
	Loubizargues	3	3	0	0,00%		10	10	0	0,00%		conforme
	D16	21	21	0	0,00%		71	71	0	0,00%		conforme
	0	78	78	0	0,00%		260	260	0	0,00%		conforme
	0	95	95	0	0,00%		237	237	0	0,00%		conforme
	D34	59	59	0	0,00%		146	146	0	0,00%		conforme
	conf. Ander	69	69	0	0,00%		231	231	0	0,00%		conforme
	sources	0	0	0			0	0	0			
Frrippès	sources	0	0	0			0	0	0			
	affluent	13	13	0	0,00%		44	44	0	0,00%		conforme
	0	38	38	0	0,00%		126	126	0	0,00%		conforme
	conf. Chambeyrec	72	72	0	0,00%		241	241	0	0,00%		conforme
	Lescure-Bas	105	105	0	0,00%		351	351	0	0,00%		conforme
	0	136	136	0	0,00%		453	453	0	0,00%		conforme
	Frrippès	276	276	0	0,00%		920	920	0	0,00%		conforme
	D34	261	261	0	0,00%		870	870	0	0,00%		conforme
	0	64	64	0	0,00%		547	547	0	0,00%		conforme
	0	74	74	0	0,00%		631	631	0	0,00%		conforme
Chambeyrac	135	135	0	0,00%		577	577	0	0,00%		conforme	
conf. Ander	58	58	0	0,00%		496	496	0	0,00%		conforme	
Nouvialle	sources	0	0	0			0	0	0			
	Gardille	26	26	0	0,00%		88	88	0	0,00%		conforme
	aval Brageac	108	108	0	0,00%		360	360	0	0,00%		conforme
	amont Galuse	77	77	0	0,00%		256	256	0	0,00%		conforme
	aval D34	210	210	0	0,00%		702	702	0	0,00%		conforme
	amont Nouvialle	219	219	0	0,00%		730	730	0	0,00%		conforme
	aval Nouvialle	170	170	0	0,00%		1092	1092	0	0,00%		conforme
	conf. Jounalous	146	146	0	0,00%		31	31	0	0,00%		conforme
	amont Liozargues	189	189	0	0,00%		202	202	0	0,00%		conforme
	aval Liozargues	128	128	0	0,00%		1094	1094	0	0,00%		conforme
conf. Ander	102	102	0	0,00%		868	868	0	0,00%		conforme	
Roche	sources	0	0	0			0	0	0			
	0	45	45	0	0,00%		151	151	0	0,00%		conforme
	0	31	31	0	0,00%		103	103	0	0,00%		conforme
	D16	84	84	0	0,00%		211	211	0	0,00%		conforme
	conf. Nouvialle	218	218	0	0,00%		182	182	0	0,00%		conforme
Dauzanne	sources	0	0	0			0	0	0			
	amont Latga	26	26	0	0,00%		22	22	0	0,00%		conforme
	Latga-Soutro	32	32	0	0,00%		13	13	0	0,00%		conforme
	0	100	100	0	0,00%		83	83	0	0,00%		conforme
	0	113	113	0	0,00%		189	189	0	0,00%		conforme
	Moulin d'Ause	68	68	0	0,00%		226	226	0	0,00%		conforme
	0	340	340	0	0,00%		1134	1134	0	0,00%		conforme
	conf. Ander	102	102	0	0,00%		341	341	0	0,00%		conforme

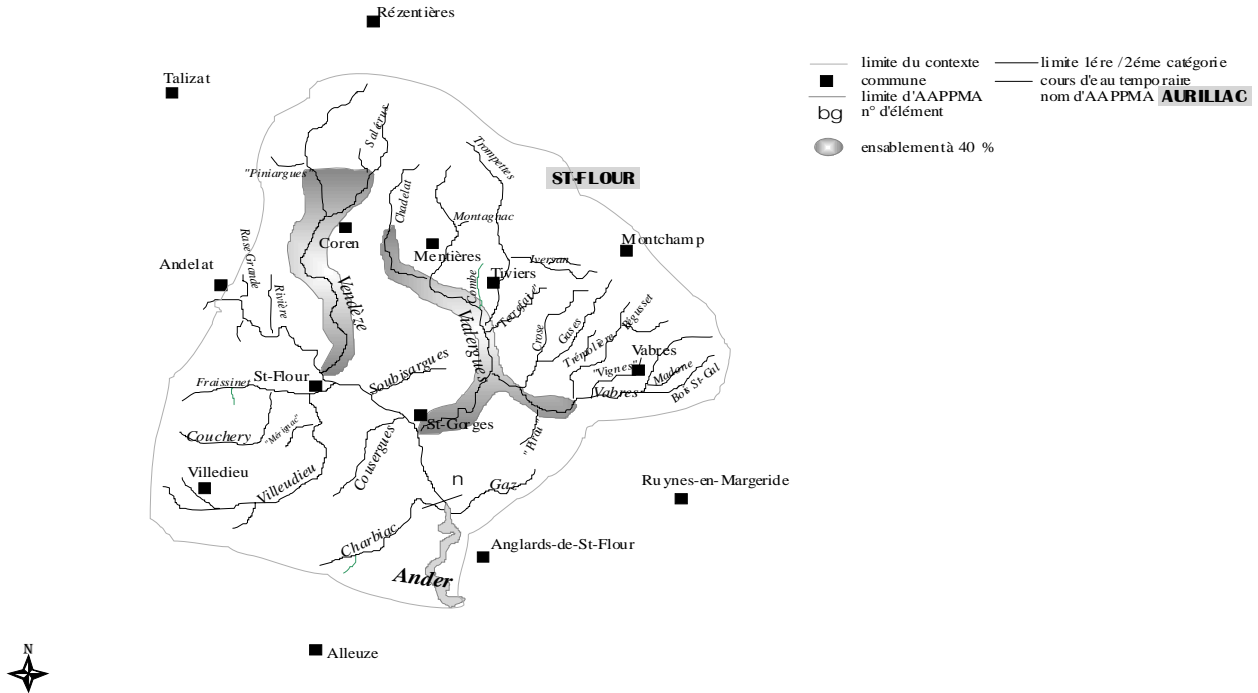
CONTEXTE N° 22 SALMONICOLE PERTURBE
O74 ■ 22 ■ SP

1. Talweg et bassin versant : caractéristiques, peuplement, gestion et halieutisme

Limites :

Le cours d'eau principal du contexte est l'Ander, avec :
 pour **limite amont** sa confluence avec le Védernat,
 pour **limite aval** sa confluence avec la Truyère.

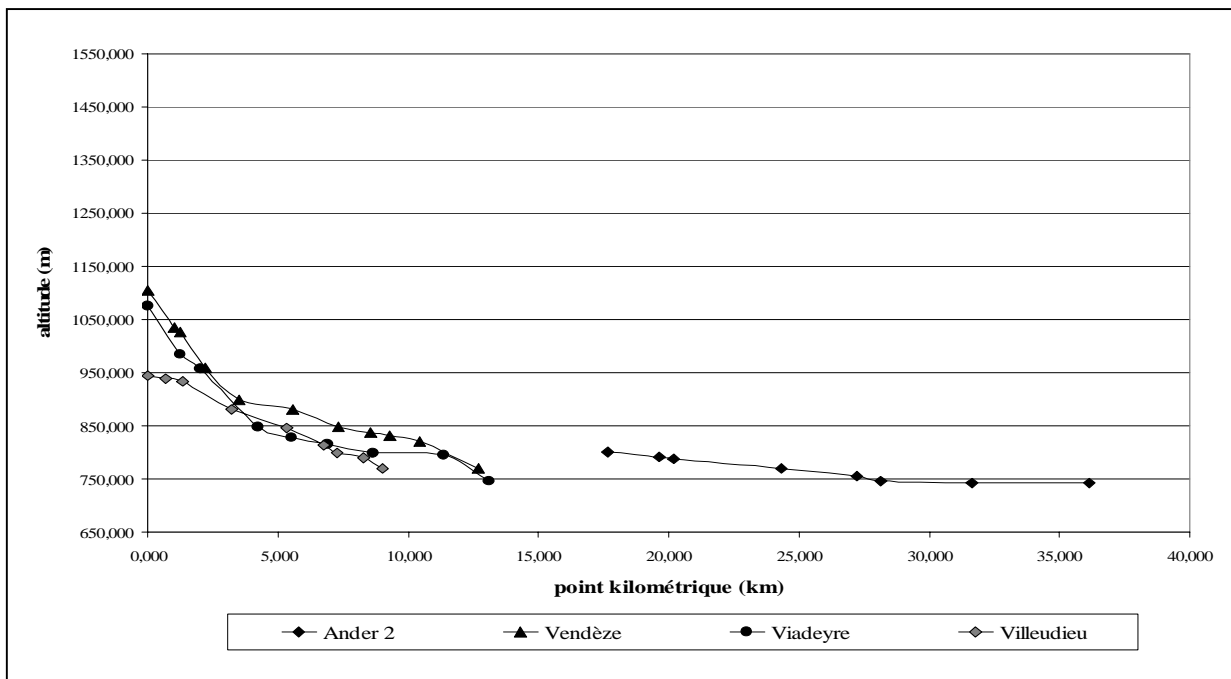
SCHEMA DU BASSIN VERSANT



échelle : 1/100 000

224

Profil en long théorique de l'Ander et de ses principaux affluents sur ce contexte :



TRUYÈRE - Ander Aval

Affluents et communes concernées :

Affluents :		Communes :	
Rive droite	Rive gauche	Ander	Affluents
Villeudieu	Rase grande	Andelat	Rézentières
Rau de Cousergues	Ravin de la Rivière	St-Flour	Talizat
Rau de Charbiac	Vendèze	St-Gorges	Coren
	Rau de Soubisergues	Anglards-de-St-Flour	Mentières
	Viadeyres	Alleuze	Tiviers
	Rau du Gaz		Montchamp
			Vabres
			Villeudieu

Caractéristiques physiques et qualitatives des cours d'eau et du bassin versant			
Longueur cours principal (km) : 19,00		Surface en eau cours principal (ha) : 17,900	
Longueur affluents (km) :	< 4 m	79,00	Surface en eau affluents (ha) : 16,700
	4 à 9 m	26,00	Surface du bassin versant (km ²) : 180
	9 à 17 m	0,00	Climat : précipitations de 1000 à 600 mm
	> 17m	0,00	isotherme -
Pente moyenne du cours principal : 0,37%		Qualité de l'eau en 1996 : 1A à 2	
Relief : de 1200 à 650 m		Débit quinquennal d'étiage : non connu	
Substrat géologique : brèches volcaniques, métamorphiques, sédimentaires et granitiques			
Éclusés et marnage : en aval de la confluence avec le Rau de Charbiac			

Prélèvements d'eau :	sources captées : le Viadeyres, le Rau de Vabre, le Rau des Trompettes, le Rau des Gases, prise d'eau sur le Rau de Fraissinet.
-----------------------------	---

Peuplement piscicole	
Domaine : salmonicole	État fonctionnel perturbé
Espèce repère : TRF, avec cyprinidés rhéophiles sur l'Ander	
Taille de capture : 0,20 m	Peuplement en place : TRF, VAI, LPP, LOF, GOU, APP, CHE

Gestion et halieutisme	
Catégorie piscicole : 1ère catg.	Police de l'eau et de la pêche : D.D.A.F.
Tronçons SDVP : Ander C, Fraissinet, Vendèze, Viadeyres	
Classement réservé (franchissement) : non	Axes migrateurs : non
Gestionnaire : AAPPMA St-Flour	Déversement : Ander et affluents - TRF : adultes : 493 kg, alevins : 49 280 individus, 4 140 œufs en moyenne de 1997 à 2001

2. Facteurs limitants, diagnostic et SET

Tableau des facteurs limitants :

Facteurs		États fonctionnels	R	E	C
			TRF	TRF	TRF
Famille	Effets				
ANDER					
A	rejets STEP et domestiques	diminution de la nourriture disponible, colmatage des frayères	C	P	P
	barrage de Grandval	transformation totale du milieu	D	D	D
Vendèze					
A	ensablement (autoroute)	colmatage des frayères, diminution des zones d'abris	C	P	P
	qualité eau	diminution de la nourriture disponible, colmatage des frayères	C	C	C

TRUYÈRE - Ander Aval

Ruisseau de Salécrus					
A	ensablement (autoroute)	colmatage des frayères, diminution des zones d'abris	C	C	C
Viadeyres					
A	ensablement (autoroute)	colmatage des frayères, diminution des zones d'abris	C	P	P
P	rejet de lisier direct	éradication de la population	D	D	D
Ruisseau de Chadelat					
A	ensablement (autoroute)	colmatage des frayères, diminution des zones d'abris	C	P	P
Vabres					
A	ensablement (autoroute)	colmatage des frayères, diminution des zones d'abris	C	P	P
P	rejet de lisier direct	éradication de la population	D	D	D

Facteurs : M : naturel, A : anthropique autorisé, P : anthropique non autorisé.

Stades du cycle de l'espèce repère : R : reproduction, E : éclosion, C : croissance.

État fonctionnel : C : conforme, P : perturbé, D : dégradé.

Diagnostic de l'état des cours d'eau

Cours d'eau	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle	Population potentielle	Population réelle
Vendèze	1810	5940		
Villeudieu	1629	4526		
Viadeyres	4184	11215		
Affluents	650	2085		
Ander	2811	2878		
Total	11084	26644	11084	6881

Déficit	% Déficit	SET	État
4203	37,92%	1376	perturbé

Voir détails des perturbations page 22/5 et 6.

Notes :

L'impact de l'ensablement des bassins du Viadeyres et du Vendèze a été estimé à une perte des surfaces favorables au fraie (CR) et des zones d'abris et de nourrissage (CA) de 40 % (voir schéma du bassin).

3. Modules d'Actions cohérentes et estimation des coûts

⇒ Atteindre le SET : gain de 1 380 TRF adultes

◆ MAC 7 ◆

Actions			Gain estimé	Coût par unité	Coût total
Type	Lieu / priorité	Unité			
Diversification du milieu et de l'écoulement des eaux	Viadeyres, Vendèze, Chadelat ou Vabres dans les zones non ensablées / 2	2 640 m ² de caches	150	793 €+ TVA + matériaux pour 1000 m ²	2 100 €+ TVA + matériaux
Amélioration de la qualité de l'eau	Ander / 1	restauration à 80 % du Védénat à la Truyère	780	-	-
	Vendèze / 1	restauration à 80 %	450	-	-
TOTAL			1380	2 100 €+ TVA + matériaux +amélioration qualité eau	

TRUYÈRE - Ander Aval

4. Gestion

L'état fonctionnel du contexte est perturbé, la gestion préconisée est donc une **gestion patrimoniale différée**.

Certains tronçons sont particulièrement perturbés ou dégradés :

- ♦ Ander : perturbé de la confluence avec le Védernat à la confluence avec le Rau de Charbiac (30 à 50 % de déficit),
dégradé en aval de la confluence avec le Rau de Charbiac,
- ♦ Vendèze : perturbé de la confluence avec le Rau des Piniargues à la confluence avec le Salécрус (40 % de déficit),
dégradé de la confluence avec le Salécрус à la confluence avec l'Ander (88% de déficit),
- ♦ Viadèyres : perturbé du pont de la D150 à la confluence avec le Rau de Vabres (40 % de déficit),
dégradé de la confluence avec le Rau de Vabres à la confluence avec l'Ander (pollution),
- ♦ Vabres : dégradé de la confluence avec le Rau de Bois-St-Gal à la confluence avec le Viadèyres (pollution).

Recommandations d'actions complémentaires :

Des facteurs limitants, localisés, pourraient faire l'objet d'actions, il s'agit :

- ♦ d'améliorer la gestion des décanteurs de l'autoroute A75, priorité 4.

Une attention particulière est à apporter aux autorisations de drainage ou d'exploitation des zones humides (tourbières et marais notamment).

TRUYERE - Ander Aval

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	État salmonicole
Affluents	Rase grande	24	24	0	0,00%		81	81	0	0,00%		conforme
	Ravin de la Rivière	32	32	0	0,00%		80	80	0	0,00%		conforme
	Rau de Salécrus	316	253	63	19,94%	ensablement	1053	843	210	19,94%	ensablement	conforme
	"Rau de Mérignac"	26	26	0	0,00%		88	88	0	0,00%		conforme
	Rau de Fraissinet	32	32	0	0,00%		106	106	0	0,00%		conforme
	Rau de Soubisergues	66	66	0	0,00%		165	165	0	0,00%		conforme
	Rau de Montagnac	9	9	0	0,00%		32	32	0	0,00%		conforme
	Rau de Combe	0	0	0			0	0	0			
	"Rau de Terrefaite"	33	33	0	0,00%		111	111	0	0,00%		conforme
	Rau de Madone	41	41	0	0,00%		135	135	0	0,00%		conforme
	Rau du Bois de St-Gal	102	102	0	0,00%		341	341	0	0,00%		conforme
	"Rau de Pirou"	0	0	0			0	0	0			
	Rau du Gaz	0	0	0			0	0	0			
	"Rau de Piniargues"	22	22	0	0,00%		72	72	0	0,00%		conforme
	Rau de Cousergues	145	145	0	0,00%		482	482	0	0,00%		conforme
	Rau de Chadelat	321	321	0	0,00%		1070	1070	0	0,00%		conforme
	"Rau de Vignes"	44	44	0	0,00%		110	110	0	0,00%		conforme
Rau de la Trémolières	245	245	0	0,00%		816	816	0	0,00%		conforme	
Rau des Gases	353	353	0	0,00%		1177	1177	0	0,00%		conforme	
Rau de Charbiac	383	383	0	0,00%		1277	1277	0	0,00%		conforme	
Vendèze	source	0	0	0			0	0	0			
	0	49	49	0	0,00%		163	163	0	0,00%		conforme
	0	20	20	0	0,00%		66	66	0	0,00%		conforme
	Lespinasse	91	91	0	0,00%		304	304	0	0,00%		conforme
	conf. "Piniargues"	135	135	0	0,00%		449	449	0	0,00%		conforme
	conf. Salécrus	238	143	95	39,92%	ensablement	199	119	80	40,20%	ensablement	perturbé
	amont Colsac	226	27	199	88,05%		565	68	497	87,96%		dégradé
	aval Colsac	196	24	172	87,76%	ensablement	164	20	144	87,80%	ensablement	dégradé
	0	141	17	124	87,94%	et qualité eau	117	14	103	88,03%	et qualité eau	dégradé
	les Cramades	99	12	87	87,88%		424	51	373	87,97%		dégradé
conf. Ander	277	33	244	88,09%		2364	284	2080	87,99%		dégradé	
Villedieu	source	0	0	0			0	0	0			
	0	30	30	0	0,00%		25	25	0	0,00%		conforme
	Puy de Magade	46	46	0	0,00%		39	39	0	0,00%		conforme
	aval Villedieu	184	184	0	0,00%		614	614	0	0,00%		conforme
	Chagouze	242	242	0	0,00%		604	604	0	0,00%		conforme
	Mérignac-Grand	179	179	0	0,00%		598	598	0	0,00%		conforme
	conf. "Mérignac"	68	68	0	0,00%		226	226	0	0,00%		conforme
	conf. Couchery	153	153	0	0,00%		254	254	0	0,00%		conforme
Couchery	conf. Ander	133	133	0	0,00%		445	445	0	0,00%		conforme
	source	0	0	0			0	0	0			
	aval conf.	19	19	0	0,00%		63	63	0	0,00%		conforme
	Volzac	204	204	0	0,00%		680	680	0	0,00%		conforme
	conf. Fraissinet	168	168	0	0,00%		420	420	0	0,00%		conforme
Viadèyes	conf. Villedieu	145	145	0	0,00%		364	364	0	0,00%		conforme
	source	0	0	0			0	0	0			
	Montagnaguet	33	33	0	0,00%		111	111	0	0,00%		conforme
	amont conf. Montagnac	35	35	0	0,00%		118	118	0	0,00%		conforme
	D150	176	176	0	0,00%		587	587	0	0,00%		conforme
	0	143	86	57	39,86%		357	214	143	40,06%		perturbé
	D990	194	117	77	39,69%	ensablement	162	97	65	40,12%	ensablement	perturbé
	conf. Vabres	304	182	122	40,13%		253	152	101	39,92%		perturbé
aval Viadèyes	236	0	236	100,00%	ensablement	50	0	50	100,00%	ensablement	dégradé	
conf. Ander	182	0	182	100,00%	et pollution	1555	0	1555	100,00%	et pollution	dégradé	
Chadelat	source	0	0	0			0	0	0			
	amont Chadelat	16	16	0	0,00%		54	54	0	0,00%		conforme
	amont Martessagne	58	35	23	39,66%		194	117	77	39,69%		perturbé
	D50	73	44	29	39,73%	ensablement	244	147	97	39,75%	ensablement	perturbé
	conf. Viadèyes	173	104	69	39,88%		433	260	173	39,95%		perturbé
Trompettes	source	0	0	0			0	0	0			
	conf. "Sarrasines"	56	56	0	0,00%		186	186	0	0,00%		conforme
	amont conf. "Belvezet"	98	98	0	0,00%		327	327	0	0,00%		conforme
	conf. Iversan	91	91	0	0,00%		304	304	0	0,00%		conforme
	Villeuneuve	143	143	0	0,00%		476	476	0	0,00%		conforme
	conf. Viadèyes	175	175	0	0,00%		584	584	0	0,00%		conforme

TRUYERE - Ander Aval

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	État salmonicole
Vabres	source	0	0	0			0	0	0			
	Pointe du Lièvre	56	56	0	0,00%		186	186	0	0,00%		conforme
	conf. Bois de St-Ga	60	60	0	0,00%		201	201	0	0,00%		conforme
	0	104	0	104	100,00%	pollution	347	0	347	100,00%	pollution	dégradé
	conf. Trémolières	101	0	101	100,00%		252	0	252	100,00%		dégradé
	amont Le Vialard	76	0	76	100,00%	ensablement	64	0	64	100,00%	ensablement	dégradé
	conf. Gases	258	0	258	100,00%	et pollution	215	0	215	100,00%	et pollution	dégradé
conf. Viadèyes	195	0	195	100,00%		163	0	163	100,00%		dégradé	
Ander	conf. Véderna	0	0	0			0	0	0			
	aval le Rochain	354	248	106	29,94%		382	267	115	30,10%		perturbé
	0	102	51	51	50,00%		110	55	55	50,00%		perturbé
	conf. Villeudieu	551	275	276	50,09%	qualité eau	877	438	439	50,06%	qualité eau	perturbé
	conf. Cousergues	415	208	207	49,88%		661	330	331	50,08%		perturbé
	conf. Viadèyes	142	71	71	50,00%		451	226	225	49,89%		perturbé
	conf. Charbiac	536	268	268	50,00%		171	85	86	50,29%		perturbé
conf. Truyère	711	0	711	100,00%	barrage Grandval	226	0	226	100,00%	barrage Grandval	dégradé	
	TOTAL	11084	6881	4203			26644	18378	8266			

(1)

(2)

(3)

(4)

(5)

(6)

POPULATION POTENTIELLE	POPULATION RÉELLE	DÉFICIT	% DÉFICIT	ÉTAT SALMONICOLE
valeur la plus faible entre (1) et (4)	(7) - (9)	si (7) = (1) : (3) si (7) = (4) : (6)		
11084	6881	4203	37,92%	perturbé

(7)

(8)

(9)

CA : capacité d'accueil

CR : capacité de recrutement

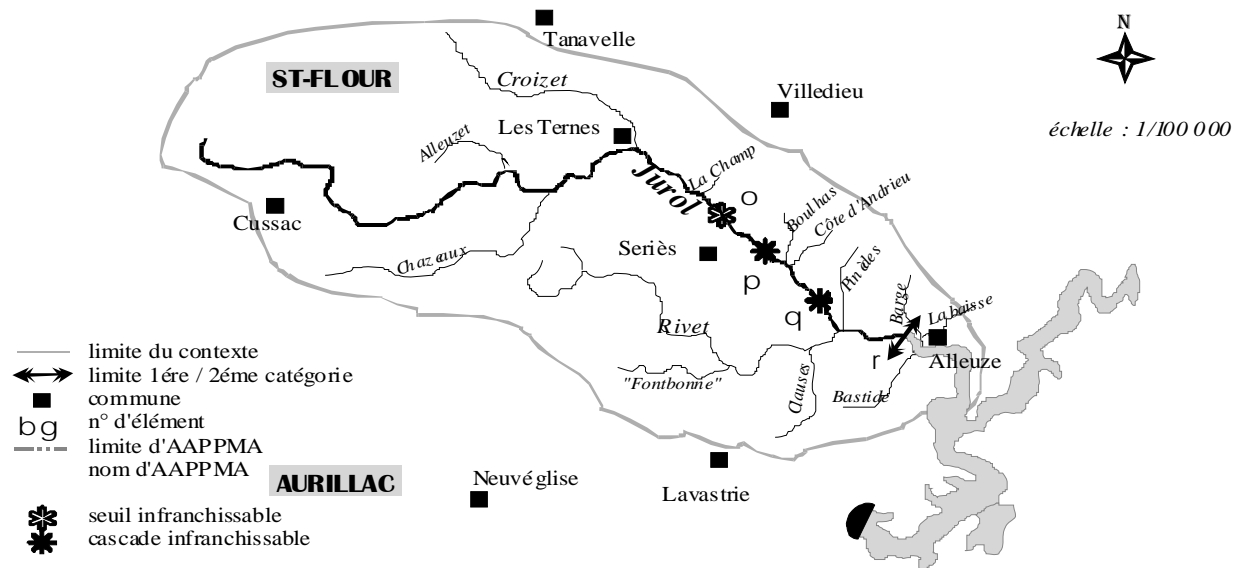
**CONTEXTE N° 23 SALMONICOLE CONFORME
074 ■ 23 ■ SC**

1. Talweg et bassin versant : caractéristiques, peuplement, gestion et halieutisme

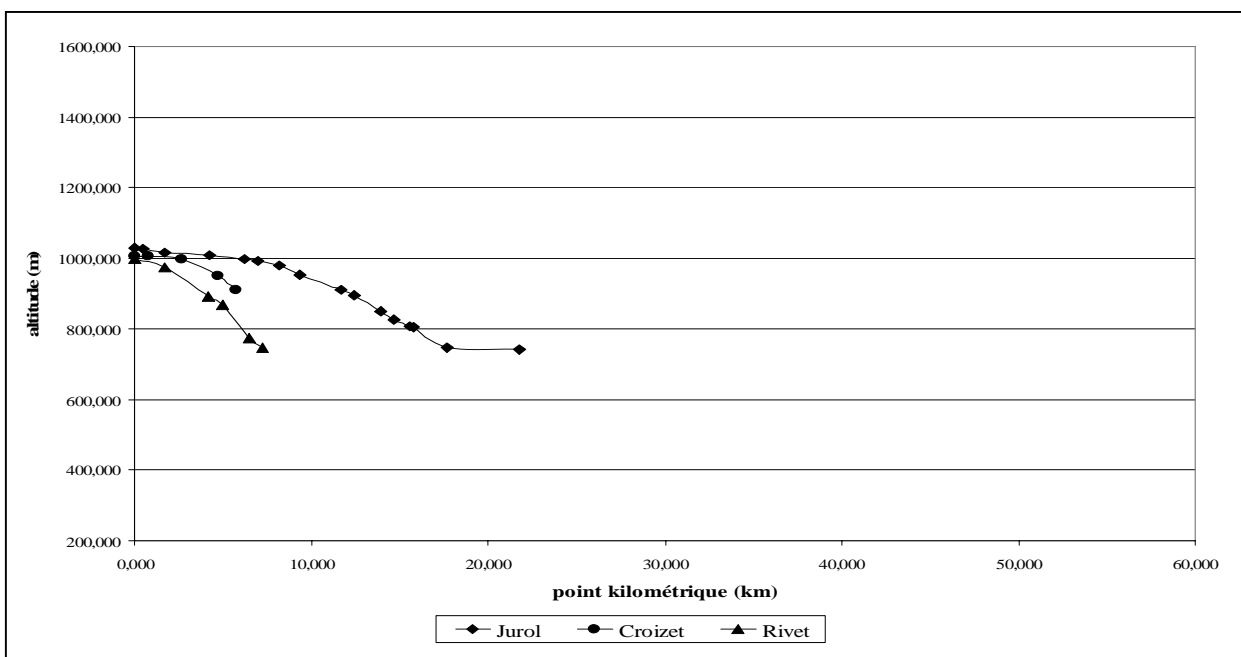
Limites :

Le cours d'eau principal du contexte est le Jurol, avec :
pour **limite amont** ses sources,
pour **limite aval** sa confluence avec la Truyère.

Schéma du bassin versant :



Profil en long théorique du Jurol et de ses principaux affluents sur ce contexte :



TRUYÈRE - Jurol

Affluents et communes concernées :

Affluents :		Communes :	
<i>Rive droite</i>	<i>Rive gauche</i>	<i>Jurol</i>	<i>Affluents</i>
Rau des Chazeaux	"Rau d'Alleuzet"	Cussac	Tanavelle
Rau de Rivet	Rau de Croizet	Les Ternes	Lavastrie
Rau de la Bastide	Rau de la Côtr d'Andrieu	Villeudieu	
	Rau de las Pinèdes	Series	
	Rau de la Barge	Alleuze	

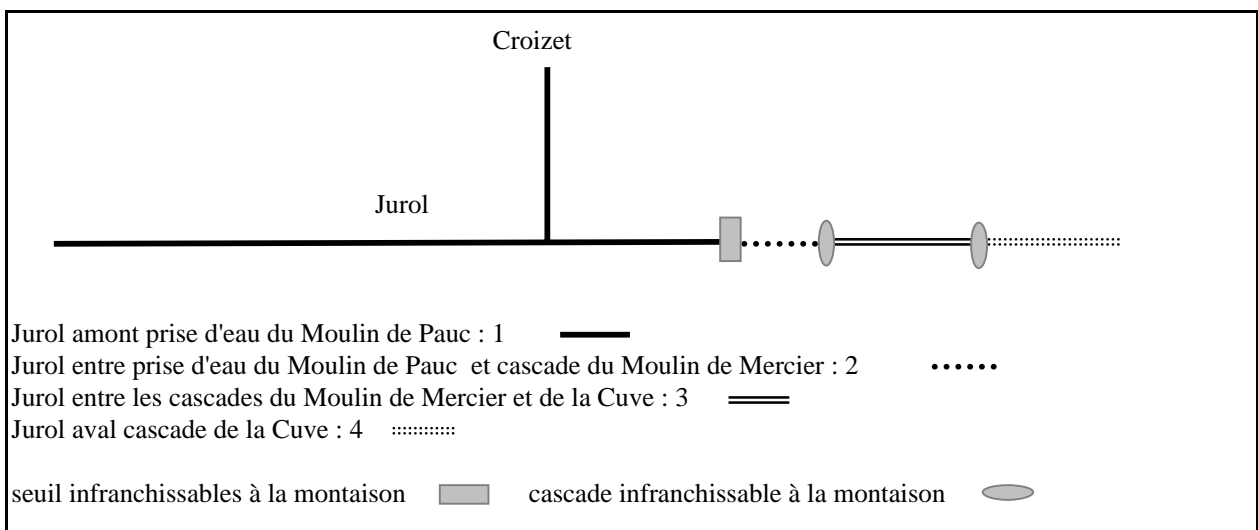
Caractéristiques physiques et qualitatives des cours d'eau et du bassin versant			
Longueur cours principal (km) : 22,00		Surface en eau cours principal (ha) : 11,100	
Longueur affluents (km) :	< 4 m	19,00	Surface en eau affluents (ha) : 2,600
	4 à 9 m	0,00	Surface du bassin versant (km²) : 90
	9 à 17 m	0,00	
	> 17m	0,00	Climat : précipitations de 1000 à 600 mm isotherme -
Pente moyenne du cours principal : 1,51%		Qualité de l'eau en 2000 : non connue	
Relief : de 1100 à 700 m		Débit quinquennal d'étiage : non connu	
Substrat géologique : roches métamorphiques, roches volcaniques			
Marnage : barrage de Grandval en aval du Jurol			
Prélèvements d'eau : stations de pompage : à Niaux sur le Rau de Bastide, sources captées : à Bennac sur le Rau des Clauses, deux à Cussac sur le Jurol			

Peuplement piscicole			
Domaine :	salmonicole	Espèce repère : TRF	Taille de capture : 0,20 m
État fonctionnel :	conforme	Peuplement en place : TRF, CHA, VAI, LOF, GOU, APP	

Gestion et halieutisme			
Catégorie piscicole : 1ère catg. sur les affluents, 2ème sur le barrage de Grandval			
Tronçons SDVP :	Les Ternes A et B	Classement réservé (franchissement) : non	
Axes migrateurs :	non	Police de l'eau et de la pêche : D.D.A.F.	
Gestionnaire :	Déversement :		
AAPPMA St-Flour	Le Jurol et affluents - TRF : 20 kg d'adultes au niveau du village des Ternes sur le Jurol, 7 800 alevins, 2 320 œufs, en moyenne de 1997 à 2001		

2. Facteurs limitants, diagnostic et SET

Sur ce contexte il existe des obstacles infranchissables (cascade ou seuil) qui délimitent des sous-ensembles dont la capacité de recrutement est modifiée par la présence de ces obstacles, qui sont donc des facteurs limitants. Le diagnostic a été réalisé sur l'ensemble du contexte et sur chaque sous-ensemble délimité par un obstacle. Chaque sous-ensemble est représenté sur le croquis suivant.



TRUYÈRE - Jurol

Tableau des facteurs limitants :

Facteurs		États fonctionnels	R	E	C
			TRF	TRF	TRF
Famille	Effets				
Jurol					
A	barrage de Grandval	transformation totale du milieu	D	D	D
P	dérivation du Moulin de Pauc	prononciation de l'étiage	C	C	C
A	seuil du Moulin de Pauc (infranchissable)	cloisonnement des populations	C	C	C
M	cascade du Moulin de Mercier	cloisonnement des populations	C	C	C

Facteurs : M : naturel, A : anthropique autorisé, P : anthropique non autorisé.

Stades du cycle de l'espèce repère : R : reproduction, E : éclosion, C : croissance.

État fonctionnel : C : conforme, P : perturbé, D : dégradé.

Diagnostic de l'état des cours d'eau

Diagnostic par cours d'eau sans tenir compte des obstacles infranchissables à la montaison

Cours d'eau	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle	Population potentielle	Population réelle
Affluents	1450	4375		
Jurol	2894	10884		
Total	4344	15259	4344	3543

Déficit	% Déficit	SET	État
801	18,44%	709	conforme

Diagnostic par sous-ensemble en tenant compte des obstacles infranchissables à la montaison

Sous-ensemble	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle sans obstacles	Capacité de recrutement potentielle avec obstacles	Population potentielle
01 (Jurol)	2793	9218	4357	2793
02 (Jurol)	282	2333	440	282
03 (Jurol)	338	2487	527	338
04 (Jurol)	1002	2087	1563	1002
Total	4415	16125	6887	4415

Sous-ensemble	Capacité d'accueil réelle	Capacité de recrutement réelle sans obstacles	Capacité de recrutement réelle avec obstacles	Population réelle
01 (Jurol)	2793	9218	4357	2793
02 (Jurol)	254	2333	396	254
03 (Jurol)	332	2487	518	332
04 (Jurol)	235	1923	367	235
Total	3614	15961	5638	3614

Sous-ensemble	Déficit	% Déficit	SET	Etat
01 (Jurol)	0	0,00%	0	conforme
02 (Jurol)	28	9,93%	51	conforme
03 (Jurol)	6	1,78%	66	conforme
04 (Jurol)	767	76,55%	47	perturbé
Total	801	18,14%	723	conforme

SET : seuil d'efficacité technique.

Voir détails des perturbations page 23/5.

TRUYÈRE - Jurol

Notes :

Globalement l'état fonctionnel du contexte est conforme. Cependant les obstacles infranchissables déconnectent des zones du contexte, celle en aval de la cascade de la Cuve sur le Jurol (sous-ensemble 04) est perturbée (76,55 % de déficit), mais celles en amont sont conformes (sous-ensembles 01, 02 et 03).

3. Gestion

L'état fonctionnel global du contexte est conforme, la gestion préconisée est une **gestion patrimoniale**. Cependant la partie aval du Jurol est perturbée, mais cette zone étant difficile d'accès sa gestion sera aussi patrimoniale.

Recommandations d'actions complémentaires :

D'autres facteurs limitants, plus ou moins localisés, pourraient faire l'objet d'actions, il s'agit :

- ♦ d'améliorer le fonctionnement de la station d'épuration de la laiterie d'Alleuzet, priorité 3,
- ♦ d'améliorer le fonctionnement de la station d'épuration du bourg de Sériers, priorité 3,
- ♦ de rendre franchissable le seuil du Moulin du Pauc et de respecter le débit réservé, priorité 4,
- ♦ de préserver les zones humides de l'amont du Jurol, priorité 3.

TRUYERE - Jurol

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	État salmonicole
Affluents	"Rau d'Alleuzet"	0	0	0			0	0	0			
	Rau de la Côte d'Andrieu	37	37	0	0,00%		125	125	0	0,00%		conforme
	Rau de las Pinèdes	17	17	0	0,00%		57	57	0	0,00%		conforme
	Rau de la Barge	0	0	0			0	0	0			
	Rau des Chazeaux	37	37	0	0,00%		125	125	0	0,00%		conforme
	Rau de la Bastide	0	0	0			0	0	0			
Croizet	sources	0	0	0			0	0	0			
	0	14	14	0	0,00%		1	1	0	0,00%		conforme
	aval Courtines	111	111	0	0,00%		46	46	0	0,00%		conforme
	Le Croizet	242	242	0	0,00%		808	808	0	0,00%		conforme
	conf. Jurol	162	162	0	0,00%		540	540	0	0,00%		conforme
Rivet	sources	0	0	0			0	0	0			
	aval Peyrelade	54	54	0	0,00%		90	90	0	0,00%		conforme
	conf. "Fontbonne"	240	240	0	0,00%		799	799	0	0,00%		conforme
	0	116	116	0	0,00%		385	385	0	0,00%		conforme
	conf. Les Clauses	265	265	0	0,00%		882	882	0	0,00%		conforme
	conf. Jurol	155	155	0	0,00%		517	517	0	0,00%		conforme
Jurol	sources	0	0	0			0	0	0			
	0	5	5	0	0,00%		5	5	0	0,00%		conforme
	0	44	44	0	0,00%		42	42	0	0,00%		conforme
	aval Cussac	211	211	0	0,00%		101	101	0	0,00%		conforme
	0	325	325	0	0,00%		135	135	0	0,00%		conforme
	0	150	150	0	0,00%		125	125	0	0,00%		conforme
	conf. "Alleuzet"	110	110	0	0,00%		472	472	0	0,00%		conforme
	conf. Chazeaux	113	113	0	0,00%		962	962	0	0,00%		conforme
	conf. Croizet	267	267	0	0,00%		1709	1709	0	0,00%		conforme
	amont rav. de la Champ	97	97	0	0,00%		831	831	0	0,00%		conforme
	Moulin de Pauc	208	180	28	13,46%	débit au Moulin de Pauc	1781	1781	0	0,00%		conforme
	Sériers	115	109	6	5,22%		981	981	0	0,00%		conforme
	aval cascade Moulin de Mercier	135	135	0	0,00%		866	866	0	0,00%		conforme
	conf. Côte d'Andrieu	40	40	0	0,00%		85	85	0	0,00%		conforme
	conf. Rivet	307	307	0	0,00%		2625	2625	0	0,00%		conforme
	conf. Truyère	767	0	767	100,00%	barrage de Grandval	164	0	164	100,00%	barrage de Grandval	dégradé
	TOTAL		4344	3543	801			15259	15095	164		

(1) (2) (3) (4) (5) (6)

POPULATION POTENTIELLE valeur la plus faible entre (1) et (4)	POPULATION RÉELLE (7) - (9)	DÉFICIT (7) = (1) : (3) (7) = (4) : (6)	% DÉFICIT	ÉTAT SALMONICOLE
4344	3543	801	18,44%	conforme

(7) (8) (9)

CA : capacité d'accueil

CR : capacité de recrutement

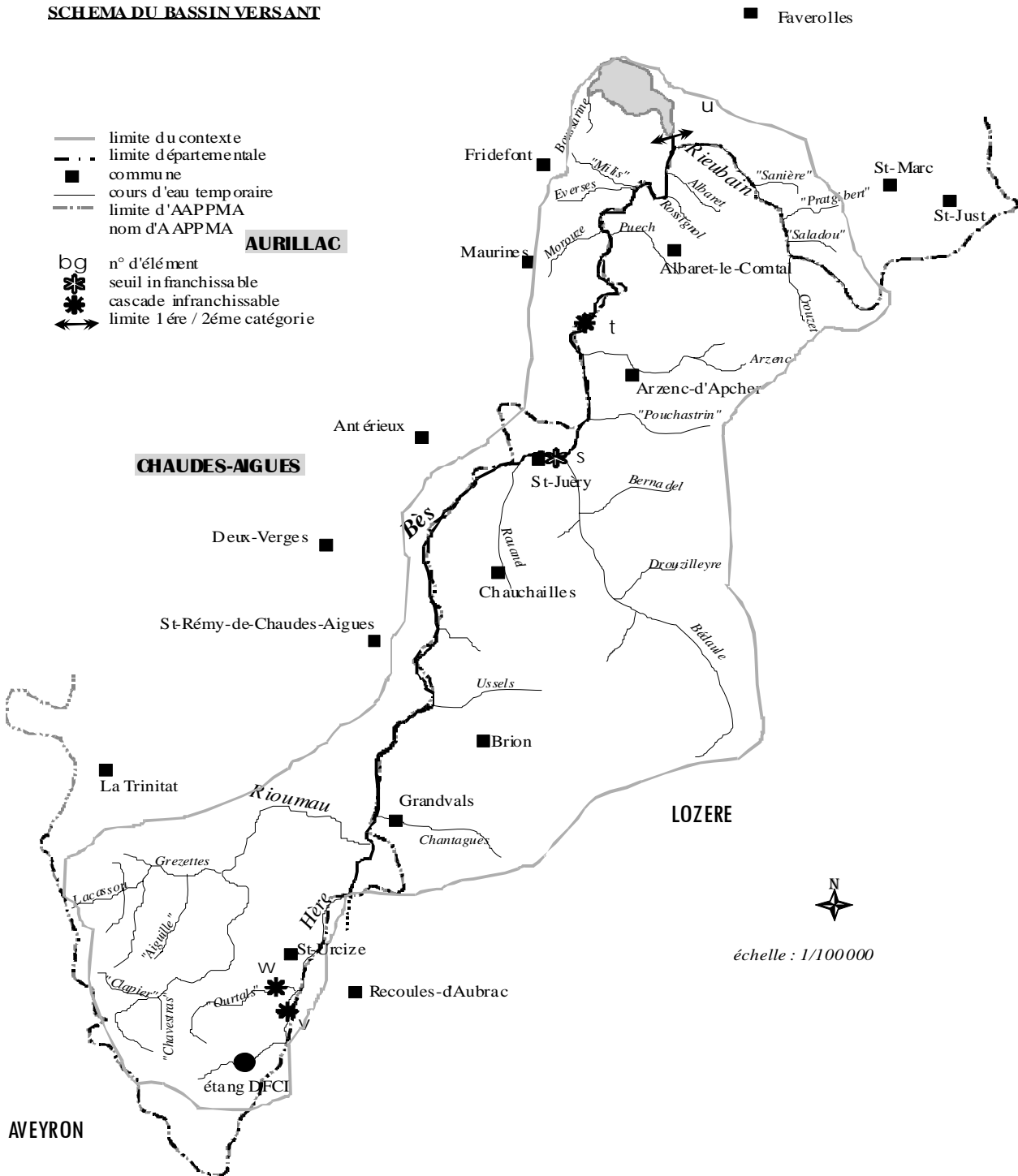
**CONTEXTE N° 24 SALMONICOLE CONFORME
O75 ■ 24 ■ SC**

1. Talweg et bassin versant : caractéristiques, peuplement, gestion et halieutisme

Limites :

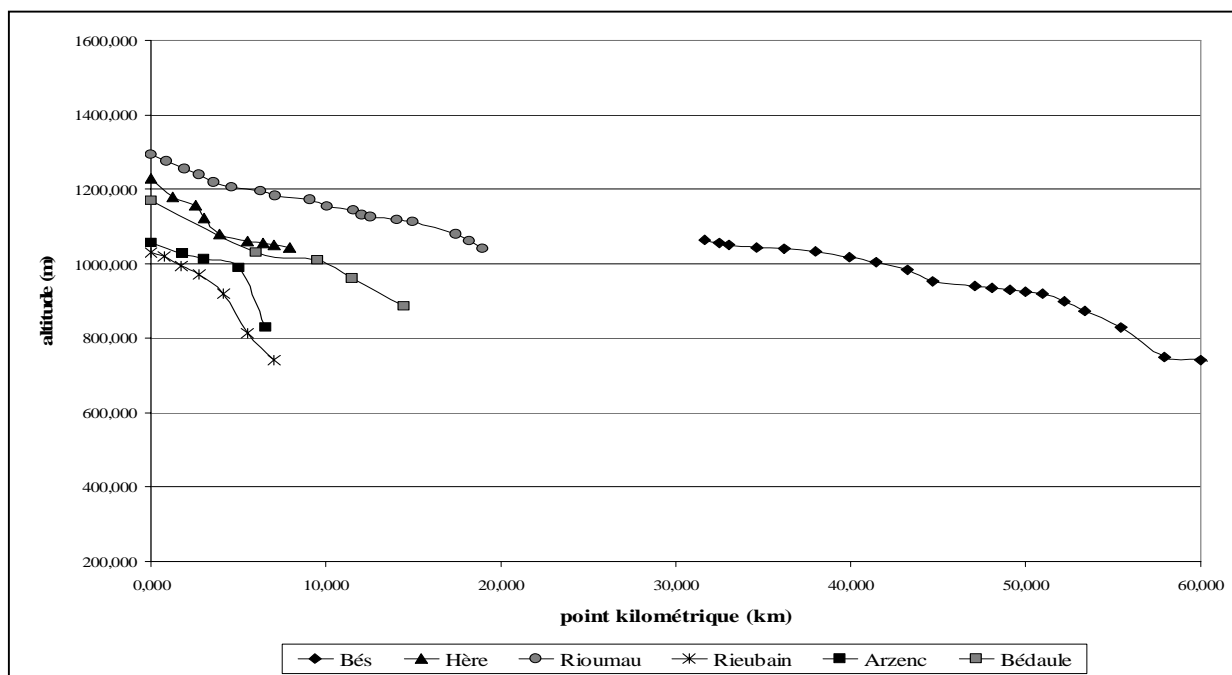
Le cours d'eau principal du contexte est le Bès, avec :
 pour **limite amont** sa confluence avec l'Hère,
 pour **limite aval** sa confluence avec la Truyère.

SCHEMA DU BASSIN VERSANT



TRUYÈRE - Bès

Profil en long théorique du Bès et de ses principaux affluents sur ce contexte :



Affluents et communes concernées :

Affluents :		Communes :	
<i>Rive droite</i>	<i>Rive gauche</i>	<i>Bès</i>	
<i>Rau de Chantagues</i>	Hère	<i>Recoules-d'Aubrac</i>	<i>St-Juèry</i>
<i>Rau d'Ussels</i>	Rioumau	<i>St-Urcize</i>	<i>Maurines</i>
<i>Rouanel</i>	Rau de Morouze	<i>Grandval</i>	<i>Arzenc-d'Apcher</i>
<i>Bédaule</i>	Rau des Everses	<i>Brion</i>	<i>Fridefont</i>
<i>"Rau de Pouchastrin"</i>	"Rau de Milis"	<i>St-Rémy-de-Chaudes-Aigues</i>	<i>Albaret-le-Comtal</i>
<i>Rau d'Arzenc</i>	Rau de Boussarine	<i>Chauchailles</i>	<i>Faverolle</i>
<i>Rau du Puech</i>		<i>Antérieux</i>	
<i>Rau du Rossignol</i>			<i>Affluents</i>
<i>Rau d'Albert</i>		<i>St-Just</i>	
<i>Rieubain</i>		<i>St-Marc</i>	

Les affluents et communes indiqués en italique sont lozériens.

Caractéristiques physiques et qualitatives des cours d'eau et du bassin versant			
Longueur cours principal (km) : 35,00		Surface en eau cours principal (ha) : 65,000	
< 4 m 47,00		Surface en eau affluents (ha) : 35,000	
Longueur affluents (km) : 4 à 9 m 48,00		Surface du bassin versant (km²) : 300	
9 à 17 m 19,00		Relief : 1300 à 700 m	
> 17m 0,00		Climat : précipitations de 1600 à 600 mm	
Pente moyenne du cours principal : 1,03%		isotherme -	
		Qualité de l'eau en 2000 : non connue	
Éclusés et marnage : aval du Bès et amont micro-centrale du Vergne, lac de Grandval			
Substrat géologique : roches granitiques, roches métamorphiques			
Débit : débit quinquenal d'étiage : 0,035 m ³ /s à Marchastel (48) module ~ 10 m ³ /s, débit réservé à la micro centrale du Vergne = 250 l/s			
Prélèvements d'eau : station de pompage sur Rau des Everses, sources captées : à St-Rémy-deChaudes-Aigues sur le Bès, à Azidiols sur le Rau de Crouzet			

TRUYÈRE - Bès

Peuplement piscicole			
Domaine :	salmonicole	Espèce repère :	TRF
État fonctionnel :	conforme	Taille de capture :	0,20 m sur les affluents, 0,23 sur le Bès
Peuplement en place : TRF, GOU, VAI, BRO, CHE, APP			

Gestion et halieutisme			
Catégorie piscicole : 1ère catg., 2nde en aval de l'usine hydroélectrique du Vergne			
Tronçons SDVP :	Bès A et B, Rioumau	Axes migrateurs :	non
Police de l'eau et de la pêche :	D.D.A.F.	Classement réservé (franchissement) :	non
Gestionnaire :		Déversement :	
AAPPMA Chaudes-Aigues		Bès et affluents - TRF : aucun alevinage	
Association de riverains de St-Urcize		Bès et affluents - TRF : aucun alevinage	
AAPPMA St-Chely-d'Apcher		Bès et affluents - TRF :	
AAPPMA Nasbinals		Bès et affluents - TRF :	

2. Facteurs limitants, diagnostic et SET

Sur ce contexte il existe des obstacles infranchissables (seuils ou cascades) qui délimitent des sous-ensembles dont la capacité de recrutement est modifiée par la présence de ces obstacles, qui sont donc des facteurs limitants. Le diagnostic a été réalisé sur l'ensemble du contexte et sur chaque sous-ensemble délimité par un obstacle. Chaque sous-ensemble est représenté sur le croquis page 24/6.

Tableau des facteurs limitants :

Facteurs		États fonctionnels	R	E	C
			TRF	TRF	TRF
Famille			Effets		
BES					
A	débit réservé de la micro-centrale du Vergne	perte d'habitat	C	C	P
		cascades rendues infranchissables	P	C	C
	barrage de la micro-centrale du Vergne	obstacle infranchissable	P	C	C
		barrage de Grandval	transformation totale du milieu	D	D
Hère					
M	cascade	cloisonnement des populations	C	C	C
Ruisseau des Ourtals					
M	cascade	cloisonnement des populations	C	C	C

Facteurs : M : naturel, A : anthropique autorisé, P : anthropique non autorisé.

Stades du cycle de l'espèce repère : R : reproduction, E : éclosion, C : croissance.

État fonctionnel : C : conforme, P : perturbé, D : dégradé.

Diagnostic de l'état des cours d'eau

Diagnostic par cours d'eau sans tenir compte des obstacles infranchissables à la montaison

Cours d'eau	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle	Population potentielle	Population réelle
affluents	7834	31257		
Rioumau	3432	13889		
Bès	6951	46481		
Total	18217	91627	18217	15614

Déficit	% Déficit	SET	État
2603	14,29%	3123	conforme

TRUYÈRE - Bès

Diagnostic par sous-ensemble en tenant compte des obstacles infranchissables à la montaison

Sous-ensemble	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle sans obstacles	Capacité de recrutement potentielle avec obstacles	Population potentielle
01 (Hère)	305	907	476	305
02 (Ourtals)	15	51	23	15
03 (Bès)	8909	37924	13898	8909
04 (Bès)	4678	30610	7298	4678
05 (Bès)	4308	22137	6720	4308
Total	18215	91629	28415	18215

Sous-ensemble	Capacité d'accueil réelle	Capacité de recrutement réelle sans obstacles	Capacité de recrutement réelle avec obstacles	Population réelle
01 (Hère)	305	907	476	305
02 (Ourtals)	15	51	23	15
03 (Bès)	8909	37924	13898	8909
04 (Bès)	4286	30610	6686	4286
05 (Bès)	2098	14697	3273	2098
Total	15613	84189	24356	15613

Sous-ensemble	Déficit	%Déficit	SET	Etat
01 (Hère)	0	0,00%	0	conforme
02 (Ourtals)	0	0,00%	0	conforme
03 (Bès)	0	0,00%	0	conforme
04 (Bès)	392	8,38%	857	conforme
05 (Bès)	2210	51,30%	420	perturbé
Total	2602	14,28%	3123	conforme

SET : seuil d'efficacité technique.

Voir détail des perturbations pages 24/7 et 8.

Notes :

L'état fonctionnel global du contexte est conforme. Mais la présence d'obstacles infranchissables rend une zone, ainsi cloisonnée, perturbée (Bès : des cascades rendues infranchissables par le débit réservé à la confluence avec la Truyère).

TRUYÈRE - Bès

3. Gestion

L'état fonctionnel global du contexte est conforme, la gestion préconisée est une **gestion patrimoniale**.

Cependant, la présence conjuguée de différents facteurs limitant rend une zone du contexte perturbée (sous-ensemble 05). Différentes mesures pour restaurer la conformité de cette zone sont envisageables :

- augmenter le débit réservé de la microcentrale du Vergne, priorité 6,
- augmenter le débit réservé, de façon à ce que les cascades soient de nouveau franchissables (au niveau

d'Arzenc-d'Apcher),

- rendre la prise d'eau de la microcentrale du Vergne franchissable, priorité 4.

Selon la combinaison de ces mesures l'état fonctionnel du Bès sera différent :

Zone du Bès (sous-ensemble)	Diminution des facteurs limitant	% déficit de la population	Etat
entre prise d'eau et cascades (04)	-	8,38%	conforme
entre cascades et Truyère (05)	-	51,30%	perturbé
entre prise d'eau et Truyère (04 et 05)	augmentation du débit réservé, cascades deviennent franchissables	24,43%	perturbé
de la confluence avec l'Hère à la Truyère (03, 04 et 05)	augmentation du débit réservé, cascades deviennent franchissables, prise d'eau franchissable	12,27%	conforme
de la confluence avec l'Hère aux cascades (03 et 04)	prise d'eau franchissable, pas d'augmentation du débit réservé	2,89%	conforme
entre prise d'eau et cascades (04)	augmentation du débit réservé, cascades restent infranchissables, prise d'eau infranchissable	4,17%	conforme
entre cascades et Truyère (05)	augmentation du débit réservé, cascades restent infranchissables	46,43%	perturbé

Donc pour que l'état fonctionnel de l'ensemble du Bès soit conforme il faut augmenter le débit réservé et rendre la prise d'eau franchissable.

Le débit réservé de la micro centrale du Vergne devrait passer au 1/10e du module lors du renouvellement de la concession, cet élément est à exiger. Cela permettrait d'atténuer la perturbation d'une partie du contexte, en augmentant la surface disponible, et peut-être en permettant le franchissement de certaines cascades.

Le coût de l'aménagement de la prise d'eau est estimé à 82 320 €

Recommandations d'actions complémentaires :

Trouver des accords avec les AAPPMA de la Lozère pour arrêter les repeuplements, priorité 3.

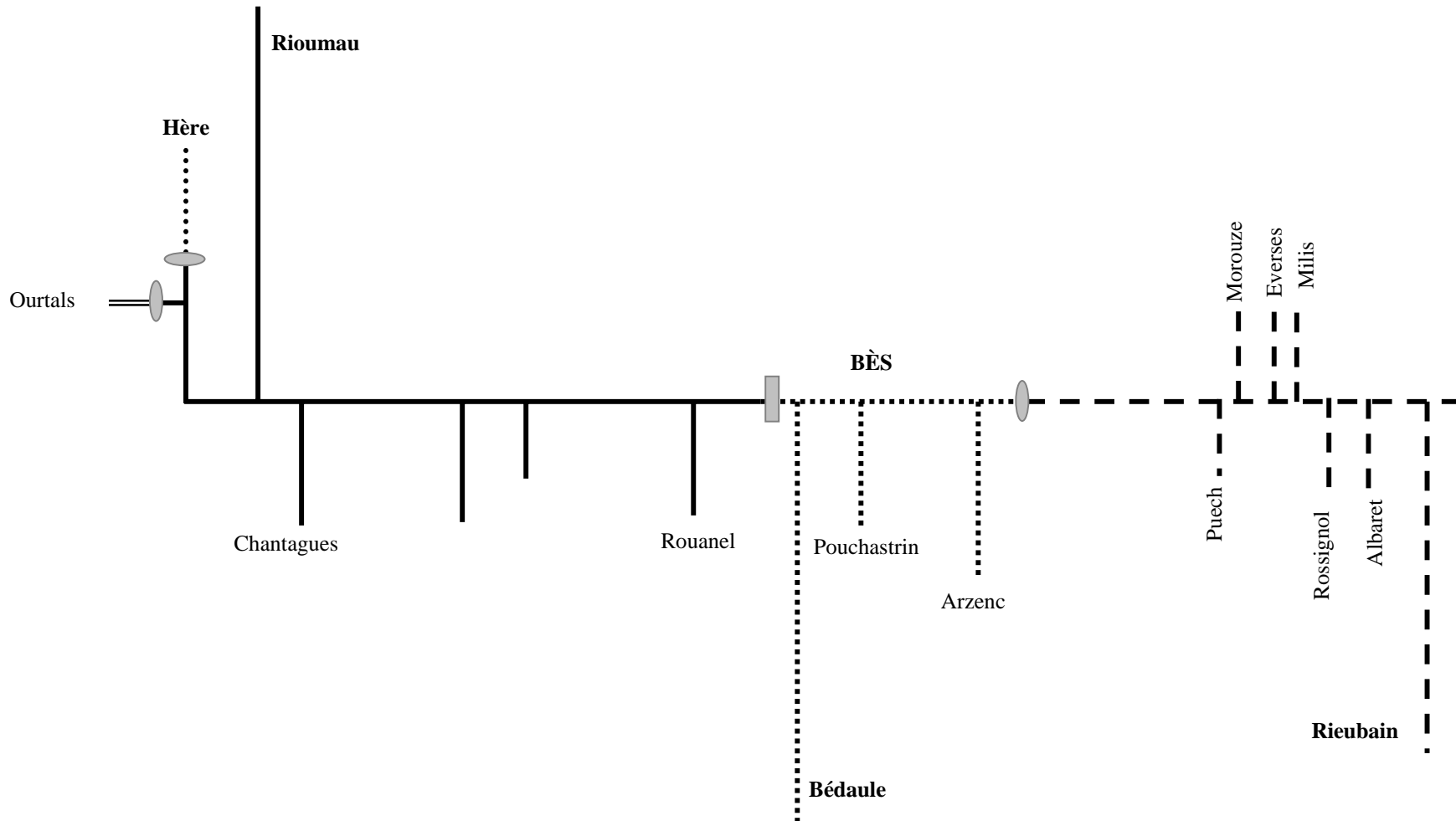
Une attention particulière est à apporter aux autorisations de drainage ou d'exploitation des zones humides (tourbières et marais notamment).

TRUYERE - Bès

Représentation des sous-ensembles du contexte :

- 01 : Hère en amont de la cascade (dotted line)
- 02 : Ruisseau des Ourtals en amont de la cascade == (double line)
- 03 : Bès en amont de la prise d'eau de la microcentrale du Vergne — (solid line)
- 04 : Bès entre la prise d'eau de la microcentrale du Vergne et les cascades (dotted line)
- 05 : Bès en aval des cascades - - - (dashed line)

- seuil infranchissables à la montaison [grey rectangle]
- cascade infranchissable à la montaison [grey oval]



Représentation des sous-ensembles du contexte :

TRUYERE - Bès

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	Etat salmonicole
Affluents	"Rau des Ourtals"	28	28	0	0,00%		95	95	0	0,00%		conforme
	"Rau de Clapier"	44	44	0	0,00%		146	146	0	0,00%		conforme
	Rau des Grezettes	816	816	0	0,00%		2721	2721	0	0,00%		conforme
	"Rau de Fauge"	52	52	0	0,00%		174	174	0	0,00%		conforme
	X	140	140	0	0,00%		468	468	0	0,00%		conforme
	"Rau de Veyres"	403	403	0	0,00%		1345	1345	0	0,00%		conforme
	Rau de Morouze	75	75	0	0,00%		250	250	0	0,00%		conforme
	Rau des Everses	85	85	0	0,00%		285	285	0	0,00%		conforme
	"Rau de Milis"	51	51	0	0,00%		169	169	0	0,00%		conforme
	Rau du Crouzet	168	168	0	0,00%		560	560	0	0,00%		conforme
	Rau de Boussarine	0	0	0			0	0	0			
	"Rau de Chavestras"	28	28	0	0,00%		95	95	0	0,00%		conforme
	Rau de Chantagues	229	229	0	0,00%		764	764	0	0,00%		conforme
	Rau d'Ussels	420	420	0	0,00%		1400	1400	0	0,00%		conforme
	Rouanel	610	610	0	0,00%		2033	2033	0	0,00%		conforme
	Drouzilleyre	263	263	0	0,00%		878	878	0	0,00%		conforme
	Rau de Bernadel	587	587	0	0,00%		2509	2509	0	0,00%		conforme
	"Rau de Pouchastrin"	115	115	0	0,00%		383	383	0	0,00%		conforme
	Rau du Puech	233	233	0	0,00%		775	775	0	0,00%		conforme
	Rau du Rossignol	22	22	0	0,00%		72	72	0	0,00%		conforme
Rau d'Albaret	46	46	0	0,00%		153	153	0	0,00%		conforme	
"Rau de Saladou"	36	36	0	0,00%		119	119	0	0,00%		conforme	
"Rau de	54	54	0	0,00%		180	180	0	0,00%		conforme	
"Rau de Sanières"	28	28	0	0,00%		95	95	0	0,00%		conforme	
Hère	sources	0	0	0			0	0	0			
	amont Rignac	71	71	0	0,00%		237	237	0	0,00%		conforme
	amont Gouteille	130	130	0	0,00%		325	325	0	0,00%		conforme
	Gouteille	67	67	0	0,00%		223	223	0	0,00%		conforme
	conf. "Ourtals"	138	138	0	0,00%		459	459	0	0,00%		conforme
	aval St-Urcize	325	325	0	0,00%		542	542	0	0,00%		conforme
	0	83	83	0	0,00%		88	88	0	0,00%		conforme
	0	65	65	0	0,00%		139	139	0	0,00%		conforme
	conf. Bès	99	99	0	0,00%		212	212	0	0,00%		conforme
Rioumau	sources	0	0	0			0	0	0			
	0	44	44	0	0,00%		146	146	0	0,00%		conforme
	le Bouyssou	89	89	0	0,00%		297	297	0	0,00%		conforme
	0	94	94	0	0,00%		314	314	0	0,00%		conforme
	0	129	129	0	0,00%		429	429	0	0,00%		conforme
	0	189	189	0	0,00%		315	315	0	0,00%		conforme
	l'Auguille	143	143	0	0,00%		305	305	0	0,00%		conforme
	amont Gindermou	83	83	0	0,00%		531	531	0	0,00%		conforme
	D665	242	242	0	0,00%		258	258	0	0,00%		conforme
	amont le Clau	139	139	0	0,00%		893	893	0	0,00%		conforme
	0	231	231	0	0,00%		494	494	0	0,00%		conforme
	0	83	83	0	0,00%		709	709	0	0,00%		conforme
	conf. Grezettes	86	86	0	0,00%		367	367	0	0,00%		conforme
	0	274	274	0	0,00%		293	293	0	0,00%		conforme
	0	115	115	0	0,00%		183	183	0	0,00%		conforme
	aval Moulin de Boule	359	359	0	0,00%		2284	2284	0	0,00%		conforme
	0	120	120	0	0,00%		1529	1529	0	0,00%		conforme
conf. Bès	124	124	0	0,00%		1580	1580	0	0,00%		conforme	
Bédaule	sources	0	0	0			0	0	0			
	pont D53 (Bécus)	324	324	0	0,00%		2773	2773	0	0,00%		conforme
	Aubras	408	408	0	0,00%		436	436	0	0,00%		conforme
	Fournels	301	301	0	0,00%		2569	2569	0	0,00%		conforme
conf. Bès	537	537	0	0,00%		4590	4590	0	0,00%		conforme	
Arzenc	sources	0	0	0			0	0	0			
	la Volpière	120	120	0	0,00%		300	300	0	0,00%		conforme
	amont Montchamp	151	151	0	0,00%		252	252	0	0,00%		conforme
	amont Arzenc-d'Apcher	355	355	0	0,00%		591	591	0	0,00%		conforme
conf. Bès	138	138	0	0,00%		1182	1182	0	0,00%		conforme	
Rieubain	sources	0	0	0			0	0	0			
	Chizolet	37	37	0	0,00%		62	62	0	0,00%		conforme
	la Moure	75	75	0	0,00%		251	251	0	0,00%		conforme
	conf. Crouzet	121	121	0	0,00%		402	402	0	0,00%		conforme
	conf. "Pratgibert"	216	216	0	0,00%		721	721	0	0,00%		conforme
	conf. "Sanières"	281	281	0	0,00%		936	936	0	0,00%		conforme
conf. Bès	147	147	0	0,00%		1260	1260	0	0,00%		conforme	

TRUYERE - Bès

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	État salmonicole
Bès	sources	0	0	0			0	0	0			
	Pont de Gourmier	0	0	0			0	0	0			
	aval conf. Cabre	0	0	0			0	0	0			
	conf. Cabre	0	0	0			0	0	0			
	conf. Hère	0	0	0			0	0	0			
	conf. Rioumau	406	406	0	0,00%		129	129	0	0,00%		conforme
	conf. Chantagues	320	320	0	0,00%		724	724	0	0,00%		conforme
	0	361	361	0	0,00%		1632	1632	0	0,00%		conforme
	conf. Ussels	289	289	0	0,00%		1306	1306	0	0,00%		conforme
	les Saliens	342	342	0	0,00%		3091	3091	0	0,00%		conforme
	Farreyrolles	289	289	0	0,00%		5223	5223	0	0,00%		conforme
	0	473	473	0	0,00%		1069	1069	0	0,00%		conforme
	estimation	202	202	0	0,00%		456	456	0	0,00%		conforme
	0	208	208	0	0,00%		471	471	0	0,00%		conforme
	0	179	179	0	0,00%		404	404	0	0,00%		conforme
	conf. Rouanel	206	206	0	0,00%		465	465	0	0,00%		conforme
	amont conf. Bédaule	259	259	0	0,00%		3506	3506	0	0,00%		conforme
	conf. "Pouchastrin"	234	117	117	50,00%	débit réservé	4231	4231	0	0,00%		perturbé
	conf. Arzenc	445	222	223	50,11%		6029	6029	0	0,00%		perturbé
	le Vergne	516	258	258	50,00%		9326	9326	0	0,00%		perturbé
Laval	433	217	216	49,88%	979		979	0	0,00%		perturbé	
conf. Albaret	793	0	793	100,00%	barrage de Grandval	3581	0	3581	100,00%	barrage de Grandval	dégradé	
conf. Rieubain	158	0	158	100,00%		71	0	71	100,00%		dégradé	
conf. Truyère	838	0	838	100,00%		3788	0	3788	100,00%		dégradé	
TOTAL	18217	15614	2603			91627	84187	7440				

(1)

(2)

(3)

(4)

(5)

(6)

POPULATION POTENTIELLE valeur la plus faible entre (1) et (4)	POPULATION RÉELLE (7) - (9)	DÉFICIT si (7) = (1) : (3) si (7) = (4) : (6)	% DEFICIT	ÉTAT SALMONICOLE
18217	15614	2603	14,29%	conforme

(7)

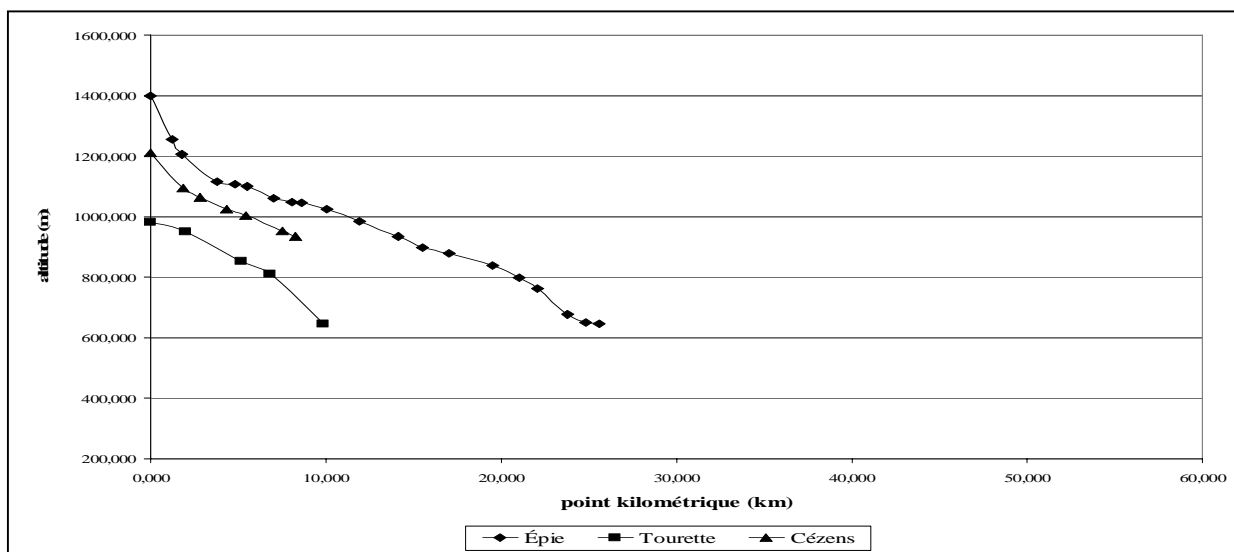
(8)

(9)

CA : capacité d'accueil

CR : capacité de recrutement

Profil en long théorique de l'Épie, du Ruisseau de Cézens et du Ruisseau de Tourette sur ce contexte :



Affluents et communes concernées :

Affluents :		Communes :	
<i>Rive droite</i>	<i>Rive gauche</i>	<i>Épie</i>	<i>Affluents</i>
Rau de Lavergne	Rau de Prat de Bouc	Paulhac	Brezons
Rau de la Caire	Rau de Tagenac	Cézens	Gourdièges
Cézens	Rau de Boudiès	Cussac	
Rau de la Rouire	Rau de Rouchon	Oradour	
Rau de Roubareille	Rau de Tourette	Neuvéglise	

Caractéristiques physiques et qualitatives des cours d'eau et du bassin versant			
Longueur cours principal (km) :	26,00	Surface en eau cours principal (ha) :	14,300
	< 4 m 18,00	Surface en eau affluents (ha) :	7,600
Longueur affluents (km) :	4 à 9 m 19,00	Surface du bassin versant (km²) :	110
	9 à 17 m 0,00	Climat :	précipitations de 2200 à 800 mm
	> 17m 0,00		isotherme -
Pente moyenne du cours principal :	3,02%	Qualité de l'eau en 2000 :	non connue
Relief :	de 1500 à 600 m	Marnage :	lac du barrage de Sarrans
Débit quinquennal d'étiage :	non connu (mesures de 1993 à 1998)		
Substrat géologique :	roches volcaniques, roches métamorphiques		
Prélèvements d'eau :	sources captées : à Douze et à Aubac sur l'Épie, à Lieurac sur le rau de Roubareille, à La Bessède sur le Rau de Mandaillac, à Paulhigol sur le Cézens		

Peuplement piscicole	
Domaine :	salmonicole
État fonctionnel :	conforme
Peuplement en place :	TRF, VAI, LOF, CHA, APP
Espèce repère :	TRF
Taille de capture :	Épie : 0,23 m, affluents : 0,20

TRUYÈRE - Epie

Gestion et halieutisme	
Catégorie piscicole : 1ère catg.	Tronçons SDVP : Epie A et B, Gazonne A et B, Tourette A et B
Classement réservé (franchissement) :	Epie des sources à la confluence avec le Cézens, partie très amont du Cézens
Axes migrateurs : non	Police de l'eau et de la pêche : D.D.A.F.
Gestionnaire :	Déversement :
AAPPMA St-Flour	Epie et affluents - TRF : adultes : 16 kg /an en moyenne de 1997 à 2001, alevins : 5 000 en 1998, œufs : 1 960 /an en moyenne de 1997 à 2001
AAPPMA Pierrefort	Epie et affluents - TRF : adultes : 12 kg /an en moyenne de 1997 à 2001, alevins : 15 000 en 1997, œufs aucun

2. Facteurs limitants, diagnostic et SET

Sur ce contexte il existe des obstacles infranchissables (seuils ou cascades) qui délimitent des sous-ensembles dont la capacité de recrutement est modifiée par la présence de ces obstacles, qui sont donc des facteurs limitants. Le diagnostic a été réalisé sur l'ensemble du contexte et sur chaque sous-ensemble délimité par un obstacle. Chaque sous-ensemble est représenté sur le croquis suivant.

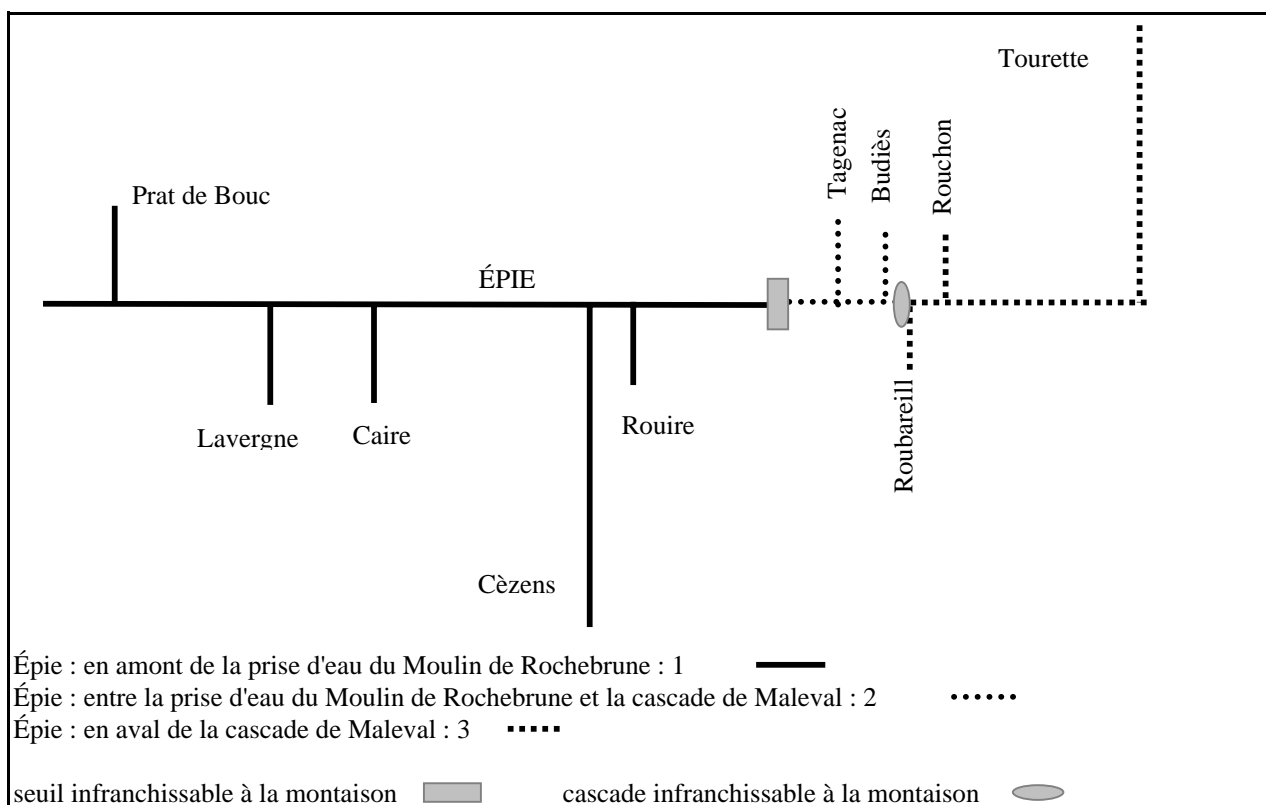


Tableau des facteurs limitants :

Facteurs		États fonctionnels	R	E	C
			TRF	TRF	TRF
Famille		Effets			
ÉPIE					
A	barrage de Sarrans	transformation totale du milieu	D	D	D
	rejets du Ruisseau de Cézens	colmatage des frayères et diminution de la quantité de nourriture	C	P	P
	prise d'eau du Moulin de Rochebrune	cloisonnement des populations	P	C	C
M	cascade de Maleval	cloisonnement des populations	P	C	C

TRUYÈRE - Epie

CEZENS					
A	rejets de la laiterie et du bourg de Cézens	colmatage des frayères et diminution de la quantité de nourriture	P	P	P
	rejet et épandages de la porcherie du pont du Gaz	colmatage des frayères et diminution de la quantité de nourriture	P	P	P

Facteurs : M : naturel, A : anthropique autorisé, P : anthropique non autorisé.

Stades du cycle de l'espèce repère : R : reproduction, E : éclosion, C : croissance.

État fonctionnel : C : conforme, P : perturbé, D : dégradé.

Diagnostic de l'état des cours d'eau

Diagnostic par cours d'eau sans tenir compte des obstacles infranchissables à la montaison

Cours d'eau	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle	Population potentielle	Population réelle
Affluents	1905	7622		
Cézens	1549	6264		
Épie	3781	22042		
Total	7235	35928	7235	6197

Déficit	% Déficit	SET	État
1038	14,35%	1239	conforme

Diagnostic par sous-ensemble en tenant compte des obstacles infranchissables à la montaison

Sous-ensemble	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle sans obstacles	Capacité de recrutement potentielle avec obstacles	Population potentielle
01 (Épie)	4499	19794	7018	4499
02 (Épie)	815	5811	1271	815
03 (Épie)	1920	10325	2995	1920
Total	7234	35930	11285	7234

Sous-ensemble	Capacité d'accueil réelle	Capacité de recrutement réelle sans obstacles	Capacité de recrutement réelle avec obstacles	Population réelle
01 (Épie)	3799	16312	5926	3799
02 (Épie)	623	5108	972	623
03 (Épie)	1774	10169	2767	1774
Total	6196	31589	9666	6196

Sous-ensemble	Déficit	% Déficit	SET	État
01 (Épie)	700	15,56%	760	conforme
02 (Épie)	192	23,56%	125	perturbé
03 (Épie)	146	7,60%	355	conforme
Total	1038	14,35%	1239	conforme

SET : seuil d'efficacité technique.

A cause des obstacles infranchissables l'état fonctionnel d'une partie du contexte (sous-ensemble 03) est perturbé. Permettre le franchissement du seuil du Moulin de Rochebrune rendrait-il sa conformité à l'Épie ?

TRUYÈRE - Epie

Diagnostic par sous-ensemble en tenant compte des obstacles anthropiques infranchissables à la montaison

Sous-ensemble	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle sans obstacles	Capacité de recrutement potentielle avec obstacles	Population potentielle
01 et 02 (Épie)	5314	25605	8290	5314
03 (Épie)	1920	10325	2995	1920
Total	7234	35930	11285	7234

Sous-ensemble	Capacité d'accueil réelle	Capacité de recrutement réelle sans obstacles	Capacité de recrutement réelle avec obstacles	Population réelle
01 et 02 (Épie)	4422	21420	6898	4422
03 (Épie)	1774	10169	2767	1774
Total	6196	31589	9666	6196

Sous-ensemble	Déficit	% Déficit	SET	État
01 et 02 (Épie)	892	16,79%	884	conforme
03 (Épie)	146	7,60%	355	conforme
Total	1038	14,35%	1239	conforme

SET : seuil d'efficacité technique.

Voir détails des perturbations page 25/6.

3. Gestion

L'état fonctionnel global du contexte est conforme, la gestion préconisée est une **gestion patrimoniale**.

Mais une partie du contexte est perturbé, l'Épie entre le Moulin de Rochebrune et la cascade de Maleval. La conformité de l'ensemble du contexte peut être rétablie en permettant aux truites de franchir le seuil du Moulin, ou en résolvant les problèmes de pollution du Ruisseau de Cézens.

Recommandation d'actions complémentaires :

Bien que le contexte soit conforme, la densité de truites adultes a fortement diminuée en 9 ans au point RHP sur l'Épie. Cette perturbation est sûrement due aux rejets de la porcherie du pont du Gaz sur le Ruisseau de Cézens. Une partie du problème a été solutionné ou est en cours, mais cela ne doit pas empêcher que l'épandage du lisier soit fortement contrôlé. De plus l'impact de la pollution est accentué par la présence d'obstacles infranchissables.

Certaines zones du Ruisseau du Cézens sont fortement perturbées par divers rejets ou pratiques :

- pas d'épuration du bourg de Cézens,
- mauvaise épuration de la laiterie de Cézens,
- épandage de lisier de la porcherie du Pont du Gaz, entre autre.

Ceci amène les recommandations suivantes :

- ♦ mise en place de plans d'épandage (porcherie et autres), à respecter, priorité 3,
- ♦ mise en conformité des rejets du bourg et de la laiterie de Cézens, priorité 3,
- ♦ aménagement du seuil du moulin de Rochebrune pour le rendre franchissable, priorité 4.

TRUYERE - Epie

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	Etat salmonicole
Affluents	Rau de Prat de bouc	225	225	0	0,00%		751	751	0	0,00%		conforme
	Rau de Tagenac	81	81	0	0,00%		269	269	0	0,00%		conforme
	Rau de Budiès	28	28	0	0,00%		92	92	0	0,00%		conforme
	Rau de Rouchon	6	6	0	0,00%		20	20	0	0,00%		conforme
	Rv de Farrier	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Lavergne	81	81	0	0,00%		269	269	0	0,00%		conforme
	Rau de la Caire	91	91	0	0,00%		152	152	0	0,00%		conforme
	"Rau de Neirebrousse"	99	99	0	0,00%		332	332	0	0,00%		conforme
	"Rau de Lalo"	199	199	0	0,00%		664	664	0	0,00%		conforme
	Rau de Mandailac	359	359	0	0,00%		1198	1198	0	0,00%		conforme
Rau de Rouire	167	167	0	0,00%		555	555	0	0,00%		conforme	
Rau de Roubareille	0	0	0			0	0	0				
Cézens	sources	0	0	0			0	0	0			
	conf. "Neirebrousse"	131	66	65	49,62%	laiterie et bourg de Cézens	438	219	219	50,00%	laiterie et bourg de Cézens	perturbé
	conf. "Lalo"	110	66	44	40,00%		366	220	146	39,89%		perturbé
	Frescolanges	213	149	64	30,05%		711	498	213	29,96%		perturbé
	conf. Mandailac	197	197	0	0,00%		492	492	0	0,00%		conforme
	0	170	85	85	50,00%	porcherie et lisier	1452	435	1017	70,04%	porcherie et lisier	perturbé
conf. Épie	71	36	35	49,30%	611		183	428	70,05%	perturbé		
Tourette	sources	0	0	0			0	0	0			
	amont Neuvéglise	146	146	0	0,00%		365	365	0	0,00%		conforme
	les Fraux	452	452	0	0,00%		1509	1509	0	0,00%		conforme
	Labastide	332	332	0	0,00%		1108	1108	0	0,00%		conforme
	conf. Épie	296	296	0	0,00%		2532	2532	0	0,00%		conforme
Epie	sources	0	0	0			0	0	0			
	0	81	81	0	0,00%		269	269	0	0,00%		conforme
	conf. Prat de Bouc	44	44	0	0,00%		146	146	0	0,00%		conforme
	Bélinay	245	245	0	0,00%		817	817	0	0,00%		conforme
	0	160	160	0	0,00%		133	133	0	0,00%		conforme
	Muratel	136	136	0	0,00%		113	113	0	0,00%		conforme
	conf. Lavergne	312	312	0	0,00%		1040	1040	0	0,00%		conforme
	0	95	95	0	0,00%		405	405	0	0,00%		conforme
	le Chambon	52	52	0	0,00%		111	111	0	0,00%		conforme
	0	161	161	0	0,00%		687	687	0	0,00%		conforme
	conf. Caire	216	216	0	0,00%		1847	1847	0	0,00%		conforme
	conf. Cézens	303	303	0	0,00%		2588	2588	0	0,00%		conforme
	conf. Rouire	202	60	142	70,30%	Rau de Cézens	1724	1034	690	40,02%	Rau de Cézens	perturbé
	pont de Rochebrune	237	71	166	70,04%		1013	608	405	39,98%		perturbé
	Rochegonde	416	125	291	69,95%		2665	1599	1066	40,00%		perturbé
	conf. Budiès	260	260	0	0,00%		2220	2220	0	0,00%		conforme
	conf. Roubareille	191	191	0	0,00%		1630	1630	0	0,00%		conforme
0	327	327	0	0,00%		2797	2797	0	0,00%		conforme	
conf. Farrier	197	197	0	0,00%		1681	1681	0	0,00%		conforme	
conf. Truyère	146	0	146	100,00%	barrage Sarrans	156	0	156	100,00%	barrage Sarrans	dégradé	
TOTAL	7235	6197	1038			35928	31588	4340				

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
POPULATION POTENTIELLE		POPULATION RELLE		DEFICIT	
valeur la plus faible entre (1) et (4)		(7) - (9)		si (7) = (1) : (3), si (7) = (4) : (6)	
7235		6197		1038	
(7)		(8)		(9)	
				% DEFICIT	
				14,35%	
				ETAT SALMONICOLE	
				conforme	

CA : capacité d'accueil

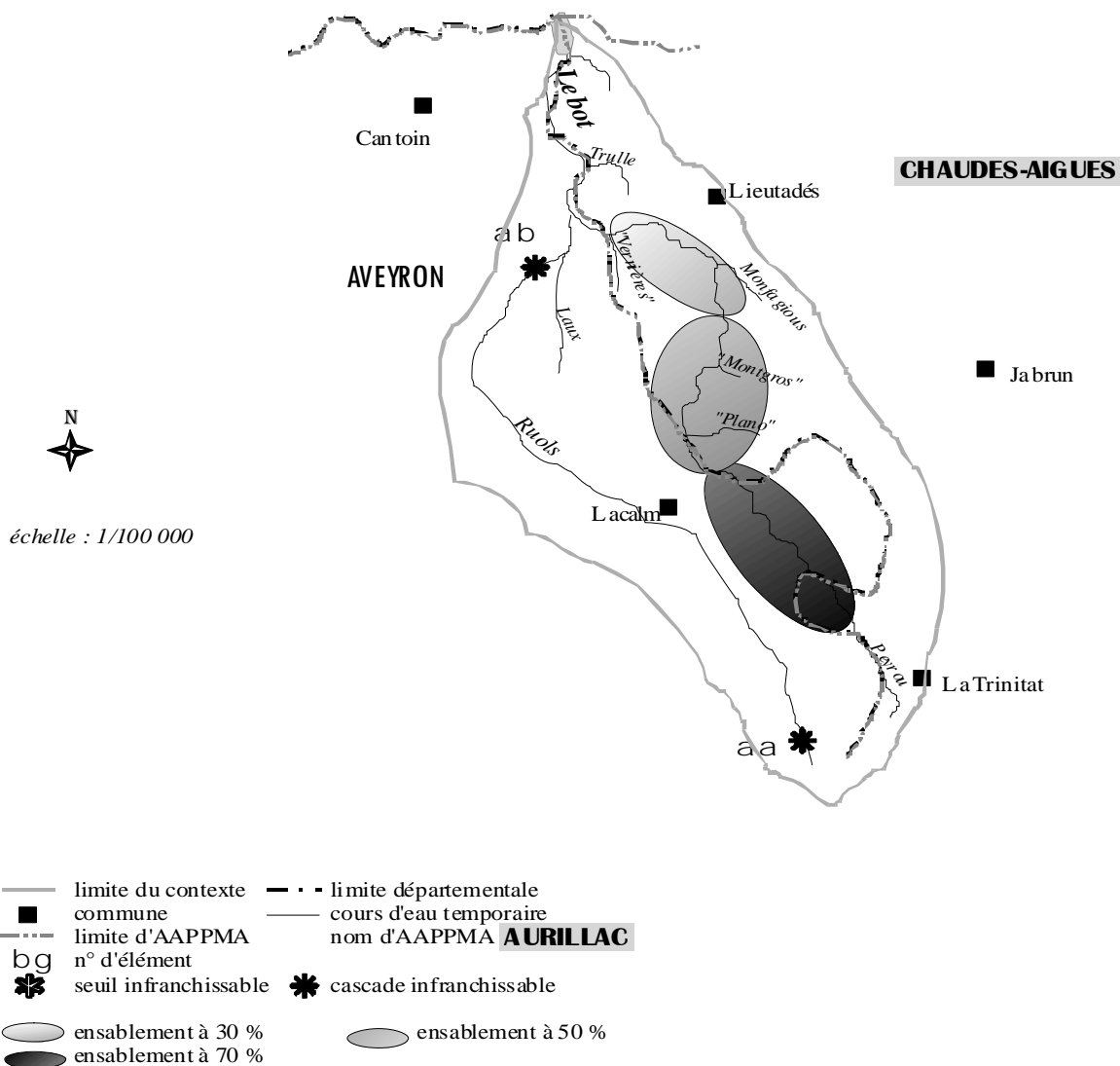
CR : capacité de recrutement

1. Talweg et bassin versant : caractéristiques, peuplement, gestion et halieutisme

Limites :

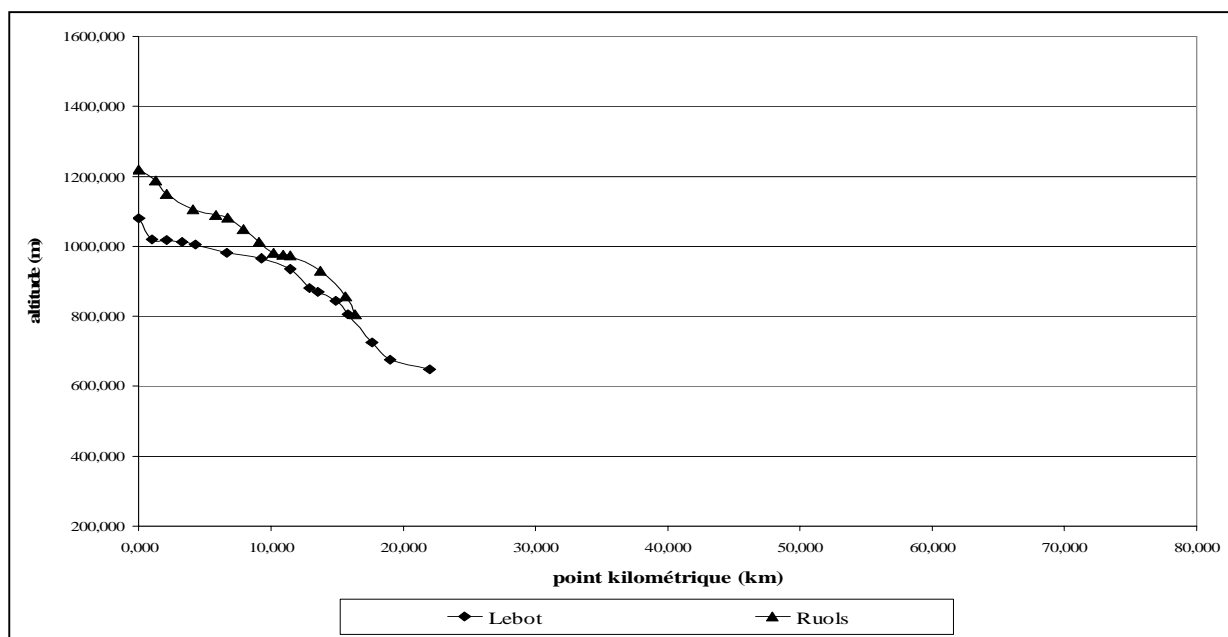
Le cours d'eau principal du contexte est le Lebot, avec :
 pour **limite amont** sa source,
 pour **limite aval** sa confluence avec la Truyère.

SCHEMA DU BASSIN VERSANT



TRUYÈRE - Lebot

Profil en long théorique du Lebot et du Ruols sur ce contexte :



Affluents et communes concernées :

Affluents :		Communes :
<i>Rive droite</i>	<i>Rive gauche</i>	<i>Lebot et affluents</i>
Rau du Peyrou	<i>Rau de Ruols</i>	La Trinitat
"Rau de Plano"	<i>Rau de Laux</i>	<i>Lacalm</i>
"Rau de Montgros"	<i>Rau de Couffin</i>	Lieutadès
Rau de Monfagious	<i>Rau de Piroulet</i>	<i>Cantoin</i>
"Rau de la Vernières"		
Ravin de la Trulle		

Les communes et affluents indiqués en italique sont aveyronnais.

Caractéristiques physiques et qualitatives des cours d'eau et du bassin versant			
Longueur cours principal (km) : 22,00		Surface en eau cours principal (ha) : 18,500	
Longueur affluents (km) :	< 4 m	8,00	Surface en eau affluents (ha) : 10,900
	4 à 9 m	0,00	Surface du bassin versant (km ²) : 90
	9 à 17 m	16,00	Climat : précipitations de 1600 à 1000 mm isotherme -
	> 17m	0,00	
Pente moyenne du cours principal : 2,23%		Qualité de l'eau en 2000 : non connue	
Relief : de 1300 à 600 m		Débit quinquennal d'étiage : non connu	
Substrat géologique : roches granitiques, roches métamorphiques		Marnage : en aval du Lebot, lac du barrage de Sarrans	
Prélèvements d'eau : sources captées : La Borie-de-Saintou sur le Ruols.			

Peuplement piscicole		
Domaine :	salmonicole	Espèce repère : TRF
État fonctionnel :	conforme	Taille de capture : 0,20 m
		Peuplement en place : TRF

TRUYÈRE - Lebot

Gestion et halieutisme	
Catégorie piscicole :	1ère catg., 2ème sur le barrage de Sarrans
Tronçons SDVP :	Lebot A et B
Classement réservé (franchissement) :	Lebot jusqu'à sa confluence avec le Ruols
Axes migrateurs :	non
Police de l'eau et de la pêche :	D.D.A.F.
Gestionnaire :	Déversement :
AAPPMA Chaudes Aigues	Lebot et affluents - TRF : adultes : 50 kg en moyenne de 1997 à 2001, alevins : 40 000 individus en 1997, œufs : 1000 en 2000
AAPPMA	Lebot et affluents - TRF :

2. Facteurs limitants, diagnostic et SET

Sur ce contexte il existe des obstacles infranchissables (cascades) qui délimitent des sous-ensembles dont la capacité de recrutement est modifiée par la présence de ces obstacles, qui sont donc des facteurs limitants. Le diagnostic a été réalisé sur l'ensemble du contexte et sur chaque sous-ensemble délimité par un obstacle. Chaque sous-ensemble est représenté sur le croquis suivant.

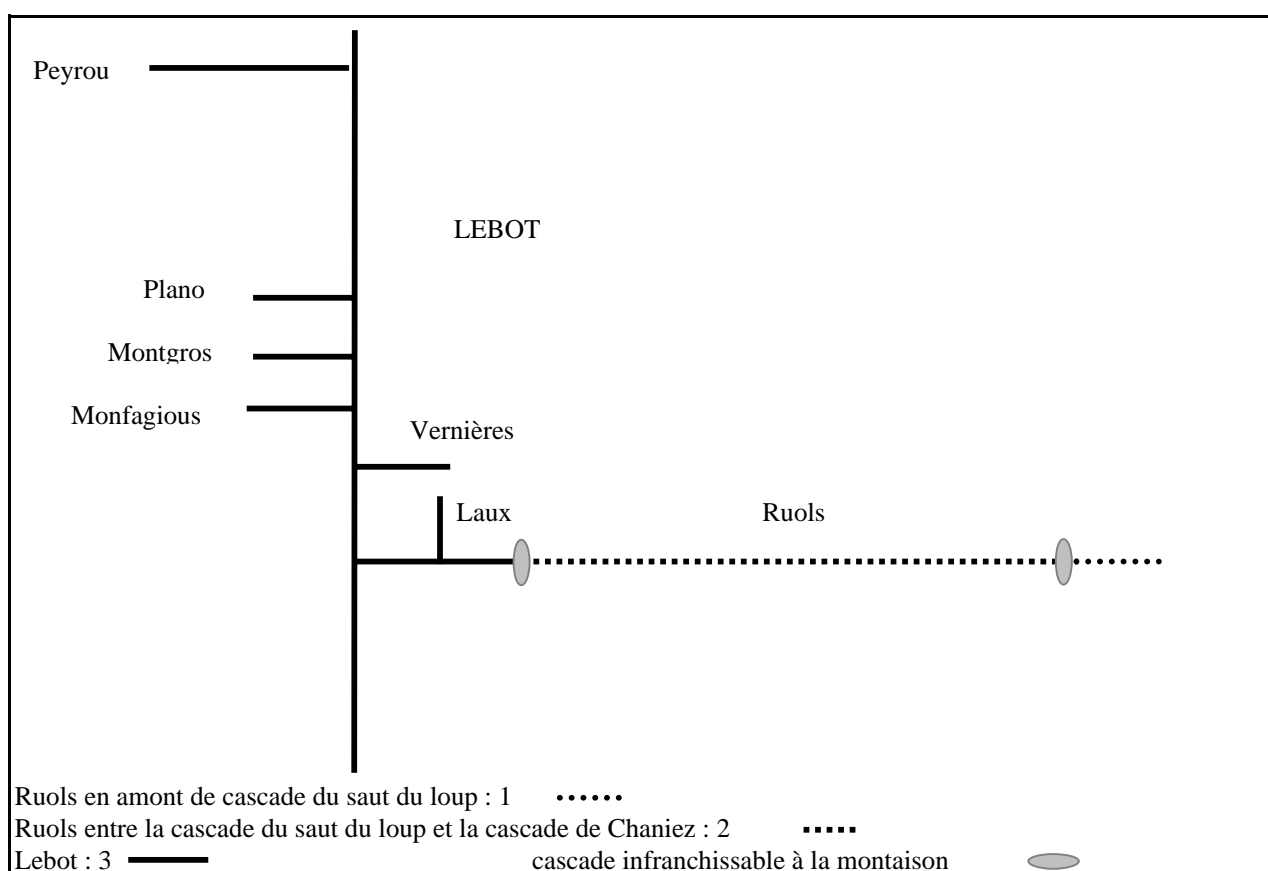


Tableau des facteurs limitants :

Facteurs		États fonctionnels	R	E	C
			TRF	TRF	TRF
Famille		Effets			
Lebot					
A	barrage de Sarrans	transformation totale du milieu	P	P	P
	déboisement	ensablement des frayères et des zones d'abris	C	P	P
Ruols					
M	cascades infranchissables	cloisonnement des populations	P	C	C

Facteurs : M : naturel, A : anthropique autorisé, P : anthropique non autorisé.

Stades du cycle de l'espèce repère : R : reproduction, E : éclosion, C : croissance.

État fonctionnel : C : conforme, P : perturbé, D : dégradé.

TRUYÈRE - Lebot

Diagnostic de l'état des cours d'eau

Diagnostic par cours d'eau sans tenir compte des obstacles infranchissables à la montaison

Cours d'eau	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle	Population potentielle	Population réelle
Affluents	1198	3961		
Ruols	2110	13895		
Lebot	3169	19526		
Total	6477	37382	6477	5470

Déficit	% Déficit	SET	État
1007	15,55%	1094	conforme

Diagnostic par sous-ensemble en tenant compte des obstacles infranchissables à la montaison

Sous-ensemble	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle sans obstacles	Capacité de recrutement potentielle avec obstacles	Population potentielle
01 (Ruols)	75	251	117	75
02 (Ruols)	1799	10642	2806	1799
03 (Lebot)	4602	26471	7179	4602
Total	6476	37364	10103	6476

Sous-ensemble	Capacité d'accueil réelle	Capacité de recrutement réelle sans obstacles	Capacité de recrutement réelle avec obstacles	Population réelle
01 (Ruols)	75	251	117	75
02 (Ruols)	1799	10642	2806	1799
03 (Lebot)	3595	23265	5608	3595
Total	5469	34158	8532	5469

Sous-ensemble	Déficit	% Déficit	SET	Etat
01 (Ruols)	0	0,00%	0	conforme
02 (Ruols)	0	0,00%	0	conforme
03 (Lebot)	1007	21,88%	719	perturbé
Total	1007	15,55%	1094	conforme

SET : seuil d'efficacité technique.

Voir détails des perturbations page 26/5.

Notes :

L'impact de l'ensablement du Lebot a été estimé à une perte des surfaces favorables au fraie (CR) et des zones d'abris et de nourrissage (CA) de 70 à 30 %, d'amont en aval (voir schéma du bassin).

Les obstacles infranchissables déconnectent la majeure partie du Ruisseau de Ruols du reste du contexte, celui-ci est alors très légèrement perturbé (21,88 % de déficit sur le sous-ensemble 03). Compte-tenu du mode de calcul, l'état fonctionnel du contexte est considéré comme conforme.

3. Gestion

L'état fonctionnel global du contexte est conforme, la gestion préconisée est une **gestion patrimoniale**.

Cependant **la prise en compte de l'ensablement des cours d'eau lors des déboisements et de l'ouverture des pistes forestières est primordiale**, en sensibilisant l'ONF et les propriétaires privés, priorité 3.

TRUYERE - Lebot

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	État salmonicole
Affluents	Rau de Laux	402	402	0	0,00%		1339	1339	0	0,00%		conforme
	Rau de Couffin	18	18	0	0,00%		60	60	0	0,00%		conforme
	Rau de Piroulet	21	21				70	70				
	Rau du Peyrou	521	338	183	35,12%	ensablement	1736	1129	607	34,97%	ensablement	perturbé
	"Rau de Plano"	18	18	0	0,00%		30	30	0	0,00%		conforme
	"Rau de Montgros"	35	35	0	0,00%		118	118	0	0,00%		conforme
	Rau de Monfagious	0	0	0			0	0	0			
	"Rau de la Vernières"	53	53				176	176				
	Ravin de la Trulle	130	130				432	432				
Ruols	sources	0	0				0	0				
	cascade du saut du Loup	75	75	0	0,00%		251	251	0	0,00%		conforme
	0	103	103	0	0,00%		342	342	0	0,00%		conforme
	le Cayla	368	368	0	0,00%		1229	1229	0	0,00%		conforme
	N121 (D921)	165	165	0	0,00%		354	354	0	0,00%		conforme
	amont Lacalm	92	92	0	0,00%		197	197	0	0,00%		conforme
	aval Lacalm	140	140	0	0,00%		1195	1195	0	0,00%		conforme
	château de Rochegrés	133	133	0	0,00%		1141	1141	0	0,00%		conforme
	la Souque	141	141	0	0,00%		1209	1209	0	0,00%		conforme
	0	100	100	0	0,00%		213	213	0	0,00%		conforme
	0	73	73	0	0,00%		78	78	0	0,00%		conforme
	la Volpelière	354	354	0	0,00%		3025	3025	0	0,00%		conforme
	conf. Laux	246	246	0	0,00%		3137	3137	0	0,00%		conforme
	conf. Lebot	120	120	0	0,00%		1524	1524	0	0,00%		conforme
	Lebot	source	0	0	0			0	0	0		
conf. Peyrou		53	53	0	0,00%		176	176	0	0,00%		conforme
0		122	37	85	69,67%		10	3	7	70,00%		perturbé
la Baraque du Pont		214	64	150	70,09%		89	27	62	69,66%		perturbé
0		83	25	58	69,88%		177	53	124	70,06%		perturbé
conf. "Plano"		234	117	117	50,00%		500	250	250	50,00%		perturbé
conf. "Montgros"		304	152	152	50,00%	ensablement	324	162	162	50,00%	ensablement	perturbé
Lhermet		280	168	112	40,00%		1797	1078	719	40,01%		perturbé
Burguerettes		225	158	67	29,78%		1925	1348	577	29,97%		perturbé
0		103	72	31	30,10%		661	463	198	29,95%		perturbé
conf. "Vernières"		174	122	52	29,89%		1664	1164	500	30,05%		perturbé
conf. Ruols		125	125	0	0,00%		1590	1590	0	0,00%		conforme
conf. Trulle		306	306	0	0,00%		3896	3896	0	0,00%		conforme
conf. Piroulet		297	297	0	0,00%		3785	3785	0	0,00%		conforme
conf. Truyère		649	649	0	0,00%	barrage de Sarrans	2932	2932	0	0,00%	barrage de Sarrans	conforme
TOTAL	6477	5470	1007			37382	34176	3206				
	(1)	(2)	(3)			(4)	(5)	(6)				

POPULATION POTENTIELLE valeur la plus faible entre (1) et (4)	POPULATION REELLE (7) - (9)	DÉFICIT si (7) = (1) : (3), si (7) = (4) : (6)	% DÉFICIT	ÉTAT SALMONICOLE
6477	5470	1007	15,55%	conforme
(7)	(8)	(9)		

CA : capacité d'accueil

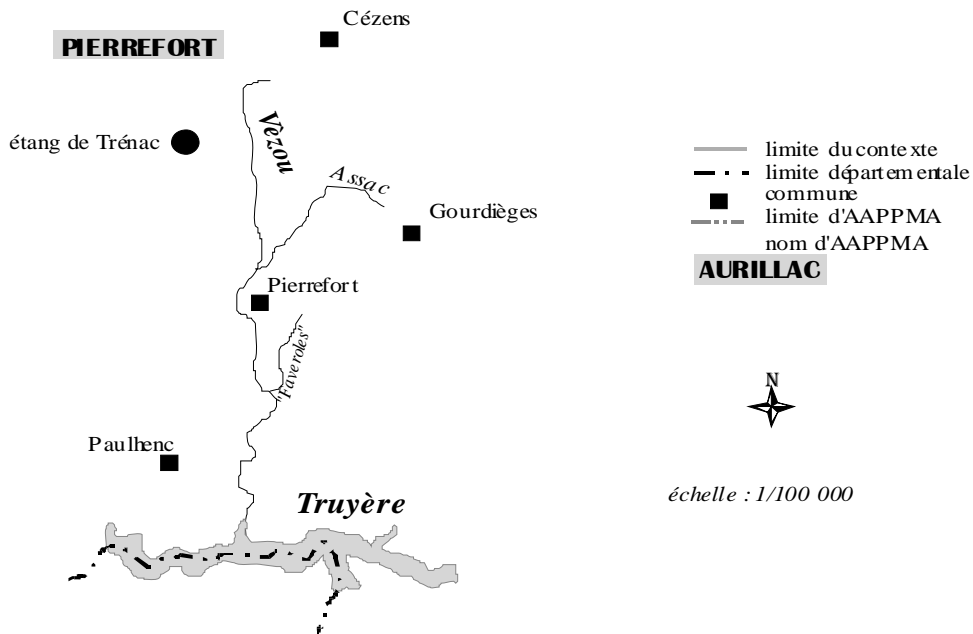
CR : capacité de recrutement

1. Talweg et bassin versant : caractéristiques, peuplement, gestion et halieutisme

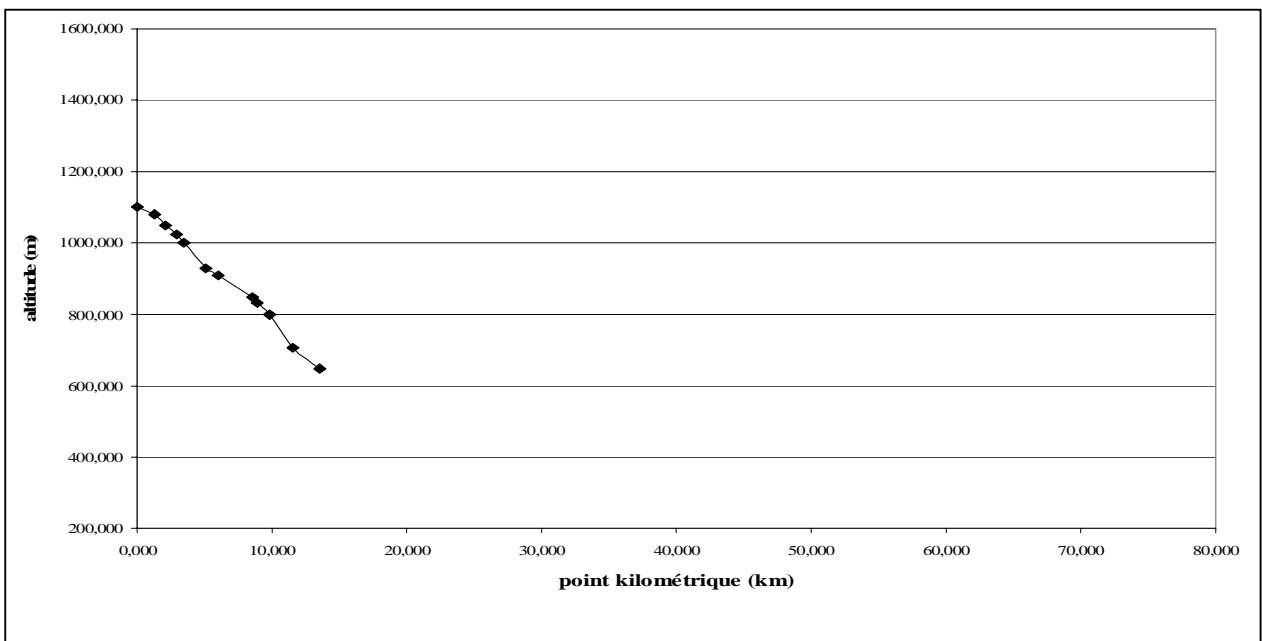
Limites :

Le cours d'eau principal du contexte est le Vézou, avec :
pour **limite amont** ses sources,
pour **limite aval** sa confluence avec la Truyère.

Schéma du bassin versant :



Profil en long théorique du Vézou sur ce contexte :



TRUYÈRE - Vézou

Affluents et communes concernées :

Affluents :		Communes :	
<i>Rive droite</i>	<i>Rive gauche</i>	<i>Vézou</i>	<i>Affluents</i>
	Rau d'Assac	Cézens	Gourdièges
	"Rau de Faveroles"	Pierrefort	
		Paulhenc	

Caractéristiques physiques et qualitatives des cours d'eau et du bassin versant			
Longueur cours principal (km) : 14,00		Surface en eau cours principal (ha) : 6,200	
Longueur affluents (km) :	< 4 m 5,00	Surface en eau affluents (ha) : 0,900	
	4 à 9 m 0,00	Surface du bassin versant (km ²) : 40	
	9 à 17 m 0,00	Climat : précipitations de 1600 à 1000 mm	
	> 17m 0,00	isotherme -	
Pente moyenne du cours principal : 3,41%		Qualité de l'eau en 2000 : non connue	
Relief : de 1200 à 600 m		Débit quinquennal d'étiage : non connu	
Substrat géologique : roches volcaniques, roches métamorphiques		Marnage : en aval du Vézou, lac du barrage de Sarrans	
Prélèvements d'eau : station de pompage à Pierrefort sur le Vézou, sources captées : vers St-Marie à La Bessède sur le Vézou.			

Peuplement piscicole		
Domaine : salmonicole	Espèce repère : TRF	Taille de capture : 0,20 m
État fonctionnel : conforme	Peuplement en place : TRF, CHA, LOF, GOU, APP	

Gestion et halieutisme	
Catégorie piscicole : 1ère catg., 2ème sur le barrage de Sarrans	
Tronçons SDVP : Vézou A et B	Classement réservé (franchissement) : non
Axes migrateurs : non	Police de l'eau et de la pêche : D.D.A.F.
Gestionnaire : AAPMA Pierrefort	Déversement : Vézou et affluents - TRF : adultes : 40 kg, alevins : 6 200 individus, œufs : 4 200 en moyenne de 1997 à 2001

2. Facteurs limitants, diagnostic et SET

Tableau des facteurs limitants :

Facteurs		États fonctionnels					
		R	E	C			
		TRF	TRF	TRF			
Famille	Effets						
Vézou							
A	barrage de Sarrans	transformation totale du milieu			P	P	P
	rejets de Pierrefort (STEP et abattoir)	colmatage des frayères			C	P	C

Facteurs : M : naturel, A : anthropique autorisé, P : anthropique non autorisé.

Stades du cycle de l'espèce repère : R : reproduction, E : éclosion, C : croissance.

État fonctionnel : C : conforme, P : perturbé, D : dégradé.

Diagnostic de l'état des cours d'eau

Cours d'eau	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle	Population potentielle	Population réelle
Affluents	504	1678		
Vézou	1636	11719		
Total	2140	13397	2140	1971

Déficit	% Déficit	SET	État
169	7,90%	394	conforme

SET : seuil d'efficacité technique.

Voir détails des perturbations page 27/4.

3. Gestion

L'état fonctionnel du contexte est conforme, la gestion préconisée est une **gestion patrimoniale**.

Recommandations d'actions complémentaires :

Des facteurs limitant, localisés, pourraient faire l'objet d'actions, il s'agit :

- ♦ de la mise en conformité des rejets de la station d'épuration de Pierrefort, priorité 3.

TRUYERE - Vézou

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	État salmonicole	
Affluents	Rau d'Assac	368	368	0	0,00%		1226	1226	0	0,00%		conforme	
	"Rau de Faveroles"	136	136	0	0,00%		452	452	0	0,00%		conforme	
Vézou	source	0	0				0	0					
	Trelis D57	75	75	0	0,00%		188	188	0	0,00%		conforme	
	0	110	110	0	0,00%		366	366	0	0,00%		conforme	
	Trénac	124	124	0	0,00%		413	413	0	0,00%		conforme	
	Nozerolles	115	115	0	0,00%		385	385	0	0,00%		conforme	
	conf. Assac	143	143	0	0,00%		1223	1223	0	0,00%		conforme	
	Pierrefort	93	93	0	0,00%		793	793	0	0,00%		conforme	
	0	278	278	0	0,00%		2377	1664	713	30,00%			perturbé
	conf. "Faverolles"	51	51	0	0,00%		435	305	130	29,89%		rejets	perturbé
	Les Bessières	108	108	0	0,00%		927	649	278	29,99%		Pierrefort	perturbé
	fontaine minérale	228	228	0	0,00%		1950	1365	585	30,00%			perturbé
	conf. Truyère	311	142	169	54,34%	barrage Sarrans	2662	1216	1446	54,32%	barrage Sarrans		perturbé
TOTAL		2140	1971	169			13397	10245	3152				
		(1)	(2)	(3)			(4)	(5)	(6)				

POPULATION POTENTIELLE	POPULATION RÉELLE	DÉFICIT	% DÉFICIT	ÉTAT SALMONICOLE
valeur la plus faible entre (1) et (4)	(7) - (9)	si (7) = (1) : (3), si (7) = (4) : (6)		
2140	1971	169	7,90%	conforme
(7)	(8)	(9)		

CA : capacité d'accueil

CR : capacité de recrutement

TRUYÈRE - Brezons

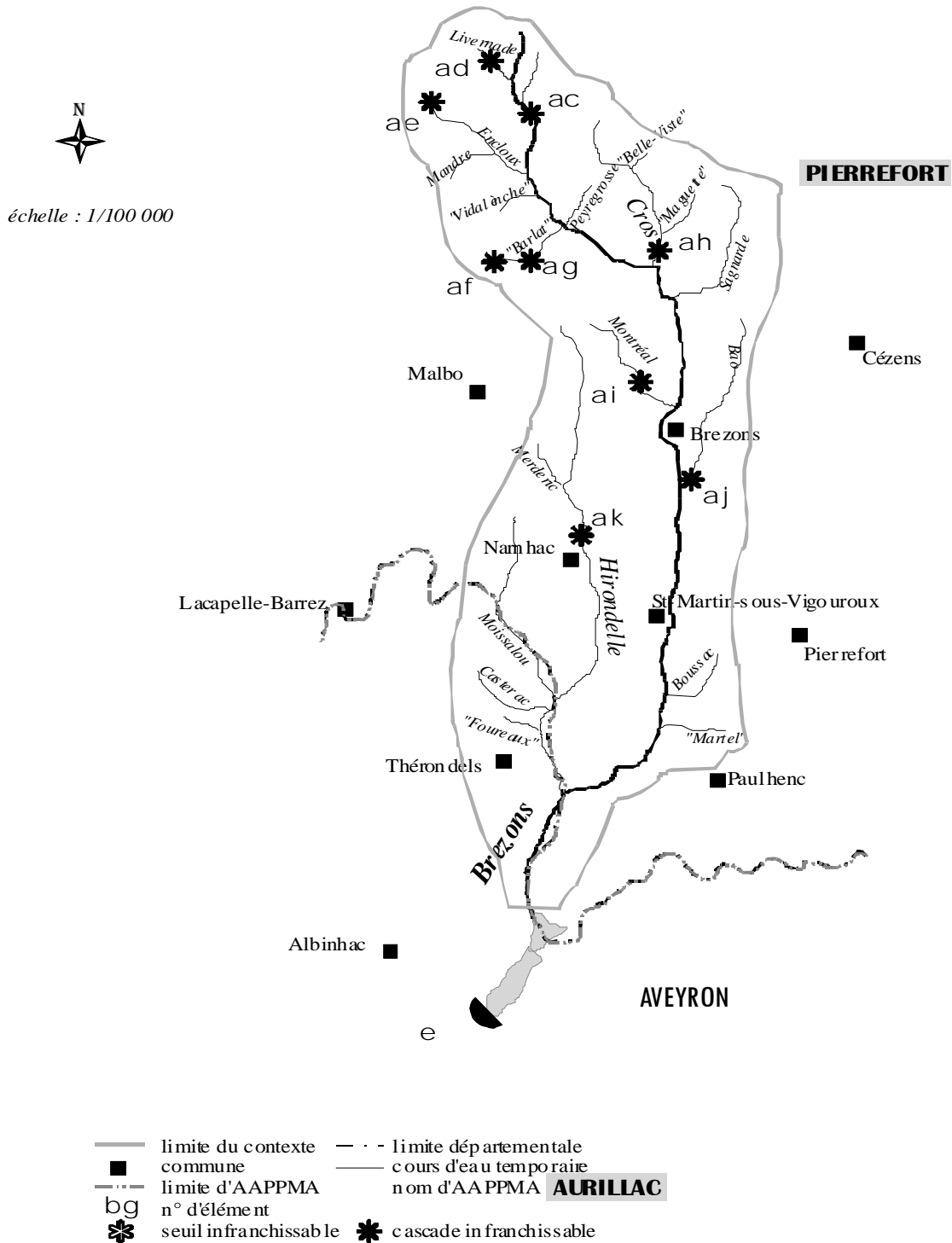
CONTEXTE N° 28 SALMONICOLE CONFORME O76 ■ 28 ■ SC

1. Talweg et bassin versant : caractéristiques, peuplement, gestion et halieutisme

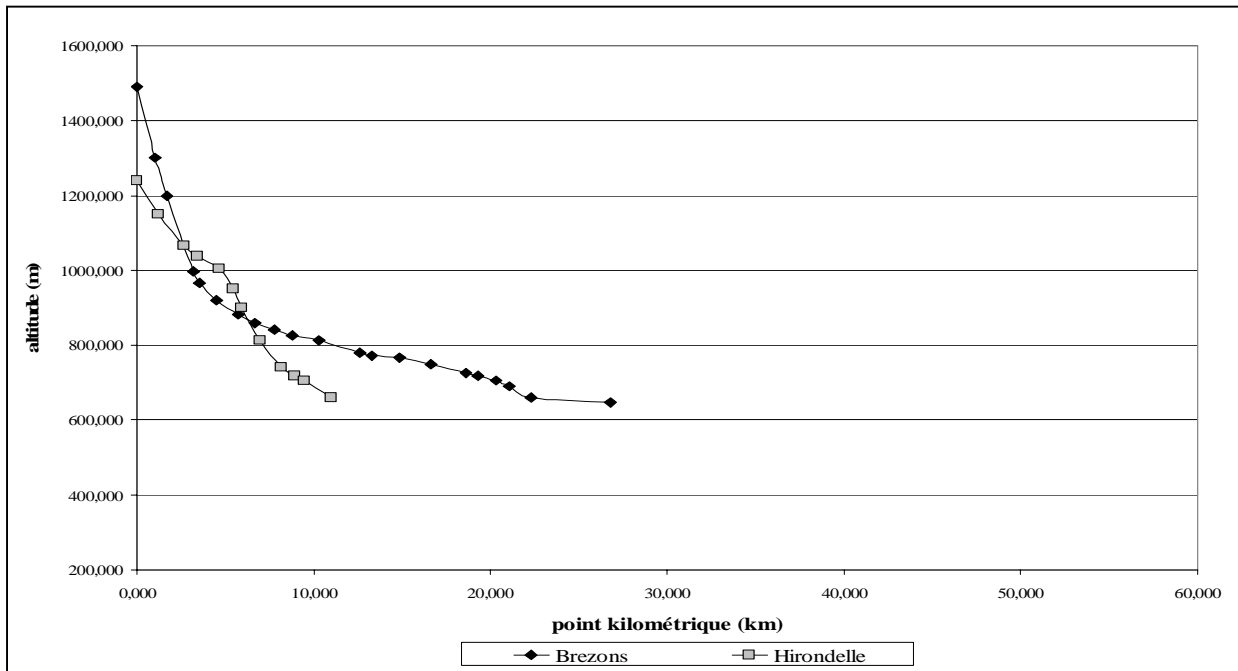
Limites :

Le cours d'eau principal du contexte est le Brezons, avec :
pour **limite amont** ses sources,
pour **limite aval** sa confluence avec la Truyère.

SCHEMA DU BASSIN VERSANT



Profil en long théorique du Brezons et de l'Hirondelle sur ce contexte :



Affluents et communes concernées :

Affluents :		Communes :	
<i>Rive droite</i>	<i>Rive gauche</i>	<i>Brezons</i>	<i>Affluents</i>
Rau de Livernade	Rau de Peyregrosse	Brezons	Malbo
Rau d'Encloux	Rau des Cros	St-Martin-sous-Vigouroux	Narnhac
"Rau de Vidalènche"	Rau de Sagnarde	Pierrefort	
"Rau de Barlat"	Rau del Bao	Paulhenc	
Rau de Montréal	Rau de Bousac	<i>Théronnels</i>	
Hirondelle	"Rau de Martel"	<i>Albinhac</i>	
Riou Siffer			

Les communes indiquées en italique sont aveyronnaises.

Caractéristiques physiques et qualitatives des cours d'eau et du bassin versant			
Longueur cours principal (km) :	27,00	Surface en eau cours principal (ha) :	15,400
	< 4 m 35,00	Surface en eau affluents (ha) :	8,600
Longueur affluents (km) :	4 à 9 m 11,00	Surface du bassin versant (km²) :	100
	9 à 17 m 0,00	Pente moyenne du cours principal :	4,13%
	> 17m 0,00	Qualité de l'eau en 2000 :	non connue
Relief :	de 1500 à 500 m	Marnage :	aval Brezons, lac du barrage de Sarrans
Climat :	précipitations : de 2200 à 1000 mm	isotherme :	-
Débit quinquennal d'étiage :	non connu		
Substrat géologique :	roches volcaniques, roches sédimentaires, roches métamorphiques		
Prélèvements d'eau :	source captée : à La Rochette sur le Rau de Bossac		
Peuplement piscicole			
Domaine :	salmonicole	Espèce repère :	TRF
État fonctionnel :	conforme	Taille de capture :	0,20 m
Peuplement en place :	TRF, VAI, LOF, GOU, CHA, LPP, APP, GAR		

TRUYÈRE - Brezons

Gestion et halieutisme	
Catégorie piscicole :	1ère catg. Tronçons SDVP : Brezons A et B, Cros, Hironnelle A et B
Axes migrateurs :	non Police de l'eau et de la pêche : D.D.A.F.
Classement réservé (franchissement) :	Brezons et affluents jusqu'entre le Rau de Cros et le Rau del Bao
Gestionnaire :	Déversement :
AAPPMA Pierrefort	Brezons et affluents - TRF : adultes : 50 kg, alevins : 20 400, œufs : 8 200 en moyenne de 1997 à 2001

2. Facteurs limitants, diagnostic et SET

Sur ce contexte il existe des obstacles infranchissables (cascades) qui délimitent des sous-ensembles dont la capacité de recrutement est modifiée par la présence de ces obstacles, qui sont donc des facteurs limitants. Le diagnostic a été réalisé sur l'ensemble du contexte et sur chaque sous-ensemble délimité par un obstacle. Chaque sous-ensemble est représenté sur le croquis page 28/5.

Tableau des facteurs limitants :

Facteurs		États fonctionnels	R	E	C
			TRF	TRF	TRF
Famille	Effets				
BREZONS					
A	barrage de Sarrans	transformation totale du milieu	P	P	P
Hironnelle					
M	cascade infranchissable	cloisonnement des populations	C	C	C
Ruisseau de Livernade					
M	cascade infranchissable	cloisonnement des populations	C	C	C
Ruisseau d'Encloux					
M	cascade infranchissable	cloisonnement des populations	C	C	C
Ruisseau de Balat					
M	cascade infranchissable	cloisonnement des populations	C	C	C
Ruisseau del Bao					
M	cascade infranchissable	cloisonnement des populations	C	C	C
Ruisseau de Montréal					
M	cascade infranchissable	cloisonnement des populations	C	C	C
Ruisseau des Cros					
M	cascade infranchissable	cloisonnement des populations	C	C	C

Facteurs : M : naturel, A : anthropique autorisé, P : anthropique non autorisé.

Stades du cycle de l'espèce repère : R : reproduction, E : éclosion, C : croissance.

État fonctionnel : C : conforme, P : perturbé, D : dégradé.

Diagnostic de l'état des cours d'eau

Diagnostic par cours d'eau sans tenir compte des obstacles infranchissables à la montaison

Cours d'eau	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle	Population potentielle	Population réelle
Affluents	2633	8783		
Hironnelle	1634	7609		
Brezons	2435	8303		
Total	6702	24695		

Déficit	% Déficit	SET	État
673	10,04%	1206	conforme

TRUYÈRE - Brezons

Diagnostic par sous-ensemble en tenant compte des obstacles infranchissables à la montaison

Sous-ensemble	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle sans obstacles	Capacité de recrutement potentielle avec obstacles	Pop potentielle
01 (Brezons)	286	956	446	286
02 (Brezons)	4610	17716	7192	4610
03 (Livernade)	47	157	73	47
04 (Encloux)	0	0	0	0
05 (Barlat)	12	41	19	12
06 (Barlat)	47	157	73	47
07 (Montréal)	129	430	201	129
08 (Bao)	385	1283	601	385
09 (Hirondelle)	719	2398	1122	719
10 (Cros)	470	1568	733	470
Total	6705	24706	10460	6705

Sous-ensemble	Capacité d'accueil réelle	Capacité de recrutement réelle sans obstacles	Capacité de recrutement réelle avec obstacles	Pop réelle
01 (Brezons)	286	956	446	286
02 (Brezons)	3897	16997	6079	3897
03 (Livernade)	47	157	73	47
04 (Encloux)	0	0	0	0
05 (Barlat)	12	41	19	12
06 (Barlat)	47	157	73	47
07 (Montréal)	129	430	201	129
08 (Bao)	385	1283	601	385
09 (Hirondelle)	719	2398	1122	719
10 (Cros)	470	1568	733	470
Total	5992	23987	9348	5992

Sous-ensemble	Déficit	% Déficit	SET	État
01 (Brezons)	0	0,00%	0	conforme
02 (Brezons)	713	15,47%	779	conforme
03 (Livernade)	0	0,00%	0	conforme
04 (Encloux)	0		0	
05 (Barlat)	0	0,00%	0	conforme
06 (Barlat)	0	0,00%	0	conforme
07 (Montréal)	0	0,00%	0	conforme
08 (Bao)	0	0,00%	0	conforme
09 (Hirondelle)	0	0,00%	0	conforme
10 (Cros)	0	0,00%	0	conforme
Total	713	10,63%	1198	conforme

SET : seuil d'efficacité technique.

Pop : population

Voir détails des perturbations page 28/6.

Notes : la présence de cascades a un léger impact sur la population du Brezons et de ses affluents en aval des obstacles (déficit de 15,47 %)

3. Gestion









L'état fonctionnel du contexte est conforme, la gestion préconisée est une **gestion patrimoniale**.


Recommandations d'actions complémentaires :

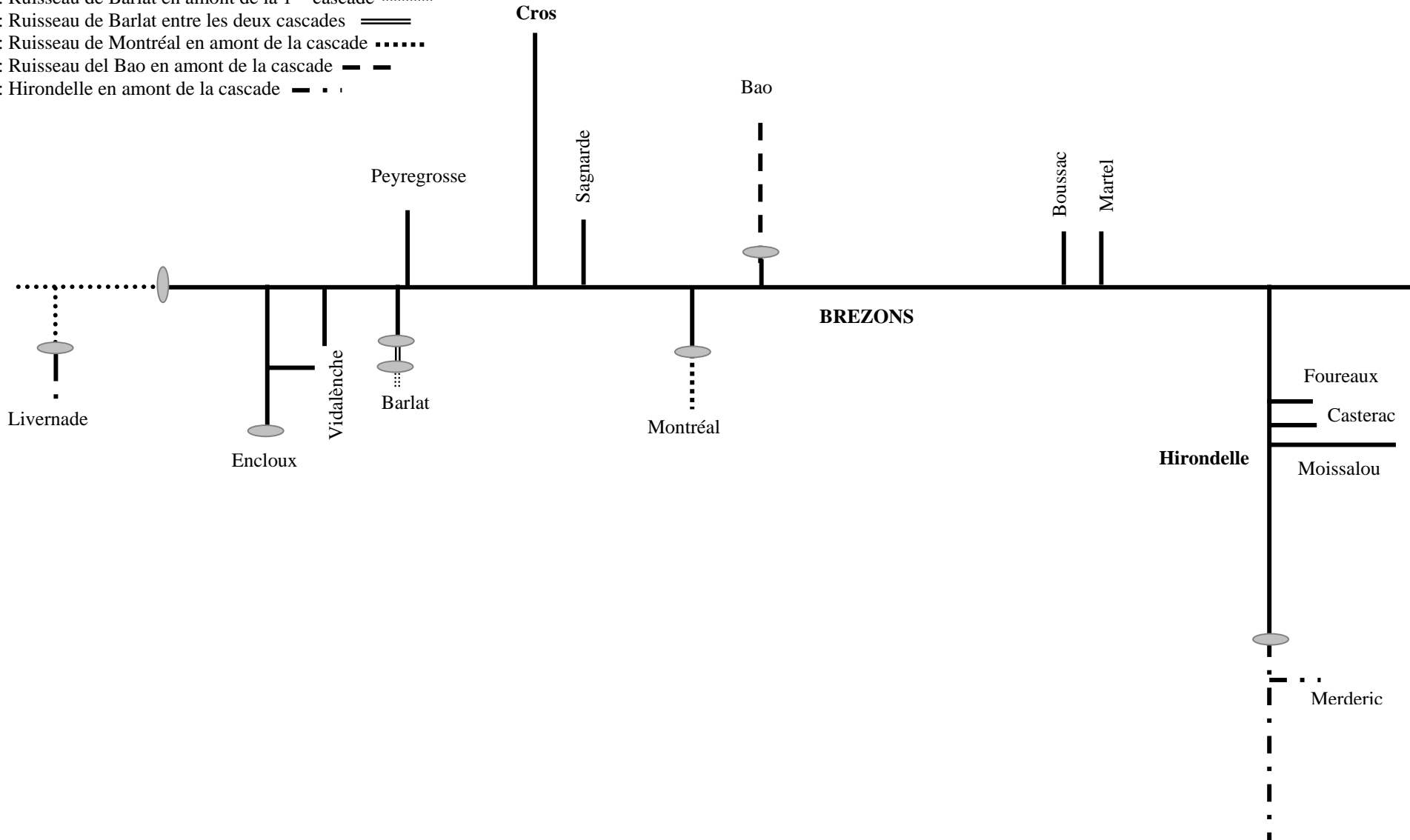
Des facteurs limitants, localisés, pourraient faire l'objet d'actions, il s'agit :

- ♦ du nettoyage des berges de l'Hirondelle, priorité 3,
- ♦ et de façon générale de préserver la qualité du milieu, priorité 3.

TRUYERE - Brezons

- 01 : Brezons en amont de la cascade du saut de la truite 
- 02 : Brezons en aval de la cascade du saut de la truite 
- 03 : Ruisseau de Livernade en amont de la cascade 
- 04 : Ruisseau d'Encloux en amont de la cascade
- 05 : Ruisseau de Barlat en amont de la 1^{ère} cascade 
- 06 : Ruisseau de Barlat entre les deux cascades 
- 07 : Ruisseau de Montréal en amont de la cascade 
- 08 : Ruisseau del Bao en amont de la cascade 
- 09 : Hironnelle en amont de la cascade 

cascade infranchissable à la montaison 



TRUYERE - Brezons

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	Etat salmonicole
Affluents	Rau de Peyregrosse	146	146	0	0,00%		487	487	0	0,00%		conforme
	Rau des Cros	505	505	0	0,00%		1685	1685	0	0,00%		conforme
	Rau de Sagnarde	608	608	0	0,00%		2028	2028	0	0,00%		conforme
	Rau del Bao	442	442	0	0,00%		1473	1473	0	0,00%		conforme
	Rau de Boussac	156	156	0	0,00%		521	521	0	0,00%		conforme
	"Rau de Martel"	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Livernade	137	137	0	0,00%		456	456	0	0,00%		conforme
	Rau d'Encloux	225	225	0	0,00%		749	749	0	0,00%		conforme
	"Rau de Vidalènche"	63	63	0	0,00%		210	210	0	0,00%		conforme
	"Rau de Barlat"	99	99	0	0,00%		332	332	0	0,00%		conforme
	Rau de Montréal	252	252	0	0,00%		842	842	0	0,00%		conforme
	Rau de Merderic	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Moissalou	228	228	0	0,00%		761	761	0	0,00%		conforme
	Rau de Casterac	0	0	0			0	0	0			
	"Rau des Foureaux"	34	34	0	0,00%		113	113	0	0,00%		conforme
	Riou Siffer	0	0	0			0	0	0			
	Hirondelle	sources	0	0	0			0	0	0		
0		79	79	0	0,00%		262	262	0	0,00%		conforme
amont conf. Merderic		136	136	0	0,00%		453	453	0	0,00%		conforme
conf. Merderic		95	95	0	0,00%		318	318	0	0,00%		conforme
la Mountogno		190	190	0	0,00%		635	635	0	0,00%		conforme
amont cascade de la Borie		142	142	0	0,00%		474	474	0	0,00%		conforme
aval cascade de la Borie		102	102	0	0,00%		339	339	0	0,00%		conforme
D990		212	212	0	0,00%		705	705	0	0,00%		conforme
conf. Casterac		116	116	0	0,00%		988	988	0	0,00%		conforme
conf. "Foureaux"		76	76	0	0,00%		647	647	0	0,00%		conforme
Billiez		53	53	0	0,00%		453	453	0	0,00%		conforme
conf. Brezons		171	171	0	0,00%		1461	1461	0	0,00%		conforme
Brezons		source	0	0	0			0	0	0		
	amont conf. Livernade	59	59	0	0,00%		198	198	0	0,00%		conforme
	conf. Livernade	60	60	0	0,00%		201	201	0	0,00%		conforme
	conf. Encloux	170	170	0	0,00%		565	565	0	0,00%		conforme
	conf. "Vidalènche"	41	41	0	0,00%		137	137	0	0,00%		conforme
	St-Martin-sous-Vigouroux	266	266	0	0,00%		569	569	0	0,00%		conforme
	conf. Boussac	322	322	0	0,00%		1374	1374	0	0,00%		conforme
	conf. "Martel"	119	119	0	0,00%		508	508	0	0,00%		conforme
	les Moulings	174	174	0	0,00%		743	743	0	0,00%		conforme
	Esbonnet	133	133	0	0,00%		1140	1140	0	0,00%		conforme
	conf. Hirondelle	228	228	0	0,00%		1946	1946	0	0,00%		conforme
	conf. Truyère	863	190	673	77,98%	barrage Sarrans	922	203	719	77,98%	barrage Sarrans	perturbé
	TOTAL	6702	6029	673			24695	23976	719			

(1) (2) (3) (4) (5) (6)

POPULATION valeur la plus faible entre (1) et (4)	POPULATION RELLE (7) - (9)	DEFICIT si (7)=(1) : (3), si (7)=(4) : (6)	% DEFICIT	ETAT SALMONICOLE
6702	6029	673	10,04%	conforme
(7)	(8)	(9)		

CA : capacité d'accueil

CR : capacité de recrutement

1. Talweg et bassin versant : caractéristiques, peuplement, gestion et halieutisme

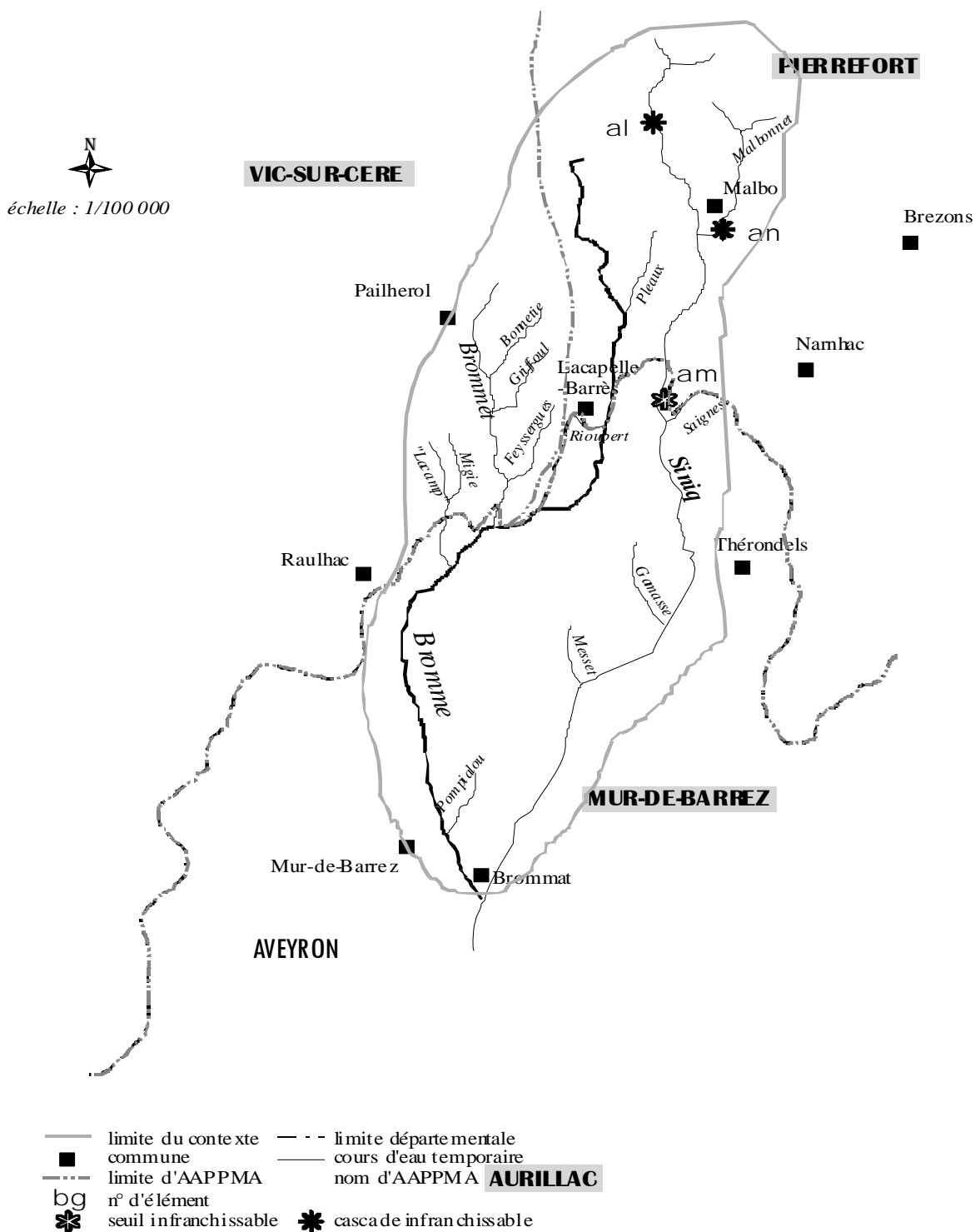
Limites :

Le cours d'eau principal du contexte est la Bromme, avec :

pour **limite amont** ses sources,

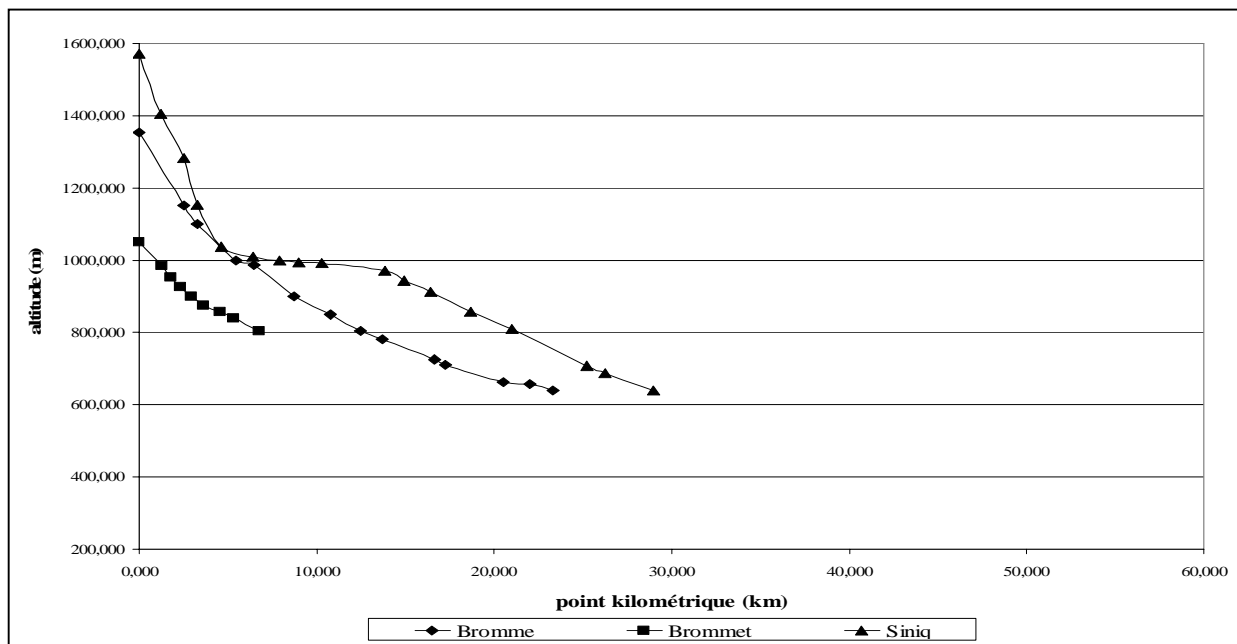
pour **limite aval** sa confluence avec le Siniq (Aveyron).

SCHEMA DU BASSIN VERSANT



TRUYÈRE - Bromme

Profil en long théorique de la Bromme et de ses principaux affluents sur ce contexte :



Affluents et communes concernées :

Affluents :		Communes :	
<i>Rive droite</i>	<i>Rive gauche</i>	<i>Bromme</i>	<i>Affluents</i>
Rv de Rioubert	Rau de Pleaux	Lacapelle-Barrès	Malbo
Brommet	<i>Rau de Pompialou</i>	<i>Théronnels</i>	Narnhac
Riou Migie	Siniq	<i>Mur-de-Barrez</i>	Pailherols
		<i>Brommat</i>	Raulhac

Les affluents et communes indiqués en italique sont aveyronnais.

Caractéristiques physiques et qualitatives des cours d'eau et du bassin versant			
Longueur cours principal (km) : 23,00		Surface en eau cours principal (ha) : 12,300	
< 4 m 29,00		Surface en eau affluents (ha) : 22,000	
Longueur affluents (km) :	4 à 9 m 0,00	Surface du bassin versant (km²) : 150	
	9 à 17 m 29,00	Pente moyenne du cours principal : 2,99%	
	> 17m 0,00	Relief : de 1600 à 600 m	
Climat :	précipitati de 2000 à 1000 mm isotherme -	Éclusées et marnage : non	
		Débit quinquennal d'étiage : non connu	
Substrat géologique : roches volcaniques, roches sédimentaires			
Qualité de l'eau en 1996 :		IBGN = 17 sur la Bromme au pont de Yolet	
Prélèvements d'eau :		station de pompage sur le Siniq à Pont-la-Vieille, sources captées ; à la Montagne de Cauvet sur la Bromme, à Cussagnols sur le Siniq (Aveyron)	

Peuplement piscicole			
Domaine :	salmonicole	Espèce repère : TRF	Taille de capture : 0,20 m
État fonctionnel :	conforme	Peuplement en place : TRF, LOF, LPP, GOU	

TRUYÈRE - Bromme

Gestion et halieutisme	
Catégorie piscicole : 1ère catg.	Tronçons SDVP : Bromme, Brommet, Siniq A et B
Classement réservé (franchissement) : amont du Siniq et de la Bromme	Axes migrateurs : non
Gestionnaire :	Police de l'eau et de la pêche : D.D.A.F.
Déversement :	
AAPPMA Pierrefort	Bromme et affluents - TRF : adultes : 30 kg, alevins : 9 200 individus, œufs : 4 700 en moyenne de 1997 à 2001
AAPPMA Vic-sur-Cère	Bromme et affluents - TRF : 10 000 œufs en 2001
AAPPMA Mur-dr-Barrez	Bromme et affluents - TRF :

2. Facteurs limitants, diagnostic et SET

Sur ce contexte il existe des obstacles infranchissables (cascades ou seuils) qui délimitent des sous-ensembles dont la capacité de recrutement est modifiée par la présence de ces obstacles, qui sont donc des facteurs limitants. Le diagnostic a été réalisé sur l'ensemble du contexte et sur chaque sous-ensemble délimité par un obstacle. Chaque sous-ensemble est représenté sur le croquis suivant.

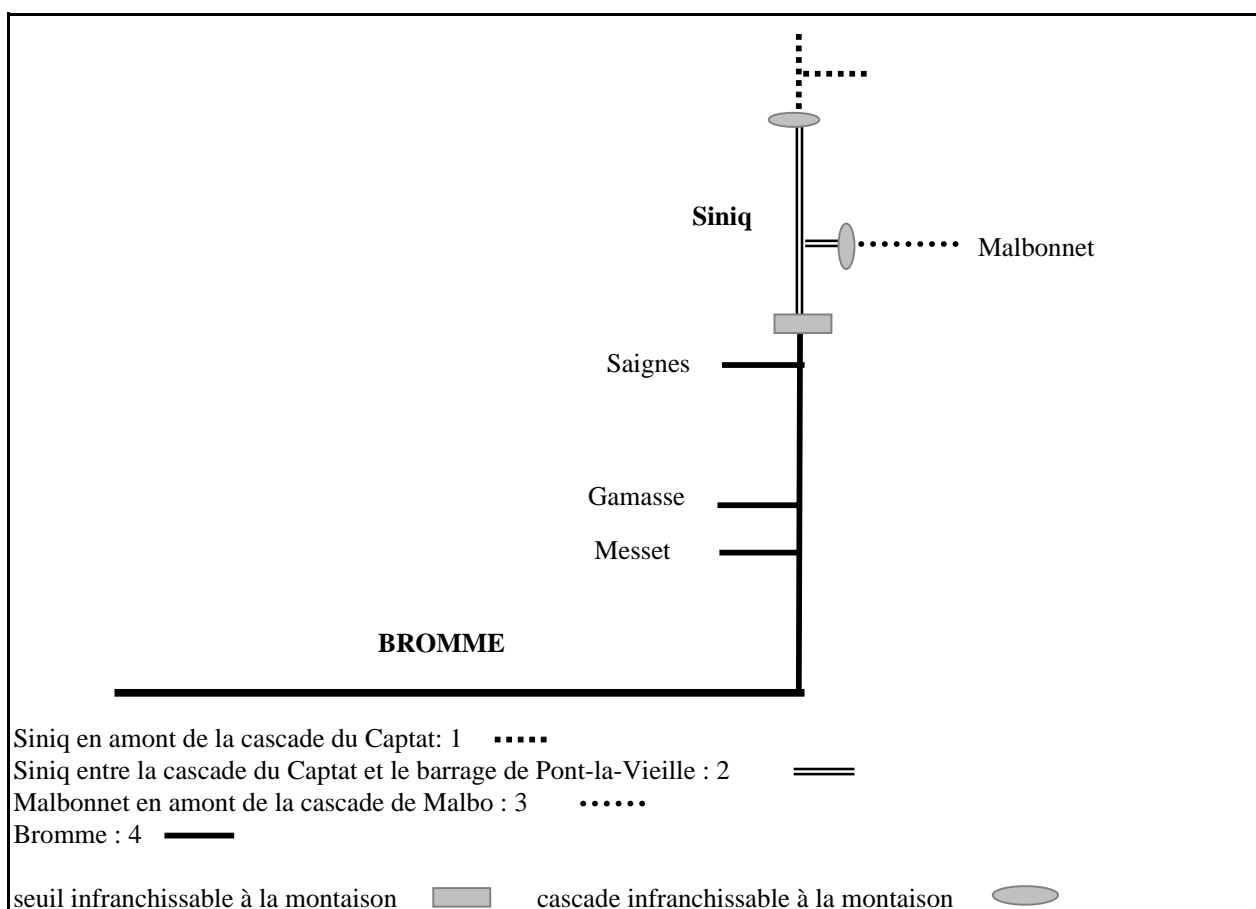


Tableau des facteurs limitants :

Facteurs		États fonctionnels	R	E	C
			TRF	TRF	TRF
Famille		Effets			
Siniq					
A	recalibrage	perte d'habitats	C	P	P
	retenue pour pompage AEP (obstacle infranchissable)	cloisonnement des populations	C	C	C
	drainage des zones humides	diminution de la lame d'eau	C	C	C
M	cascade infranchissable du Captat	cloisonnement des populations	C	C	C

TRUYÈRE - Bromme

Malbonnet					
M	cascade infranchissable de Malbo	cloisonnement des populations	C	C	C

Facteurs : M : naturel, A : anthropique autorisé, P : anthropique non autorisé.

Stades du cycle de l'espèce repère : R : reproduction, E : éclosion, C : croissance.

État fonctionnel : C : conforme, P : perturbé, D : dégradé.

Diagnostic de l'état des cours d'eau

Diagnostic par cours d'eau sans tenir compte des obstacles infranchissables à la montaison

Cours d'eau	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle	Population potentielle	Population réelle
Affluents	559	1867		
Brommet	1102	3546		
Siniq	5155	28836		
Bromme	3258	17722		
Total	10074	51971	10074	10006

Déficit	% Déficit	SET	État
68	0,68%	2001	conforme

Diagnostic par sous-ensemble en tenant compte des obstacles infranchissables à la montaison

Sous-ensemble	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle sans obstacles	Capacité de recrutement potentielle avec obstacles	Population potentielle
01 (Siniq)	542	1811	846	542
02 (Siniq)	1188	2273	1853	1188
03 (Malbonnet)	265	883	413	265
04 (Bromme)	8080	47013	12605	8080
Total	10075	51980	15717	10075

Sous-ensemble	Capacité d'accueil réelle	Capacité de recrutement réelle sans obstacles	Capacité de recrutement réelle avec obstacles	Population réelle
01 (Siniq)	542	1811	846	542
02 (Siniq)	1120	2104	1747	1120
03 (Malbonnet)	265	883	413	265
04 (Bromme)	8080	47013	12605	8080
Total	10007	51811	15611	10007

Sous-ensemble	Déficit	% Déficit	SET	État
01 (Siniq)	0	0,00%	0	conforme
02 (Siniq)	68	5,72%	224	conforme
03 (Malbonnet)	0	0,00%	0	conforme
04 (Bromme)	0	0,00%	0	conforme
Total	68	0,67%	2001	conforme

SET : seuil d'efficacité technique.

Voir détails des perturbations page 29/6.

Notes :

Les obstacles infranchissables déconnectent une partie du contexte, cependant l'état fonctionnel des sous-ensembles reste conforme.

TRUYÈRE - Bromme

3. Gestion

L'état fonctionnel du contexte est conforme, la gestion préconisée est une **gestion patrimoniale**.

Recommandation d'actions complémentaires :

De nombreux drainages sont prévus dans la vallée du Siniq (partie cantalienne). Ces travaux peuvent avoir des conséquences importantes sur le régime des eaux et donc, sinon sur la survie, du moins sur la croissance des espèces piscicoles. Une attention très particulière est à porter à ce problème, priorité 3.

TRUYERE - Bromme

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	Etat salmonicole
Affluents	Rau de Pleaux	146	146	0	0,00%		487	487	0	0,00%		conforme
	Rau de la Bonnetie	54	54	0	0,00%		180	180	0	0,00%		conforme
	Rau de Griffoul	102	102	0	0,00%		339	339	0	0,00%		conforme
	Rau de Feyssergues	40	40	0	0,00%		134	134	0	0,00%		conforme
	Rau de Pompialou	199	199	0	0,00%		664	664	0	0,00%		conforme
	af 1	59	59	0	0,00%		198	198	0	0,00%		conforme
	Rau de Malbonnet	367	367	0	0,00%		1222	1222	0	0,00%		conforme
	Rau des Saignes	50	50	0	0,00%		168	168	0	0,00%		conforme
	Rv de Rioubert	29	29	0	0,00%		98	98	0	0,00%		conforme
	Riou Migie	185	185	0	0,00%		618	618	0	0,00%		conforme
	Rau de la Gamasse	172	172	0	0,00%		573	573	0	0,00%		conforme
	Rau de Masset	324	324	0	0,00%		1081	1081	0	0,00%		conforme
Brommet	source	0	0	0			0	0	0			
	aval Pailherols	83	83	0	0,00%		275	275	0	0,00%		conforme
	Sistrières	42	42	0	0,00%		140	140	0	0,00%		conforme
	conf. Bonnetie	53	53	0	0,00%		178	178	0	0,00%		conforme
	conf. Griffoul	73	73	0	0,00%		244	244	0	0,00%		conforme
	Pails-Bas	90	90	0	0,00%		301	301	0	0,00%		conforme
	0	155	155	0	0,00%		388	388	0	0,00%		conforme
	conf. Feyssergues	132	132	0	0,00%		442	442	0	0,00%		conforme
conf. Bromme	278	278	0	0,00%		925	925	0	0,00%		conforme	
Siniq	source	0	0	0			0	0	0			
	Vacheries de la Fouillarde	79	79	0	0,00%		262	262	0	0,00%		conforme
	0	121	121	0	0,00%		405	405	0	0,00%		conforme
	aval af.	96	96	0	0,00%		321	321	0	0,00%		conforme
	le Captat	208	208	0	0,00%		694	694	0	0,00%		conforme
	le Francio	332	264	68	20,48%	recalibrage	830	661	169	20,36%	recalibrage	perturbé
	conf. Malbonnet	133	133	0	0,00%		142	142	0	0,00%		conforme
	amont Belmont	112	112	0	0,00%		120	120	0	0,00%		conforme
	Chatours	143	143	0	0,00%		31	31	0	0,00%		conforme
	conf. Saignes	447	447	0	0,00%		954	954	0	0,00%		conforme
	Camphey	162	162	0	0,00%		1383	1383	0	0,00%		conforme
	Frons	228	228	0	0,00%		1948	1948	0	0,00%		conforme
	Mandillac	366	366	0	0,00%		3126	3126	0	0,00%		conforme
	conf. Gamasse	396	396	0	0,00%		3382	3382	0	0,00%		conforme
	conf. Messel	794	794	0	0,00%		6790	6790	0	0,00%		conforme
	Cussac	196	196	0	0,00%		1675	1675	0	0,00%		conforme
	conf. Bromme	370	370	0	0,00%		3531	3531	0	0,00%		conforme
Bromme	source	0	0	0			0	0	0			
	montagne de la Vèze	199	199	0	0,00%		664	664	0	0,00%		conforme
	0	96	96	0	0,00%		321	321	0	0,00%		conforme
	conf. Pleaux	355	355	0	0,00%		1184	1184	0	0,00%		conforme
	amont Lacapelle-Barrés	200	200	0	0,00%		501	501	0	0,00%		conforme
	aval conf. Rioubert	208	208	0	0,00%		1779	1779	0	0,00%		conforme
	aval les Bonides	223	223	0	0,00%		1909	1909	0	0,00%		conforme
	conf. Brommet	212	212	0	0,00%		1810	1810	0	0,00%		conforme
	conf. Riou Migie	169	169	0	0,00%		1082	1082	0	0,00%		conforme
	Pont de Yolet	438	438	0	0,00%		2808	2808	0	0,00%		conforme
	aval Yolet	100	100	0	0,00%		851	851	0	0,00%		conforme
	conf. Pompialou	550	550	0	0,00%		3525	3525	0	0,00%		conforme
	la Lieutarde	275	275	0	0,00%		294	294	0	0,00%		conforme
	conf. Siniq	233	233	0	0,00%		994	994	0	0,00%		conforme
TOTAL	10074	10006	68			51971	51802	169				

(1) (2) (3) (4) (5) (6)

POPULATION POTENTIELLE	POPULATION REELLE	DÉFICIT	%	ÉTAT
valeur la plus faible entre (1) et (4)	(7) - (9)	i (7) = (1) : (3) i (7) = (4) : (6)	DEFICIT	SALMONICOLE
10074	10006	68	0,68%	conforme

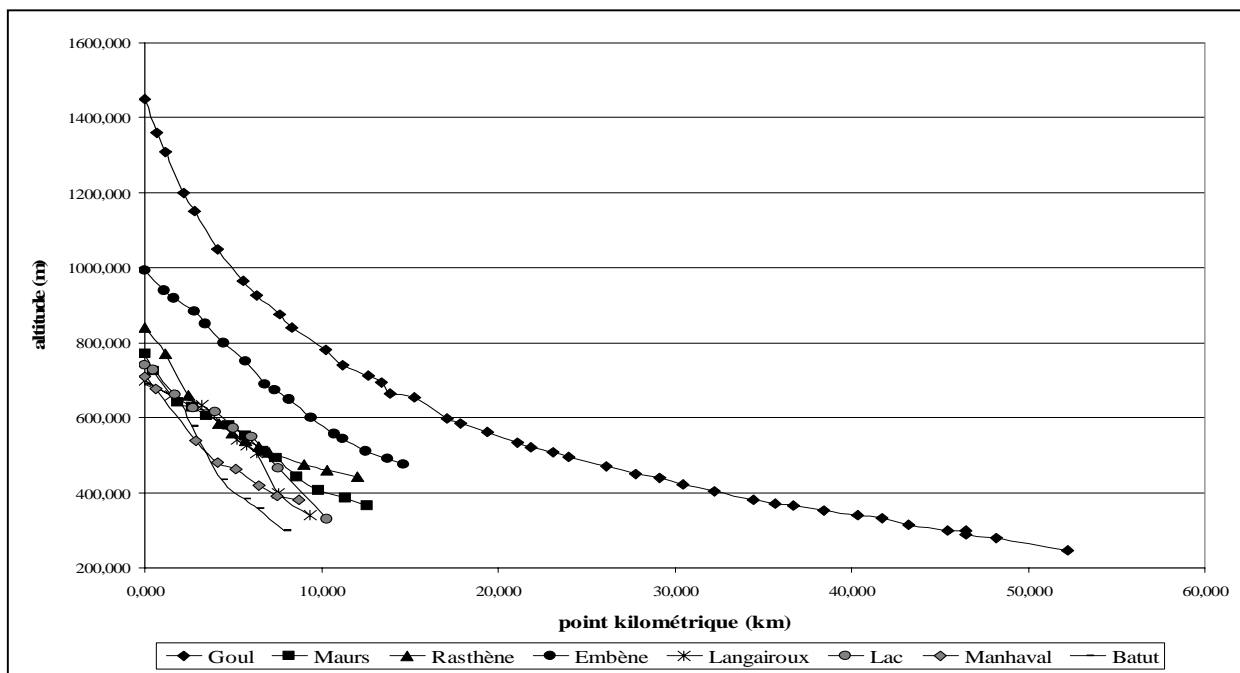
(7) (8) (9)

CA : capacité d'accueil

CR : capacité de recrutement

TRUYÈRE - Goul

Profil en long théorique du Goul et de ses principaux affluents sur ce contexte :



Affluents et communes concernées :

Affluents :		Communes :	
<i>Rive droite</i>	<i>Rive gauche</i>	<i>Goul</i>	<i>Affluents</i>
Rau de Goulaize	"Rau de Jou-sous-Monjou"	Pailherols	Vic-sur-Cère
Rau de Tayriou	Rau de Deldeves	Raulhac	Badailhac
Rau de Falhès	"Rau de la Cayrie"	Cros-de-Ronesque	St-Etienne-de-Carlat
Rau de Poulhès	"Rau de Combourieu"	Vézels-Roussy	Carlat
"Rau de Rouffemat"	"Rau de Puechbroussou"	Leucamp	Labrousse
"Rau de Montamat"	"Rau de Laborie-Grande"	Ladinhac	Teissières-les-Bouliès
"Rau de Venzac"	"Rau de Courbelimagne"	Lapeyrugue	Prunet
"Rau de Lacamp"	<i>Rau de Bat</i>	<i>Mur-de-Barrez</i>	Lafeuillade-en-Vèzie
Rasthène	<i>Rau des Mines</i>	<i>Lacroix-Barrez</i>	Montsalvy
"Rau de La Garrigue"	<i>Rau des Arques</i>	<i>Murols</i>	
"Rau de Cabrespine"	<i>Rau de Combellou</i>	<i>St-Hippolyte</i>	
Maurs	"Rau de Manhaval"		
Langairoux	<i>Rau du Batut</i>		
Lac	"Rau d'Escalafon"		
"Rau du Vert"			
"Rau de Courbesserre"			
"Rau de Lapeyrugue"			
"Rau de Pons"			
<i>Rau de Palefer</i>			

Les cours d'eau et communes indiqués en italique sont aveyronnais.

TRUYÈRE - Goul

Caractéristiques physiques et qualitatives des cours d'eau et du bassin versant			
Longueur cours principal (km) :	54,00	Surface en eau cours principal (ha) :	38,700
Longueur affluents (km) :	< 4 m 94,00	Surface en eau affluents (ha) :	40,600
	4 à 9 m 83,00	Surface du bassin versant (km²) :	350
	9 à 17 m 0,00	Climat :	précipitations de 1800 à 1000 mm
> 17m 0,00		isotherme	-
Pente moyenne du cours principal :	2,93%	Qualité de l'eau en 1996 :	IBGN = 19 sur le Goul à Manhaval
Relief :	de 1500 à 250	Éclusées et marnage :	barrage de Molède
Substrat géologique :	roches volcaniques, roches métamorphiques, roches sédimentaires		
Prélèvements d'eau :	station de pompage sur le Rau de St-Etienne-de-Carlat, sources captées : à St-Clément sur le Rau de St-Clément, à Curebourse sur le Rau de Corbières, deux près de Bouissou sur le Rau de St-Etienne-de-Carlat, deux près du Pouget sur le Rau de Ladinhac.		

Peuplement piscicole	
Domaine :	salmonicole
État fonctionnel :	conforme
Peuplement en place :	TRF ¹ , VAI, GOU, LOF, LPP, CHA, APP
Espèce repère :	TRF
Taille de capture :	0,20 m

Gestion et halieutisme	
Catégorie piscicole :	1ère catg.
Tronçons SDVP :	Goul A, B et C, Rasthène A et B, Embène, Maurs A, B et C, Langairoux, Lac
Classement réservé (franchissement) :	amont du Goul, Embène, Maurs
Axes migrateurs :	non
Gestionnaire :	Déversement :
AAPPMA Vic/Cère	Goul et affluents - TRF : 14 450 alevins, 16 400 œufs, en moyenne de 1997 à 2001
AAPPMA Aurillac	Langairoux et Lac - TRF : aucun déversement depuis 1999, 46 000 alevins en moyenne de 1997 à 1998
AAPPMA Mur-de-Barrez	Goul et affluents - TRF :
	Police de l'eau et de la pêche : D.D.A.F.

2. Facteurs limitants, diagnostic et SET

Sur ce contexte il existe des obstacles infranchissables (cascades ou seuils) qui délimitent des sous-ensembles dont la capacité de recrutement est modifiée par la présence de ces obstacles, qui sont donc des facteurs limitants. Le diagnostic a été réalisé sur l'ensemble du contexte et sur chaque sous-ensemble délimité par un obstacle. Chaque sous-ensemble est représenté sur le croquis page 30/6.

Tableau des facteurs limitants :

Facteurs		États fonctionnels			
		R	E	C	
		TRF	TRF	TRF	
Famille	Effets				
GOUL					
A	barrage de Molède	transformation totale du milieu	D	D	D
		cloisonnement des populations	C	C	C
	seuil de La Pesturie (infranchissable)	cloisonnement des populations	C	C	C
Rasthène					
A	seuil d'irrigation à Plancarade (difficilement franchissable)	cloisonnement des populations	P	C	P
Embène					
A	seuil du Moulin d'Espeil (infranchissable)	cloisonnement des populations	C	C	C
Maurs					
A	seuil du Moulin du Rieu (difficilement franchissable)	cloisonnement des populations	C	C	C

TRUYÈRE - Goul

Langairoux					
A	recalibrage	perte d'habitats	P	C	P
	ensablement (recalibrage)	diminution des zones d'abris, colmatage des frayères	C	P	P

Facteurs : M : naturel, A : anthropique autorisé, P : anthropique non autorisé.

Stades du cycle de l'espèce repère : R : reproduction, E : éclosion, C : croissance.

État fonctionnel : C : conforme, P : perturbé, D : dégradé.

Diagnostic de l'état des cours d'eau

Diagnostic par cours d'eau sans tenir compte des obstacles infranchissables à la montaison

Cours d'eau	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle	Population potentielle	Population réelle
Affluents	12113	46287		
Rasthène	5084	21583		
Goul	8126	35017		
Total	25323	102887	25323	25035

Déficit	% Déficit	SET	État
288	1,14%	5007	conforme

Diagnostic par sous-ensemble en tenant compte des obstacles infranchissables à la montaison

Sous-ensemble	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle sans obstacles	Capacité de recrutement potentielle avec obstacles	Population potentielle
01 (Goul)	6060	28332	9454	6060
02 (Rasthène)	445	1482	694	445
03 (Embène)	316	1055	493	316
04(Maurs)	1471	5398	2295	1471
05 (Goul)	14281	59106	22278	14281
06 (Goul)	2725	7428	4251	2725
Total	25298	102801	39465	25298

Sous-ensemble	Capacité d'accueil réelle	Capacité de recrutement réelle sans obstacles	Capacité de recrutement réelle avec obstacles	Population réelle
01 (Goul)	6060	28332	9454	6060
02 (Rasthène)	445	1482	694	445
03 (Embène)	316	1055	493	316
04(Maurs)	1471	5398	2295	1471
05 (Goul)	13993	58754	21829	13993
06 (Goul)	2725	7428	4251	2725
Total	25010	102449	39016	25010

Sous-	Déficit	% Déficit	SET	État
01 (Goul)	0	0,00%	0	conforme
02 (Rasthène)	0	0,00%	0	conforme
03 (Embène)	0	0,00%	0	conforme
04(Maurs)	0	0,00%	0	conforme
05 (Goul)	288	2,02%	2799	conforme
06 (Goul)	0	0,00%	0	conforme
Total	288	1,14%	5002	conforme

SET : seuil d'efficacité technique.

Voir détails des perturbations pages 30/7 à 10 .

TRUYÈRE - Goul

Notes :

Les obstacles infranchissables déconnectent une partie du contexte, cependant l'état fonctionnel des sous-ensembles reste conforme.

3. Gestion

L'état fonctionnel du contexte est conforme, la gestion préconisée est une **gestion patrimoniale**.

Recommandation d'actions complémentaires :

Des facteurs limitants, localisés, pourraient faire l'objet d'actions, il s'agit :

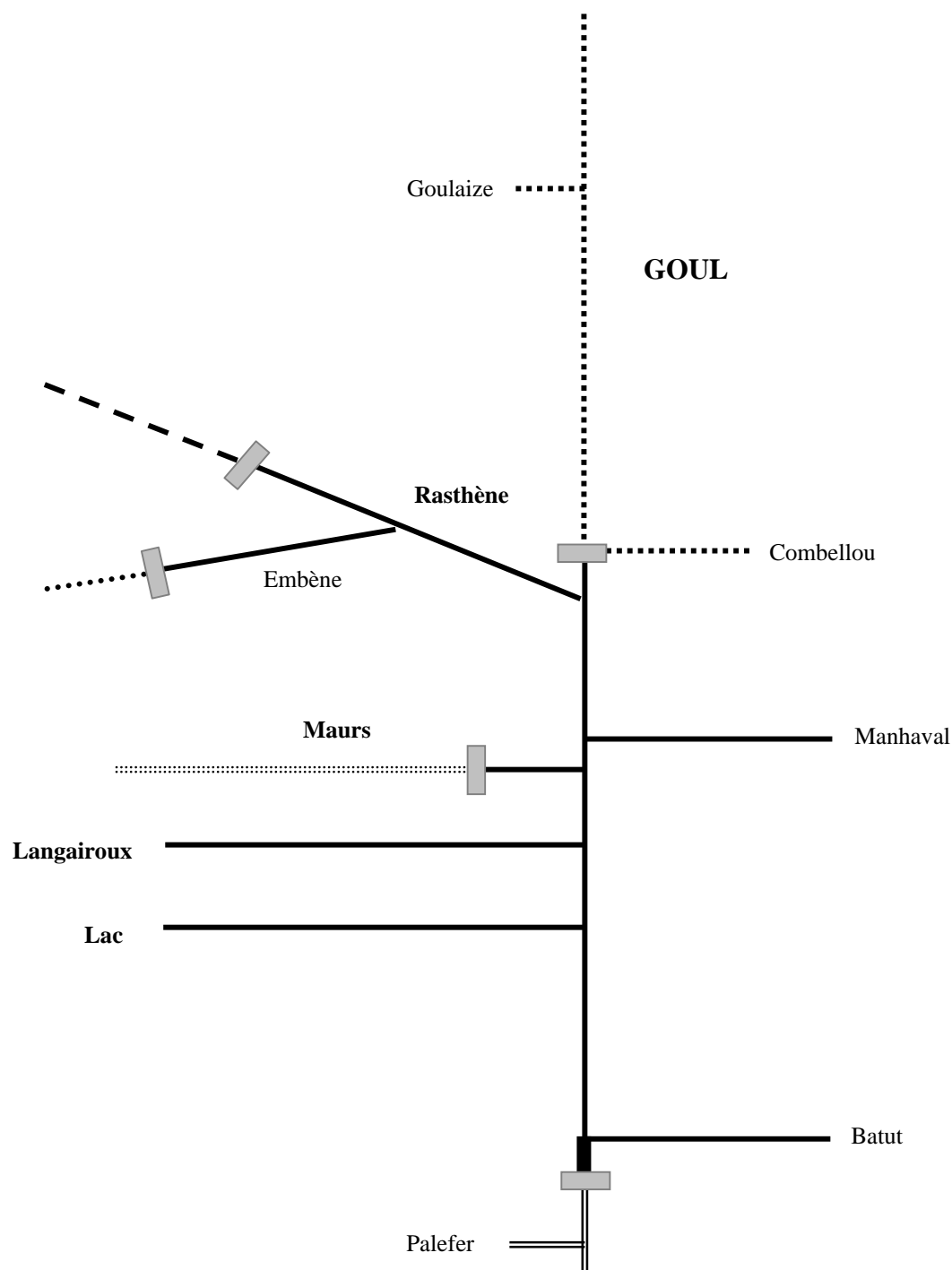
- ♦ du franchissement du seuil de la Pesturie sur le Goul, d'un seuil d'irrigation à Plancarade sur la Rasthène, du seuil du Moulin d'Espeils sur l'Embène, du seuil du Moulin du Rieu sur le Maurs, priorités 4,
- ♦ de limiter le recalibrage sur le bassin du Langairoux, et d'une façon plus générale contrôler le recalibrage et le drainage en tête de bassins, priorités 4.

TRUYERE - Goul

Représentation des sous-ensembles du contexte :

- 01 : Goul en amont du seuil de La Pesturie
- 02 : Rasthène en amont du seuil de Plancarade - -
- 03 : Embène en amont du seuil du Moulin d'Espeils
- 04 : Maurs en amont du seuil du Moulin du Rieu
- 05 : Goul entre le seuil de La Pesturie et le barrage de Molède ——
- 06 : Goul en aval du barrage de Molède =====

seuil infranchissable à la montaison ■



TRUYERE - Goul

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	État salmonicole
Affluents	"Rau de Jou-sous-Monjou"	129	129	0	0,00%		430	430	0	0,00%		conforme
	Rau de Deldeves	42	42	0	0,00%		140	140	0	0,00%		conforme
	"Rau de la Cayrie"	26	26	0	0,00%		87	87	0	0,00%		conforme
	"Rau de Combourieu"	0	0	0			0	0	0			
	"Rau de Puechbroussou"	14	14	0	0,00%		45	45	0	0,00%		conforme
	"Rau de Laborie-Grande"	28	28	0	0,00%		92	92	0	0,00%		conforme
	"Rau de Courbelimagne"	116	116	0	0,00%		387	387	0	0,00%		conforme
	Rau de Bat	0	0	0			0	0	0			
	Rau des Mines	99	99	0	0,00%		332	332	0	0,00%		conforme
	Rau des Arques	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Combellou	369	369	0	0,00%		1231	1231	0	0,00%		conforme
	"Rau de Cros-de-Ronesque"	0	0	0			0	0	0			
	Rau d'Almeyrac	63	63	0	0,00%		210	210	0	0,00%		conforme
	Rau de Roubairou	63	63	0	0,00%		210	210	0	0,00%		conforme
	"Rau de Manhaval"	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Marso	143	143	0	0,00%		477	477	0	0,00%		conforme
	Rau de Rimajou	177	177	0	0,00%		591	591	0	0,00%		conforme
	Rau de Moissaloux	79	79	0	0,00%		262	262	0	0,00%		conforme
	"Rau de Leucamp"	26	26	0	0,00%		87	87	0	0,00%		conforme
	"Rau des Gouttes"	266	266	0	0,00%		889	889	0	0,00%		conforme
	"Rau de Valette"	29	29	0	0,00%		98	98	0	0,00%		conforme
	Rau du Batut	0	0	0			0	0	0			
	"Rau d'Escalafon"	122	122	0	0,00%		407	407	0	0,00%		conforme
	Rau de Goulaize	1094	1094	0	0,00%		3649	3649	0	0,00%		conforme
	Rau de Tayriou	81	81	0	0,00%		269	269	0	0,00%		conforme
	Rau de Falhès	216	216	0	0,00%		721	721	0	0,00%		conforme
	Rau de Poulhès	28	28	0	0,00%		92	92	0	0,00%		conforme
	"Rau de Rouffinat"	23	23	0	0,00%		78	78	0	0,00%		conforme
	"Rau de Montamat"	26	26	0	0,00%		87	87	0	0,00%		conforme
	"Rau de Venzac"	71	71	0	0,00%		236	236	0	0,00%		conforme
	"Rau de Lacamp"	69	69	0	0,00%		229	229	0	0,00%		conforme
	Rau du Montat	52	52	0	0,00%		174	174	0	0,00%		conforme
	"Rau de Plancarde"	0	0	0			0	0	0			
	"Rau de Calves"	16	16	0	0,00%		54	54	0	0,00%		conforme
	Rau de St-Etienne-de-Carlat	814	814	0	0,00%		2714	2714	0	0,00%		conforme
	Rau de Cazolat	122	122	0	0,00%		407	407	0	0,00%		conforme
	"Rau de Feynerols"	42	42	0	0,00%		140	140	0	0,00%		conforme
	Rau du Maurou	405	405	0	0,00%		1350	1350	0	0,00%		conforme
	Rau de Dizogal	26	26	0	0,00%		87	87	0	0,00%		conforme
	"Rau de Croux del Lac"	26	26	0	0,00%		87	87	0	0,00%		conforme
"Rau de La Garrigue"	0	0	0			0	0	0				
"Rau de Cabrespine"	102	102	0	0,00%		339	339	0	0,00%		conforme	
"Rau de Fortet"	14	14	0	0,00%		45	45	0	0,00%		conforme	
Rau de Fonsalade	32	32	0	0,00%		108	108	0	0,00%		conforme	
"Rau du Rieu"	0	0	0			0	0	0				
Rau de Bioude	324	324	0	0,00%		1081	1081	0	0,00%		conforme	
"Rau de Camparnie"	0	0	0			0	0	0				
"Rau de Trémoulines"	0	0	0			0	0	0				

TRUYERE - Goul

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	État salmonicole
	"Rau du Bousquet"	301	301	0	0,00%		1003	1003	0	0,00%		conforme
	"Rau de Granouillères"	333	333	0	0,00%		1109	1109	0	0,00%		conforme
	"Rau de Boutelongue"	0	0	0			0	0	0			
	"Rau de Ladinhac"	254	254	0	0,00%		847	847	0	0,00%		conforme
	"Rau du Vert"	113	113	0	0,00%		376	376	0	0,00%		conforme
	"Rau de Courbesserre"	99	99	0	0,00%		332	332	0	0,00%		conforme
	"Rau de Lapeyrugue"	228	228	0	0,00%		761	761	0	0,00%		conforme
	"Rau de Pons"	553	553	0	0,00%		1844	1844	0	0,00%		conforme
	Rau de Palefer	747	747	0	0,00%		2490	2490	0	0,00%		conforme
Rasthène	sources	0	0	0			0	0	0			
	Loubéjac	73	73	0	0,00%		242	242	0	0,00%		conforme
	conf. Montat	122	122	0	0,00%		406	406	0	0,00%		conforme
	Pont de Plancarade	236	236	0	0,00%		788	788	0	0,00%		conforme
	0	125	125	0	0,00%		417	417	0	0,00%		conforme
	conf. "Cros-de-Ronesque"	144	144	0	0,00%		479	479	0	0,00%		conforme
	0	153	153	0	0,00%		509	509	0	0,00%		conforme
	conf. "Calves"	120	120	0	0,00%		401	401	0	0,00%		conforme
	conf. Embène	192	192	0	0,00%		1233	1233	0	0,00%		conforme
	conf. Roubairou	140	140	0	0,00%		598	598	0	0,00%		conforme
	conf. Goul	212	212	0	0,00%		454	454	0	0,00%		conforme
Embène	sources	0	0	0			0	0	0			
	D57	69	69	0	0,00%		229	229	0	0,00%		conforme
	0	46	46	0	0,00%		155	155	0	0,00%		conforme
	0	126	126	0	0,00%		421	421	0	0,00%		conforme
	moulin d'Espeils	75	75	0	0,00%		250	250	0	0,00%		conforme
	amont Caizac	155	155	0	0,00%		516	516	0	0,00%		conforme
	aval Caizac	229	229	0	0,00%		762	762	0	0,00%		conforme
	conf. St-Etienne-de-Carlat	217	217	0	0,00%		724	724	0	0,00%		conforme
	conf. Cazolat	53	53	0	0,00%		452	452	0	0,00%		conforme
	conf. "Feynerols"	78	78	0	0,00%		665	665	0	0,00%		conforme
	0	129	129	0	0,00%		1100	1100	0	0,00%		conforme
	0	141	141	0	0,00%		1208	1208	0	0,00%		conforme
	conf. Almeyrac	63	63	0	0,00%		538	538	0	0,00%		conforme
	conf. Maurou	161	161	0	0,00%		1379	1379	0	0,00%		conforme
	0	169	169	0	0,00%		1085	1085	0	0,00%		conforme
	conf. Rasthène	125	125	0	0,00%		800	800	0	0,00%		conforme
Maur	sources	0	0	0			0	0	0			
	conf. "Fortet"	23	23	0	0,00%		78	78	0	0,00%		conforme
	conf. Marsc	106	106	0	0,00%		353	353	0	0,00%		conforme
	0	94	94	0	0,00%		157	157	0	0,00%		conforme
	0	100	100	0	0,00%		334	334	0	0,00%		conforme
	conf. Rimajou	194	194	0	0,00%		646	646	0	0,00%		conforme
	conf. Fontsalade	178	178	0	0,00%		593	593	0	0,00%		conforme
	conf. Moissalou	206	206	0	0,00%		686	686	0	0,00%		conforme
	aval Roussy	66	66	0	0,00%		565	565	0	0,00%		conforme
	conf. "Rieu"	108	108	0	0,00%		925	925	0	0,00%		conforme
	conf. Bioude	133	133	0	0,00%		1133	1133	0	0,00%		conforme
	conf. "Comparnie"	175	175	0	0,00%		749	749	0	0,00%		conforme
	conf. Goul	159	159	0	0,00%		1019	1019	0	0,00%		conforme
Langairoux	sources	0	0	0			0	0	0			
	Nadal	99	29	70	70,71%	recalibrage et	332	95	237	71,39%	recalibrage et	perturbé
	conf. "Bousquet"	193	174	19	9,84%	ensablement	322	290	32	9,94%	ensablement	conforme
	Aiguepares	312	299	13	4,17%		1041	998	43	4,13%		conforme
	0	109	109	0	0,00%		364	364	0	0,00%		conforme
	amont Moulin du Marquis	101	101	0	0,00%		337	337	0	0,00%		conforme
	0	108	108	0	0,00%		927	927	0	0,00%		conforme
	conf. Goul	180	180	0	0,00%		1536	1536	0	0,00%		conforme

TRUYERE - Goul

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	État salmonicole
Lac	sources	0	0	0			0	0	0			
	Lafeuillade-en-Vézie	26	26	0	0,00%		87	87	0	0,00%		conforme
	amont Moulin de Cances	96	96	0	0,00%		320	320	0	0,00%		conforme
	Labaylie	107	107	0	0,00%		358	358	0	0,00%		conforme
	Planqueneuve conf.	171	171	0	0,00%		142	142	0	0,00%		conforme
	"Boutelongue"	169	169	0	0,00%		565	565	0	0,00%		conforme
	conf. "Valette"	190	190	0	0,00%		633	633	0	0,00%		conforme
	conf. "Ladinhac"	130	130	0	0,00%		1114	1114	0	0,00%		conforme
conf. Goul	285	285	0	0,00%		2434	2434	0	0,00%		conforme	
Manhaval	sources	0	0	0			0	0	0			
	0	34	34	0	0,00%		113	113	0	0,00%		conforme
	conf. "Pierrefiche"	210	210	0	0,00%		701	701	0	0,00%		conforme
	le Bosc	179	179	0	0,00%		595	595	0	0,00%		conforme
	0	173	173	0	0,00%		433	433	0	0,00%		conforme
	0	251	251	0	0,00%		836	836	0	0,00%		conforme
	conf. "Carcanagues"	92	92	0	0,00%		783	783	0	0,00%		conforme
conf. Goul	121	121	0	0,00%		259	259	0	0,00%		conforme	
Batut	sources	0	0	0			0	0	0			
	Talayssac	127	127	0	0,00%		422	422	0	0,00%		conforme
	Vaurs	97	97	0	0,00%		322	322	0	0,00%		conforme
	amont Murols	231	231	0	0,00%		772	772	0	0,00%		conforme
	Gla	225	225	0	0,00%		752	752	0	0,00%		conforme
	0	151	151	0	0,00%		503	503	0	0,00%		conforme
	conf. Goul	133	133	0	0,00%		1134	1134	0	0,00%		conforme
Goul	source	0	0	0			0	0	0			
	Montagne Castognaire	37	37	0	0,00%		124	124	0	0,00%		conforme
	0	34	34	0	0,00%		112	112	0	0,00%		conforme
	le Suquet	99	99	0	0,00%		330	330	0	0,00%		conforme
	0	72	72	0	0,00%		239	239	0	0,00%		conforme
	le Travers	174	174	0	0,00%		580	580	0	0,00%		conforme
	0	260	260	0	0,00%		867	867	0	0,00%		conforme
	Farpat	150	150	0	0,00%		501	501	0	0,00%		conforme
	la Roque Vieille	114	114	0	0,00%		971	971	0	0,00%		conforme
	Frayse	65	65	0	0,00%		554	554	0	0,00%		conforme
	conf. Goulaize	203	203	0	0,00%		1731	1731	0	0,00%		conforme
	conf. Tayriou	118	118	0	0,00%		1009	1009	0	0,00%		conforme
	conf. "Jou/Monjou"	184	184	0	0,00%		1182	1182	0	0,00%		conforme
	conf. Deldevez	94	94	0	0,00%		806	806	0	0,00%		conforme
	conf. Falhès	69	69	0	0,00%		593	593	0	0,00%		conforme
	conf. "Cayrie"	199	199	0	0,00%		426	426	0	0,00%		conforme
	Raulhac	290	290	0	0,00%		2481	2481	0	0,00%		conforme
	Labouygues	122	122	0	0,00%		780	780	0	0,00%		conforme
	conf. "Combourieu"	252	252	0	0,00%		1617	1617	0	0,00%		conforme
	conf. "Courbelimagne"	308	308	0	0,00%		1973	1973	0	0,00%		conforme
	conf. Bat	136	136	0	0,00%		582	582	0	0,00%		conforme
	conf. Mines	232	232	0	0,00%		990	990	0	0,00%		conforme
	conf. Arques	166	166	0	0,00%		708	708	0	0,00%		conforme
	les Cabroles	412	412	0	0,00%		1761	1761	0	0,00%		conforme
	Bonald	224	224	0	0,00%		1425	1425	0	0,00%		conforme
	conf. Rasthène	187	187	0	0,00%		594	594	0	0,00%		conforme
	0	172	172	0	0,00%		1093	1093	0	0,00%		conforme
	0	249	249	0	0,00%		1587	1587	0	0,00%		conforme
	conf. "Manhaval"	303	303	0	0,00%		1928	1928	0	0,00%		conforme
	conf. "Cabrespine"	181	181	0	0,00%		577	577	0	0,00%		conforme
	conf. Maurs	139	139	0	0,00%		443	443	0	0,00%		conforme
	0	242	242	0	0,00%		770	770	0	0,00%		conforme
	conf. Langairoux	256	256	0	0,00%		815	815	0	0,00%		conforme
amont conf. Lac	275	275	0	0,00%		294	294	0	0,00%		conforme	
conf. "Le Vert"	305	305	0	0,00%		1303	1303	0	0,00%		conforme	
conf. Batut	420	420	0	0,00%		898	898	0	0,00%		conforme	
barrage de Molède	186	0	186	100,00%	barrage de Molède	40	0	40	100,00%	barrage de Molède	dégradé	
ped du barrage de Molède	0	0	0			0	0	0				
amont Pons	315	315	0	0,00%		673	673	0	0,00%		conforme	
Les Carrières	658	658	0	0,00%		1418	1418	0	0,00%		conforme	

TRUYERE - Goul

Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	État salmonicole
conf. Truyère	224	224	0	0,00%		242	242	0	0,00%		conforme
TOTAL	25323	25035	288			102887	102535	352			
	(1)	(2)	(3)			(4)	(5)	(6)			

POPULATION valeur la plus faible entre (1) et (4)	POPULATION RÉELLE (7) - (9)	DÉFICIT si (7) = (1) : (3) si (7) = (4) : (6)	% DEFICIT	ÉTAT SALMONICOLE
25323	25035	288	1,14%	conforme
(7)	(8)	(9)		

CA : capacité d'accueil

CR : capacité de recrutement

1. Talweg et bassin versant : caractéristiques, peuplement, gestion et halieutisme

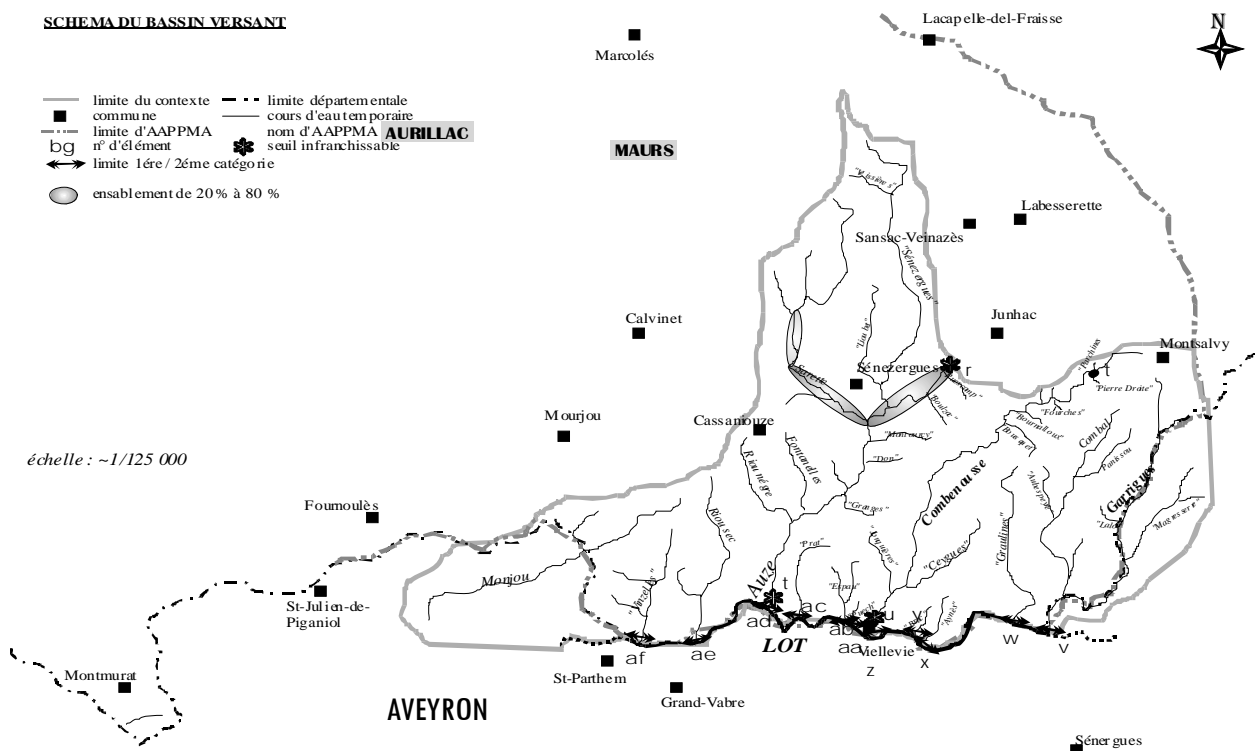
Limites :

Le cours d'eau principal du contexte est le Lot, avec :

pour **limite amont** sa confluence avec le Ruisseau des Garrigues,

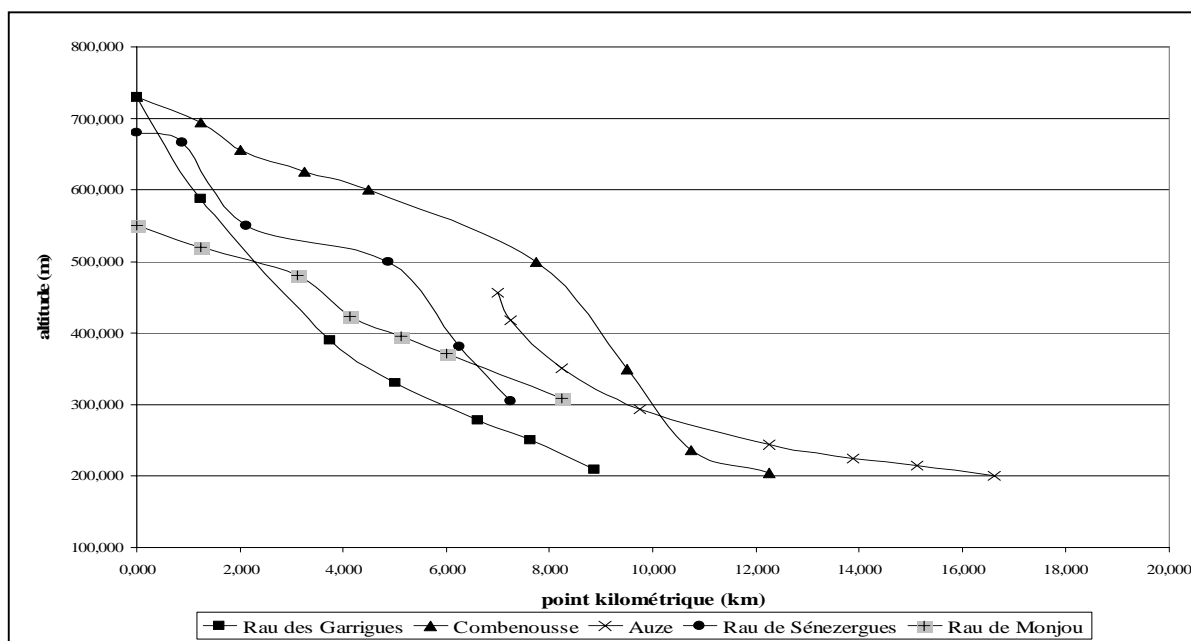
pour **limite aval** sa confluence avec le Ruisseau de Monjou.

SCHEMA DU BASSIN VERSANT



31/4

Profil en long théorique des affluents du Lot sur ce contexte :



LOT - Lot

Affluents et communes concernées :

Affluents :		Communes :	
<i>Rive droite</i>	<i>Rive gauche</i>	<i>Lot</i>	<i>Affluents</i>
Garrigues		Viellevie	Montsalvy
"Rau de Graulines"		<i>Sénergues</i>	Labesserette
"Rau d'Aynés"		Cassaniouze	Junhac
"Rau de Bruc"		<i>Grand-Vabre</i>	Sansac-Veinazès
Combenousse			Sézezergues
"Rau de Puech"			Mourjou
"Rau d'Espau"			<i>St-Julien-de-Piganiol</i>
"Rau de Prat"			<i>St-Parthem</i>
Auze			
Riou sec			
"Rau de Vinzelle"			
Rau de Monjou			

Les communes indiquées en italique sont aveyronnaises.

Caractéristiques physiques et qualitatives des cours d'eau et du bassin versant			
Longueur cours principal (km) :	9,00	Surface en eau cours principal (ha) :	35,100
	< 4 m 65,00	Surface en eau affluents (ha) :	23,300
Longueur affluents (km) :	4 à 9 m 46,00	Surface du bassin versant (km²) :	140
	9 à 17 m 0,00	Relief :	de 750 à 200 m
	> 17m 0,00	Substrat géologique :	roches métamorphiques
Climat :	précipitations de 1600 à 1000 mm	isotherme	-
Pente moyenne du cours principal	0,12%	Qualité de l'eau :	non connue
Débit quinquennal d'étiage :	non connu	Éclusées et marnage :	sur le Lot
Prélèvements d'eau :	stations de pompage sur le Rau de Magresserre à Cassos, sur le Rau du Prat au Prat; sources captées sur le Rau de Sézezergues aux sources		

Peuplement piscicole	
Domaine : salmonicole pour les affluents	Espèce repère : TRF pour affluents
État fonctionnel : conforme	Taille de capture 0,20 cm sur les affluents du Lot, 0,23 sur le Lot
Peuplement en place : TRF, GOU, VAI, LOF, LPP, CHA, GAR	

Gestion et halieutisme	
Catégorie piscicole :	1ère catg. sur les affluents du Lot, 2ème sur le Lot
Tronçons SDVP :	Auze A en partie et B, Cambenouze, Combal, Garrigues et Lot
Classement réservé (franchissement) :	non
Police de l'eau et de la pêche : D.D.A.F.	Axes migrateurs : étude à engager
Gestionnaire : AAPPMA Maurs	Déversement : Lot et affluents - TRF : aucun depuis au moins 1997

LOT - Lot

2. Facteurs limitants, diagnostic et SET

Sur ce contexte il existe des obstacles infranchissables qui délimitent des sous-ensembles dont la capacité de recrutement est modifiée par la présence de ces obstacles, qui sont donc des facteurs limitants. Le diagnostic a été réalisé sur l'ensemble du contexte et sur chaque sous-ensemble délimité par un obstacle. Chaque sous-ensemble est représenté sur le croquis suivant.

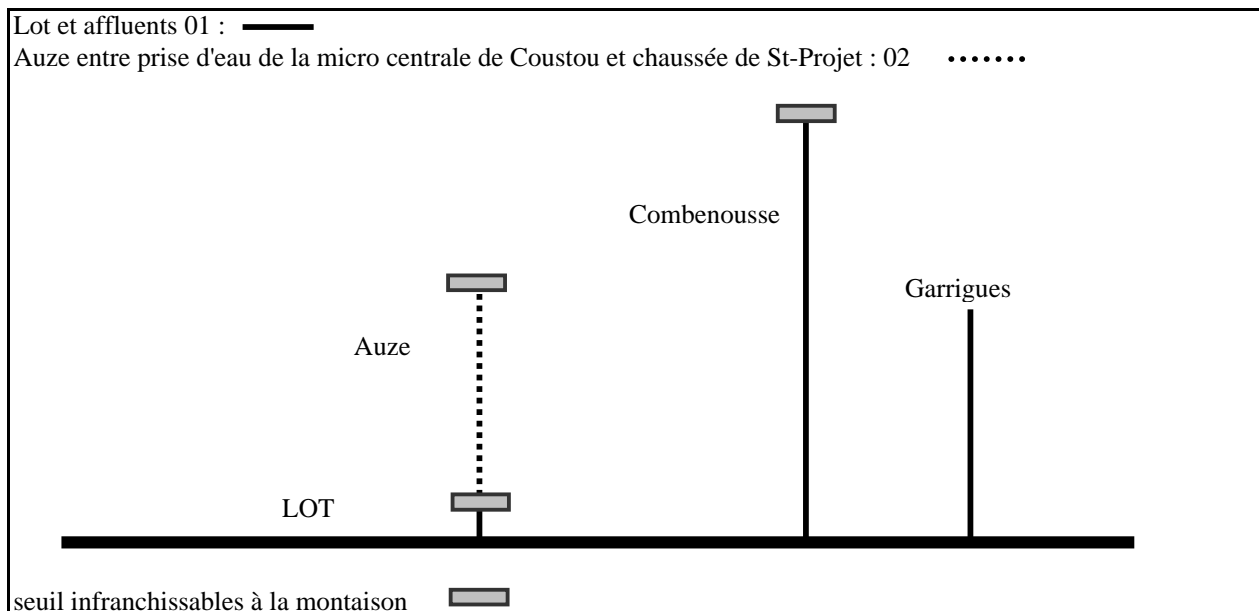


Tableau des facteurs limitants :

Facteurs		États fonctionnels			
		R	E	C	
		TRF	TRF	TRF	
Famille	Effets				
Auze					
A	déboisement	ensablement	C	P	P
	cultures céréalières	ensablement	C	P	P
	chaussée de St-Projet	cloisonnement des populations	P	C	C
Ruisseau de La Sarrette					
A	déboisement, cultures	ensablement	C	P	P

Facteurs : M : naturel, A : anthropique autorisé, P : anthropique non autorisé.

Stades du cycle de l'espèce repère : R : reproduction, E : éclosion, C : croissance.

État fonctionnel : C : conforme, P : perturbé, D : dégradé.

Diagnostic de l'état des cours d'eau

Diagnostic par cours d'eau sans tenir compte des obstacles infranchissables à la montaison

Cours d'eau	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle	Population potentielle	Population réelle
Garrigues	2239	8576		
Combenousse	1506	9031		
Auze	3309	13797		
Monjou	855	3874		
Autres	1425	4748		
Lot	3681	0		
Total	13015	40026	13015	12519

Déficit	% Déficit	SET	État
496	3,81%	2504	conforme

LOT - Lot

Diagnostic par sous-ensemble en tenant compte des obstacles infranchissables à la montaison

Sous-ensemble	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle sans obstacles	Capacité de recrutement potentielle avec obstacles	Population potentielle
01 (Lot)	9768	26494	15238	9768
02 (Auze)	3247	13532	5065	3247
Total	13015	40026	20303	13015

Sous-ensemble	Capacité d'accueil réelle	Capacité de recrutement réelle sans obstacles	Capacité de recrutement réelle avec obstacles	Population réelle
01 (Lot)	9743	26388	15199	9743
02 (Auze)	2775	11415	4329	2775
Total	12518	37803	19528	12518

Sous-ensemble	Déficit	% Déficit	SET	État
01 (Lot)	25	0,26%	1949	conforme
02 (Auze)	472	14,54%	555	conforme
Total	497	3,82%	2504	conforme

SET : seuil d'efficacité technique.

Voir détails des perturbations pages 31/5 et 6.

3. Gestion

L'état fonctionnel du contexte est conforme, la gestion préconisée est une **gestion patrimoniale**.

Recommandations d'actions complémentaires :

L'aménagement de la chaussée de St-Projet sur l'Auze est prévu, par l'intermédiaire de l'association Halieutilot, pour permettre l'accès des géniteurs de truite du Lot aux frayères, priorité 3.

Des perturbations localisées appellent à prendre en compte l'ensablement (érosion), priorités 3, dans :

- ◆ les pratiques culturales,
- ◆ les déboisements et les ouvertures de pistes forestières,
- ◆ les réalisations et les travaux sur les routes et les chemins.

De plus les autorisations de déboisements et de drainage devraient être données avec parcimonie, priorité 4.

LOT - Lot

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	Etat salmonicole
	"Rau des Fourches	49	49	0	0,00%		163	163	0	0,00%		conforme
	"Rau de Bouscaillou'	13	13	0	0,00%		45	45	0	0,00%		conforme
	"Rau de Bousquet'	42	42	0	0,00%		141	141	0	0,00%		conforme
	"Rau de Ceygues	207	207	0	0,00%		689	689	0	0,00%		conforme
	"Rau de Puecamp	9	9	0	0,00%		31	31	0	0,00%		conforme
	"Rau de Boulzac'	18	18	0	0,00%		60	60	0	0,00%		conforme
	"Rau d'Embrousse	18	18	0	0,00%		60	60	0	0,00%		conforme
	"Rau de Montourcy	66	66	0	0,00%		221	221	0	0,00%		conforme
	"Rau du Don'	13	13	0	0,00%		45	45	0	0,00%		conforme
	"Rau de Grange	6	6	0	0,00%		19	19	0	0,00%		conforme
	Ravin de Nialous	0	0	0			0	0	0			
	"Rau de Lalo'	23	23	0	0,00%		78	78	0	0,00%		conforme
	Rau de Combal	940	940	0	0,00%		3136	3136	0	0,00%		conforme
	"Rau de Graulines	367	367	0	0,00%		1222	1222	0	0,00%		conforme
	"Rau d'Aynés	95	95	0	0,00%		315	315	0	0,00%		conforme
	"Rau de Bruc'	6	6	0	0,00%		19	19	0	0,00%		conforme
	"Rau de Pouchines'	13	13	0	0,00%		45	45	0	0,00%		conforme
	"Rau de La Pargarde'	13	13	0	0,00%		45	45	0	0,00%		conforme
	"Rau du Combal'	23	23	0	0,00%		78	78	0	0,00%		conforme
	"Rau des Jonquières"	13	13	0	0,00%		45	45	0	0,00%		conforme
	"Rau de Puech'	23	23	0	0,00%		78	78	0	0,00%		conforme
	"Rau d'Espau'	13	13	0	0,00%		45	45	0	0,00%		conforme
	"Rau de Prat'	105	105	0	0,00%		350	350	0	0,00%		conforme
	"Rau de Veissières'	23	23	0	0,00%		78	78	0	0,00%		conforme
	"Rau de Liaubet'	105	105	0	0,00%		350	350	0	0,00%		conforme
	Rau de La Sarette	865	654	211	24,39%	ensablement	2884	2180	704	24,41%	ensablement	perturbé
	Rau des Fontanelles	105	105	0	0,00%		350	350	0	0,00%		conforme
	Riou Nègre	97	97	0	0,00%		324	324	0	0,00%		conforme
	Riou sec	400	400	0	0,00%		1333	1333	0	0,00%		conforme
	"Rau de Vinzelle'	416	416	0	0,00%		1386	1386	0	0,00%		conforme
	"Rau de La Cabane	18	18	0	0,00%		60	60	0	0,00%		conforme
	"Rau de Borigaldet	41	41	0	0,00%		137	137	0	0,00%		conforme
	Rau de Quiet	0	0	0			0	0	0			
	Rau de la Rouquayric	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Piganio	0	0	0			0	0	0			
Rau des Garrigues	sources	0	0	0			0	0	0			
	conf. "Concristie'	27	27	0	0,00%		91	91	0	0,00%		conforme
	conf. "Lalo'	212	212	0	0,00%		707	707	0	0,00%		conforme
	conf. "Magresserre	181	181	0	0,00%		604	604	0	0,00%		conforme
	Les Vignes	304	304	0	0,00%		1015	1015	0	0,00%		conforme
	conf. Combal	87	87	0	0,00%		748	748	0	0,00%		conforme
	conf. Lot	124	124	0	0,00%		1058	1058	0	0,00%		conforme
Combenousse	sources	0	0	0			0	0	0			
	lac du Moulinier	27	27	0	0,00%		91	91	0	0,00%		conforme
	La Pargarde	42	42	0	0,00%		141	141	0	0,00%		conforme
	conf. "Combal'	112	112	0	0,00%		374	374	0	0,00%		conforme
	conf. "Bousquet'	162	162	0	0,00%		540	540	0	0,00%		conforme
	La Vernière	247	247	0	0,00%		2113	2113	0	0,00%		conforme
	Taurillo	180	180	0	0,00%		1536	1536	0	0,00%		conforme
	conf. "Jonquières	146	146	0	0,00%		1251	1251	0	0,00%		conforme
	conf. Lot	194	194	0	0,00%		1656	1656	0	0,00%		conforme
Auze	microcentrale du Coustous	0	0	0			0	0	0			
	conf. "Puecamp	22	13	9	40,91%	ensablement	187	112	75	40,11%	ensablement	perturbé
	Leygues	94	56	38	40,43%		803	482	321	39,98%		perturbé
	conf. Sarrette	160	96	64	40,00%		1364	819	545	39,96%		perturbé
	conf. "Grange	312	312	0	0,00%		1997	1997	0	0,00%		conforme
	conf. Riou Nègre	231	231	0	0,00%		985	985	0	0,00%		conforme
	Plescamp	191	114	77	40,31%	ensablement	408	245	163	39,95%	ensablement	perturbé
	conf. Lot	243	146	97	39,92%		1038	623	415	39,98%		perturbé
Rau de Sénézergues	sources	0	0	0			0	0	0			
	conf. "Vessières'	14	14	0	0,00%		34	34	0	0,00%		conforme
	Escazeaux	65	65	0	0,00%		217	217	0	0,00%		conforme
	Le Serieys	321	321	0	0,00%		803	803	0	0,00%		conforme
	conf. "Liaubet'	248	248	0	0,00%		826	826	0	0,00%		conforme
	conf. Auze	83	83	0	0,00%		713	713	0	0,00%		conforme
Rau de Moujou	sources	0	0	0			0	0	0			
	conf. "Cabane'	27	27	0	0,00%		91	91	0	0,00%		conforme
	conf. "Borigaldet	140	140	0	0,00%		468	468	0	0,00%		conforme
	amont conf. Rv de Nialous	122	122	0	0,00%		406	406	0	0,00%		conforme
	conf. Quiet	153	153	0	0,00%		509	509	0	0,00%		conforme
	La Rouquayric	158	158	0	0,00%		526	526	0	0,00%		conforme
	amont conf. Piganio	196	196	0	0,00%		1677	1677	0	0,00%		conforme
	0	0	0	0			0	0	0			
	0	0	0	0			0	0	0			

LOT - Lot

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	État salmonicole
Lot	conf. Garrigue	0	0	0			0	0	0			
	conf. Combenoussè	1450	1450	0	0,00%		0	0	0			perturbé
	conf. Auze	2231	2231	0	0,00%		0	0	0			perturbé
	TOTAL	13015	12519	496			40026	37803	2223			
		(1)	(2)	(3)			(4)	(5)	(6)			

POPULATION POTENTIELLE	POPULATION RÉELLE	DÉFICIT	%	ÉTAT
valeur la plus faible entre (1) et (4)	(7) - (9)	si (7) = (1) : (3) si (7) = (4) : (6)	DEFICIT	SALMONICOLE
13015	12519	496	3,81%	conforme
(7)	(8)	(9)		

CA : capacité d'accueil

CR : capacité de recrutement

1. Talweg et bassin versant : caractéristiques, peuplement, gestion et halieutisme

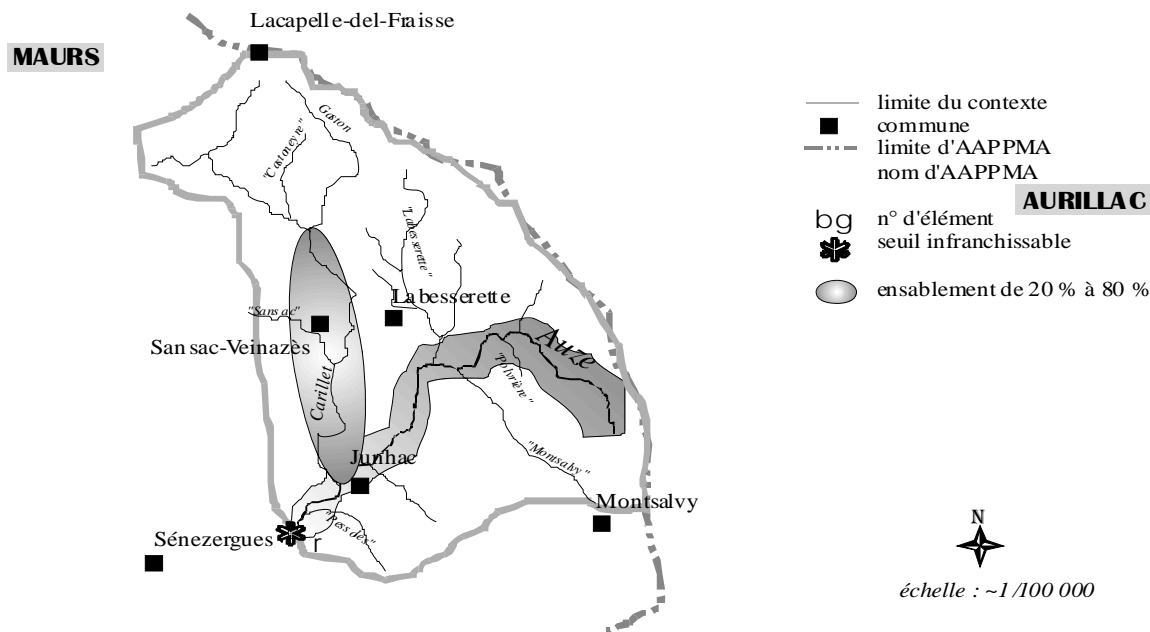
Limites :

Le cours d'eau principal du contexte est l'Auze, avec :

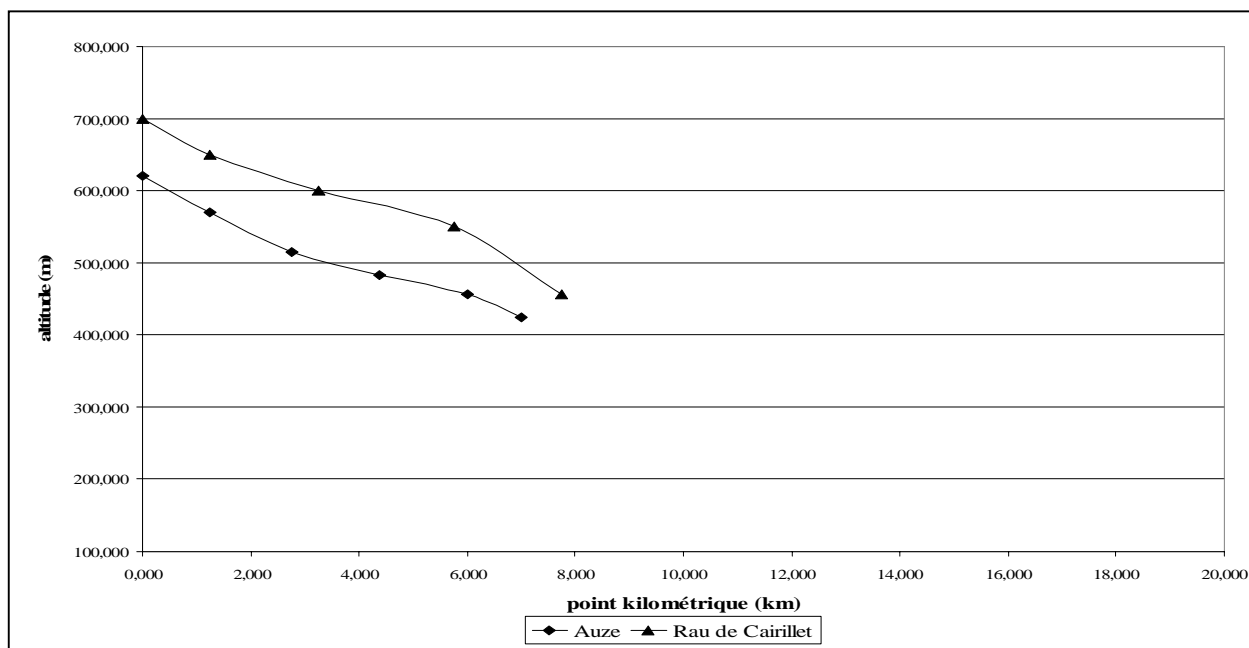
pour **limite amont** ses sources,

pour **limite aval** la prise d'eau de la microcentrale de Coustous.

Schéma du bassin versant :



Profil en long théorique de l'Auze et de son principal affluent sur ce contexte :



LOT - Auze amont

Affluents et communes concernées :

Affluents :		Communes :	
<i>Rive droite</i>	<i>Rive gauche</i>	<i>Auze</i>	<i>Affluents</i>
"Rau de Labesserette"	"Rau de Pelvières"	Labesserette	Montsalvy
"Rau de Catuzière"	"Rau de Montsalvy"	Junhac	Lacapelle-del-Fraisse
Carillet	"Rau de Pessoles"	Sénézergues	Sansac-Veinazès

Caractéristiques physiques et qualitatives des cours d'eau et du bassin versant			
Longueur cours principal (km) :	7,00	Surface en eau cours principal (ha) :	1,400
	< 4 m 17,00	Surface en eau affluents (ha) :	3,600
Longueur affluents (km) :	4 à 9 m 8,00	Surface du bassin versant (km ²) :	70
	9 à 17 m 0,00	Relief :	de 750 à 200 m
	> 17m 0,00	Substrat géologique :	roches métamorphiques
Climat :	précipitations de 1600 à 1000 mm	isotherme	-
Pente moyenne du cours principal	2,88%	Qualité de l'eau :	non connue
Débit quinquennal d'étiage :	non connu	Éclusées et marnage :	non
Prélèvements d'eau :	stations de pompage sur le Rau de Montsalvy à Peyre; sources captées sur le Carillet au Mazet, sur le Rau de Montsalvy à Coffinhal et à Bois-de-Fleury.		

Peuplement piscicole	
Domaine :	salmonicole
État fonctionnel :	perturbé
Peuplement en place :	non connu
Espèce repère :	TRF
Taille de capture :	0,20 m

Gestion et halieutisme	
Catégorie piscicole :	1ère catg.
Classement réservé (franchissement) :	Auze : source à pont du CD 28
Axes migrateurs :	étude à engager
Gestionnaire :	Déversement :
AAPPMA Maurs	Auze - TRF : 50 kg d'adultes, 13 100 alevins en moyenne de 1997 à 2001, 30 000 œufs en 2000
Tronçons SDVP :	Auze A en partie, R de Sarette
Police de l'eau et de la pêche :	D.D.A.F.

2. Facteurs limitants, diagnostic et SET

Tableau des facteurs limitants :

Facteurs		États fonctionnels	R	E	C
			TRF	TRF	TRF
Famille		Effets			
Auze					
A	déboisement	ensablement	C	P	P
	cultures céréalières	ensablement	C	P	P
	prise d'eau de la micro centrale du Coustou	cloisonnement des populations	P	C	C
Ruisseau de Cairillet					
A	cultures, déboisement	ensablement	C	P	P
Ruisseau de Labesserette					
A	drainage	perte d'habitats	C	P	P

Facteurs : M : naturel, A : anthropique autorisé, P : anthropique non autorisé.

Stades du cycle de l'espèce repère : R : reproduction, E : éclosion, C : croissance.

État fonctionnel : C : conforme, P : perturbé, D : dégradé.

LOT - Auze amont

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	État salmonicole
Affluents	"Rau de Pelvières"	6	6	0	0,00%		19	19	0	0,00%		conforme
	"Rau de Montsalvy"	243	243	0	0,00%		809	809	0	0,00%		conforme
	"Rau de Costeveyre"	36	36	0	0,00%		118	118	0	0,00%		conforme
	Rau de Gastor	212	212	0	0,00%		708	708	0	0,00%		conforme
	"Rau de Pessoles"	85	85	0	0,00%		282	282	0	0,00%		conforme
	"Rau de Labesserrette"	455	450	5	1,10%	drainage	1517	1501	16	1,05%	drainage	conforme
	"Rau de Catuzière"	6	6	0	0,00%		19	19	0	0,00%		conforme
Rau de Carillet	"Rau de Sansac Veinazes"	18	18	0	0,00%		60	60	0	0,00%		conforme
	sources	0	0	0			0	0	0			
	Bramarie	27	27	0	0,00%		91	91	0	0,00%		conforme
	Moulin de Menthières	154	154	0	0,00%		513	513	0	0,00%		conforme
	amont Cazelles	370	121	249	67,30%		1233	402	831	67,40%		
conf. Auze	167	33	134	80,24%	ensablement	1424	285	1139	79,99%	ensablement	perturbé	
Auze	sources	0	0	0			0	0	0			
	conf. "Pelvières"	27	5	22	81,48%		91	18	73	80,22%		dégradé
	conf. "Labesserrette"	103	21	82	79,61%		344	69	275	79,94%		perturbé
	conf. "Catuzière"	194	39	155	79,90%	ensablement	486	97	389	80,04%	ensablement	perturbé
	conf. Carillet	275	55	220	80,00%		687	137	550	80,06%		perturbé
	microcentrale du Coustous	207	41	166	80,19%		690	138	552	80,00%		perturbé
	TOTAL	2594	1561	1033			9122	5297	3825			

(1) (2) (3) (4) (5) (6)

POPULATION POTENTIELLE	POPULATION RÉELLE	DÉFICIT	%	ÉTAT
valeur la plus faible entre (1) et (4)	(7) - (9)	si (7) = (1) : (3) si (7) = (4) : (6)	DEFICIT	SALMONICOLE
2594	1561	1033	39,82%	perturbé
(7)	(8)	(9)		

CA : capacité d'accueil

CR : capacité de recrutement

LOT - Auze amont

Diagnostic de l'état des cours d'eau

Diagnostic par cours d'eau sans tenir compte des obstacles infranchissables à la montaison

Cours d'eau	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle	Population potentielle	Population réelle
Affluents	804	2677		
Carillet	984	4147		
Auze	806	2298		
Total	2594	9122	2594	1561

Déficit	% Déficit	SET	État
1033	39,82%	312	perturbé

Voir détails des perturbations page 32/4.

3. Modules d'Actions Cohérentes et estimation des coûts

⇒ **Atteindre le SET : gain de 320 TRF adultes**

◆ MAC 8 ◆

Actions			Gain estimé	Coût par unité	Coût total
Type	Lieu / priorité	Unité			
Franchissement prise d'eau micro centrale	Auze / 1	3 m de dénivelé	265	15 250 €par m de dénivelé	45 750 €+ TVA
Diversification du milieu ou de l'écoulement des eaux	Auze et Cairillet / 3	300 déflecteurs	50	198 €+TVA + matériaux / unité	58 000 €+ TVA + matériaux
	Affluents du ruisseau de Labesserette / 3	90 m ² de caches	5	793 €+TVA + matériaux pour 1000 m ²	70 €+ TVA + matériaux
Limitation des autorisations de drainage	ensemble du bassin / 1	-	-	-	-
Sensibilisation à l'ensablement des cours d'eau et à la création de bandes enherbées	ensemble du bassin / 1	-	-	-	-
TOTAL			320	103 820 €+ TVA + matériaux	

4. Gestion

L'état fonctionnel du contexte est perturbé, la gestion préconisée est une **gestion patrimoniale différée**.

L'ensablement des cours d'eau (érosion) doit être pris en compte, priorités 3, dans :

- ◆ les pratiques culturales,
- ◆ les déboisements et les ouvertures de pistes forestières,
- ◆ les réalisations et les travaux sur les routes et les chemins.

De plus les autorisations de drainage et de déboisements devraient être données avec parcimonie.

CÉLÉ - Céle

CONTEXTE N° 33 SALMONICOLE PERTURBE

08- ■ 33 ■ SP

1. Talweg et bassin versant : caractéristiques, peuplement, gestion et halieutisme

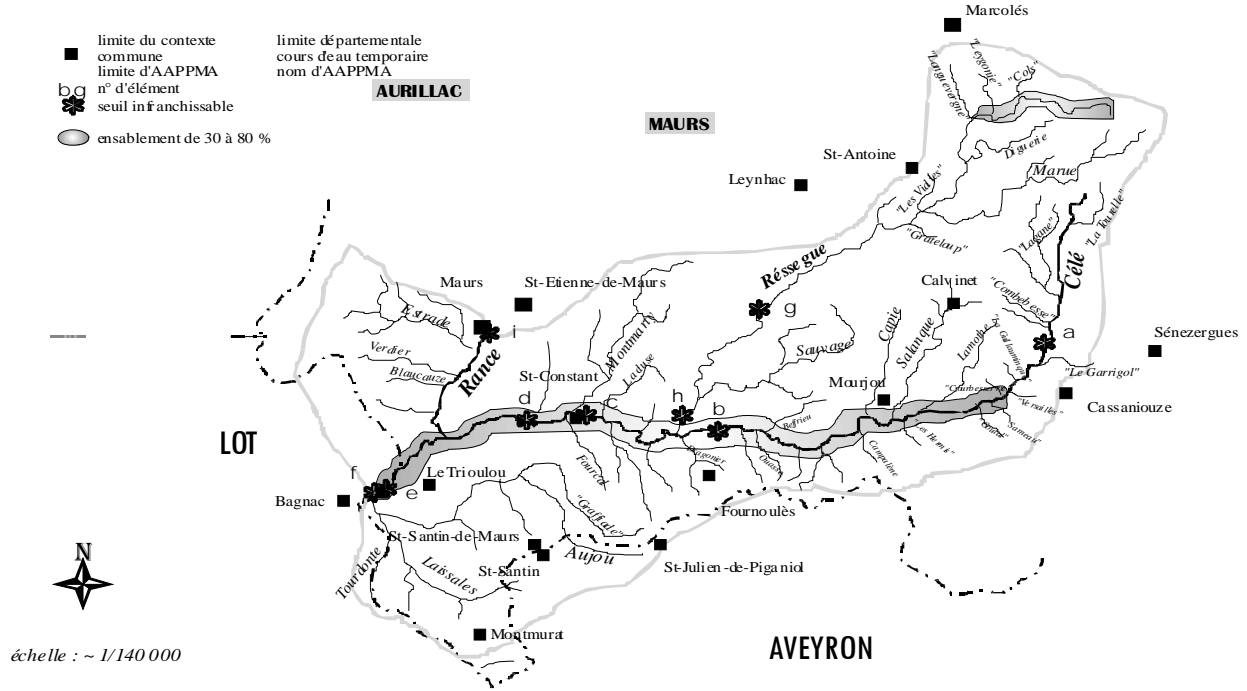
Limites :

Le cours d'eau principal du contexte est le Célé, avec :

pour **limite amont** ses sources,

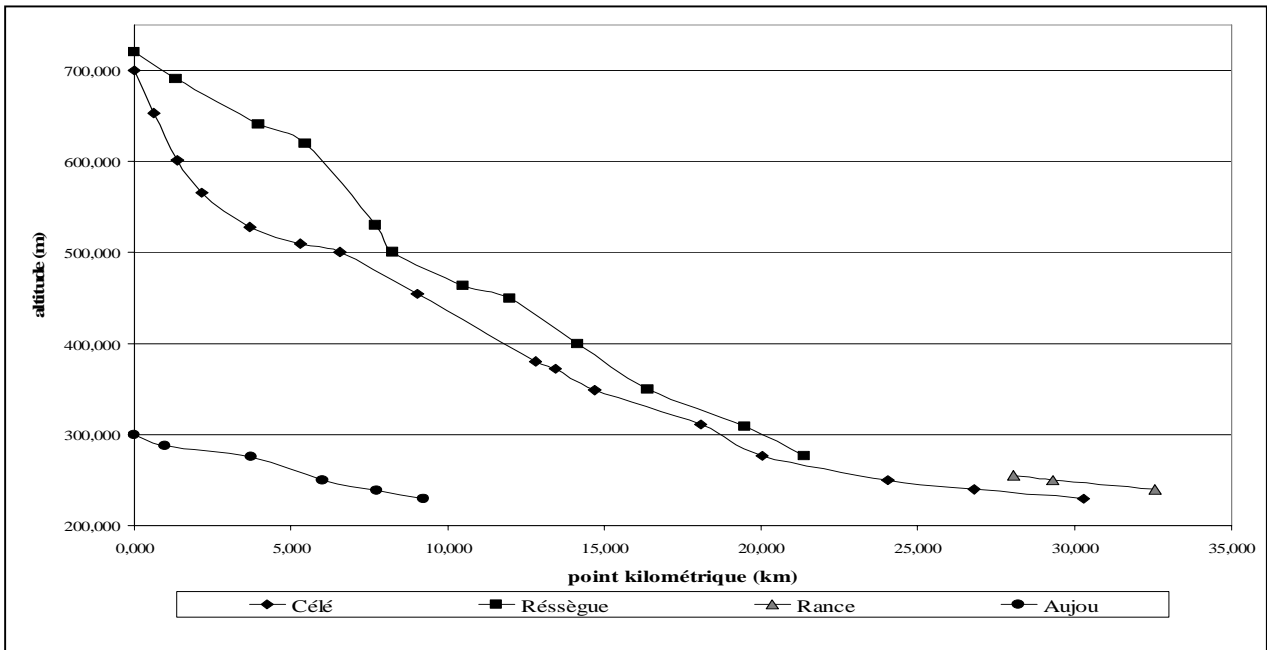
pour **limite aval** sa confluence avec l'Aujou.

SCHEMA DU BASSIN VERSANT



33/6

Profil en long théorique du Célé et de ses principaux affluents sur ce contexte :



CÉLÉ - Céle

Affluents et communes concernées :

Affluents :		Communes :	
<i>Rive droite</i>	<i>Rive gauche</i>	<i>Céle</i>	<i>Affluents</i>
"Rau de Lagane"	"Rau de La Tourelle"	Sénezergues	Marcolés
"Rau de Combebesse"	"Rau du Garrigol"	Calvinet	St-Antoine
"Rau de La Guillauminque"	"Rau de Versailles"	Cassaniouze	Leynhac
"Rau de Courbesserre"	"Rau de Sameau"	Mourjou	St-Etienne-de-Maurs
"Rau de Lamothe"	"Rau de Goutal"	Fournoulès	St-Santin-de-Maurs
Rau de Salanque	"Rau des Hermies"	St-Constant	<u>St-Santin</u>
Rau de la Capie	Rau de Lever de Campalène	Maurs	Montmurat
Rau de Beffrieu	Rau d'Ouasse	Le Trioulou	
Réssègue	Le Dragonier	<i>Bagnac-sur-Céle</i>	
Rau de Lacluse	"Rau de Fourcal"		
Rau de Montmarty	Aujou		
Rance			

Les communes indiquées en italique sont lotoises, soulignées sont aveyronnaises.

Caractéristiques physiques et qualitatives des cours d'eau et du bassin versant			
Longueur cours principal (km) :	30,00	Surface en eau cours principal (ha) :	24,900
	< 4 m 88,00	Surface en eau affluents (ha) :	31,500
Longueur affluents (km) :	4 à 9 m 0,00	Surface du bassin versant (km²) :	180
	9 à 17 m 21,00	Pente moyenne du cours principal :	2,29%
	> 17m 5,00	Relief :	de 750 à 200 m
Débit quinquennal d'étiage	Céle : 1,5 m ³ /s à Figeac (46)		
Climat :	précipitations de 1600 à 1000 mm isotherme -		
Qualité de l'eau en 1999 :	1B à 2 sur le Céle, 1A à 2 sur la Rance, IBGN au point RCD sur la Rance = 14		
Substrat géologique :	roches métamorphiques	Éclusées et marnage :	non
Prélèvements d'eau :	stations de pompage : sur le Rau de Garrigol à Garrigol, sur le Rau de Calvinet, au Faisan, sur le Gourgassou à Lutrefarine, sur la Réssègue à Martory et au Pont de Goudal, sur l'Aujou à St-Julien-de-Piganiol, sur le Rau de La Graffiade aux Aurrières, sur le Rau de Laissalles aux Roques, sur la Rance à Maurs		

Peuplement piscicole	
Domaine :	salmonicole
État fonctionnel :	perturbé
Espèce repère :	TRF, avec cyprinidés rhéophiles sur le Céle en aval de la confluence avec la Réssègue et sur la Rance
Taille de capture :	0,20 m
Peuplement en place :	TRF, GOU, VAI, LOF, CHE

Gestion et halieutisme	
Catégorie piscicole :	1ère catg.
Axes migrateurs :	non
Tronçons SDVP :	Céle A et B, Rau de Calvinet, Réssègue, Rau du sauvage, Rance B en partie
Classement réservé (franchissement) :	Céle et affluents, Rance et affluents
Police de l'eau et de la pêche :	D.D.A.F.
Gestionnaire :	Déversement :
AAPPMA Maurs	Céle et affluents - TRF : 92kg d'adultes /an, 25 850 alevins /an en moyenne entre 1997 et 2001, 60 000 œufs en 2000

CÉLÉ - Céle

2. Facteurs limitants, diagnostic et SET

Sur ce contexte il existe des obstacles infranchissables (chaussées et digues) qui délimitent des sous-ensembles dont la capacité de recrutement est modifiée par la présence de ces obstacles, qui sont donc des facteurs limitants. Le diagnostic a été réalisé sur l'ensemble du contexte et sur chaque sous-ensemble délimité par un obstacle. Chaque sous-ensemble est représenté sur le croquis page 33/7.

Tableau des facteurs limitants :

Facteurs		États fonctionnels	R	E	C
			TRF	TRF	TRF
Famille		Effets			
CÉLÉ					
A	drainage à ciel ouvert ou enterré	destruction du milieu	C	P	P
		ensablement	C	P	P
		effondrement de berges	C	P	P
		piétinement des berges par bovins	C	P	P
	déboisement	ensablement	C	P	P
	cultures céréalières	ensablement	C	P	P
P	pompages	diminution du débit	C	P	P
A	chaussées infranchissables	cloisonnement des populations	P	C	C
		cloisonnement des populations	P	C	C
	plan d'eau de Cassaniouze	modification du milieu	C	P	P
RANCE					
A	chaussée du Moulin du Fau	cloisonnement des populations	C	C	C
Réssegue					
A	déboisement	ensablement	C	C	C
	cultures céréalières	ensablement	C	C	C
	prise d'eau de St-Constant	cloisonnement des populations	P	C	C

Facteurs : M : naturel, A : anthropique autorisé, P : anthropique non autorisé.

Stades du cycle de l'espèce repère : R : reproduction, E : éclosion, C : croissance.

État fonctionnel : C : conforme, P : perturbé, D : dégradé.

Diagnostic de l'état des cours d'eau

Diagnostic par cours d'eau sans tenir compte des obstacles infranchissables à la montaison

Cours d'eau	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle	Population potentielle	Population réelle
Affluents	2147	7164		
Réssegue	4121	20333		
Rance	1101	3533		
Aujou	1634	2010		
Célé	4176	16156		
Total	13179	49196		

Déficit	% Déficit	SET	État
2773	21,04%	2081	perturbé

CÉLÉ - Céle

Diagnostic par sous-ensemble en tenant compte des obstacles infranchissables à la montaison

Sous-ensemble	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle sans obstacles	Capacité de recrutement potentielle avec obstacles	Population potentielle
01 (Céle)	728	2153	1136	728
02 (Céle)	2736	12278	4268	2736
03 (Céle)	959	5517	1496	959
04 (Céle)	1041	3148	1624	1041
05 (Céle)	2019	3825	3150	2019
06 (Céle)	146	92	228	92
07 (Céle)	1856	4131	2895	1856
08 (Céle)	1779	11585	2775	1779
09 (Réssegue)	2257	7920	3521	2257
Total	13521	50649	21093	13521

Sous-ensemble	Capacité d'accueil réelle	Capacité de recrutement réelle sans obstacles	Capacité de recrutement réelle avec obstacles	Population réelle
01 (Céle)	323	1159	504	323
02 (Céle)	1706	7459	2661	1706
03 (Céle)	592	3401	924	592
04 (Céle)	779	2494	1215	779
05 (Céle)	1377	3621	2148	1377
06 (Céle)	44	28	69	28
07 (Céle)	1856	4131	2895	1856
08 (Céle)	1779	11585	2775	1779
09 (Réssegue)	2207	7787	3443	2207
Total	10663	41665	16634	10663

Sous-ensemble	Déficit	% Déficit	SET	État
01 (Céle)	405	55,63%	65	perturbé
02 (Céle)	1030	37,65%	341	perturbé
03 (Céle)	367	38,27%	118	perturbé
04 (Céle)	262	25,17%	156	perturbé
05 (Céle)	642	31,80%	275	perturbé
06 (Céle)	64	69,57%	6	perturbé
07 (Céle)	0	0,00%	0	conforme
08 (Céle)	0	0,00%	0	conforme
09 (Réssegue)	50	2,22%	441	conforme
Total	2820	21,14%	2133	perturbé

SET : seuil d'efficacité technique.

Voir détails des perturbations pages 33/8 et 9.

CÉLÉ - Célé

3. Modules d'Actions Cohérentes et estimation des coûts

⇒ Atteindre le SET : gain de 2 080 TRF adultes

◆ MAC 9 ◆

Actions			Gain estimé	Coût par unité	Coût total
Type	Lieu / priorité	Unité			
Diversification du milieu ou écoulement des eaux	Célé et affluents en amont du plan d'eau de Cassaniouze / 2	4 570 m ² de caches	260	793 €+TVA + matériaux pour 1000 m ²	3 625 €+ TVA + matériaux
	Salanque et Capie / 2	1 230 m ² de caches	70		975 €+ TVA + matériaux
	Célé aval plan d'eau de Cassaniouze / 2	120 déflecteurs	20	198 €+TVA + matériaux / unité	23 200 €+ TVA + matériaux
	Réssegue / 3	60 déflecteurs	10		11 600 €+ TVA + matériaux
Franchissement de la chaussée du Clout	Célé / 1	~ 3 m de dénivelé	550	15 250 €par m de dénivelé	45 750 €+ TVA
Franchissement de la prise d'eau de St-Constant	Réssegue / 1	3 m de dénivelé			45 750 €+ TVA
Franchissement de la chaussée de Vixège	Célé / 1	7 m de dénivelé	210		106 750 €+ TVA
Franchissement de la chaussée de Labouissonnasse	Célé / 1	7 m de dénivelé	365		106 750 €+ TVA
Franchissement de la chaussée de Chaules	Réssegue / 1	? m de dénivelé	30		-
Franchissement de la chaussée de Maynard	Célé / 3	4 m de dénivelé	30		61 000 €+ TVA
Limitation des drainages	ensemble du bassin /1	-	-		-
Sensibilisation à l'ensablement des cours d'eau et à la création des bandes enherbées	ensemble du bassin /1	-	-	-	-
TOTAL			1545	405 400 €+ TVA + matériaux	

Dans le cadre du contrat de rivière Célé des financements sont prévus pour l'aménagement d'obstacles infranchissables, se sont les suivants :

- ◆ sur le Célé : chaussée du Moulin de Maynard, chaussée du Moulin de Larive, chaussée de la Bouissonnasse, chaussée du Moulin de Vixège,
- ◆ sur la Réssegue : prise d'eau AEP de St-Constant.

Pour d'autres obstacles l'équipement est simplement conseillé, il s'agit de :

- ◆ sur le Célé : chaussée des Aurières, chaussée du Moulin du Clout, plan d'eau de Cassaniouze.

4. Gestion

L'état fonctionnel est perturbé, la gestion préconisée est une **gestion patrimoniale différée**. Le SET ne pouvant être atteint les actions préconisées dans le MAC sont à inscrire en tant que RAC.

Certaines zones sont isolées par des obstacles infranchissables et sont particulièrement perturbées, voir dégradées :

- ⇒ Célé et affluents en amont du plan d'eau de Cassaniouze (Célé 01),
- ⇒ Célé et affluents entre le Moulin du Clout et le plan d'eau de Cassaniouze (Célé 02),
- ⇒ Célé et affluents entre les chaussées de La Bouissonnasse et de Vixège (Célé 04),
- ⇒ Célé et affluents entre les chaussées de La Bouissonnasse et de Larive (Célé 05),
- ⇒ Célé entre les chaussées de Larive et "des Aurières" (Célé 06),
- ⇒ Célé entre les chaussées de Maynard et de Larive (Célé 07).

CÉLÉ - Célé

L'ensemble de ces perturbations appelle à prendre en compte l'ensablement (érosion), priorités 3, dans :

- ◆ les pratiques culturelles,
- ◆ les déboisements et les ouvertures de pistes forestières,
- ◆ les réalisations et les travaux sur les routes et les chemins.

De plus les autorisations de drainage et de déboisements, priorité 4, devraient être données avec parcimonie.

Recommandations d'actions complémentaires :

D'autres facteurs limitants, plus localisés, pourraient faire l'objet d'actions, il s'agit :

- ◆ de la mise en conformité des rejets des stations d'épuration de Maurs et de St-Constant, priorités 3,
- ◆ de l'amélioration de la qualité de l'eau du plan d'eau de Cassaniouze, priorité 3,
- ◆ de la surveillance des pompages en rivière effectués pour l'irrigation, priorité 3,
- ◆ du franchissement des chaussées du Moulin du Fau sur la Rance et du Moulin de Larive sur le Célé



(aménagement prévu dans le contrat de rivière Célé), priorités 4,

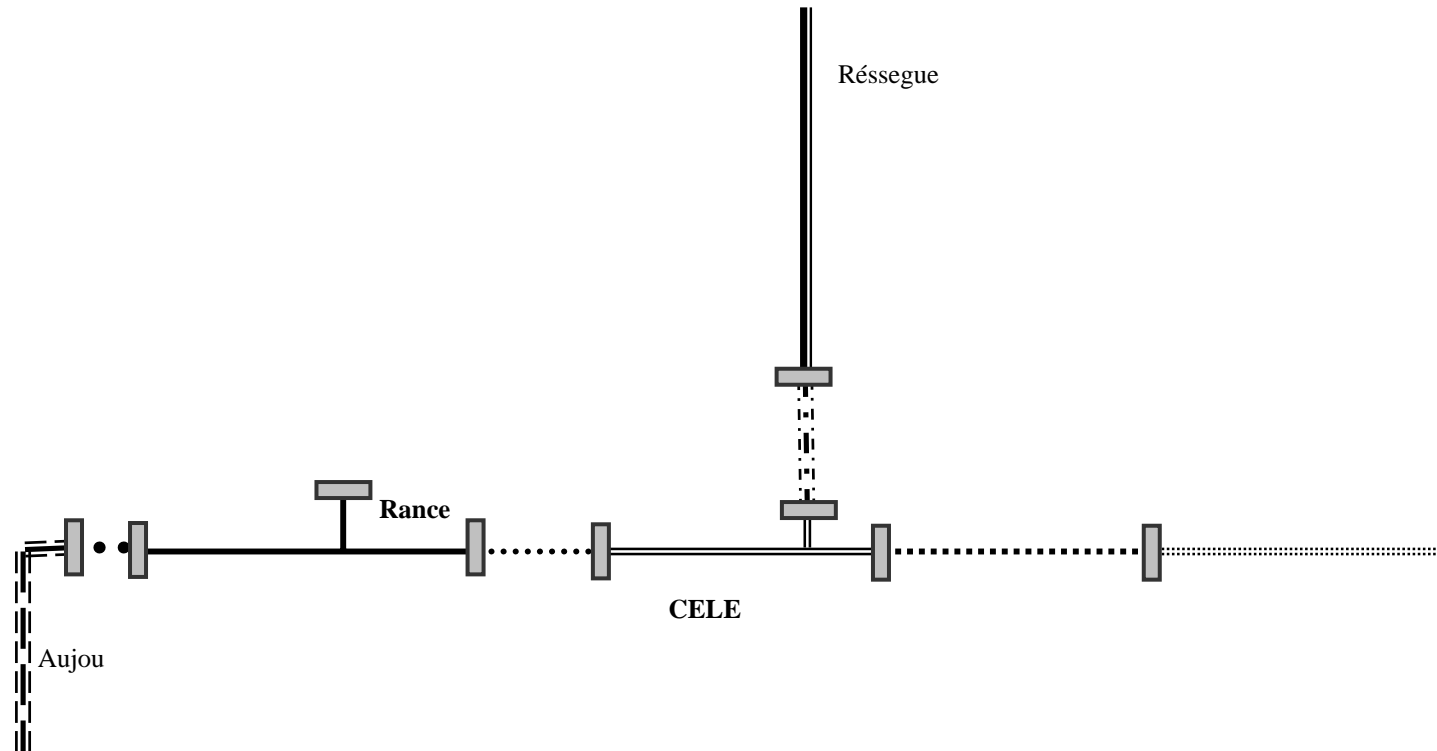
◆ de la restauration et de l'entretien des berges (actions possibles dans le cadre du contrat de rivière Célé),
priorité 4.

CELE -Célé

Représentation des sous-ensembles du contexte :

- | | | | |
|---|-------|---|------|
| 01 : Célé amont plan d'eau de Cassaniouze | ⋯⋯⋯⋯⋯ | 02 : Célé entre plan d'eau de Cassaniouze et chaussée du Clout | ⋯⋯⋯⋯ |
| 03 : Célé entre chaussées du Clout et de Vixège | ==== | 04 : Célé entre chaussées de Vixège et de La Bouissonasse | ⋯⋯⋯⋯ |
| 05 : Célé entre chaussées de La Bouissonasse et de Larive | ———— | 06 : Célé entre chaussées de Larive et de Maynard | ●●● |
| 07 : Célé entre chaussées de Maynard et de Baldy | ≡≡≡ | 08 : réssegue entre la chaussée de Chaules et le prise d'eau de St-Constant | ≡≡≡ |
| 09 : Réssegue amont prise d'eau de St-Constant | ≡≡≡ | | |

- seuil infranchissables à la montaison 
- cascade infranchissable à la montaison 



CELE - Célé

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	État salmonicole
Affluents	"Rau de La Tourelle"	72	72	0	0,00%		240	240	0	0,00%		conforme
	"Rau du Garrigol"	26	26	0	0,00%		88	88	0	0,00%		conforme
	"Rau de Versailles"	25	25	0	0,00%		82	82	0	0,00%		conforme
	"Rau de Sameau"	26	26	0	0,00%		88	88	0	0,00%		conforme
	"Rau de Goutal"	15	15	0	0,00%		51	51	0	0,00%		conforme
	"Rau des Hermies"	20	20	0	0,00%		66	66	0	0,00%		conforme
	Rau de Lever de Campalène	0	0	0			0	0	0			
	Rau d'Ouasse	0	0	0			0	0	0			
	Le Dragonier	44	44	0	0,00%		146	146	0	0,00%		conforme
	"Rau de Diguerie"	150	150	0	0,00%		499	499	0	0,00%		conforme
	Rau de la Marue	724	724	0	0,00%		2414	2414	0	0,00%		conforme
	"Rau de Grateloup"	25	25	0	0,00%		82	82	0	0,00%		conforme
	Rau du Sauvage	558	558	0	0,00%		1862	1862	0	0,00%		conforme
	"Rau de Fourcal"	87	87	0	0,00%		290	290	0	0,00%		conforme
	Rau des Ganes	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Laissalles	329	329	0	0,00%		274	274	0	0,00%		conforme
	"Rau de Lagane"	230	117	113	49,13%	ensablement	768	392	376	48,96%	ensablement	perturbé
	"Rau de Combebesse"	78	78	0	0,00%		261	261	0	0,00%		conforme
	"Rau de La Guillauminque"	7	7	0	0,00%		24	24	0	0,00%		conforme
	"Rau de Courbesserre"	7	7	0	0,00%		24	24	0	0,00%		conforme
	"Rau de Lamothe"	252	252	0	0,00%		839	839	0	0,00%		conforme
	Rau de Salanque	440	381	59	13,41%	drainage	1468	1269	199	13,56%	drainage	conforme
	Rau de la Capie	202	190	12	5,94%		674	634	40	5,93%		conforme
	Rau de Beffrieu	26	26	0	0,00%		88	88	0	0,00%		conforme
	"Rau de Cois"	35	35	0	0,00%		116	116	0	0,00%		conforme
	"Rau de Leygonie"	38	38	0	0,00%		127	127	0	0,00%		conforme
	"Rau de Longuevergne"	25	25	0	0,00%		82	82	0	0,00%		conforme
	"Rau des Vialles"	15	15	0	0,00%		51	51	0	0,00%		conforme
	Rau de Lacluse	95	95	0	0,00%		316	316	0	0,00%		conforme
	Rau de Montmarty	495	495	0	0,00%		1651	1651	0	0,00%		conforme
	Rau d'Estrade	175	175	0	0,00%		582	582	0	0,00%		conforme
	Rau du Verdier	129	129	0	0,00%		429	429	0	0,00%		conforme
Rau de Fon Blaucauze	0	0	0			0	0	0				
"Rau de La Graffiade"	292	292	0	0,00%		731	731	0	0,00%		conforme	
Réségue	sources	0	0	0			0	0	0			
	0	39	27	12	30,77%	ensablement	129	90	39	30,23%	ensablement	perturbé
	conf. "Longuevergne"	170	132	38	22,35%		424	330	94	22,17%		perturbé
	conf. "Diguerie"	159	159	0	0,00%		265	265	0	0,00%		conforme
	conf. Marue	337	337	0	0,00%		1125	1125	0	0,00%		conforme
	conf. "Grateloup"	102	102	0	0,00%		339	339	0	0,00%		conforme
	La Maison Neuve	197	197	0	0,00%		1263	1263	0	0,00%		conforme
	Martory	164	164	0	0,00%		350	350	0	0,00%		conforme
	Lasplanes	281	281	0	0,00%		2406	2406	0	0,00%		conforme
	Tournou	366	366	0	0,00%		3130	3130	0	0,00%		conforme
conf. Sauvage	428	428	0	0,00%		2723	2723	0	0,00%		conforme	
conf. Célé	308	308	0	0,00%		2946	2946	0	0,00%		conforme	
Rance	chaussée du Fau	0	0	0			0	0	0			
	Station pompage Maurs	189	189	0	0,00%		599	599	0	0,00%		conforme
	conf. Célé	608	608	0	0,00%		1923	1923	0	0,00%		conforme
Aujou	sources	0	0	0			0	0	0			
	D25	26	26	0	0,00%		44	44	0	0,00%		conforme
	conf. "La	165	165	0	0,00%		69	69	0	0,00%		conforme
	conf. Ganes	248	248	0	0,00%		414	414	0	0,00%		conforme
	Pachésie	275	275	0	0,00%		229	229	0	0,00%		conforme
	conf. Célé	299	299	0	0,00%		249	249	0	0,00%		conforme

CELE - Célé

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	État salmonicole
Célé	sources	0	0	0			0	0	0			
	Bel-Air	15	15	0	0,00%		49	49	0	0,00%		conforme
	aval conf. "La Tourelle"	26	26	0	0,00%		86	86	0	0,00%		conforme
	Escanis	38	5	33	86,84%	drainage et ensablement	127	54	73	57,48%	drainage et ensablement	perturbé
	La Garrigue Vieille	104	4	100	96,15%		347	43	304	87,61%		dégradé
	plan d'eau de Cassaniouze	165	6	159	96,36%		275	34	241	87,64%		dégradé
	Sans-souci	167	24	143	85,63%		139	20	119	85,61%		dégradé
	conf. "Goutal"	453	172	281	62,03%		1134	430	704	62,08%		perturbé
	conf. La Capie	398	199	199	50,00%	ensablement	3402	1701	1701	50,00%	ensablement	perturbé
	Gleyal	83	42	41	49,40%		355	177	178	50,14%		perturbé
	aval conf. Lever de Campalène	182	91	91	50,00%		1166	583	583	50,00%		perturbé
	Moulin du Clout	407	203	204	50,12%		2590	1295	1295	50,00%		perturbé
	conf. Résseguc	297	149	148	49,83%		2841	1420	1421	50,02%		perturbé
	aval St-Constant	737	369	368	49,93%		2347	1174	1173	49,98%		perturbé
	conf. Rance	625	188	437	69,92%		995	498	497	49,95%		perturbé
conf. Aujou	479	144	335	69,94%	303	151	152	50,17%	ensablement	perturbé		
TOTAL	13179	10406	2773			49196	40007	9189				
	(1)	(2)	(3)			(4)	(5)	(6)				

POPULATION POTENTIELLE valeur la plus faible entre (1) et (4)	POPULATION RÉELLE (7) - (9)	DÉFICIT si (7) = (1) : (3) si (7) = (4) : (6)	% DEFICIT	ÉTAT SALMONICOLE
13179	10406	2773	21,04%	perturbé
(7)	(8)	(9)		

CA : capacité d'accueil

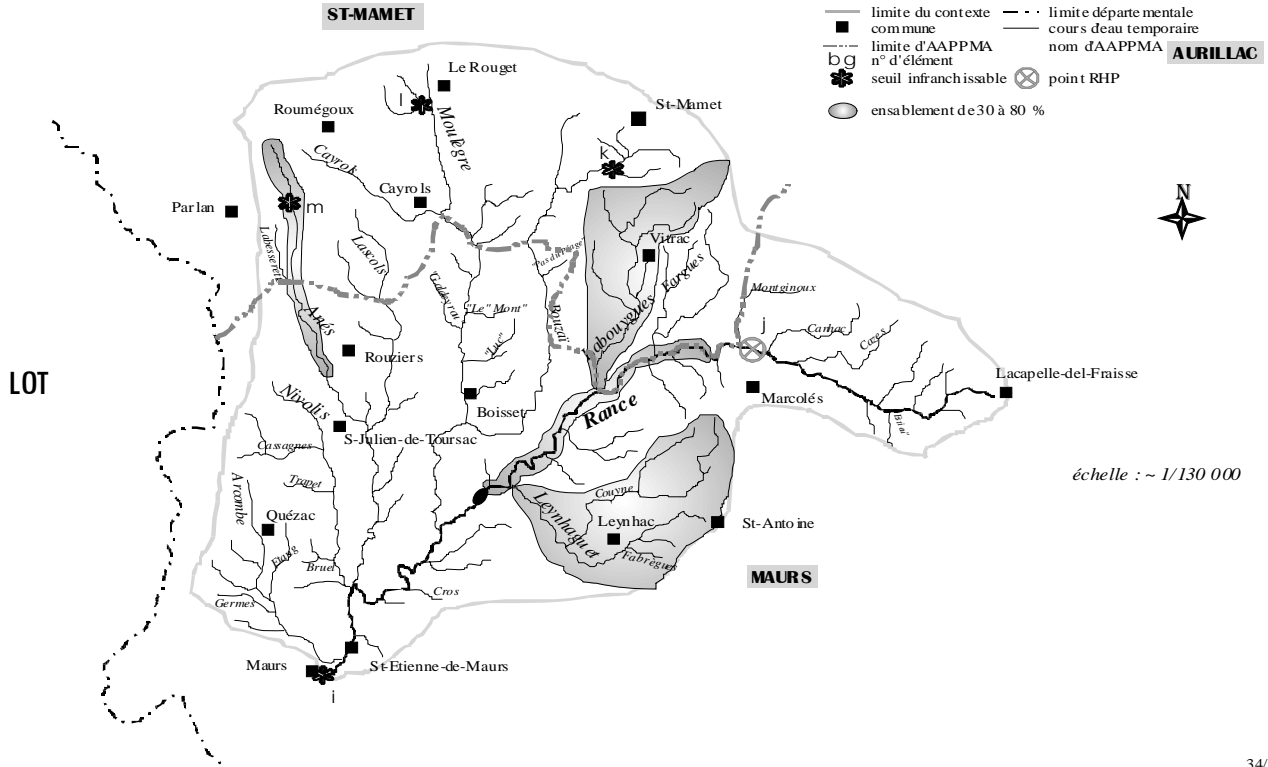
CR : capacité de recrutement

1. Talweg et bassin versant : caractéristiques, peuplement, gestion et halieutisme

Limites :

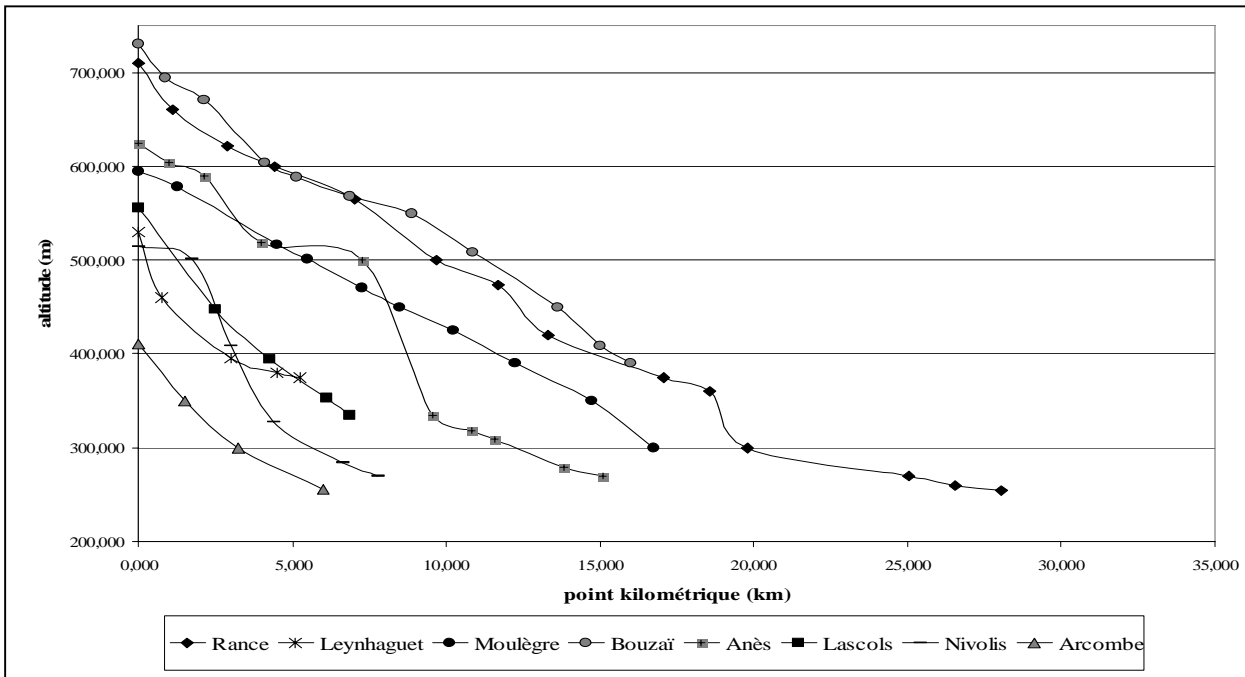
Le cours d'eau principal du contexte est la Rance, avec :
pour **limite amont** ses sources,
pour **limite aval** la chaussée du Moulin du Fau.

SCHEMA DU BASSIN VERSANT



34/5

Profil en long théorique de la Rance et de ses principaux affluents sur ce contexte :



CÉLÉ - Rance

Affluents et communes concernées :

Affluents :		Communes :	
Rive droite	Rive gauche	Rance	Affluents
"Rau de Puech"	"Rau de Lascombes"	Lacapelle-del-Fraisse	St-Mamet
"Rau de Cazes"	"Rau d'Estieu"	Marcolés	Le-Rouget
Rau de Canhac	Leynhaguet	Vitrac	Roumégoux
"Rau de Montginoux"	"Rau du Cros"	Boisset	St-Julien-de-Toursac
Rau de Fargues		St-Antoine	Rouzières
Rau de Labouygues		Leynhac	Cayrols
Moulègre		St-Etienne-de-Maurs	Parlan
Anés		Maurs	Quézac
Rau de Nivolis			
Arcombe			
Rau d'Estrade			
Rau du Verdier			
Rau de Fon Blaucauze			

Caractéristiques physiques et qualitatives des cours d'eau et du bassin versant			
Longueur cours principal (km) :	28,00	Surface en eau cours principal (ha) :	19,700
	< 4 m 71,00	Surface en eau affluents (ha) :	28,500
Longueur affluents (km) :	4 à 9 m 52,00	Surface du bassin versant (km²) :	350
	9 à 17 m 0,00	Pente moyenne du cours principal :	1,92%
	> 17m 0,00	Relief :	de 750 à 200 m
Débit quinquennal d'étiage	non connu	Climat :	précipitations de 1600 à 1000 mm
Éclusées et marnage :	non		isotherme -
Qualité de l'eau en 1999 :	1A à 2 sur la Rance, IBGN au point RCD sur la Rance = 14		
Substrat géologique :	roches métamorphiques		
Prélèvements d'eau :			
sources captées	sur le Moulègre à Puech-Battut, à Boisset et au Coulon, sur la Couyne au Moulin de la Moretie, sur le Rau de Fraquier à Fraquier, sur le Rau des Cassagnes à La Pradelle		
stations de pompages	sur le Bouzaï à Serriès et à Bel-Air, sur le Leynhaguet au Cayrou, sur le Rau de Caurols à Montredon		
prises d'eau	sur l'Anès au Moulin d'Anés, sur le Rau de Genièvre à Genièvres, sur le Bouzaï à Bel-Air		

Peuplement piscicole	
Domaine :	salmonicole
État fonctionnel :	conforme
Espèce repère :	TRF, avec cyprinidés rhéophiles sur la Rance en aval de la confluence avec le Leynhaguet
Taille de capture :	0,20 m, sauf sur l'Anès en aval de la RN122 : 0,23
Peuplement en place :	TRF, GOU, VAI, LOF, LPP, APP

Gestion et halieutisme	
Catégorie piscicole :	1ère catg.
Axes migrateurs :	non
Tronçons SDVP :	Rance A et B en partie, Leynhaguet, Moulègre A et B, Bouzal, Anès A et B, Rau de Germes
Classement réservé (franchissement) :	Rance et affluents
Police de l'eau et de la pêche :	D.D.A.F.
Gestionnaire :	Déversement :
AAPPMA Maurs	Rance et affluents - TRF - en moyenne entre 1997 et 2001 : 208 kg d'adultes /an, 55 200 alevins /an, 101 000 œufs /an
AAPPMA St-Mamet	Rance et affluents - TRF - en moyenne entre 1997 et 2001 : 10 kg d'adultes /an, 16 100 alevins /an, 18 600 œufs /an

CÉLÉ - Rance

2. Facteurs limitants, diagnostic et SET

Ce diagnostic est à compléter ultérieurement sur les têtes de bassin.

Sur ce contexte il existe des obstacles infranchissables (chaussées et digues) qui délimitent des sous-ensembles dont la capacité de recrutement est modifiée par la présence de ces obstacles, qui sont donc des facteurs limitants. Le diagnostic a été réalisé sur l'ensemble du contexte et sur chaque sous-ensemble délimité par un obstacle. Chaque sous-ensemble est représenté sur le croquis page 34/6.

Tableau des facteurs limitants :

Facteurs		États fonctionnels	R	E	C
			TRF	TRF	TRF
Famille	Effets				
RANCE					
A	déboisement	ensablement	C	C	C
	cultures céréalières	ensablement	C	C	C
	barrage du Val de Rance	modification du milieu	C	C	C
	chaussée du Moulin du Fau	cloisonnement des populations	C	C	C
Moulègre					
A	déboisement	ensablement	C	C	C
	cultures céréalières	ensablement	C	C	C
	STEP et plan d'eau du Rouget	polluion, colmatage	C	C	P
	drainage	destruction du milieu	C	C	C
	plan d'eau du Rouget	cloisonnement des populations	P	C	C
		modification du milieu	C	P	P
Bouzaï					
A	plan d'eau de Vic	cloisonnement des populations	C	C	C
Anès					
A	?	ensablement	C	P	P
	chaussées infranchissables	cloisonnement des populations	P	C	C

Facteurs : M : naturel, A : anthropique autorisé, P : anthropique non autorisé.

Stades du cycle de l'espèce repère : R : reproduction, E : éclosion, C : croissance.

État fonctionnel : C : conforme, P : perturbé, D : dégradé.

Diagnostic de l'état des cours d'eau

Diagnostic par cours d'eau sans tenir compte des obstacles infranchissables à la montaison

Cours d'eau	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle	Population potentielle	Population réelle
Affluents	2015	6614		
Leynhaguet	878	2327		
Moulègre	4732	19901		
Anés	2809	7907		
Nivolis	995	2369		
Arcombe	806	2352		
Rance	4205	14346		
Total	16440	55816	16440	13524

Déficit	% Déficit	SET	État
2916	17,74%	2705	conforme

CÉLÉ - Rance

Diagnostic par sous-ensemble en tenant compte des obstacles infranchissables à la montaison

Sous-ensemble	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle sans obstacles	Capacité de recrutement potentielle avec obstacles	Population potentielle
01 (Rance)	13472	47509	21016	13472
02 (Anès)	121	326	189	121
03 (Anès)	2277	6201	3552	2277
04 (Anès)	84	358	131	84
05 (Anès)	80	343	125	80
06 (Anès)	20	85	31	20
07 (Anès)	50	212	78	50
08 (Anès)	58	155	90	58
09 (Anès)	50	107	78	50
10 (Moulègre)	143	298	223	143
11 (Bouzaï)	150	414	234	150
Total	16505	56008	25748	16505

Sous-ensemble	Capacité d'accueil réelle	Capacité de recrutement réelle sans obstacles	Capacité de recrutement réelle avec obstacles	Population réelle
01 (Rance)	11352	39789	17709	11352
02 (Anès)	38	91	59	38
03 (Anès)	1603	5516	2501	1603
04 (Anès)	84	358	131	84
05 (Anès)	80	343	125	80
06 (Anès)	20	85	31	20
07 (Anès)	50	212	78	50
08 (Anès)	58	155	90	58
09 (Anès)	50	107	78	50
10 (Moulègre)	109	240	170	109
11 (Bouzaï)	150	414	234	150
Total	13594	47310	21207	13594

Sous-ensemble	Déficit	% Déficit	SET	État
01 (Rance)	2120	15,74%	2270	conforme
02 (Anès)	83	68,60%	8	perturbé
03 (Anès)	674	29,60%	321	perturbé
04 (Anès)	0	0,00%	0	conforme
05 (Anès)	0	0,00%	0	conforme
06 (Anès)	0	0,00%	0	conforme
07 (Anès)	0	0,00%	0	conforme
08 (Anès)	0	0,00%	0	conforme
09 (Anès)	0	0,00%	0	conforme
10 (Moulègre)	34	23,78%	22	perturbé
11 (Bouzaï)	0	0,00%	0	conforme
Total	2911	17,64%	2719	conforme

SET : seuil d'efficacité technique.

Voir détails des perturbations pages 34/7 et 8.

CÉLÉ - Rance

3. Gestion

Globalement l'état fonctionnel du contexte est conforme, mais certaines zones sont isolées par des obstacles infranchissables et sont perturbées :

- ⇒ Anès en amont du seuil au niveau de Bezons (Anès 02 et 03),
- ⇒ Moulègre et affluents en amont du plan d'eau du Rouget (Moulègre 10).

La gestion préconisée dans ces zones est une **gestion patrimoniale différée**. La gestion préconisée sur le reste du contexte est une **gestion patrimoniale. Mais le diagnostic est à compléter, la gestion peut être mise en suspend.**

Aucun MAC n'a été retenu pour l'instant, en attendant le diagnostic complet.

Dans le cadre du contrat de rivière Célé des financements sont prévus pour l'aménagement des obstacles infranchissables suivants :

- ◆ sur la Rance : chaussée du Moulin du Fau,

Pour d'autres obstacles l'équipement est simplement conseillé, il s'agit :

- ◆ sur l'Anès : plan d'eau du Moulin du Haut.

D'autres zones sont aussi perturbées, sans être isolées :

- ⇒ Leynhaguet et affluents,
- ⇒ Labouygues et affluents,
- ⇒ Rance sans affluents de la confluence avec le "Rau de Montginoux" à la prise d'eau de la micro centrale du Val de Rance.

L'ensemble de ces perturbations appelle à prendre en compte l'ensablement (érosion), priorité 3, dans :

- ◆ les pratiques culturales,
- ◆ les déboisements et les ouvertures de pistes forestières,
- ◆ les réalisations et les travaux sur les routes et les chemins.

De plus les autorisations de drainage et de déboisements devraient être données avec parcimonie, priorité 4.

Recommandations d'actions complémentaires :

D'autres facteurs limitants, plus localisés, pourraient faire l'objet d'actions, il s'agit :

- ◆ de la mise en conformité des rejets des stations d'épuration du Rouget et de Maurs, priorités 3,
- ◆ du franchissement de la chaussée du Moulin du Fau (aménagement prévu dans le contrat de rivière Célé) sur la Rance, du plan d'eau de Vic sur le Bouzaï, des seuils sur l'Anès, priorités 4,
- ◆ de limiter les autorisations de drainage et de déboisement, et de sensibiliser à l'ensablement des cours d'eau et à la création de bandes enherbées, priorités 4,
- ◆ de la restauration et de l'entretien des berges (actions possibles dans le cadre du contrat de rivière Célé).

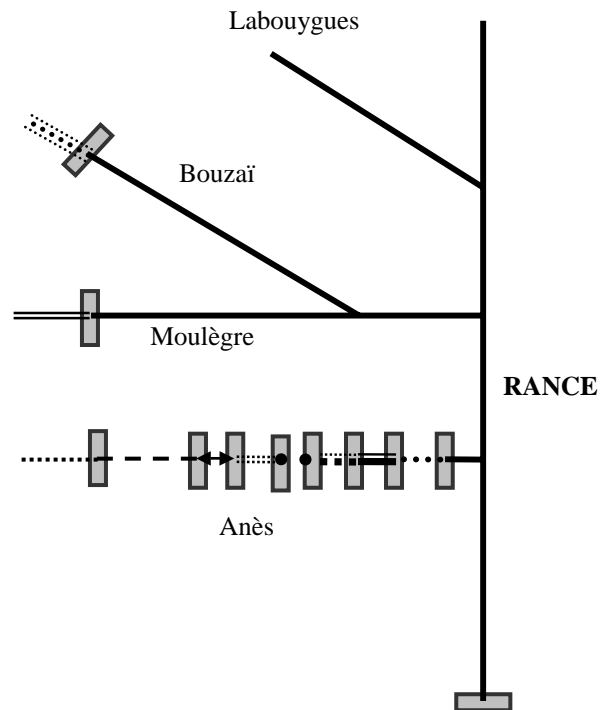
CELE - Rance

Représentation des sous-ensembles du contexte :

- | | |
|--|--|
| 01 : Rance amont chaussée du Moulin du Fau | 02 : Anès amont chaussée du Moulin du Haut |
| 03 : Anès entre chaussée de Moulin du Haut et seuil n° 7 | |
| 04 : Anès entre seuil n° 7 et seuil n° 6 | 05 : Anès entre seuil n° 6 et seuil n° 5 |
| 06 : Anès entre seuil n° 5 et seuil n° 4 | 07 : Anès entre seuil n° 4 et seuil n° 3 |
| 08 : Anès entre seuil n° 3 et seuil n° 2 | 09 : Anès entre seuil n° 2 et seuil n° 1 |
| 10 : Moulègre amont plan d'eau du Rouget | 11 : Bouzaï amont plan d'eau de Vic |

seuil infranchissables à la montaison

cascade infranchissable à la montaison



CELE - Rance

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	État salmonicole
Affluents	"Rau de Lascombes"	23	23	0	0,00%		77	77	0	0,00%		conforme
	"Rau d'Estieu"	151	151	0	0,00%		503	503	0	0,00%		conforme
	"Rau de Fabrègues"	52	16	36	69,23%	ensablement	175	52	123	70,29%	ensablement	perturbé
	"Rau du Rouget"	37	37	0	0,00%		92	92	0	0,00%		conforme
	"Rau de	151	151	0	0,00%		503	503	0	0,00%		conforme
	"Rau du Mont"	37	37	0	0,00%		123	123	0	0,00%		conforme
	"Rau de Luc"	40	40	0	0,00%		133	133	0	0,00%		conforme
	"Rau du Cros"	37	37	0	0,00%		123	123	0	0,00%		conforme
	Rau du Moulin	0	0	0			0	0	0			
	Rau de l'Etang	17	17	0	0,00%		55	55	0	0,00%		conforme
	"Rau de Puech"	30	30	0	0,00%		99	99	0	0,00%		conforme
	"Rau de Cazes"	309	309	0	0,00%		1030	1030	0	0,00%		conforme
	Rau de Canhac	0	0	0			0	0	0			
	"Rau de Montginoux"	162	162	0	0,00%		539	539	0	0,00%		conforme
	Rau de Fargues	118	118	0	0,00%		295	295	0	0,00%		conforme
	Rau de Labouygues	881	176	705	80,02%	ensablement	2937	587	2350	80,01%	ensablement	dégradé
	Rau de Couyne	280	84	196	70,00%		934	280	654	70,02%		perturbé
	"Rau de Roumégoux"	69	69	0	0,00%		174	174	0	0,00%		conforme
	Rau de Cayrols	294	294	0	0,00%		982	982	0	0,00%		conforme
	"Rau de Galdeyrou"	37	37	0	0,00%		123	123	0	0,00%		conforme
	Rau de	0	0	0			0	0	0			
	"Rau de Bos de Reilhac"	23	23	0	0,00%		77	77	0	0,00%		conforme
	Rau du Verdier	23	23	0	0,00%		77	77	0	0,00%		conforme
	Rau de Germes	98	98	0	0,00%		325	325	0	0,00%		conforme
Rau d'Estrade	175	175	0	0,00%		582	582	0	0,00%		conforme	
Rau du Verdier	129	129	0	0,00%		429	429	0	0,00%		conforme	
Rau de Fon Blaucauze	0	0	0			0	0	0				
Leynhaguet	sources	0	0	0			0	0	0			
	conf. "Fabrègues"	40	12	28	70,00%	ensablement	133	40	93	69,92%	ensablement	perturbé
	conf. Couyne	200	60	140	70,00%		668	201	467	69,91%		perturbé
	pont D51 - Montserat	194	58	136	70,10%		323	97	226	69,97%		perturbé
conf. Rance	112	34	78	69,64%	94		28	66	70,21%	perturbé		
Moulègre	sources	0	0	0			0	0	0			
	conf. "Roumégoux"	74	40	34	45,95%	plan d'eau	124	66	58	46,77%	plan d'eau	perturbé
	conf. Cayrols	356	269	87	24,44%	pollution	891	673	218	24,47%	pollution	perturbé
	conf. "Lespinasse"	152	152	0	0,00%		380	380	0	0,00%		conforme
	conf. "Galdeyrou"	306	306	0	0,00%		765	765	0	0,00%		conforme
	Encaylus	249	249	0	0,00%		622	622	0	0,00%		conforme
	conf. "Luc"	152	152	0	0,00%		650	650	0	0,00%		conforme
	conf. Bouzal	199	199	0	0,00%		1277	1277	0	0,00%		conforme
	La Bourgade	294	294	0	0,00%		1886	1886	0	0,00%		conforme
conf. Rance	280	280	0	0,00%		2391	2391	0	0,00%		conforme	
Bouzal	sources	0	0	0			0	0	0			
	0	48	48	0	0,00%		160	160	0	0,00%		conforme
	étang de Vic	102	102	0	0,00%		254	254	0	0,00%		conforme
	conf. "Manhes"	233	233	0	0,00%		777	777	0	0,00%		conforme
	conf. "Pas du Péage"	146	146	0	0,00%		364	364	0	0,00%		conforme
	Le Mont	295	295	0	0,00%		492	492	0	0,00%		conforme
	Le Rieu	398	398	0	0,00%		331	331	0	0,00%		conforme
	La Vitraguèse	180	180	0	0,00%		1542	1542	0	0,00%		conforme
	amont La Bourinque	295	295	0	0,00%		2524	2524	0	0,00%		conforme
aval Moulin de Seyl	171	171	0	0,00%		1465	1465	0	0,00%		conforme	
conf. Moulègre	137	137	0	0,00%		876	876	0	0,00%		conforme	
Anès	sources	0	0	0			0	0	0			
	Morendel	56	17	39	69,64%	ensablement	188	56	132	70,21%	ensablement	perturbé
	Les Ols	93	28	65	69,89%		156	47	109	69,87%		perturbé
	conf. Labroussette	216	65	151	69,91%		721	216	505	70,04%		perturbé
	Moulin d'Anès	525	158	367	69,90%		219	66	153	69,86%		perturbé
	conf. Lascols	477	355	122	25,58%	débit réservé	1589	1589	0	0,00%		perturbé
	Puechagut	118	100	18	15,25%		502	502	0	0,00%		conforme
	Bezons	74	74	0	0,00%		317	317	0	0,00%		conforme
	Le Planchou	249	249	0	0,00%		1065	1065	0	0,00%		conforme
conf. Rance	157	157	0	0,00%		336	336	0	0,00%		conforme	

CELE - Rance

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	État salmonicole
Lascols	sources	0	0	0			0	0	0			
	aval Moulin de Lafage	184	184	0	0,00%		615	615	0	0,00%		conforme
	Sparadou	213	213	0	0,00%		710	710	0	0,00%		conforme
	Falies	291	291	0	0,00%		969	969	0	0,00%		conforme
	conf. Anès	133	133	0	0,00%		443	443	0	0,00%		conforme
Nivolis	sources	0	0	0			0	0	0			
	Le Feyt	115	115	0	0,00%		95	95	0	0,00%		conforme
	conf. Cassagnes	127	127	0	0,00%		422	422	0	0,00%		conforme
	conf. Trapet	176	176	0	0,00%		587	587	0	0,00%		conforme
	conf. Bruel	365	365	0	0,00%		912	912	0	0,00%		conforme
	conf. Rance	212	212	0	0,00%		353	353	0	0,00%		conforme
Arcombe	sources	0	0	0			0	0	0			
	conf. Verdier	94	94	0	0,00%		313	313	0	0,00%		conforme
	conf. Germeç	177	177	0	0,00%		589	589	0	0,00%		conforme
	conf. Rance	397	397	0	0,00%		993	993	0	0,00%		conforme
Rance	sources	0	0	0			0	0	0			
	conf. "Estieu"	65	65	0	0,00%		217	217	0	0,00%		conforme
	Bois d'Alfau	162	162	0	0,00%		540	540	0	0,00%		conforme
	Moulin de Labouygues	197	197	0	0,00%		329	329	0	0,00%		conforme
	conf. "Montginoux"	430	430	0	0,00%		718	718	0	0,00%		conforme
	Le Reynt	542	433	109	20,11%		1809	1443	366	20,23%		perturbé
	Grange	191	96	95	49,74%		817	408	409	50,06%		perturbé
	pont vers Vielcru	177	88	89	50,28%		1511	756	755	49,97%		perturbé
	conf. Leynhaguet	507	253	254	50,10%		2165	1083	1082	49,98%		perturbé
	amont barrage Val de Rance	246	123	123	50,00%		1061	531	530	49,95%		perturbé
	conf. Moulègre	231	187	44	19,05%	plan d'eau	1993	1612	381	19,12%	plan d'eau	conforme
	conf. Anès	911	911	0	0,00%		1449	1449	0	0,00%		conforme
	amont St-Etienne-de-Maurs	346	346	0	0,00%		1103	1103	0	0,00%		conforme
chaussée du Fau	200	200	0	0,00%		634	634	0	0,00%		conforme	
TOTAL	16440	13524	2916			55816	47139	8677				
	(1)	(2)	(3)			(4)	(5)	(6)				

POPULATION POTENTIELLE	POPULATION RÉELLE	DÉFICIT	%	ÉTAT
valeur la plus faible entre (1) et (4)	(7) - (9)	si (7) = (1) : (3) si (7) = (4) : (6)	DEFICIT	SALMONICOLE
16440	13524	2916	17,74%	conforme
(7)	(8)	(9)		

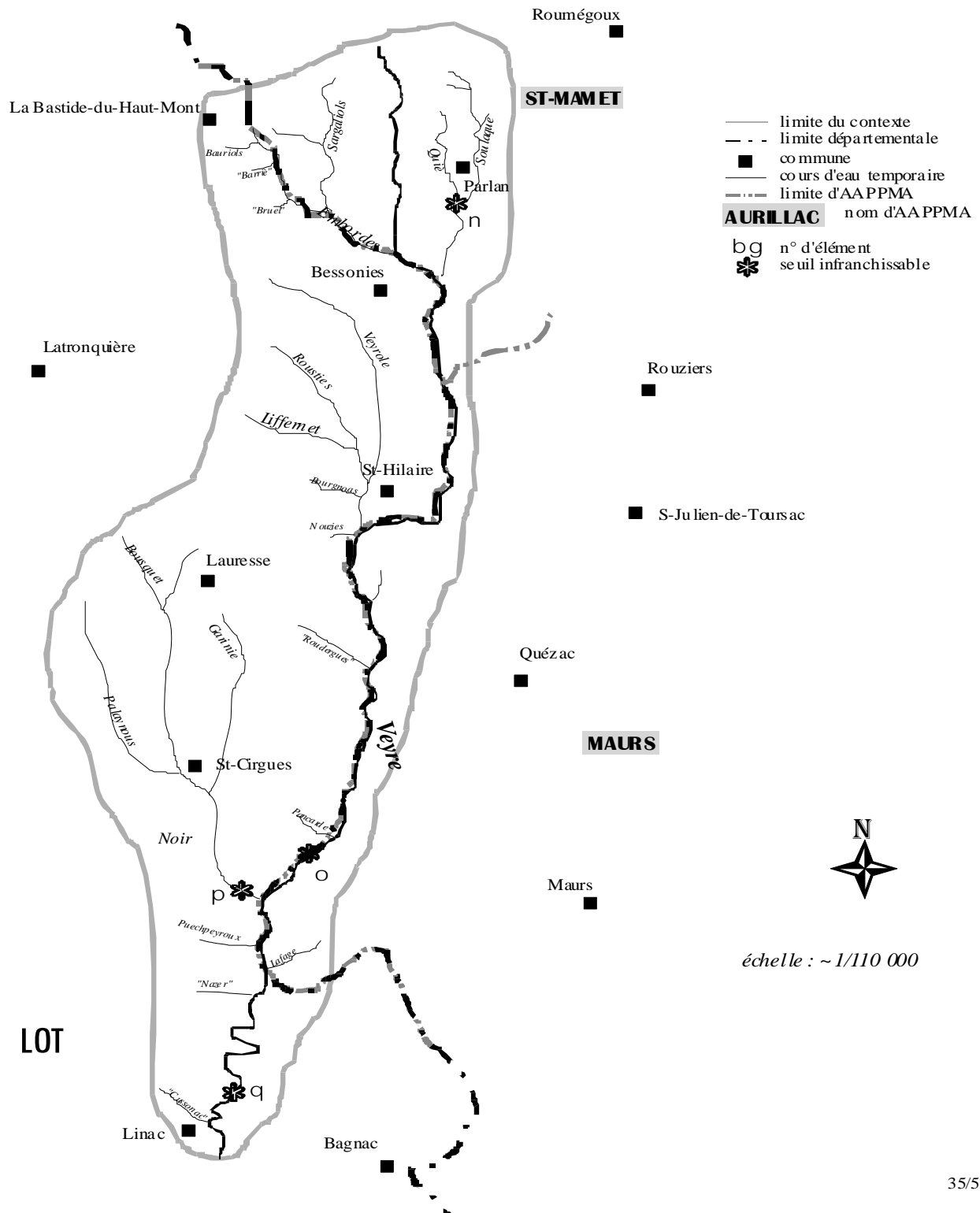
CA : capacité d'accueil CR : capacité de recrutement

1. Talweg et bassin versant : caractéristiques, peuplement, gestion et halieutisme

Limites :

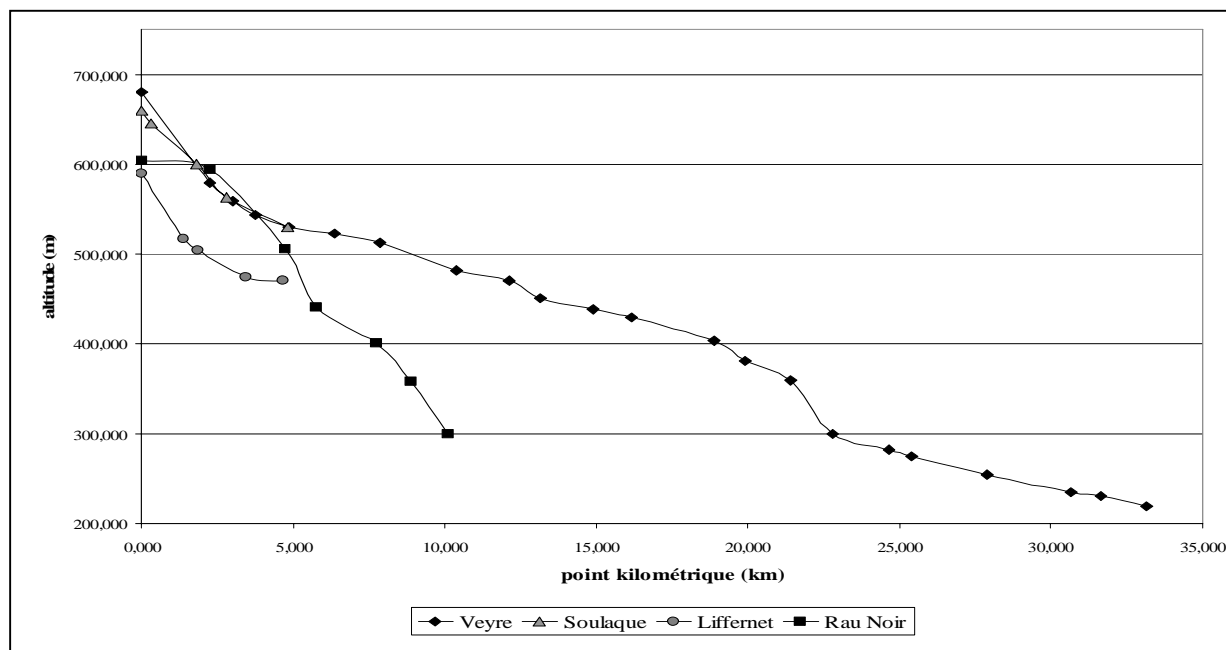
Le cours d'eau principal du contexte est le Veyre, avec :
pour **limite amont** ses sources,
pour **limite aval** sa confluence avec le Célé.

SCHEMA DU BASSIN VERSANT



CÉLÉ - Veyre

Profil en long théorique du Veyre et de ces principaux affluents sur ce contexte :



Affluents et communes concernées :

Affluents :		Communes :	
<i>Rive droite</i>	<i>Rive gauche</i>	<i>Veyre</i>	<i>Affluents</i>
Embordes	Soulaque	Parlan	Roumégoux
Liffernet	Rau de Lafage	<i>St-Hilaire</i>	<i>La-Bastide-du-Haut-Mont</i>
"Rau de Nouzies"		St-Julien-de-Toursac	Bessonies
"Rau de La Rouquerte"		Quezac	Laouresses
"Rau de Roudergues"		<i>St-Cirgues</i>	
Béal de la Pascade		Maurs	
Rau Noir		<i>Linac</i>	
Béal de Puechpeyroux			
"Rau du Mazer"			
"Rau de Cussonac"			

Les cours d'eau et communes indiqués en italiques sont lotois.

Caractéristiques physiques et qualitatives des cours d'eau et du bassin versant			
Longueur cours principal (km) : 33,00		Surface en eau cours principal (ha) : 38,900	
Longueur affluents (km) :	< 4 m : 29,00	Surface en eau affluents (ha) : 14,700	
	4 à 9 m : 31,00	Surface du bassin versant (km ²) : 120	
	9 à 17 m : 0,00	Pente moyenne du cours principal : 1,45%	
	> 17m : 0,00	Qualité de l'eau en 1999 : 1B	
Relief : de 700 à 200 m	Écluesées et marnage : non		
Débit quinquennal d'étiage : non connu	Substrat géologique : roches métamorphiques		
Climat : précipitations de 1600 à 1000 mm	isotherme -		
Prélèvements d'eau :	stations de pompage sur le Veyre au Bastit et à Lafage, sur le Rau de La Garrinie à Combecave, sources captées sur le Veyrole au Bex		

Peuplement piscicole		
Domaine : salmonicole	Espèce repère : TRF	Taille de capture : 0,20 m
État fonctionnel : conforme	Peuplement en place : TRF, GOU, VAI	

CÉLÉ - Veyre

Gestion et halieutisme	
Catégorie piscicole : 1ère catg.	Tronçons SDVP : Veyre A et B
Axes migrateurs : non	Police de l'eau et de la pêche : D.D.A.F.
Classement réservé (franchissement) : oui sauf dans sa partie purement cantalienne	
Gestionnaire : Déversement :	
AAPPMA Maurs	Veyre - TRF : aucun
AAPPMA St-Mamet	Veyre et affluents - TRF - en moyenne entre 1997 et 2001 : 4 kg d'adultes (aucun depuis 1999), 5 200 alevins, 3 600 oeufs
AAPPMA Figeac	Veyre et affluents - TRF : à voir

2. Facteurs limitants, diagnostic et SET

Sur ce contexte il existe des obstacles infranchissables qui délimitent des sous-ensembles dont la capacité de recrutement est modifiée par la présence de ces obstacles, qui sont donc des facteurs limitants. Le diagnostic a été réalisé sur l'ensemble du contexte et sur chaque sous-ensemble délimité par un obstacle. Chaque sous-ensemble est représenté sur le croquis suivant.

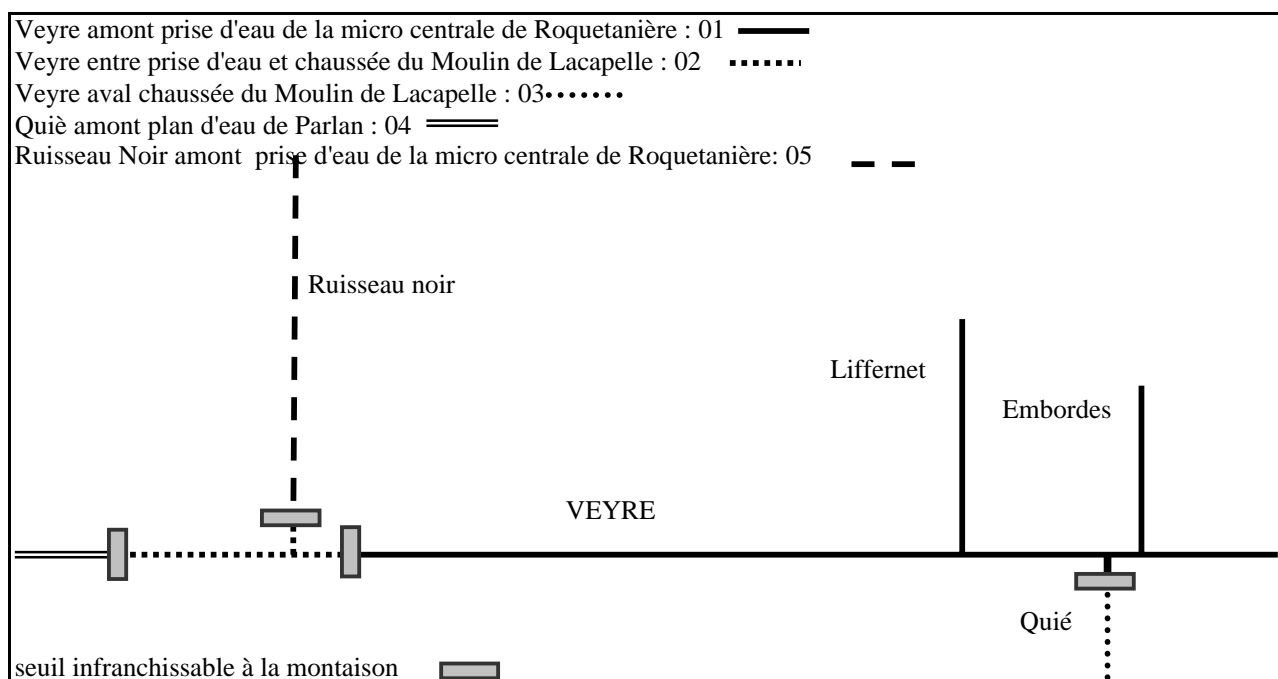


Tableau des facteurs limitants :

Facteurs		États fonctionnels	R	E	C
			TRF	TRF	TRF
Famille		Effets			
VEYRE					
A	micro centrale de Roquetanière	prise d'eau infranchissable	C	C	C
		débit réservé	C	C	C
	chaussée du Moulin de Lacapelle	cloisonnement des populations	C	C	C
		drainage	ensablement	C	C
Ruisseau Noir					
A	micro centrale de Roquetanière	prise d'eau infranchissable	C	C	C
		débit réservé	C	C	C
Ruisseau du Quié					
A	plan d'eau de Parlan	cloisonnement des populations	P	C	C
		transformation du milieu	C	P	P
Ruisseau des Rousties					
A	drainage	perte d'habitats	C	C	C

CÉLÉ - Veyre

Facteurs : M : naturel, A : anthropique autorisé, P : anthropique non autorisé.

Stades du cycle de l'espèce repère : R : reproduction, E : éclosion, C : croissance.

État fonctionnel : C : conforme, P : perturbé, D : dégradé.

Diagnostic de l'état des cours d'eau

Diagnostic par cours d'eau sans tenir compte des obstacles infranchissables à la montaison

Cours d'eau	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle	Population potentielle	Population réelle
Affluents	5378	25287		
Veyre	5684	27047		
Total	11062	52334	11062	10795

Déficit	% Déficit	SET	État
267	2,41%	2159	conforme

Diagnostic par sous-ensemble en tenant compte des obstacles infranchissables à la montaison

Sous-ensemble	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle sans obstacles	Capacité de recrutement potentielle avec obstacles	Population potentielle
01 (Veyre)	6039	25267	9421	6039
02 (Veyre)	1681	10014	2622	1681
03 (Veyre)	953	3814	1487	953
04 (Quiè)	181	602	282	181
05 (Rau Noir)	2111	12314	3293	2111
Total	10965	52011	17105	10965

Sous-ensemble	Capacité d'accueil réelle	Capacité de recrutement réelle sans obstacles	Capacité de recrutement réelle avec obstacles	Population réelle
01 (Veyre)	5822	24660	9082	5822
02 (Veyre)	1681	10014	2622	1681
03 (Veyre)	953	3814	1487	953
04 (Quiè)	131	437	204	131
05 (Rau Noir)	2111	12314	3293	2111
Total	10698	51239	16689	10698

Sous-ensemble	Déficit	% Déficit	SET	État
01 (Veyre)	217	3,59%	1164	conforme
02 (Veyre)	0	0,00%	0	conforme
03 (Veyre)	0	0,00%	0	conforme
04 (Quiè)	50	27,62%	26	perturbé
05 (Rau Noir)	0	0,00%	0	conforme
Total	267	2,44%	2140	conforme

SET : seuil d'efficacité technique.

Voir détails des perturbations pages 35/6 et 7 .

3. Gestion

L'état fonctionnel global du contexte est conforme, la gestion préconisée est une **gestion patrimoniale**. Cependant, l'amont du Ruisseau de Quié est perturbé par la présence du plan d'eau de Parlan. Des mesures compensatoires pourraient être envisagées en amont bien que ces perturbations soient faibles par rapport à l'ensemble du contexte.

CÉLÉ - Veyre

Recommandations d'actions complémentaires :

Des facteurs limitants, localisés, pourraient faire l'objet d'actions, il s'agit :

- ♦ de la limitation des autorisations de drainage, priorité 4,
- ♦ du franchissement des prises d'eau de la micro centrale de Roquetanière, réaménagement sur le Veyre, priorités

4. Ces actions sont prévues dans le contrat de rivière Célé.

- ♦ du franchissement de la chaussée du Moulin de Lacapelle sur le Veyre, du plan d'eau de Parlan sur le Quié, priorités 4.

CELE - Veyre

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	État salmonicole
Affluents	Rau de Silvestres	141	141	0	0,00%		353	353	0	0,00%		conforme
	Rau du Quié	353	303	50	14,16%		1176	1011	165	14,03%		conforme
	Rau de Sargaliol	308	308	0	0,00%		1027	1027	0	0,00%		conforme
	"Rau de la Dame"	8	8	0	0,00%		28	28	0	0,00%		conforme
	Rau des Rousties	465	452	13	2,80%	drainage	1551	1507	44	2,84%	drainage	conforme
	Rau de Veyrole	417	417	0	0,00%		3561	3561	0	0,00%		conforme
	Rau de La Garrinie	309	309	0	0,00%		2641	2641	0	0,00%		conforme
	Rau de Lafage	14	14	0	0,00%		46	46	0	0,00%		conforme
	Rau de la Bouriole	35	35	0	0,00%		118	118	0	0,00%		conforme
	"Rau de Barrié"	20	20	0	0,00%		67	67	0	0,00%		conforme
	"Rau de Puéchal"	20	20	0	0,00%		67	67	0	0,00%		conforme
	"Rau du Bruel"	27	27	0	0,00%		91	91	0	0,00%		conforme
	"Rau de Lascostes"	20	20	0	0,00%		67	67	0	0,00%		conforme
	Béal des Bourgeois	100	100	0	0,00%		334	334	0	0,00%		conforme
	"Rau de Nouzies"	39	39	0	0,00%		129	129	0	0,00%		conforme
	"Rau de La Rouquerte"	8	8	0	0,00%		28	28	0	0,00%		conforme
	"Rau de Roudergues"	75	75	0	0,00%		251	251	0	0,00%		conforme
	Béal de la Pascade	0	0	0			0	0	0			
	Rau du Bousquet	203	203	0	0,00%		169	169	0	0,00%		conforme
	Rau de Palaynous	593	593	0	0,00%		1979	1979	0	0,00%		conforme
	Béal de Puechpeyroux	0	0	0			0	0	0			
	"Rau du Mazer"	20	20	0	0,00%		67	67	0	0,00%		conforme
	"Rau de Cussonac"	35	35	0	0,00%		118	118	0	0,00%		conforme
Soulaque	sources	0	0	0			0	0	0			
	conf. Silvestres	2	2	0	0,00%		8	8	0	0,00%		conforme
	amont Parlan	84	84	0	0,00%		279	279	0	0,00%		conforme
	conf. Quié	121	121	0	0,00%		403	403	0	0,00%		conforme
	conf. Veyre	153	153	0	0,00%		979	979	0	0,00%		conforme
Embordes	sources	0	0	0			0	0	0			
	Embordes	42	42	0	0,00%		139	139	0	0,00%		conforme
	conf. Sargaliol	40	40	0	0,00%		133	133	0	0,00%		conforme
	conf. Veyre	240	240	0	0,00%		400	400	0	0,00%		conforme
Liffernet	sources	0	0	0			0	0	0			
	conf. "Lascostes"	50	50	0	0,00%		168	168	0	0,00%		conforme
	la Dame	43	43	0	0,00%		144	144	0	0,00%		conforme
	conf. Veyrole	215	215	0	0,00%		537	537	0	0,00%		conforme
	conf. Veyre	102	102	0	0,00%		109	109	0	0,00%		conforme
Rau noir	sources	0	0	0			0	0	0			
	conf. Bousquet	133	133	0	0,00%		56	56	0	0,00%		conforme
	amont Moulin de Cendrassou	176	176	0	0,00%		1505	1505	0	0,00%		conforme
	conf. Palaynous	104	104	0	0,00%		889	889	0	0,00%		conforme
	conf. La Garrinie	262	262	0	0,00%		2240	2240	0	0,00%		conforme
	Lathélide	178	178	0	0,00%		1524	1524	0	0,00%		conforme
	conf. Veyre	223	223	0	0,00%		1906	1906	0	0,00%		conforme

CELE - Veyre

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	État salmonicole
Veyre	sources	0	0	0			0	0	0			
	aval pont D vers Parlan	133	133	0	0,00%		444	444	0	0,00%		conforme
	Enfour	103	103	0	0,00%		344	344	0	0,00%		conforme
	conf. Embordes	131	131	0	0,00%		438	438	0	0,00%		conforme
	conf. Soulaque	97	58	39	40,21%	ensablement	415	249	166	40,00%	ensablement	perturbé
	La Rességue	166	100	66	39,76%		178	107	71	39,89%		perturbé
	Groscassan	207	124	83	40,10%		442	265	177	40,05%		perturbé
	Tounioux	430	430	0	0,00%		1836	1836	0	0,00%		conforme
	conf. Liffernet	242	242	0	0,00%		772	772	0	0,00%		conforme
	Le Moulin du Cayre	157	141	16	10,19%	ensablement	1496	1347	149	9,96%	ensablement	conforme
	Roudergues	291	291	0	0,00%		927	927	0	0,00%		conforme
	conf. "Roudergues"	226	226	0	0,00%		718	718	0	0,00%		conforme
	pont D319	544	544	0	0,00%		1732	1732	0	0,00%		conforme
	conf. B de la Pascade	213	213	0	0,00%		2717	2717	0	0,00%		conforme
	Les Abilioux	334	334	0	0,00%		2129	2129	0	0,00%		conforme
	conf. Rau Noir	321	321	0	0,00%		4085	4085	0	0,00%		conforme
	Le Camp	458	458	0	0,00%		1457	1457	0	0,00%		conforme
	conf. Lafage	133	133	0	0,00%		603	603	0	0,00%		conforme
	amont Moulin de Lacapelle	461	461	0	0,00%		2082	2082	0	0,00%		conforme
	Lostanges	533	533	0	0,00%		2406	2406	0	0,00%		conforme
conf. "Cussonac"	200	200	0	0,00%		451	451	0	0,00%		conforme	
conf. Célé	304	304	0	0,00%		1375	1375	0	0,00%		conforme	
TOTAL	11062	10795	267			52334	51562	772				

(1)

(2)

(3)

(4)

(5)

(6)

POPULATION POTENTIELLE valeur la plus faible entre (1) et (4)	POPULATION RÉELLE (7) - (9)	DEFICIT si (7) = (1) : (3) si (7) = (4) : (6)	% DEFICIT	ÉTAT SALMONICOLE
11062	10795	267	2,41%	conforme

(7)

(8)

(9)

CA : capacité d'accueil

CR : capacité de recrutement

ALAGNON - Alagnon amont

CONTEXTE N° 36 SALMONICOLE CONFORME

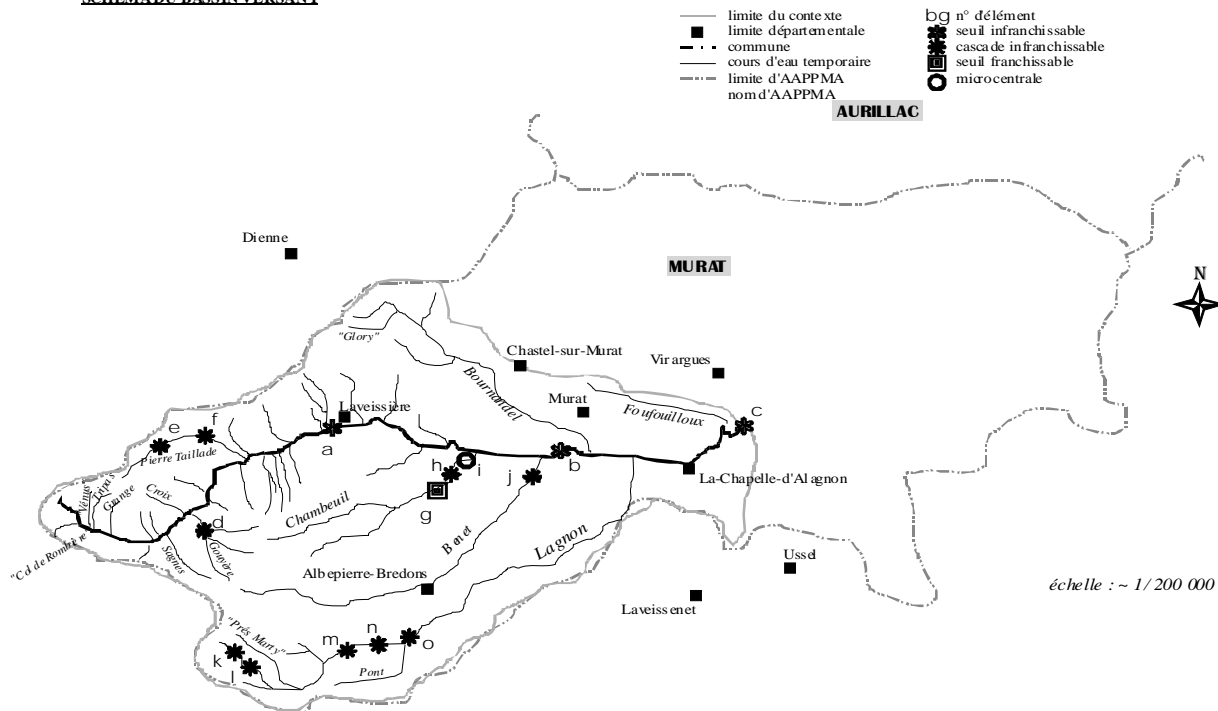
K25 ■ 36 ■ SC

1. Talweg et bassin versant : caractéristiques, peuplement, gestion et halieutisme

Limites :

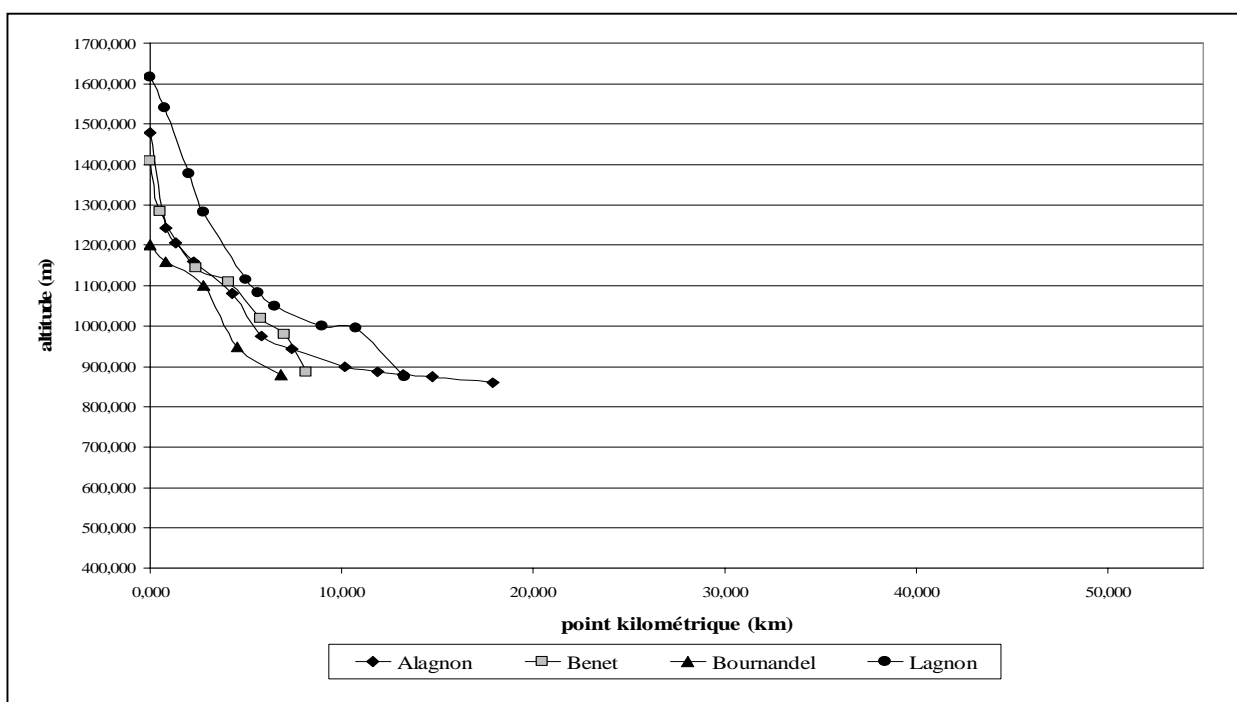
Le cours d'eau principal du contexte est l'Alagnon, avec :
 pour **limite amont** ses sources,
 pour **limite aval** le seuil de la prise d'eau de Gaspard.

SCHEMA DU BASSIN VERSANT



36/5

Profils en long théoriques de l'Alagnon et de ses principaux affluents sur ce contexte :



ALAGNON - Alagnon amont

Affluents et communes concernées :

Affluents :		Communes :	
Rive droite	Rive gauche	Alagnon	Affluents
"Rau du Col de Rombière"	"Rau de Vénus"	Laveissière	Albepierre-Bredons
n°1	Rau des Tripas	Murat	Laveissenet
"Rau de Masseboeuf"	Rau de la Grange	La-Chapelle-d'Alagnon	Chastel-sur-Murat
Rau des Sagnes	"Rau de Font d'Alagnon"		Virargues
Rau de Gouyère	"Rau du Lioran"		
n°6	Rau de la Croix		
Rau du Passadou	Rau des Trois Pierres		
"Rau de Peyre Ourse"	Rau de Pierre Taillade		
"Rau des Plots"	"Rau de la Remise"		
"Rau des Obres"	"Rau de la Bourgeade"		
"Rau de Bois Bardinon"	"Rau de Fraisse-Haut"		
Rau de Chambeuil	"Rau de Laveissière"		
Benet	Bournandel		
Lagnon	Rau du Foufouilloux		

Caractéristiques physiques et qualitatives des cours d'eau et du bassin versant			
Longueur cours principal (km)	18,00	Surface en eau cours principal (ha) :	8,100
< 4 m	48,00	Surface en eau affluents (ha) :	11,200
Longueur affluents (km) :	4 à 9 m 21,00	Surface du bassin versant (km²) :	100
9 à 17 m	0,00	Pente moyenne du cours principal :	5,29%
> 17m	0,00	Climat : précipitations : de + 2200 à 1000 mm	
Relief : de 1700 à 400 m		isotherme :	-
Débit quinquennal d'étiage :	Alagnon au pont du Vernet : 0,95 m3/s, à Lempdes : 1,33 m3/s; Lagnon à Murat : 0,074 m3/s		
Substrat géologique :	roches métamorphiques, volcaniques		
Éclusées et marnage :	non	Qualité de l'eau en 1998 :	1A à HC, B1 à B2
Prélèvements			
stations de pompages	sur le Rau des Sagnes au Super-Lioran		
sources captées	sur l'Alagnon à la Chapelle-d'Alagnon, à la Paillère, sur le Rau des Trois-Pierres		

Peuplement piscicole			
Domaine :	salmonicole	Espèce repère :	TRF
		État fonctionnel :	conforme
Taille de capture :	0,20 m, sauf sur l'Alagnon en aval de la gare du Lioran, le Lagnon en aval de la cascade d'Albepierre : 0,23 m		
Peuplement en place :	TRF, CHA, VAI, LOF, GOU, OBR		

Gestion et halieutisme			
Catégorie piscicole	1ère catg.	Police de l'eau et de la pêche :	D.D.A.F.
Tronçons SDVP :	Alagnon A et B en partie, Benet, Lagnon A, B et C		
Axes migrateurs :	?	Classement migrateurs :	Alagnon
Classement réservé (franchissement) :	Alagnon, Lagnon et affluents		
Gestionnaire :	Déversement :		
AAPPMA Murat	Alagnon et affluents - TRF : aucun adultes depuis 1998, 20 000 alevins en 1997, aucun œufs depuis 1997		

ALAGNON - Alagnon amont

2. Facteurs limitants, diagnostic et SET

Sur ce contexte il existe des obstacles infranchissables (cascades et seuils) qui délimitent des sous-ensembles dont la capacité de recrutement est modifiée par la présence de ces obstacles, qui sont donc des facteurs limitants. Le diagnostic a été réalisé sur l'ensemble du contexte et sur chaque sous-ensemble délimité par un obstacle. Chaque sous-ensemble est représenté sur le croquis suivant :

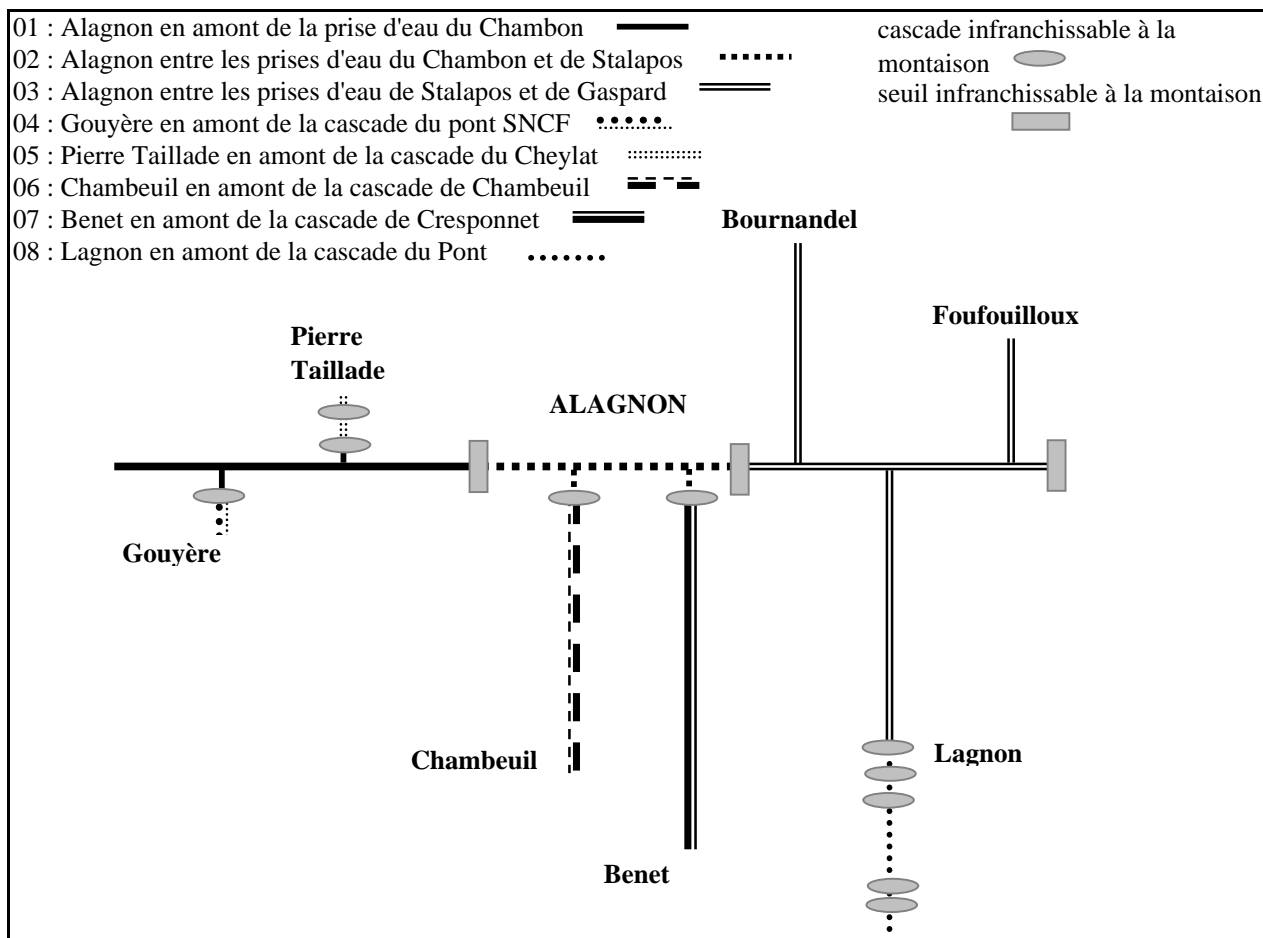


Tableau des facteurs limitants :

Facteurs		États fonctionnels	R	E	C
			TRF	TRF	TRF
Famille		Effets			
ALAGNON					
A	seuils infranchissables	cloisonnement des populations	P	C	C
	rejets domestiques	reproduction ou survie aléatoire	P	P	P
Gouyère					
M	cascade infranchissable	cloisonnement des populations	C	C	C
Pierre Taillade					
M	cascades infranchissables	cloisonnement des populations	C	C	C
Chambeuil					
M	cascade de Chambeuil	cloisonnement des populations	C	C	C
Benet					
M	cascade de Cresponnet	cloisonnement des populations	C	C	C
A	débit réservé de la micro centrale du Martinet	diminution des surfaces disponibles	C	C	C
Lagnon					
M	cascades infranchissables	cloisonnement des populations	C	C	C
Bournandel					
A	rejets de Chastel-sur-Murat	reproduction ou survie aléatoire	P	P	P
Foufouilloux					
A	extraction de silice	colmatage	P	P	P

ALAGNON - Alagnon amont

Facteurs : M : naturel, A : anthropique autorisé, P : anthropique non autorisé.

Stades du cycle de l'espèce repère : R : reproduction, E : éclosion, C : croissance.

État fonctionnel : C : conforme, P : perturbé, D : dégradé.

Diagnostic de l'état des cours d'eau

Diagnostic par cours d'eau sans tenir compte des obstacles infranchissables à la montaison

Cours d'eau	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle	Population potentielle	Population réelle
Benet	870	3401		
Bournandel	748	2493		
Lagnon	1629	7689		
Autres	1816	6062		
Alagnon	2312	6107		
Total	7375	25752	7375	6566

Déficit	% Déficit	SET	État
809	10,97%	1313	conforme

Diagnostic par cours d'eau en tenant compte des obstacles infranchissables à la montaison

Sous-ensemble	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle sans obstacles	Capacité de recrutement potentielle avec obstacles	Population potentielle
01 (Alagnon)	1699	5586	2650	1699
02 (Alagnon)	683	2746	1065	683
03 (Alagnon)	2823	9753	4404	2823
04 (Gouyère)	61	203	95	61
05 (P. Taillade)	122	405	190	122
06 (Chambeuil)	469	1564	732	469
07 (Benet)	901	3003	1406	901
08 (Lagnon)	640	2134	998	640
Total	7398	25394	11541	7398

Sous-ensemble	Capacité d'accueil réelle	Capacité de recrutement réelle sans obstacles	Capacité de recrutement réelle avec obstacles	Population réelle
01 (Alagnon)	1360	4452	2122	1360
02 (Alagnon)	667	2693	1041	667
03 (Alagnon)	2365	7650	3689	2365
04 (Gouyère)	61	203	95	61
05 (P. Taillade)	122	405	190	122
06 (Chambeuil)	469	1564	732	469
07 (Benet)	885	2951	1381	885
08 (Lagnon)	640	2134	998	640
Total	6569	22052	10248	6569

Sous-ensemble	Déficit	% Déficit	SET	État
01 (Alagnon)	339	19,95%	272	conforme
02 (Alagnon)	16	2,34%	133	conforme
03 (Alagnon)	458	16,22%	473	conforme
04 (Gouyère)	0	0,00%	0	conforme
05 (P. Taillade)	0	0,00%	0	conforme
06 (Chambeuil)	0	0,00%	0	conforme
07 (Benet)	16	1,78%	177	conforme
08 (Lagnon)	0	0,00%	0	conforme
Total	829	11,21%	1314	conforme

SET : seuil d'efficacité technique

Voir détails des perturbations pages 36/6 et 7.

ALAGNON - Alagnon amont

3. Gestion

L'état fonctionnel du contexte est conforme, la gestion préconisée est une **gestion patrimoniale**.

Recommandations d'actions complémentaires :

Des facteurs limitants, localisés, pourraient faire l'objet d'actions prises ou non en compte par le contrat de rivière:

- ◆ franchissement des obstacles :
 - ⇒ pris en compte : prises d'eau du Chambon, de Stalapos et de Gaspard sur l'Alagnon, priorités 3,
 - ◆ amélioration du système d'épuration :
- ⇒ pris en compte : Albepierre-Bredons et Murat, priorités 3,
- ⇒ non pris en compte : Chastel-sur-Murat, priorité 3,
 - ◆ amélioration du traitement des rejets industriels : pris en compte : coopérative laitière d'Albepierre-Bredons, priorité 3,
 - ◆ amélioration du traitement des eaux rejetées par la carrière de silice de la Gaselle, priorité 4,
 - ◆ augmentation du débit réservé de la microcentrale du Martinet, priorité 6.

ALAGNON - Alagnon amont

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	Etat salmonicole
Affluents	"Rau de Vénus"	31	31	0	0,00%		102	102	0	0,00%		conforme
	Rau des Tripas	21	21	0	0,00%		70	70	0	0,00%		conforme
	Rau de la Grange	46	46	0	0,00%		152	152	0	0,00%		conforme
	"Rau de Font d'Alagnon"	7	7	0	0,00%		24	24	0	0,00%		conforme
	"Rau du Lioran"	6	6	0	0,00%		21	21	0	0,00%		conforme
	Rau de la Croix	35	35	0	0,00%		118	118	0	0,00%		conforme
	Rau des Trois Pierres	16	16	0	0,00%		54	54	0	0,00%		conforme
	Rau de Pierre Taillade	200	200	0	0,00%		665	665	0	0,00%		conforme
	"Rau de la Remise"	88	88	0	0,00%		295	295	0	0,00%		conforme
	"Rau de la Bourgeade"	48	48	0	0,00%		162	162	0	0,00%		conforme
	"Rau de Fraisse-Haut"	6	6	0	0,00%		21	21	0	0,00%		conforme
	"Rau de Laveissière"	30	30	0	0,00%		98	98	0	0,00%		conforme
	"Rau des Prés Marty"	80	80	0	0,00%		265	265	0	0,00%		conforme
	"Rau des Rochers de Chamalière"	16	16	0	0,00%		55	55	0	0,00%		conforme
	Rau du Foufoulloux	241	48	193	80,08%	carrière de silice	804	161	643	79,98%	carrière de silice	perturbé
	"Rau du Col de Rombière"	9	9	0	0,00%		31	31	0	0,00%		conforme
	n°1	26	26	0	0,00%		87	87	0	0,00%		conforme
	"Rau de Masseboeuf"	6	6	0	0,00%		21	21	0	0,00%		conforme
	Rau des Sagnes	63	63	0	0,00%		211	211	0	0,00%		conforme
	Rau de Gouyère	78	78	0	0,00%		260	260	0	0,00%		conforme
	n°6	14	14	0	0,00%		48	48	0	0,00%		conforme
	Rau du Passadou	35	35	0	0,00%		118	118	0	0,00%		conforme
	"Rau de Peyre Ourse"	52	52	0	0,00%		173	173	0	0,00%		conforme
	"Rau des Plots"	36	36	0	0,00%		120	120	0	0,00%		conforme
	"Rau des Obres"	6	6	0	0,00%		21	21	0	0,00%		conforme
	"Rau de Bois Bardinon"	113	113	0	0,00%		376	376	0	0,00%		conforme
	Rau de Chambeuil	603	603	0	0,00%		2010	2010	0	0,00%		conforme
	"Rau de Glory"	14	14	0	0,00%		48	48	0	0,00%		conforme
	"Rau du Col de la Tombe du Père"	24	24	0	0,00%		80	80	0	0,00%		conforme
	Rau du Pont	94	94	0	0,00%		313	313	0	0,00%		conforme
Benet	sources	0	0	0			0	0	0			
	Les Blattes	12	12	0	0,00%		39	39	0	0,00%		conforme
	aval Benet	104	104	0	0,00%		346	346	0	0,00%		conforme
	amont Albepierre-Bredons (pont)	182	182	0	0,00%		606	606	0	0,00%		conforme
	aval Albepierre-Bredons	242	242	0	0,00%		807	807	0	0,00%		conforme
	Grange de Magne (D39)	234	234	0	0,00%		781	781	0	0,00%		conforme
	conf. Alagnon	96	84	12	12,50%	débit réservé	822	716	106	12,90%	débit réservé	conforme
Bouandel	source	0	0	0			0	0	0			
	Entremont-Bas	22	22	0	0,00%		73	73	0	0,00%		conforme
	La Denterie (pont)	130	130	0	0,00%		434	434	0	0,00%		conforme
	Chazelles	202	202	0	0,00%		672	672	0	0,00%		conforme
	conf. Alagnon	380	380	0	0,00%		1266	1266	0	0,00%		conforme
Lagnon	sources	0	0	0			0	0	0			
	amont cascade du Plomb	20	20	0	0,00%		67	67	0	0,00%		conforme
	Prat de Bouc	67	67	0	0,00%		224	224	0	0,00%		conforme
	conf. "Rochers de Chamalière"	60	60	0	0,00%		201	201	0	0,00%		conforme
	conf. Pont	271	271	0	0,00%		904	904	0	0,00%		conforme
	les Prés Longs	99	99	0	0,00%		331	331	0	0,00%		conforme
	Albepierre-Bredons	157	157	0	0,00%		522	522	0	0,00%		conforme
	Auzolles-Haut	219	142	77	35,16%	STEP	1869	1212	657	35,15%	STEP	perturbé
Auzolles-Bas	192	96	96	50,00%	Albepierre-Bredons +	41	21	20	48,78%	Albepierre-Bredons +	perturbé	
conf. Alagnon	330	238	92	27,88%		2817	2034	783	27,80%		perturbé	

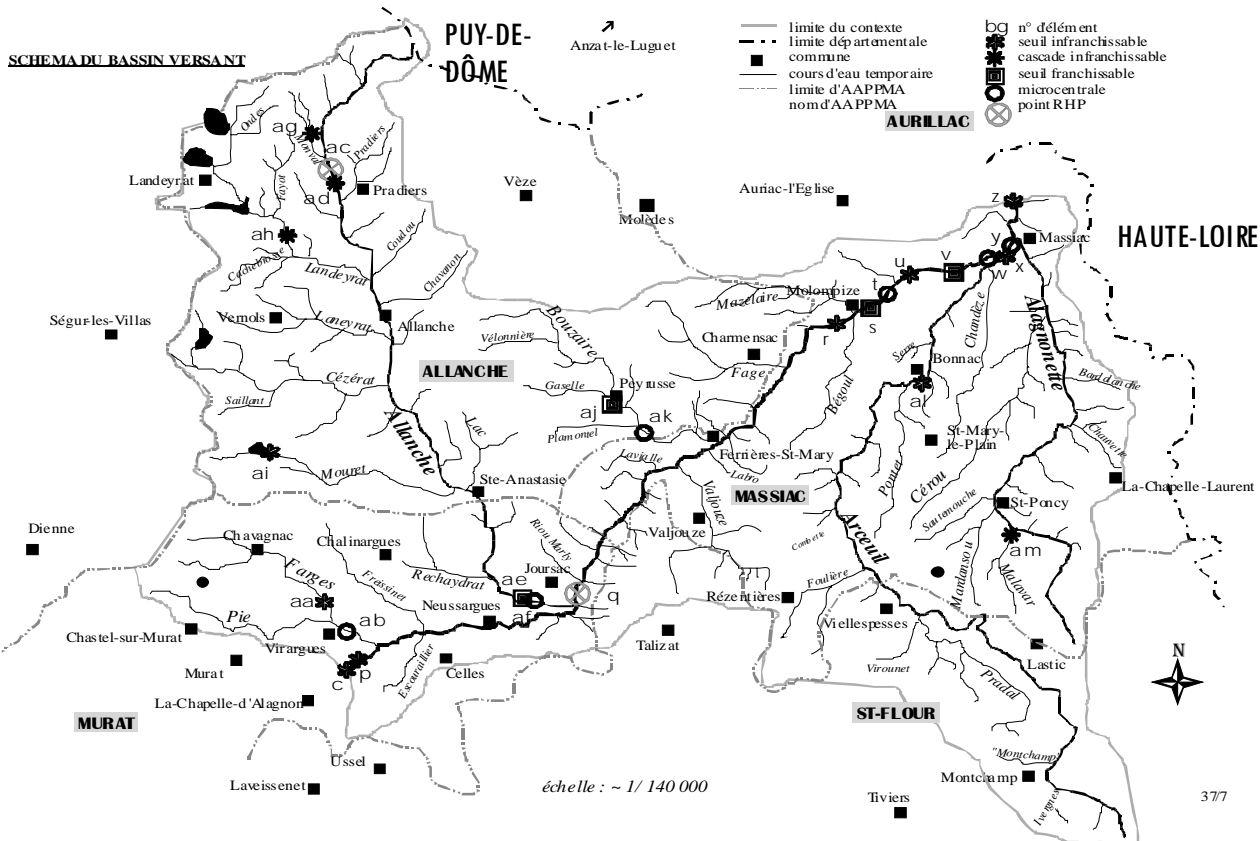
1. Talweg et bassin versant : caractéristiques, peuplement, gestion et halieutisme

Limites :

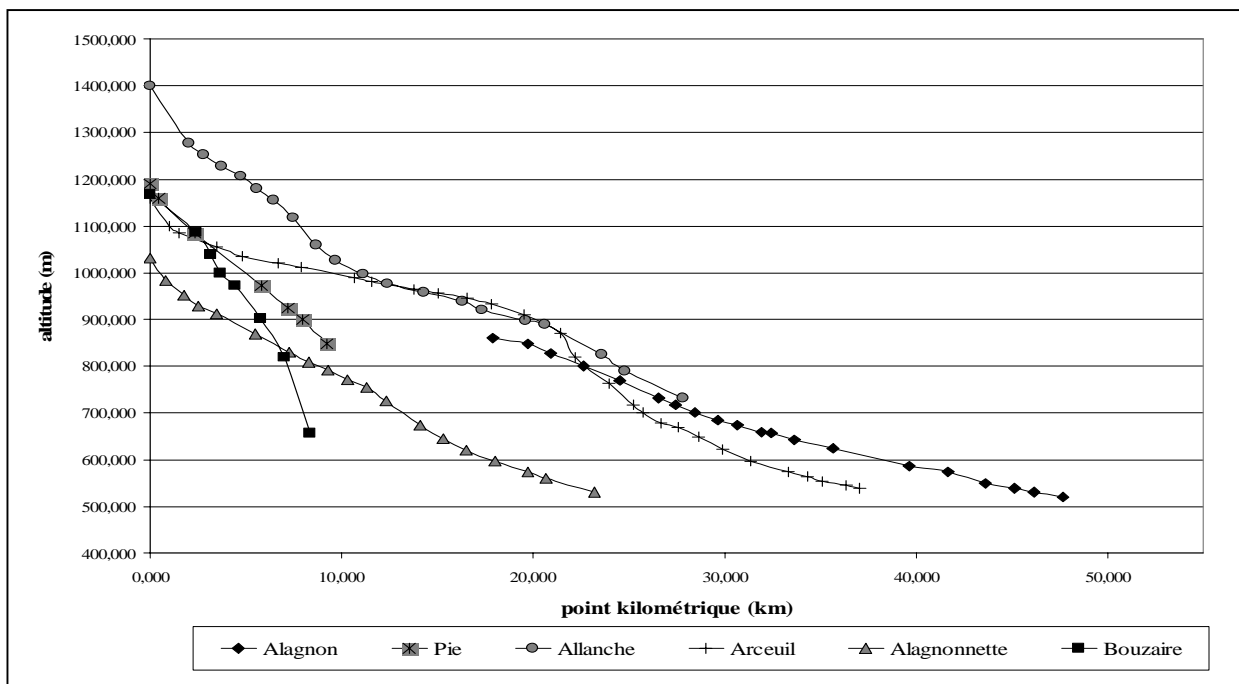
Le cours d'eau principal du contexte est l'Alagnon, avec :

pour **limite amont** le seuil de la prise d'eau de Gaspard,

pour **limite aval** le seuil de la prise d'eau de Nôtre-Dame (aval Massiac).



Profils en long théoriques de l'Alagnon et de ses principaux affluents sur ce contexte :



ALAGNON - Alagnon intermédiaire

Affluents et communes concernées :

Affluents :		Communes :	
Rive droite	Rive gauche	Alagnon	Allanche
Rau d'Escouralier	Pie	La-Chapelle-d'Alagnon	<u>Anzat-le-Luguet</u>
"Rau de Pogrand"	Rau de Freissinet	Virargues	Marcenat
Rau de Mallet	Allanche	Celles	Pradiers
Rau du Baru	Rau de Riou Marly	Neussargues-Moissac	Allanche
Rau de Bourrisses	Rau de Renontil	Daysac	Chalargues
Rau de Bages	Rau de Roulier	Férières-St--Mary	Ste-Anastasie
Rau des Condamines	Rau de Combe grande	Bonnac	Landeyrat
Rau de Pradoux	Rau de Farreyrol	Charmensac	Vernols
Rv de Vaissière	Bouzaire	Molompize	Chavagnac
Rv de Sagne Rouge	Rau d'Auliadet	Massiac	Dienne
Valjouze	Rau de Gronière		
Rau de Labro	Rau de la Fage	Arceuil	Alagnonnette
Rau des Rotisses	Rau de Cheylus	Védrines-St-Loup	Lastic
Rau de Rochebise	Rau de Mazelaire	Montchamp	St-Poncy
Rau de Favard	Rau d'Aurouze	Lastic	La-Chapelle-Laurent
Rau de Bégoul	Rau de Féline	Vieillespesse	
Arceuil		Rézezières	Autres affluents
Alagnonnette		St-Mary-le-Plain	Chastel-sur-Murat
Rasa du Comte		Férières-St-Mary	Talizat
Rasa du Cimetière		Bonnac	Valjouze
		Soulages	Peyrusse
		Tiviers	

Les communes soulignées sont du Puy-de-Dôme.

Caractéristiques physiques et qualitatives des cours d'eau et du bassin versant			
Longueur cours principal (km)	30.00	Surface en eau cours principal (ha) :	46.700
< 4 m	208.00	Surface en eau affluents (ha) :	50.400
Longueur affluents (km) :	4 à 9 m 78.00	Surface du bassin versant (km²) :	490
9 à 17 m	28.00	Pente moyenne du cours principal :	1.15%
> 17m	0.00	Climat : précipitations :	de 1400 à - 600 mm
Relief :	de 1700 à 400 m	isotherme :	-
Débit quinquennal d'étiage :	Alagnon au pont du Vernet : 0,95 m ³ /s, à Lempdes : 1,33 m ³ /s; Allanche à Daysac : 0,532 m ³ /s; Arceuil à Bousselogues : 0,06 m ³ /s; Alagnonnette à Massiac : 0,01 m ³ /s		
Substrat géologique :	roches métamorphiques, volcaniques		
Éclusées et marnage :	non	Qualité de l'eau en 1998 :	1A à HC, B1 à B3
Prélèvements			
stations de pompage	sur le le Rau de la Pie à Mons, sur l'Alagnon à Combe-Robat, sur le Rau de Favard à La Chau, sur le Rau de Mouret à Fortuniès et à Mouret, sur le Rau de Foulières vers Rézezières		
sources captées	sur l'Alagnon aux abattoirs et à la Cité Alliot de Neussargues, sur le Rau de la Pie aux Souchaires, sur le Rau de Farges à Chavagnac, sur le Rau de Freissinet à Chalargues, sur le Bouzaire au Mont Servais et à Peyrusse, sur le Rau de Bégoul à la Bastide, sur le Rau des Ondes au Greil, sur le Rau de St-Hérent à Mathonière, sur le Laneyrat à l'Espérance et à Laneyrat, sur le Rau de Prune à Vernols, sur le Rau de Mouret à Chaumèze et à Rancillac, sur le Rau de Foulières vers Rézezières		
prises d'eau	sur le Rau de Fayot à Rascoupet		

Peuplement piscicole		
Domaine :	salmonicole	Espèce repère : TRF État fonctionnel : perturbé
Taille de capture :	0,20 m, sauf sur l'Alagnon et l'Allanche en aval du pont de la Peyro : 0,23 m	
Peuplement en place :	TRF, CHA, VAI, LOF, GOU, OBR, CHE, BAF, LPP, APP, SAT	

ALAGNON - Alagnon intermédiaire

Gestion et halieutisme	
Catégorie piscicole 1ère catg.	Police de l'eau et de la pêche : D.D.A.F.
Tronçons SDVP :	Alagnon B et C en parties, Courbières A et B, Allanche A, B et C, Landeyrat A et B, Valjouze, Bouzaire A et B, Arceuil A, B et C, Alagnonnette A, B et C, Cérrou
Axes migrateurs : ?	Classement migrateurs : Alagnon
Classement réservé (franchissement) :	Alagnon, Allanche et affluents, Arceuil et affluents
Gestionnaire :	Déversement :
AAPPMA Murat	Alagnon et affluents - TRF : aucun adultes depuis 1997, 9000 alevins en 2000, 94 000 en 1997, aucun œufs depuis 1997
AAPPMA Massiac	Alagnon et affluents - TRF : aucun adultes depuis 1998, 29 120 alevins en moyenne entre 1997 et 2001, 40 000 œufs en 2001
AAPPMA Allanche	Affluents - TRF : aucun adultes depuis 1998, 26 560 alevins en moyenne entre 1997 et 2001, 40 000 œufs en 2001
AAPPMA St-Flour	Arceuil et affluents - TRF - moyenne de 1997 à 2001: adultes : 35 kg / an, alevins : 5 800 / an, œufs 4 800 / an

2. Facteurs limitants, diagnostic et SET

Sur ce contexte il existe des obstacles infranchissables (cascades, seuils, digues et barrages) qui délimitent des sous-ensembles dont la capacité de recrutement est modifiée par la présence de ces obstacles, qui sont donc des facteurs limitants. Le diagnostic a été réalisé sur l'ensemble du contexte et sur chaque sous-ensemble délimité par un obstacle. Chaque sous-ensemble est représenté sur le croquis page 37/8.

Tableau des facteurs limitants :

Facteurs		États fonctionnels	R	E	C
			TRF	TRF	TRF
Famille		Effets			
ALAGNON					
A	seuils infranchissables	cloisonnement des populations	P	C	C
	débits réservés des microcentrales du Moulin d'Aurouze, de Courcelles et du Moulin-Grand	diminution des surfaces disponibles	P	C	P
	rejets domestiques	reproduction ou survie aléatoire	P	P	P
	rejets industriels	reproduction ou survie aléatoire	P	P	P
Pie					
A	rejets décharge Ste-Reine	survie aléatoire	P	P	P
	extraction de silice	survie aléatoire	P	P	P
Farges					
A	rejets de Chavagnac	reproduction ou survie aléatoire	P	P	P
	débit réservé de la micro centrale de Virargues	diminution des surfaces disponibles	C	C	C
Fressinet					
A	rejets de Freissinet	colmatage	P	P	P
Valjouze					
A	rejets du bourg et de la laiterie de Lusclade	colmatage	D	D	D
ALLANCHE					
M	cascade infranchissable	cloisonnement des populations	C	C	C
A	rejets d'Allanche et de laiteries	reproduction ou survie aléatoire	P	P	P
Monval					
M	cascade infranchissable	cloisonnement des populations	C	C	C
Pradiers					
A	rejets de Pradiers	reproduction ou survie aléatoire	P	P	P
Landeyrat					
M	cascade infranchissable des Vevrines	cloisonnement des populations	C	C	C
A	extraction de tourbe	diminution du débit	?	?	?
	rejets de Landeyrat	reproduction ou survie aléatoire	P	P	P
Laneyrat					
A	rejets de Vernols et de Laneyrat	reproduction ou survie aléatoire	P	P	P

ALAGNON - Alagnon intermédiaire

Cézérat					
A	rejets de Cézérat	reproduction ou survie aléatoire	P	P	P
Mouret					
A	rejets de Nuis et Mouret	reproduction ou survie aléatoire	P	P	P
	digue du lac du Pêcher	cloisonnement des populations	C	C	C
Lac					
A	rejets de Lac et laiterie	reproduction ou survie aléatoire	P	P	P
Réchevrat					
A	rejets de Chalinargues	reproduction ou survie aléatoire	P	P	P
Bouzaire					
A	débit réservé de la micro centrale de Pevrusse	diminution des surfaces disponibles	P	C	P
Fage					
A	rejets de Charmensac	reproduction ou survie aléatoire	P	P	P
ARCEUIL					
A	drainage et déboisement	ensablement / colmatage	P	P	P
	rejets domestiques	colmatage	P	C	P
Pradal					
A	drainage et déboisement	ensablement / colmatage	P	P	P
	rejets domestiques	colmatage	P	C	P
Foulières					
A	rejets domestiques	colmatage	P	C	P
Chandèze					
A	rejets de St-Mary-le-Plain	reproduction ou survie aléatoire	P	P	P
ALAGNONNETTE					
A	rejets de St-Poncy	reproduction ou survie aléatoire	P	P	P
Malavar					
M	cascade infranchissable	cloisonnement des populations	C	C	C
A	drainage	diminution des surfaces favorables	P	C	P
	rejets de Lignerolles	reproduction ou survie aléatoire	P	P	P

Facteurs : M : naturel, A : anthropique autorisé, P : anthropique non autorisé.

Stades du cycle de l'espèce repère : R : reproduction, E : éclosion, C : croissance.

État fonctionnel : C : conforme, P : perturbé, D : dégradé.

Diagnostic de l'état des cours d'eau

Diagnostic par cours d'eau sans tenir compte des obstacles infranchissables à la montaison

Cours d'eau	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle	Population potentielle	Population réelle
Pie	1444	5775		
Allanche	9635	36016		
Valjouze	972	3241		
Bouzaire	1120	4366		
Arceuil	6375	21711		
Alagnonnette	4062	16986		
Autres	1766	5889		
Alagnon	5767	37897		
Total	31141	131881		

Déficit	% Déficit	SET	État
7527	24.17%	4723	perturbé

ALAGNON - Alagnon intermédiaire

Diagnostic par cours d'eau en tenant compte des obstacles infranchissables à la montaison

Sous-ensemble	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle sans obstacles	Capacité de recrutement potentielle avec obstacles	Population potentielle
01 (Alagnon)	16378	74805	25550	16378
02 (Alagnon)	1172	5278	1828	1172
03 (Alagnon)	1590	7729	2480	1590
04 (Alagnon)	4422	19422	6898	4422
05 (Farges)	313	1045	488	313
06 (Allanche)	681	2271	1062	681
07 (Monval)	13	44	20	13
08 (Landeyrat)	801	1732	1250	801
09 (Mouret)	39	130	61	39
10 (Malavar)	141	469	220	141
11 (Arceuil)	5451	18500	8504	5451
Total	31001	131425	48362	31001

Sous-ensemble	Capacité d'accueil réelle	Capacité de recrutement réelle sans obstacles	Capacité de recrutement réelle avec obstacles	Population réelle
01 (Alagnon)	12389	57992	19327	12389
02 (Alagnon)	1018	4139	1588	1018
03 (Alagnon)	1173	5151	1830	1173
04 (Alagnon)	3470	18801	5413	3470
05 (Farges)	200	668	312	200
06 (Allanche)	681	2271	1062	681
07 (Monval)	13	44	20	13
08 (Landeyrat)	760	1631	1186	760
09 (Mouret)	39	130	61	39
10 (Malavar)	55	184	86	55
11 (Arceuil)	3679	15640	5739	3679
Total	23477	106651	36624	23477

Sous-ensemble	Déficit	% Déficit	SET	État
01 (Alagnon)	3989	24.36%	2478	perturbé
02 (Alagnon)	154	13.14%	204	conforme
03 (Alagnon)	417	26.23%	235	perturbé
04 (Alagnon)	952	21.53%	694	perturbé
05 (Farges)	113	36.10%	40	perturbé
06 (Allanche)	0	0.00%	0	conforme
07 (Monval)	0	0.00%	0	conforme
08 (Landeyrat)	41	5.12%	152	conforme
09 (Mouret)	0	0.00%	0	conforme
10 (Malavar)	86	60.99%	11	perturbé
11 (Arceuil)	1772	32.51%	736	perturbé
Total	7524	24.27%	4695	perturbé

SET : seuil d'efficacité technique

Voir détails des perturbations pages 37/9 à 13.

ALAGNON - Alagnon intermédiaire

3. Modules d'Actions Cohérentes et estimation des coûts

⇒ Atteindre le SET : gain de 4 730 TRF adultes

◆ MAC 10 ◆

Actions			Gain estimé	Coût par unité	Coût total
Type	Lieu / priorité	Unité			
Franchissement de la prise d'eau d'Oléon	Alagnon / 1	0,7 ml	3880	-	15 250 €+ TVA
Franchissement de la prise d'eau de la Roche	Alagnon / 1	1,2 ml		-	22 870 €+ TVA
Franchissement de la prise d'eau de la microcentrale du Moulin-Grand	Alagnon / 1	2,4 ml		-	9 150 €+ TVA
Franchissement de la prise d'eau de Nôtre-Dame	Alagnon / 1	1 ml		-	22 870 €+ TVA
Traitements de rejets de St-Poncy	Alagnonne / 1	1	880	-	7 650 €+ TVA
Limitier les autorisations de drainage	bassin de l'Arceuil / 1	-	-	-	-
TOTAL			4760	77 790 €+ TVA	

Le coût de l'aménagement des seuils de l'Alagnon pour les rendre franchissables a été estimé dans le cadre du contrat de rivière Alagnon (étude de seuils du bassin de l'Alagnon - BE Frémion pour la communauté de communes du pays de Massiac, en 1999).

Le coût de l'amélioration du traitement des rejets domestiques et industriels (amélioration de la collecte, créations d'unités de traitement...) a été évalué pour le contrat de rivière Alagnon (version du 31/10/2000).

4. Gestion

L'état fonctionnel du contexte est perturbé, cependant la gestion préconisée est une **gestion patrimoniale, sauf sur l'Arceuil en amont de Bonnac**, car si la réglementation était appliquée, les différents seuils de l'Alagnon devraient être équipés pour leur franchissement.

Recommandations d'actions complémentaires :

Des facteurs limitants, localisés, pourraient faire l'objet d'actions prises ou non en compte par le contrat de rivière:

- ◆ franchissement des obstacles :

⇒ non pris en compte : la prise d'eau de la microcentrale de Virargues sur le Farges, les seuils de Bonnac sur l'Arceuil, la digue du lac du Pêcher sur le Mouret, priorités 4,

- ◆ amélioration du système d'épuration :

⇒ pris en compte : Molompize, Allanche, Massiac, Férrières-St-Mary, Neussargues-Moissac, Viellespesse, priorités 3,

⇒ non pris en compte : Freissinet, Vernols, Laneyrat, Nuis, Mouret, St-Mary-le-Plain, Lusclade, Motchamp, Lastic, hameaux de Viellespesse (Le Vialard, Le Pradal et Loubinet) ,priorités 3,

- ◆ création d'un système d'épuration :

⇒ pris en compte : Lac, Chalinargues, Chavagnac, Farges, Pont de Leyris, Bonnac, priorités 3,

⇒ non pris en compte : Pradiers, Cézérat, Charmensac, Rézentières, priorités 3,

- ◆ amélioration du traitement des rejets industriels : pris en compte : coopérative laitière du Lac, laiteries d'Allanche, UCALA, pisciculture de Gaspard, non pris en compte : coopérative laitière de Lusclade, priorités 3,

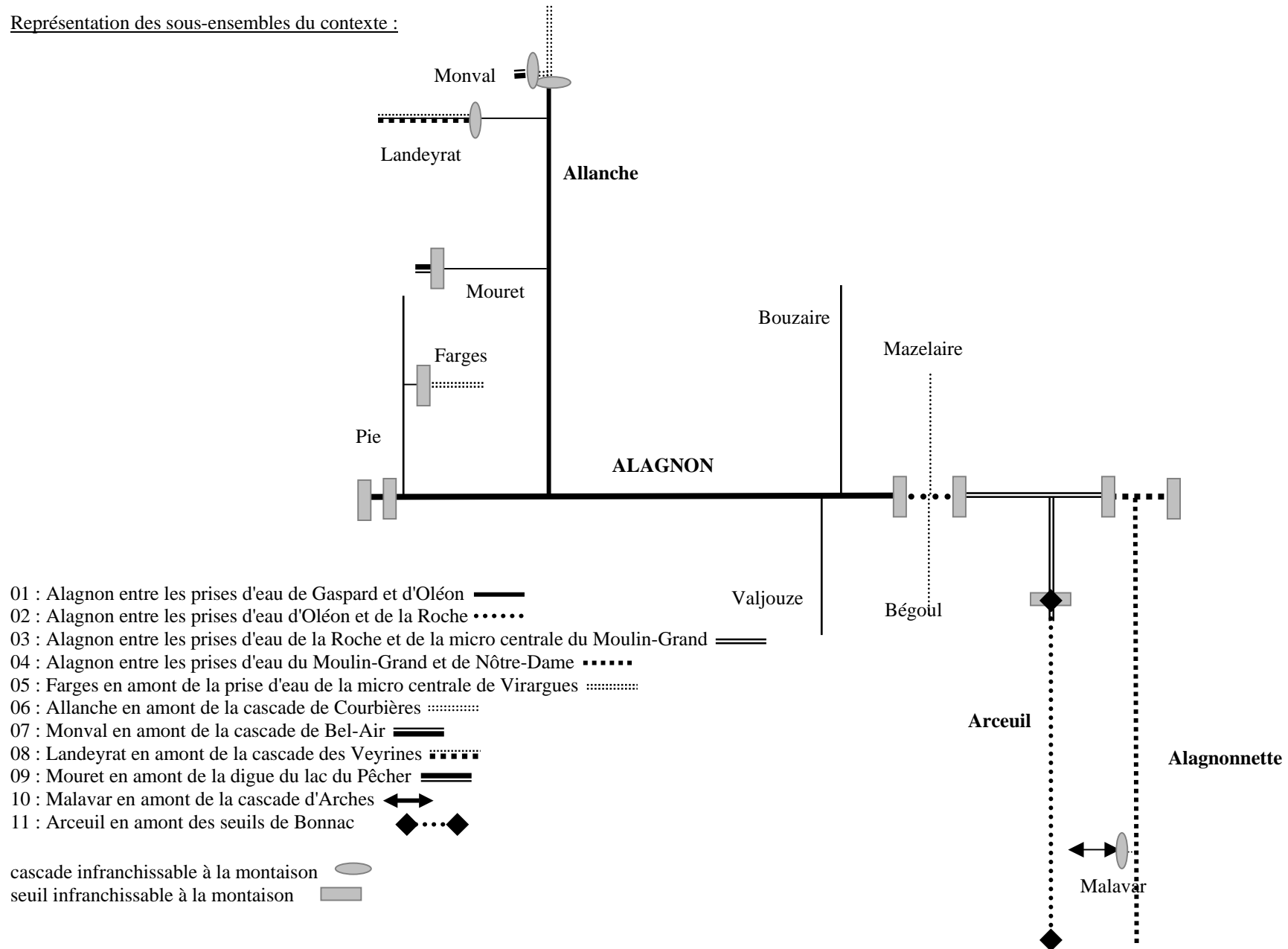
- ◆ amélioration du traitement des eaux rejetées par la carrière de silice de la Gaselle, priorités 4,

- ◆ augmentation du débit réservé des microcentrales de : Virargues, mais aussi Peyrusse, Gratte-Paille, Courcelles, Moulin d'Aurouze et Moulin-Grand, priorités 6.

Une attention particulière est à apporter aux autorisations de drainage ou d'exploitation des zones humides (tourbières et marais notamment).

ALAGNON – Alagnon intermédiaire

Représentation des sous-ensembles du contexte :



ALAGNON - Alagnon intermédiaire

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	Etat salmonicole
Affluents	Rau de Farges	445	263	182	40,90%	rejets de Chavagnac et débit réservé	1483	877	606	40,86%	rejets de Chavagnac et débit réservé	perturbé
	Rau de Freissinet	414	359	55	13,29%	rejets de Freissinet	1381	1197	184	13,32%	rejets de Freissinet	conforme
	Rau de Pradiers	259	236	23	8,88%	rejets de Pradiers	864	786	78	9,03%	rejets de Pradiers	conforme
	"Rau des Landris"	48	48	0	0,00%		160	160	0	0,00%		conforme
	Rau de Coudour	156	156	0	0,00%		521	521	0	0,00%		conforme
	Rau des Ondes	59	59	0	0,00%		196	196	0	0,00%		conforme
	"Rau des Prades"	19	19	0	0,00%		63	63	0	0,00%		conforme
	Rau de la Fayot	108	108	0	0,00%		360	360	0	0,00%		conforme
	"Rau de la Mauve"	19	19	0	0,00%		63	63	0	0,00%		conforme
	Rau de Chavanon	271	271	0	0,00%		902	902	0	0,00%		conforme
	"Rau de St-Héran"	176	176	0	0,00%		587	587	0	0,00%		conforme
	"Rau de Fouillades"	27	27	0	0,00%		91	91	0	0,00%		conforme
	Rau d'En Chay	54	54	0	0,00%		179	179	0	0,00%		conforme
	Rau de Roche	28	28	0	0,00%		94	94	0	0,00%		conforme
	"Rau de Chanzac"	73	73	0	0,00%		244	244	0	0,00%		conforme
	Rau du Lac	130	99	31	23,85%	rejets du Lac + laiterie	434	331	103	23,73%	rejets du Lac + laiterie	perturbé
	Rau de Serrusse	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Riou Marly	71	71	0	0,00%		237	237	0	0,00%		conforme
	Rau de Renontil	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Roulier	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Combe grande	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Farreyrol	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Coueyre	0	0	0			0	0	0			
	Rau du Bos	0	0	0			0	0	0			
	Rau du Sacou	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Chasségur	24	24	0	0,00%		80	80	0	0,00%		conforme
	Rau de Landeyroux	176	176	0	0,00%		587	587	0	0,00%		conforme
	Rau de Valence	14	14	0	0,00%		48	48	0	0,00%		conforme
	Rau d'Auliadet	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Gronière	0	0	0			0	0	0			
	Rau de la Fage	225	186	39	17,33%	rejets de Charmensac	750	622	128	17,07%	rejets de Charmensac	conforme
	Rau de Cheylus	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Mazelaire	366	366	0	0,00%		1220	1220	0	0,00%		conforme
	Rau d'Aurouze	0	0	0			0	0	0			
	"Rau de la Bachy"	25	25	0	0,00%		84	84	0	0,00%		conforme
	Rau des Ivergues	21	21	0	0,00%		69	69	0	0,00%		conforme
	"Rau de Montchamp"	107	107	0	0,00%		268	268	0	0,00%		conforme
	"Rau de Serre de Cane"	13	13	0	0,00%		21	21	0	0,00%		conforme
	"Rau du Vialard"	107	107	0	0,00%		357	357	0	0,00%		conforme
	"Rau du Robot"	66	66	0	0,00%		221	221	0	0,00%		conforme
	Rau du Virounet	63	63	0	0,00%		211	211	0	0,00%		conforme
	"Rau du Souil"	21	21	0	0,00%		69	69	0	0,00%		conforme
	Rau de la Foulière	189	139	50	26,46%	pollution	630	465	165	26,19%	pollution	perturbé
	Rau de Bois-Petit	30	30	0	0,00%		100	100	0	0,00%		conforme
	Rau de la Combette	40	40	0	0,00%		134	134	0	0,00%		conforme
	Rau de Combe-Ginaire	40	40	0	0,00%		132	132	0	0,00%		conforme
	Rau de Sagnalade	25	25	0	0,00%		84	84	0	0,00%		conforme
Rau de Videt	70	70	0	0,00%		233	233	0	0,00%		conforme	
Rv des Evers	0	0	0			0	0	0				
Rau de la Serre	31	31	0	0,00%		103	103	0	0,00%		conforme	
Rau de Malavar	135	50	85	62,96%	recalibrage et rejets de Lignerolles	451	166	285	63,19%	recalibrage et rejets de Lignerolles	perturbé	
Rau de	110	110	0	0,00%		368	368	0	0,00%		conforme	
Rau de Sautemouche	211	211	0	0,00%		705	705	0	0,00%		conforme	
Rv de la Belette	0	0	0			0	0	0				
Rv de Pradal	29	29	0	0,00%		96	96	0	0,00%		conforme	
Rau de Marange	0	0	0			0	0	0				
Rau de Féline	0	0	0			0	0	0				
Rau d'Escouralier	63	63	0	0,00%		211	211	0	0,00%		conforme	
"Rau de Pogrand"	42	42	0	0,00%		139	139	0	0,00%		conforme	
Rau de Mallet	63	63	0	0,00%		211	211	0	0,00%		conforme	
Rau du Baru	0	0	0			0	0	0				
Rau de Monval	119	119	0	0,00%		398	398	0	0,00%		conforme	

ALAGNON - Alagnon intermédiaire

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	Etat salmonicole
	"Rau de Réchaubette"	38	38	0	0,00%		127	127	0	0,00%		conforme
	Rau des Tourbières	5	5	0	0,00%		17	17	0	0,00%		conforme
	Rau des Prades	60	60	0	0,00%		50	50	0	0,00%		conforme
	Rau de Cachebrosse	170	170	0	0,00%		566	566	0	0,00%		conforme
	Rau de Laneyrat	934	874	60	6,42%	rejets de Laneyrat et de Vernols	3115	2915	200	6,42%	rejets de Laneyrat et de Vernols	conforme
	"Rau de Montirargues"	15	15	0	0,00%		50	50	0	0,00%		conforme
	Rau du Saillant	48	48	0	0,00%		160	160	0	0,00%		conforme
	"Rau de Bigar"	37	37	0	0,00%		124	124	0	0,00%		conforme
	Rau de la Guanne	62	62	0	0,00%		208	208	0	0,00%		conforme
	Rau de Mouret	943	869	74	7,85%	rejets de Mouret	3144	2899	245	7,79%	rejets de Mouret	conforme
	Rau du Clausier	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Rechaydrat	158	79	79	50,00%	rejets de Chalinargues	526	263	263	50,00%	rejets de Chalinargues	perturbé
	Rau de Bourrisses	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Bages	0	0	0			0	0	0			
	Rau des Condamines	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Pradou	0	0	0			0	0	0			
	Rv de Vaissière	0	0	0			0	0	0			
	Rv de Sagne Rouge	0	0	0			0	0	0			
	Rau d'Antraigues	63	0	63	100,00%	rejets de	211	0	211	100,00%	rejets de	dégradé
	Rau de	95	95	0	0,00%		316	316	0	0,00%		conforme
	Riou Vernais	6	6	0	0,00%		21	21	0	0,00%		conforme
	Rau de la Gaselle	26	26	0	0,00%		87	87	0	0,00%		conforme
	Rau de Plamontel	88	88	0	0,00%		295	295	0	0,00%		conforme
	Rau de Labro	187	187	0	0,00%		622	622	0	0,00%		conforme
	Rau des Rotisses	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Rochebise	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Favard	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Begoul	335	335	0	0,00%		1118	1118	0	0,00%		conforme
	"Rau de Teissonière"	30	30	0	0,00%		100	100	0	0,00%		conforme
	Rv de Reversin	0	0	0			0	0	0			
	Rau de la Gaye	0	0	0			0	0	0			
	Rau du Pontet	221	221	0	0,00%		736	736	0	0,00%		conforme
	Rau de la Marette	21	21	0	0,00%		69	69	0	0,00%		conforme
	Rau de l'Ouraillou	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Crosavail	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Chandèze	221	167	54	24,43%	rejets de St-Mary-le-Plain	736	558	178	24,18%	rejets de St-Mary-le-Plain	perturbé
	Rau des Pradels	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Clavière	26	26	0	0,00%		88	88	0	0,00%		conforme
	Rau de la Crose	0	0	0			0	0	0			
	Rv de Lacombe	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Chalissard	23	23	0	0,00%		77	77	0	0,00%		conforme
	Rv de Loubresse	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Chauvette	18	18	0	0,00%		59	59	0	0,00%		conforme
	Rau de Samiantel	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Bardalanche	29	29	0	0,00%		96	96	0	0,00%		conforme
	Rv de Sabatey	0	0	0			0	0	0			
	Rv des Soulages	18	18	0	0,00%		59	59	0	0,00%		conforme
	Rv de Bouiri	0	0	0			0	0	0			
	Rv du Poux	0	0	0			0	0	0			
	Rasa des Chanels	0	0	0			0	0	0			
	Rasa du Crousy	0	0	0			0	0	0			
	Rasa du Comte	0	0	0			0	0	0			
	Rasa du Cimetière	0	0	0			0	0	0			
Pie	sources	0	0	0			0	0	0			
	la Montagnoune	10	10	0	0,00%		34	34	0	0,00%		conforme
	pont amont Brujaleine	101	101	0	0,00%		337	337	0	0,00%		conforme
	Mons	441	313	128	29,02%	décharge + carrière	1469	1045	424	28,86%	décharge + carrière	perturbé
	conf. Farges	263	53	210	79,85%		876	175	701	80,02%		perturbé
	amont pont D31 (Virargues)	64	6	58	90,63%	décharge + carrière et rejets de	549	51	498	90,71%	décharge + carrière et rejets de	dégradé
	conf. Alagnon	120	12	108	90,00%	Chavagnac + débit réservé	1027	103	924	89,97%	Chavagnac + débit réservé	dégradé

ALAGNON - Alagnon intermédiaire

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	Etat salmonicole	
Allanche	source	0	0	0			0	0	0				
		55	55	0	0,00%		183	183	0	0,00%		conforme	
		40	40	0	0,00%		132	132	0	0,00%		conforme	
	les Reilles	69	69	0	0,00%		229	229	0	0,00%		conforme	
	Chaubasse	87	87	0	0,00%		291	291	0	0,00%		conforme	
		83	83	0	0,00%		277	277	0	0,00%		conforme	
	Cramadis	107	107	0	0,00%		358	358	0	0,00%		conforme	
	conf. Monval	137	137	0	0,00%		456	456	0	0,00%		conforme	
	conf. Pradiers	188	188	0	0,00%		628	628	0	0,00%		conforme	
	aval conf. "Réchaubette"	177	35	142	80,23%	rejets de Pradiers	591	118	473	80,03%	rejets de Pradiers	dégradé	
	Romaniargues	300	74	226	75,33%		1001	248	753	75,22%		perturbé	
	conf. Landeyrat	110	110	0	0,00%		705	705	0	0,00%		conforme	
	amont conf. Laneyrat	189	189	0	0,00%		403	403	0	0,00%		conforme	
	conf. Cézérat	226	212	14	6,19%	STEP Allanche + laiteries	968	968	0	0,00%	STEP Allanche + laiteries	conforme	
	conf. Roche	124	62	62	50,00%		795	795	0	0,00%		perturbé	
	aval conf.	312	156	156	50,00%		667	667	0	0,00%		perturbé	
	conf. Mouret	148	74	74	50,00%		315	315	0	0,00%		perturbé	
	amont Moissac	486	243	243	50,00%		4153	4153	0	0,00%		perturbé	
	conf. Rechaydrat	212	106	106	50,00%		1816	1816	0	0,00%		perturbé	
conf. Alagnon	387	193	194	50,13%	3694		3694	0	0,00%	perturbé			
Landeyrat	sources	0	0	0			0	0	0				
	le Greil	15	15	0	0,00%		50	50	0	0,00%		conforme	
	conf. Ondes	19	19	0	0,00%		64	64	0	0,00%		conforme	
	conf. Tourbières	76	76	0	0,00%		252	252	0	0,00%		conforme	
	conf. Prades	141	100	41	29,08%	rejets de Landeyrat	351	250	101	28,77%	rejets de Landeyrat	perturbé	
	conf. Fayot	135	135	0	0,00%		56	56	0	0,00%		conforme	
	cascade des Veyrines	164	164	0	0,00%		273	273	0	0,00%		conforme	
	conf. Cachebrosse	73	73	0	0,00%		245	245	0	0,00%		conforme	
	Romaniargues	340	340	0	0,00%		850	850	0	0,00%		conforme	
	conf. Allanche	303	303	0	0,00%		505	505	0	0,00%		conforme	
	Cézérat	sources	0	0	0			0	0	0			
		plan d'eau	15	15	0	0,00%		50	50	0	0,00%		conforme
		aval conf. "Montirargues"	19	19	0	0,00%		64	64	0	0,00%		conforme
conf. "Fouillades"		76	76	0	0,00%		6	6	0	0,00%		conforme	
conf. Saillant		141	141	0	0,00%		469	469	0	0,00%		conforme	
conf. En Chay		135	135	0	0,00%		337	337	0	0,00%		conforme	
conf. "Bigar"		275	208	67	24,36%	rejets de Cézérat	689	521	168	24,38%	rejets de Cézérat	perturbé	
conf. Allanche		255	255	0	0,00%		850	850	0	0,00%		conforme	
Valjouze	sources	0	0	0			0	0	0				
	amont conf. Chassègue	63	63	0	0,00%		209	209	0	0,00%		conforme	
	conf. Landeyroux	74	74	0	0,00%		246	246	0	0,00%		conforme	
	le Moulin du Clos	130	97	33	25,38%	rejets de Lusclade	433	325	108	24,94%	rejets de Lusclade	perturbé	
	Bois de Lescure	211	105	106	50,24%		703	352	351	49,93%		perturbé	
	les Champs	137	69	68	49,64%		457	229	228	49,89%		perturbé	
	conf. Alagnon	94	47	47	50,00%		315	157	158	50,16%		perturbé	
Bouzaire	sources	0	0	0			0	0	0				
	Mont Servais	115	115	0	0,00%		385	385	0	0,00%		conforme	
	conf. Vélonnière	73	73	0	0,00%		243	243	0	0,00%		conforme	
	conf. Vernais	54	54	0	0,00%		181	181	0	0,00%		conforme	
	Pimperige	97	97	0	0,00%		324	324	0	0,00%		conforme	
	conf. Gaselle	199	199	0	0,00%		665	665	0	0,00%		conforme	
	conf. Plamontel	234	164	70	29,91%	débit réservé	781	547	234	29,96%	débit réservé	perturbé	
	conf. Alagnon	119	115	4	3,36%		1020	979	41	4,02%		conforme	

ALAGNON - Alagnon intermédiaire

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	Etat salmonicole
Arcueil	sources	0	0	0			0	0	0			
		23	23	0	0,00%		78	78	0	0,00%		conforme
	conf. "Bachy"	18	18	0	0,00%		61	61	0	0,00%		conforme
	conf. Ivergnes	116	116	0	0,00%		291	291	0	0,00%		conforme
	conf. Montchamp	111	33	78	70,27%		278	82	196	70,50%		perturbé
	conf. "Teissonnière"	206	21	185	89,81%	ensablement et pollution	171	17	154	90,06%	ensablement et pollution	dégradé
	Mont Redon	166	51	115	69,28%		138	42	96	69,57%		perturbé
	aval la Vastrie	437	218	219	50,11%	ensablement	364	182	182	50,00%	ensablement	perturbé
	Puy des Martres	159	79	80	50,31%		132	66	66	50,00%		perturbé
	le Moulin de la Prade	447	160	287	64,21%		373	133	240	64,34%		perturbé
	Champs Bouchy	271	68	203	74,91%	ensablement et pollution	226	56	170	75,22%	ensablement et pollution	perturbé
	la Barge	134	34	100	74,63%		287	72	215	74,91%		perturbé
	conf. Pradal	118	29	89	75,42%		251	63	188	74,90%		perturbé
	amont A75	172	68	104	60,47%	pollution	737	290	447	60,65%	pollution	perturbé
	conf. Foulière	193	193	0	0,00%		1653	1653	0	0,00%		conforme
	Nubieu	80	80	0	0,00%		680	680	0	0,00%		conforme
	Espezolles	192	192	0	0,00%		1645	1645	0	0,00%		conforme
	Tirondet	139	139	0	0,00%		1184	1184	0	0,00%		conforme
	conf. Sagnalade	56	56	0	0,00%		479	479	0	0,00%		conforme
	aval Anval	113	113	0	0,00%		964	964	0	0,00%		conforme
	Fons	99	99	0	0,00%		425	425	0	0,00%		conforme
	Auzolles	120	120	0	0,00%		770	770	0	0,00%		conforme
	le Moulin de Cadariou	149	149	0	0,00%		1276	1276	0	0,00%		conforme
	aval Moulin de la Borie	161	161	0	0,00%		1032	1032	0	0,00%		conforme
	amont Caufour	226	226	0	0,00%		967	967	0	0,00%		conforme
	conf. Crosavail	114	114	0	0,00%		486	486	0	0,00%		conforme
	Auliadet	88	88	0	0,00%		374	374	0	0,00%		conforme
	conf. Chandèze	140	140	0	0,00%		299	299	0	0,00%		conforme
	conf. Alagnon	83	83	0	0,00%		177	177	0	0,00%		conforme
	Pradal	sources	0	0	0			0	0	0		
la Chaumette		23	23	0	0,00%		78	78	0	0,00%		conforme
le Vialard		134	134	0	0,00%		224	224	0	0,00%		conforme
conf. "Vialard"		181	100	81	44,75%	pollution	302	167	135	44,70%	pollution	perturbé
conf. "Rabot"		160	160	0	0,00%		267	267	0	0,00%		conforme
conf. Arceuil		205	24	181	88,29%	ensablement et pollution	685	79	606	88,47%	ensablement et pollution	dégradé
Alagnonnette	sources	0	0	0			0	0	0			
	La Bastide	33	33	0	0,00%		110	110	0	0,00%		conforme
	Rousseyre	62	62	0	0,00%		206	206	0	0,00%		conforme
	aval D23	56	56	0	0,00%		187	187	0	0,00%		conforme
	amont Le Monteil	98	98	0	0,00%		244	244	0	0,00%		conforme
	conf. Clavière	252	252	0	0,00%		841	841	0	0,00%		conforme
	conf. Malavar	287	287	0	0,00%		956	956	0	0,00%		conforme
	conf. Mardansou	181	181	0	0,00%		605	605	0	0,00%		conforme
	Ribes	195	134	61	31,28%		489	489	0	0,00%		perturbé
	Chalessard	208	104	104	50,00%		695	695	0	0,00%		perturbé
	conf. Chalissard	220	110	110	50,00%		551	551	0	0,00%		perturbé
	Portal	90	45	45	50,00%		770	770	0	0,00%		perturbé
	conf. Chauvette	171	86	85	49,71%	STEP de St-Poncy	1463	1463	0	0,00%	STEP de St-Poncy	perturbé
	les Virades	120	60	60	50,00%		1023	1023	0	0,00%		perturbé
	conf. Bardalanche	123	62	61	49,59%		1052	1052	0	0,00%		perturbé
	la Valette	158	79	79	50,00%		1010	1010	0	0,00%		perturbé
	conf. Cérou	182	91	91	50,00%		777	777	0	0,00%		perturbé
Puy Francon	108	54	54	50,00%		691	691	0	0,00%		perturbé	
conf. Alagnon	268	134	134	50,00%		1145	1145	0	0,00%		perturbé	
Cérou	sources	0	0	0			0	0	0			
	plan d'eau	19	19	0	0,00%		63	63	0	0,00%		conforme
	conf. Soulage	227	227	0	0,00%		758	758	0	0,00%		conforme
	conf. Pradal	252	252	0	0,00%		841	841	0	0,00%		conforme
	conf. Alagnonnette	153	153	0	0,00%		510	510	0	0,00%		conforme

ALAGNON - Alagnon intermédiaire

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	Etat salmonicole		
Alagnon	PE de Gaspard	0	0	0			0	0	0					
	conf. Pie	245	245	0	0,00%		780	780	0	0,00%		conforme		
	conf. Escouralier	176	176	0	0,00%		1681	1681	0	0,00%		conforme		
	pont SNCF Neussargues	275	195	80	29,09%	laiterie UCALA	2624	1861	763	29,08%	laiterie UCALA	perturbé		
	aval Neussargues	323	161	162	50,15%		3080	1540	1540	50,00%		perturbé		
	conf. Allanche	367	183	184	50,14%		3504	1752	1752	50,00%		perturbé		
	Servières	174	87	87	50,00%		1664	832	832	50,00%		perturbé		
	Le Vialard	200	100	100	50,00%		1912	956	956	50,00%		perturbé		
	amont Rv de Vaissière	250	125	125	50,00%		1589	794	795	50,03%		perturbé		
	aval Rv de Vaissière	216	108	108	50,00%		1373	687	686	49,96%		perturbé		
	conf. Valjouze	291	145	146	50,17%		1852	926	926	50,00%		perturbé		
	barrage à Ferrières St-Mary	115	58	57	49,57%		183	92	91	49,73%		perturbé		
	aval conf. Labro	283	142	141	49,82%		1803	901	902	50,03%		perturbé		
	conf. Gromière	348	174	174	50,00%		1574	787	787	50,00%		perturbé		
	aval Peyreneyre	756	738	18	2,38%		rejets de Molompize	3415	3334	81		2,37%	rejets de Molompize	conforme
	amont Aurouze	408	350	58	14,22%		rejets de Molompize et débit réservé	1841	1582	259		14,07%	rejets de Molompize et débit réservé	conforme
	le Verdier	427	206	221	51,76%	3861		1860	2001	51,83%	perturbé			
	conf. Arceuil	333	136	197	59,16%	1507		613	894	59,32%	perturbé			
	conf.	228	117	111	48,68%	2064		1059	1005	48,69%	perturbé			
	Alagnonnette PE Notre-Dame	352	352	0	0,00%		1590	1590	0	0,00%		conforme		
TOTAL	31141	23614	7527			131881	107108	24773						

(1) (2) (3) (4) (5) (6)

POPULATION POTENTIELLE valeur la plus faible entre (1) et (4)	POPULATION RÉELLE (7) - (9)	DÉFICIT si (7) = (1) : (3) si (7) = (4) : (6)	% DEFICIT	ÉTAT SALMONICOLE
31141	23614	7527	24,17%	perturbé

(7) (8) (9)

CA : capacité d'accueil

CR : capacité de recrutement

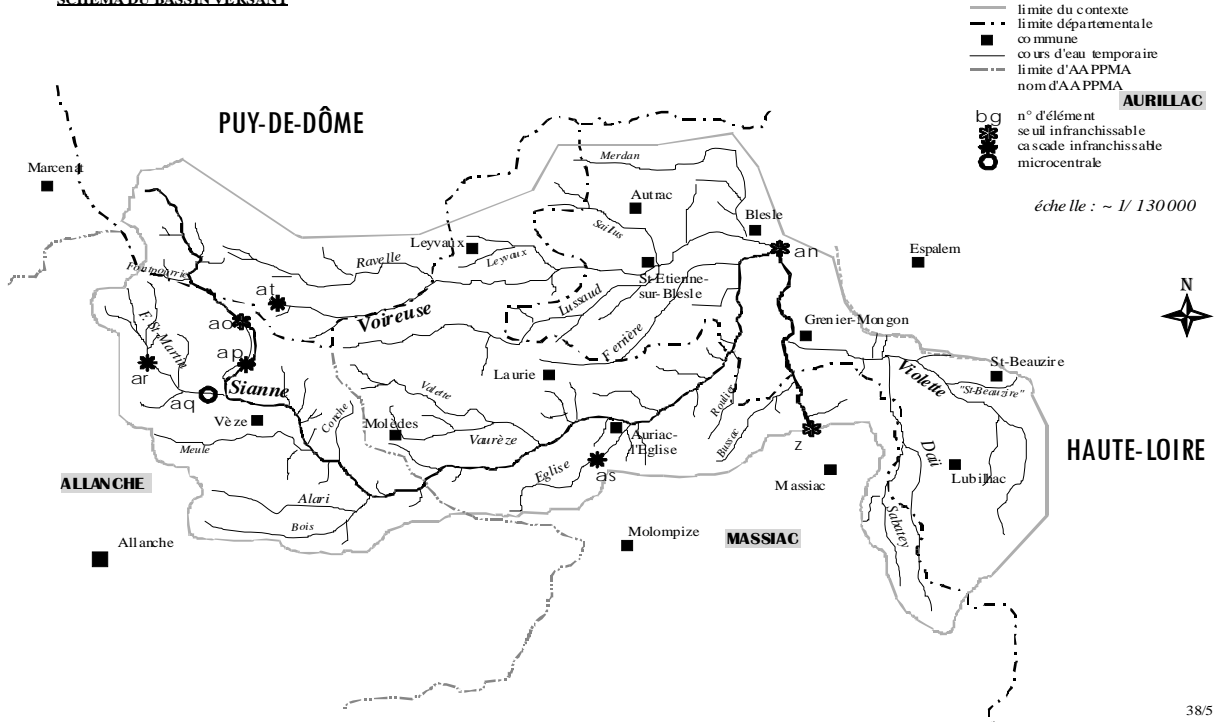
CONTEXTE N° 38 SALMONICOLE CONFORME
K25 ■ 38 ■ SC

1. Talweg et bassin versant : caractéristiques, peuplement, gestion et halieutisme

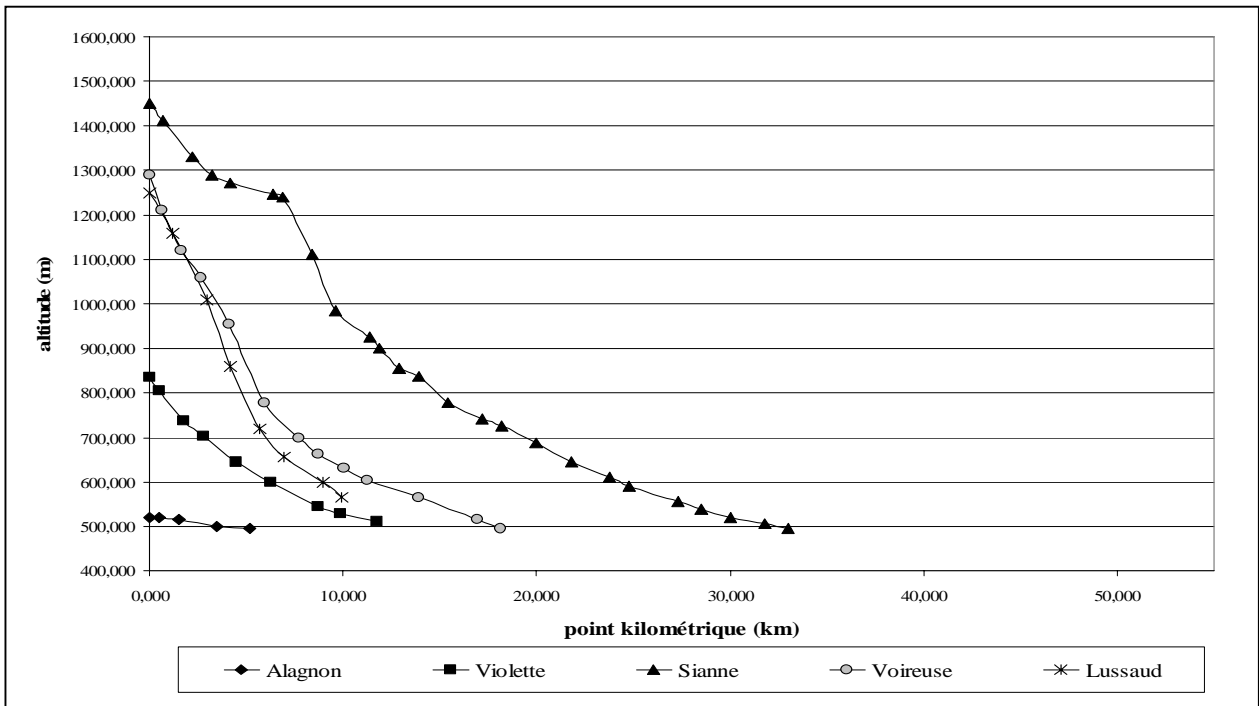
Limites :

Le cours d'eau principal du contexte est l'Alagnon, avec :
pour **limite amont** le seuil de la prise d'eau de Nôtre-Dame (aval Massiac),
pour **limite aval** le seuil de la prise d'eau de Blesle (aval confluence Voireuse).

SCHEMA DU BASSIN VERSANT



Profils en long théoriques de l'Alagnon et de ses principaux affluents sur ce contexte :



ALAGNON - Alagnon aval

Affluents et communes concernées :

Affluents :		Communes :		
<i>Rive droite</i>	<i>Rive gauche</i>	<i>Alagnon</i>	<i>Sianne</i>	<i>Autres affluents</i>
Violette	Rau de Bussac	Massiac	Vèze	<i>St-Beauzire</i>
	Sianne	<i>Grenier-Mongon</i>	Molèdes	<i>Lubilhac</i>
	Voireuse	<i>Blesle</i>	Auriac-l'Eglise	Leyvaux
			Laurie	<i>Autrac</i>
			<i>St-Etienne-sur-Blesle</i>	

Les communes en italique sont de Haute-Loire.

Caractéristiques physiques et qualitatives des cours d'eau et du bassin versant			
Longueur cours principal (km)	5,00	Surface en eau cours principal (ha) :	0,800
< 4 m	98,00	Surface en eau affluents (ha) :	40,900
Longueur affluents (km) :	4 à 9 m 30,00	Surface du bassin versant (km²) :	310
9 à 17 m	33,00	Pente moyenne du cours principal :	0,42%
> 17m	0,00	Climat : précipitations :	de 1600 à - 600 mm
Relief :	de 1700 à 400 m	isotherme :	-
Débit quinquennal d'étiage :	Alagnon au pont du Vernet : 0,95 m ³ /s, à Lempdes : 1,33 m ³ /s		
Substrat géologique :	roches métamorphiques, volcaniques		
Éclusées et marnage :	non	Qualité de l'eau en 1998 :	1A à HC, B1 à B2
Prélèvements d'eau :	sources captées sur la Violette à la Frideyre et à Cistrières, sur la Sianne à Chanusclade, sur le Rau d'Apcher à la Grange de Rayot		

Peuplement piscicole		
Domaine :	salmonicole	État fonctionnel : conforme
Esèce repère :	TRF	
Taille de capture :	0,20 m, sauf sur l'Alagnon : 0,23 m	
Peuplement en place :	TRF, VAI, GOU, OBR, CHE, BAF, SAT	

Gestion et halieutisme	
Catégorie piscicole	1ère catg. Police de l'eau et de la pêche : D.D.A.F.
Tronçons SDVP :	Alagnon C en partie, Sianne A et B, Fontaine St-Martin, Barthounet, Lussaud
Axes migrateurs :	? Classement migrateurs : Alagnon
Classement réservé (franchissement) :	Alagnon, Sianne et affluents
Gestionnaire :	Déversement :
AAPPMA Massiac	Sianne et affluents - TRF : aucun adultes depuis 1998, 7 800 alevins en moyenne entre 1997 et 2001, 40 000 œufs en 2001
AAPPMA Allanche	Sianne et affluents - TRF : aucun adultes depuis 1997, 35 000 alevins en 1997, aucun œufs depuis 1997

ALAGNON - Alagnon aval

2. Facteurs limitants, diagnostic et SET

Sur ce contexte il existe des obstacles infranchissables (cascades et seuils) qui délimitent des sous-ensembles dont la capacité de recrutement est modifiée par la présence de ces obstacles, qui sont donc des facteurs limitants. Le diagnostic a été réalisé sur l'ensemble du contexte et sur chaque sous-ensemble délimité par un obstacle. Chaque sous-ensemble est représenté sur le croquis suivant :

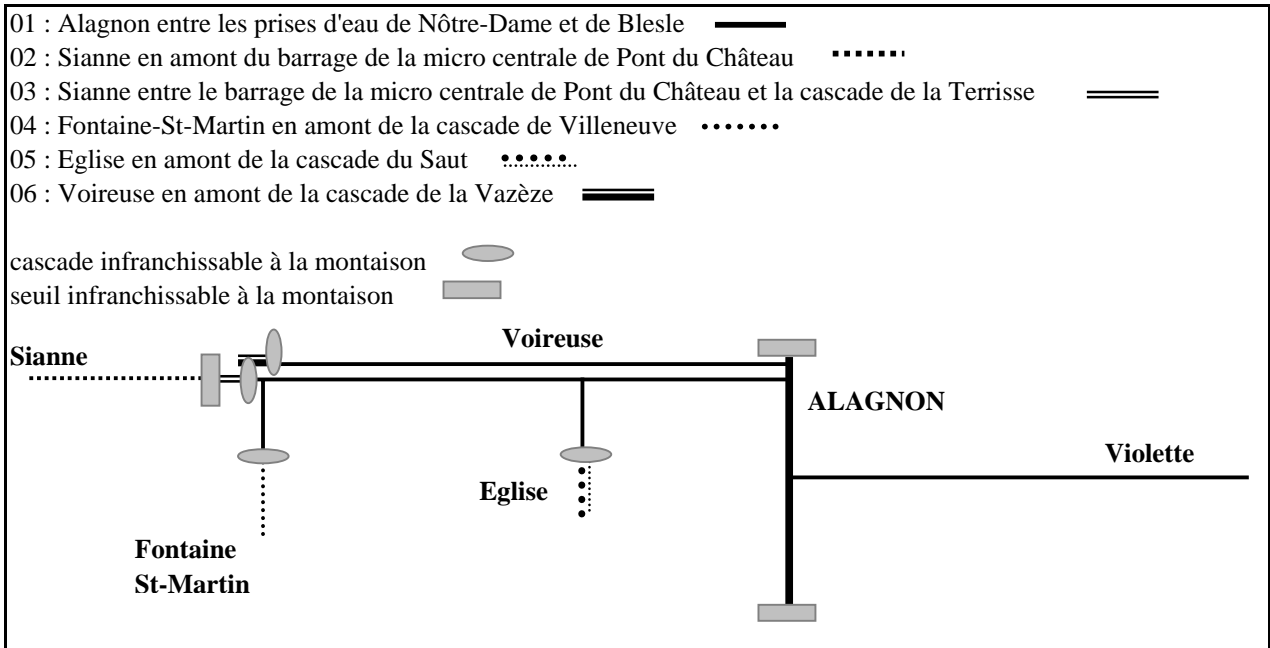


Tableau des facteurs limitants :

Facteurs		États fonctionnels	R	E	C
			TRF	TRF	TRF
Famille					
Effets					
ALAGNON					
A	seuils infranchissables	cloisonnement des populations	P	C	C
VIOLETTE					
A	rejets de St-Beauzire	reproduction ou survie aléatoire	P	P	P
Daü					
A	rejets de Lubilhac	reproduction ou survie aléatoire	P	P	P
SIANNA					
M	cascade infranchissable	cloisonnement des populations	C	C	C
A	barrage de la micro centrale	cloisonnement des populations	C	C	C
	débit réservé de la micro centrale de Pont du Château	diminution des surfaces disponibles	P	C	P
Fontaine St-Martin					
M	cascade infranchissable	cloisonnement des populations	C	C	C
Église					
M	cascade infranchissable	cloisonnement des populations	C	C	C
A	rejets d'Auriac-l'Église	reproduction ou survie aléatoire	P	P	P
VOIREUSE					
M	cascade infranchissable	cloisonnement des populations	C	C	C

Facteurs : M : naturel, A : anthropique autorisé, P : anthropique non autorisé.

Stades du cycle de l'espèce repère : R : reproduction, E : éclosion, C : croissance.

État fonctionnel : C : conforme, P : perturbé, D : dégradé.

ALAGNON - Alagnon aval

Diagnostic de l'état des cours d'eau

Diagnostic par cours d'eau sans tenir compte des obstacles infranchissables à la montaison

Cours d'eau	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle	Population potentielle	Population réelle
Violette	2008	8122		
Sianne	7701	37386		
Voireuse	5137	19581		
Autres	0	0		
Alagnon	449	178		
Total	15295	65267	15295	14572

Déficit	% Déficit	SET	État
723	4,73%	2914	conforme

Diagnostic par cours d'eau en tenant compte des obstacles infranchissables à la montaison

Sous-ensemble	Capacité d'accueil potentielle	Capacité de recrutement potentielle sans obstacles	Capacité de recrutement potentielle avec obstacles	Population potentielle
01 (Alagnon)	14190	62196	22136	14190
02 (Sianne)	650	1557	1014	650
03 (Sianne)	242	808	378	242
04 (F.-St-Martin)	180	598	281	180
05 (Eglise)	5	17	8	5
06 (Voireuse)	10	33	16	10
Total	15277	65209	23832	15277

Sous-ensemble	Capacité d'accueil réelle	Capacité de recrutement réelle sans obstacles	Capacité de recrutement réelle avec obstacles	Population réelle
01 (Alagnon)	13610	59860	21232	13610
02 (Sianne)	579	1439	903	579
03 (Sianne)	170	566	265	170
04 (F.-St-Martin)	180	598	281	180
05 (Eglise)	5	17	8	5
06 (Voireuse)	10	33	16	10
Total	14554	62513	22704	14554

Sous-ensemble	Déficit	% Déficit	SET	État
01 (Alagnon)	580	4,09%	2722	conforme
02 (Sianne)	71	10,92%	116	conforme
03 (Sianne)	72	29,75%	34	perturbé
04 (F.-St-Martin)	0	0,00%	0	conforme
05 (Eglise)	0	0,00%	0	conforme
06 (Voireuse)	0	0,00%	0	conforme
Total	723	4,73%	2911	conforme

SET : seuil d'efficacité technique

Voir détails des perturbations pages 38/6 et 7.

3. Gestion

L'état fonctionnel du contexte est conforme, la gestion préconisée est une **gestion patrimoniale**.

Cependant un sous-ensemble délimité par des obstacles infranchissables est perturbé :

⇒ Sianne (03) : entre le barrage de la microcentrale de Pont-du-Château et la cascade des Terrisses.

Recommandations d'actions complémentaires :

Des facteurs limitants, localisés, pourraient faire l'objet d'actions prises ou non en compte par le contrat de rivière:

- ♦ franchissement des obstacles : pris en compte : prise d'eau de Notre-Dame sur l'Alagnon, priorité 3, non pris en compte : le barrage de la microcentrale de Pont-du-Château sur la Sianne, la prise d'eau de Blesle sur l'Alagnon priorités 4,

ALAGNON - Alagnon aval

- ♦ amélioration du système d'épuration : pris en compte : Massiac, non pris en compte : St-Beauzire, priorités 3,
- ♦ création d'un système d'épuration : pris en compte : Auriac-l'Eglise, non pris en compte : Lubilhac, priorités 3,
- ♦ augmentation du débit réservé de la microcentrale de Pont-du-Château, priorité 6.

Une attention particulière est à apporter aux autorisations de drainage ou d'exploitation des zones humides (tourbières et marais notamment).

ALAGNON - Alagnon aval

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	État salmonicole
Affluents	Rau de Bussac	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Bouchaud	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Daü	764	435	329	43,06%	rejets de Lubilhac	2548	1449	1099	43,13%	rejets de Lubilhac	perturbé
	Rau du Chemin de Massiac	0	0	0			0	0	0			
	"Rau de Sianne-	37	37				122	122				
	"Rau de Chirol"	28	28				95	95				
	"Rau de la Souchette"	77	77	0	0,00%		256	256	0	0,00%		conforme
	"Rau de la Souche Basse"	12	12	0	0,00%		39	39	0	0,00%		conforme
	Rau de Chaselou	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Chabassès	28	28	0	0,00%		95	95	0	0,00%		conforme
	"Rau de la Rouchoune"	17	17	0	0,00%		57	57	0	0,00%		conforme
	"Rau de Chailoru"	5	5	0	0,00%		18	18	0	0,00%		conforme
	Rau de Conche	77	77	0	0,00%		256	256	0	0,00%		conforme
	"Rau de Grèze"	21	21	0	0,00%		71	71	0	0,00%		conforme
	Rau de Mouguyav	5	5	0	0,00%		18	18	0	0,00%		conforme
	Rau de Vaurèze	767	767	0	0,00%		2556	2556	0	0,00%		conforme
	Rau de Rouliac	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Gargaure	37	37	0	0,00%		122	122	0	0,00%		conforme
	Rau de Balain	0	0	0			0	0	0			
	Jardinou	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Vazeille	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Ferrière	616	616	0	0,00%		2053	2053	0	0,00%		conforme
	Apcher	28	28	0	0,00%		95	95	0	0,00%		conforme
	Rau de Levvaux	145	145	0	0,00%		483	483	0	0,00%		conforme
	Rv de Solignac	0	0	0			0	0	0			
	Rau de Saillus	233	233	0	0,00%		776	776	0	0,00%		conforme
	Rv de Saud	0	0	0			0	0	0			
	Rau du Verdier	0	0	0			0	0	0			
	Merdan	856	856	0	0,00%		2856	2856	0	0,00%		conforme
	"Rau de St-Beauzire"	63	63	0	0,00%		211	211	0	0,00%		conforme
	Rau de Brugilles	0	0	0			0	0	0			
	Rv de Crosse	0	0	0			0	0	0			
	Rau du Chemin d'Espalem	0	0	0			0	0	0			
	"Rau de Fauconde"	12	12	0	0,00%		39	39	0	0,00%		conforme
	Rau de Fontpourrie	33	33	0	0,00%		110	110	0	0,00%		conforme
	"Rau de Paillassère"	21	21	0	0,00%		71	71	0	0,00%		conforme
	"Rau de la Vigouroune	28	28	0	0,00%		95	95	0	0,00%		conforme
	Rau de la Meule	417	417	0	0,00%		1392	1392	0	0,00%		conforme
	"Rau de Combalut"	12	12	0	0,00%		39	39	0	0,00%		conforme
	Alari	590	590	0	0,00%		1969	1969	0	0,00%		conforme
	Rau de Charbonnière	37	37	0	0,00%		122	122	0	0,00%		conforme
	Rau de Fabre	0	0	0			0	0	0			
Rv de Lapelèrin	0	0	0			0	0	0				
Rau de l'Église	77	66	11	14,29%	rejets d'Auriac-l'Église	256	219	37	14,45%	rejets d'Auriac-l'Église	conforme	
Rau de Farissinet	28	28	0	0,00%		95	95	0	0,00%		conforme	
Rau du Roulier	130	130	0	0,00%		432	432	0	0,00%		conforme	
Rau des Prés	6	6	0	0,00%		22	22	0	0,00%		conforme	
Rau de Bostberty	66	66	0	0,00%		218	218	0	0,00%		conforme	
"Rau de Chirol"	21	21	0	0,00%		71	71	0	0,00%		conforme	
"Rau de Piroux"	19	19	0	0,00%		65	65	0	0,00%		conforme	
Rv de Combe	0	0	0			0	0	0				
Rv de Combe Saroil	0	0	0			0	0	0				
Rau de Lavastres	0	0	0			0	0	0				
Rv de Combe d'Anliac	9	9	0	0,00%		30	30	0	0,00%		conforme	
Rau de Vialle	50	50	0	0,00%		167	167	0	0,00%		conforme	
sources	0	0	0			0	0	0				
Combelles	12	12	0	0,00%		39	39	0	0,00%		conforme	
Combeneyre	59	59	0	0,00%		196	196	0	0,00%		conforme	
Peigne de Motte	77	77	0	0,00%		257	257	0	0,00%		conforme	
conf. Bouchaud	199	199	0	0,00%		664	664	0	0,00%		conforme	
Les Martres	281	186	95	33,81%	rejets de St-Beauzire	938	620	318	33,90%	rejets de St-Beauzire	perturbé	
conf. Daü	212	135	77	36,32%		1813	1157	656	36,18%		perturbé	
aval Montgon	117	117	0	0,00%		499	499	0	0,00%		conforme	
conf. Alagnon	224	224	0	0,00%		957	957	0	0,00%		conforme	

ALAGNON - Alagnon aval

	Cours d'eau	CA potentielle	CA réelle	Déficit CA	% Déficit CA	Facteur limitant	CR potentielle	CR réelle	Déficit CR	% Déficit CR	Facteur limitant	État salmonicole	
Sianne	sources (plan d'eau)	0	0	0			0	0	0				
		12	12	0	0,00%		39	39	0	0,00%		conforme	
	conf. "Fauconde"	58	58	0	0,00%		193	193	0	0,00%		conforme	
	conf. "Chirol"	63	63	0	0,00%		211	211	0	0,00%		conforme	
	conf. Fontpourrie	83	83	0	0,00%		208	208	0	0,00%		conforme	
	amont plan d'eau	253	253	0	0,00%		422	422	0	0,00%		conforme	
	barrage	71	0	71	100,00%	plan d'eau	118	0	118	100,00%	plan d'eau	dégradé	
	cascade de la Terrisse	242	170	72	29,75%	débit réservé	808	566	242	29,95%	débit réservé	perturbé	
	conf. Fontaine St-Martin	226	158	68	30,09%		754	528	226	29,97%		perturbé	
	amont conf. Chabassès	153	153	0	0,00%		1309	1309	0	0,00%		conforme	
	conf. "Rouchoune"	47	47	0	0,00%		402	402	0	0,00%		conforme	
	conf. Meule	100	100	0	0,00%		853	853	0	0,00%		conforme	
	conf. Conche	108	108	0	0,00%		689	689	0	0,00%		conforme	
	conf. Alari	176	176	0	0,00%		1503	1503	0	0,00%		conforme	
	conf. Charbonnière	234	234	0	0,00%		2000	2000	0	0,00%		conforme	
	Fournial	141	141	0	0,00%		903	903	0	0,00%		conforme	
	Alagnon	273	273	0	0,00%		2333	2333	0	0,00%		conforme	
	conf. Vaurèze	298	298	0	0,00%		2547	2547	0	0,00%		conforme	
	amont Auriac-Bas	361	361	0	0,00%		2311	2311	0	0,00%		conforme	
	conf. Église	192	192	0	0,00%		1640	1640	0	0,00%		conforme	
	Chasselles	345	345	0	0,00%		2195	2195	0	0,00%		conforme	
	conf. Roulier	177	177	0	0,00%		1690	1690	0	0,00%		conforme	
	aval Terret	232	232	0	0,00%		1476	1476	0	0,00%		conforme	
	aval conf. Ferrière	294	294	0	0,00%		934	934	0	0,00%		conforme	
	conf. Alagnon	205	205	0	0,00%		653	653	0	0,00%		conforme	
	Fontaine St-Martin	sources	0	0	0			0	0	0			
		cascade	70	70	0	0,00%		232	232	0	0,00%		conforme
conf. Chaselou		63	63	0	0,00%		211	211	0	0,00%		conforme	
conf. Sianne		112	112	0	0,00%		374	374	0	0,00%		conforme	
Voireuse	source	0	0	0			0	0	0				
	cascade de la Vazèze	10	10	0	0,00%		33	33	0	0,00%		conforme	
	Vins-Haut	32	32	0	0,00%		107	107	0	0,00%		conforme	
	conf. Bostberty	52	52	0	0,00%		173	173	0	0,00%		conforme	
	Vins-Mège	115	115	0	0,00%		384	384	0	0,00%		conforme	
	conf. Apcher	197	197	0	0,00%		657	657	0	0,00%		conforme	
	Bois de Madame	261	261	0	0,00%		872	872	0	0,00%		conforme	
	Combaliou	173	173	0	0,00%		577	577	0	0,00%		conforme	
	conf. Levvaux	255	255	0	0,00%		849	849	0	0,00%		conforme	
	conf. Combe Saroil	103	103	0	0,00%		883	883	0	0,00%		conforme	
	conf. Sailus	273	273	0	0,00%		1167	1167	0	0,00%		conforme	
	conf. Merdan	370	370	0	0,00%		2369	2369	0	0,00%		conforme	
	conf. Alagnon	167	167	0	0,00%		1073	1073	0	0,00%		conforme	
	Ravelle	source	0	0	0			0	0	0			
conf. "Chirol"		20	20	0	0,00%		66	66	0	0,00%		conforme	
conf. "Piroux"		50	50	0	0,00%		166	166	0	0,00%		conforme	
conf. Apcher		147	147	0	0,00%		489	489	0	0,00%		conforme	
Côte de Sagne		187	187	0	0,00%		624	624	0	0,00%		conforme	
conf. Voireuse		213	213	0	0,00%		709	709	0	0,00%		conforme	
Lussaud	source	0	0	0			0	0	0				
	Margemont	26	26	0	0,00%		87	87	0	0,00%		conforme	
	la Coharde	93	93	0	0,00%		309	309	0	0,00%		conforme	
	conf. Lavastres	97	97	0	0,00%		325	325	0	0,00%		conforme	
	conf. Saud	162	162	0	0,00%		540	540	0	0,00%		conforme	
	conf. Anliac	169	169	0	0,00%		564	564	0	0,00%		conforme	
	conf. Vialle	335	335	0	0,00%		1117	1117	0	0,00%		conforme	
	conf. Voireuse	197	197	0	0,00%		658	658	0	0,00%		conforme	
Alagnon	PE Notre-Dame	0	0	0			0	0	0				
	Vialle-Chalet	12	12	0	0,00%		1	1	0	0,00%		conforme	
	conf. Bussac	44	44	0	0,00%		18	18	0	0,00%		conforme	
	passerelle Burin des Rosiers	167	167	0	0,00%		140	140	0	0,00%		conforme	
	conf. Voireuse	226	226	0	0,00%		19	19	0	0,00%		conforme	
TOTAL	15295	14572	723			65267	62571	2696					
	(1)	(2)	(3)			(4)	(5)	(6)					

POPULATION POTENTIELLE valeur la plus faible entre (1) et (4)	POPULATION RÉELLE (7) - (9)	DÉFICIT si (7) = (1) : (3), si (7) = (4) : (6)	% DEFICIT	ÉTAT SALMONICOLE
15295	14572	723	4,73%	conforme
(7)	(8)	(9)		

CA : capacité d'accueil

CR : capacité de recrutement